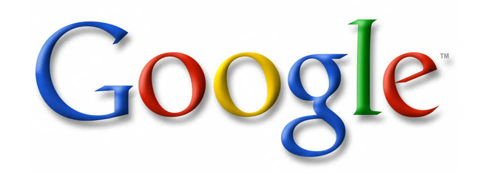
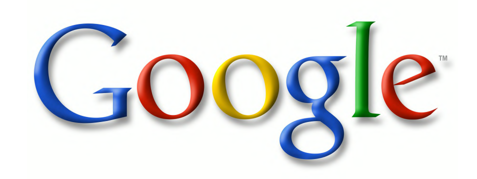




LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

DU MÊME AUTEUR

Le Régent, l'Abbé Dubois et les Anglais, d'après les sources britanniques. Tomes I et II. 2 vol. in-8, brochés. 15 fr.

Marie Stuart et le comte de Bothwell. 1 vol. in-8, 1863 (*Épuisé*).

La Jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre. 1 vol. in-8, 1878 (*Epuisé*).

Etudes sur les Pays-Bas au XVI[e] siècle. 1 vol. in-8, 1889 (*Épuisé*).

Coulommiers. — Imp. Paul Brodard. — 821-98.

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

D'APRÈS LES SOURCES BRITANNIQUES

PAR

LOUIS WIESENER

Professeur honoraire
Membre de la Société philotechnique et de la Société des études historiques

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1899

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR

Les deux volumes précédents contiennent l'histoire des rapports du Régent et de l'abbé Dubois avec les Anglais depuis leur origine première en 1714, du vivant du grand roi, alors que le duc d'Orléans n'était qu'un des princes de la maison royale, tenu en demi-disgrâce, jusqu'à la déclaration de guerre du Régent à Philippe V, roi d'Espagne, le 9 janvier 1719. Le volume actuel achève cette histoire jusqu'à la fin de la Régence et jusqu'à la mort du duc d'Orléans au mois de décembre 1723. Les documents britanniques, étudiés à leur source et vulgarisés pour la première fois en France, qu'il nous soit permis de le rappeler, éclairent d'une lumière certaine la politique étrangère du gouvernement français à cette époque. On ne l'avait étudiée chez nous que sur des documents français, et encore très super-

ficiellement (Lémontey). Dans un dialogue aussi serré entre les deux puissances, tel que celui qui s'établit alors, ne produire que l'un des interlocuteurs, et seulement par intervalles, n'est-ce pas en quelque sorte jouer au propos interrompu? Comment se faire une idée juste des choses et des hommes si l'on n'écoute pas aussi l'autre interlocuteur qui relève et entretient le propos? Les collections d'Angleterre (*Record Office*, *British Museum*, archives privées) nous livrent non seulement la pensée, les actes de George Ier et de ses ministres, mais aussi de très nombreux documents français, spécialement des dépêches de Dubois, les plus importantes, celles où il s'explique, s'épanche, se peint au naturel dans les diverses crises que traverse l'alliance. On y rencontre donc les éléments d'un jugement impartial sur chacune des deux parties.

En même temps, les faits dénaturés par ignorance, par malveillance, par légèreté, paraissent sous leur véritable jour. Il faut le dire, on s'est plu à les dénaturer, à représenter les Anglais sous les traits d'insolents dominateurs, les Français dans l'humiliante posture de gens à tout faire, à tout subir. Rien de moins exact. Ainsi, à la guerre de 1719, le colonel W. Stanhope est censé mener le maréchal de Berwick la main haute; mais sa propre correspondance

fait voir que le maréchal était le vrai chef de l'armée française et ne dépendait nullement du colonel. On taxe le ministère anglais de perfidie lors du système de Law et de sourdes manœuvres pour le bouleverser et ruiner la France. Ses correspondances et ses actes prouvent qu'il en désira sincèrement le succès. Et les deux traités de Madrid des 27 mars et 13 juin 1721? Totalement défigurés, présentés à l'inverse de la vérité historique, etc., etc. En un mot, la politique extérieure de la Régence a été travestie. Son histoire est réellement à refaire de toute pièce. Nous avons tâché de la restituer sous son véritable aspect.

Non pas que le présent ouvrage émane d'une idée préconçue. Il est simplement le fruit de l'étude des sources premières. Le lecteur, s'il veut bien suivre l'auteur dans les détails où le soin de la vérité l'oblige d'entrer, se convaincra de l'entière sincérité qui l'a guidé; comment, tout en renouvelant cette partie de l'histoire de la Régence, il s'est appliqué à ne jamais forcer les textes et toujours, selon son habitude invariable, à les employer fidèlement dans leur pure intégrité matérielle et morale.

Finissons par un juste tribut de reconnaissance à M. le comte de Stair, dont la haute courtoisie nous ouvrit si libéralement ses archives de famille; et par un tribut d'affectueux souvenir à feu l'excellent Noel

Sainsbury, en son vivant préposé au *Record Office*, si empressé à seconder nos recherches, si heureux des trouvailles auxquelles son expérience consommée le conduisait (par exemple, le traité de Berlin du 15 août 1719).

N. B. — Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les dépêches de Schaub, ministre d'Angleterre à Paris à partir du mois de mars 1721, sont rédigées en français.

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

CHAPITRE I

LA GUERRE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE CONTRE L'ESPAGNE

La guerre venait d'être déclarée à l'Espagne par l'Angleterre, le 28 décembre 1718; par la France, le 9 janvier 1719. De part et d'autre, on préparait l'entrée en campagne. Mais plusieurs mois se passèrent auparavant.

Le Régent faisait marcher des troupes en Guyenne. Le maréchal de Berwick, gouverneur de cette province, avait accepté le commandement au refus du maréchal de Villars.

Philippe V, ou plutôt Alberoni, se disposait à faire face, c'est-à-dire à prendre partout l'offensive, conformément à son génie, par la politique et la diplomatie, d'un bout à l'autre de l'Europe, en attendant les armes.

I

En France, il n'était pas inquiet. Ce serait assez pour y opérer une révolution, que le petit-fils de Louis XIV se montrât au camp français. Sa seule présence attirerait

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

Sainsbury, en son vivant préposé au *Record Office*, si empressé à seconder nos recherches, si heureux des trouvailles auxquelles son expérience consommée le conduisait (par exemple, le traité de Berlin du 15 août 1719).

N. B. — Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les dépêches de Schaub, ministre d'Angleterre à Paris à partir du mois de mars 1721, sont rédigées en français.

LE RÉGENT

L'ABBÉ DUBOIS ET LES ANGLAIS

CHAPITRE I

LA GUERRE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE CONTRE L'ESPAGNE

La guerre venait d'être déclarée à l'Espagne par l'Angleterre, le 28 décembre 1718; par la France, le 9 janvier 1719. De part et d'autre, on préparait l'entrée en campagne. Mais plusieurs mois se passèrent auparavant.

Le Régent faisait marcher des troupes en Guyenne. Le maréchal de Berwick, gouverneur de cette province, avait accepté le commandement au refus du maréchal de Villars.

Philippe V, ou plutôt Alberoni, se disposait à faire face, c'est-à-dire à prendre partout l'offensive, conformément à son génie, par la politique et la diplomatie, d'un bout à l'autre de l'Europe, en attendant les armes.

I

En France, il n'était pas inquiet. Ce serait assez pour y opérer une révolution, que le petit-fils de Louis XIV se montrât au camp français. Sa seule présence attirerait

sous ses drapeaux soldats et officiers, dévoués au sang du grand roi, et renverserait le duc d'Orléans du pouvoir par lui usurpé sur les droits du descendant direct.

Quant à l'Angleterre, une expédition partie de Cadix, portant des troupes et des jacobites, irait tout droit détrôner George Ier et restaurer la dynastie des Stuarts dans la personne de Jacques III.

Ce n'était pas tout :

Alberoni, tandis qu'il préparait ce coup droit contre la dynastie hanovrienne, ne pouvait pas se déprendre du rêve de compliquer les périls de l'Angleterre, en la tournant aussi par le nord. Le roi de Suède, qu'il devait jeter de la Norvège sur l'Écosse, n'était plus. Mais serait-il donc impossible d'évoquer des régions du pôle quelque autre génie de la tempête? Là se donnait carrière l'imagination turbulente et déréglée du cardinal. Tant d'aventures fulgurantes avaient jailli dans cette région lointaine de l'Europe en un si court espace de temps, qu'elle semblait être un foyer inextinguible, presque merveilleux de coups de surprise; et, à vrai dire, ce n'était pas non plus ce que George Ier redoutait le moins.

C'est cette partie diplomatique de leur duel, entamée avant que l'on ne se combatte par les armes en Occident, sur terre et sur mer, que nous allons envisager d'abord.

II

Réellement la situation du Nord paraissait se prêter aux vues les plus romanesques, tant elle ressemblait au chaos par le conflit des compétitions territoriales, des haines séculaires, par les convulsions du vaste dessein, qui, terrassé avec Charles XII et rompu au canon de Frederikshall,

cherchait à se redresser encore redoutable, comme les tronçons du reptile que le chasseur a brisé.

George Ier, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre; Frédéric IV, roi de Danemark; Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse; Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne; le tsar Pierre, tous avaient arraché des lambeaux de l'empire suédois. De ses brillantes possessions extérieures, cet empire infortuné ne gardait plus qu'une partie de la Finlande.

Néanmoins le prestige d'un siècle de grandeur conquérante survivait à l'écrasement de la puissance, ainsi qu'en Occident, la France de Louis XIV, même après les malheurs des dernières années, avait encore été un épouvantail au dehors.

Mais si tous étaient d'accord, loups affamés, pour déchirer la proie, ils se jetaient entre eux, pendant le festin des regards de jalousie, de haine, de provocation. Entre le tsar et le roi d'Angleterre, l'antagonisme provenait de la sourde ambition du premier de s'emparer du Mecklembourg et de devenir ainsi l'un des membres du corps germanique; le second regardait comme un grave péril l'établissement des Russes sur le flanc de son électorat. Tel avait été en effet l'intention manifeste du tsar lorsqu'en 1716 il avait marié sa nièce, Catherine Ivanovna[1], à Charles-Léopold, duc de Mecklembourg-Schwerin, et qu'il avait voulu imposer à celui-ci l'échange du Mecklembourg contre des domaines en Livonie et en Courlande. Il n'y avait pas réussi; mais d'autres voies lui restaient, non moins susceptibles d'inquiéter l'Allemagne du Nord, surtout le Hanovre.

1. Fille d'Ivan V. Nous avons dit par erreur dans notre t. I, p. 302, Anne Ivanovna. Celle-ci fut impératrice de Russie de 1730 à 1740. Catherine Ivanovna mourut en 1733; Charles-Léopold en 1747. V. dans notre t. I, p. 301-305, l'état du Nord en 1717.

Si, en effet, avec la disparition de Charles XII, les plans de Gœrtz pour réconcilier ensemble le roi de Suède et le tsar et les lancer sur l'Écosse au nom de Jacques III, s'en étaient allés en fumée, les jacobites secondés par le Gœrtz du Midi, Alberoni, reportaient maintenant leur effort sur le tsar et s'évertuaient à forger à nouveau par ses mains la chaîne de la ligue du Nord.

Gœrtz, après de longs mois de négociations avec les Russes à Aland, venait de quitter cette île pour aller rendre compte de l'état des choses à son maître. Il se rencontra sur la route de Norvège avec les officiers qui apportaient du théâtre de la guerre la tragique nouvelle. Arrêté par eux, bientôt ramené à Stockholm, les grands se vengèrent sur lui du funeste despotisme qu'il avait servi et l'assassinèrent juridiquement (mars 1719).

Quant à la succession, aussitôt la vacance du trône, Ulrique-Éléonore, sœur puînée du roi et femme de Frédéric, prince de Hesse-Cassel, proclamée par l'armée, prit le titre de reine à l'exclusion du fils de sa sœur aînée Hedwige, Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp.

Les États du royaume la reconnurent et la proclamèrent, mais à titre électif et avec un pouvoir qui, tout à l'heure despotique à l'excès, fut rendu le plus étroitement limité qu'il y eût en Europe (mars 1719).

Le Tsar, à la fois en négociations et en guerre avec la Suède, rêvant d'un port dans la Baltique méridionale, arbitre en espérance de toute la Baltique, en état d'hostile jalousie avec le Danemark, le Hanovre, l'Angleterre, l'Autriche inquiète et irritée de ses entreprises en Allemagne, rangea le duc de Holstein dans sa clientèle; et, quelques années après, l'admit dans sa famille en le fiançant à sa fille aînée, Anne Petrovna, novembre 1724 [1].

1. Le mariage fut célébré par Catherine Ire en 1725.

Par ce prince, il tenait en échec à la fois la Suède, puisqu'il avait un prétendant à opposer éventuellement à Ulrique-Éléonore et à Frédéric de Hesse, et le Danemark, en raison des démêlés qui existaient entre la branche aînée ou royale et la branche cadette ou ducale de Gottorp, démêlés sans cesse renaissants depuis le partage des duchés de Sleswig et de Holstein que Christiern III avait effectué avec ses frères en 1544 [1].

Par une conséquence naturelle, le prince de Hesse était très attaché aux intérêts de l'empereur et du roi de la Grande-Bretagne [2]. C'était le candidat que l'Angleterre et la France préféraient. Le duc de Holstein leur était déjà suspect pour avoir eu près de lui, comme conseiller intime et maréchal de cour, avant de le céder à Charles XII, Gœrtz, dont il eut pourtant le triste courage de se désintéresser à l'heure suprême en le déclarant démis de son service.

En face du redoutable potentat de Moscou, George Ier était en proie à une vive anxiété. Il ne savait pas ce qu'il pouvait subsister des plans de Gœrtz, de Charles XII et du tsar. Quoique le Régent eût apaisé en 1717 la querelle qu'avait suscitée entre les rois d'Angleterre et de Suède l'arrestation de Gœrtz et de Gyllenborg, les intérêts territoriaux mettaient le Hanovre et la Suède aux prises, pour la possession des duchés de Brême et de Verden que George détenait de seconde main, après les avoir rachetés du roi de Danemark, premier conquérant. D'autre part,

1. Ces querelles de famille ne s'éteignirent qu'en 1773, par un traité définitif entre Christiern VII et l'impératrice de Russie, Catherine II, agissant au nom de son fils, le grand-duc Paul, chef de la branche de Gottorp. Mallet, *Histoire de Danemark*, t. IX. Elles se sont rallumées de nos jours; et c'est sous prétexte des droits de la branche de Holstein-Augustenbourg, issue de Christiern III, que la Prusse et l'Autriche ont démembré le Danemark.

2. Stair à Craggs, Paris, 23 février 1719. *Rec. Off. France*, vol. 353.

les dispositions malveillantes du tsar n'étaient pas douteuses.

Il y avait lieu également de se défier du roi de Prusse. Ce prince, qui s'était attribué parmi les possessions suédoises Stettin et la Poméranie ultérieure (à l'est de l'Oder), était dans une position très délicate. En guerre avec la Suède, en mauvais termes avec l'Autriche et avec l'Angleterre, il ne voulait pas non plus exposer son royaume naissant au choc du vainqueur de Pultawa. Un certain autre aimant l'attirait aussi vers le Nord, c'est-à-dire le démembrement de la Pologne qu'il entrevoyait déjà comme une des fructueuses opérations du siècle [1]. Tels avaient été sans doute les mobiles de son traité secret d'amitié et d'alliance avec le tsar et la France, au mois d'août 1717.

En Pologne, Auguste II, rival heureux ou malheureux de Stanislas Leczinski selon la fortune des deux grands héros du Nord, leurs patrons, était remonté définitivement sur son trône par la victoire des Russes. Il continuait de figurer parmi les ennemis des Suédois. Cependant, sans espoir de recouvrer une vieille possession polonaise, la Livonie, enlevée par la Suède en 1660, maintenant interceptée par le tsar, et sans inquiétude désormais pour sa couronne, il était aussi sans animosité. Mais on craignait à Londres qu'il ne se laissât dériver du côté du tsar, son appui naturel, et que la ligue du Nord, qu'on avait crue ensevelie dans le tombeau de Charles XII, ne se jouât de l'atteinte qui avait paru l'anéantir, qu'elle ne ralliât ensemble la Prusse, la Pologne, la Russie et, qui sait? peut-être la Suède. Alberoni ne s'y épargnait pas, non plus que les jacobites. Il fit partir pour le Nord, outre les émissaires jacobites, deux aventuriers dont il s'était d'abord

1. Stair à Craggs, Paris, 6 mai 1719. Conversation de Stair avec La Marck. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

défié, l'un qui se faisait nommer le comte Marini, l'autre, le comte Schlieben, allemand d'origine [1]. Ils n'achevèrent pas le voyage, comme on le verra plus loin. Mais, dans l'été de 1719, Dubois, bien informé, mandait à Stanhope que les projets des malintentionnés contre le roi de la Grande-Bretagne et le fondement de toutes les cabales en France roulaient sur l'espérance d'une puissante diversion en Allemagne et d'un transport de Moscovites en Écosse [2].

III

Tandis qu'elle travaillait contre toute espérance à ramasser les éléments disloqués de la ligue du Nord, l'Espagne s'efforçait en Hollande de désagréger la ligue de l'Ouest, c'est-à-dire la Quadruple-Alliance, en retenant à elle la République. Et en vérité il semblait que la Haye offrît un champ avantageux à la stratégie de ses diplomates. La Hollande était devenue très pacifique pour deux motifs : l'un, politique; l'autre, commercial. Sortie de la guerre de la succession d'Espagne rassassiée de combats, dont finalement le profit n'était pas en proportion des sacrifices qu'elle avait prodigués, épuisée d'argent, atteinte dans sa vieille moralité, éclipsée par la primauté anglaise en partie son œuvre, elle sentait l'indispensable besoin d'une paix réparatrice, et s'attachait maintenant à la conserver avec la même ténacité qu'elle avait mise si longtemps à la repousser et à perpétuer la guerre. On l'avait amenée sans trop d'efforts à la Triple-Alliance de 1717, qui était incontestablement un instrument de paix. Mais la Quadruple-

1. Lémontey, t. I, p. 231. Selon Saint-Simon. *Mém.*, t. XVI, p. 190, Schlieber, d'origine danoise.
2. Dubois à Stanhope, 16 juin 1719. Baudrillart, t. II, p. 367, note 2.

Alliance portait la guerre dans ses flancs, puisqu'il n'y avait guère à douter de la résistance de l'Espagne et que le traité de Londres prévoyait le recours à la contrainte.

Alors, autre fléau : l'interruption du commerce de la République en Espagne, tandis qu'en observant la neutralité, elle conservait sa propre clientèle et y ajoutait celle qu'allaient perdre, du fait de la rupture, l'Angleterre et la France, quoique Philippe V eût annoncé, en ce qui concernait les Français, qu'il leur continuerait les avantages dont ils jouissaient jusque-là. Or, ni les Français, ni surtout les Anglais ne voulaient se prêter à ce genre de duperie. Aussi avaient-ils, immédiatement et par provision, constitué les Hollandais membres de droit de la Quadruple-Alliance. Ceux-ci, trop prudents pour leur rompre en visière, mais passés maîtres dans la tactique des ajournements, sans opposer un refus positif aux instances d'impérieux alliés, multipliaient les subterfuges, les moyens dilatoires dont leurs institutions fourmillaient, et reculaient indéfiniment leur adhésion en forme au traité fait sans eux à Londres.

L'ambassadeur d'Espagne, Beretti-Landi, exploitait leur répugnance, s'en attribuait le mérite. Plus avantageux que clairvoyant, il mandait à sa cour des nouvelles dont la flatteuse exagération entretenait chez son maître le vain espoir de la dissolution imminente de la Quadruple-Alliance par la sécession de la Hollande.

Philippe V avait donc un intérêt majeur à prolonger indéfiniment la temporisation des Hollandais, et ceux-ci l'eussent volontiers portée à l'extrême limite. Sollicités, assiégés pour ainsi dire par les deux parties, ils se défendaient savamment, profitaient des deux mains, vendant du matériel naval aux Espagnols, obligeant l'empereur à régler à leur avantage le traité de la Barrière, recevant

sans émotion les vifs assauts de l'abbé Dubois. Cependant comme, après tout, il ne leur était pas possible de faire bande à part, enserrés qu'ils étaient entre les grandes puissances, ils acceptèrent le principe de la Quadruple-Alliance en février 1719. Mais ils cherchèrent à éloigner l'éventualité de la guerre, en demandant, au grand chagrin de l'Empereur, que le délai de trois mois imparti à l'Espagne pour adhérer au traité, sous peine de déchéance des duchés italiens, fût prorogé d'autant. L'Autriche, au contraire, prenant à la lettre la Quadruple-Alliance, croyait n'avoir plus qu'à s'approprier ces territoires par elle tant convoités; ses envoyés protestèrent, de Penterriedter à Londres, Kœnigsegg à Paris (février 1719). Leurs plaintes n'eurent d'écho ni dans l'une ni dans l'autre capitale. On n'y voulait pas laisser dévier les expectatives de Parme et de la Toscane de leur destination première, et pas davantage prendre des résolutions sans l'adhésion des États, quoique l'Empereur fût tout prêt à se passer d'une coopération qui, pour lui, n'était qu'un obstacle et un leurre. Il dut, bon gré mal gré, donner son assentiment à un nouveau délai de trois mois. Mais il obtint de la France et de l'Angleterre une contre-lettre portant que cet atermoiement serait le dernier; qu'aussitôt expiré, les puissances statueraient sur la nouvelle destination à donner aux duchés. De plus, en souvenir de la défection de l'Angleterre en 1712-1713, il sollicita de George I[er] la promesse de ne pas traiter sans l'Autriche et la France. George, encore sous l'impression de l'empressement de Charles VI à lui fournir des auxiliaires contre le Prétendant, le satisfit aussitôt. L'Empereur souhaitait non moins passionnément de gagner aussi sur les États-Généraux qu'ils consentissent à signer l'alliance dans le délai de trois semaines, ainsi que la ratification du traité du 22 décembre précédent relatif à la Bar-

rière. C'était trop à la fois et trop vite. Il resta engravé dans les lenteurs hollandaises. Les États bataillèrent avec un art consommé tendant à éloigner l'heure des résolutions définitives; et même alors à ne figurer que de nom dans la Quadruple-Alliance.

Il semble qu'Alberoni eût dû faire tout au monde pour encourager une disposition si favorable à sa politique. Précisément, il choisit le rôle opposé. Au commencement de 1719, les États avaient envoyé à Madrid un délégué, nommé Colster, porteur de conseils pacifiques. Le cardinal trancha du Romain. Comme le nouveau venu sollicitait une audience du roi, qui était alors à Balsain, et l'autorisation de le suivre dans son voyage vers le Nord, il lui fit demander s'il avait quelque chose à proposer. Sur la réponse de celui-ci qu'il ne portait que des assurances d'amitié de son État et des ordres d'employer ses bons offices pour la paix sur le pied du traité, Alberoni lui signifia (25 avril 1719) que toute négociation était inutile et qu'il n'avait qu'à rester à Madrid [1].

Mal reçus du fantasque ministre qui dédaignait leur bienveillance parce qu'elle n'allait pas jusqu'à l'abandon d'eux-mêmes, les Hollandais avaient affaire aussi aux ministres de France et d'Angleterre, à cause de leur politique personnelle. On les sommait de rentrer dans le rang. Mais on n'apportait pas dans ces instances une entière sincérité. Si l'orgueil des deux puissances était choqué des allures indépendantes de la République, leurs calculs secrets s'en accommodaient. Autant l'Autriche était impatiente de se saisir des duchés italiens par la déchéance de l'Espagne, autant la France s'appliquait à les préserver de

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 6 et 7 mai 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353 et Weber, p. 92, d'après une dépêche de Penterriedter. Londres, 11 mai 1719.

ses dévorants appétits, et à garder les expectatives libres pour le jour où Philippe V accepterait le traité de Londres.

L'Angleterre ne se souciait pas non plus d'accroître indéfiniment les possessions territoriales de l'Empereur.

IV

Elle jugeait plus expédient de contenter le Régent, son véritable appui, dont l'autorité avait besoin d'être renforcée dans le royaume.

A vrai dire, pour elle, le nœud de la situation était en France. Selon l'opinion des Anglais, il dépendait de la France, d'une part, d'obliger Philippe V à adhérer à la Quadruple-Alliance; d'autre part, de rendre ou non la vie à la ligue du Nord, leur terreur. Avant tout, il leur fallait fixer le Régent, dont on ne se croyait jamais assez sûr, disputé qu'il était entre son bon et son mauvais génie, Dubois et Torcy : ce dernier, très fort par l'autorité de son caractère, de ses services, de sa connaissance du monde européen; l'autre, pétri des contraires, ardent et timide, prolixe ou fuyant les explications, dissimulant sous des éclats de colère ou parfois avouant sans détour que le théâtre des événements du Nord lui était peu familier, surtout, semblerait-il, attentif à masquer aux regards des profanes la figure de son ennemi, le ministre en expectative embusqué derrière le ministre en titre, pour le forcer à agir à l'inverse de l'alliance anglaise.

Et, avec cela, en face, L. Stair, dont le regard aigu le traverse jusqu'au fond de l'âme, à qui rien n'échappe, qui ne lui fait grâce de rien. Entre eux orages et accalmies se succèdent.

Vers le milieu de janvier, l'abbé marche droit. Stair lui rend ce témoignage que les affaires vont à souhait. La cour est aussi ouverte et aussi franche quant aux affaires du Nord, qu'elle était naguère fermée et mystérieuse. Le sagace politique discerne clairement que la mort du roi de Suède a déplacé le nœud de la question européenne et l'a fait descendre du Nord au Sud, de la Suède à la France.

Selon lui, elle dégage l'Angleterre, et le Régent en vient à se considérer comme partie principale dans la guerre, comme la seule personne spécialement en danger. A présent, dit-il, cette cour s'attachera de bon cœur au roi et suivra ses vues pour sauver son propre crédit et garder en apparence l'influence dont elle semblait vouloir nous exclure, il y a quelques semaines.

« L'abbé et moi, continue-t-il, nous sommes à présent les meilleurs amis du monde. C'est tout mon désir; et nous causons, comme s'il n'était survenu entre nous ni querelle ni refroidissement. »

Ce qui précède ne justifie-t-il pas les susceptibilités de l'abbé, qui, en jetant la sonde dans la cordialité démonstrative de son interlocuteur, reconnaissait aussitôt le tuf [1].

Dubois lui réplique de même style et le *prêche* à son tour deux heures durant sur la nécessité pour le roi et le Régent de demeurer bien unis et d'agir de concert [2].

Il tient simultanément le même langage dans une lettre à L. Stanhope, lettre où il semble forcer le trait à dessein (16 janvier 1719) : « Nous reconnaissons par les découvertes que nous avons faites, et vous en verrez des preuves indubitables, que l'Espagne et la moitié de la France ne se

1. L. Stair à Craggs, 14 janvier 1719. En anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. 111, B.
2. Stair à Craggs, Paris, 13 et 14 janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol 353.
Stair Papers, Oxenf. Castle, vol. 111, B.

sont élevées contre S. A. R. qu'en haine du traité et de sa liaison avec le roi de la Grande-Bretagne, et la guerre que nous entreprenons contre l'Espagne va être à proprement parler une guerre civile, dans laquelle personne ne peut juger qui sera pour S. A. R., qui aura contre elle non seulement tous ceux qui sont engagés ou prévenus pour l'Espagne, mais tous les Jacobites, qui sont plus nombreux et plus considérables ici qu'en Angleterre même, et qui, sans mentir, font les deux tiers du royaume. Il faut donc nécessairement agir en Angleterre et ici avec un concert parfait et que rien sans exception ne puisse déranger et préférer cet intérêt à tout autre... On peut négliger ou perdre tout autre avantage, mais on ne peut donner la moindre atteinte à celui-ci sans porter à l'un et à l'autre gouvernement un coup mortel. Voilà la maxime sur laquelle je suis persuadé que nous devons préférer l'Angleterre à toute autre puissance, et que l'Angleterre doit préférer la France à toute autre liaison, et qu'il ne faut pas vivre ensemble avec fidélité seulement pour les engagements pris et avec de simples égards les uns pour les autres, mais en intime liaison et en amitié et de la même manière que si les deux états appartenaient au même maître, faisant attention de part et d'autre aux préventions populaires pour n'effaroucher personne et parvenir à notre but qui doit être de porter l'union jusqu'à une union nationale [1]. »

Dubois ajoute que, par tout ce qui lui a passé dans les mains depuis quelque temps, on ne peut plus douter que le cardinal Alberoni n'ait juré la perte du roi de la Grande-Bretagne et du Régent, qu'il n'ait pour but d'enlever la couronne à ce dernier prince, si elle à venait vaquer, de la procurer au roi catholique, lequel conserverait l'Espagne pour

1. Baudrillart, t. II, p. 354.

ses fils du second lit; et pour venir à bout de ses mauvaises intentions contre les deux gouvernements, il veut les séparer l'un de l'autre. « Il n'y a aucune avance qu'il ne nous ait faite pour nous détacher de vous. Il n'y en a aucune qu'il ne fasse auprès de vous pour vous séparer de nous. »

L'abbé veut qu'on montre dans toutes les occasions qu'on fait la guerre non pas au roi catholique ni à la nation espagnole, mais à ce ministre turbulent. Cependant il est d'avis que même en agissant le plus vivement par la guerre contre l'Espagne et par les menaces au pape contre le cardinal Alberoni, il faut laisser le plus longtemps qu'on pourra une porte ouverte à la paix, parce que la paix achèverait de confirmer les renonciations, donnerait le temps de rétablir les forces du royaume et de prendre de solides précautions contre les mauvais desseins du cardinal, sur lesquels on ne devra jamais s'endormir. « Dans cette pensée, concluait l'abbé, je crois qu'il faut appuyer fortement le délai de trois mois que les États-Généraux demanderont, ne pas consentir qu'il soit disposé des expectatives que l'on a offertes pour le fils de la reine d'Espagne, et apporter toutes les autres facilités qui pourront déterminer le roi d'Espagne à accéder au traité [1]. »

V

Toutes les affaires s'agitent à la fois entre les deux cours. Elles s'entrelacent, tendant toutes au même but, même celles de l'intérieur. A ces dernières, L. Stair évite de toucher spontanément. Mais Dubois, dans ses moments d'abandon, l'y introduit; à cette heure, il est pour le car-

1. Baudrillart, t. II, p. 355.

dinal de Noailles et pour les parlements. Il fait, dit-il à Stair, tout ce qui est en son pouvoir pour persuader au Régent de se réconcilier avec les parlements et de les rattacher à ses intérêts. Le cardinal de Noailles est très content qu'au reçu de la déclaration du roi d'Espagne, il ait conseillé au Régent de l'envoyer au parlement de Paris et ensuite aux autres parlements. D'autres en dissuadèrent le Régent par le motif que ce serait amoindrir son autorité que de permettre aux parlements de s'immiscer dans de si hautes affaires. Cependant le parlement de Bordeaux ayant condamné spontanément cette déclaration, avec les marques d'une vive indignation, il avait regagné sur le Régent de laisser les autres parlements suivre cet exemple; et sous main il avait disposé les choses de manière que le parlement de Paris avait fait savoir par quelques-uns de ses chefs qu'il était prêt à faire en cette matière tout ce qui serait agréable au Régent, s'il lui était permis de prendre connaissance de la déclaration. Le prince y avait consenti. L'abbé redoutait néanmoins que les ennemis du parlement, s'ils venaient à le savoir, ne le fissent changer de résolution.

« Bref, poursuit L. Stair, l'abbé est très fort à cette heure pour que le Régent rattache le parlement à ses intérêts et se crée un puissant parti chez la nation. Il se récrie énergiquement contre ceux qui conseillent au Régent de se maintenir strictement sur le pied de son autorité.

« En un mot, voilà où en est l'abbé, rond comme un cercle; lui et moi, nous sommes les plus chers amis qu'on puisse imaginer [1]. »

Stair, en finissant, rapporte un trait assez plaisant.

1. L'abbé, comme gage de sincérité, promit à Stair de lui procurer le chiffre des jacobites; et il le lui remit en effet, Stair à Craggs, Paris, 21-22 janvier 1719. *Rec. Off.*, *France*, V. 353.

L'abbé lui a raconté que, deux jours auparavant, comme il était avec le général des Pères de l'Oratoire, son secrétaire lui avait apporté à signer une lettre au cardinal Aquaviva sur la Constitution. Il la montra au général, qui lui dit que si le cardinal de Noailles l'avait écrite, elle n'aurait pas pu être meilleure ; et sur le compte que le général en rendit, le cardinal lui fit les plus grands compliments accompagnés d'offres d'amitié et de service[1].

Ainsi chapitré et flatté par les Anglais, déçu du côté des jésuites, qui, avec la cour de Rome, avaient trempé dans le complot de la duchesse du Maine[2], obligé de s'appuyer sur le parlement qui faisait cause commune avec le cardinal de Noailles, l'abbé, par les nécessités politiques de la situation générale, se trouvait pour lors être un janséniste très passable.

Cela dura un certain temps. L. Stair, qui rêvait de grouper les jansénistes comme un parti politique autour du Régent, raconte qu'il établit des relations de franche amitié entre l'abbé Dubois et le maréchal d'Estrées (lequel avait des attaches avec les appelants[3]). L'abbé déclara au maréchal qu'il était ami du cardinal de Noailles et ennemi de la constitution, et il lui promit que, sous trois mois, il montrerait par des actes qu'il avait fait et ferait plus de mal à la constitution que qui que ce fût. A la vérité, L. Stair se défiait de la solidité de ces grandes protestations. « L'esprit

1. L. Stair à Craggs, Paris, 14 janvier 1719. *Stair Papers*, *Oxenf. Cast.*, vol. 111, B. La lettre est en anglais. Mais elle se termine par deux lignes en français : « Que dites-vous de tout cela, monsieur? Vous avez converti l'abbé. » — Craggs, par ses bonnes paroles, l'a rendu plus maniable et plus hardi.

2. V. notre t. II, ch. XVI, 4.

3. Le cardinal César d'Estrées (1628-1714) avait été hostile à la constitution et aux jésuites. Victor-Marie, maréchal d'Estrées, son neveu (1660-1737), vivant avec lui à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, partageait ses sentiments. Il y persista après la mort du cardinal. — Saint-Simon, *Mém.*, t. XI, p. 261, 268.

de l'abbé, dit-il, n'est pas très stable de sa nature; et son caractère, pour de vrai, n'est pas des mieux assis. Mais le Régent semble travailler à regagner les parlements. S'il agit ainsi et qu'il se fasse une administration tout d'une pièce, il se mettra à l'abri du danger[1] ».

Le parlement, pour sa part, ressentait amèrement son humiliation du lit de justice du 26 août précédent, ainsi que l'emprisonnement du président Blamont pour les réunions qu'on avait tenues de nuit après le lit de justice. Sous ces coups d'autorité frappés par le Régent, il commençait à souhaiter un rapprochement et à se départir peu à peu de sa mauvaise humeur.

Les affaires d'Espagne et le sentiment patriotique lui en fournirent l'occasion. Si, d'abord, il laissa passer en silence une lettre donnée comme du roi d'Espagne[2], très injurieuse pour le duc d'Orléans, il crut devoir bientôt s'armer d'une demi-sévérité contre la déclaration de Philippe V du 25 décembre 1718, où, sans désigner le Régent autrement que par ces mots *un particulier*, le monarque l'accusait du *détestable projet* de faire une irruption en Espagne et sollicitait l'armée française à passer de son côté. Le parlement supprima cette pièce comme séditieuse et fausse, mais s'abstint d'autres poursuites.

Le duc d'Orléans, dit Saint-Simon, méprisa également la pièce et le jugement[3].

Enfin le parlement, s'affermissant de lui-même dans son devoir, supprima, par un arrêt du 4 février 1719, les diverses déclarations du roi d'Espagne, sous peine pour les imprimeurs ou distributeurs d'être poursuivis

1. L. Stair à Craggs, Paris, 12 mars 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.
2. Dont elle émanait en effet.
3. *Mém.*, t. XVII, p. 121. Baudrillart, t. II, p. 352.

comme perturbateurs du repos public et criminels de lèse-majesté [1].

Ainsi s'ébauchait la réconciliation du Régent et des magistrats. Le prince la désirait. Car il lui importait de

1. C'étaient les quatre pièces dont nous avons parlé, t. II, ch. XVI, 91. En voici les titres. 1° *Copie d'une lettre du roi catholique, écrite de sa main, que le prince de Cellamare, son ambassadeur, avoit ordre de présenter au roi très chrétien, du 3 septembre 1718.* 2° *Copie d'une lettre circulaire du roi d'Espagne à tous les parlements de France, datée du 4 septembre 1718.* 3° *Manifeste du roi catholique adressé aux trois états de la France, du 6 septembre 1718.* 4° *Requête présentée au roi catholique au nom des trois états de la France.* Elle attestait que la nation le regardait toujours comme l'héritier présomptif. Elle s'indignait qu'on formât des traités, qu'on achetât des alliances avec les ennemis de la religion, avec les ennemis de la monarchie, avec les ennemis du roi d'Espagne. « Les enfants qui commencent à ouvrir les yeux en pénètrent les motifs; il n'en est point qui ne voye que l'on sacrifie le véritable intérêt de la nation à une espérance que l'on ne peut supposer sans crime, et qu'on ne peut envisager sans horreur; c'est cependant cette cruelle supposition qui est l'âme de tous les conseils, et le premier mobile de ces funestes traitez... »

Suivaient les griefs contre le mauvais gouvernement, contre l'oppression exercée sur le parlement de Bretagne; une invitation pressante au roi de convoquer les États pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre, la tutelle et la Régence. Ne lui appartient-elle pas de droit?

Tous les cœurs voleraient au-devant de lui, quand il paraîtrait avec sa seule maison. Il n'y a point de citoyen qui ne lui servît de garde. Mais en supposant que, pour plus grande sûreté, il parût à la tête d'une armée de dix mille hommes, le duc d'Orléans parût-il à la tête d'une armée de soixante-mille hommes, le roi peut s'assurer qu'elle sera la première à prendre ses ordres. Pas un officier qui ne gémisse, pas un soldat qui ne sente l'iniquité et la perversité du gouvernement; pas un qui ne regardât le roi comme son libérateur. « Tous s'empresseraient d'aller reconnoître, d'aller admirer en vous le fils de ce Prince si cher, qui règne toujours dans les cœurs (a); que pouvez-vous jamais craindre ou du peuple, ou de la noblesse, quand vous viendrez mettre leur fortune en sûreté; votre armée est donc toute portée en France, et V. M. peut s'assurer d'y être aussi puissante que fut jamais Louis XIV. » Le roi sera accepté d'une commune voix pour Administrateur et Régent, selon que sa sagesse jugera plus convenable, ou bien il rétablira avec honneur le testament du feu roi.

Après de nouvelles et pathétiques adjurations, on terminait en invoquant le témoignage du ministre d'Espagne à Paris, lequel « peut l'assurer que l'on n'avance rien qu'il n'ait lu dans tous les cœurs. Le roi n'a donc rien à craindre d'une nation qui lui est toute dévouée; et il doit tout se promettre de la Noblesse Française ». (Dumont, t. VIII, p. 548, 549.)

Ce style de complot, Philippe V le prit au pied de la lettre. Il en fit son Credo et courut au-devant de la plus amère déception.

(a) Monseigneur, fils de Louis XIV, mort en 1711, prince qui a laissé l'histoire fort indifférente. Il n'enthousiasma jamais que les harengères de Paris.

les ramener, attendu que dans l'état des institutions, partie usurpation de la robe, partie utilité du public, ils étaient seuls en possession d'élever la voix sur les affaires, de susciter et de passionner l'opinion.

Ils firent ensuite un pas de plus dans la voie de l'accommodement; ils enregistrèrent de bonne grâce la déclaration portant que Louis, duc de Chartres, fils du Régent, aurait voix au conseil de régence et la présidence en l'absence du duc d'Orléans. Le prince, né en 1703, était seulement dans sa seizième année. Le Régent, en l'introduisant si jeune dans le gouvernement, se proposait sans doute d'opposer un contre-poids à la personnalité envahissante du duc de Bourbon [1]. En récompense, il rendit au parlement le président Blamont. Celui-ci en fut reçu, dit Saint-Simon, comme le défenseur et le martyr et jouit quelque temps des applaudissements républicains [2].

Il y a apparence, dit L. Stair, que le Régent regagnera le parlement; alors le parti espagnol fera pauvre figure en France [3].

VI

Tandis que L. Stair et l'abbé Dubois, et, avec eux, les deux gouvernements de Londres et de Paris, paraissaient en si parfait accord ensemble, un événement survint qui sembla démentir les témoignages d'intimité échangés de part et d'autre, et causa un très grand trouble au Régent, plus encore à son ministre. Ce fut dans les affaires du

1. Saint-Simon rapporte que le Régent se repentit d'avoir ainsi promu son fils en l'entendant opiner, bien des fois. T. XVII, p. 124.

2. Selon le même Saint-Simon, il devint un très bon espion, rendant compte au Régent avec exactitude de tout ce qui se passait de plus intérieur dans le parlement. T. XVII, p. 193.

3. L. Stair à Craggs, Paris, 30 janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

Nord, le traité d'alliance défensive conclu le 5 janvier 1719, à Vienne, entre l'Empereur, comme souverain des pays héréditaires, et les rois de Grande-Bretagne et de Pologne, comme électeurs de Hanovre et de Saxe. Ils se garantissaient réciproquement les États qu'ils possédaient dans l'Empire, et, de plus, le royaume de Pologne et le grand-duché de Lithuanie contre toute agression venant du dehors et toute machination clandestine des factions à l'instigation des puissances étrangères. Cet engagement devait subsister jusqu'à l'entière pacification du Nord. On inviterait les autres puissances, surtout les Princes et États de l'Empire et les États-Généraux, à entrer dans l'alliance que l'on qualifiait de purement défensive [1].

Malgré ce dernier article, les Anglais, au lieu de demander au duc d'Orléans son adhésion, lui firent mystère du traité.

Informé de Vienne, le prince témoigna à L. Stair sa surprise que le roi ne lui eût rien communiqué de la négociation. Stair la présenta comme un simple acte de défense mutuelle entre les contractants (Craggs ajoutera que c'est un traité fait purement avec l'électeur de Hanovre, où l'Angleterre n'a pas la moindre part). En tacticien qui ne laisse perdre aucune occasion, Stair prit l'offensive contre M. de Torcy, dont il croyait, avec raison probablement, reconnaître l'influence dans la politique incertaine du Régent. Il revint sur ce que ce traité n'était qu'un acte de défense mutuelle devenu nécessaire, attendu que la France ne paraissait nullement se mettre en peine d'empêcher la ligue du Nord, puisqu'elle n'envoyait pas de ministres dans les cours du Nord, quand elle savait qu'on négociait le plus chaudement au sujet de cette ligue.

1. Dumont, t. VIII, 2e partie, p. 1-3.

Jusque-là, dit-il, il n'avait touché cette corde que légèrement, à cause de la mauvaise intelligence que S. A. R. savait entre lui et l'homme [1] qu'il croyait l'auteur de ce conseil, parce que c'était une suite des maximes qu'il avait toujours suivies d'entretenir le trouble et de souffler le feu chez tous les voisins, afin de rendre la France plus considérable. Le même homme, il en était convaincu, lui avait persuadé que la ligue du Nord pouvait faire de la peine à l'Empereur et au roi de la Grande-Bretagne, tandis que la France n'y perdrait rien.

Cette manière, continua-t-il, pouvait être bonne du temps de Louis XIV et conforme à ses vues; mais elle était pernicieuse actuellement : car, supposé la ligue du Nord faite et le succès des mesures prises pour bouleverser l'état de la Grande-Bretagne, comme elles pouvaient fort bien réussir si la mort du roi de Suède n'était pas arrivée, il priait le Régent de considérer en quel état il se serait trouvé lui-même et s'il lui aurait été possible de se soutenir en France, l'état de la Grande-Bretagne une fois renversé.

Le duc d'Orléans convint de la justesse de l'observation.

Ceux donc, conclut l'ambassadeur, qui étaient capables de lui donner de tels conseils n'avaient nullement son intérêt à cœur, n'avaient jamais été ses amis, ne le seraient jamais, quelque mine qu'ils en fissent pour leur utilité particulière.

Le duc n'y contredit pas. Il avoua que l'alliance dont il s'agissait n'avait rien de contraire à ses intérêts; qu'il ne s'y serait point opposé; mais il s'affligeait que le roi lui en eût fait mystère. Car cela pourrait donner occasion à ses ennemis en France de dire que l'amitié sincère et la con-

1. On se rappellera la violente querelle et la rupture entre M. de Torcy et L. Stair V. t. I, p. 18, 22 et suiv.

fiance parfaite, qu'il s'était fait gloire d'avoir avec le roi, n'étaient pas réciproques.

En quittant le Régent, Stair vit Dubois. Celui-ci, toujours porté à forcer la note, dépeignit son maître comme plus touché et plus attristé qu'il ne l'avait jamais vu, à cette nouvelle qui marquait que le roi n'avait pas en lui la confiance qu'il avait tâché par tous ses actes de mériter. En ce qui le concernait lui-même, l'abbé se justifia de son mieux sur les affaires du Nord. Cela n'alla pas sans quelques petites altercations; mais ils se séparèrent les meilleurs amis du monde, — refrain désormais obligé de L. Stair dans ses communications à son gouvernement. — Ils convenaient tous deux que l'intérêt mutuel et les inclinations des princes les portaient à être parfaitement unis en tout, et qu'il était du devoir des bons serviteurs de côté et d'autre d'entretenir et de fortifier cette union [1].

Stair, qui se sentait en suspicion à Londres, envoya le lendemain (31 janvier) à Craggs le bulletin de son adroite stratégie : comment il avait profité des plaintes du duc d'Orléans pour lui faire sentir ainsi qu'à Dubois les torts qu'ils avaient eus dans les affaires du Nord. « Comme mes raisons étaient bonnes et fortes, dit-il, le Régent les reçut en douceur; l'abbé avec vivacité. » Il n'avait pas laissé passer les excuses de Dubois; mais il avait pris soin de rejeter la faute sur Torcy, et d'assaisonner si bien ce qu'il dit, qu'on ne lui en sut pas mauvais gré : au contraire, on parut très content de lui [2]. L'abbé, nous le savons, avait pour cela ses raisons.

Mais son maître, il n'y a pas à le nier, avait subi une

1. L. Stair à Craggs, Paris, 30 janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

2. Stair à Craggs, Paris, 31 janvier 1719. En français, autographe, non signée, marquée de la lettre *P.* (*private*). *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

mortification; et lorsqu'il se plaignait de l'atteinte portée à son prestige en France, il disait vrai. Les Anglais, peu capables par raideur de tempérament d'entrer dans les idées, les sentiments, les intérêts d'autrui, avaient si peu mesuré la portée de leur procédé qu'ils ne comprirent pas l'émotion du Régent et soupçonnèrent une feinte de sa part pour se créer un prétexte d'évolution politique sous la pression de la vieille cour. — Aussi Stanhope mande-t-il à Saint-Saphorin, ambassadeur à Vienne, d'obtenir de l'Empereur qu'il consente au délai de trois mois de plus que le Régent veut donner aux Hollandais pour adhérer à la Quadruple-Alliance. On ne peut pas se passer de leur adhésion. Les Français (en tant que nation) seraient disposés à tout tenter pour empêcher la Sicile de passer aux mains de l'Empereur. Le Régent a tenu ferme; on lui ferait tort de douter de ses bonnes intentions. Mais tiendra-t-il contre le torrent? surtout si on le pressait trop de paraître moins favorable au roi d'Espagne qu'une puissance étrangère (Hollande) qui a si longtemps combattu contre lui. « Nous sommes parvenus à lui faire envisager comme trompeuses et dangereuses toutes les offres de sûreté que l'Espagne lui fit faire par rapport à la succession. » Mais on travaille : « De là notre alarme quand la France se fâcha de notre traité avec la Pologne, des reproches si peu naturels ne pouvant être qu'un prélude à quelque chose de plus fâcheux[1]. »

Cette supposition de Stanhope était-elle dépourvue de toute apparence? Le Régent n'y avait-il pas donné lieu par son inconsistance, par sa politique vacillante et double? S'il voulait être l'allié des Anglais, maintenir avec eux les traités d'Utrecht, régler de concert l'état de l'Europe,

1. Stanhope à Saint-Saphorin, Londres, 4 (15) février 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 211.

pourquoi écouter d'une oreille complaisante les suggestions de M. de Torcy, leur ennemi, et inspirer ainsi à leur inquiète sollicitude la crainte d'une défection? Quand il se plaint en *douceur*[1] que le roi ne lui ait pas communiqué ce dernier traité, avant de le signer, ne se rappelle-t-il pas que, sept mois après la Triple-Alliance de la Haye, lui-même a signé, le 4 août 1717, le traité d'Amsterdam avec la Prusse et la Russie, traité secret, donc dérobé à la con naissance de son allié George Ier?

De son côté, le roi ayant à se défendre en Angleterre et en Hanovre contre l'invasion étrangère et la rébellion domestique, s'absorbe dans le soin de sa préservation. Il a le jugement court, étroit, fruste, mais sain et vigoureux, sauf des accès d'aveugle colère. Dès qu'il s'agit de se garantir, il suit fougueusement l'instinct de conservation sans prendre le temps de réfléchir si sa manière de parer le coup qu'il redoute ne va pas atteindre un ami, comme il avait fait avec le Régent par la publication inconsidérée des lettres de Gyllenborg à Gœrtz[1], et auparavant avec son ministre Townshend[2], comme à nouveau, mécontent non sans motif des allures équivoques du Régent devers le Nord, il omet de l'informer de sa négociation avec l'Autriche et la Pologne. Peu lui importe, pourvu qu'il se couvre, la situation délicate, critique et par conséquent dangereuse pour lui-même, qu'il risque de créer en France. Mais, une fois la bouffée de colère passée et le renfort de sûreté acquis, il revient, tend la main, marche fidèlement, aimablement s'il se peut, avec l'ami qu'il a froissé.

1. V. t. II, ch. I.
2. V. t. I, ch. XXIII.

VII

Il y a chez lui une sincérité de fond que les accidents de surface n'obscurcissent qu'un moment.

A cette heure même, il en donne une preuve intéressante à rapporter.

Les protestants du Midi de la France qui avaient espéré du Régent, et maintenant attendaient de l'alliance anglaise une ère d'affranchissement, s'agitaient et risquaient de troubler le royaume pendant la guerre d'Espagne. George, avec sa décision habituelle, leur signifia d'avoir à se tenir en repos. Sans doute il avait intérêt à ce que nul incident intérieur ne compromît l'action militaire de la France; mais c'était déjà un mérite que de ne pas prendre le change sous couleur de religion et de décourager promptement les exaltés.

Par son ordre, Craggs écrivit à L. Stair la lettre suivante :

« S. M. ayant été informée par de nombreux rapports des désordres que les protestants de France causent fréquemment, de manière à troubler le gouvernement de S. A. R. le duc d'Orléans, lequel, malgré les dispositions favorables où il peut être à leur égard, est mis dans l'impossibilité de leur témoigner de l'indulgence par leur conduite intempestive et turbulente, qu'ont fomentée peut-être les ennemis de S. M. aussi bien que du Régent — m'a ordonné de mander à V. Exc. qu'elle ait à assurer S. A. R. dans les termes les plus formels de son vif désir de contribuer de tout son pouvoir à la paix et à la tranquillité du gouvernement de S. A., en cette occasion et toujours. En conséquence, le Roi, estimant que son influence sur une

population protestante pourrait être de quelque poids, a jugé qu'il servirait le Régent en leur envoyant quelqu'un pour leur faire savoir en son nom combien il croit de leur intérêt aussi bien que de leur devoir de se comporter honnêtement et paisiblement. Le colonel de la Bouchetière, porteur de la présente, est la personne désignée par le roi pour cette mission; et S. M. désire que vous le recommandiez de votre mieux à S. A R., afin qu'il reçoive tout appui et protection qu'il appartiendra[1] ».

VIII

Sincère aussi était L. Stair, mais d'une sincérité agressive. Quelle vie agitée avec l'abbé! Ce dernier, qui sent fixé sur lui l'œil d'un contempteur, est en proie à un malaise inexprimable. Il se submerge par nature dans les embarras, aussi bien les embarras de détail que ceux des graves questions où sont engagés les intérêts vitaux des deux gouvernements. Il en est à ne plus trouver le temps de correspondre avec le cabinet britannique. Le secrétaire Craggs, aussi bien que Stair, ne sait que penser du *petit abbé*; mais, plus adroit que l'ambassadeur, il comble d'égards celui qui est leur unique soutien auprès du Régent, et derrière lequel ils perçoivent distinctement les maléfices de M. de Torcy.

Il l'encourage, le fortifie, à grand renfort d'amabilité et

1. Whitehall, 11 (22) avril 1719. En anglais. *Stair Papers*, vol. XIX. A. *The Stair Annals*, vol. II, p. 106. Cette mission eut-elle des suites? Nous n'en trouvons aucune mention ultérieure. Le réfugié Coulliette informe Craggs (Londres, 29 juillet 1719) qu'il connait dix chefs des assemblées qui se font dans les Cévennes. Les papistes n'en sont pas fâchés; ils laissent faire dans l'espoir que ces attroupements décideront le gouvernement à envoyer des troupes contre eux. *Rec. Off., France*, vol. 357. — Par conséquent à s'affaiblir sur la frontière des Pyrénées.

de confiance. Il a des paroles d'incantation; il le flatte par les caresses du doux langage; suprême habileté, il entre dans ses colères. Il lui sacrifiera tout; et, si cela est nécessaire, L. Stair lui-même, dont il se croit obligé néanmoins de lui vanter les dispositions conciliantes.

Tel est l'esprit de ses deux lettres à Dubois des 12 (23) et 20 (31) janvier 1719 [1].

Dans la première, Craggs lui reproche amicalement son silence et défend L. Stair : « Quoiqu'il y ait bien longtemps que nous ne recevons point de nouvelles de V. Exc., cependant j'apprends avec beaucoup de plaisir, par mylord Stair, la bonne intelligence et l'harmonie qui s'est restablie entre V. Exc. et lui, puisque dans toutes ses dernières dépêches [2], il ne se loue pas seulement du procédé droit et ferme de votre cour, mais du zèle et de la droiture avec laquelle vous poussez nos affaires communes et de la confidence que vous lui témoignez depuis quelque temps ».

« J'espère qu'il se l'attire par l'estime, le respect et l'amitié qu'il vous rend, car sans ces sentimens il représenterait très mal cette cour. J'ai souvent prié M. Destouches de vous écrire sur ce chapitre. Car véritablement n'ayant point de réponse aux dernières lettres que mylord Stanhope et moi vous avons écrites, nous sommes un peu embarrassés sur la conduite que nous devons tenir. »

Après cet exorde insinuant, il en vient aux affaires du Nord. Et ici, quelle délicatesse de touche! Le roi est disposé, comme le Régent, à incliner en faveur du prince de Hesse en Suède. « Je dois vous prier de vouloir bien nous fournir vos lumières sur cet article; et s'il m'estoit permis de vous parler en ami et non pas en ministre, je vous dirois que si vous pouviez contribuer à faciliter le traité

1. Londres. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.
2. Par exemple, celle du 14 janvier analysée plus haut.

qui va se faire par rapport aux domaines que le Roy s'est acquis en Allemagne, vous aplaniriez bien des difficultés. »

« Il faut que je vous dise dans la même confidence qu'il nous est revenu des avis d'une négociation que vous aviez avec le czar. Je les ay attribuez à une finesse moscovite qui a cherché à nous donner de la deffiance. Si vous vouliez bien m'envoyer quelque chose d'ostensible sur ce sujet, je crois que cela auroit un bon effet. »

Craggs demande à Dubois l'échange des nouvelles que recevront les deux cours, « afin que par des confidences et bons offices réciproques, nous puissions mettre la dernière main à cette union et à ce concert qui nous a déjà menés si loin, et qui nous tirera tous d'affaire, pourveu que rien ne l'interrompe. »

Enfin, il prie l'abbé de lui communiquer ses idées sur la manière de s'y prendre avec le czar.

Dubois se décide alors à sortir de son mutisme; le 16 et le 21 janvier, il écrit coup sur coup deux lettres. Mais, si nous en jugeons par la réponse du secrétaire anglais, il semble que ce soit surtout l'envie de cribler L. Stair par devant son gouvernement qui fasse retrouver la parole à l'irascible abbé.

Craggs d'abord accuse réception des deux lettres du 16 et du 21 [1]; il les regarde comme des preuves très marquées de l'amitié et de la confiance de l'abbé. Et tout de suite il entre dans ce qui est pour celui-ci le vif du sujet, c'est-à-dire la philippique qu'il a fulminée contre L. Stair. Le ministre britannique s'exprime en homme aux yeux duquel l'intérêt majeur est de contenter l'abbé.

« Le premier article de votre lettre du 16 roule entièrement sur le chapitre de Mylord Stair; et quoique vous en

1. Londres, 20 (31) janvier 1719. En français, comme la précédente. La lettre de Craggs n'a pas moins de vingt-deux pages. *Id.*, *ibid.*

disiez beaucoup, je n'y puis répondre que très peu de chose, puisque je conviens généralement avec vos sentimens de son mérite et de ses défauts. Je reconnais parfaitement l'original au portrait que vous en faites [1], mais j'espère que si la manière dont vous vous y prenez avec lui, et si les instructions qu'il reçoit d'icy ne l'apprivoisent point, il se rendra du moins à l'évidence et aux effets qui justifient tous les jours de plus en plus la fermeté, la bonne foi et la confiance avec lesquelles S. A. R. en agit avec le Roy, l'amitié et la sincérité que vous avez toujours marquées pour ses serviteurs et pour la cause commune. Enfin, monsieur, je vois avec bien du plaisir que les soins obligeans que vous vous donnez auprès de ce ministre, le feront revenir des soupçons, des pointilles et de cette conduite dure et hautaine dont vous vous plaignez.

« Je n'ai pas manqué de lui représenter dans toutes mes lettres la nécessité où il estoit, non seulement de se conduire humblement envers S. A. R, mais de bien faire sa cour à M. l'abbé Dubois, puisque, s'il vouloit avoir du crédit et de la confiance dans une cour étrangère, il les devoit obtenir par son savoir-faire et son adresse, mais qu'ils ne se demandoient pas par autorité, et que si vous vous y étiez pris par ce chemin en Angleterre, vous auriez rebuté tout le monde. Aussi dois-je dire à V. Exc. que, dans les dernières dépêches de Mylord Stair, nos offices ont produit un bon effet et il témoigne tout le respect et toute la justice qui sont dus à M. le Régent et à son ministre. »

Certes, dans ce style, il y a de quoi adoucir les piqûres cuisantes que L. Stair a infligées à sa victime. Mais si cela ne suffit pas, on ira plus loin : on extirpera la cause du mal.

1. C'est grand dommage que ce portrait, qui devait être de main de maître, n'existe pas au *Record Office*.

« Pour conclure cet article, je vous ferai seulement ressouvenir de ce que Mylord Stanhope et moi vous avons offert au nom du Roy. Au pis aller, il ne s'agira que de rappeler Mylord Stair, et quelques difficultés qu'il nous en pût survenir, nous les préférons à celles de conserver en France une personne qui vous est désagréable. Si M. Destouches vous a bien informé de tout ce que je lui ai dit, il aura dû remédier en grande partie aux inquiétudes qu'auront pu produire les deffiances de Mylord Stair dans votre esprit. »

Ici une réflexion se présente d'elle-même à l'historien. On dépeint Dubois comme le docile instrument des Anglais, auxquels il n'a rien à refuser. Et voilà qu'au lieu d'avoir le mors dans la bouche, il s'impose tellement qu'il est devenu le maître de la situation diplomatique. Peut-être aussi L. Stair, malgré ses rares talents, et du fait de son caractère altier, n'est-il pas beaucoup plus sympathique sur les bords de la Tamise que sur ceux de la Seine.

Des traits personnels, Craggs passe à la théorie générale, comme s'il voulait instruire l'abbé sans en avoir l'air; et il la met en pratique avec une très jolie légèreté de main.

« Il n'y a, poursuit-il, que la manière de présenter les choses, et c'est peut-estre en quoi consiste le plus l'habileté d'un ministre qui veut préserver la bonne intelligence entre les cours où il négocie. » Il cite des faits et comment on doit bien distinguer entre les avertissements et les reproches, entre la communication par un ministre à l'autre de tout ce qu'on dit, de tout ce qu'on pourrait dire, et ce qu'il dit comme son opinion et sa pensée. Il faut avoir égard aux prétextes que leurs ennemis peuvent prendre, aux insinuations qu'ils peuvent fournir. Il est bon de s'entre-avertir. Pour lui, il ne croira jamais les choses au point où il les désire, jusqu'à ce qu'on reçoive ces avis de

part et d'autre comme des communications d'amitié, plutôt que comme des craintes et des jalousies de gens qui ne se fient pas les uns aux autres.

« C'est dans ce sens, ajoute Craggs, que nous recevons les plaintes que vous nous faites du traité conclu entre S. M. l'Empereur et le roi de Pologne », traité dont il atténue de son mieux l'importance, ainsi que nous l'avons vu plus haut, et dans lequel il n'y avait réellement à reprendre que le silence observé à l'égard du Régent.

« A propos de la guerre contre Philippe V, il reconnaît qu'en France une inclination démesurée et déraisonnable prévaut en faveur du roi d'Espagne et du Prétendant. Un peu de temps, beaucoup de méthode dans la police des provinces et la disposition des emplois en viendront à bout. Craggs ne veut point se mêler des affaires domestiques de France : « Je vous dirai seulement que, pour de nouveaux systèmes, il faut de nouveaux hommes. » Que le Régent prenne garde à lui. Le parti qui lui est opposé est descendu en ligne droite de la vieille ligue en France, et l'esprit qui la gouverne a été aussi héréditaire en Europe; et en lisant les histoires, on le voit dominer et succomber tour à tour aussi visiblement que les grandes familles qui ont leur période d'accroissement et de déclinaison : et vous savez, monsieur, que chez eux il n'y a point de voye qui conduise plus certainement au salut qu'un bon assassinat bien exécuté pour la cause de Dieu [1]. »

En effet, à Londres, les jacobites parlaient tout haut d'assassiner le Régent [2]. Aux fréquents avis de complots contre sa personne qui lui parvenaient, le prince, loin de les prendre tragiquement, n'en faisait que rire.

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.
2. V. t. II, p. 8.

IX

Il s'agissait de donner un titulaire à l'ambassade de France en Angleterre, vacante depuis que Dubois, muni du traité de la Quadruple-Alliance, avait repassé le canal, laissant l'intérim à Destouches. Louis XIV avait destiné cette fonction au marquis d'Alègre; mais c'était une raison pour qu'il ne fût pas agréable au gouvernement du roi George. Le Régent, lorsqu'il décida d'y pourvoir, le temps des chargés d'affaires étant passé, jeta les yeux sur M. de Senneterre et il demanda à L. Stair si ce choix serait agréable au roi. « Je lui dis, écrit l'ambassadeur, que je savois que la première qualité qu'on luy demanderoit en Angleterre seroit qu'il fût bien attaché aux intérêts de S. A. R., et que, s'il pouvoit me répondre de cela, je luy répondrois d'avance de l'agrément du Roy. Il me dit que c'est un homme d'esprit et de mérite dont il étoit sûr [1]. » On l'envoya d'abord sans caractère. Il fut bien accueilli. Craggs avait écrit à Dubois : « Quiconque viendra au Roy de la part du Régent, recevra tous les témoignages d'estime et d'amitié dont nous serons capables [2]. »

Quelles instructions allait-il emporter? Saint-Simon les caractérise en quelques lignes : Dubois lui dit « sans détour de n'en point attendre de lui, mais de les prendre des ministres du roi George, et d'être bien exact à s'y conformer. Ainsi les Anglois nous gouvernoient sans voile, et par l'abbé Dubois le Régent leur étoit aveuglément soumis. En Hollande, Morville avoit le même ordre. Tous deux s'y conformèrent très exactement; les autres ministres

1. Stair à Craggs, Paris, 30 janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.
2. Londres 20 (31) janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

au dehors eurent les mêmes ordres [1]. » Si l'on dépouille ce langage de ses formes trop absolues, il en reste simplement que le duc d'Orléans obligeait ses agents à suivre sa politique au lieu de l'ancienne.

X

Il est un peu ridicule d'avoir à interrompre le récit des choses sérieuses par un intermède, où se donne carrière l'amour-propre excessif de L. Stair, doublé d'une morgue britannique démesurée, toutefois aux dépens du héros de l'aventure. C'est de son *entrée* comme ambassadeur qu'il s'agit.

Accrédité auprès de Louis XIV avec le titre d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, il avait été élevé, aussitôt qu'on sut à Londres la mort du roi, au caractère d'ambassadeur pour le moment où il aurait à porter la réponse de son gouvernement à la notification de l'avènement du jeune Louis XV [2]. Mais la cordialité des premiers rapports entre George Ier et le Régent n'ayant pas tardé à s'altérer, cette solennité diplomatique avait été ajournée d'autant. Enfin l'heure propice avait lui; c'était le 5 février 1719.

L. Stair, magnifique par goût, n'omit rien de ce qui devait relever le lustre de la Grande-Bretagne et le sien dans une occasion si imposante. La splendeur des carrosses, la beauté des chevaux, la richesse des harnais, les livrées des valets de pied, le tout, superbe, au jugement de Saint-Simon, formait un ensemble tel que Paris n'avait jamais

1. *Mém.*, t. XVII, p. 124.
2. Stanhope à L. Stair, Whitehall 24 août (4 septembre 1715). En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 349.

rien vu de pareil; comble d'apparat, la voiture de l'ambassadeur était attelée de huit chevaux [1].

Mais dans son ivresse de représentation, il avait compté sans l'étiquette de la cour de France. Comme il se présentait à la porte des Tuileries, le maître des cérémonies lui signifia qu'on n'entrait pas dans la cour du roi avec un attelage de plus de deux chevaux. L. Stair contesta. Peine perdue : il dut se résigner et dételer.

Admis en présence du roi et du Régent, il s'exprima en anglais. Quatre ans auparavant (29 janvier 1715), lors de son audience de Louis XIV, n'étant que simple envoyé extraordinaire près le majestueux vieillard, il s'était servi de la langue française. Devant Louis XV, un enfant, il crut sans doute plus digne de son titre officiel d'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne de n'employer que la langue de sa nation. Mais, particularité piquante, lorsqu'il rend compte à George de sa réception et de sa harangue, le texte qu'il lui envoie, pour en être compris, c'est une traduction française [2].

Ce premier mécompte dans son entrée parut ne pas suffire au trop ardent diplomate. Il en rechercha encore d'autres de gaieté de cœur. Les jours qui suivirent son audience, il alla voir selon l'usage les princes du sang; or quand le prince de Conti lui rendit sa visite, il ne jugea pas de sa dignité d'aller le recevoir, conformément à la règle, au bas de son escalier. Le prince attendit un peu dans son carrosse, puis le fit tourner et alla porter plainte au Palais-Royal. Le Régent prit parti pour lui. Stair se rejeta sur son protocole et prolongea la dispute.

Il demanda à Dubois communication des journaux des

1. *The Stair Annals*, vol. II, p. 100, 101, Saint-Simon, *Mém.*, t. XVII, p. 143.
2. Stair à Craggs, Paris, 11 février 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

introductions des ambassadeurs, et l'abbé ne lui ayant communiqué que des journaux postérieurs à l'ambassade de L. Portland, en 1698, il réclama les journaux antérieurs. Alors grande colère de l'abbé; c'était sa ressource quand il voulait refuser. L'autre, l'importun tracassier, riait pour se tirer d'un mauvais pas. Il répondit donc en riant qu'il comprenait fort bien la force de cet argument; et leur dispute finit, raconte-t-il, par rire beaucoup de l'un et de l'autre côté [1]. Ils riaient, mais ils n'étaient pas désarmés.

Quant au gouvernement anglais, il ne trouvait pas ce débat si plaisant. La raideur mal avisée de son représentant, qui semblait s'être donné la tâche d'apprendre au roi lui-même ce qu'exigeait la dignité de sa couronne, et son obstination dans une situation générale grave et délicate, à quereller, au risque de donner prise à la vieille cour sur le Régent, cette stratégie indisciplinée, disons-nous, désobligeait et inquiétait le cabinet de Londres. Il en éprouvait un véritable malaise, ne pouvant ni se désintéresser de la question une fois soulevée, ni la pousser à fond. Cependant, le roi, après avoir fait écrire à l'ambassadeur par le secrétaire Craggs (9-20 mars) d'avoir à mettre fin à cette malheureuse dispute [2], lui fixa, quinze jours après, le moyen d'en sortir honnêtement. Stair s'était informé, auprès de l'ambassadeur impérial, comte de Kœnigsegg, de la manière dont il s'était comporté dans le même cas, et en avait eu pour réponse que sa cour lui avait prescrit de suivre le même cérémonial qui avait été observé par le nonce du pape, lequel avait reçu les princes du sang à la portière de sa voiture [3].

1. L. Stair à Craggs, Paris, 8 mars 1719. *Rec. Off., France*, vol. 353.
2. *To this unhappy dispute.*
3. Saint-Simon parait être dans l'erreur lorsqu'il dit que Stair, prétendant que la réception au bas du degré n'était pas dans son protocole, s'en fit approuver par les autres ambassadeurs, t. XVII, p. 143.

Ici nouvel embarras : un gouvernement protestant se régler sur le nonce du pape! Le pas était glissant. George tourna la difficulté : « Le roi, quoiqu'il ne veuille pas ordonner à Votre Excellence de suivre l'exemple du nonce du pape, ne voit pas d'inconvénient à vous enjoindre de faire ce que la cour impériale avait prescrit à l'ambassadeur de l'Empereur sur cet article du cérémonial [1]. »

Malgré cet ordre péremptoire, l'indocile personnage se débattit encore. Enfin, au bout de deux mois de lutte et de négociations où le Régent s'employa de son mieux à calmer les courages émus, M. le duc et le prince de Conti rendirent séparément visite à L. Stair et il alla les recevoir au bas de son degré [2]. Ainsi se terminait par où elle aurait dû commencer une simple affaire de cérémonial qui avait mis deux gouvernements en alarme. Au-dessus de cette joute quelque peu burlesque, un homme planait, savourant un sage triomphe, sans bruit, avec une sérénité narquoise; il tirait la morale de la fable à l'usage du brouillon qui s'était tant mépris sur son importance et sa gloire. Dubois (est-il besoin de le nommer?), d'un seul coup, venge ses affronts; à lui le dernier mot. Il dérobe quelques instants aux soins absorbants qu'exige l'État, et, dans une lettre à Craggs (5 mai 1719), où respire une tranquille autorité, il met en relief l'aveugle étourderie de L. Stair et les conséquences fâcheuses qu'elle était susceptible d'entraîner.

« Je suis peut-estre, dit-il, vostre débiteur de quelques lettres, mais au moins je le suis certainement de beaucoup

1. Craggs à L. Stair, Whitehall, 24 mars (4 avril) 1716. En anglais. *The Stair Annals*, vol. II, p. 102.

2. Saint-Simon, *Mém.*, t. XVII, p. 143. Stair raconte à Craggs, Paris, 7 mai 1719, que M. le Duc fut très civil dans sa visite, et M. le prince de Conti *tout autrement*. Afin que nul ne fût en reste de pointillerie dans l'affaire, l'introducteur prétendait fixer à L. Stair le jour et l'heure de sa visite, sans se concerter avec lui sur le choix du moment; et ce, malgré le sentiment contraire du Régent. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 564.

de marques de bonté et d'amitié, dont vous m'avez honoré, et dont l'accablement d'affaires m'a empesché de vous remercier autant que je l'aurois désiré.

« Je ne passerai pas sous silence la dernière obligation que j'ai à Mylords Sunderland et Stanhope et à V. Exc. d'avoir travaillé efficacement à faire finir le différent de Mylord Stair avec les Princes du sang. Jamais contestation ne s'est élevée plus à contretems; car elle pouvoit nous bouleverser totalement. Grâces à vos soins, elle est terminée et nous sommes hors de danger qui a duré jusqu'au dernier jour. Car S. A. R. a eu des peines infinies à ménager le prince de Conty, qui, soutenu en cela de toute la Cour, prétendoit qu'ayant receu un affront chés Mylord Stair, puisqu'il l'avoit laissé venir dans sa cour sans le recevoir comme il devoit estre receu, il ne pouvoit pas se dispenser d'aller chés lui lui en faire excuse : ce que S. A. R. a éludé en donnant occasion à Mylord Stair de lui faire une honnesteté, en le rencontrant chés S. A. R. Dieu veuille qu'il n'arrive plus de ces bagatelles plus pernicieuses que des choses capitales, et contraires diamétralement à l'application qu'il faut avoir à faire gouster et à augmenter la bonne intelligence entre les deux nations [1] ».

En effet, l'imprudent avait ameuté la cour et la ville contre l'alliance anglaise, au moment de la guerre d'Espagne, guerre déjà si impopulaire en France. Mais il était de ceux que la disgrâce n'étonne pas. Il savait comment reprendre pied et comment ne pas rester sous la férule du magister de petite origine, lui, l'homme brillant de haute volée.

1. Paris, 5 mai 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

CHAPITRE II

SUITES DES PRÉLIMINAIRES DES HOSTILITÉS

I

Du côté des Pyrénées, les premiers mois de cette année 1719 s'étaient employés en préparatifs militaires, en une guerre de paroles et de proclamations, surtout de la part de Philippe V, tandis que le duc d'Orléans cherchait encore à étouffer la querelle dans son germe et à éviter le recours aux armes. Telle n'était pas la disposition de la cour de Madrid. Elle ne pouvait pas se déprendre du gigantesque. L'imagination d'Alberoni se repaissait de féerie. Le roi et la reine étaient tout ambition et vengeance. N'ayant pas d'armée, puisque la troupe qui méritait ce nom était immobilisée en Sicile, ils méditaient, avons-nous dit, de renverser le Régent au moyen de ses propres soldats; George I[er], par une expédition maritime, signal d'un soulèvement jacobite; ils s'obstinaient à ramener en espérance le tsar sur la scène de l'Occident.

Une sorte d'aveugle frénésie agitait leurs conseils. Dans sa déclaration du 25 décembre 1718, Philippe V considère et attend les Français comme de bons amis. — Dieu veuille qu'ils le soient en effet, s'écrie Alberoni. Lui-même rejette

sur eux tous les torts et feint de regarder le prince de Cellamare (à qui il recommandait de ne quitter la France qu'après avoir mis le feu à toutes les mines), comme maltraité contre toute justice par le gouvernement du Régent. Qui veut la guerre, dit-il dans sa correspondance avec le comte Rocca, cherche des *querelles d'Allemands* [1]. « Nous sommes dans un temps où il n'y a plus entre les princes ni foi ni loi; on viole le droit des gens, et l'on foule aux pieds ce qu'il y a toujours eu de plus sacré même chez les peuples les plus barbares. »

Précisément, ce qu'il vient de tenter en France. Et encore : « Nous sommes dans un temps où l'on voit renverser toutes les bonnes maximes pour l'établissement desquelles, même de la moindre, il y a eu des guerres sans fin et très cruelles entre les princes d'Europe. L'état présent est si violent, que je me flatte qu'il surviendra quelque accident inopiné qui rompra les mesures perverses de quelqu'un [2]. Il n'y aura ni faiblesse ni lâcheté à céder à la force; mais je vous assure que ce ne sera qu'à la dernière extrémité. »

Et pourtant, malgré ce luxe d'indignation, le ministre n'est pas très certain que l'Espagne ait tant sujet de se plaindre : « Selon moi, il y aurait peu de mal, pour ne pas dire de l'avantage, à ce que l'Espagne acceptât le projet [3] ».

N'importe : « Elle ne cédera qu'à bonnes enseignes. J'ai toujours eu pour maxime d'être prudent et circonspect à prendre des résolutions; mais une fois prises, de les sou-

1. *Lettres inédites d'Alberoni au comte Rocca, ministre des finances du duc de Parme*, publiées par Emile Bourgeois, 1893. Dans cette correspondance, Alberoni emploie le français jusqu'au 10 avril 1713, et ensuite l'italien.

2. *Di taluno*, le Régent.

3. Emile Bourgeois, *Lettres inédites d'Alberoni au comte Rocca*, Pardo, 26 décembre 1718, 2 (9) janvier 1719.

tenir avec honneur, énergie et constance, et de ne céder qu'à l'extrême nécessité [1]. »

On voit ce que valaient ses protestations d'amour et de désir de la paix. Entre amis, avec le comte Rocca, il ne sonne que la guerre.

II

Du côté opposé, en France, on pressait les préparatifs militaires retardés aux Pyrénées par des pluies opiniâtres, et sans doute aussi par le délabrement des arsenaux.

L'Autriche rapportant tout à elle, déjà suffisamment occupée en Sicile, anticipait néanmoins la conquête de la Sardaigne; et, à cet effet, demandait des subsides au Régent. Mais sur l'objection de L. Stair à Kœnigsegg que cela n'était fondé ni en raison ni en justice, ce dernier se réduisit à des munitions. Le Régent promit d'en faire délivrer à Toulon [2]. Comme on n'attaqua pas la Sardaigne durant cette guerre, on voit que sa coopération dans la Méditerranée en faveur de l'Autriche n'alla pas loin.

Alberoni se désintéressait à peu près de la campagne de Sicile désormais sans issue. Sur mer, il ne songeait plus qu'à opérer dans l'Atlantique, contre les Iles-Britanniques et contre la France, en Bretagne. Il faisait partir pour le Nord Marini, dont nous avons relaté l'arrestation près de Lyon.

Cette arrestation donna lieu à un incident où se manifestèrent, d'une part, le désir sincère du duc d'Orléans de faire avorter la guerre quoique déclarée; d'autre part, la passion

1. Émile Bourgeois, *Lettres inédites d'Alberoni au comte Rocca*, Pardo, 16 janvier 1719.

2. L. Stair à Craggs, Paris, 13 et 14 janvier, 16 février 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353. Saint-Saphorin à Stanhope, Vienne, 4 février 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.

belliqueuse de la cour de Madrid. Alberoni joue imperturbablement ses deux rôles contradictoires, pacifique dans son for intérieur, à l'en croire; et, pour le public, comme ministre, tout à la guerre, une guerre inexpiable.

Le Régent se fit amener Marini et le remit en liberté à condition d'écrire à Alberoni combien S. A. R. était affligée d'avoir à faire la guerre à l'Espagne et combien elle souhaitait la bonne amitié du Roi Catholique; de prier le cardinal de mettre à profit l'hiver pour prévenir les mauvaises conséquences de la guerre, infaillibles vu les grandes forces des puissances liguées; de lui représenter ses espérances du côté du Nord manquées par la mort du roi de Suède; que la princesse Ulrique serait reine, que son mari le prince de Hesse-Cassel était fort attaché aux intérêts de l'Empereur et du roi de la Grande-Bretagne; que Gœrtz, soutien du parti d'Espagne, était en prison; qu'ainsi plus d'espoir de liaison entre la Suède et le czar en faveur de l'Espagne; le roi de Prusse serait obligé de s'accommoder avec l'Empereur et le roi de la Grande-Bretagne.

En ce qui regardait Alberoni personnellement, les suites de la guerre pourraient lui être très fâcheuses : le duc d'Orléans faisait dresser un manifeste où toute la faute serait rejetée sur lui. Le Roi Catholique pourrait se trouver forcé de l'abandonner. Son Em. ferait beaucoup mieux de porter le roi à accepter les conditions du traité. Par là, elle assurerait son état contre tout événement; le duc d'Orléans s'emploierait auprès du pape pour lui obtenir ses bulles de l'archevêché de Séville. Enfin si le roi d'Espagne proposait encore quelques avantages en sa faveur qui ne fussent pas directement contraires au traité, il tâcherait de les faire agréer par les autres alliés[1].

1. L. Stair à Craggs, Paris, 23 février 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353.

Dubois communiqua cette lettre à Stair, qui ne l'approuva pas, par le motif très plausible que tout ce qui aurait l'air d'une négociation secrète reculerait la paix au lieu de l'avancer, encouragerait la cour d'Espagne et donnerait de la méfiance aux alliés [1].

Il se trouva qu'au même moment où, de Paris, on cherchait à nouer cette négociation quelque peu louche, le consul de France à Barcelone, lequel avait une charge dans la maison du duc d'Orléans, imaginait de son propre fonds une solution qu'il envoya directement au cardinal Alberoni. Mariage du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier, fille du Régent (projet que Dubois reprit en 1721); cession au duc de Chartres par Philippe V de la souveraineté de la Flandre, à charge pour le duc d'Orléans d'en faire la conquête sans le concours du Roi catholique, et de fournir à ce prince douze vaisseaux de ligne pendant deux ans, la France se séparant des alliés, etc., etc. [2].

III

La coïncidence de ces deux factums qui, l'un et l'autre, paraissaient émaner du duc d'Orléans, donna à penser au cardinal. Il se hâta d'en écrire à M. de Nancré.

Dans cette dépêche du 28 janvier 1719, le cardinal persiste à allier ensemble dans sa fonction les inconciliables, la paix et la guerre. La paix, c'est lui, le ministre, le serviteur; la guerre, c'est le roi, le maître. Il est obligé en conscience de faire celle-ci, en voulant celle-là et de se jeter malgré tout dans l'arène à corps perdu.

1. L. Stairs à Craggs, Paris 25 février 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353.
2. *Rec. Off. France*, vol. 353.

« Je vois, dit-il, que S. A. R. est plus que jamais persuadée que je suis l'auteur de cette guerre et qu'elle m'impose le refus de S. M. Catholique de n'avoir pas voulu accepter le projet. Une telle pensée ne va pas d'accord avec l'estime qu'il[1] dit que S. A. R. a de ma personne, quand elle me croit un boute-feu capable d'embraser toute l'Europe. Cependant S. A. croira tout ce qu'elle voudra et je laisseray au temps qui le détrompe sur mon sujet.

« Il faut bien avoir l'honneur de pratiquer le Roi d'Espagne pour connoistre son caractère. Il est persuadé que c'est contre son honneur d'accepter cedit projet et S. A. peut compter qu'il laissera mettre le feu aux quatre coins de l'Espagne à moins qu'on (ne) trouve quelque expédient à lui proposer pour le persuader que son honneur est à couvert. C'est à S. A. R. de m'en fournir quelqu'un. Elle verra comme j'agiray. A mon égard je vous répéteray que je ne suis pas ennemy de mon repos, ni de mes convenances, mais que mon honneur, mon devoir et ma reconnoissance veullent qu'après d'avoir représenté, j'obéisse aveuglément aux ordres de S. M. »

« Souvenés-vous, Monsieur, que de tout ce qui est arrivé jusqu'à cette heure et qui arrivera peut-estre à l'avenir, je me suis assez fait entendre dans nos conversations. Quant au manifeste que S. A. veut faire imprimer en espagnol contre moy, je voudrois bien qu'il produisist l'effect qu'elle s'imagine, car il me mettrait dans un estat à donner bien des graces à celuy qui en auroit esté la cause, mais je vois bien que S. A. est mal informée de ce pays icy. Le temps le dira ».

Alberoni termine en demandant des éclaircissements sur la lettre de l'homme de Barcelone. On sent que d'imagination à imagination, l'un attire l'autre. En cas que l'inten-

1. *Il*, c'est-à-dire Marini.

tion de S. A. R. soit telle, il prie qu'on le lui fasse savoir au plus tôt : « Peut-estre S. A. R. connoistra quelles sont mes intentions à son égard et si je suis porté à brouiller le monde [1]. »

Comment en effet ne pas promettre bon accueil au Régent, s'il passe avec armes et bagages dans le camp de Philippe V? Il est juste d'ailleurs de remarquer qu'Alberoni ne se laisse pas émouvoir par des offres d'avantages personnels.

Il ne pouvait pas se défendre de pressentiments sinistres. Il les exprimait à sa façon outrée. Tandis qu'il répondait à Nancré, il écrivait au comte Rocca : « Vous aurez appris la funeste nouvelle de la mort du roi de Suède. Assurément il règne une constellation maligne. Le Portugal fait des armements, et j'apprends de bonne source qu'il entrera dans la ligue avec les autres. Vraiment on est à la fin du monde. Une armée française est campée entre Bayonne, Saint-Jean-de-Luz et Fontarabie, une autre près de Perpignan. Il fallait le voir pour le croire [2]. »

N'y a-t-il pas dans ce naïf étonnement la clef de la fausse politique de Philippe V et de son ministre et la raison de leurs déceptions?

Nancré, en répondant au nom du Régent (19 février 1719), donne quelques renseignements sur Marini qui, dit-il, s'est offert à écrire au cardinal en se flattant que sa lettre produirait quelque bon effet; et il souffle sur les alléchantes suggestions de Barcelone, qu'il qualifie de rêverie d'un bonhomme peu instruit.

Puis il en vient aux réalités, aux dispositions effectives du duc d'Orléans. Elles sont toujours les mêmes; et tout

1. Alberoni à Nancré, 28 janvier 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353. V. aussi Baudrillart, t. II, p. 356.
2. Madrid, 30 janvier 1718. Emile Bourgeois, *Lettres inédites d'Alberoni*, p. 623.

ce qui s'est passé de personnel ne cause encore aucune variation dans les sentiments qui lui font désirer la paix entre la France et l'Espagne, et la bonne intelligence entre le R. C. et lui. Ce que le cardinal marque de la manière de penser du roi son maître, laisse bien peu d'espérance de l'une et de l'autre; et Nancré s'afflige très sincèrement avec lui de voir perdre des moments aussi précieux que ceux qui restent avant les premières hostilités. Ce serait un grand bonheur d'imaginer quelque expédient qui pût d'un côté détruire l'idée d'un point d'honneur qui s'oppose depuis si longtemps au succès des représentations et des efforts de son Eminence, et de l'autre n'être point contraire aux engagements pris par le Régent, dont il ne peut, ne doit, et par conséquent ne veut s'écarter en rien d'essentiel. Un pareil expédient proposé par le cardinal promptement, avec précision, et qui pourrait l'être de même aux alliés, sans causer d'ombrage, pourrait seul prévenir les malheurs que sa pénétration lui fait prévoir. Le Régent n'oublierait rien pour le faire accepter, et la paix étant une fois rétablie par le consentement du roi d'Espagne à ce qui faisait le fondement des projets, la parfaite union le serait bientôt par l'attention constante qu'il aurait à contribuer en tout à la satisfaction de S. M. Cath., même par son empressement à en rechercher les moyens [1].

Malheureusement, il n'y avait plus rien à attendre des voies diplomatiques. Alberoni répliqua (6 mars 1719) que, sans la pièce du consul de Barcelone, on n'aurait pas fait la moindre attention à la lettre de Marini. Il parlait du désir qu'il avait eu toute sa vie de voir une parfaite intelligence entre S. M. C. et S. A. R., et constatait en ces termes la situation inextricable à laquelle on était arrivé :

1. Nancré à Alberoni, 19 février 1719. *Rec. Off. France*, vol. 353.

« Voilà une étrange situation de deux princes : l'un qui dit qu'il ne peut ni ne doit se relâcher sur la moindre chose de ce qu'il a proposé ; l'autre qui proteste qu'il ne sçauroit y consentir sans blesser son honneur et sa dignité, et que plustost il veut périr que de recevoir une loy barbare de ses ennemis. C'est au bon Dieu d'y porter le remède en leur faisant voir ce qui leur convient, puisque tous les soins des hommes ne sçauroient le faire. Ma plus grande douleur, c'est de voir que la guerre entre ces deux princes est personnelle et telle que nous l'avons prévue, il y a longtemps [1]. »

Guerre personnelle en effet, mais, comme nous l'avons déjà montré, imputable à Philippe V qui, depuis quatre ans, n'avait pas cessé de témoigner de l'animosité contre le duc d'Orléans [2].

1. Alberoni au marquis de Nancré, Madrid, 6 mars 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353, Baudrillart, t. II, p. 357.
2. Dubois, en communiquant cette lettre d'Alberoni aux Anglais, les prie de ne pas la publier, parce que l'expression de *guerre personnelle entre les deux princes* pourrait être prise en France comme si la guerre n'était que dans l'intérêt du Régent. Stair à Craggs, Paris, 22 mars 1719. En français. *Rec. Off. France*, vol. 353.

CHAPITRE III

LES HOSTILITÉS. CAMPAGNE DE 1719

I

Tandis que cette correspondance s'échangeait avec les délais qu'imposaient les distances et la difficulté des communications, Alberoni, faisant la guerre à contre-cœur, mais à fond, devançait les alliés et prenait l'offensive contre l'Angleterre où la chute de George Ier aurait eu nécessairement pour contre-coup celle du duc d'Orléans en France.

Avec les débris de la marine espagnole, il organisa silencieusement à Cadix une flotte destinée à débarquer en Angleterre cinq mille hommes, de nombreux réfugiés écossais et anglais, des armes, le tout sous les ordres du duc d'Ormond. Il appela d'Italie le Prétendant, pour l'avoir sous la main et prêt à rejoindre cette petite armée dans son futur royaume, si elle y débutait heureusement.

Jacques III résidait à Rome, usant de l'hospitalité que le pape Clément XI lui dispensait d'une main timide. Il attendait sa fiancée la princesse Clémentine-Marie, petite-fille de Jean Sobieski, l'héroïque roi de Pologne, le sauveur de Vienne en 1683. Mais George Ier voulait éteindre la descendance royale des Stuarts en les réduisant à des mésal-

liances. A son instigation la princesse et sa mère furent arrêtées et enfermées dans un couvent à Inspruck, par ordre de l'Empereur qui n'osait rien refuser au roi d'Angleterre [1] (premiers jours d'octobre 1718).

Cet incident extraordinaire, peu honorable pour les deux monarques, laissa le Prétendant libre de répondre à l'appel d'Alberoni. Envoyant ostensiblement ses équipages vers le nord, il s'esquiva de Rome, sans même prendre congé du pape, et s'embarqua sur un bâtiment français à Nettuno, petit port de l'État pontifical, le 8 février 1719 [2]. Tandis qu'il voguait vers l'Espagne, ses voitures arrivaient à Voghera; les Autrichiens les saisissaient (27 février) et envoyaient au château de Milan les voyageurs qu'elles portaient. On reconnut bientôt que le Prétendant n'en était pas; et en réalité on ne désirait pas le prendre. L'Empereur se tenait pour satisfait d'être le geôlier de la fiancée [3]. Tandis que ce stratagème déroutait les Impériaux et, sans doute, émoussait la vigilance des Anglais dans la Méditerranée, le prince abordait à Roses, en Catalogne. De là, il se rendait à Madrid, où il fut reçu le 27 mars avec tous les

1. On a l'habitude de représenter George Ier comme agissant partout en vassal de l'Empereur à cause du Hanovre, plus qu'en roi de la Grande Bretagne (H. Martin, t. XV, p. 88). Cependant en fait, ici et autre part, c'est l'Empereur qui fait les volontés du roi. Précisément, à propos de cette arrestation, le cardinal Gualterio écrit à Jacques III (Corgnolo, 1er novembre 1718) que l'ambassadeur impérial (Gallas) s'en est expliqué plusieurs fois et a dit que L'EMPEREUR N'EST PAS EN POSITION DE RIEN REFUSER AU DUC D'HANOVRE.

Brit. Mus. Additionnal Mss, n° 20,295. Cela est décisif, surtout quand on songe à l'énorme orgueil de la cour de Vienne et à son attachement au catholicisme.

2. Dubois, en communiquant ces renseignements à L. Stair, dit les tenir d'un homme sûr qui est dans la bouteille (sans doute ressouvenir de Molière). Stair à Craggs, Paris, 15 mars 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353, et *Germany*, vol. 212. En français.

3. Dubois affirma à L. Stair que l'Empereur avait donné l'ordre de remettre le prétendant en liberté, en cas qu'il eût été arrêté à Milan. — L. Stair à Craggs, Paris, 6 mai 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

honneurs dus aux têtes couronnées, à titre de roi d'Angleterre [1].

Dans le camp opposé, le gouvernement français faisait ses préparatifs à Bayonne. Tel était l'état de dénuement où le règne de Louis XIV avait laissé la marine, qu'on fut réduit à demander à George I[er] deux frégates pour escorter les navires de Bretagne et de Normandie qui allaient porter à Bayonne les munitions de guerre et de bouche nécessaires à l'armée en voie de formation. Le roi s'empressa d'acquiescer; il fit assurer le Régent qu'il pouvait disposer de tout ce qui était à lui. Il regardait, dit-il, ses intérêts comme les siens propres. Le Régent, par réciprocité, protesta que son attachement pour la personne et les intérêts du roi durerait autant que sa vie; et il se déclara prêt à suivre ses vues dans les affaires du Nord [2].

Dès qu'il eut connaissance des armements de Cadix, de leur importance et de leur objet, il en instruisit son allié. Celui-ci, le 10 (21) mars, se transporta chez les Lords, où étaient aussi réunies les Communes. Il leur dit qu'ayant reçu de son bon frère et ami, le R. T. C., des avis réitérés qu'une invasion allait être tentée subitement dans ses États par l'Espagne en faveur de celui qui prétendait à sa

1. « Grâce à Dieu, il arriva hier soir à cette cour et fut reçu par LL. MM. avec la plus grande tendresse et avec la générosité conforme à leur caractère ainsi qu'à la situation malheureuse d'un pauvre prince abandonné et persécuté par tout le monde ». Alberoni au comte Rocca, Madrid, 28 mars 1719. Emile Bourgeois, *Lettres intimes*... Lémontey, t. I, p. 259, cite une lettre du maréchal de Berwick à Dubois, du 29 mars 1719, portant qu'Alberoni aurait reçu très mal le chevalier de Saint-Georges. — Mais comment le maréchal aurait-il pu mander de Bordeaux, sa résidence, dès le 29 mars, des détails sur ce qui s'était passé, le 27, à Madrid? L'information adressée au maréchal avait évidemment devancé les faits. Elle est en contradiction avec la vraisemblance et avec la lettre d'Alberoni qui n'a aucun motif de tromper le comte Rocca son ami.

2. Stair à Craggs, Paris, 9, 30 janvier 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. La complaisance du roi n'avait rien que de naturel. N'était-il pas de son intérêt que l'armée française fût pourvue du nécessaire?

couronne, il avait jugé à propos de les en informer. Il priait les deux chambres de prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de l'État. Après son départ, les Lords demeurés seuls, les Communes revenues dans leur salle, mirent toutes les ressources du royaume à sa disposition. Les votes furent unanimes, à cela près que Robert Walpole ne put pas se tenir de railler les ministres qui avaient envoyé une flotte dans la Méditerranée et laissé l'Angleterre à découvert[1].

En dépit du sarcasme, le roi avait dès lors une puissante flotte à l'entrée de la Manche, et des troupes sur les points les plus menacés. Pour ne rien négliger, il appela à la rescousse les membres de la Quadruple-Alliance, France, Hollande, Autriche, et leur demanda les auxiliaires stipulés dans le traité.

Déjà, le Régent lui avait offert son aide, tout ce qui pourrait dépendre de lui, disait-il, non seulement pour remplir ses engagements, mais pour donner au roi et à son ministère les preuves les plus fortes qu'il ne faisait point de différence entre ce qui les regardait et ce qui le touchait personnellement[2]. A Stanhope, Dubois promettait « tout ce que nous pourrions faire pour la conservation de la France, si elle était en danger[3]. »

En effet, le gouvernement français constitua immédiatement un corps d'armée de dix-huit bataillons (10 800 h.) et de dix escadrons (1 000 h.), avec désignation des ports d'embarquement pour l'Angleterre[4]. Six cents matelots, levés en Normandie et en Picardie, furent envoyés à Ports-

1. *Hansard's Parliamentary History*, vol. VII, p. 595 et suiv.
2. Dubois à Stair, Paris, 11 mars 1719. Dubois ajoute : « Je ne puis qu'applaudir à ces sentiments ». *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.
3. Paris, 15 mars 1719. L. Mahon, t. I, p. 348.
4. Lord Stair à Craggs; Paris, 15, 20, 26, 29 mars, 19 avril 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

mouth. Le Régent en offrit même quinze cents et de l'artillerie[1]. Il ne fut fait usage ni des uns ni des autres. Les Anglais, le premier émoi passé, eurent honte de recourir à des marins étrangers. Ils les congédièrent avec gratification d'un mois de solde; ils renoncèrent aussi à faire venir les troupes françaises, parce qu'elles étaient catholiques.

La Hollande fournit 2 000 hommes. L'Autriche, rompant avec ses habitudes dilatoires, mit sur pied sans délai dans les provinces belges six bataillons, qu'elle eut soin de choisir parmi ses troupes protestantes. Mais la vraie sûreté de la Grande-Bretagne était dans ses murailles de bois. La flotte, sous les ordres de L. Berkeley, prête à temps, croisa dans le Canal, ayant aussi la mission de garantir les côtes de France, pour la sûreté soit de la Bretagne, soit de la communication par mer avec l'armée française des Pyrénées[2].

L'événement rendit ces préparatifs inutiles. De même qu'au XVIe siècle, les éléments se conjurèrent contre l'Espagne. Jadis la tempête avait éclaté contre l'*Invincible Armada* de Philippe II, au cœur de l'été, dans la saison la plus propice à la navigation; cette fois, la crise de l'équinoxe de printemps, bravée par la hâte fébrile du cardinal, déchaîna au cap Finistère et dans le golfe de Biscaye une tempête de douze jours. La flotte sortie de Cadix le 7 mars, fut dispersée, anéantie ou désemparée. Deux frégates seulement parvinrent en Écosse (16 avril) et y provoquèrent un simulacre de soulèvement, étouffé bientôt. Désormais l'Angleterre était à l'abri de toute invasion espagnole; la guerre se concentra aux Pyrénées.

1. Craggs à L. Stair, avril 1719. *Stair Papers. The Stair Annals*, vol. II, p. 108. Weber, p. 93.

2. Stanhope à Dubois, 30 mars 1719. En français. *Stair Papers*, vol. XXII. Amiral Berkeley à Stair, 10 avril 1719. En anglais. *Id.*, *ibid. The Stair Annals*, vol. II, p. 115, 116, 387.

II

En d'autres termes, le fort du labeur et de ce qu'il pouvait y avoir de péril incombait au duc d'Orléans. Cette guerre, qui se dénoua si aisément, se présentait comme une affaire sérieuse. Des calomnies tellement noires avaient été propagées contre le duc, on le dépeignait avec une si atroce fureur comme un ennemi du sang de Louis XIV, d'une main préparant le poison pour le fils débile, de l'autre tirant l'épée contre le frère du tant regretté duc de Bourgogne, qu'il avait sujet de craindre de n'être pas soutenu par la nation, qui plus est, d'en être renié, abandonné et précipité du pouvoir. Même, chez ses plus sincères amis, l'attachement à la descendance directe du roi parlait avec une telle force, que Saint-Simon lui déclarait sans ambages qu'il mettait les droits de Philippe V à la régence au-dessus des siens[1].

Heureusement pour le Régent, Philippe V, s'il le précédait dans l'arbre généalogique de la maison de France, était devenu en fait prince étranger, représenté à Paris par un étranger. Ce dernier avait conspiré contre la sûreté du royaume. Le patriotisme français, incertain peut-être jusque-là, se ressaisit sous l'offense, et l'autorité du Régent fut retrempée dans le sentiment national.

Alberoni suivait avec la France la même tactique, qu'avec l'Angleterre : complots et guerre ouverte, celle-ci préparée par ceux-là.

La clef de la France était Bayonne. Il séduisit le duc de Richelieu, âgé de vingt-trois ans, colonel de l'un des deux régiments de la garnison de Bayonne. Le conspirateur

1. V. notre Ier vol. p. 57, 316.

écervelé était encore à Paris. Il y fut arrêté, le 29 mars, et avoua sans difficulté. Le Régent se contenta de le garder prisonnier; et quand, au bout de cinq mois, il lui rendit la liberté pour satisfaire les dames de la cour, il dit simplement : « J'ai fait grâce à ce jeune homme, parce que j'ai vu dans sa conduite la folie de son âge, plutôt qu'un crime réfléchi ». Le marquis de Saillant, colonel de l'autre régiment de Bayonne, arrêté aussi dans le premier moment, fut élargi au bout de quelques heures[1].

A l'autre extrémité de la France, en Bretagne, le cardinal fomentait l'insubordination de la noblesse et s'efforçait, par des promesses de secours, de la pousser à la révolte.

Faut-il s'étonner si, dès ce moment, le duc d'Orléans disait à L. Stair qu'il n'avait point d'accommodement à espérer avec l'Espagne tant que le cardinal y serait et qu'il n'y avait pas d'autre sûreté pour lui que de réduire l'Espagne à un état à ne pas pouvoir lui nuire? « S. A. R. m'a dit alors, continue Stair, qu'elle sçavoit que son salut dépendoit d'estre toujours étroitement unie avec le roy de la Grande-Bretagne et que je pouvois compter que cette maxime seroit la règle de toute sa conduite[2]. » Cependant, quoique irrité, le Régent restait d'avis, en dépit de l'Autriche, d'accorder à l'Espagne le nouveau délai de trois mois pour adhérer à la Quadruple-Alliance. Il laissait systématiquement la porte ouverte à la paix. Mais de cette réconciliation, il excluait Alberoni[3]. Même sur ses ins-

1. Lémontey, t. I, p. 232 et suiv. Mais il fut envoyé en exil chez son père en Auvergne. Saint-Simon, t. XVII, p. 196.

2. Stair à Craggs, Paris, 2 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

3. On a attribué aux Anglais, d'après une lettre de Stanhope du mois d'août suivant, l'idée première de s'attaquer au cardinal et d'en poursuivre le renversement. Elle était venue de bonne heure au gouvernement français comme un moyen d'atténuer l'odieux de cette guerre. Dubois l'exprime

tances, l'Empereur fit sonder le pape par le comte de Gallas, son ambassadeur, à savoir s'il consentirait à priver le cardinal du chapeau; et le pontife s'y montra assez disposé pourvu que les alliés s'obligeassent à ne point faire de paix avec le Roi Catholique, sans que le Saint-Siège rentrât dans la jouissance des droits dont il était en possession en Espagne quelques années auparavant[1].

Le moment des opérations militaires était arrivé.

Le plan du duc d'Orléans consistait à menacer la Biscaye et à diriger l'attaque sérieuse sur la Catalogne. C'était sans doute, en souvenir de ses campagnes de 1707 et de 1708 dans cette région. La flotte de l'amiral Byng devait y aider. Mais la facilité et la rapidité des succès de l'armée française sur la Bidassoa changèrent ses vues[2].

III

Une avant-garde, sous le marquis de Cilly, franchit cette rivière le 20 avril (1719), s'empara le lendemain en courant de quelques fortins et, par un rapide coup de main, s'ouvrit l'accès de Passage, dont Alberoni avait fait le grand arsenal maritime et le port de construction de l'Espagne dans le golfe de Biscaye. Six gros vaisseaux sur les chantiers y furent détruits parce qu'ils n'étaient pas en état d'être lancés à la mer. On embarqua pour Bayonne les bois accumulés dans l'arsenal, sans

dès le 16 janvier (v. plus haut, p. 44); le Régent, le 2 avril. Le 24 avril, il dit à Stair que, dans sa conviction, il n'y a pas de paix possible sans avoir mis l'Espagne hors d'état de nuire; qu'il faut chasser Alberoni et remettre le gouvernement entre les mains des Espagnols. — Même langage, le 4 et le 7 mai. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

1. *Id.*, *ibid.*, 15 et 16 mai. — Il s'agissait de droits fiscaux supprimés par Philippe V.

2. Stair à Craggs, Paris, 24, 29 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

compter une artillerie considérable[1]. Et ce qui était pour combler Philippe V de surprise, point de déserteurs dans cette armée qu'il s'était flatté de retourner d'un mot contre un gouvernement où il croyait avoir fait brèche par ses proclamations[2].

Plusieurs erreurs ont été accréditées sur ces débuts de la campagne : à savoir, que les Anglais exigèrent la destruction des chantiers de Passage, qu'ils y tinrent la main par la présence du colonel William Stanhope, cousin du ministre[3] et par la coopération d'une escadre.

Rien dans les correspondances britanniques ne donne lieu de supposer que les Anglais fussent les promoteurs de cette destruction. Berwick n'est pas pressé d'entrer en campagne, soit à cause des pluies, soit pour attendre, écrit-il, que les six vaisseaux soient achevés et goudronnés, sans quoi ils ne prendraient pas feu[4]. Aucune allusion à la pression anglaise. Une fois maître de la place, Cilly les démolit parce qu'ils ne sont pas assez avancés pour être lancés à la mer[5]; or le Régent en est fâché. Il aurait voulu les faire achever et transporter en France avec les bois

1. Le maréchal de Berwick à L. Stair, Bordeaux, 26 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. « Ce coup, dit Saint-Simon (XVII, 196), fit exulter l'Angleterre, et fixa la certitude du chapeau sur la tête de Dubois. Il montra une joie odieuse de cette funeste expédition, et toute la France une douleur dont personne ne se contraignit, et qui embarrassa le Régent pendant quelques jours. »

2. Pas un déserteur : telles sont les nouvelles de l'entrée en campagne; Stair à Craggs, Paris, 29 avril 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. Ensuite cette solidité de l'armée se démentit quelque peu, à moins qu'elle n'ait été exagérée dans le principe. A la fin de juin, les officiers évaluaient la désertion totale à 2,500 hommes. Colonel W. Stanhope à L. Stanhope, camp de Renteria, 27 juin 1719. En français. *Id.*, vol. 354. Aucun officier ne fit défection. La jeune noblesse avait recherché avec empressement l'honneur de servir dans cette campagne. V. notre t. II, p. 285.

3. Le lecteur se rappellera que le colonel avait été adjoint à Bubb, à Madrid pendant l'automne de 1716. V. t. II, p. 104, 109. Il était donc tout désigné pour suivre les affaires d'Espagne.

4. Le maréchal de Berwick à L. Stair, Bordeaux, 14, 17 janvier, Bayonne, 7 février 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

5. Du même au même, Bordeaux, 26 avril 1719. *Id.*, *ibid.*

qu'on avait amenés déjà[1]. Stair, lorsqu'il mande cette circonstance à son gouvernement, n'exprime point d'opinion, réserve qui, chez un tel homme, paraît un sûr indice que les Anglais n'avaient pas eu de part à cette exécution[2].

En tout cas, le colonel W. Stanhope y fut complètement étranger. Il n'était pas présent. Les historiens flétrissent comme une marque de servilité indigne que le Régent se soit laissé imposer par George Ier la surveillance d'un commissaire britannique. La vérité, c'est que cette pensée vint, non pas de George, mais du duc d'Orléans qui tint à ce que le roi d'Angleterre se fît représenter à l'armée[3] comme cela est d'usage entre alliés. Il voulait probablement que l'alliance étroite des deux couronnes se manifestât sur le champ de bataille, de telle sorte qu'il devînt impossible aux malveillants d'en révoquer en doute la sincérité.

Puisqu'il en avait l'impopularité, encore fallait-il qu'il en eût au moins l'avantage.

Le colonel Stanhope n'arriva d'Angleterre à Paris que dans le courant de mai; et alors le Régent, ombrageux de caractère, par suite sujet aux revirements, retarda de jour en jour de recevoir le colonel; même, après avoir fixé l'heure, il manqua *indécemment* à sa parole sans s'excuser[4]. Jaloux, comme il était de son autorité, il se proposa peut-être de montrer que son indépendance subsistait dans son intégrité. Quoi qu'il en soit, W. Stanhope ne quitta Paris que le 31 mai et ne joignit l'armée française au camp

1. L. Stair à Craggs, Paris, 15 mai 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 353.

2. Peut-être le maréchal, quoique devenu un loyal Français, gardait-il quelque fond de jalousie britannique contre les marines des autres. Il écrit à Stair (Bordeaux, 2 mai) qu'il est ravi d'apprendre par sa lettre du 29 avril qu'il est content de la première expédition. *Id., ibid.*

3. *Rec. Off., France*, vol. 353.

4. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 20, 28 mai 1719. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 353.

devant Fontarabie que le 10 juin [1]. Pas plus donc qu'aucun autre commissaire anglais il ne figura dans l'expédition de Passage, qui, alors, datait déjà de six semaines.

Il n'y eut pas davantage d'escadre anglaise. Les correspondances du mois de mai entre les deux cabinets roulent seulement sur l'utilité dont serait l'envoi de quatre frégates britanniques dans ces parages [2]. Fait paradoxal : si, dans les commencements de cette guerre, l'une des deux marines vient en aide à l'autre, c'est celle de France, en mars-avril, quand elle dépêche ses matelots à Portsmouth.

De Passage, l'armée française, revenant sur ses pas, commença le siège de Fontarabie, gardienne de la frontière. Berwick vint prendre le commandement en personne (20 mai) et s'empara de la place en un mois (18 juin). Le 10 juin seulement, au dernier tiers du siège, parurent dans le golfe trois vaisseaux anglais pour couper à la place les secours qu'elle recevait par mer.

Il est admis dans l'histoire que tous les actes politiques et militaires du gouvernement français lui sont dictés un à un par le cabinet britannique et que le colonel Stanhope vient intimer au maréchal de Berwick les ordres délibérés à Londres. Ce n'est pas dans de pareils termes que le colonel rend compte à son gouvernement.

Arrivé au camp (10 juin), il se hâte d'aller voir le maréchal et de lui communiquer ses instructions. Elles tendent à soulever contre Philippe V les Basques et les Catalans. Le duc de Berwick le reçoit avec toute la « civilité imaginable », l'assure qu'en toute chose il agira envers lui avec la « même franchise et liberté ».

1. Ces dates se trouvent dans la lettre que le colonel écrivit à L. Stanhope, le jour de son arrivée au camp. En français. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163. Le ministre de la guerre, Le Blanc, avait avisé Berwick de ce voyage par lettre du 1er juin. Lémontey, t. I, p. 268.

2. 2, 9, 31 mai 1719. *Id.*, *ibid.*

Toutefois une lettre du secrétaire d'État au département de la guerre, Le Blanc, avait devancé le colonel, portant recommandation au maréchal de ne lui communiquer que les choses dont il croirait pouvoir lui donner connaissance sans inconvénient [1].

Aussi, bien loin de s'engager en aveugle, le maréchal décline-t-il de prime abord une partie, et non la moins importante, du *dessein* dont l'officier anglais est porteur et dont nous venons d'indiquer la nature. Sans doute il trouve, lui dit-il, une si bonne disposition parmi les Espagnols à prendre les armes pour regagner leurs privilèges et secouer le joug du cardinal, qu'il espère que, sur l'assurance de la protection du roi d'Angleterre et de la France, on verra bientôt une « nouvelle scène des affaires en Espagne ». Mais tout en prenant des mesures pour détruire le cardinal Alberoni, on doit avoir soin de ne pas rendre la paix impraticable avec le roi d'Espagne, ce qui serait à craindre si l'on promettait aux Catalans de les soutenir pour le rétablissement de leurs anciens droits, ce peuple étant si porté à prendre les armes, et lui ayant déjà fait de telles offres, qu'en tout temps l'on pourrait faire fond sur eux, lorsqu'on croirait à propos de les encourager par des manifestes.

Ici, le duc faisait ressortir le caractère spécial d'acuité que la lutte revêtirait chez ces peuples. Ce serait attaquer le roi même qui les avait rendus « esclaves » (c'est-à-dire avait supprimé leurs privilèges) avant l'administration du cardinal, outre que la considérable diminution des revenus du roi en leur rendant leurs privilèges, le devrait naturellement porter à courir tous les risques plutôt que d'y consentir, sans parler de la haine de Castillans à Catalans qui accroîtrait encore l'aversion du ministère espagnol pour une telle paix.

1. Lémontey, t. I, p. 268.

Il y avait une autre chose à faire et avec plus de sûreté et d'efficacité, c'est-à-dire d'encourager les Biscayens, ainsi que les autres provinces voisines à recouvrer leurs libertés qui avaient été opprimées par le cardinal seul, et dont le rétablissement n'était pas sujet aux mêmes difficultés qu'en Catalogne.

En s'exprimant ainsi, le duc de Berwick se cantonnait habilement dans la ligne de conduite adoptée par le Régent. A la différence de l'Angleterre, qui faisait la guerre au roi d'Espagne, la France faisait la guerre seulement au cardinal, et, vis-à-vis les Basques, prétextait les atteintes qu'il avait portées à leurs *fueros*. A le renverser du ministère, on ne s'attaquait ni à la personne ni à la souveraineté du roi, tandis que les Catalans domptés par Berwick en 1714, alors privés de leurs libertés, dont ils avaient fait si mauvais usage, et toujours autrichiens de cœur, étaient par principe les ennemis du trône de Philippe V..

D'un côté donc, on prétendait seulement obliger le monarque à changer de politique et de ministre; de l'autre, on s'en prenait à l'essence même de sa royauté. C'est ce que le Régent ne voulait pas, ou du moins ne voulait pas encore et ne voulut jamais bien sérieusement. Les Anglais, nous l'avons déjà dit, ne se croyaient pas tenus aux mêmes ménagements. Mais le colonel, loin de s'arroger les airs de dictateur qu'on lui a prêtés, transmet tout simplement à son cousin les paroles du maréchal. Il ne les accompagne d'aucun commentaire fâcheux [1].

1. Le colonel W. Stanhope à L. Stanhope, au camp devant Fontarabie, 10 juin 1718. En français. Il termine ainsi son compte rendu : « Cecy est en substance le plan du maréchal, à ce que j'ai pu conclure dans le peu de temps que je me trouve icy, et comme ce n'est que peu d'heures, et que la poste doit partir incessamment, je suis obligé de différer à être plus ample jusqu'à ma prochaine ». *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163. Dans les suivantes, il s'exprimera du même style.

IV

Cependant Philippe V, qui avait de la bravoure et croyait fermement qu'un petit-fils de Louis XIV exercerait sur les Français une attraction irrésistible, ne voulait pas rester enfermé dans son palais au fond de l'Espagne et attendre, inerte, les événements. Son poste, croyait-il, était à la frontière. Il préluda par un nouveau manifeste imprimé à Madrid, le 7 avril, intitulé : « Déclaration de S. M. Catholique sur la résolution qu'elle a prise de se mettre à la tête de ses troupes, pour servir les intérêts de S. M. Très Chrétienne et de la nation française ». Le 27 du même mois, il s'adressa à l'armée française elle-même. Il invitait les soldats à venir à lui et leur promettait que le jeune roi, une fois majeur, leur en témoignerait sa reconnaissance, promesse dont la potence démontra bientôt la vanité à ceux qui, s'y étant fiés, tombèrent aux mains du prévôt. Le jeune roi répliqua par la plume du Régent (20 mai) qu'il faisait la guerre non pas au roi, mais à un étranger (le cardinal Alberoni) qui opprimait la nation, et qui, en France, portait le roi d'Espagne à usurper une autorité imaginaire qui renverserait les fondements de celle qu'exerçait le roi légitime[1].

La veille de sa proclamation à l'armée française, le roi d'Espagne était parti de Balsain pour le Nord, emmenant avec lui la reine, le prince des Asturies et Alberoni. A peine relevé de maladie, il ne se hâtait pas. Alberoni, chez qui l'esprit suppléait parfois le bon sens, n'avait pas confiance dans le prestige prétendu de son maître, non plus que dans la séduction des quatre pistoles offertes aux déserteurs. La mort de Charles XII, le désastre de la flotte des-

1. Baudrillart, t. II, p. 363, 364.

tinée à l'Angleterre, la mésaventure de Cellamare à Paris, le désarmaient de ses grands coups. Augurant mal de l'avenir, il se déchargeait de ses téméraires responsabilités sur la soumission à la volonté de Dieu, comme d'autres imprudents, après avoir trop entrepris au delà de leurs forces, imputent leur insuccès à la fatalité.

« Le poids dont je suis chargé est lourd, écrivait-il au comte Rocca, le 26 avril; mais à l'aide de ce qui me reste de forces, il faut le porter et se faire toujours plus de courage pour soutenir les disgrâces avec énergie et constance. Les opérations de l'homme, si elles ne sont pas secondées par le souverain moteur, servent de peu de chose ou de rien. J'ai eu lieu de me convaincre de cette vérité par tout ce qui est arrivé. Parmi les idées que j'avais formées, qu'une seule réussît, c'était assez pour faire avorter les desseins des ennemis : Dieu les a traversées toutes. Il ne nous reste plus qu'à adorer ses justes jugements et à nous soumettre avec une entière résignation à sa divine volonté [1]. »

Quatre jours après, tout en suivant les étapes vers la Biscaye, il réitère qu'il faut se résigner à la volonté de Dieu, en adorant ses justes jugements. Mais, triste et suprême ressource de l'illusion : pourquoi ne s'opérerait-il pas un miracle? « Il se peut que le Seigneur Dieu veuille, par lui seul et sans l'aide des hommes, protéger et défendre sa cause [2]. »

Le dégoût le prend. « Enfin, il faut sortir de ce labyrinthe, s'il se peut, et réfléchir qu'il est impossible d'endurer une pareille vie [3]. »

Il l'endurera pourtant; n'est-ce pas son principe après tout? étant le serviteur, son devoir est d'obéir au maître.

1. Madrid, 26 avril 1717, *Lettres intimes d'Alberoni au comte Rocca*, publiées par Emile Bourgeois, à partir de 1713.
2. Bonache, 1er mai 1719. *Id.*, *ibid.*
3. Carignena, 18 mai 1719. *Id.*, *ibid.*

« Priez Dieu que je me trouve en état de contribuer par mes efforts à la paix; en ce cas on la verra bientôt. Le roi se regarde comme profondément offensé; et malgré toutes les représentations, il a toujours cru que le point d'honneur et le respect de lui-même devaient passer avant tout autre intérêt et avant les maux que la guerre pouvait lui causer. Avec ses maîtres, on n'a qu'à faire des représentations et à obéir. C'est ce que j'ai fait de vive voix et par écrit dans le principe pour éviter la rupture; cependant, quand il s'est agi d'obéir, quoique je fusse opposé à la guerre, je n'ai pas faibli, si peu que ce fût, en zèle, en attention, en activité pour servir, comme je le devais, le roi, mon seigneur et bienfaiteur [1]. »

Il ne serait pas juste de blâmer trop rigoureusement le langage ni la conduite du ministre. Accordons qu'ils soient en situation [2]. Mais ils ont le tort de s'exclure réciproquement. Peut-être sent-il tout le péril de la guerre. Peut-être préférerait-il sincèrement la paix, ne fût-ce que pour se donner le temps de mieux préparer la guerre. Par malheur, son maître, « son bienfaiteur », a résolu de tirer l'épée. Brisé s'il pousse trop loin la résistance, sa brillante existence d'aventure où se mirent encore tant de beaux rêves s'éteindra tout à coup dans le néant et l'ignominie. Mieux vaut tenter le sort des armes, puisque ainsi le veut le roi, et qui sait? fournir à la Providence le loisir de se manifester *in extremis*. Comme un homme effrayé chante dans l'obscurité pour se donner du courage et projeter sur ses pas l'intimidation, de même Alberoni enfle la voix, à la façon

1. Tudela, 8 juin 1719. *Lettres intimes d'Alberoni au comte Rocca*, publiées par Émile Bourgeois, à partir de 1713.

2. « Un ministre n'a pas d'autre droit que celui de faire des représentations. C'est là ce qui le distingue de son patron, qui est absolument maître de faire ce qu'il veut. » Alberoni au comte Rocca, Madrid, 29 novembre 1719. *Id.*, *ibid.*

du capitaine *Spavento*, héros fanfaron de la comédie du temps; hautement et au risque d'envenimer à l'excès le conflit, il annonce sur la route que le roi va en France pour ajuster les affaires de ce royaume; tellement que le Régent, à qui ces propos reviennent, ne sait que penser, attendu qu'il y a du désordre en Bretagne et qu'un armement très suspect se prépare à la Corogne. Avec un Alberoni, on doit s'attendre à des choses extraordinaires; car il n'a de ressource que dans un coup de désespoir; serait-ce quelque profond dessein bien établi et concerté en France, pour occasionner une révolution générale? L'espérance de voir la ligue du Nord se former sous les auspices du tsar soutient-elle le courage de la faction espagnole en France, et fortifie-t-elle le cardinal dans l'idée de tenir ferme et de méditer des projets d'invasion? Telles étaient les inquiétudes du Régent et de l'abbé Dubois.

Inquiétudes superflues. Lorsque arrivé, le 11 juin, près du théâtre de la guerre, à Pampelune, avec le roi et la reine, le cardinal voit de près l'état des choses, Fontarabie assiégée, le Guipuzcoa, dont son administration financière a entamé les *fueros*, en négociation avec la France pour se donner à elle; les deux régiments de miquelets de cette province saisissant eux-mêmes les déserteurs français et les ramenant au camp où, sur l'heure, ils sont mis au gibet[1], alors il comprend que, de ce côté encore, nouvelle déception comme au complot de Cellamare, la partie est perdue. Frappé de stupeur, il est réduit à fulminer contre l'abaissement des caractères en France, abaissement qui se manifeste en ce que les Français font véritablement la guerre et que le duc régent est bien servi dans ses desseins et dans ses maximes. « Il a avili tout le monde et l'a mis dans

1. Colonel Stanhope à L. Stanhope, 27 juin 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

une épouvantable crainte [1]. » Que dirait-il s'il savait qu'au premier mouvement offensif des Espagnols, le duc de Berwick est résolu d'aller les chercher sans perdre un moment, afin de ne pas lui donner l'occasion, étant si près de l'armée française, de la tenter et de l'entraîner à la désertion [2]?

Déjà le cardinal, sans perdre non plus un moment, a entamé sa campagne de corruption. Il s'attaque au plus haut personnage par le sang dans le camp français, c'est-à-dire le prince de Conti.

Le Régent avait désiré que dans cette guerre de famille, un prince du sang parût sous ses drapeaux [3]. Louis-Armand, prince de Conti, âgé de vingt-quatre ans, vendit son concours cent mille écus. Orgueilleux, très étourdi, ses extravagances amusèrent et scandalisèrent l'armée. Tout semblait le désigner aux suggestions du tentateur. Le 9 juin, une lettre anonyme venue d'Espagne, que l'on attribua non sans vraisemblance à Alberoni, lui offrit la Sicile pour prix d'une défection [4]. Il préféra rester fidèle.

Trois jours après, Philippe V lui-même, authentiquement, portait ses séductions encore plus haut. Par une lettre du 12 juin 1719, adressée au prince de Conti pour la communiquer au Régent, il proposa à celui-ci l'appât d'un royaume à prélever sur la France.

1. Lettre au duc d'Ormond, 28 juin 1719. Baudrillart, t. II, p. 365.
2. Col. Stanhope à L. Stanhope, au camp devant Fontarabie, 13 juin 1719. En français. *Rec. Off., Spain*, vol. 163.
3. Lémontey, t. I, p. 262.
4. Col. Stanhope à L. Stanhope, 10 juin. *Loc. cit.* Saint-Simon, t. XVII, p. 213, parle de cette lettre et dit que la proposition ne pouvait venir d'Espagne. Sa raison est qu'elle était ridicule. Mais Alberoni était de caractère à user de toute ressource, sans choix. Saint-Simon lui attribuerait plutôt une origine française ». La conjuration du duc et de la duchesse du Maine, dit-il, enhardie après les frayeurs des emprisonnements, par leur courte durée, et par la conduite du Régent et de l'abbé Dubois à cet égard, faisait flèche de tout bois et ne désespérait pas encore de réussir ». Evidemment, soit les deux époux, soit Alberoni, comptaient sur la ligue du Nord.

Il disait n'avoir été guidé en entreprenant la guerre que par son amour pour la France; mais les Français n'ayant pas favorisé ses intentions et ses desseins, il se persuadait que la France était contente et libre, au lieu de gémir comme on l'avait publié. Étant désabusé, il était uni plus que jamais non seulement avec la nation qu'il devait aimer tendrement, mais aussi avec le duc d'Orléans, espérant que sa prudence et sa bonne conduite procureraient le rétablissement de la paix que, lui, de son côté, désirait ardemment.

Ensuite, il énonçait ses conditions, dans le détail desquelles nous n'avons pas à entrer, sauf l'essentielle, à savoir, qu'en réservant le royaume d'Espagne au prince des Asturies, il assignait la France, à défaut de Louis XV, à l'infant don Philippe, et aux frères puînés de cet infant, si don Philippe venait à manquer [1]. Au défaut des uns et des autres, le duc d'Orléans et ses descendants succéderaient à leur tour.

D'offrir à son cousin une perspective si fuyante, cela devait passer à bon droit pour un leurre, une dérision. Aussi Philippe V lui présentait-il une compensation immédiate, plus substantielle, à ce qu'il croyait. Il s'engageait à obtenir des États de France la cession des Pays-Bas français et de la Bourgogne en sa faveur avec le titre de roi, et celle de l'Alsace en faveur de l'Empereur. Alors ce

1. Du mariage de Philippe V avec Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, trois fils subsistaient : Louis, prince des Asturies, né le 25 août 1707; Philippe, né le 6 juin 1712; Ferdinand, le 23 septembre 1713. Louis fut roi d'Espagne par l'abdication de son père et mourut après un règne de huit mois, en 1724. Philippe ne parvint pas à l'âge d'homme. C'est de lui qu'il est question dans la présente lettre. Ferdinand fut roi d'Espagne à la mort de Philippe V en 1746, sous le nom de Ferdinand VI. Du mariage subséquent de Philippe V avec Elisabeth Farnèse naquirent : don Carlos, le 20 janvier 1716, qui régna d'abord sur Parme, puis sur les Deux-Siciles, sous le nom de Charles VII, enfin sur l'Espagne sous le nom de Charles III, après Ferdinand VI; et don Philippe, le 15 mars 1720, qui devint duc de Parme en 1748.

dernier marierait une des archiduchesses ses nièces avec le duc de Chartres en lui donnant les Pays-Bas autrichiens pour dot, à l'exemple de Philippe II, lorsque ce prince avait marié sa fille Isabelle-Claire-Eugénie à l'archiduc Albert. L'Empereur donnerait le titre de roi au duc d'Orléans qui, par là, passerait de l'état de sujet à la dignité royale dans le temps qu'il était si éloigné de la couronne.

Par ce moyen, la France, l'Espagne, l'Empereur et les autres puissances s'uniraient et abattraient l'orgueil du roi George qui agissait comme s'il était l'arbitre de l'Europe, ôtant et partageant les monarchies à sa fantaisie, afin de s'élever au-dessus des souverains de l'Allemagne et même de l'Empereur par le moyen des forces de la Grande-Bretagne [1]. Quant à la Grande-Rretagne, on la diviserait en deux royaumes, l'Angleterre laissée à George; l'Écosse et l'Irlande donnée au roi légitime Jacques III, lequel « contiendrait le roi George dans ses bornes, étant un puissant prétendant à la couronne désignée à ce dernier ».

Et alors enivré de la perspective de cette révolution européenne qui ne lui coûtait qu'un trait de plume, le roi d'Espagne, en terminant, chantait, pour ainsi dire, le rétablissement de la tranquillité publique, l'équilibre dans l'Europe, la paix et la satisfaction en Espagne et en France, l'honneur de l'auguste maison (de Bourbon) auquel l'Angleterre avait donné tant d'atteintes, et cette dernière recevant chez elle la loi du partage qui convenait plus que celui qu'elle avait projeté pour toute l'Europe. Trait final : « L'on verra briller le lustre de la maison de France par

1. Nous avons ici l'occasion de remarquer combien on fausse la situation respective de George et de l'Empereur, en dépeignant le premier comme l'humble serviteur du second, à cause de son électorat de Hanovre. Voilà Philippe V reconnaissant nettement, pour s'en indigner, la prééminence de George sur l'Empereur. — Cette phrase, *ôtant et partageant les royaumes à sa fantaisie*, trahit la main d'Alberoni, qui en usait et abusait.

l'augmentation d'une couronne sur la tête d'un prince de son auguste famille[1]. »

En vérité, cette lettre de la part d'un monarque qui se glorifiait du sang de Louis XIV est un prodige d'aberration. Comment hésiter pour juger entre le roi d'Espagne et le régent de France, entre l'homme du démembrement et l'homme de l'intégrité de la patrie? Sans doute, on peut dire que le duc d'Orléans, lorsqu'il s'attache au maintien des droits qu'il tient du traité d'Utrecht, suit des vues personnelles; du moins, elles sont conformes à la très légitime raison d'État, tandis que Philippe V mêle à l'égoïsme le plus condamnable les rêveries les plus folles et les plus dangereuses.

Le Régent ne fit point de réponse à une ouverture qui semblait plutôt l'indice d'un esprit dérangé. Il n'avait donc pas à surseoir aux opérations militaires.

V

Cependant, le 11 juin, avons-nous dit, le roi d'Espagne est arrivé à Pampelune. Il y a trouvé à peine treize mille hommes mal organisés, contre quarante mille Français bien commandés, qui font cette guerre sans passion, mais avec discipline et fidélité au drapeau. En dépit de cette criante infériorité, il veut à toute force dégager Fontarabie qu'il sait aux abois. Il écrit au commandant de tenir jusqu'au 18 ou au 19, avec promesse de le secourir. Résolu à livrer bataille, il s'avance jusqu'à San Estevan, à neuf

1. M. Baudrillart, qui a rendu à l'histoire le service de publier le premier cette pièce (t. II, p. 367-370), la rapproche du mot d'un grand ennemi de la France, Charles le Téméraire. « J'aime tant le bien du royaume, qu'au lieu d'un roi j'y en voudrais six ». Dans les deux cas, il s'agissait d'attacher au flanc de la France un furieux vautour.

lieues seulement de Fontarabie [1], et, de sa personne, jusqu'à La Sacca, à deux lieues du camp français [2].

Le moment est donc venu d'exercer ses incantations sur l'adversaire. Mais le cardinal, qui n'y a pas foi, les déjoue. On rapporte que, par malice, il égara dans les chemins impraticables des montagnes l'escorte qui devait accompagner le roi [3]. Le prince voulait marcher quand même. Alberoni se jette à ses pieds, le conjure de renoncer à une tentative si téméraire, pleure à chaudes larmes. La reine, qui croit encore en lui, seconde son éloquence [4]. Rien n'y fait, lorsque survient la nouvelle de la reddition de la place. Le roi, honteux, exaspéré, donne le signal de la retraite sur Pampelune, 19 juin. Ce monarque hypochondre avait pourtant senti plus juste que son fallacieux ministre. Le duc d'Orléans ne craignait rien tant que son armée rencontrât et prît le roi d'Espagne. Quel embarras, quel danger d'entraînement pour le soldat qu'une telle capture! Ordre fut donné à Berwick de faciliter la retraite à Philippe V, le cas échéant, sans en avoir l'air [5].

1. Un billet d'Alberoni au comte Rocca, du 17 juin, est daté ainsi. Em. Bourgeois, p. 632.

2. Col. Stanhope à Craggs, au camp devant Fontarabie, 21 juin 1719. En Anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163. On intercepta la lettre au commandant de Fontarabie.

3. Lémontey, t. I, p. 165.

4. San Felipe.

5. Lémontey, t. I, p. 265. — La scène entre Alberoni et le roi a été racontée par Alberoni lui-même dans la grande lettre de justification qu'il adressa de Sestri di Levante, près Gênes, le 20 mars 1720, au cardinal camerlingue Paulucci. Il en envoya une copie au cardinal Astalli, doyen du sacré collège, et une autre au cardinal Gualterio, le tout en italien. Celle-ci, de la main d'Alberoni, existe dans les papiers de Gualterio au British Museum (*Addit. Mss.*, n° 20,425). Le Dr Hœfer a donné ce document d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal peu exact. *Biogr. univers.* Didot, art. ALBERONI. Alberoni, après avoir affirmé qu'il a toujours été opposé à la guerre, que toujours il a conseillé la paix, poursuit : « J'omets les représentations respectueuses que je fis à S. M. après la tempête que subit sa flotte à la hauteur du cap Finisterre; je ne parlerai pas non plus de mes angoisses, lorsque S. M., rétablie de sa grave maladie, déclara qu'elle voulait faire la campagne. Je rapporterai seulement le dis-

VI

De Pampelune, son refuge, Philippe V publia de nouveau qu'il avait pris la résolution de marcher directement en France avec toutes ses forces. Il envoya un officier au

cours que je tins à S. M. à Pampelune en présence de la reine, le jour qu'elle voulut partir pour Fontarabie, et dans lequel j'outrepassai peut-être les limites de la vénération que j'ai toujours professée pour S. M. Comme elle savait que c'était un effet de mon zèle, de mon amour pour son royal service et pour ses intérêts, et beaucoup plus pour la conservation de sa royale personne et de celle de S. M. la Reine, elle daigna excuser la vivacité de mon langage. Je dis que de passer pour l'auteur de la guerre, pour le perturbateur du repos de toute l'Europe, que de me mettre à dos la haine du monde entier, c'était un sacrifice que j'avais fait jusque-là, que je ferais encore à l'avenir de bon cœur; pourtant je ne pouvais pas souffrir de voir S. M., à la tête d'une poignée d'hommes, vouloir tenter le secours de Fontarabie assiégée par une grosse armée, bien postée. C'était vouloir se perdre, s'exposer à une catastrophe des plus terribles, inouïe, faire dire au monde, qui déjà m'imputait tout, que mes extravagances ne pouvaient pas finir autrement, qu'il n'y avait pas autre chose à attendre de la conduite d'un furieux, et LL. MM. savent que ce discours, dans la sensible douleur dont j'étais pénétré, fut accompagné de chaudes larmes, sans que rien pût retenir le grand courage de S. M. et l'empêcher de s'exposer à un péril grave, évident, et sa résolution était irrévocable, si elle n'avait reçu sur ces entrefaites la nouvelle de la reddition de la place.

« S. M. sait encore combien de fois je m'efforçai de la détromper de l'idée que d'autres lui avaient inspirée sur les troupes françaises, et de la confiance qu'à son apparition à une courte distance des régiments entiers passeraient à son armée royale. Moi, je disais qu'il ne verrait qu'un petit nombre seulement de déserteurs venir chercher les quatre pistoles qu'on donnait à chacun; mais qu'au premier armistice, tous retourneraient en France. Quant aux officiers, on n'en verrait paraître qu'un petit nombre, de ceux dont le duc Régent serait bien aise d'être défait. »

Rien de plus judicieux que ce discours. Mais les objurgations pacifiques d'Alberoni demeuraient étouffées dans le secret du cabinet du roi. Elles n'avaient garde d'en franchir le seuil et de se répandre parmi le public. Devant le public, le ministre soufflait le feu, belliqueux à outrance par devoir extérieur. C'est en vain qu'il se défend en alléguant que le devoir l'obligeait à soutenir publiquement une chose qu'il avait toujours désapprouvée en son particulier (Lett. au comte Rocca, 13 février 1720. Emile Bourgeois). Qu'importait aux contemporains, qu'importe à l'histoire le fond de sa pensée, si les actes en sont l'opposé? Il ne peut être jugé que sur ses actes.

L'abbé Landi, envoyé du duc de Parme en France, raconta, dès le mois d'août 1719, c'est-à-dire deux mois après, la scène de Pampelune de la

gouverneur de Saint-Jean-Pied-de-Port, lui annoncer son arrivée pour le lendemain et lui demander d'être reçu comme un ami du roi Très Chrétien. Toutefois il ne parut pas; et l'on pensa au camp français que c'était simplement une ruse afin d'amuser le maréchal et de le détourner d'entreprendre le siège de Saint-Sébastien[1].

Le maréchal avait projeté d'abord un coup plus hardi et plus décisif, c'est-à-dire le siège de Pampelune. Mais en raison de la difficulté des transports et de l'impossibilité d'être en mesure avant la fin de septembre, il attaqua de préférence Saint-Sébastien (30 juin) que le roi d'Espagne fut dans l'impuissance de secourir. La ville se rendit le 2 août; la citadelle, le 17. Le Guipuzcoa était conquis.

Pendant ce siège, une expédition fut dirigée, à la suggestion du colonel Stanhope, contre le petit port de Santona, à l'ouest de la ville assiégée. Sept cent cinquante Français embarqués sur des frégates anglaises, mirent en fuite les miquelets, sans perdre un seul homme, et brûlèrent trois vaisseaux en construction[2]. Ici, on a taxé Berwick et Dubois de honteuse servilité. « C'est à ce prix qu'un gouvernement sans dignité calmait les soupçons et

même manière qu'Alberoni l'a rapportée dans sa lettre du 20 mars 1720, sept mois après.

(Lettre de L. Stair à L. Stanhope, Paris, 15 août 1719. *Rec. Off.*, *France*; vol. 354). Ce dramatique incident n'eut pas lieu à Pampelune même puisqu'il existe une lettre de Philippe V, datée du camp de Saint-Estevan, le 22 juin 1719. (Lémontey, I, p. 250). La capitulation de Fontarabie étant du 18, le roi avait dû en être informé aussitôt. Alberoni aura employé le nom de Pampelune comme désignation du voyage de Navarre.

1. Col. Stanhope à L. Stanhope, au camp devant Sébastien, 1er, 8 juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163.

2. *Mém. de Berwick*, San Felipe place cette expédition au 12 juin 1717. Mais il résulte des Mémoires du maréchal, de sa lettre du 8 août au Régent (V. la note ci-après), et d'une autre lettre à L. Stair, du 17 août (*Rec. Off.*, *France*, vol. 354), que l'affaire eut lieu au commencement du mois d'août.

payait l'alliance des Anglais[1]. » Cependant, n'est-il pas permis de rappeler que la marine espagnole était destinée à agir contre le duc d'Orléans aussi bien que contre George, dans la Bretagne française aussi bien que dans la Grande-Bretagne? Est-il si monstrueux, dans l'état de guerre, de chercher à détruire les ressources militaires de l'ennemi[2]? Le Régent avait tout fait pour éviter la guerre, et il était le vrai gardien de l'intégrité de la France, à laquelle attentaient les menées et, tranchons le mot, les suggestions coupables de Philippe V. La menace d'entrer en France, de la soulever, de renverser le Régent, n'était-elle pas constamment dans la bouche du roi d'Espagne?

Dès ce moment, les hostilités languirent. Le colonel Stanhope avait ouvert l'avis singulier d'envahir la Castille par la route de Vittoria. Le maréchal repoussa ce plan qui aurait pu suggérer au roi d'Espagne la tentation de se jeter derrière lui, de couper ses communications avec la France ou même d'envahir la France laissée ouverte.

Le soldat, sur ce théâtre, semblait aussi avoir donné

1. Lemontey, t. I, p. 268. Lemontey cite un extrait d'une lettre de Berwick au Régent du 8 août 1719, où il est dit que le colonel Stanhope exigea cet incendie « afin que le gouvernement de l'Angleterre puisse faire voir au parlement prochain que l'on n'a rien négligé pour diminuer la marine d'Espagne ». Il ne faudrait pas prendre ces paroles au pied de la lettre; car on avait des choses beaucoup plus importantes à faire voir au parlement. D'ailleurs, à l'ouverture de la session, le 23 novembre (4 décembre) suivant, le roi ne parla d'aucun événement particulier. Il se félicita en général du succès de ses armes et de sa politique. Les lords et les communes dans les adresses en réponse à son discours, se tinrent également dans les généralités. *Parliamentary History*, vol. VII, p. 602.

2. C'était aussi bien le plan du maréchal. On lit dans une lettre du col. Stanhope à Craggs, au camp devant Fontarabie, 21 juin 1719, que le maréchal, aussitôt la prise de la ville, compte assiéger Saint-Sébastien, se rendre maître de la côte maritime, au moins de la Biscaye jusqu'à Bilbao, et brûler les vaisseaux de San Antonio « dont j'ai parlé; je crois que c'est là tout ce qu'il se propose d'entreprendre de ce côté-ci de l'Espagne... Ceci étant une affaire de six semaines ou deux mois, je lui demandai ce qu'il ferait le reste de la campagne. Il me dit qu'il était très possible qu'il entreprît quelque chose du côté de la Catalogne, mais que rien encore n'était décidé là-dessus ». En anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163.

tout l'effort que la discipline eût à exiger de lui. Il était tombé dans une sorte de lassitude morale que le colonel Stanhope étonné décrit ainsi : « Du lieutenant-général au dernier soldat, il règne une aversion presque inconcevable pour cette guerre. Ils ne se font aucun scrupule de la manifester en toute occasion; et, du matin au soir, on n'entend que des vœux pour la paix, langage que jamais jusqu'ici je n'avais rencontré chez aucune armée. Malgré cette manière de parler, je ne trouve pas (et j'ai fait tout mon possible pour m'éclairer) qu'il y ait aucun parti formé chez les officiers pour se déclarer en faveur du roi d'Espagne, ou qu'il y ait apparence qu'aucun d'eux songe à passer de son côté. Quant aux simples soldats, la désertion qui a été très grande, environ deux mille cinq cents hommes, semble maintenant à peu près arrêtée[1].

Les garnisons espagnoles des places conquises, laissées libres par capitulation, ayant reflué sur Pampelune, et les troupes françaises témoignant si peu d'entrain, moins que jamais il n'y avait à songer à conquérir immédiatement cette capitale de la Navarre. Il fallait donc transporter autre part le théâtre des hostilités, c'est-à-dire en Aragon et en Catalogne.

Philippe V, hors d'état de rien entreprendre, munit Pampelune et Jaca, détacha le gros de ses troupes vers la province menacée et revint avec Alberoni à Madrid.

Désabusé cruellement, il médita dès lors d'abdiquer, résolution qu'il accomplit cinq ans après. Pendant l'automne, les époux royaux se donnèrent la distraction de la chasse à l'Escurial. « Moi, dit Alberoni resté à Madrid, je suis ici à peu près comme Philippe II dans ses derniers jours : je tâche qu'à l'affliction ne succède pas l'abatte-

1. Lettre au secrét. Craggs, au camp, devant Saint-Sébastien, 20 juillet 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163. V. aussi Weber, p. 96.

ment[1]. » Et, en effet, avec sa sève de vigueur innée, la disgrâce devait le surprendre encore tout vivant, si l'on peut parler ainsi.

VII

Outre la perte des places du Guipuzcoa, Philippe V était exposé à un danger beaucoup plus grave qui aurait changé l'occupation temporaire du temps de guerre en un démembrement de la monarchie. C'était que le Régent soulevât les provinces basques au nom de leurs *fueros* et les prît sous le protectorat du roi de France. On l'en avait sollicité dans le Guipuzcoa. Il n'aurait fait que retourner contre Philippe V la tactique dont ce prince avait donné l'exemple par le complot de Cellamare, et qu'il continuait par ses proclamations aux Français, comme par ses intrigues en Bretagne.

Les Anglais, que ne gênaient ni la parenté ni la nécessité de tenir compte d'un sentiment national exalté, voulaient que le duc d'Orléans travaillât à mettre dans son parti les Catalans et les autres populations de la frontière pour faire au roi d'Espagne un mal réel et permanent, en les rétablissant dans leurs privilèges. Alors le roi d'Espagne entendrait à la paix, quand on l'aurait mis de la sorte dans l'impuissance de continuer la guerre. Ainsi parlait L. Stanhope. Mais, esprit ouvert et large, ce mnistre se rendait compte de la position délicate du Régent; et il déclara s'en remettre à ce que le prince jugerait à propos de décider[2].

1. Lettre au comte Rocca, Madrid, 9 octobre 1719. Emile Bourgeois.
2. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 7 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. On représente toujours le ministère anglais comme procédant à l'égard du gouvernement français à coups de despotiques som-

A l'inverse du premier ministre, L. Stair, le soupçon incarné, stimulant de ses aiguillons son gouvernement aussi bien que le gouvernement de France, se rongeait en voyant avec quelle lenteur, quelle répugnance, disait-il, on menait la guerre; quelle mauvaise volonté, lorsqu'il s'agissait d'encourager les Espagnols à prendre les armes pour recouvrer leurs droits et leurs libertés, seul moyen sûr et prompt de terminer la guerre. Il craignait qu'on n'eût en France un vif désir de traiter séparément avec l'Espagne, auquel cas il augurait la ruine et la perte du Régent. Non pas que ce prince n'en vît le danger de temps en temps et n'agît en conséquence, mais seulement par accès et par saccades. D'autres craintes, d'autres jalousies prévalaient. Cette instabilité, continuait Stair, gênait les ressorts qui donnaient l'impulsion à la guerre, et rendait l'exécution faible et lente. Et le temps s'écoulait, et la saison d'agir passait sans être mise à profit.

Les longues audiences que l'ambassadeur de Sardaigne avait alors du Régent chaque semaine, ses fréquentes conférences avec l'abbé Dubois semblaient donner lieu de supposer qu'en effet il y avait sous main quelque pratique avec l'Espagne.

Point de lumières à tirer de Dubois. Quel portrait méprisant Stair lui dédie! « Notre pauvre ami l'abbé, écrit-il au secrétaire Craggs, est alternativement tout feu et tout glace; un jour il vole dans les airs, le lendemain il rampe dans la poussière; un jour il est ouvert et franc, le lendemain sombre et renfermé. Tantôt il pense que j'ai trop d'influence sur le Régent et il tâche de couper court

mations sous lesquelles celui-ci plie aussitôt. Rien de moins exact. On oublie aussi que le duc d'Orléans n'aurait pas souffert de tels procédés. Les Anglais ont leurs idées; ils les soutiennent, mais nullement en maitres.

à mes audiences particulières; tantôt il souhaite que j'aie du crédit, et il désire que le Régent m'entende et m'écoute. Je fais de mon mieux pour l'adoucir et pour supporter ses inégalités[1]. »

Naturellement dans sa correspondance avec Stanhope, Stair exhale les mêmes doutes, les mêmes plaintes qu'avec Craggs. Il explique les variations de l'abbé, ses agitations, selon que ses espérances du chapeau lui viennent de leur côté ou de celui du pape, et alors il barre ou il ouvre les chemins qui donnent accès près le duc d'Orléans. Selon les occasions, il veut des choses tout à fait contraires. « De cette manière, poursuit l'ambassadeur, M. le duc d'Orléans qui est lui-même le prince le plus éclairé, mais au même temps le plus susceptible de jalousie, est entretenu dans une incertitude perpétuelle, laquelle l'empêche de poursuivre aucun dessein avec suitte et avec fermeté. Il craint aujourd'huy ce qu'il paraissait souhaitter hier avec la plus grande passion ».

Cette peinture psychologique du Régent et de l'abbé, prise sur le vif, n'est-elle pas digne de l'histoire? Concluons avec son auteur : « Il est très difficile de se bien conduire dans une mer où votre boussole est sujette à des variations si grandes et si subites. Je fais de mon mieux et je tâche de profiter des moments du temps favorable[2] ». On conçoit que cette dernière phrase ne soit pas rare dans la correspondance où nous puisons. Volontiers elle reparaît comme un refrain.

1. L. Stair à Craggs, Paris, 8 juillet 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 579, 580.

2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 1er, 20, 27 juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. Il tient le même langage dans une lettre à Craggs, du 8 juillet : « Tout cela dit-il, est un grand mal; mais il est presque impossible d'y remédier : autant vouloir qu'un pommier porte des poires ». En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 580.

VIII

Cependant peu à peu, le duc d'Orléans, irrité des opiniâtres manœuvres d'Alberoni en France, se piquait au jeu. Malgré sa répugnance première, il se familiarisait avec l'idée de rendre insurrection pour insurrection, de pousser la guerre avec vigueur, de remettre les Basques, les Catalans et les Aragonais en possession de leurs libertés et privilèges, sous la garantie de la France et de l'Angleterre. Dubois, d'abord très froid quant à soulever les trois provinces, s'animait aussi. Même un jour qu'il *volait dans les airs*, il prétendit qu'on invitât les Espagnols émigrés à Vienne à rallier l'armée française. Il désignait parmi eux ceux dont les noms seraient les plus propres à entraîner les populations[1].

Ces Espagnols réfugiés à Vienne, Catalans et Castillans, le marquis de Réalp, le comte d'Oropesa, le duc d'Uceda et ses fils, formaient une puissante cabale autour de l'archiduc, devenu l'empereur Charles VI. Ce prince, dans son orgueil intraitable, ne pouvant se déprendre du vain titre de roi catholique, les avait groupés autour de sa personne avec quelques Italiens, en un simulacre de Conseil d'Espagne. Ils nourrissaient l'espérance de recouvrer la péninsule par une triomphante insurrection contre le *duc d'Anjou*; et ils étaient assez forts pour contre-balancer le crédit des ministres allemands, Stahremberg, Sinzendorf, ceux-ci très peu soucieux d'aller de nouveau courir les lointaines aventures dont l'issue avait déjà été si fâcheuse.

On vit une fois de plus combien les émigrés sont mauvais juges des dispositions des pays qu'ils ont quittés. Au

1. Dubois à L. Stanhope, 15 août 1719. Baudrillart, t. II, p. 366, 367.

golfe de Biscaye, la guerre civile souriait de moins en moins aux mécontents. Même en vue du camp français, le zèle primitif des Basques s'attiédissait. Intimidés par le voisinage du roi et ses troupes, alors que les Français n'occupaient guère plus de terrain que celui de leur camp; apaisés par le rétablissement de leurs privilèges, pas un ne bougeait plus, quoique ce fût partout, jusque dans Pampelune, un concert de malédictions contre le cardinal, auteur de leurs maux[1].

Quelque retentissantes que fussent les plaintes des Basques, le péril était beaucoup plus grand pour Philippe V dans la région silencieuse de Catalogne. Dix ans de suite (1705-1715) Barcelone avait été la capitale autrichienne de l'Espagne. Elle ne se résignait pas à sa déchéance, rendue encore plus amère par la perte de ses privilèges.

Il n'y avait pas de jour, dit W. Stanhope, que le maréchal ne reçût de personnages importants des sollicitations, des promesses de se lever par toute la province, au premier mot d'encouragement. Jusque-là le duc de Berwick, ardent à entraîner les Basques, mais froid avec les Catalans et les Aragonais qu'il avait domptés si peu de temps auparavant, s'était abstenu de leur dire la parole sacramentelle. Le colonel Stanhope perdait sa peine à les seconder auprès de lui. Il rend compte à son gouvernement que le maréchal ne veut pas encourager une insurrection en Espagne, de peur de jeter un obstacle sur le chemin de la paix; que l'on se préoccupe de la grande répugnance du corps de la nation française pour cette guerre, même de la part de chaque officier, de chaque soldat. Alors que l'on ne demande pas autre chose au roi d'Espagne que d'accéder à la Triple-Alliance,

1. Col. Stanhope à Craggs, au camp devant Saint-Sébastien, 20 juillet 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163.

on craint que de le presser sur un point si délicat et de si grande conséquence que le rétablissement des Catalans dans leurs anciens privilèges, cela n'entraînât des suites très fatales pour le Régent. Le colonel croit apercevoir aussi chez le maréchal un certain éloignement pour cette revanche des Catalans, et quelque crainte qu'il n'en rejaillisse du blâme sur lui-même qui avait tant contribué à les asservir. Cependant, dit-il au maréchal, si l'on ne juge pas à propos de les engager à recouvrer leurs privilèges, il sera nécessaire de leur dire qu'à tout le moins on aura soin, à la paix, de leur procurer une amnistie. Berwick répond qu'on le fera certainement, mais qu'elle aura bien meilleure grâce, si elle n'est pas inscrite comme obligatoire dans un traité.

A cette fine riposte d'*humour* toute britannique, W. Stanhope comprend à demi-mot, cesse l'entretien et renvoie la suite de cette affaire à se régler à Paris [1]. C'est là en effet qu'elle se décide presque au même moment.

Il n'était pas inutile, ce semble, de rapporter cette conversation qui met avec tant de précision les choses au point, en nous montrant le général français maître de ses résolutions, l'envoyé anglais déférant, bien éloigné du rôle arrogant qu'on lui a attribué et dont on reproche avec un mépris amer à la Régence d'avoir subi l'affront [2].

A l'heure même où cette joute courtoise avait lieu aux Pyrénées, L. Stair écrivait de Paris à L. Stanhope, le 20 juillet, qu'il pressait le Régent de soulever les Espagnols, que ce prince en paraissait d'accord, mais sans

1. Col. Stanhope à Craggs, au camp devant Saint-Sébastien, 20 juillet 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163.

2. On voit quelle est l'erreur de Henri Martin, lorsqu'il dit : « Un commissaire anglais, Stanhope, parent du ministre, était arrivé au camp : c'était lui qui donnait les ordres; Berwick n'était que l'exécuteur ». T. XV, p. 98.

ardeur; le 27, qu'il y était décidé, et même à rompre le commerce des Hollandais avec l'Espagne, s'ils persistaient dans leurs lenteurs. Il manda au colonel Stanhope[1] que le Régent avait enfin consenti à encourager les peuples de ces régions à revendiquer leurs anciens droits et privilèges, et qu'il était prêt à entrer avec le roi d'Angleterre dans les engagements les plus capables de les maintenir en possession de ces droits. Par le même courrier, Berwick reçut en effet (30 juillet) des ordres appropriés[2]. Un acte du 1er août lui conféra authentiquement les pleins pouvoirs nécessaires[3]. Dubois annonça à L. Stanhope dans des termes où s'épanchait trop libéralement son intempérance de plume, que conformément à ses conseils on écouterait les propositions que les peuples voudraient faire pour le rétablissement de leurs privilèges; « et généralement en toutes choses Sa Maj. Brit. reconnoitra non seulement la fidélité de S. A. R. à ses engagemens, mais même son zèle à tout ce qui pourra contribuer à la gloire et aux avantages du Roy de la Grande-Bretagne et à l'union des deux nations et à faire connaître la confiance particulière qu'elle a en V. Exc. C'est tout ce que je puis désirer de plus agréable et de plus consolant dans le ministère dont elle m'a honoré[4]. »

Toujours prompt à agir, le maréchal, aussitôt l'arrivée du courrier, entama une campagne diplomatique auprès des Biscayens.

Le 2 août, il écrivit en termes très vifs aux Seigneurs

1. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. Col. Stanhope à Craggs, au camp devant Saint-Sébastien, 30 juillet 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *Spain*, vol. 163.
3. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 15 août, 1er septembre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. — Copie de ces pouvoirs datés du 1er août. Il n'y est mentionné que la protection du roi de France. *Id.*, vol. 358.
4. Dubois à L. Stanhope, Paris, 9 août 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

de la députation de Biscaye, leur rappelant qu'il attendait depuis plus d'un mois qu'ils vinssent lui rendre l'obédience. Il se lavait les mains à l'avance de tous les maux qui pourraient s'ensuivre. Neuf jours après (11 août), toujours au camp devant Saint Sébastien, autre semonce; il leur faisait savoir qu'ayant à leur parler d'affaires qui regardaient l'intérêt de leur province, il leur demandait de lui envoyer l'un d'entre eux pour pouvoir traiter ensemble. Il n'avait en vue, ajoutait-il, que le bien des peuples, et il serait fâché que le caprice du ministre d'Espagne causât leur ruine, ou les exposât aux malheurs qui, inévitablement, accompagnent la guerre. Il attendait leur réponse sans délai [1]. Elle ne vint pas.

IX

Dès lors, puisqu'il n'y avait pas à entreprendre le siège de Pampelune, l'armée n'avait plus de rôle à jouer dans les provinces vascongades. Elle se porta sur les Pyrénées orientales.

C'était, qui le croirait aujourd'hui? C'était, vu la difficulté des chemins, une opération très ardue [1]. Le 12 octobre, un des lieutenants du maréchal de Berwick, M. de Coigny, prit Urgel, clef du bassin de la Sègre en Espagne; et sûr

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

1. Cette région était alors si difficile et si pauvre que le colonel Stanhope raconte que de Toulouse à Montlouis, « dans les plus rudes pays et chemins du monde », il perdit plusieurs chevaux et eut beaucoup de peine à les remplacer. Lett. à Craggs, Montlouis, 19 septembre 1719. — En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358. A ce propos, Alvarez de Colmenar, auteur d'un fort bon ouvrage, *Annales d'Espagne et du Portugal, avec la description de tout ce qu'il y a de plus remarquable...* Amsterdam, 1741, dit : « Le maréchal passa ensuite avec son armée du côté du Roussillon, et fit, en traversant les montagnes des Pyrénées, une marche d'autant plus surprenante qu'elle est sans exemple ». T. II, p. 339. A cette époque, parmi les capitaines, les voyageurs, les géographes, il n'y a qu'une voix sur l'horreur des chemins dans les Pyrénées.

de n'être pas tourné, le maréchal investit par terre la forteresse maritime de Roses, destinée à devenir sa base d'opérations. Mais la tempête, secourable cette fois à l'Espagne, détruisit la flottille qui portait au camp français l'artillerie et les munitions (6 novembre 1719). La flotte anglaise de la Méditerranée, qui devait coopérer, ne parut point à cause des redoutables fureurs du golfe du Lion à l'arrière-saison; et le maréchal revint prendre ses quartiers d'hiver dans le Roussillon.

La campagne se termina ainsi de ce côté. Le Régent (cela n'est-il pas clair?) avait fait le moins de mal possible à son ennemi. C'était par d'autres voies que la querelle devait prendre fin. Cette guerre, autant qu'il était en lui, n'avait rien eu de l'âpreté de ce que Dubois avait appelé guerre civile [1], ni de ce qu'on appelle guerre de famille.

X

Philippe V, après sa triste campagne de Navarre, commençait à ouvrir les yeux à l'évidence et à soupçonner la nécessité de la paix, puisqu'il était si totalement incapable de soutenir la lutte à main armée.

Les Hollandais lui en donnaient le conseil. Mais il fallait préalablement que le Prétendant quittât l'Espagne, où sa présence, même après le désastre de la flotte, était la pire et la plus offensante des menaces pour George Ier. Philippe V ne savait comment retirer son hospitalité au prince qu'il avait salué si bruyamment du titre de roi d'Angleterre peu de mois auparavant, lorsqu'arriva la nouvelle que la fiancée de Jacques, la princesse Sobieski,

1. Dans sa lettre du 16 janvier 1719, à Stanhope.

s'était échappée (29 avril) du couvent d'Inspruck où depuis sept mois elle était retenue prisonnière par Charles VI à l'instigation de George I[er]; et que, parvenue dans les États du pape, le jacobite Murray l'avait épousée par procuration au nom du prince à Bologne. Le 15 mai, elle était à Rome. L'époux reçut la nouvelle de cette heureuse évasion pendant qu'il était en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Il n'avait plus qu'à quitter l'Espagne qui, elle-même, ne demandait qu'à le congédier. Elle s'en acquitta honnêtement et sans retard. Embarqué sur des galères espagnoles, il prit terre à Livourne, le 19 août, et célébra son mariage avec Clémentine Sobieski, le 1[er] septembre (1719) à Viterbe.

L'indispensable préliminaire de toute négociation une fois acquis dès que le Prétendant quittait l'Espagne, Philippe V choisit pour faire ses ouvertures de paix le marquis Annibal Scotti, représentant du duc de Parme auprès de lui. Mais, mal inspiré en toute chose, il s'y prit de manière à manquer infailliblement son but, ainsi que nous le verrons.

CHAPITRE IV

LE NORD

I

Mais, nous l'avons dit, la situation était double. Si la frontière des Pyrénées n'était que le champ clos où se mesuraient Espagnols et Français, le reste de l'Europe servait de théâtre à l'antagonisme de George Ier et de Pierre-le-Grand. Là aussi s'exerçaient les savants prestiges d'Alberoni. Que n'espérait-il pas de ce monde incohérent qui, partant de l'Espagne, prenait le continent à revers et s'épanouissait en pleine anarchie dans le Nord regorgeant d'ambitions, de conflits, de périls?

Nul n'en éprouvait une plus cuisante anxiété que George Ier. La ligue du Nord n'était plus, que George la voyait encore partout, de Madrid à la Baltique, de Stockholm à Saint-Pétersbourg, de Berlin à Paris. Berlin, où régnait l'énigmatique Frédéric-Guillaume Ier, en guerre avec la Suède, attiré vers la Russie par l'appât d'un partage de la Pologne, apparaissait comme la tête de colonne de la nouvelle ligue qu'évoquaient les incantations d'Alberoni. Cette ligue renaissante, on la désarmerait, on la supprimerait dans le germe, en amenant la Prusse à la paix,

avec la Suède si on lui garantissait les territoires suédois qu'elle détenait en Poméranie. Il fallait aussi faire tomber les armes des mains du Danemark, surtout parer à une entente éventuelle entre la Suède et la Russie, en un mot, rétablir la paix du Nord sous les auspices de l'Occident; et par l'exercice de cette grande magistrature européenne, réduire le tsar à l'isolement, ôter pour jamais aux Stuarts le patronage du redoutable empire de l'Est. Mais ces grands résultats, l'Angleterre ne se flattait pas de les obtenir à elle seule. Elle sentait la nécessité de la bonne volonté et de l'aide de la France pour persuader les uns, intimider les autres, faire enfin succéder le calme et la sécurité au déchirement des nations et à l'ébranlement des trônes.

La préoccupation des Anglais, dans le Nord, était de borner les conquêtes du Tsar, de le repousser jusqu'au fond du golfe de Finlande en l'empêchant de garder Revel en Esthonie, à l'entrée du golfe : autrement, ils croyaient impossible de conserver une apparence d'équilibre dans la Baltique. Le Tsar surpasserait bientôt les forces maritimes de la Suède et du Danemark ensemble et donnerait la loi à toutes les nations commerçantes dans la Baltique. Le Régent répondait aux inquiétudes de L. Stair que dans les affaires du Nord il suivrait entièrement les vues du roi; et Dubois, que l'on ne se mettrait point du tout en peine si le tsar était obligé de lâcher Revel. En même temps, l'abbé communiquait à Stair une lettre de La Marck (Stockholm, 7 janvier 1719), par laquelle l'ambassadeur français annonçait qu'il portait le prince de Hesse et la reine Ulrique-Éléonore à la paix avec le roi d'Angleterre [1]. Dubois, tout

1. L. Stair à Craggs, Paris, 30 janvier, 11 février 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 353. On se souvient que La Marck avait été envoyé en Suède au printemps de 1717 avec mission de terminer la querelle qu'avait allumée entre George I[er] et Charles XII l'arrestation du ministre suédois à Londres. V. t. II, p. 15.

en rappelant que la France était garante des traités de Westphalie, disait qu'elle consentirait néanmoins au démembrement de Brême et de Verden en faveur du roi-électeur de Hanovre, et de Stettin en faveur du roi de Prusse, mais pas plus.

Le Régent, fidèle à la vieille alliance, couvrait de son mieux la Suède contre des atteintes trop profondes. Selon la politique de Louis XIV, qu'il avait raison de ne pas répudier sur ce point, il tenait à ce qu'elle conservât un pied dans l'Empire. Les exigences du tsar étant l'obstacle à une paix générale, il estimait qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'en finir sinon que la Suède fît d'abord la paix avec les autres puissances, et ensuite une alliance avec elles pour obliger le tsar d'accepter des conditions convenables. Relativement au roi de Prusse, il estimait sensément qu'il n'avait pas à demander pour lui plus que le roi d'Angleterre n'offrait; enfin il était prêt à sacrifier le tsar, un prince, telles étaient ses paroles, qui ne cherchait qu'à brouiller l'Europe et en qui personne ne pouvait prendre confiance[1].

Mais tandis que le maître parlait avec tant d'ouverture, l'abbé, son ministre, se reprenait à chanceler et à insinuer avec mystère que la Suède penchait à suivre les mesures du feu roi (Charles XII) par rapport aux liaisons avec le tsar et avec le roi de Prusse; et en même temps, qu'il serait déshonorant pour la France de laisser dépouiller la Suède.

Stair, inquiet de ce langage ambigu, croyait y deviner l'influence et la maxime de M. de Torcy, que ce qui pouvait, dans le Nord, donner de la peine et de l'embarras à l'Empereur et au roi d'Angleterre, était utile à la France.

« J'ay souvent représenté au Régent, écrit-il, que cette

1. L. Stair à Craggs, Paris, 2 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

politique luy estoit pernicieuse et ne pouvoit servir à autre chose qu'à luy faire perdre l'amitié et la confiance de ses alliez et de ses amis... M. le duc d'Orléans m'a souvent avoué que ce raisonnement était juste, et qu'il étoit convaincu qu'il n'y avoit rien (de) si bon que de marcher dans le grand chemin, et d'agir uniment et de bonne foy.

« Mais, ajoute Stair, il seroit difficile de faire penser de mesme un aussy grand politique que M. de Torcy, ou ceux qui voudroient être habiles comme luy [1] ».

Ainsi se poursuivait autour du Régent la guerre sourde de l'ancienne politique et de la nouvelle. Le prince, comme s'il eût exercé simplement la fonction désintéressée de juge du camp, oscillait, attribuant l'avantage tantôt à l'une, tantôt à l'autre.

Dubois, dont les connaissances positives était circonscrites au monde occidental, le principal à la vérité, semble reculer par une instinctive horreur devant les convulsions du Nord. On dirait qu'il croit les supprimer en refusant de les voir, et en s'emportant contre le malavisé qui les évoque devant lui. Mais lorsqu'il réduit ainsi les affaires à ce que ses nerfs en peuvent supporter, il ne prend pas garde qu'il y laisse une place à prendre, celle qu'il remplit si peu.

Derrière lui, quelqu'un de plus savant sur ce terrain, méprisant son insuffisance, ayant l'oreille du Régent à ses heures, distillant un venin opportun, poussant à la politique contraire à celle de l'alliance, et fidèle opiniâtrément au système de Louis XIV quand L. Stair en dépeint si vivement les dangers au duc d'Orléans, M. de Torcy, en un mot, évincé de la scène, se substitue dans la coulisse au ministre en nom. Celui-ci, l'infortuné, tiraillé entre l'ennemi

1. L. Stair à Craggs, Paris, 2 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

domestique et l'inclément allié, donne avec exaspération des gages à tous deux. Est-il serré de trop près, il échappe par une bouffée de colère contre le diplomate, lequel l'endure par métier, sans broncher, mais ensuite revient à la charge, aussi tenace, aussi raide que jamais.

Ne nous étonnons donc pas si ses dépêches à son gouvernement ont souvent une allure d'amers réquisitoires contre la cour près de laquelle il est accrédité.

II

Ici le lecteur nous permettra d'ouvrir une parenthèse et de suspendre l'exposé des affaires de guerre et de diplomatie pour montrer sur quel pied de confiance réciproque vivaient le duc d'Orléans et L. Stair en dehors des difficultés de la politique extérieure.

Le Régent entretenait volontiers l'ambassadeur britannique des questions d'intérieur. Ce dernier s'abstenait scrupuleusement de les introduire dans leurs conversations, mais il y suivait volontiers le prince; et son langage avait la saveur de l'homme habitué au régime des assemblées, comme aussi de l'étranger qui se meut assez gauchement parmi les usages et les idées d'une nation qu'il ne comprend qu'à moitié.

Il raconte donc à Craggs (2 avril 1719) qu'après l'avoir entretenu de l'Espagne et de la trahison du duc Richelieu, le Régent lui parla fort au long et avec beaucoup de liberté de l'état de ses affaires dans l'intérieur du royaume; « et je luy dis mon sentiment avec beaucoup de franchise, comme j'avais déjà fait plusieurs fois en pareille occasion : qu'il risquait trop dans la conjoncture présente de n'avoir point de party attaché à luy. Il convint avec moy que cela

estoit vray, et qu'il n'y pouvoit point avoir d'autre party que de se liguer contre la Constitution; qu'à se déclarer pour ce party, il auroit tous les parlemens du royaume pour luy; mais qu'il y avoit deux inconvéniens de se déclarer pour les jansénistes : le premier, que le party était le plus faible; et le second que ce party avoit le sentiment républicain. »

Stair répond que le parti janséniste, fût-il le plus faible, deviendra bientôt le plus fort, ayant le Régent à sa tête; qu'au reste mieux vaudrait avoir pour soi le parti le plus faible que de n'en avoir point du tout; il était convaincu que l'autre parti était pour le roi d'Espagne. Il aurait été bon qu'il n'y eût point de parti dans le royaume; mais puisqu'il ne dépendait pas du prince qu'il n'y en eût point, il était très nécessaire de s'en attacher un. Sans cela, il serait exposé tous les jours à de très grands dangers, et, selon les apparences, perdu à la fin de sa régence, vu les sentiments dans lesquels on élevait le roi à son égard.

Le Régent dit qu'il savait fort bien les mauvaises impressions qu'on donnait au roi. Il ne les avait point appréhendées jusque-là; mais, dorénavant, il allait songer sérieusement à l'éducation du roi et aux personnes qu'il y aurait autour de lui.

Quant à la seconde objection que faisait le Régent contre les jansénistes, qu'ils avaient des sentiments républicains, Stair répliquait que, leur lâchât-il un peu la bride, il aurait peu à craindre, ou pour mieux dire, rien. Pendant sa régence, il y avait eu des exemples qui devaient le convaincre qu'un roi ou un régent en France avait toute l'autorité qu'il pouvait souhaiter; de sorte qu'il devait se mettre beaucoup moins en peine de l'autorité dont il avait tant, que d'amis dont il avait si peu, et dont il avait si grand besoin.

Conclusion : le duc d'Orléans parut résolu de gagner les parlements et même de se déclarer pour les jansénistes. Cependant, quant à ce dernier point, il croyait pouvoir encore sans danger attendre quelque temps [1].

C'est ainsi qu'ils devisaient paisiblement en amis, quand il n'était question ni du Sud ni du Nord. Les vues de L. Stair étaient justes en principe et ses conseils sages. Mais il se trompait lorsqu'il croyait apercevoir chez les jansénistes les éléments d'un parti politique et gouvernemental, comme par exemple en Angleterre les non-conformistes, les *dissenters* à côté des whigs. Les jansénistes n'étaient pas capables de remplir un autre rôle que celui de disputeurs en religion. Dans les affaires d'État, aucune lumière, aucune force à en tirer.

L. Stair y avait confiance, et il soutenait volontiers sa thèse. Il ne manque pas, écrit-il encore, de profiter des occasions qui se présentent pour déterminer M. le duc d'Orléans à se déclarer pour le parti qui s'oppose à la Constitution. Mais, et ceci est un trait de caractère par où s'expliquent les fréquentes variations du Régent, qui se dérobe au moment où l'on se croit sûr de lui, mais, dit-il, il faut laisser naître ces occasions et ne pas paraître les chercher, ayant affaire à un prince susceptible de jalousie et de défiance. La même disposition de caractère l'empêche de créer un conseil de cabinet qui serait très utile pour le bien des affaires. L'abbé en parle souvent à Stair. Le projet n'avance pas. « J'ay soin, ajoute le prudent diplomate, de ne me jamais ingérer dans leurs affaires domestiques : quand on m'en parle, je dis mon sentiment [2]. » En effet,

1. L. Stair à Craggs, Paris, 2 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

2. L. Stair à Craggs, Paris, 15 et 16 mai 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

c'était assez, pour leur tourment, qu'il s'ingérât dans leurs affaires du dehors.

III

Reprenons, après cette brève digression, la suite des affaires du Nord et des laborieuses négociations de Stair, pour amener le Régent et l'abbé à prêter un concours plus décidé à l'Angleterre, et à mettre d'accord plus efficacement leur conduite avec leur langage[1].

La Marck avait été rappelé de Suède à Paris au printemps de 1719 afin d'éclairer le gouvernement sur la situation créée par la mort de Charles XII. Quels conseils avait-il donnés à la reine Ulrique-Éléonore? Était-ce seulement de faire la paix séparément avec George I[er] et avec le Danemark? Ou bien avait-il formé un plan de pacification générale par l'intervention des puissances de l'Ouest, en prenant en main les intérêts de la Suède? S'il se bornait à réconcilier cette dernière avec l'Angleterre et le Danemark, ne la laissait-il pas libre d'autre part de se coaliser avec la Russie et la Prusse; et alors ne serait-ce pas travailler à ressusciter la ligue du Nord, épouvantement de la maison de Hanovre?

Sur cette émouvante question, Stair ne laissait pas de relâche à Dubois. Celui-ci se débattait, ne sachant que répondre, et cherchait à se dégager par des cris et des

1. Le récit qui va suivre est tiré de deux lettres de L. Stair au secrétaire Craggs, datées de Paris, l'une des 6 et 7 mai 1719 (*Rec. Off.*, *France*, vol. 353); l'autre, du 7 mai (*Hardwicke Papers*, vol. 11, p. 561 et suiv.). La première, 14 pp. in-fol., contient principalement la relation officielle d'un entretien de L. Stair avec le comte de La Marck sur les affaires de Suède, et d'une conversation avec le Régent. Elle est en français, comme toutes les correspondances destinées à passer sous les yeux du roi. La seconde, confidentielle, pour Craggs seulement, est en anglais et très intéressante; parce que Stair y raconte de verve ses querelles avec Dubois. Elle sert de commentaire à la première qu'elle suit immédiatement.

emportements. Jamais mer orageuse plus féconde en tempêtes.

D'abord l'abbé avait communiqué à l'ambassadeur une lettre de La Marck, écrite de Copenhague, où celui-ci annonçait un plan pour la paix du Nord. Mais, voilà que La Marck étant de retour, Dubois affirme à Stair qu'il n'a pas apporté de plan si ce n'est, tout au plus, que la reine de Suède serait disposée à traiter avec le roi de préférence à ses autres ennemis. Stair le presse, lui rappelle la lettre de Copenhague. Dubois, pour réponse, se livre à la plus violente colère, « bat la campagne une demi-heure avec des reproches et Dieu sait quoi ». Mais le Régent et son ministre ne s'entendent pas : car le même jour, le premier dit à Stair que La Marck a apporté un plan et il lui en détaille les principaux articles. C'est donc en vain et trop tard que, le lendemain, endoctriné par l'abbé, il s'abstient d'entrer dans le détail et se borne à promettre un exposé par écrit de ce que La Marck a à dire.

Enfin, le 30 avril, Stair s'entretient longuement avec La Marck. Il en apprend que la reine incline à faire des concessions au Hanovre et au Danemark; mais qu'elle réclame la Poméranie, qui est aux mains des Danois et des Prussiens. —Mieux vaudrait conserver la Livonie, dit Stair, et empêcher le Tsar de se rendre maître de la Baltique par la possession de Revel. — Mais, répond La Marck, elle n'a pas moins à cœur la Poméranie et ses États d'Allemagne; et la France s'intéresse au moins autant que la Suède elle-même à ce qu'elle garde un pied dans l'Empire. La Suède espère y parvenir par le moyen du Tsar et du roi de Prusse. L'union de ces deux princes est très forte et parfaite, presque impossible à rompre; et le lien de cette union consiste dans les vues qu'ils ont l'un et l'autre sur la Pologne. La Suède elle-même se flatte de recouvrer Stettin

en proposant au roi de Prusse un équivalent du côté de la Pologne. Il y a beaucoup d'apparence que la paix va se conclure aux conférences d'Aland, à cause du désir extrême des trois puissances d'y parvenir : ainsi parlait La Marck.

Contre une situation si inquiétante pour les Anglais, quel remède apportait-il? le conseil de modérer les prétentions de chacun, de rendre les conditions supportables à la Suède du côté de l'Empire et de s'unir tous ensemble pour contraindre le Tsar à donner de bonnes conditions du côté de la Livonie.

Ces idées, personnelles à La Marck, étaient loin de constituer un plan pour la paix du Nord; et quelques jours après Dubois réitérait en effet qu'on n'avait pas de plan. L. Stair se plaignait qu'on tendît de la sorte à faire la ligue du Nord, qu'on eût omis d'informer son maître que les négociations d'Aland aboutiraient probablement, et qu'on parût se borner à ménager la paix entre la Suède et le roi. Des accommodements partiels ne sauraient, pensait-il, conduire qu'à une guerre plus violente, convenable peut-être aux intérêts de l'Espagne, mais pas à ceux de la France, et pernicieuse aux intérêts du duc d'Orléans. — « J'en conviens, répondait La Marck; mais que faire? — Faire un plan, répliquait L. Stair, pour remettre la Suède sur pied et empêcher le Tsar de s'emparer de la maîtrise de la Baltique.

Ce dernier point était essentiel pour un ministre britannique. « Car, écrivait Craggs, bien que le comte de la Marck m'assure que les Suédois ont surtout à cœur de recouvrer leurs possessions d'Allemagne, il ne m'entrera jamais dans la tête qu'un Suédois puisse penser qu'une partie ou même la totalité de leurs possessions d'Allemagne soit de même conséquence pour la nation suédoise que Revel et la Livonie. » Peut-être : mais les Suédois

subissaient le prestige des hauts faits de Gustave-Adolphe dans l'Empire et l'attraction du Midi, comme aussi ils sentaient qu'il leur serait moins difficile, avec le concours de la France, de sauver telles de leurs possessions dispersées sur le sol germanique, que d'entamer la masse compacte de l'édifice moscovite, soutenu encore du roi de Prusse, eux-mêmes étant sans alliés dans l'Europe orientale.

La pensée du Régent était donc de les réintégrer dans l'Empire d'Allemagne comme contrepoids à l'Autriche, question d'équilibre continental; celle des Anglais, de refouler les Moscovites le plus loin possible à l'est, de soustraire la Baltique à leur domination, question d'équilibre maritime et de commerce, mais beaucoup plus malaisée à résoudre que l'autre.

IV

Un projet radical avait été élaboré dans ce sens, au mois de mars, à Brunswick, sous le titre de Plan projeté pour traiter de la paix générale du Nord, et sous le couvert du duc de Brunswick qui servait à masquer l'action de George Ier. On reconnaissait Ulrique-Éléonore à titre de reine de Suède, avec un pouvoir limité par le sénat. Ensuite, vu que les provinces d'Allemagne étaient plus à charge qu'à profit à la Suède, on en disposerait en faveur de ceux qui les possédaient dans le moment; et l'on fixait immédiatement la répartition des lots. La Suède serait indemnisée aux dépens de la Russie, qui, de ses conquêtes, ne garderait que Pétersbourg, Cronschot[1] et Narva; et si

1. L'îlot fortifié de Cronslot, au S.-E. de Cronstadt.

le Tsar refusait d'adhérer, on les lui reprendrait pour les restituer à la Suède, de même qu'on rendrait Kiev et Smolensk à la république de Pologne. « Le traité, est-il dit, sera conclu par une alliance offensive et défensive tant entre les parties intéressées qu'entre ceux qui y voudraient entrer et à qui il importe. On y prendra les mesures nécessaires pour l'exécution du susdit traité de paix et contre ceux qui voudraient s'y opposer et ne pas s'y conformer[1].

Ce plan était très beau sur le papier, sur le sol allemand, où chacun s'était nanti aux dépens de la puissance qu'on parlait de secourir, alors qu'on la frappait d'une spoliation irrémédiable, comme s'il suffisait de lui réserver par acquit de conscience un dédommagement aussi problématique que flatteur à l'œil. Mais à cette ébauche de coalition, pour lui donner l'être et le mouvement, un Charles XII manquait. Et lequel des coalisés marcherait le premier?

V

La Marck avait promis à L. Stair de lui mettre par écrit la substance de leur conversation. Le temps passait et l'écrit ne venait point.

Inutilement, Stair se présentait tous les jours chez l'abbé. On lui refusait la porte. Enfin le jeudi (4 mai), jour de réception pour les ministres étrangers, il pénètre, parle du Mémoire, dit qu'il a retardé l'envoi de son courrier afin d'y joindre le papier du comte de La Marck. A ces mots, l'abbé s'emporte. Il s'écrie que lui, Stair, a parlé trois heures

1. Dumont, t. VIII, 2e partie, p. 8. En français, on voit par une lettre de Stair à Craggs, du 4 juin 1719, que le plan de ce dernier, en deux mots, consistait en effet à tenir les Suédois hors de l'Empire et à refouler les Russes le plus loin possible à l'Est. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 570.

consécutives, avec La Marck, lequel lui a dit tout ce qu'il avait à dire, plus assurément qu'il n'en avait dit à lui-même ou au duc d'Orléans. Une telle conversation valait mieux qu'un chiffon de papier [1]. L. Stair, sans se départir de son calme systématique, réplique que dans une matière de pareille conséquence, il n'aurait garde de s'en fier à sa mémoire, de peur de se tromper et de donner une impression inexacte; la pensée de ce papier est venue de l'abbé, et non pas de lui; il n'y a pas de quoi se mettre en colère. Si l'on ne juge pas à propos de lui donner le papier, il rédigera de son mieux, de mémoire, et enverra son courrier en Angleterre sans le document. « Bon, dit l'abbé subitement radouci, je vous en dirai tout le contenu sur le bout du doigt. C'est l'affaire d'un quart d'heure de le coucher par écrit. Peut-être le comte de La Marck l'a-t-il déjà fait. S'il ne l'a pas fait, ce sera pour ce soir. Vous l'aurez. » Le soir vient : point de papier. Stair ne l'eut que le lendemain, à une heure avancée de la soirée.

La bourrasque passée, L. Stair alla le même jour, c'est-à-dire le 4 mai, visiter le Régent, sans lui dire mot de ces violents incidents. Le prince fut surpris qu'il n'eût pas reçu le papier, et il s'exprima sur les affaires du Nord dans un langage ouvert et franc qui mérite d'être reproduit tel que l'ambassadeur le transmit à son gouvernement [2].

« Il ne faut pourtant (pas) finir cette lettre sans faire justice à M. le duc d'Orléans. Il m'a dit avant-hier [3], en parlant des affaires du Nord en termes bien clairs, qu'il ne prétendait pas avoir une conduite ambiguë, ni faire la moindre chose d'incompatible réellement ou en apparence avec la Quadruple-Alliance; que comme il n'avoit nulle

1. En français dans le texte anglais.
2. Dépêche du 6 mai 1719, en français.
3. Jeudi, 4 mai.

liaison avec le Czar et qu'il n'avoit nulle envie d'en prendre, il fera tout ce que dependra de luy pour empêcher la Suède d'en prendre, que sa veue étoit de relever la Suède aux dépens du Czar, qu'il estoit bien aise de voir que le Roy n'estoit pas seulement disposé à faire la paix avec la couronne de Suède, mais aussi de luy donner du secours contre le Czar en cas de besoin, que la France s'y joindrait très volontiers à fournir de pareils secours et à former une ligue pour remettre la Suède sur pied; qu'il ne me dissimuleroit point qu'il avoit deux veues dans cette ligue, la première pour remettre et garantir la Suède, et la seconde que cette même ligue seroit en cas de besoin une barrière contre l'Empereur.

« Il me dit que pour cette fin je voiois bien qu'il estoit nécessaire que la Suède conservât un pied en Allemagne, mais qu'il ne s'embarrasseroit point du plus ou du moins, et que d'aucune manière il ne souhaitoit que les Moscovites y fussent mélez; que le Czar étant en France luy avoit fait des propositions de venir à la place de la Suède et de prendre des engagements avec la France pour servir dans le nord de contre-poids à l'Empereur, mais qu'il ne l'avoit pas voulu, qu'il savoit bien le tort qu'il se feroit avec les Alliez et avec toute l'Europe, s'il travailloit à introduire les Moscovites dans l'Empire, et il m'assuroit qu'il connaissoit trop bien ses intérêts pour y penser. Il me dit au même temps que peut-être y avoit-il des personnes en France qui avoient des lumières assez bornées pour penser de la sorte, mais qu'il n'estoit pas du nombre, et il me pria d'avoir meilleure opinion de luy et de me souvenir de quelle manière il avoit toujours pensé et agi au sujet de la Quadruple-Alliance. »

Il défendit La Marck, comme interprète autorisé des dispositions de la reine de Suède, du prince de Hesse et des

ministres à traiter sincèrement. Il approuva le plan de faire une ligue entre les rois de Grande-Bretagne, de Pologne, de Danemark et de Prusse, pour remettre la Suède sur pied et pour contraindre le Tsar à accepter les conditions dont on conviendrait. Lui-même était prêt à y entrer. Il ne doutait pas que la Suède ne fût ravie de conclure avec le roi, dès qu'il lui offrirait des secours contre le Tsar; ni que, nonobstant l'étroite intelligence qu'il y avait entre le Tsar et le roi de Prusse, ce dernier n'entrât dans la ligue pour sauver la Suède, dès qu'on l'assurerait bien de Stettin.

La suite justifiera en effet l'augure du duc d'Orléans. Son plan, moins vaste, était plus raisonnable aussi que celui de Brunswick; et ce fut sa manière de voir qui prévalut. Il y avait chez ce prince la sincérité de la parole. Ce qu'il disait, il le pensait. Mais l'action restait incertaine, parce qu'il manquait d'application. Le maître s'exprimait dans un sens; son ministre dans un autre. L'abbé se confondait dans une agitation stérile que le Régent ne se préoccupait pas assez de discipliner et de faire aboutir. L. Stair vient de rendre hommage au langage du duc d'Orléans; il en est plus à l'aise pour se rejeter sur Dubois. Dans sa lettre du 7 mai à Craggs, lettre qui est du jour même où il a terminé la précédente, il le flagelle à cœur joie. Au lieu d'être en français, comme les dépêches qui doivent passer sous les yeux du roi, celle-ci, adressée confidentiellement (*Private*) au secrétaire d'État, est en anglais; et son auteur, plume débridée, lance contre Dubois la plus méprisante philippique.

« Mon cher Craggs, je dois vous dire en confidence que, dans toute cette affaire du Nord, je ne suis nullement satisfait de notre ami l'abbé; et je n'en ai été satisfait à aucun moment, ni en rien sous ce rapport, depuis son entrée au

ministère. Le fait de n'avoir pas envoyé de ministres à Pétersbourg, de ne pas envoyer Hooke à Berlin, le mystère qu'il a fait des négociations de Rottembourg à cette cour, ses longues et fréquentes conférences avec Schleinitz[1], tout le *mic-mac*[2] qu'on a vu à propos du comte de la Marck, pendant qu'il était en Suède, et la conduite de l'abbé depuis qu'il est de retour, tout cela me déplaît fort. C'est un indice qu'on veut nous jouer quelque vilain tour[3].

« Je n'ai qu'une chose à dire en faveur de l'abbé : c'est, en toute sincérité et vérité, qu'il ne comprend pas un mot aux affaires du Nord et qu'il n'en a pas la moindre idée. Dernièrement, je l'avais amené à en causer avec moi, il m'avoua qu'il était très ignorant de ces choses du Nord, des intérêts de ces princes septentrionaux, et de la situation respective de leurs États; mais il me promit d'étudier la carte et d'employer un certain temps *pour se mettre au fait*[4].

« Ce temps, j'ai grand'peur qu'il ne l'ait pas trouvé, de sorte qu'il n'en sait pas plus qu'auparavant; et c'est pourquoi il lui répugne de parler d'un sujet qu'il ne comprend pas du tout. Si telle n'est pas l'explication de la conduite de l'abbé, je n'y connais plus rien. »

Sur ces entrefaites, on était informé à Paris de la menaçante jactance d'Alberoni, en route avec sa cour pour

1. Envoyé de Prusse.
2. Ce mot est souligné dans le texte.
3. *An inclination to play foul play.*
4. Ces mots sont en français et soulignés dans le texte. — Stair avait déjà relaté cette conversation dans une lettre à Craggs du 4 mars précédent. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

Cette méconnaissance de la géographie du Nord en France ne paraît pas avoir été particulière à Dubois. Déjà nous avons rapporté, t. II, p. 23, note 1, que Saint-Simon attribuait l'animosité de Pierre-le-Grand contre George Ier à ce que ce dernier l'avait empêché de construire un canal pour le commerce de ses États parce qu'il traversait un petit coin du Hanovre. Évidemment Saint-Simon ne se rendait pas compte de la situation respective du Hanovre et de la Moscovie. M. de Torcy la connaissait très bien; de là son autorité dans ces questions.

la Navarre. Alors la cour de France, troublée, comme nous l'avons dit, se rapproche d'autant de celle de Londres. Plus d'aspérités chez l'abbé. Il cesse de battre froid à L. Stair. Le voilà, « doux comme miel, coulant comme l'huile ». « La chose a cela de bon qu'ici on s'attache à nous fortement; on souhaite que les affaires du Nord s'arrangent, afin que, s'il y avait lieu, nous fussions en mesure de leur porter secours. » En sage politique, il avait dit aussi [1] : « Il ne faut pas qu'un malheur arrive au Régent; il sera bon que notre flotte ait un peu l'œil vers la côte de Bretagne et à celle d'Irlande [2]. »

VI

Le gouvernement anglais s'adosse à son allié. Ils se prêtent un mutuel appui en Autriche, en Italie, en Espagne et dans le Nord.

A Vienne, il y avait fort à faire. On était piqué au vif contre l'abbé Dubois, dont on démêlait clairement que la pensée était d'empêcher l'Autriche de s'attribuer les duchés italiens, en même temps que l'on craignait que la cour de France ne vînt à changer tout d'un coup de système et de maxime [3], sans doute dans l'affaire de Sicile.

Néanmoins les ministres allemands, Sinzendorf, Stahremberg, maintenaient le système de la Quadruple-Alliance. Le prince Eugène se rangeait de leur côté. Mais il n'avait

1. L. Stair à Craggs, Paris, 14 juin 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p 570. 573.
2. Lettre à Craggs, Paris, 30 mai (en anglais), 31 mai (en français). *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.
3. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 8 mars 1719. — En français, Saint-Saphorin ajoute : « C'est une triste situation que celle de se voir obligé de faire des démarches capables de nous brouiller avec nos anciens et vrais amis, et cela, en faveur, ou de nos ennemis, je parle de l'Espagne, ou d'un nouvel ami aussi flottant et aussi incertain que l'est le Régent de France. » *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.

ni énergie ni crédit. L'Empereur était importuné de sa gloire. Sa liaison avec la comtesse Bathiany, qui, par lui, trafiquait publiquement des places et des affaires, l'abaissait jusqu'à se rendre dépendant de quiconque possédait quelque influence [1]. La coterie espagnole gagnait du terrain.

A defaut des armes dont la ressource lui échappait visiblement, elle en vint à rêver une réconciliation par le moyen qui, plus que les armes, avait mené si haut les destinées de la maison d'Autriche, c'est-à-dire un mariage opportun; ici l'union d'une archiduchesse avec le prince des Asturies.

Dès que Saint-Saphorin l'informa de cet inquiétant manège, Stanhope manda à L. Stair d'en avertir le Régent : « Assurez S. A. R. que nous nous joindrons à elle de toutes nos forces pour traverser un tel mariage, et qu'elle ne nous verra jamais biaiser ni balancer en rien où sa sûreté et sa conservation pourront être concernés. » Dubois s'alarma très vivement du bruit que la cour impériale traitait par des souterrains avec l'Espagne [2].

En effet, de part et d'autre, Espagne et Autriche, on se

1. Saint-Saphorin écrivait à Stanhope, Vienne, 4 janvier 1719. « La comtesse de Badiani lui a inspiré un esprit de ménagement pour tous les favoris qui est tel, que dès que ce prince les sait dans l'un ou l'autre système, quelque contraire qu'il soit à ses propres idées et connaissances, on ne le voit plus agir avec vigueur : et en récompense des services qu'elle rend par là aux favoris, ils luy procurent tout ce qu'elle souhaite. » En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212. La guerre de Sicile marchait assez mal pour les Impériaux. « Le prince Eugène, qui devrait proposer à l'Empereur les généraux qu'il sait les plus capables, par ménagement pour les préjugés de son maître, ne fait que donner une liste des généraux qui sont en rang, sans aucun sentiment positif et en laisse le choix à l'Empereur. » *Id.*, *ibid.* Et encore le 7 juin, dans un P.-S. chiffré : « Le prince Eugène est fort poussé. Il ne serait pas étonnant, si, avant sept jours, on apprenait qu'il a résigné toutes ses charges. » *Id.*, *ibid.*
2. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 7, 16 juin 1719. En français, *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 15 juillet 1719. En français, *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 213.

lassait de piétiner sur place en Sicile. Les Espagnols bloquaient Melazzo et se consumaient dans des terrains marécageux devant la place. La garnison autrichienne, ravitaillée par la flotte anglaise, ne souffrait pas, mais n'entreprenait rien. Alors se nouèrent de secrets pourparlers tendant à l'évacuation de l'île par les Espagnols, ce qui eût transféré aux Pyrénées, pour le grand dommage de la France, des troupes aguerries. Au premier indice de ces négociations, le cabinet britannique donna ordre à l'amiral Byng de les traverser; et en effet, elles ne pouvaient pas être menées à bien, si la flotte anglaise mettait obstacle au retour des troupes en Espagne.

Dans la Haute-Italie, le duc de Parme tremblait devant l'Autriche. Celle-ci, ou pour mettre la main sur le duché, ou du moins pour y faire vivre quelques corps de troupes, affectait de rendre le duc responsable des méfaits de la cour de Madrid. Lui, tendait les mains vers la France et l'Angleterre. A son appel, lord Townshend recommanda expressément à Saint-Saphorin (19 mai 1719) de le protéger contre le grand tort que le gouvernement de Milan se préparait à lui causer, et de faire cesser ces entreprises contre un prince auquel le Régent s'intéressait beaucoup. De même à l'égard du duc de Modène, aussi l'un des clients de la France [2]. L'heure était critique en effet pour ces petits princes. L'Autriche ne dissimulait plus son insatiable convoitise; et, sous prétexte que le duc de Parme se faisait l'agent public de leurs ennemis communs en Italie, elle demandait au cabinet britannique l'autorisation d'occuper Plaisance, chose si utile, disait naïvement de Pen-

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 16 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357. L. Townshend, brouillé violemment avec L. Stanhope depuis deux ans (V. t. I, ch. xxiii), était en voie de réconciliation avec lui et secondait sa politique.

terriedter, que les alliés eux-mêmes devraient l'en solliciter[1]. Stanhope n'était pas homme à s'émouvoir de telles doléances. Au contraire, il voulait maintenir les Impériaux dans les limites déjà fort larges des traités.

Il avait prise encore sur cette cour par l'évasion de la princesse Sobieski. Au premier moment il avait soupçonné l'Empereur et accusé ses ministres d'y avoir eu part. Leur innocence reconnue bientôt, il avait néanmoins retenu l'arme. « Quoi qu'il en soit, nous tâcherons de nous prévaloir de ce grief pour les rendre plus faciles à d'autres égards[2]. »

1. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 7 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. Ces faits continuent de prouver combien on s'est trompé en dépeignant George Ier comme asservi à l'Empereur, dans l'intérêt de son électorat. Nous avons déjà rapporté plus haut un incident décisif à cet égard, p. 48, note. Toute cette histoire a été dénaturée à plaisir.
2. Lettre à L. Stanhope, Vienne, 26 juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

CHAPITRE V

LUTTE DIPLOMATIQUE EN HOLLANDE

I

L'Angleterre et la France avaient alors un double labeur à accomplir : d'une part, empêcher l'Autriche de sortir de la Quadruple-Alliance; de l'autre, y faire entrer la Hollande d'une façon définitive.

L'Autriche, impatiente de s'incorporer les duchés italiens et d'achever la conquête de la Sicile, ne savait pas si elle ne s'arrangerait pas directement avec l'Espagne, quoiqu'elle se sentît impuissante dans la Méditerranée sans l'assistance de l'Angleterre. Et c'était là le frein à ses humeurs.

En soi, il ne répugnait guère aux Anglais que Parme et la Toscane devinssent des possessions impériales. Mais comme la France s'attachait essentiellement à les réserver pour la maison de Bourbon, comme l'alliance française était la clef de voûte du système de la Grande-Bretagne au dehors, les ministres, surtout le roi, tenaient plus à contenter le Régent que l'Empereur. Entre la France à satisfaire, l'Autriche à ne pas rebuter, la Hollande à amener

dans le rang, ils étaient fort empêchés, surtout tant qu'ils avaient lieu de craindre la ligue du Nord et sa conjonction avec l'Espagne et les jacobites.

Quant à la république des Provinces-Unies, incorporée à la Quadruple-Alliance de Londres, en raison de ses grands souvenirs et sans avoir été consultée, à peu près comme ceux que noblesse oblige, nous avons déjà vu qu'elle s'était refusée à entrer dans la lice contre l'Espagne avec les trois autres puissances.

Une insurmontable aversion pour la guerre, le désir de conserver et d'accroître par une propice neutralité ses profits commerciaux dans la péninsule, la rendaient sourde aux instances, aux objurgations de ses tuteurs. Or, le délai de trois mois accordé au roi d'Espagne pour adhérer au traité ne devait compter qu'à partir de l'adhésion de cette quatrième puissance; et les Hollandais, lorsqu'ils avaient admis le principe de l'alliance en février, avaient en même temps obtenu un nouveau délai de trois mois pour la mise à exécution.

De Penterriedter, en quittant Londres pour retourner à Vienne, passa par la Haye au commencement de juin, dans l'espoir de les entraîner enfin. Il eut bientôt lieu de reconnaître qu'en fait d'échappatoires, ils n'étaient pas au bout de leur savoir-faire; car ils demandèrent à l'improviste qu'on les dispensât de déclarer la guerre à l'Espagne. Pentenriedter désappointé rentra à Vienne (26 juin), avec le sentiment que c'étaient les hommes d'État français et anglais qui, en dessous, les fournissaient de subterfuges, afin de réserver les principautés aux Bourbons. Aussi l'astre d'abord très brillant du ministre anglais Saint-Saphorin, à la cour impériale, ne tarda-t-il pas à se ternir[1].

1. Weber, p. 94.

II

Les soupçons de Pentenriedter étaient fondés particulièrement en ce qui était de la France. Nous avons touché plus haut cette question. L'abbé Dubois voulait fermement le maintien des expectatives en faveur de l'Espagne, donc le renouvellement du terme des trois mois autant qu'il serait nécessaire. Ainsi la lenteur rétive des Hollandais n'était pas pour lui déplaire, puisqu'il avait besoin de gagner du temps. Mais, d'autre part, elle le mettait dans une position assez ridicule, comme s'il leur servait de jouet. De là, un grand trouble dans ses idées, lui qui ne brillait pas par le sang-froid.

Perplexe, il l'était vraiment à bon droit : d'un côté obligé de parfaire la Quadruple-Alliance, son œuvre, par l'accession finale des Hollandais; de l'autre, ayant à craindre que si leur adhésion devançait intempestivement celle de Philippe V, elle ne fît déchoir ce prince des expectatives. Cela aussi serait son œuvre. Et s'il réussissait trop bien, quel esclandre en France! que devenir?

L. Stair était pressant. Lui, pour qui l'intérêt britannique immédiat prime tout le reste, aspire à mettre un terme à la situation privilégiée que les Hollandais se sont créée par leur savante temporisation. Diplomate altier, pouvant à peine souffrir que son gouvernement pense autrement que lui, à plus forte raison est-il, avec l'abbé, inébranlable et supérieur, aussi insensible que le marbre à ses agitations, à ses angoisses. Il les analyse pour Stanhope avec le sang-froid de l'anatomiste [1].

1. Nous tirons ce qui va suivre d'une très longue lettre (24 pp.) de L. Stair à L. Stanhope, Paris, 30 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

Un jour, Dubois parle avec chaleur d'interrompre le commerce des Hollandais en Espagne; un autre jour, de laisser tomber cette négociation et d'affecter un silence morne. Ou bien, un certain matin (29 juin), son ressentiment se porte sur les Impériaux. Sans les expectatives, la paix sera impraticable. Il faut pousser la cour de Vienne à donner une nouvelle déclaration touchant la prolongation du terme. Si elle s'y refuse, elle montrera une ambition démesurée et le peu de cas qu'elle fait de ses alliés et de leurs intérêts, quand elle a une fois trouvé son compte.

Mais, répond Stair, si la prolongation est souhaitable en effet, il faut apporter à Vienne beaucoup de délicatesse et de retenue; le roi (d'Angleterre) a usé son crédit à cette cour, au point que l'Empereur paraît prêt à se jeter dans les bras des Espagnols et des Italiens; le pousser à quelque chose contre son gré et au delà de ses engagements, fera très mauvais effet; il est très important que les alliés restent unis, Alberoni n'ayant d'espérance que dans leur désunion.

A ces impassibles et judicieuses représentations, quelle est l'attitude de l'abbé?

« L'abbé, raconte Stair, eut beaucoup de peine à m'écouter. Il ne m'écouta effectivement point dans le commencement. Il se mit en colère et déclama contre l'Empereur... Je luy laissai dire avec beaucoup de patience; et je me suis contenté de luy mettre sous les yeux, froidement, où nous en serions si la désunion se mettait entre nous, et de quelle manière le Cardinal Alberoni triompherait de notre imprudence. Par dégrez, l'abbé revint à moy. »

Alors l'abbé propose un expédient que L. Stair applaudit parce qu'il ménage l'Autriche, c'est de faire courir le terme de la déclaration à partir du jour où Penterriedter avait été prêt à signer à la Haye.

Mais, dans le cours de la journée, c'est le Régent qui désapprouve. Mécontent des explications que Dubois lui apporte, il le quitte sans répondre, « marmottant quelque chose entre les dents ». Alors, le soir, Dubois va chez L. Stair et lui redit toutes les choses aigres qu'il avait dites dans la matinée contre l'Empereur; et il prêche la même doctrine en faveur de la prorogation de la clause qu'il qualifie simplement de comminatoire. L'ambassadeur tient la même conduite que le matin, c'est-à-dire le laisse parler. Ensuite il lui représente le danger qu'il y aurait pour tous les alliés, et principalement pour le duc d'Orléans, à se brouiller avec l'Empereur. Comme le matin, l'abbé se radoucit. Ils tombent d'accord de ne pas signer la déclaration dans le moment, mais de la donner si l'Empereur la demande.

Le lendemain, 30 juin, le duc d'Orléans, à son tour, exprime l'avis de laisser dormir la négociation à la Haye, de ne faire aucune démarche à Vienne touchant les expectatives; et si l'Empereur souhaite la déclaration touchant le terme, de la lui donner. Dubois, de son côté, reprend avec L. Stair la thèse de la nécessité des expectatives en faveur des fils de la reine d'Espagne. Ce dernier finit, à bout d'arguments, par le prier d'en écrire lui-même et d'expliquer ses propres sentiments à L. Stanhope [1].

III

Le Régent se sentait en péril encore une fois comme en 1718, à l'enfantement de la Quadruple-Alliance. C'était lui que l'opinion mal informée rendait responsable d'une

1. « J'espère qu'il le fera, écrit-il à Stanhope. En un mot, à proportion que la peur de l'Espagne diminue, la jalousie de l'Empereur augmente. » Les Français venaient de prendre Fontarabie le 18 juin.

guerre dont le réel auteur était Philippe V. Comment affronter davantage l'indignation publique s'il souffrait que, sous ses auspices, avec sa complicité, le roi d'Espagne fût déchu des compensations que le traité de Londres, déjà si mal vu, lui avait réservées?

L. Stair n'ayant pas qualité pour donner une solution, l'abbé, selon son conseil, s'adressa à L. Stanhope. Ému profondément, il écrivit (30 juin) une lettre inspirée de sa meilleure éloquence, *pro aris et focis*. Elle vaut qu'on s'y arrête [1].

D'abord le thème obligé de l'indignation contre les Hollandais, la mauvaise foi que leur dernière chicane fait paraître. Dans cette conjoncture, il faut se conduire sagement pour éviter l'éclat qui pourrait décréditer l'alliance et fournir des prétextes au cardinal Alberoni de soutenir les espérances qu'il donne au Roi Catholique; il faut suspendre les conférences sur cette matière, laisser agir les bien-intentionnés pour faire craindre à ceux qui sont à la tête de cette cabale les inconvénients qui peuvent en arriver à la République [2].

Ici, l'abbé aborde l'épineux, le vrai problème : le défaut d'accession de la République pourra jeter dans quelque inconvénient avec la cour de Vienne, si elle prétend n'être plus tenue du délai de trois mois auquel elle avait consenti.

1. L'abbé Dubois à L. Stanhope, Paris, 30 juin 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

2. Voici le tableau peu flatté que Saint-Saphorin trace de la Hollande, à ce moment même : « Ceux qui ont gouverné la Hollande pendant la dernière guerre, avaient de grands principes de probité. Mais ceux qui s'appellent en Hollande de vrais républicains, et qui sont en effet des factieux, n'ont certainement aucun principe de droiture, et malheureusement ce sont ceux-là qui dominent à présent. Ils étoyent François sous Louis XIV, Anglois sous Strafford (négociations d'Utrecht), et ils sont présentement Espagnols ».

Lettre à L. Stanhope, Vienne, le 18 juin 1719. En français, *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.

« Je ne vois point approcher le temps où il peut être question d'une nouvelle disposition des expectatives sans frémir, non pas seulement parce qu'elle rendra la paix d'Espagne beaucoup plus difficile et peut-être impraticable, mais parce que ce changement peut porter un coup dangereux à S. A. R. et la décréditer en France, et que lorsqu'on renouvellera le reproche qu'on luy a déjà fait d'exposer l'Italie à être entièrement subjuguée par l'Empereur, ses plus affidés serviteurs ne pourront plus répondre que S. A. R. en favorisant l'Empereur pour avoir la Sicile, avoit pris de sages précautions pour l'empêcher d'envahir le reste de l'Italie par la disposition des successions de Parme et de Toscane en faveur d'un prince d'Espagne.

« On avoit toujours regardé les trois mois donnés au Roy d'Espagne comme une clause comminatoire que les contractans renouvelleroient jusqu'à ce que l'Espagne acceptât la paix, ainsi qu'il en a esté usé à l'égard de toutes les clauses pareilles insérées dans les traitez; et la rigueur que l'Empereur veut exercer dans cette occasion ne va que trop vérifier les prédictions qu'on a faites à S. A. R. et lui attirera beaucoup de reproches. La haine du gouvernement d'Espagne contre elle ne peut pas la faire soupçonner de regretter l'avantage que la famille du roy d'Espagne perdra en cette occasion. Mais elle ne peut être que très affligée du discrédit que cette variation lui causera. Je vous avoue, My Lord, que ces réflexions font un sujet de méditation bien triste pour moy. »

Néanmoins le duc d'Orléans ne balancera pas à exécuter avec fidélité ses engagements. C'est à ses alliés à considérer combien ils agiront contre eux-mêmes, en exigeant de lui des choses qui pourraient le décréditer. L'abbé propose de faire savoir à l'Empereur ce qui s'est passé à la Haye « avec les circonstances qui marquent notre candeur, et la

chaleur, et la sincérité avec laquelle nous avons agi pour obtenir et accélérer leur accession, et ensuite attendre ce qu'il désirera de nous. On aurait ainsi le temps de connaître plus particulièrement ses sentiments et sa bonne volonté pour le repos général et pour l'affermissement de S. A. R. »

L'Empereur apparaît ici au troisième plan, personnage de fond qu'on respecte et qu'on sacrifie. Car, quel que soit son orgueil, la guerre de Sicile le tient sous la dépendance des Anglais. Il suffira donc à Dubois de persuader les Anglais; ceux-ci qui ont besoin des Français, se laisseront gagner de bonne grâce, du moins le roi et son principal ministre Stanhope.

Dubois termine sa lettre en ramassant les motifs propres à toucher et à convaincre :

« Dans une si désagréable situation, je vous expose, My Lord, les premières pensées qui me viennent; et seur comme je suis de vos bonnes intentions pour le bien commun de nos maîtres et de la persévérance de S. A. R. à vouloir faire tous les sacrifices qu'elle peut faire pour entretenir une union étroite avec le Roi de la Grande-Bretagne, je puis vous assurer que quelque parti que S. M. Britannique juge à propos que nous suivions dans cette occasion, S. A. R. l'acceptera, et qu'elle croit ne pouvoir mieux faire que de se confier à vostre sagesse et à vostre amitié.

« Après avoir fait tant de sacrifices pour assurer la paix de l'Europe et particulièrement celle de l'Angleterre et de la France, et après avoir contribué si exactement et si efficacement à procurer le royaume de Sicile à l'Empereur, il seroit bien triste que lorsque nos efforts et nostre constance auroient conduit l'Espagne à résipiscence, la paix devînt impraticable par le retranchement de l'offre la plus

propre à la déterminer, et à estre regardée comme un moyen de supléer l'équilibre que la cession de la Sicile feroit perdre.

« Je soumets, My Lord, à vos lumières et à vostre prudence les peines d'esprit et les embarras que la présente situation me cause et j'attens de vous la principale consolation que je puisse avoir. »

Un trait marquant et rare assurément dans la diplomatie, c'est que, chez l'abbé, la conduite des négociations devient facilement affaire de sentiment. Il veut toucher par le chagrin qu'il éprouverait; il a besoin de consolations. Il est sensible; et, à ce compte, point déplacé au seuil d'un siècle qui tant se piquera de sensibilité. Et, chose qui n'est pas commune non plus, on ne refuse pas d'y correspondre; on le console de chagrin en chagrin. Homme indispensable, on lui passe l'irritabilité des nerfs. Qui plus est, on travaille activement à le promouvoir à la pourpre cardinalice; et cette entreprise que nous omettons actuellement, se croise, se noue par mille nœuds compliqués à la vaste trame, si compliquée elle-même, dont les mailles couvrent l'Europe.

IV

Si Dubois n'avait pas d'autre consolateur que L. Stair, il serait à plaindre. Le raide ambassadeur se plie aux instructions de douceur émanées de Stanhope; mais avec Craggs, comme il donne cours à ses humeurs, à ses soupçons! Comme il est à l'affût des moindres griefs qu'il grossit avec une verve d'indignation dont la monotonie et le parti pris à la longue irritent et fatiguent.

Le 8 juillet, tandis que la lettre ci-dessus de Dubois par-

vient aux mains de Stanhope, Stair, se déchargeant de sa contrainte auprès de Craggs, accumule dans une lettre à celui-ci [1] les noirs pronostics sur les affaires du Nord (or, on n'était qu'à cinq semaines des conventions avec la Suède et la Prusse qui rassérénèrent l'horizon) : comment la cour de France se tiendra à l'écart et ne mettra pas seulement le petit doigt pour aider la Suède; comment sa pratique constante a été de combler ses alliés de tendresses, quand ils pouvaient lui être utiles, et de négliger ses meilleurs amis, quand ils avaient le malheur d'avoir besoin de son assistance; comment, à l'heure qu'il est, les dispositions de la nation française s'accordent avec le caractère personnel du Régent pour se réserver, pousser de leur mieux les Anglais dans les dangers et les difficultés et ne pas s'en mêler.

C'est ce qu'ils ont fait partout : en Espagne, dans les négociations avant la rupture, laissant tous les pas difficiles au roi et à ses ministres; à Vienne, l'odieux de toutes les conditions désagréables exigées de l'Empereur; en Hollande, faisant savoir qu'ils auraient signé l'instrument de l'accession des États, si les ministres anglais avaient consenti à faire de même; et après avoir déclaré à plusieurs reprises à l'ambassadeur hollandais qu'on ne souffrira pas qu'ils aient le profit du commerce de l'Espagne, maintenant qu'on touche la corde de l'interrompre, elle ne rend plus aucun son; et si l'on fait une déclaration dans ce sens à la Haye, on laisse aux Anglais le mauvais rôle [2].

1. En anglais, *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 576-582.
2. Peut-être y avait-il en effet quelque chose de vrai, lorsque le Régent disait à Stair que si les Anglais menaçaient les Hollandais d'interrompre leur commerce avec l'Espagne, il agirait de même et enverrait à M. de Morville l'ordre de faire à cet égard ce que lord Cadogan recevrait l'ordre de faire de son côté. « Je lui dis qu'il était absolument nécessaire de marcher la main dans la main; et si nous menacions, de mettre nos menaces à exécution. » Même lettre du 8 juillet.

Puis il vient à la guerre d'Espagne, récapitulant les plaintes que nous avons rapportées plus haut sur la mollesse, le mauvais vouloir du gouvernement français quant au soulèvement des provinces, l'insuffisance numérique de son armée, ses négociations louches avec la Sardaigne, comme s'il voulait pactiser sous main avec l'Espagne : Bref un flot de suspicions.

L. Stair est si pleinement absorbé dans la contemplation du pays qu'il représente, qu'il ne conçoit pas que la France puisse avoir au dehors quelque préoccupation française, et qu'à ses yeux, toute chose qui n'est pas strictement conforme à son point de vue britannique ne saurait être et n'est qu'indiscipline intolérable ou trahison. Mais pour nous, ses plaintes ne sont pas dépourvues d'intérêt historique, en ce qu'elles montrent qu'il était loin d'exercer sur le Régent et son ministre la domination qu'on lui attribue.

V

Autre chose est de commander impérieusement entre alliés, autre chose de s'accorder pour marcher ensemble au but.

Tel était, à Hanovre, le sentiment du roi et de Stanhope. Sans s'arrêter aux détails qui avaient le don fâcheux d'exaspérer l'ambassadeur, ils savaient faire la part des difficultés auxquelles le Régent se heurtait en France et se contenter de l'essentiel.

A la lettre si troublée de Dubois, du 30 juin, à propos de la Hollande et des expectatives, Stanhope répond sans hésiter que pour les Hollandais le roi veut en toutes choses agir dans un parfait concert avec le Régent, et qu'à Vienne, il fera de même.

Tandis que L. Stair accuse si vivement la nonchalance des diplomates français, L. Stanhope se loue de l'empressement du comte de Rottembourg, du comte de Senneterre à avancer les intérêts britanniques à la cour de Prusse, et du choix de M. de Campredon pour la Suède[1].

Aucune aigreur non plus dans la lettre qu'il écrit à Saint-Saphorin à Vienne le 14 juillet, c'est-à-dire le lendemain de la précédente : « Véritablement rien ne nous tenoit plus à cœur que leur accession (des Hollandais) à la Quadruple-Alliance et leur concours contre l'Espagne ». On leur a donné les trois mois qu'ils demandaient pour l'Espagne : et il n'adhèrent pas. La France prétendra que le terme de trois mois n'est que comminatoire ; la dernière lettre reçue de l'abbé Dubois donne cette crainte, tandis que l'Empereur voudra disposer en effet des expectatives. Mais si Stanhope se plaint de quelqu'un, ce n'est pas du Régent, c'est de la Cour impériale. Le peu de complaisance qu'elle a pour ses alliés, le mystère de ses intentions par rapport aux affaires du Nord, le crédit du clergé qui s'en sert en faveur du Prétendant, dégoûteront tellement les gens les mieux intentionnés parmi ses alliés, qu'ils n'auront ni la volonté ni le crédit de pouvoir soutenir ses affaires[2].

Saint-Saphorin, en répondant, souhaite qu'on obtienne de Dubois, si l'Espagne n'adhère pas dans les trois nouveaux mois, que l'Empereur soit libre de disposer des expectatives ; et il propose malicieusement de faire croire à Dubois « pour augmenter ses terreurs », que la Cour impériale réclame son droit absolu[3]. Mais Stanhope ne pratiquait pas ce genre d'espièglerie.

1. L. Stanhope à Dubois, Hanovre, 2 (13) juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, 354.
2. L. Stanhope à Saint-Saphorin, Hanovre, 14 juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 213.
3. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 26 juillet 1719. En franç. *Id.*, *ibid.*

CHAPITRE VI

LA MISSION DE SCOTTI

I

L. Stair, qui ne le cédait à Dubois ni en vigilance ni en soupçons, avait remarqué en fronçant le sourcil les mouvements des ministres de certaines cours d'Italie. Le Régent et l'abbé le tirèrent d'anxiété en lui apprenant que le duc de Parme s'interposait pour procurer la paix par ses représentants, l'abbé Landi à Paris, le marquis Annibal Scotti à Madrid[1].

Philippe V, en effet, avait emporté de sa triste campagne de Navarre le sentiment de la nécessité de la paix. Mais par point d'honneur, il ne voulait pas faire d'ouvertures sous le coup de son affront. Les événements de Sicile lui fournirent une propice occasion.

Le marquis de Lede, général de l'armée espagnole, avait dû renoncer à bloquer Melazzo, que les Anglais ravitaillaient par mer et que les Autrichiens, après de longs délais, secoururent enfin avec un puissant corps d'armée.

1. L. Stair à Craggs, Paris, 8 juillet 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*. p. 585.

Il se replia à l'intérieur sur le poste de Franca Villa, où le comte de Mercy, nouveau chef des Impériaux, alla le chercher. Mais Lede se défendit brillamment et le battit, 20 juin 1719. Par malheur, il ne sut pas ou ne put pas poursuivre son avantage. Une guerre de postes se continua sans autre effet que d'occuper inutilement, loin de l'Espagne, ce que Philippe V possédait encore de bonnes troupes.

Du moins, le roi jugea avec raison que le lustre rendu à ses armes lui permettait de parler de paix honorablement. Telle était aussi la pensée du duc de Parme, à la vue de sa frontière bordée d'Autrichiens brûlant de la franchir. Au milieu de juillet, il fit proposer à Paris un congrès sous la médiation du pape. A Madrid, il tenta auprès du roi et de la reine, sa nièce, une démarche plus sérieuse.

II

Il envoya au roi et à la reine d'Espagne le marquis Scotti, le même qui les suivit à Tudela en Navarre, pour leur conseiller la paix[1]. Ils répondirent qu'ils y étaient très inclinés pourvu qu'elle pût se faire en ménageant l'honneur. Alberoni, de son coté, dit au ministre de Parme que ce n'était pas sa faute si on avait commencé la guerre, ni si on la continuait. L'abbé Landi, par ordre de son maître, porta les paroles des uns et des autres à la connaissance de l'abbé Dubois. Celui-ci répliqua que l'Espagne n'avait qu'à accepter les conditions des alliés[2].

1. Le duc de Parme à son secrétaire à Londres, Colorno, 30 juin 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 351.
1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 10 juillet 1719. En français, *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

Langage de mauvais augure, comme si Dubois eût connu d'avance l'étrange mission de Scotti. Même défiance, chez le Régent. « Il n'est pas en disposition de se laisser amuser. Il est plus affermi que jamais dans l'idée qu'il ne peut pas y avoir de bonne paix sans le renvoi du cardinal. » Ainsi s'exprime L. Stair[1].

Ce jour-là, 10 août, Scotti est arrivé à Paris; et, alors, selon les instructions de Philippe V, se joue la comédie la plus singulière.

Le 12 août, Scotti vient annoncer à Dubois qu'il a su disposer la reine à la paix, que le roi s'est laissé fléchir, qu'il n'a plus de difficultés sur les choses importantes. Il lui reste seulement de la délicatesse sur le point d'honneur pour laquelle il sera facile de trouver des expédients. Les propositions dont il est porteur seraient sûrement du goût des alliés; mais il a ordre exprès du roi d'Espagne de ne les communiquer à qui que ce soit, avant de les avoir mises sous les yeux du marquis de Beretti Landi (l'ambassadeur d'Espagne à la Haye). En conséquence, il demande un passe-port au duc d'Orléans pour se rendre en Hollande.

Dubois répond qu'il paraît extraordinaire qu'avec des propositions si bonnes et si capables de rendre la paix à l'Europe, on en fasse mystère au duc d'Orléans. Cela donnerait lieu aux alliés de soupçonner que le prince se ménage une négociation secrète et séparée. Il fallait préalablement consulter l'Empereur et le roi d'Angleterre.

Le lendemain, l'abbé Landi (envoyé du duc de Parme à Paris) va dire à L. Stair que, d'après Scotti, la paix est immanquable; que tout le monde sera content des propositions du roi d'Espagne, aussitôt que Beretti Landi en aura fait l'ouverture. Stair lui fait observer qu'il est peu vrai-

1. Lettre à Craggs, Paris, 10 août 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 584.

semblable que les alliés veuillent commencer une négociation à la Haye; il s'étonne qu'un homme d'esprit comme lui, Scotti, se soit chargé de passer par la France et de demander un passe-port au duc d'Orléans pour aller faire des propositions en Hollande, propositions qu'il était obligé de cacher au duc d'Orléans. Selon lui aussi, il est nécessaire de consulter au préalable le roi d'Angleterre et l'Empereur.

Landi défendit son compatriote, sur ce qu'il avait prévu cette difficulté avant de sortir d'Espagne; mais on l'avait voulu ainsi absolument. Scotti croyait qu'Alberoni avait pressé son départ, jaloux du pouvoir qu'il acquérait de jour en jour sur l'esprit de la reine. Il raconta aussi que le roi d'Espagne était hors d'état de continuer la guerre; comment lors de la marche sur Fontarabie, le cardinal s'était jeté aux genoux du monarque pour l'en dissuader en lui disant qu'avec les troupes qu'il avait, il n'était pas question de faire la guerre et qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que de la finir promptement.

En dépit de cette confidence, Stair et Dubois furent d'avis que quelque intention qu'Alberoni pût avoir en envoyant Scotti, il n'y aurait nulle sûreté à faire la paix avec le roi d'Espagne, à moins qu'Alberoni ne fût renvoyé et le ministère remis entre les mains des Espagnols; que le duc d'Orléans aurait beaucoup plus à craindre que pendant la guerre; qu'il ne fallait pas se laisser amuser, mais pousser la guerre avec vigueur, remettre les Aragonais et les Catalans en possession de leurs libertés et privilèges, etc.

Le Régent, dans un entretien avec L. Stair, confirma le langage de Dubois. La paix, dit-il, ne serait ni sûre ni solide sans l'éloignement d'Alberoni. Cependant si le Roi (de la Grande-Bretagne) avait des raisons particulières de souhaiter la paix au plus tôt, sans insister sur l'éloignement

du cardinal, il y déférerait. Stair répondit que ses raisons de souhaiter l'éloignement d'Alberoni étaient si fortes et si bonnes, par rapport à ses propres intérêts, et même aux intérêts du royaume, qu'il était sûr que le roi penserait comme S. A. R. Mieux valait continuer la guerre quelques mois de plus pour pouvoir faire une paix stable et solide, que de se presser par impatience de conclure une paix simulée de la part de l'Espagne et qui ne durerait point.

Le soir du même jour (14 août), Scotti fut reçu par le Régent et se tint « boutonné » avec lui [1]. Naturellement, le Régent resta convaincu que cela n'était pas sérieux; et il suspendit le passeport jusqu'à la réponse du roi d'Angleterre et de l'Empereur. Il va sans dire que l'un et l'autre furent d'avis de le refuser.

Scotti demeura donc à Paris et ne reprit le chemin de Madrid que dans le courant d'octobre.

Sa mission à la Haye n'avait été qu'un piège assez grossier, tendu par qui l'envoyait àux gouvernements de France et d'Angleterre. En laissant accomplir ce voyage, ils auraient, les yeux fermés, livré à la Hollande, leur récalcitrante alliée, le rôle d'arbitre de la paix et de la guerre, arbitre acquis d'avance à une cour, qui rendait à la République ses beaux jours d'hégémonie européenne. De victorieuses qu'elles étaient, les deux puissances descendaient bénévolement au rôle de demanderesses; l'Espagne reprenait pied comme leur égale, les bafouait par le mystère offensant de son procédé et annulait moralement l'arrêt du sort des armes. Cette tactique donnait tout lieu de croire que le plan de la cour de Madrid était d'amuser, de réduire à rien la campagne dans la Péninsule, de faire négliger à

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 15 août 1719. En français, 24 pages. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

l'Empereur de transporter ses troupes en Sicile, surtout de retenir de son côté les Hollandais. Mais ni le duc d'Orléans et George I[er], ni Dubois et Stanhope n'étaient hommes à donner dans de tels panneaux.

Que Philippe V, mélancolique, l'esprit troublé jusqu'à la manie, égaré par sa haine contre le Régent, se berçât du rêve de le narguer et de trancher contre lui, par-dessus sa tête, la question de l'équilibre européen, cela se conçoit à la rigueur. On peut accorder aussi que le cardinal, enchaîné aux volontés de son maître, se prêtât à une manœuvre qui, de plus, lui rendait le service d'éloigner de Madrid un rival d'influence. Mais ce qui condamne en lui l'homme d'État, ce fut de croire sérieusement une telle négociation susceptible d'être menée à bien. Il se plaignit amèrement à don Louis d'Acunha, ambassadeur de Portugal à Madrid, qu'on n'eût pas permis à Scotti d'achever son voyage. Le roi, disait-il, était résolu à la paix telle que les alliés la désireraient, sauf la manière d'en proposer les conditions pour sauver son honneur; il désirait que quelqu'un s'interposât, de sorte qu'il ne fût pas obligé de dire de but en blanc aux puissances en guerre avec lui qu'il était prêt à subir leurs lois.

Comme, à ces mots, don Louis offrait les bons offices du roi de Portugal, le cardinal, au lieu de répondre, se reprit à déplorer qu'on eût interdit le passage à Scotti. Il était clair, s'écria-t-il, que les alliés étaient résolus à rester sourds à toute proposition de paix, et que rien ne les satisferait que la ruine entière de l'Espagne[1].

Quelle énorme exagération de taxer ainsi un traité portant reconnaissance de Philippe V par l'Empereur à

1. L. Stair à Craggs, Paris, 4 octobre 1719. En anglais. Stair parle d'après une lettre de don Louis d'Acunha au comte Ribeira, ambassadeur de Portugal à Paris. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

titre de roi d'Espagne, et garantissant à ses fils l'expectative de Parme et de la Toscane!

Même style avec plus d'éclat encore à la note finale, dans une lettre à son ami, le comte Rocca, ministre des finances de Parme. Il parle du succès de ses efforts auprès du roi pour le décider à une paix qui sauvait son honneur, du départ de Scotti pour la Hollande, de l'obstacle apporté en France à l'accomplissement du voyage, et il conclut par ce cri comique à force d'outrer la tragédie : « Nous sommes dans un siècle de monstruosités inouïes[1] ». Le tout, parce que les alliés n'avaient pas été d'humeur à se laisser soustraire par un politique malicieux la supériorité acquise les armes à la main. Comment, lorsqu'il se permettait à l'égard du gouvernement français une démarche où se combinaient l'offense et la mystification, comment pouvait-il écrire à Scotti qu'il avait espéré que le duc d'Orléans terminerait le différend avec le roi d'Espagne en *gentilhomme* et en *parent*[2]?

III

Ici se place, datée de Hanovre, 22 août (2 septembre 1719), une lettre de L. Stanhope à Dubois, en réponse à une lettre de l'abbé du 9 août, relative, on le comprend, aux affaires du Nord, où il s'agit de conserver du moins la Poméranie à la Suède, et aux affaires d'Espagne, où l'on se prête à favoriser l'insurrection des provinces du nord. Stanhope vise également la grande lettre ci-dessus de Stair, du 13 août, touchant la mission de Scotti[3].

1. Madrid, 5 septembre 1719. Em. Bourgeois, p. 635.
2. *Da cavaliere et da parente.* Stair à Stanhope, Paris, 22 septembre 1719. *Rec. Off., France*, vol. 354.
3. *Rec. Off., France*, vol. 354.

Il est admis qu'à cette fin du mois d'août, le ministère anglais avait pris la résolution de faire du renvoi d'Alberoni la condition *sine quâ non* de la paix avec l'Espagne; et que d'autorité il y rangea le gouvernement français[1].

On renverse les rôles. Ne ressort-il pas avec évidence des documents employés déjà dans notre récit que ce fut le Régent qui, attaqué personnellement de la façon la plus venimeuse et la plus violente, conçut le premier la pensée de chasser Alberoni et de « rendre l'Espagne aux Espagnols? » Et encore était-ce de sa part un moyen de ne pas s'attaquer à la personne de Philippe V, et de ménager en France le sentiment public si fortement excité. Telle est déjà la pensée du *Manifeste du roi de France* du 8 janvier 1719. Elle se confirme à mesure que les événements se déroulent; nous en avons marqué le progrès. Les Anglais ne pouvaient pas manquer d'entrer dans cette politique; mais ils n'en furent pas les instigateurs, ni le duc d'Orléans l'instrument contraint et forcé.

Dans cette lettre du 22 août (2 septembre) à Dubois, Stanhope dit que le roi et lui partagent sa manière de voir et celle du Régent relativement à la mission de Scotti; et qu'il faut quant à la paix exiger le renvoi d'Alberoni[2].

« Les résolutions que S. A. R. a prises de pousser la guerre avec plus de vigueur que jamais... rendront bientôt les dispositions de la Cour de Madrid pour la paix plus sincères; et alors je crois qu'on aurait tort de ne pas la faire bonne par l'éloignement du ministre qui a allumé la guerre. Comme il ne viendra à la paix que quand il verra sa perte inévitable, si la guerre continuoit, nous ne devrons

1. Baudrillart, t. II, p. 371, 395.
2. La lettre de Stanhope est en français. Coxe, t. II, p. 229, en a donné des fragments par lui traduits en anglais et qu'on a retraduits en français. Nous donnons le texte original resté inédit jusqu'ici, à ce que nous croyons.

consentir à la paix qu'en le perdant. C'est son ambition et sa fureur de se rendre fameux qui luy ont fait entreprendre la guerre contre toutes sortes d'engagements, contre la foy des traittez les plus solemnels, et contre des promesses encore plus sacrées dans sa religion; s'il est contraint à poser les armes et à recourir à la paix, il ne cédera à cette nécessité que dans la résolution de s'en venger le plutôt qu'il pourra; il ne faut point s'imaginer qu'il pût jamais perdre de vue ses vastes desseins, ni la volonté de les reprendre et d'en tenter l'exécution de nouveau, lorsque le rétablissement de ses forces et le ralentissement des puissances alliées le flatteroient d'un plus heureux succès.

« Il est versé dans toutes liaisons qu'il y a à prendre pour les faire réussir. Il ne cesseroit de les cultiver avec soin; et quand il en seroit tems, il sauroit s'en servir d'autant plus dangereusement pour vous et pour nous que ses imprudences l'auront rendu plus circonspect et ses revers plus animé. Il nous a avertis lui-même des dangers d'une paix simulée. Il est incapable d'en faire d'autre; il se croit permis tout ce que ses forces luy permettent, et nous devons louer Dieu de ce qu'il n'y a pas plus exactement mesuré ce qu'il a entrepris. Il ne reconnaît d'autre paix que l'épuisement et l'impuissance; et quand il y sera réduit, ne permettons point qu'il s'en relève.

« Exigeons du Roi catholique qu'il le chasse d'Espagne; nous ne saurions lui proposer de condition plus salutaire tant pour luy que pour ses peuples. Nous devons cet exemple à l'Europe, pour intimider tout ministre téméraire qui voudroit impudemment s'attaquer aux traitez et aux princes personnellement par les voies les plus indignes. Quand ce cardinal sera une fois chassé de l'Espagne, les Espagnols qui s'empareront du ministère auront soin de ne l'y plus laisser rentrer; et le roi et la reine

même doivent en perdre toute envie par l'expérience qu'ils font de ses pernicieux conseils. Toute paix faite avec le cardinal ne seroit proprement de son côté qu'un armistice sans terme ; et nous ne pourrons nous y reposer que quand nous la ferons avec un ministère espagnol dont le système sera radicalement opposé à celui du cardinal, tant par rapport à la France que par rapport au reste de l'Europe ».

La fermeté et la raison s'exprimaient par la plume de Stanhope, si ce n'est peut-être qu'il chargeait un peu trop le cardinal et pas assez le roi. Quoi qu'il en soit, les apparences étaient criantes contre le premier. Quelques pacifiques sentiments qu'il pût prétendre de son fond, il n'était plus dans l'action qu'une très dangereuse machine de guerre.

D'autre part, en ce qui regarde le gouvernement français, il est aisé de reconnaître que le ministre britannique, au lieu d'imposer ses vues, entre dans celles de son allié. Ils eurent même à ce moment un curieux échange de courtoisie. Tout à l'heure, nous voyions, dans la lettre de L. Stair du 15 août, que le Régent, tout en disant que la paix ne serait ni sûre ni solide sans l'éloignement d'Alberoni, souscrivait néanmoins à n'y pas insister si le roi (George) avait des raisons de souhaiter la paix au plus tôt sans cette condition. Maintenant Stanhope, après avoir établi si vigoureusement que le maintien d'Alberoni est incompatible avec la paix, va au-devant de la même concession à faire au Régent.

Ce point concernant, dit-il, la sûreté de S. A. R. et le repos de la France plus immédiatement que la Grande-Bretagne, le roi s'en remet entièrement à la décision du Régent. S'il persiste qu'il faut pousser le cardinal à bout, on continuera la guerre jusqu'à ce que le roi catholique ne

puisse plus nous refuser de s'en défaire. Si le Régent juge nécessaire de ne pas insister sur l'expulsion du cardinal, nous nous y conformerons aussi. Mais dans ce cas il faudrait pousser le cardinal avec la plus grande vivacité : plus il auroit peur, plus conseilleroit-il la paix. Peut-être s'il se maintenoit et nous étoit redevable de sa conservation, seroit-il plus fidèle à sa reconnaissance qu'à ses engagements. Mais toujours seroit-il très dangereux de s'y fier[1].

Ces deux documents, tant la lettre de L. Stair à Stanhope du 15 août, que celle de L. Stanhope à Dubois du 2 septembre, n'éclairent-ils pas d'un jour inattendu, aussi bien que certain, les rapports confidentiels des deux gouvernements? Où est l'arrogance dont on a l'habitude de taxer les Anglais? Où sont les sommations tyranniques par eux signifiées de si haut à un allié qui les subit de si bas? Peut-on dire aussi que l'Angleterre ne négligea rien pour faire échouer la mission de Scotti? Cette mission elle-même n'était-elle pas entachée de vices rédhibitoires qui la condamnaient à un sûr avortement?

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. Sans reproduire ici le texte même de Stanhope, nous le suivons de très près. Craggs écrit à L. Stair, le 5 octobre : « Nous sommes tout à fait de l'avis du Régent que l'expulsion du cardinal Albéroni est le meilleur moyen de parvenir à une bonne et solide paix. » *Stair Papers*, vol. XIX, B. *The Stair Annals*, vol. II, p. 402.

CHAPITRE VII

LE TRAITÉ DE BERLIN

I

Tandis que cet incident bizarre, c'est-à-dire la mission de Scotti, était plutôt de nature à aigrir encore davantage les deux cours de France et d'Espagne l'une contre l'autre, les affaires du Nord demeuraient en suspens. Mais après avoir tenu George I[er] dans des anxiétés prolongées, elles allaient se résoudre à sa satisfaction, et, par une suite nécessaire, réagir à l'avantage du Régent.

En 1719, Pierre-le-Grand, frustré de sa meilleure épée par la mort si récente de Charles XII, et toujours hostile à George I[er], n'était pourtant pas réduit à un isolement irrémédiable. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume I[er], ne pouvait-il pas se laisser tenter si, parmi les possessions suédoises, outre Stettin, qu'il tenait déjà dans la Poméranie ultérieure, il lui étoit donné par l'alliance moscovite de s'attribuer encore Stralsund et la Poméranie citérieure? Frédéric IV, roi de Danemark, continuait la guerre sur les frontières de Norvège et de Suède, où Charles XII l'avait portée.

En Pologne, Auguste II était client du tsar, ayant reçu de lui deux fois sa couronne. Ainsi les éléments d'une ligue du Nord subsistaient toujours. Le Hanovre demeurait à découvert. En Angleterre, le parti jacobite fermentait, encouragé de ce côté du nord par des apparences qui semblaient prendre un corps; et du côté du midi, par les armes de Philippe V et le génie prestigieux d'Alberoni.

II

Avant tout, le cabinet de Saint-James souhaitait de sauver la Suède des mains et de l'alliance des Moscovites; plus encore de lui faire recouvrer une partie des possessions extérieures que la guerre actuelle lui avait coûtées. Mais il y faisait un choix. Peu lui importaient les territoires dont s'étaient nantis les Prussiens et les Danois. Son intérêt se dirigeait sur les provinces de la Baltique orientale et du golfe de Finlande, Livonie, Esthonie, Ingrie, Carélie, là même où la création de Saint-Pétersbourg avait dressé le trophée de la conquête moscovite et la menace d'une nouvelle puissance maritime. Une contre-ligue, sous les auspices de l'Angleterre, aurait expulsé, rejeté loin de la mer cette dangereuse rivale et, à sa place, réintégré la Suède inoffensive gardienne.

A la base de cette contre-ligue devaient se placer la Prusse et la Pologne. George tenait essentiellement à détacher du tsar le roi de Prusse, à le réconcilier avec la Suède moyennant rançon, tandis que lui-même traiterait aussi avec cette puissance, enfin à obtenir de ce prince qu'il garantît le roi et le royaume de Pologne, « parce que, disait Stanhope, nous voyions bien d'un côté que ce seroit le

moyen le plus efficace de rompre des liaisons bâties principalement sur un démembrement de la Pologne; et que d'un autre côté le concours de ce royaume seroit d'une nécessité absolue s'il s'agissoit d'arracher par la force des armes au Czar ses conquêtes [1]. »

On reconnaît à ce langage l'élan audacieux de Stanhope.

III

Le Régent n'était pas de si haut vol. Même, jusque-là, il s'était montré assez indifférent aux inquiétudes que causait à son allié l'attitude équivoque de Frédéric-Guillaume. La correspondance de L. Stair fourmille de récriminations sur ce chapitre. Mais enfin le duc d'Orléans prit conscience que l'assurance agressive d'Alberoni et ses machinations en France avaient pour ferment la ligue que le cardinal espérait former dans le Nord. Il jugea que Frédéric-Guillaume, placé au point de rencontre des deux systèmes, était en possession de ballotter la tempête universelle, du tsar à Philippe V, du bouleversement du Nord au bouleversement du Midi. Il se prit à craindre que la marche exécutée alors par le roi d'Espagne vers les Pyrénées et les vanteries d'Alberoni ne fussent le prologue d'une tragédie où on lui réserverait quelque sinistre dénouement. Secouant donc son indolence, il prit au sérieux les affaires de Berlin.

Mais il ne sacrifia pas les vieilles traditions de la politique française. Comme George Ier, il désirait secourir et sauver la Suède. Toutefois, au lieu de s'engager dans des plans démesurés et par trop aventureux, il s'inspira sagement des maximes de Richelieu et de Louis XIV et jugea

1. Lettre à Dubois, Hanovre. 2 (13) juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

plus conforme à l'intérêt de la France comme de l'équilibre européen, de rétablir la Suède sur le territoire germanique, en lui rendant, avec la Poméranie citérieure, sa place dans l'Empire et sa voix à la diète. Il soutint fermement et parvint à faire prévaloir cette doctrine auprès de son allié.

En son nom, l'abbé pria instamment L. Stair d'envoyer un courrier à Hanovre, où, selon sa coutume, George passait l'été, pour représenter au roi l'état des affaires en France et le presser de surmonter toutes les difficultés qui pouvaient encore faire obstacle à la conclusion de son traité avec le roi de Prusse[1]; et ce, à cause de la grande importance qu'il y avait pour lui, Régent, dans cette situation critique, à détruire les apparences d'une ligue du Nord destinée à agir en faveur du roi d'Espagne[2]. L. Stair, le plus alerte des diplomates, saisit l'occasion fugace et engagea le Régent à ne pas renvoyer La Marck en Suède. Car les Anglais croyaient savoir que La Marck, étant de retour à Paris, n'avait pas osé avouer le fond de sa conduite, quand il avait dit qu'il s'était efforcé de disposer la reine Ulrique-Éléonore à la paix avec le roi d'Angleterre de préférence à tous les autres ennemis de la Suède; qu'au contraire, c'était principalement par ses soins que les conférences d'Aland s'étaient renouvelées avec les Moscovites[3], ces conférences, suprême ressource des jacobites et d'Alberoni. Aussi Stanhope avait-il prescrit à Stair

1. Les difficultés près de George étaient surtout le fait du vieux ministre hanovrien, Bernsdorf, alors en contestation avec le roi de Prusse pour trois villages qu'il possédait dans le Mecklembourg; son crédit auprès du roi balançait les grandes affaires du Nord. — Craggs à L. Stair, Cockpit 28 avril (9 mai 1719). En anglais. *Stair Papers*, Oxenf. C., vol. XIX, B, *The Stair Annals*, vol. II, 399, 406. Le roi se décida à passer outre. L. Mahon, vol. 11, p. 372. Nous avons déjà parlé de ce personnage, t. I, p. 304.

2. L. Stair à Craggs, Paris, 14 juin 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 573, 574.

3. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 7 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

de faire les plus vives instances pour que La Marck ne fût pas renvoyé en Suède.

Le Régent céda. Quoiqu'il en eût bonne opinion, dit-il, il déclara qu'il n'emploierait personne qui pût être suspect au roi de la Grande-Bretagne, dans une conjoncture si délicate [1]. Il choisit M. de Campredon.

Mais s'il maintenait en principe avec la Suède la vieille amitié de Louis XIV et de Louis XIII, passerait-il des bons sentiments à l'action?

L. Stair, afin de s'en assurer, joua auprès de lui une de ces petites scènes diplomatiques où il triomphait. Il se présente donc chez le Régent : son thème est le péril de la Suède attaquée à la fois par les Danois et par les Moscovites, la perplexité du roi, son maître, partagé entre le désir de sauver la Suède d'une ruine entière et le danger d'une telle entreprise. Il ne tentera rien sans consulter le duc d'Orléans; et il le prie d'y penser d'avance. Le prince répond qu'il croit qu'il faut absolument sauver la Suède, si c'est possible; il est prêt à fournir des subsides, les ayant interrompus uniquement parce que le roi en avait pris ombrage [2]; mais tout étant changé par la mort de Charles XII, il est disposé à faire dans le Nord ce que le roi jugera le plus convenable.

Satisfait d'avoir, selon son expression, tâté le pouls au Régent, Stair va renouveler l'expérience sur l'abbé. Elle est moins heureuse. Sévère comme l'intendant d'un prodigue, l'abbé l'arrête au premier mot : Pas un sou; le Régent est jusqu'au cou dans la guerre d'Espagne; impossible d'aller plus loin sans se noyer.

Stair s'en tire en disant que certainement le roi agira

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 16 juin 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 353.
2. Non sans raison puisque la Suède sous Charles XII était jacobite.

comme le Régent, à quelque résolution que ce prince s'arrête [1]. »

Dubois n'en démord pas, du moins pas encore, tandis que le Régent, contre son ordinaire, tient bon. Il ne veut pas, dit-il, regarder tranquillement à voir périr la Suède [2]. Il considérerait, répète-t-il à L. Stair, comme un déshonneur pour la France de ne pas assister une alliée telle que la Suède dans l'extrême danger où elle est tombée, et il secondera de tout son pouvoir les mesures que le roi prendra pour la soutenir. Devant la fermeté de son maître, Dubois se convertit. Apercevait-il distinctement ou seulement soupçonnait-il en arrière les menées de Torcy, son ennemi, si versé dans la science des affaires du Nord et si attaché à l'ancienne politique, d'accord en ce point avec le duc d'Orléans? Quoi qu'il en soit, subitement il prend feu en faveur de la Suède et, dans son zèle de néophyte, dont L. Stair sourit *in petto*, il va jusqu'à s'attribuer ingénument le mérite des résolutions prises [3]. Il trouve de l'argent et fait partir, le 10 août, pour la Suède, M. de Campredon muni de trois cent mille rixdales en lingots d'or (environ seize cent mille fr.). C'était le matin de ce même jour que Scotti était arrivé à Paris, chargé par Philippe V de l'étrange mission que nous avons racontée.

1. L. Stair à Craggs, Paris, 8 juillet 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 581. *Id.* à L. Stanhope, Paris, 20 juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 14 juillet 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

3. « Cela m'amuse beaucoup de le laisser faire, et je n'ai pas l'air de me rappeler un seul mot de ce qu'il m'a dit précédemment sur la matière. Nous voilà embarqués : Dieu veuille nous envoyer un heureux succès! » Stair à Craggs, Paris, 10 août 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 582.

IV

Les inquiétudes du duc d'Orléans et de George sur ce qui se tramait contre eux à travers le continent n'étaient pas de vaines imaginations. En effet, Alberoni tentait un dernier effort pour constituer la ligue du Nord et armer enfin le Tsar contre la dynastie de Hanovre en Angleterre, contre le duc d'Orléans en France.

D'abord il avait envoyé en Hollande le jacobite Patrick Lawless (devenu don Patricio Laulès), avec mission de trouver de l'argent pour le Nord. De la Hollande, Lawless avait pris le chemin de la Moscovie. Dubois, passé maître dans l'art d'éclairer les choses et les gens, comme les Anglais s'en étaient aperçus avec quelque dépit du temps qu'il séjournait chez eux [1], Dubois sut qu'à Saint-Pétersbourg Lawless avait eu des conférences secrètes avec le Tsar et son ministre Schaffirof. Alberoni lui avait prescrit de voir la fille du Tsar, d'en avoir le portrait et de s'informer particulièrement de tout ce qui regardait sa personne.

Schaffirof demanda quels subsides l'Espagne donnerait au Tsar et au roi de Prusse. Le Tsar emmena Lawless à Revel incognito et, de là, dépêcha un de ses conseillers au roi de Prusse pour l'empêcher de se laisser gagner par les cours de Vienne et de Hanovre; si l'on formait un projet soutenable pour le rétablissement du roi Jacques et qu'on lui fournît l'argent nécessaire, il y contribuerait de ses troupes et de ses vaisseaux.

Simultanément, Alberoni faisait parvenir à la reine de

1. V. t. II, 221, 222.

avait été passé avec la Prusse, enlevant à la ligue du Nord l'épée dont elle dirigeait la pointe contre le Hanovre et contre l'Occident, et délivrant enfin George du cauchemar jacobite, le Régent des machinations d'Alberoni. C'est le traité de Berlin du 4 (15) août signé entre le ministre prussien Hensch et le ministre britannique Whitworth. La prudence la plus raffinée fut apportée à la rédaction de cette pièce, certes l'un des documents les plus curieux de la diplomatique. Elle est en français.

Il y est dit que les deux rois ont jugé nécessaire de s'unir très étroitement pour travailler avec plus d'efficace à la paix. Ils s'engagent à « travailler de concert à ce que, par les traités de paix à faire avec la couronne de Suède, il soit pourvu à leurs intérêts respectifs ». Pas un nom de territoire n'est prononcé; mais de part et d'autre on a les mains garnies et l'on s'entend à demi-mot. Ils ne feront de paix avec la couronne de Suède qu'à la condition de rétablir le commerce dans la Baltique sur le même pied qu'il était avant la rupture « et cela en quelques mains que restent les ports de ladite mer ». Ils se garantissent réciproquement leurs États pour eux, leurs héritiers et successeurs, et fixent le contingent en hommes ou en argent qu'ils s'engagent à se fournir réciproquement.

A ce traité fut annexé un article secret relatif à la Pologne. Nous avons déjà remarqué quel intérêt le gouvernement britannique portait à l'intégrité de la République et avec quelle sagacité il avait deviné les appétits que l'anarchie de Varsovie aiguisait à Berlin et à Saint-Pétersbourg. Garantir la Pologne, c'était porter un coup à la ligue du Nord et reléguer à l'extrémité de l'Europe la débordante Moscovie; en conséquence, pour affermir, est-il dit, une paix durable dans le Nord, il paraît fort utile que le repos du royaume de Pologne soit établi sur un pied

d'une dédaigneuse droiture, que je ne voudrais pas le faire pour tromper même des Moscovites [1]. »

Au lieu de la tromperie, il y apporta l'énergie de son tempérament, la netteté de son intelligence, la rectitude de son procédé. Il brusqua sa solution [2].

D'abord à Stockholm, lord Carteret parvint à signer un traité préliminaire, 11 (22) juillet 1719, au nom du roi de la Grande-Bretagne, à titre d'électeur de Brunswick, avec les ministres d'Ulrique-Éléonore, traité par lequel les duchés de Brême et de Verden étaient cédés à ce prince [3]. Un mois après, une deuxième convention (Stockholm, 18 [29] août), stipula le renouvellement de l'ancienne alliance entre les deux couronnes, le paiement immédiat d'un subside à la Suède, et promit à celle-ci les offices les plus efficaces du roi pour lui faciliter la paix aux meilleures conditions que faire se pourrait auprès de celle des deux puissances avec qui elle était en guerre et avec qui elle jugerait le plus convenable de traiter [4]. Si, en haine de cette convention et des secours que le roi fournirait à la Suède, quelque puissance que ce fût déclarait la guerre au roi de la Grande-Bretagne, la Suède ne ferait point de paix séparée avec cette puissance [5].

Ces préliminaires, simples rudiments de traités et qui ne devinrent un traité formel qu'au mois de novembre suivant, suffisaient tels quels pour soustraire la Suède aux entraînements moscovites et pour saper à sa base la ligue du Nord.

Entre ces deux actes, un autre d'importance majeure,

1. L. Stanhope à Dubois, Hanovre, 2 (13) juillet 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. L. Stair à Craggs, Paris, 9 septembre 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 292.
3. Dumont, t. VIII, 2e part., p. 14.
4. Le Danemark et la Russie. La paix était rétablie virtuellement avec la Prusse à ce moment-là.
5. En français. *Rec. Off.*, *Sweden*, n° 40.

avait été passé avec la Prusse, enlevant à la ligue du Nord l'épée dont elle dirigeait la pointe contre le Hanovre et contre l'Occident, et délivrant enfin George du cauchemar jacobite, le Régent des machinations d'Alberoni. C'est le traité de Berlin du 4 (15) août signé entre le ministre prussien Hensch et le ministre britannique Whitworth. La prudence la plus raffinée fut apportée à la rédaction de cette pièce, certes l'un des documents les plus curieux de la diplomatique. Elle est en français.

Il y est dit que les deux rois ont jugé nécessaire de s'unir très étroitement pour travailler avec plus d'efficace à la paix. Ils s'engagent à « travailler de concert à ce que, par les traités de paix à faire avec la couronne de Suède, il soit pourvu à leurs intérêts respectifs ». Pas un nom de territoire n'est prononcé; mais de part et d'autre on a les mains garnies et l'on s'entend à demi-mot. Ils ne feront de paix avec la couronne de Suède qu'à la condition de rétablir le commerce dans la Baltique sur le même pied qu'il était avant la rupture « et cela en quelques mains que restent les ports de ladite mer ». Ils se garantissent réciproquement leurs États pour eux, leurs héritiers et successeurs, et fixent le contingent en hommes ou en argent qu'ils s'engagent à se fournir réciproquement.

A ce traité fut annexé un article secret relatif à la Pologne. Nous avons déjà remarqué quel intérêt le gouvernement britannique portait à l'intégrité de la République et avec quelle sagacité il avait deviné les appétits que l'anarchie de Varsovie aiguisait à Berlin et à Saint-Pétersbourg. Garantir la Pologne, c'était porter un coup à la ligue du Nord et reléguer à l'extrémité de l'Europe la débordante Moscovie; en conséquence, pour affermir, est-il dit, une paix durable dans le Nord, il paraît fort utile que le repos du royaume de Pologne soit établi sur un pied

solide. Le roi de Prusse promet « de ne pas vouloir troubler le roy de Pologne dans la paisible possession ny de sa couronne ny de ses États en Allemagne [1], ny d'être ou de vouloir entrer dans aucunes mesures contraires à la liberté, aux constitutions et aux droits de la République de Pologne, moyennant que ledit roi de Pologne laisse aussi le roi de Prusse dans la paisible possession de ses droits et États, et particulièrement dans celle de la souveraineté qu'il a incontestablement sur le royaume de Prusse ». Il accepte la médiation de S. M. Britannique pour le rétablissement d'une bonne et parfaite intelligence entre les deux cours; et le roi d'Angleterre fera tout son possible auprès du roi et de la République de Pologne pour que le roi de Prusse soit par elle reconnu en cette qualité, de même qu'il l'est déjà de l'Empereur et des autres couronnes de l'Europe [2].

Ainsi, au lieu de faire, à la suggestion d'Ilgen, un traité de parade où le Tsar aurait été joué, et un acte secret, le seul sérieux, dont on l'aurait exclu, on ne prononçait même pas le nom de la Moscovie ni du Tsar. Ce prince ne pouvait pas se plaindre, quoique évidemment l'intention de se garer de lui et de l'éliminer fût la pensée de fond des Anglais. Du moins leur procédé était correct.

VI

Cette négociation, que les historiens ont à peine soupçonnée, fut d'une grande importance parce qu'elle mit à néant l'énorme machine d'Alberoni. En ramenant dans sa

1. L'Électorat de Saxe.

2. *Rec. Off.* Ce traité, comme les deux précédents, est en français. Nous en devons la trouvaille et la communication à l'excellent Noel Sainsbury. Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne avait refusé de reconnaître à Frédéric I[er] le titre de roi de Prusse que ce prince avait pris en 1701.

sphère d'action la Suède et la Prusse, dérobées à l'impulsion du tsar et à l'hégémonie de l'empire nouveau-né, George Ier réduisait ces guerres compliquées qui, jusque-là, menaçaient l'Europe d'un embrasement général, à n'être plus que la guerre du Nord, éclosion de la Russie moderne. Il préservait son électorat, ses conquêtes sur la Suède, son royaume de Grande-Bretagne. Le Régent n'avait plus à craindre d'être pris à revers par un retour de fortune en faveur des jacobites. L'un et l'autre, ainsi rassurés, étaient libres de concentrer leur activité militaire et diplomatique sur les choses d'Espagne.

Les Anglais ressentirent une grande joie de l'heureux succès de leur diplomatie. Ils recouvraient la sécurité après des angoisses prolongées. Leurs chaînes tombaient[1]. George et Stanhope remercièrent chaleureusement le Régent et l'abbé de l'aide que l'envoyé français, M. de Rottembourg, leur avait donnée à Berlin [2]. L'effet à Paris fut tout autre. Il n'y eut de satisfaits que le Régent et son ministre. La faction espagnole surprise autant qu'irritée du coup de partie qui, à l'improviste, mettait à néant ses trames les plus caressées, se vengea par d'amères récriminations. M. de Torcy, déçu, reprocha à l'abbé d'avoir manqué d'habileté et d'adresse en laissant conclure de tels traités et de servir de jouet à L. Stair qui faisait de lui tout ce qu'il voulait [3].

1. « Notre traitté avec la Prusse a rompu cette ligue du Nord, qui véritablement étoit à craindre pour nous, et de laquelle le cardinal attendoit sa principale ressource. » L. Stanhope à Dubois, Hanovre, 22 août (2 septembre) 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

2. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 20 (31) août. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 254.

3. L. Stair à Craggs, Paris, 1er, 9 septembre 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 590, 592.

CHAPITRE VIII

AUTOUR DU RÉGENT

I

Ici, nous devons interrompre un moment le récit de ce qui se passait au dehors, et encore une fois suivre parallèlement sur une scène intime, au dedans, la lutte d'influence et de sourdes intrigues que menaient autour du Régent l'abbé Dubois, L. Stair et M. de Torcy, pour retenir le prince ou l'entraîner d'un camp dans l'autre par une révolution de palais qui, elle-même, se serait doublée à l'instant d'une révolution dans la politique européenne.

Un des traits particuliers de la politique du Régent, c'est l'inconsistance, surtout dans les apparences. Au fond, il sait que l'intérêt du royaume et son propre intérêt sont liés à l'alliance anglaise. Il la soutient donc en principe. Mais en même temps il est léger; l'esprit de suite fait défaut à ses brillantes qualités, de même que le courage civil, en un sens du moins. Se sentant isolé parmi la nation restée jacobite de cœur et ennemie des Anglais, il en éprouve du malaise, et il voudrait racheter son impopularité par des retours, des complaisances de détail, pour le

préjugé public. Certains hommes de la vieille cour s'insinuent imperturbablement dans sa confiance, lui imposent et l'attirent par l'autorité de leur caractère, leur connaissance des affaires, leur gravité que rehausse encore le contraste avec la pétulance de l'abbé. Il les consulte, et en vient à subir leur ascendant presque à son insu, de sorte qu'après avoir pris les engagements les plus formels avec les Anglais, il penche par irréflexion du côté opposé et leur donne lieu de craindre le renversement à l'improviste de la politique qu'ils ont édifiée ensemble si laborieusement.

M. de Torcy surtout poursuit de sa haine et de son mépris systématique l'abbé Dubois. Il dirige contre lui une guerre sans trêve et le tient en alarme continuelle par les cheminements dont il multiplie les pièges sous ses pas.

L'abbé confie ses angoisses à L. Stair, qui les partage, et le seconde activement dans cette lutte de coulisses dont sa correspondance retrace point par point les péripéties.

Pour le moment, les conventions de Berlin et de Stockholm servent de prétexte à l'âpre campagne de M. de Torcy contre Dubois. Law est avec Torcy. L'abbé avait subi à contre-cœur l'intrusion de cet étranger dans les affaires; et L. Stair qui, dans le principe, était favorable aux démarches de son compatriote, s'était, conformément aux instructions de Stanhope, employé à les mettre bien ensemble [1]. Mais la bonne harmonie avait été passagère entre ces personnages ombrageux et envahissants. Stair et Law s'étaient brouillés; et le dernier, en défiance avec Dubois, ne lui voulait pas de bien.

L'abbé, très inquiet, confia à Stair que si certaines gens

1. V. notre t. II, p. 297. On lit dans le *Journal* de L. Stair, qu'à son arrivée à Paris, le 23 janvier 1715, au soir, il ne vit personne autre, ce soir-là, que M. Law. *Hardwicke Papers*.

l'emportaient, il y aurait du changement dans la politique; que M. de Torcy était en voie d'acquérir beaucoup d'ascendant sur le Régent, qui lui témoignait un goût marqué; que, pour peu que cela continuât, lui, l'abbé, serait obligé de donner sa démission. Il ne doutait pas, et Stair non plus, que Law ne fût en étroite liaison avec leur ennemi, afin d'écarter de son chemin vers le ministère quiconque ne serait pas absolument dans sa dépendance. L'abbé se plaignait aussi qu'on lui cachât beaucoup de choses, symptôme de changement fâcheux. L'ambassadeur le dissuada de se démettre. Mais, encore plus retors que Dubois, qui pourtant ne le cédait guère à aucun autre, il le soupçonna de quelque simulation pour le faire parler. Il affecta d'être sans inquiétude quant à un changement de politique et se borna à lui témoigner un vif intérêt pour sa personne [1].

II

Sur ces entrefaites, la prise de la ville de Messine par les Impériaux et le tour heureux que prirent, pour l'Angleterre, les affaires du Nord, raffermirent les sympathies chancelantes du duc d'Orléans et l'arrêtèrent sur la voie nouvelle où il semblait à la veille de s'engager. Il parut rechercher l'amitié du roi autant que jamais, parla de nouveau, avec toute la confiance et l'ouverture imaginables, de sa résolution de poursuivre la pleine exécution du plan de la Quadruple-Alliance.

L'abbé reprit cœur avec l'espérance de l'emporter sur son rival. Mais n'osant pas s'en fier à ses seules forces, il se tourna vers L. Stair et le pria de faire un dernier effort

1. L. Stair à Craggs, Paris, 30 août, 1er, 9 septembre 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 587, 590, 593.

auprès du Régent contre M. de Torcy. L. Stair tenait le caractère de l'abbé en mince estime; la dispute était pour ainsi dire leur passe-temps obligé. Mais, dès qu'il s'agissait des grands intérêts de l'alliance, il était fidèle et empressé. Il se présenta donc chez le Régent, dans les premiers jours de septembre; et, avec une adresse sans pareille devant le prince le plus affiné qui fut jamais, il opéra une de ces savantes et heureuses manœuvres qui forcent l'admiration, si bien il sut toucher la corde sensible et faire entendre au prince la voix de l'intérêt personnel.

D'abord il l'entretint de la nécessité de renvoyer Alberoni, du danger qu'il pouvait y avoir pour S. A. R. à ce que les affaires d'Espagne fussent dans les mains du cardinal à la fin de la minorité du roi; combien alors il serait facile à Alberoni de former un parti à la cour de France contre lui, duc d'Orléans, si l'on considérait en quelles mains le roi tomberait probablement à sa majorité. Laissons-le parler :

« Il y avait, lui dis-je, une chose qui m'avait toujours surpris dans la conduite de S. A. R., un homme si prévoyant et si pénétrant. Je m'étais interdit de lui en parler pour une raison qu'il comprendrait aisément, une fois que je lui aurais dit ce que j'avais à lui dire : à savoir que je pensais qu'il avait un sûr moyen de garder le pouvoir à la majorité, qui était de se rendre entièrement maître des affaires étrangères, de sorte que nul autre que lui n'en eût la parfaite connaissance, auquel cas il serait absolument impossible au jeune roi de gouverner sans lui. »

L. Stair cita l'exemple du cardinal de Richelieu, qui possédait seul le secret des affaires étrangères, de sorte que Louis XIII, quoiqu'il ne l'aimât pas, se vit obligé de le maintenir au ministère. Si S. A. R. ôtait à M. de Torcy la connaissance des affaires étrangères, elle se trouverait

dans le même cas que le cardinal [1]. De tout le royaume, il n'y avait que M. de Torcy qui fût en mesure de lui nuire par cette voie. Le duc dit qu'il était sûr de M. de Torcy. « Je lui répondis qu'il se pouvait très bien que M. de Torcy lui fût actuellement et lui demeurât fidèle; mais que, malgré cela, il me semblait que la prudence voulait qu'il ne se livrât pas entièrement à sa discrétion. Libre à lui de le charger d'honneurs et de richesses; mais, en même temps, il serait sage de rompre la chaîne de la connaissance qu'il avait des affaires étrangères, un certain temps avant la majorité; de la sorte, de même que S. A. R. était persuadée que M. de Torcy n'était pas porté à nuire à ses intérêts, elle serait sûre alors qu'il n'en aurait pas le pouvoir; et si, par la suite, elle trouvait qu'il fût fidèle, et que cela fût de son service, il lui serait loisible de mettre les affaires étrangères tout à fait entre ses mains. »

Ces observations, aussi sensées que spirituelles, frappèrent le duc d'Orléans. Il dit que cela méritait fort l'attention, et que s'il trouvait que la prudence le requît, il saurait *couper le fil de la connaissance que M. de Torcy avoit des affaires étrangères, et que cette précaution ne pouvoit qu'avoir un bon effet* [2].

Il penserait sérieusement au conseil que L. Stair lui donnait; et il le mettrait en pratique quelque temps avant la fin de la régence. Ce n'était pas, il s'en fallait, le compte de L. Stair. Il fit observer au prince que s'il avait l'intention de prendre ce parti, le plus tôt serait le mieux. Mais cela ne vint qu'assez longtemps après. Malgré le déplaisir

1. L. Stair ici reprenait à son compte une réflexion qu'il avait entendue de la bouche du Régent en août 1718. T. II, p. 261.

2. La dépêche est en anglais. Mais ces mots sont cités en français comme les propres paroles du Régent.

des Anglais, le Régent garda M. de Torcy près de lui deux années encore[1].

Comme s'il se doutait de quelque collusion entre son ministre en titre et l'ambassadeur, il sonda celui-ci sur celui-là. M. de Torcy et l'abbé, lui dit-il, étaient très mal ensemble. Trop expert pour se laisser surprendre, Stair évita le piège. En effet, répondit-il, il l'avait entendu dire; mais il n'entrait pas dans leurs querelles; et ses réflexions n'avaient pas été inspirées par d'autres motifs que le soin des intérêts de S. A. R.

Au récit de cette conversation l'abbé se réjouit. S'il n'avait pas tout à fait bataille gagnée, il sentait sa position raffermie grâce à la tactique de son adroit allié; grâce, pensait ce dernier, à la marche avantageuse que les affaires de diplomatie et de guerre avaient prise dans le Nord et en Sicile, de telle sorte que le changement de politique qu'on méditait à la cour de France devenait plus difficile à exécuter et infiniment plus dangereux que le système de la quadruple-alliance, alors au moment de sortir son effet[2].

1. Il ne le congédia qu'au mois d'octobre 1721.

2. Ce piquant incident des rapports du Régent et de l'abbé Dubois avec les Anglais est raconté par L. Stair dans deux dépêches, l'une à Craggs, du 23 septembre 1719 (*Hardwicke Papers*, vol. II, p. 594 et suiv.), l'autre à L. Stanhope, du 20 octobre 1719 (*Rec. Off.*, *France*, vol. 354). Toutes deux en anglais.

CHAPITRE IX

L'AUTRICHE. LA PACIFICATION DU NORD

I

Les traités du Nord, si désagréables à M. de Torcy, coïncidèrent du côté du Midi avec d'autres événements non moins propres à l'exaspérer; en Espagne, la prise de Saint-Sébastien (17 août), qui fut suivie du projet d'invasion en Catalogne; en Sicile, où le marquis de Lède avait laissé languir les opérations après sa victoire de Franca-Villa, les Impériaux mirent le siège devant Messine, la grande place d'armes des Espagnols (22 juillet), et se rendirent maîtres de la ville le 9 août. Toutefois la garnison, retirée dans la citadelle sous le marquis Spinola, se défendit encore plus de deux mois (9 août-18 octobre).

La prise de la ville de Messine eut du retentissement à Paris. Jusque-là le Régent avait ajourné de son mieux l'envoi des munitions promises à l'Autriche. La nouvelle *fit miracle*[1]. Il céda aux instances de L. Stair, qui lui demandait d'aider, selon le traité de Londres, par de l'ar-

1. L. Stair à Craggs, 9 septembre 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 591.

gent, au transport de l'artillerie impériale en Sicile et à la conquête projetée de la Sardaigne. Il est remarquer qu'à une audience sur cette question, le 31 août, le duc de Chartres fut présent pour la première fois, son père continuant à l'initier aux affaires[1]. Sur la fin d'octobre, l'artillerie et les munitions de France arrivèrent dans le Milanais[2].

II

Comme compensation, l'Angleterre obtint de l'Empereur qu'il adhérât au nouveau délai de trois mois pour les expectatives. A la vérité, on dut promettre que ce serait le dernier.

« Le cardinal, disait Stanhope, se moquerait avec raison de nos termes, s'il savoit qu'ils ne finiroient jamais[3] ».

Autre bon procédé : au mois de janvier précédent, le Régent s'était senti blessé de ce que le roi avait, sans l'avertir, fait son traité d'alliance défensive avec l'Empereur. Cette fois, dans ses arrangements du Nord, région où la France exerçait une influence traditionnelle, le roi l'introduisit spontanément comme garante avec la Grande-Bretagne. Même, il poussa l'attention jusqu'à séparer de la garantie générale ce qui regardait la religion protestante. Dubois, en remerciant Stanhope (20 octobre), fit observer que, le roi (de France) étant garant des traités de Westphalie qui établissaient la liberté des religions tolérées dans l'Empire, tout ce qui n'excéderait pas ce qui était porté par

1. L. Stair à Craggs, Paris, 30 août, 1er septembre. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. Le comte Colloredo à L. Stair, Milan, 31 octobre 1719. En français. *Id.*, *ibid.*
3. L. Stanhope à Dubois, au Göhre, 8 octobre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

ces traités touchant la religion ne pourrait pas être désavoué en France.

Il ajoutait : « Ce que vous venez de faire nous laisse l'espérance que vous viendrez à bout du projet entier de pacifier le sud et le nord et d'assurer au Roy de la Grande-Bretagne la gloire d'avoir donné la tranquillité à toute l'Europe[1] ».

Le duc d'Orléans dit à L. Stair qu'il fallait reconnaître qu'il n'y avait point d'allié tel que le roi son maître, dont la conduite fût si claire et si nette. Il loua cette manière d'agir; il en montra les avantages et dit que certainement les princes qui agissaient autrement connaissaient très peu leurs propres intérêts[2].

Au même moment, par une curieuse concordance de bons sentiments, Stanhope mandait à Stair (Göhre en Hanovre, 20 octobre 1719), à propos des affaires du Nord, que les bons offices de la cour de France avaient été d'une utilité infinie pour amener les affaires au point où elles étaient, et, ajoutait-il prudemment, jusqu'à ce qu'elles fussent terminées, il pourrait y avoir des occasions journalières de recourir à l'intervention du Régent[3].

III

Quelles que fussent les complications du Midi, ce n'était plus, pour ainsi dire, qu'un jeu en comparaison de celles du Nord. Le Midi était à la portée des alliés; les adversaires qu'ils y rencontraient, roi et ministre, avaient plus d'or-

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. V. aussi : L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 9 novembre 1719. En français. *Id.*, *ibid.*
2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 18 octobre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
3. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.

gueil et d'imagination que de lumières et de forces réelles. Mais le Nord défiait leur atteinte sous un chef de génie, également redoutable sur terre et sur mer.

Néanmoins Stanhope ne reculait pas devant l'éventualité d'un conflit.

Dès que L. Carteret, à Stockholm, eut obtenu de la reine Ulrique-Éléonore la cession préliminaire des duchés de Brême et de Verden en faveur du roi-électeur de Hanovre, Stanhope songea à donner un secours effectif à la Suède. La reine, en conséquence de ses négociations avec les Anglais, avait repoussé les terribles exigences territoriales des Moscovites et rompu les conférences d'Aland, ballottées par tant de vicissitudes, depuis qu'elles s'étaient ouvertes du vivant de Charles XII. Alors le Tsar, maître de la mer, où la flotte suédoise réduite à elle-même était incapable d'affronter une rencontre, voulut forcer à la paix par l'excès de la barbarie dans la guerre. Vingt jours de suite, du 21 juillet au 10 août 1719, l'amiral Apraxin, sous qui servait Pierre en qualité de vice-amiral [1], promena le ravage et l'incendie sur les côtes de Suède, au moment même où se dressaient les préliminaires de Stockholm avec L. Carteret. Stanhope, ému de pitié et de colère, rêva de dompter la Baltique par un grand coup sur la marine russe naissante, de même que, l'autre année, il avait dompté la Méditerranée en écrasant la marine espagnole renaissante. Il écrivait à Dubois, Hanovre, 22 août (2 septembre) 1719 : « Dans le Nord, les affaires sont dans la plus grande crise ; et la pauvre Suède est aux abois. Je veux pourtant espérer que nous serons à temps pour lui prêter la main ; et qu'en ce cas la flotte moscovite se cachera ou sera détruite [2] ». Il venait de prescrire (17 août)

1. Voltaire, *Histoire de Russie*, ch. xv.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. En français.

au commandant de la flotte britannique, sir John Norris, d'envoyer une lettre au Tsar par un officier, d'attendre le temps moral nécessaire pour recevoir une réponse. Si elle était satisfaisante, le roi parviendrait à ses fins de la manière qu'il préférait, de sauver un brave peuple sans qu'il lui en coutât un seul de ses propres sujets; mais si la réponse était insolente ou captieuse, ou s'il ne lui en venait point, il rallierait les Suédois et, ensemble, ils auraient à agir de leur mieux pour détruire la flotte du Tsar : « Vous ne sauriez rendre un plus grand service à votre patrie ». Dans le cas présent, le roi ne peut pas donner d'ordres plus positifs ni absolus. « Si le succès vous paraît probable, faites au nom de Dieu; et soyez sûr que le roi vous avouera de tout, lors même que l'événement ne répondrait pas à votre attente[1]. »

La conduite de Norris ne répondit pas à l'attente du roi et de Stanhope. Personnage avantageux, hardi en paroles, c'est du moins le reproche qu'on lui fit[2], il ne bougea pas; et la flotte russe, ses dévastations exercées, se replia paisiblement, prudemment peut-être, sur ses abris. Craggs déplora l'inaction de l'amiral : « Ç'aurait été un coup d'importance de détruire la force navale du Czar ». Puis, redescendant de l'héroïsme des armes à la philosophie des affaires : « Mais notre commerce en Russie en aurait souffert. Cela fera réfléchir le Czar[3] ».

1. L. Mahon, vol. II, p. 377.
2. Le comte de Sunderland à L. Stanhope, Londres 4 (15) août 1719. L. Mahon, vol. II, p. 373.
3. Lettre à L. Stair, Whitehall, 24 septembre (5 octobre) 1719. *Stair Papers*, vol. XIX, B. *The Stair Annals*, vol. II, p. 397.

IV

Stanhope, au contraire, animé par ce contre-temps, ne médita pas un moindre dessein que de reprendre au Tsar ses conquêtes et d'armer contre lui, dans une ligue générale, les Polonais, les Turcs et jusqu'aux Tartares[1].

De nouveau, le duc d'Orléans écarta des plans trop vastes pour être praticables, surtout avec des moyens si incertains. Il se maintint avec persistance sur le terrain français; et, dans une lettre au roi (20 octobre 1719), il marqua, comme précédemment, avec une fermeté courtoise, le vrai point ainsi que le minimum de possessions extérieures qui, à son avis, devait être conservé à la Suède sur terre d'Empire.

« Je ne pouvois pas recevoir une nouvelle plus agréable que d'apprendre que les Traitez entre V. M., le Roy de Prusse et la reine de Suède étoient consommés, V. M. sait qu'il y a longtemps que j'ai cru ces liaisons nécessaires, et tout ce qui les retardoit dangereux. Et en effet depuis les premières représentations que j'ai pris la liberté de lui faire sur ce sujet, la tranquillité du Nord et de ses États a été exposée à deux dangers, l'un dont la mort du Roi de Suède l'a sauvée, et l'autre dont la vigilance de V. M. vient de la garantir.

« V. M. a vu dans cette occasion, comme elle le remarquera toujours, qu'il n'y a rien que je préfère à sa gloire et à ses intérêts. Il falloit un motif aussi puissant pour me déterminer à garantir à V. M. et au Roy de Prusse en même tems, toutes les cessions qui ont été demandées à

1. Lettre à Dubois, au Göhre, 8 octobre 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354.

la couronne de Suède. Comme elle sait que j'ai toujours déclaré que je ne pouvois faire cette démarche que dans la supposition que l'on restitueroit à la Suède le peu qui reste entre les mains du roi de Dannemarc des États que cette Couronne possédoit dans l'Empire en vertu des Traitez de Westphalie, il est aisé à V. M. de juger avec combien de vivacité j'attens l'effet des mesures et des résolutions qu'elle a déjà prises pour l'accomplissement de cette condition : et après avoir concouru de tout mon cœur à remplir ce qui pouvoit assurer ses avantages et sa satisfaction, je ne pourrois être tranquille sur le blâme qu'on me donneroit dans le Royaume d'avoir dérogé aux anciens engagemens de la Couronne, si cette restitution n'avoit pas son effet.

« Je suis persuadé aussi que V. M. ne permettra en aucun cas qu'il soit fait des dispositions qui puissent laisser Stralsund, ses dépendances et l'isle de Rugen sous une autre puissance que celle de Suède. Ce point est si capital pour ma réputation dans le Royaume, que je demande à V. M. cette attention comme une marque essentielle de l'honneur de son amitié, et comme une preuve, qu'en me portant pour ses intérêts, j'ai eu raison de compter qu'elle ne m'exposeroit jamais à perdre un crédit que j'ay employé jusques à présent et que je destine à l'avenir à ses avantages. Quand ce point sera réglé, je n'aurai plus aucune inquiétude, et je continuerai à m'appliquer aux avantages de la cause commune avec une nouvelle ardeur, et avec le zèle que m'inspire l'attachement respectueux avec lequel... [1]. »

Il est visible, à travers la déférence de neveu à oncle avec qui on veut vivre bien, que le duc d'Orléans pose

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

nettement ses conditions. Disons-le, elles ont d'autant plus de chance d'être agréées, qu'elles n'ôtent rien ni au roi de Prusse ni au roi d'Angleterre.

V

Dès ce moment commence à se dissoudre le faisceau des puissances qui s'étaient groupées autour du tsar pour abattre et dépouiller la Suède. Les étais du grand échafaudage érigé par Pierre le Grand contre l'Occident tombent un à un.

Le Danemark commence. Dans les épaves du naufrage suédois, il s'est approprié Stralsund, Wismar et le duché de Slesvig. Sur le territoire même de la Suède, dans le cours de l'année 1719, Frédéric IV s'empare de la ville de Marstrand, réputée imprenable, et y détruit une escadre suédoise. On avait lieu de craindre qu'il ne joignît sa flotte à celle du Tsar. Cependant, moins heureux dans des combats devant Gothenbourg, il faisait des ouvertures de paix et concluait une suspension d'armes. Plus faible que les autres copartageants, c'est le Danemark qui aura fonction de rendre gorge, lors de l'arrangement définitif.

George, sous l'impulsion de Stanhope, insista encore, auprès du Régènt, sur l'utilité d'opposer au Tsar la Pologne et la Saxe. Il était disposé, disait-il, à contribuer de ses deniers; il espérait que le Régent contribuerait aussi [1]. Mais ce dernier prince n'était d'humeur à s'engager ni sur la Pologne ni avec le roi Auguste II. A cette époque, la couronne de Pologne séduisait comme un mirage les princes de la Maison de France.

1. George I[er] au Régent, Hanovre, 7 novembre 1719. *Stair Papers*, vol. XX. *The Stair Annals*, vol. II, p. 397.

Sans parler du rêve dont s'était bercé un moment le prince de Conti, frère du grand Condé, nous apprenons par les correspondances britanniques que Mme la Duchesse avait songé à la Pologne pour M. le Duc son fils, qu'elle aurait marié à la princesse Sobieski, belle-sœur du Prétendant. Mais outre que M. le Duc n'y était guère disposé, le Régent, qui n'était pas sans avoir des visées pour son propre fils, n'omit rien pour l'en détourner. Par le même motif, il ne voulait pas, en soutenant l'électeur de Saxe-roi de Pologne, risquer d'étendre à ce royaume le principe d'hérédité de l'électorat[1]. Il s'excusa sur les frais de la guerre d'Espagne. C'était, manda-t-il à George Ier, sa seule raison de suspendre ce qu'il aurait désiré pouvoir faire pour avancer l'effet des mesures que le roi prenait pour achever de rétablir la tranquillité dans le Nord[2].

Le roi de Pologne, Auguste II, qui n'avait rien à gagner à la continuation de la guerre, se contenta, dans son traité particulier, que la Suède le reconnût en qualité de roi de Pologne. Il ne parla plus de la Livonie, pour laquelle il avait commencé les hostilités. Comment aussi ôter cette province à ceux qui s'y étaient substitués aux Suédois, les victorieux Moscovites? Il consentit à ce que le compétiteur que Charles XII lui avait opposé, Stanislas, retiré alors en France, à Wissembourg, retînt, sa vie durant, le nom et les honneurs de Roi, mais sans les armes ni le titre de Pologne.

Quant au roi de Prusse, il était prêt à concourir à l'œuvre commune contre le Tsar. Il offrait une armée de quarante mille hommes, pourvu qu'on lui donnât Stral-

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 25 novembre 1719. L. Stair à Craggs, Paris, 12 décembre 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. Stanhope à Stair, Göhre, 20 octobre 1719. Schaub à L. Carteret, Paris, 24 février 1723. En français. *Id.*, vol. 359.

2. Paris, 6 janvier 1720. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

sund[1]. Mais, comme nous l'avons dit, c'était précisément cette place que le Régent entendait que la Suède recouvrât. Elle était le pivot de sa diplomatie dans la pacification du Nord. Encore considérait-il cette restitution comme la réparation insuffisante des désastres d'une alliée infortunée et parlait-il de lui rendre aussi le Slesvig, devenu avec Stralsund la proie des Danois.

Sous la même influence de l'Occident, les ministres du roi de Prusse signèrent à Stockholm, le 21 janvier (1er février) 1720, un traité de paix par lequel la Suède cédait à Frédéric-Guillaume Ier Stettin et la Poméranie ultérieure. Ce prince lui versait une indemnité de deux millions d'écus, et s'engageait à ne donner aucun secours au Tsar ni à ses alliés pendant la durée de la guerre.

De même à Stockholm, la convention préliminaire de L. Carteret était changée en une paix définitive le 20 novembre 1719, par laquelle la Suède cédait à George Ier, en qualité d'électeur de Hanovre, les duchés de Brême et de Verden, moyennant un million d'écus. Un autre traité renouvelait en même temps l'alliance des deux couronnes d'Angleterre et de Suède.

VI

Parmi les États qui avaient associé leur ambition à celle de la Russie, le plus difficile à ramener fut le Danemark, parce que c'était à lui qu'on demandait davantage. Outre la haine séculaire entre frères scandinaves, c'étaient les Danois qui, après les Moscovites, détenaient le plus beau lot de conquêtes; c'était à eux que la France et l'Angleterre

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 25 décembre 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

demandaient et pouvaient imposer les plus lourdes restitutions; rappelons les villes suédoises de Marstrand, Bahus et plusieurs îles du voisinage, la Poméranie citérieure avec Stralsund, l'île de Rugen, la ville de Wismar et le duché de Slesvig. Ce duché avait été enlevé à Charles-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp, fils d'Hedwige-Sophie, la sœur aînée de Charles XII et d'Ulrique-Éléonore; par cette filiation, il était de droit compris dans la clientèle de la France. Aussi le Régent, sous l'influence vraisemblablement de M. de Torcy, les couvrait-il de sa protection. Mais nous savons que, dès le mois de mai 1715, par un traité renouvelé depuis, George avait garanti le Slesvig à Frédéric IV, moyennant la cession que celui-ci lui faisait des duchés de Brême et de Verden. De là, entre les deux cours de France et d'Angleterre, des tiraillements, des soupçons, surtout chez les Anglais, qui croyaient, non sans raison, sentir à chaque pas l'hostilité occulte du vieux ministère. Leurs objurgations, leurs plaintes mettaient Dubois sur les charbons. Réduit à protester de ses bonnes intentions et de celles de son maître, il s'emportait en un flux de paroles pour étouffer sur leurs lèvres les questions brûlantes auxquelles il ne dépendait pas de lui donner réponse[1]. Ni L. Stair ni, après lui, sir Robert Sutton n'étaient dupes de ce manège, qui semblait justifier leur défiance; et ils persistaient à accuser, quoique sans fondement, comme ils le reconnurent ensuite, M. de Campredon de pousser la Suède à une paix directe avec le Tsar. « Je ne dois pas vous céler, Mylord, écrivait Sutton à L. Stanhope, que je trouve M. l'archevêque (de

1. « Je n'ay quasi point pu ouvrir la bouche pour parler à M. l'archevêque de Cambrai. Il me l'a tenue close en criant contre la cour d'Espagne et M. Law. Cette conduite n'est pas particulière envers moy, on use de même avec tous les ministres étrangers. Si cette monoye est légère, aussi passe-t-elle pour très peu de chose. » L. Stair à Craggs, Paris, 4 mai 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol., 361.

Cambrai) très délicat et difficile dans toutes les occasions où nous aurions besoin de son crédit. Il pense me payer en me disant qu'on l'accuse d'être Anglois; et il m'a dit à l'égard de M. de Campredon que, parce que c'est un garçon qui n'est pas comblé des biens de la fortune, on l'accuse d'être pensionnaire des Anglois. Ainsy, en voulant me faire accroire que tout ce qu'il dit en notre faveur est suspect de partialité, il pense s'excuser d'appuyer les choses les plus justes [1]. »

Le nœud de la difficulté, c'était donc qu'il en coûtait beaucoup au Régent de laisser passer le Slesvig de la maison royale des Wasa au Danemark. Mais à ce prix seulement le Danemark rendait à la Suède Stralsund, l'île de Rugen et Wismar [2]. Devant l'impossibilité morale et matérielle de retirer au Danemark la totalité de ses conquêtes, le Régent céda, puisque, en définitive, il obtenait l'avantage essentiel de réintégrer la Suède dans l'Empire. Même l'événement le devança. Tandis qu'à Paris Dubois se débattait encore contre la pression des Anglais, la paix était signée sur cette base à Stockholm, le 3 (14) juin 1720, par les soins de L. Carteret et de M. de Campredon, entre Frédéric Ier, roi de Suède [3], et Frédéric IV, roi de Danemark, mettant fin à une lutte de vingt années. Il nous suffira de dire ici que ce traité de Stockholm, dû à l'initiative de George Ier et au concours un peu disputé du Régent, remettait la Suède en possession de la Poméranie citérieure, unique mais précieux débris du brillant empire que des chefs de génie lui avaient créé au delà de la Baltique et de la mer du Nord. En reprenant pied sur le territoire et au

1. Paris, 5 août 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.
2. Sutton à L. Stanhope, Paris, 27 août 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 362.
3. Frédéric de Hesse-Cassel, en faveur de qui Ulrique-Éléonore, sa femme, avait abdiqué la couronne un mois auparavant.

sein de la diète de l'Empire, elle était sauvée de l'affront d'une irréparable déchéance. Elle n'était donc pas rayée du nombre des grandes puissances, alors que la Russie s'y inscrivait; et une sorte d'équilibre se restaurait dans le Nord.

Il fallait payer la docilité du Danemark. Par l'article VI du traité de Stockholm, la Suède avait déclaré qu'elle ne s'opposerait pas à ce qui serait stipulé en faveur du roi de Danemark concernant le duché de Slesvig par les puissances médiatrices qui avaient concouru au traité.

Le jour même de la signature du traité, M. de Campredon signa et remit entre les mains de L. Carteret l'acte par lequel la France, sur les instances, était-il dit, des rois de la Grande-Bretagne et de Danemark, accordait à cette dernière couronne la garantie du duché de Slesvig. Le roi de France donna sa ratification pour lui et ses successeurs, le 18 août, à Paris. Du côté des Anglais, pareille garantie pour le rétablissement de la paix, sous la médiation de Leurs Majestés de la Grande-Bretagne et Très Chrétienne, donnée par L. Polwarth, le 23 juillet, au château de Frédériksborg, près Copenhague, et ratifiée par George I[er] à Herrenhausen en Hanovre dès le 26 juillet (1720).

Ainsi l'alliance franco-anglaise tirait la Suède de l'abîme et réconciliait avec elle la Prusse, la Pologne, le Danemark, sans parler du Hanovre qui s'était tout d'abord adjugé le prix de ses bons offices. Seule, la France avait été une médiatrice désintéressée. Il est vrai de dire qu'elle n'avait point de lot à revendiquer dans les territoires lointains que les autres se partageaient; elle n'avait pu prétendre qu'à un avantage politique, et encore plus utile à sa cliente qu'à elle-même, c'est-à-dire la réintégration de celle-ci dans l'Empire. Mais on doit reconnaître que son rôle avait été honorable, utile; et que dans cette sorte de justice de paix

exercée parmi les litiges de tant d'États, elle avait siégé dignement à côté de l'Angleterre.

La Russie restait donc seule à l'extrémité de l'Europe. Elle avait pour ennnemis tous ses anciens alliés. Mais, sans se troubler, le Tsar poursuivait la guerre dans la Baltique. Sa flotte saccageait les côtes de la Bothnie occidentale et battait la flotte suédoise dans ces mers (août 1720) sans que l'amiral Norris entreprît de s'y opposer sérieusement. Stanhope lui-même perdit courage. Il ne pouvait attendre du Régent que des subsides pour la Suède. Il sollicita l'appui direct de l'empereur Charles VI et se heurta à un refus catégorique. L'Angleterre se bornera donc, manda-t-il à l'ambassadeur Saint-Saphorin à Vienne, à envoyer sa flotte, à donner des subsides jusqu'à la paix, « que la Suède fera comme elle pourra [1] ».

Cette paix livrée ainsi à la discrétion du Tsar et qui coûta à la Suède presque toutes ses possessions baltiques, L. Stanhope n'en fut pas témoin. Une mort prématurée l'enleva auparavant.

1. Hanovre, 3 novembre 1720. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 211.

CHAPITRE X

DUNKERQUE, LA MER

Sur la question essentielle de la politique européenne les deux gouvernements marchaient d'accord, non sans de fortes oscillations chez l'une au moins des parties; mais, d'autre part, ils débattaient aussi des affaires où subsistait entre eux, irréductible, l'antagonisme latent ou déclaré des deux nations, c'est-à-dire Dunkerque et la mer.

I

Dunkerque. Est-il nécessaire de rappeler que la démolition du port de Dunkerque avait été la condition *sine qua non* que les ministres tories de la reine Anne avaient mise à la paix de 1713 qui sauvait le France épuisée; et qu'en même temps elle était compensée par le recouvrement de Lille, alors au pouvoir des Hollandais, qui durent l'évacuer quand même?

Louis XIV avait entrepris d'éluder et d'annuler ce douloureux sacrifice en commençant Mardick, mais en affrontant le risque de remettre sur pied la coalition à peine dissoute et de rallumer une guerre où la colère d'avoir été

jouée aurait poussé l'Angleterre aux dernières extrémités.

Sous le jeune Louis XV, le duc d'Orléans, d'abord un peu perplexe, comprit qu'il n'entrait ni dans la politique d'une régence ni dans son propre intérêt, de provoquer de gaîté de cœur une crise si redoutable. Il fit sagement de préférer l'alliance anglaise et de rester dans la lettre et dans l'esprit du traité d'Utrecht; ou, comme on dirait de nos jours, de faire rentrer la France dans le concert européen, en lui donnant comme garants de sa sûreté ces mêmes États qui, quarante années durant, avaient eu faim et soif de sa ruine [1].

Mais, chez le public français, les sentiments ni les ressentiments ne sacrifiaient à la nécessité. La cruelle démolition de Dunkerque seule frappait les yeux et les cœurs; et c'était faire acte de bon français que de l'empêcher ou de la tricher par subterfuges. On se piquait de désobéir au Régent. Patriotisme mal entendu : car il y avait à Dunkerque un commissaire anglais qui dépistait les ruses et dénonçait à son gouvernement les travaux de contrebande. Aussitôt plaintes du ministère britannique, surtout des *lords justices* [2], en l'absence du roi, répercutées par L. Stair auprès du Régent et de l'abbé; alors le Régent, sous peine de rupture avec l'Angleterre, obligé de déférer à ces réclamations d'ailleurs fondées, et chaque fois, impatienté et compromis, réitérant des ordres plus rigoureux, de sorte que l'indiscipline aveuglément patriotique des ingénieurs français n'aboutissait qu'à renouveler comme à plaisir et à rendre plus aiguë la souffrance, plus complet le désastre de cette destruction.

1. Voir notre t. I, chap. xxiv-xxv.

2. Nous avons déjà eu occasion de dire que les *lords justices* ou la *Régence* en l'absence du roi, comprenaient tous les membres du cabinet restés en Angleterre, avec exercice de l'autorité souveraine.

Quand L. Stair informe le duc d'Orléans que les seigneurs de la Régence se plaignent de ce qu'on rouvre la communication entre le canal de Bergues et les bassins de Dunkerque, ce qui les remettrait en communication avec la mer, le prince répond qu'il ignore le fait, que cela est contraire à la bonne foi et qu'il va ordonner de cesser le travail[1]. Informé que néanmoins on le continue, Stair écrit à l'abbé, le 7 août : « L'on vient de me réitérer les ordres les plus pressans d'obtenir la discontinuation de ce travail, lequel est si contraire aux traittez, et qui tend plus que tout autre chose ne sçauroit faire à détruire la bonne harmonie si bien établie entre les deux nations. Vous sçavez, monsieur, mieux que personne combien ce point est délicat en Angleterre, et que c'est la seule chose qui n'admet aucune complaisance; ainsi j'espère que vous obtiendrez sans délay qu'on nous met(te) l'esprit en repos par la discontinuation de ce travail ».

Le même jour, il adresse un mémoire au Régent; et le duc ordonne de réduire le canal à une rigole suffisante pour l'écoulement des eaux, afin d'empêcher les eaux de croupir et d'altérer la santé publique, mais assez étroite pour qu'il n'y passe pas de navire, « pas même une chaloupe[2] ».

Les ingénieurs français s'obstinent et, au lieu de la rigole, entreprennent de donner au canal de Dunkerque une largeur de quarante pieds. Stair revient à la charge auprès de Dubois, 29 août, 1er, 6 septembre, en demandant une réponse écrite à son Mémoire. L'abbé, qui frémit devant le calice comme Français, et parce que l'opinion lui imputera

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 27 juillet 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354.
2. Lettre du Conseil de Marine, 16 août 1719. — Stair à Craggs, Paris, 9 août 1719. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 354.

la responsabilité de l'affront national, fuit de son mieux. Enfin, le 9 septembre, il écrit qu'il ne peut pas comprendre ce qui a donné lieu à l'inexécution de l'ordre donné le 16 août par le duc d'Orléans de cesser les travaux de Dunkerque. Instruit qu'on laissait encore une ouverture trop large, à laquelle on croyait remédier par une chaîne, le prince a réitéré de la réduire à une simple rigole pour l'écoulement des eaux, dont on enverra la mesure, telle qu'il n'y puisse pas même passer une chaloupe. « V. E. a pu voir clairement que S. A. R. n'avoit eu aucune connaissance de ce changement. Elle n'a eu, n'a, ni n'aura jamais intention de donner la moindre atteinte aux choses dont la France est convenue avec les puissances voisines, et particulièrement avec la Grande-Bretagne, dont elle a à cœur de cultiver l'union avec toute l'attention possible [1]. »

Stair, après cette lettre, est d'avis qu'on peut laisser faire la rigole [2]. Mais les lords justices, dont la défiance à la fin a été mise en éveil, répliquent qu'on n'a pas insisté sur la démolition des ouvrages de Dunkerque parce que les Français ont dit que cela serait trop coûteux, et que les canaux étant fermés, tout se comblerait avec le temps. Or la rigole établissant un écoulement, les ouvrages ne se combleront pas [3].

Sur leur ordre, Stair présente un Mémoire contre la rigole de Dunkerque [4]. Le Régent promet de chercher à donner satisfaction (28 octobre 1719). Il y pourvut sans doute, car, à partir de ce moment, cette irritante question s'amortit. Le 10 juin 1720, il est encore fait mention

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. Lettre à Craggs, 17 septembre; à L. Stanhope, 23 septembre 1719. *Id.*, *ibid.*
3. L. Stair à Craggs, Paris, 11 octobre 1719. En anglais. *Id.*, *ibid.* On voit par ce langage des lords que, dès l'origine, l'Angleterre s'était départie de la destruction totale.
4. Paris, 17 octobre 1719. *Id.*, *ibid.*

d'Avis de Dunkerque [1]. Cependant la surveillance étrangère, d'abord si jalouse, se relâche et ne s'exerce plus pour ainsi dire qu'à la dérobée. Le 7 (18) juillet 1720, le secrétaire Craggs profite de ce que le colonel Armstrong a un *prétexte plausible d'aller à Dunkerque*, pour le charger d'examiner ce qui se fait sur toute cette côte et dans d'autres ports. On était assez inquiet à Londres à cause des hostiles vanteries de Law [2]. De Paris, Robert Sutton, successeur de L. Stair, mande, le 16 juillet, à Stanhope, alors à Hanovre avec le roi, que nulle part en France il n'y a de troupes en mouvement; ni dans les ports de vaisseaux en armement ou même en état de servir [3].

Dès lors le nom de Dunkerque reparaît de plus en plus rarement dans les correspondances britanniques [4].

En résumé, la Régence subit la loi qu'avait acceptée le grand roi, trop heureux encore de racheter le royaume à ce prix. Elle n'a donc pas à en répondre. On reprocherait plus justement à Louis XV, le vainqueur de Fontenoy, quand il était maître de toute la Belgique, d'avoir, lors de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, tendu le cou au renouvellement de cette humiliante servitude.

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.
2. Craggs à Robert Sutton, Whitehall, 7 (18) juillet 1720. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361. Craggs écrit à Stanhope, 12 (23) juillet 1720, qu'Armstrong a reconnu que les craintes de L. Stair n'étaient pas fondées. Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. II, p. 188.
3. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.
4. Cependant, le 24 juin 1723, Schaub écrivant de Paris à Walpole, fait mention de l'ingénieur anglais en résidence à Dunkerque, lequel avertirait Schaub s'il voyait quelque chose qui méritât l'attention, vol. 359. A la même époque, il constate que de Dunkerque à Dieppe, il n'y a que 14 bataillons et 4 escadrons, vol. 357.

II

Sur mer et aux colonies, on n'en était pas encore à se disputer des empires. Mais, si loin de la mère-patrie, la vieille animosité nationale, les compétitions de commerce, la tentation des coups de force, les accidents de navigation, l'ambition d'agrandir les établissements déjà fondés, créaient une sorte d'état de guerre entre les deux marines[1]. La mer était comme un monde à part où ne s'étendait pas l'alliance des deux gouvernements. L'âpreté britannique n'y prenait conseil que d'elle-même. Il en coûtait moins au cabinet de Londres de modifier ses vues et son action dans le champ de la politique européenne pour complaire au ministère français, que de risquer le sacrifice d'une futaille de morue à Terre-Neuve. Contingentes et passagères, malgré leur appareil imposant, étaient à ses yeux les complications du vieux continent; permanents, d'ordre primordial et intraitables de fonds, les intérêts coloniaux. Ils entraînèrent toujours la balance, de sorte que les contestations léguées par une génération à l'autre n'eurent pas de fin.

Relativement aux régions de l'Amérique du Nord, le traité d'Utrecht portait, article X, qu'il serait nommé des commissaires de part et d'autre avec pouvoir de régler les limites entre les colonies françaises et britanniques dans ces pays-là (la baie d'Hudson, Acadie...), et, article XII, que le Roi cédait la Nouvelle-Écosse, autrement dite Acadie, en entier, *conformément à ses anciennes limites*, comme aussi la ville de Port-Royal, maintenant appelée Annapolis-

1. Cela était si vrai que l'art. IX du traité d'Utrecht avait stipulé la restitution réciproque des vaisseaux que les deux nations avaient pris l'une sur l'autre *en temps de paix*.

Royale, *et généralement tout ce qui dépend desdites Terres et Iles de ces païs-là avec la souveraineté, propriété....*

Entre la grande île de Terre-Neuve et l'Acadie, celle-ci sur la terre ferme de l'Amérique du Nord, que le traité cédait l'une et l'autre aux Anglais, l'île Royale et l'île Saint-Jean, fermant au sud-est le vaste estuaire du Saint-Laurent, restaient a la France et protégeaient l'accès de la Nouvelle-France ou le Canada[1]. On n'avait pas fixé les limites respectives du Canada et de l'Acadie, soit calcul perfide, comme on l'a dit, des nouveaux maîtres, soit seulement commune ignorance de la topographie d'un pays couvert d'impénétrables forêts. Quoi qu'il en soit, le gouverneur de Boston dans la Nouvelle-Angleterre s'autorisa de la rédaction vague de l'article XII pour continuer de conquérir au nom et sous le couvert du traité de paix. Ainsi avait procédé Louis XIV après la paix de Nimègue, lorsqu'il avait entrepris de déterminer à lui seul les dépendances des territoires qui lui étaient cédés par ce traité dans les pays belges et allemands.

Dubois réclama auprès du secrétaire Craggs par une lettre et un mémoire à l'appui[2].

La lettre mérite d'être rapportée comme revendication polie et précise des vrais principes. Après avoir parlé à

1. On voit par le libellé même du traité, art. XII, que, sans perdre un jour et comme par une prise de possession instantanée, l'Acadie est dénommée déjà par les Anglais la Nouvelle-Ecosse, nom qu'à la vérité elle avait reçu en 1621 de Jacques I[er], son maître pour un temps; et la ville de Port-Royal, son chef-lieu, devient Annapolis-Royale. L'île Royale ou Cap-Breton et l'île Saint-Jean passèrent plus tard sous la domination britannique. La première resta le Cap-Breton; la seconde devint l'île du Prince-Edouard.

2. Il communique le Mémoire à L. Stair : « Voicy le Mémoire en question tel qu'on me l'envoie; si vous le faites passer en entier, je vous suplie de bien recommander qu'il ne soit ni vu ni cité ». Ce billet, du 4 mai 1719, autographe et signé, est singulier. Dubois voulait-il agir tout à fait en dehors et à l'insu du Conseil de Marine? *Rec. Off., France*, vol. 358.

propos d'autre chose, de la bonne intelligence à faire goûter et à augmenter entre les deux nations, il continue :

« C'est dans cette veüe que je vous suplie de faire attention au Mémoire ci-joint, et de prendre la route que nous devons toujours tenir dans tous les différends que nos Estats et nos sujets auront ensemble qui est de traiter ces différends de bonne foi et à l'amiable. Les traités qui ont cédé les terres dont il s'agit prescrivent la voye de terminer les contestations qui y surviendront, en nommant des commissaires pour les régler. Je vous suplie d'en choisir.

« Je suis chargé de vous le demander. S. A. R. le souhaite moins pour l'utilité qu'il peut en revenir à la France sur les lieux que pour faire voir à toute l'Europe que la correspondance d'amitié entre le roi de la Grande-Bretagne et S. A. R. ne se borne pas aux intérêts de leurs personnes, mais s'étendent également aux sujets des deux Estats, et qu'ils veulent vuider tous leurs procès par la justice et la raison, et non par la ruse et la violence. Je sçay bien que ce sont là vos principes. Je fais profession des mesmes et d'estre avec plus d'estime et de respect que personne, etc., (5 mai 1719). »

Le Mémoire en date du même jour expose que le marquis de Vaudreuil, gouverneur du Canada, a écrit que le gouverneur de Boston a fait des dispositions pour étendre les limites de l'Acadie au delà de ses justes bornes; que les officiers de la Grande-Bretagne étendent leurs prétentions sur toutes les terres du golfe du Saint-Laurent; qu'ils ont chassé les sujets du roi du détroit du Canceau [1], enlevé le poisson qu'ils préparaient et renversé leurs cabanes. Le duc d'Orléans désire que, conformément à l'article X du

1. Ou de Canso, entre l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse à l'ouest, et l'Ile-Royale ou Cap-Breton à l'est. L'art. XII du traité interdisait aux Français d'exercer la pêche à trente lieues près de la Nouvelle-Ecosse.

traité d'Utrecht, des commissaires soient nommés de part et d'autre pour s'assembler à Paris, régler les limites de la baie d'Hudson et de l'Acadie. Il espère qu'en attendant leur décision, les habitants des nouveaux établissements dans le territoire contesté seront rappelés, les bâtiments et les effets des Français restitués et qu'il sera fait défense aux officiers anglais de troubler les Français dans leurs pêches de la baie des Chaleurs au cap des Rozières, golfe Saint-Laurent[1].

Le 24 mai, Dubois revient à la charge; et en réclamant des restitutions pour les pêcheurs maltraités à Canso, il donne la preuve qu'un bâtiment anglais ayant été pillé par un Français en représailles, les commandants français de l'Ile-Royale ont indemnisé l'Anglais et ordonné de châtier l'autre[2].

Craggs, si accommodant en Europe, est bien différent aux colonies. Aux instances, aux mémoires de Chammorel qui, à l'ambassade française, a la charge de ces affaires, il oppose des réponses dilatoires, des plaintes, prend le change. On ne doit pas ignorer, écrit-il en 1720, qu'il y a du côté des Anglais des griefs qui n'ont pas encore été redressés. Les commissaires envoyés à Paris l'année précédente n'ont pas pu obtenir des ministres français d'entrer en matière, etc. A quoi Chammorel, d'ordre de Dubois, réplique que les instructions de ces commissaires, lesquels sont encore à Paris, n'ont rapport qu'à ce qui a été laissé indécis dans le traité d'Utrecht, et que les incidents survenus depuis dans la navigation et le commerce sont des affaires courantes qu'on ne doit point faire dépendre des commissaires[3]. Dubois et Sutton, ambassadeur à Paris, joutent

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.
2. *Id.*, *ibid.*
3. Craggs à Chammorel, Whitehall, 14 (25) juillet 1720. En français. Chammorel à Craggs, Londres 19 (30) août 1720. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

ensemble sur la possession des îles de Canso [1]. A son tour, le Régent, irrité sans doute, ordonne expressément à Chammorel de faire toutes les diligences nécessaires pour obtenir la justice que les intéressés doivent attendre des seigneurs justiciers [2] pour le maintien de la bonne intelligence entre les deux nations [3]. La solution tarde jusqu'en 1722, où le roi, de son propre mouvement, alloue une indemnité de huit cents livres sterling pour réparer les saisies de Canso [4].

L'art. XIII de la paix d'Utrecht, en ôtant l'île de Terre-Neuve aux Français, leur avait laissé, dans une région déterminée de la côte [5], avec le droit de pêche, le droit d'établir les échafauds et cabanes nécessaires et usitées pour sécher le poisson. Mais interdiction absolue d'y construire aucune habitation en façon quelconque. On sait que si le gouvernement britannique se regarde encore aujourd'hui comme lié en forme par cette convention solennelle renouvelée plusieurs fois, il n'en est pas de même des colons anglais de la grande île. Après deux siècles environ écoulés, leur jalousie, au lieu de s'atténuer par l'accoutumance, est allée s'exaspérant au contact, *et adhuc sub judice lis est.*

III

Sur un autre théâtre beaucoup plus restreint, on était aussi en compétition. Il s'agissait de l'une des petites An-

1. Mémoire de Sutton du 23 août; de Dubois, 12 septembre 1720. *Id., ibid.*, vol. 362.
2. Ou les lords justices en l'absence du roi.
3. Chammorel à Craggs, Londres, 4 (15) octobre 1720. *Rec. Off., France*, vol. 358.
4. L. Carteret aux lords de la Trésorerie, 3 (14) avril 1722.
5. Ce qui s'appelle aujourd'hui la Côte française (*The french Shore*).

tilles, Sainte-Lucie, la première au sud de la Martinique. Occupée par des aventuriers des deux nations tour à tour, elle avait été déclarée neutre. Le duc d'Orléans, néanmoins, par légèreté, la donna au maréchal d'Estrées, qui en fit prendre possession en 1718. Mais sur les réclamations des Anglais, la petite colonie fut rappelée. Alors George Ier, commettant une faute semblable, octroya l'île au duc de Montague. Ce fut le tour du duc d'Orléans, trop bien imité, de se plaindre. Il le prit très vivement, et demanda qu'avant toute négociation, le roi révoquât le don qu'il avait fait de son côté [1]. Destouches présenta aux ministres britanniques un Mémoire contre la décision du roi qui disposait ainsi de l'île avant que la question de propriété fût vidée [2].

En dépit des efforts de Dubois pour dissuader le duc, celui-ci envoya l'ordre de chasser par la force Montague de Sainte-Lucie [3]. Cette fermeté l'emporta. L'île, évacuée par les uns et les autres, rentra dans sa neutralité [4].

IV

En Europe, dans la Méditerranée, où les deux gouvernements marchaient d'accord, leurs agents, surtout du côté britannique, suivaient les vieux errements d'hostilité; car, d'une part comme de l'autre, les initiateurs de la politique

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 30 septembre 1722. *Particulière et très secrète*, 12 octobre 1722. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.
2. Londres, 7 (18) août 1722. *Id.*, *ibid.*, vol. 358.
3. Dubois dit à Schaub que le duc ne céderait certainement pas, attendu que lui-même avait supprimé l'établissement que le maréchal d'Estrée y avait envoyé et que feu L. Stanhope lui avait promis qu'aucune prise de possession de la part des Anglais n'aurait lieu tant que la question de propriété de l'île ne serait pas résolue. — Schaub à L. Carteret, Versailles, 20 mars 1723. En français. *Id.*, *ibid.*, vol. 369.
4. Elle fut cédée à la France par la paix de Paris en 1763. Les Anglais y rentrèrent en 1803. Ils l'ont gardée.

d'alliance étaient mal secondés par leurs sujets. C'est ainsi que l'amiral Byng et Fuller, consul anglais à Livourne, saisissaient les vaisseaux français à Livourne, sous prétexte qu'ils portaient de la contrebande de guerre aux Espagnols en Sicile. Clairembault, consul de France, résistait, opposait mémoires à mémoires. Il triomphait à Londres par les actives démarches de Chammorel; mais Fuller et Byng éludaient l'exécution des ordres que leur envoyaient les lords justices. Le premier s'attribuait 2 pour 100 sur la cargaison des navires saisis. L'amiral prétendait sévir directement sur les matelots français qui seraient pris dans le service du roi d'Espagne. Le Régent ne le permit point[1].

Il y avait en outre le chapitre des violences particulières. Un navire français échoue à Hastings. Les habitants pillent la cargaison d'une valeur de trois cent mille livres (janvier 1720)[2]. Le 4 juillet 1721, un navire se met à la côte à Weymouth.

La population fait main basse sur les effets qui en ont été retirés; et quoique le propriétaire offre de « payer tous les droits de ce qu'on appelle sauvetage », Destouches constate dans un mémoire à Craggs (avril 1722), qu'après neuf mois d'instances, l'affaire en est toujours au même point.

Les intérêts et les alliances politiques changent. Au-des-

1. Eté et automne de 1719. *Rec. Off. France*, vol. 358, *pass.* Dubois à L. Stair, 19 août 1719. *Id.*, *ibid.*, vol. 354.
2. *Id.*, *ibid.* Hastings fait partie des *Cinque-Ports*, dans la région S.-E. de l'Angleterre. On sait que les habitants s'attribuent sur les navires poussés par la tempête sur leurs rivages, ou qu'eux-mêmes y ont attirés sous prétexte de les secourir, des droits énormes qui ne sont qu'une forme du barbare droit de bris, supprimé en France dans le siècle actuel. En Angleterre, il y a peu d'années, un navire français ayant été attiré perfidement dans le piège, tout ce que le *Lord-Gardien des Cinque-Ports* put faire en homme civilisé, fut d'abandonner en sa faveur sa part du butin.

sous, les mœurs populaires ou même administratives se perpétuent et se combattent.

Il y avait de la piraterie dans le golfe de Guinée. Le Régent propose que les deux gouvernements arment chacun deux vaisseaux de cinquante canons, qui concerteront leurs mouvements sans que le commandement soit attribué à personne. De même en Amérique [1]. On ne voit pas qu'il ait été donné suite à un projet qui aurait montré les deux marines sur un pied d'égalité.

Revenons à la politique générale, celle où les chefs d'États et les ministres sont sincèrement d'accord.

1. Chammorel aux seigneurs hauts justiciers, Londres, 23 août, 19 septembre 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

CHAPITRE XI

LE CHAPEAU DE L'ABBÉ DUBOIS

1re CAMPAGNE 1719

I

Le chapeau de l'abbé Dubois! Cette ambition qui serait déjà si audacieuse chez un fils d'apothicaire de pays perdu, et rien que par les voies purement ecclésiastiques, devient d'apparence énorme, démesurée, lorsque, partie de si bas, elle se glisse, s'insinue, escalade les plus hauts sommets des royaumes et des empires et s'impose comme un élément essentiel dans la trame des plus grandes affaires d'Etat. Elle en arrive à tenir en suspens la guerre, la paix, les alliances. Le *petit abbé* enrôle sous sa bannière ministres et princes, rois et empereurs; il les discipline et, toute affaire cessante, les mène à l'assaut du Vatican. Pour lui, le chapeau rouge est à la clef de voûte du système européen. Mais l'entreprise est difficile et de longue haleine. A l'attaque la plus savante, le saint-père qui a ses vues, oppose la plus savante résistance. L'abbé use de toutes les voies, de tous les ressorts, tâte partout l'accès. Tous les rôles lui sont faciles, l'extrême ardeur et le plus froid désintéresse-

ment, la franchise la mieux jouée et la ruse la plus compliquée, la plus futée, qu'on nous pardonne le mot, il est approprié à l'homme. N'ira-t-il pas, dans sa correspondance, jusqu'à se travestir sous le masque d'une dame?

Bref, coupée de tragédie et de comédie, féconde en péripéties, et en même temps centre de gravitation des plus hauts intérêts de la France et de l'étranger, la conquête du chapeau forme dans la carrière de Dubois une sorte d'épopée triomphale, à la vérité assez proche parente du *Lutrin*[1].

Si l'heure assurément précoce où s'éveilla dans cette âme ardente l'aspiration à la pourpre échappe à l'analyse, on en découvre les premiers indices certains aussitôt que l'abbé a mis le pied dans la carrière politique. Madame avait prédit assez témérairement à son fils que cet *insigne fripon, pour peu qu'il pût se fourrer, voudrait aller à tout et le vendrait lui et l'État pour son plus léger intérêt*[2]. Le prince ayant besoin d'un homme bien à lui dans les hautes fonctions, le nomme conseiller d'État d'Église; et, une fois décidé à l'alliance anglaise, comme il n'a pas d'autre agent pour porter la parole en son nom, il l'envoie à la Haye, à Hanovre mystérieusement; de nouveau à la Haye, alors officiellement pour signer la Triple-Alliance et attacher son nom à cette révolution extraordinaire de la politique française (1717). Ici, dans sa joie madrée, l'heureux négociateur lance le mot qu'on veut qu'il ait déjà risqué près de Louis XIV[3]. Parlant de la mission dont il a été chargé :

1. Michelet, *la Régence*, p. 354.
2. Voir t. I, p. 272.
3. Voir t. I, p. 144. Après avoir contribué au mariage de son élève avec Mlle de Blois, fille du roi et de Mme de Montespan. Lémontey, t. II, p. 2, note 1, tire d'une lettre de Dubois à Nocé (la Haye, 11 décembre 1716), cette phrase : « Il n'y pas un ministre étranger qui ne croie que je vais avoir le chapeau de cardinal pour récompense, et vous seriez étonné par quelles têtes une si grande ridiculité passe. » Il faut croire qu'il jugea à

« Je vous suis plus redevable, écrit-il au duc d'Orléans, de m'avoir donné cette marque de l'honneur de votre confiance, que si vous m'aviez fait cardinal[1] ». Au cours de sa nouvelle campagne à Londres, en 1718, pour parvenir à la Quadruple-Alliance, son idée a pris corps. Elle lui inspire une politique à lui, distincte de celle de son maître et même quelque peu louche, comme pour justifier les méfiances de Madame, lorsque, afin de capter la faveur de Clément XI, il défend la suzeraineté du Saint-Siège sur les duchés de Parme et de Plaisance que le traité transportait à l'Empereur; et, de la sorte, tient longtemps la négociation d'État en échec, ainsi qu'il s'en vanta plus tard naïvement auprès de qui de droit[2].

La Quadruple-Alliance une fois signée (août 1718), il revient à Paris. Le Régent supprime les Conseils et le nomme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le 24 septembre 1718.

Quel chemin parcouru en trois ans! Quelle gloire! mais comme cette grandeur est instable et fragile! Elle est de beaucoup l'œuvre des Anglais et des Autrichiens. Chez les Français, dénuée de soutiens, honnie du public, elle est dans la main du Régent. Ce prince, qui l'a érigée pour l'artisan de la Triple et de la Quadruple-Alliance, s'il vient à changer de politique, l'anéantira d'un revers de sa main. Tout un monde de jaloux, d'ennemis, la vieille cour, piétineront à loisir le malheureux replongé dans sa *boue* originelle. Quelle défense opposer à leur fureur? De quoi lui serviront la tonsure et le petit collet, humbles insignes de ses débuts? Seule, une haute dignité de l'église, l'éminence,

propos de se laver de cette *ridiculité* auprès du Régent; car Madame écrit, le 17 août 1717 : « Mon fils assure que l'abbé ne songe pas à être cardinal ».

1. Voir *id.*, p. 447.

2. Voir t. II, p. 167, 168.

sera le port de salut. Là, il bravera le déchaînement de la tempête et attendra en sécurité des temps meilleurs, un retour de fortune. Il lui faut être cardinal.

Nous venons de dire que la première manifestation de ce rêve éblouissant date de Londres, où l'abbé est allé se compromettre irrémissiblement pour parfaire l'alliance anglaise, sa seule raison d'être. Il doit donc y persister à tout prix. Mais plus il s'engage dans cette voie, plus aussi est-il en exécration chez la faction espagnole. Ne peut-elle pas, un beau jour, regagner contre lui l'oreille d'un maître vacillant? A chaque pas qui le porte plus haut, le risque s'aggrave; néanmoins il doit poursuivre bon gré mal gré le long du précipice; il lui est interdit de s'arrêter, comme de revenir en arrière. Troublé jusqu'au fond de l'âme, à mesure que s'impose plus inévitable, plus imminente la compromission suprême, c'est-à-dire la déclaration de guerre à l'Espagne, quand l'étreinte de L. Stair, logique et inexorable comme la fatalité, l'y traîne de haute lutte, il se récrie, il se débat, cherche des échappatoires, des délais. Les emportements lui tiennent lieu de raisons. A la fois, il veut servir l'alliance, et il voudrait pourtant ménager de son mieux ceux qui à Rome sont puissants, en France ennemis du traité; en tout cas, se faire haïr au minimum. C'est alors que Stair écrit à L. Stanhope la lettre du 4 décembre 1718, commençant par ces mots : « Mylord, le chapeau de cardinal a tout à fait tourné la tête à notre pauvre ami l'abbé [1] ». Et il le dépeint, en exagérant aussi à sa manière, comme entièrement livré à ceux qu'il croit en état de le lui faire avoir le plus promptement, et qui sont en même temps ennemis jurés du traité et du système nouveau. Évidemment, ici, Stair cède trop à son pessimisme

1. Voir t. II, p. 291. Le lecteur voudra bien s'y reporter.

habituel. Il n'en est pas moins vrai que se dessine dès lors au fond de la pensée de Dubois une tendance qui le mènera des jansénistes, ses préférés d'abord, aux jésuites; des *appelans* aux *acceptans*, autrement dit des adversaires aux champions de la cour de Rome. A la fois donc, les Anglais, afin de fixer sa politique, vont s'employer à lui procurer le chapeau; et lui-même, en secret, prendra les devants à Rome.

II

Là, en effet, sans attendre l'évocation, le tentateur s'était embusqué, habile à préparer les voies. C'était le P. Lafiteau, de la compagnie de Jésus. Jeune et brillant[1], prisé du cardinal de la Trémoille, ambassadeur de France près le Saint-Siège, bien vu des membres du sacré collège, du pape lui-même, qui s'amusait de sa vivacité d'esprit, il conçut l'ambition de jouer un rôle dans la brûlante querelle de la Constitution et se fit envoyer par le cardinal de la Trémoille à Paris, chargé d'une mission secrète. Il avait à engager dans la campagne contre les appelants et contre le cardinal de Noailles l'abbé Dubois, à peine entré en possession de sa fonction de secrétaire d'État, et, dans ces premiers temps, défavorable aux jésuites ainsi qu'à la Constitution. Il s'agissait en outre de l'éloignement et même de la dégradation d'Alberoni que l'on songeait à obtenir par la cour de Rome, témoin une lettre de Dubois au P. Lafiteau du 27 décembre 1718, d'un style savamment enveloppé[2]. Mais le Saint-Père subordonnait son action en Espagne à l'acceptation préalable de la bulle *Unigenitus* en France.

1. Né à Bordeaux en 1685.
2. Sévelinges, *Mémoires secrets du cardinal Dubois*, t. I, p. 268 et suiv.

Lafiteau, arrivé *incognito* à Paris (fin décembre), tandis que la lettre ci-dessus allait le chercher à Rome, éclairé déjà par la correspondance de l'abbé sur les hautes visées de ce dernier et fier d'un tel emploi où il y aurait gloire et profit, s'établit au centre de la position, entre la cour de Rome et la cour du Palais-Royal, poste éminemment propice à marchander astucieusement de l'une à l'autre. Comme le chasseur lève le gibier, il leva l'ambition de Dubois qui ne demandait qu'à prendre champ.

Dubois le retint près de lui une partie de l'année 1719, s'en servant pour batailler avec Rome par correspondance, et pour gagner du temps à Paris jusqu'à ce qu'il eût conduit l'affaire de la Constitution à la satisfaction du pape[1], car il n'entendait pas se livrer à discrétion. Son adroit auxiliaire mandait à Rome (11 février 1719), en réponse aux bonnes dispositions qu'on y professait à l'égard du duc d'Orléans, que néanmoins le ministère français croyait que les acceptants et les jésuites étaient entrés dans la conspiration de Cellamare; qu'on n'y avait pas encore trouvé un seul appelant; que les jésuites en étaient l'âme. De plus, chaque ordinaire apportait à Paris des plaintes (des Français) contre le P. Pagès, qu'on disait avoir levé à Rome l'étendard contre le Régent par ses discours très peu mesurés. « De tout ceci, mandait Lafiteau à son frère, qu'il avait laissé à Rome pour l'informer, concluez que les circonstances présentes sont très mauvaises pour la cour de Rome; mais attendez-moi, et je vous montrerai un temps qui n'est pas éloigné, où tout changera[2]. » Fine tactique : à la fois intimider et rassurer.

1. Sévelinges, t. I, p. 268-273. Seilhac, t. II, chap. IX.
2. Le P. Lafiteau à son frère, Paris, 11 février 1719. Sévelinges, t. I, p. 271-272.

III

Le jeu va se poursuivre très serré, souterrainement. Mais de bonne heure il s'échappe de cette espèce de prison sacrée. Des laïcs s'en emparent. Des profanes, voire des hérétiques, surtout des hérétiques, entrent en campagne et érigent la conquête de la toison de pourpre en une expédition des grandes puissances. N'ont-ils pas à rasséréner, à préserver le ministre indispensable, à rendre la présence d'esprit, la fermeté à celui qui est leur unique ami, sans lequel l'édifice de l'alliance semble voué à un écroulement soudain et irrémédiable?

Sur le cri d'alarme poussé par L. Stair, au mois de décembre, le roi et L. Stanhope entament les opérations.

Elles ont pour premier siège, qui le croirait? l'Autriche. On veut gagner l'Empereur à sa cause. La majesté de l'Empire; la terreur des armes autrichiennes qui, de toutes parts, enserrent l'État pontifical, avec mille querelles nées ou à naître, permettent à l'Empereur d'élever la voix à Rome. Seulement il est nécessaire que, s'il y demande un chapeau, il fasse, pour une fois, passer avant les exigences de sa propre couronne les convenances de la Quadruple-Alliance; avant les sujets ou les candidats autrichiens, le candidat des puissances occidentales. La raison qui assouplira l'égoïsme de cette cour superbe, c'est qu'elle ne saurait se priver de l'appui de la flotte britannique dans les mers de Sicile.

L'initiative de cette démarche fut prise spontanément par l'ambassadeur britannique à Vienne, Saint-Saphorin. On en trouve la trace dans des négociations très secrètes suivies à Vienne, au nom de George I[er], par un abbé

Strickland : il s'agissait pour le roi d'Angleterre et pour le pape d'arriver à une entente par les bons offices de l'Empereur, le saint-père demandant que l'on se relâchât en Angleterre sur l'exécution des lois contre les catholiques; le roi faisant ses conditions, notamment que le pape ne donnerait plus de chapeau à la nomination du chevalier de Saint George, « mais que si on le juge nécessaire dans la suite il en donnera un comme *motu proprio* à quelque personne non suspecte à la cour d'Angleterre, et qui sera recommandée par l'Empereur [1] » (l'abbé Dubois s'entend); enfin l'Empereur, de son côté, demandant par l'organe de son ministre Sinzendorf que la France s'engage à ne point faire de paix avec l'Espagne à moins que celle-ci ne donne une juste satisfaction au pape sur les griefs qu'il a contre elle. En ce cas, il espère pouvoir travailler efficacement à faire faire au pape contre Alberoni toutes les démarches que l'on peut souhaiter de lui (l'Empereur avait le même intérêt que la France au renversement d'Alberoni), et à donner le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois; de la part du roi d'Angleterre, il suffira, pour pousser la chose, que l'on ait sa parole qu'il ne fera point de paix séparément de l'Empereur et de la France [2].

L. Stanhope approuva sans réserve le parti que Saint-Saphorin avait pris de lui-même dans l'intérêt de l'abbé et des affaires communes [3].

1. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 25 janvier 1719, avec un mémoire de l'abbé Strickland à l'appui, sur l'*Etat présent de la religion catholique en Angleterre et sur les moyens d'en prévenir l'extirpation*. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.
2. Saint-Saphorin à Stanhope, Vienne, 7 mai 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.
3. Dans cette même dépêche du 7 mai, Saint-Saphorin s'exprime ainsi : « Je me félicite, mylord, d'être entré dans les vues de V. E. avant que de le savoir, par rapport au chapeau de cardinal en faveur de M. l'abbé Dubois; et si on peut le lui procurer et le fixer par là, je croy que l'on fera un ouvrage des plus salutaires par rapport aux intérêts de toutes les parties qui composent la Grande Alliance. » *Id.*, *ibid.*

Voilà donc posé le premier jalon de la collaboration de l'Angleterre et de l'Autriche à la promotion de Dubois. N'est-il pas piquant que cette promotion soit, dès l'origine, enchevêtrée de la sorte dans les mystères et les mobiles des cours étrangères? Plus encore, que cette partie se lie à l'insu du Régent, en manière de complot, disons-le, sans aucune arrière-pensée contre lui, ni contrainte, ni surtout hostilité; et que Dubois lui-même l'ignore, loin d'en être l'instigateur [1]?

IV

Dès les premiers jours d'avril, L. Stair l'informe. L'abbé tressaille de joie. Ils se consultent ensemble comment s'y prendre avec le duc d'Orléans pour le faire entrer dans l'idée qu'il convient à ses intérêts que l'abbé ait le chapeau. L'ambassadeur agira de manière que l'abbé paraisse n'y avoir nulle part. Après cette conversation qu'il transmet à Londres, Stair, comme dans un aparté de comédie, continue pour Craggs : « C'est la plus heureuse pensée du monde que vous avez eue de luy faire avoir ce chapeau. C'est le seul moyen d'être sûr de luy, de le luy mettre sur la tête, car tant qu'il ne l'a pas, on ne peut pas compter sur luy ».

Il verra le duc d'Orléans le lendemain [2].

Mais là se dressaient des difficultés qui mirent en défaut le flair et la finesse du subtil ambassadeur. Le duc d'Or-

1. Nous ferons remarquer en passant l'erreur de Saint-Simon, lorsqu'il dit que l'abbé Dubois « voulait obliger Georges et ses ministres d'employer l'autorité de l'empereur à lui obtenir un chapeau. » *Mém.*, t. XVI, p. 255. Le lecteur comprendra que nous ne nous arrêtions pas à relever les nombreuses erreurs qui ont cours sur ce chapitre de la Régence.

2. L. Stair au secrétaire Craggs, Paris, 8 avril 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353.

léans, s'inspirant de la maxime de Louis XIV, ne voulait point de cardinal dans son conseil. Très jaloux de son autorité, quoique nonchalant d'habitude à l'exercer, il s'était débarrassé de la tutelle des grands seigneurs qui peuplaient les conseils; moins encore était-il disposé à tolérer parmi ses ministres un prince de l'Église, qui serait par lui-même un personnage indépendant, avec qui il faudrait compter, ayant au besoin Rome derrière lui[1].

Aussi, lorsque Stair entreprit de s'acquitter de sa commission (9 avril 1719), le prince lui coupa-t-il court en déclarant que jamais il ne consentirait que l'abbé fût cardinal, à cause qu'alors il dépendrait moins de lui et ferait un personnage dans l'État qui ne lui convenait pas[2].

C'est sans doute après cette conversation qu'il soulagea son mécontentement auprès de Saint-Simon en s'écriant que « Dubois était un plaisant petit drôle pour imaginer de se faire cardinal; qu'il n'était pas assez fou pour que cette chimère lui entrât dans la tête, ni lui, si elle y entrait jamais, pour la souffrir ». Et encore, « qu'il le ferait mettre dans un cachot, s'il osoit jamais faire un pas vers la pourpre[3] ».

L. Stair pallia de son mieux auprès de Dubois la raideur du Régent, de peur de le désespérer. Ils convinrent, avant de rien tenter à nouveau, d'employer d'autres personnages à frayer le chemin, de faire voir au duc d'Orléans que cette promotion ne donnerait point de jalousie aux appelants;

1. Nous nous abstiendrons de reproduire ici la trop virulente déclamation de Saint-Simon contre les cardinaux dans les affaires. *Mém.*, t. XVII, p. 357-359. Il va sans dire qu'elle est dirigée sutout contre Alberoni et Dubois, ces deux hommes de rien.

2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 1er juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. — Stair un peu mortifié, semble-t-il, de son insuccès, n'en fit l'aveu à son gouvernement que dans cette dépêche du 1er juillet : « Il y a plus de deux mois que je fis cette tentative de concert avec l'abbé. »

3. *Mém.*, t. XVII, p. 66, 70.

qu'au contraire ils en seraient bien aises, et, à cet effet, de disposer le cardinal de Noailles et le duc d'Antin, au moyen du maréchal d'Estrées et de Law, à parler en faveur de l'abbé[1].

Ce premier insuccès imposait nécessairement une trêve dans les démarches à Paris. Mais il n'y avait pas lieu d'interrompre la campagne que le ministère britannique menait en dehors de la France. Il continua d'agir sur Vienne ; et par Vienne sur le pape, à qui l'on promettait la chute d'Alberoni et que l'on essayait aussi de tenter par la mission de l'abbé Strickland. Comme prix du concours de son maître dans la Méditerranée, Saint-Saphorin demandait toujours à Sinzendorf, entre autres choses, d'assurer le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois. Le ministre impérial s'y employait, en effet, avec plus de bonne foi que de succès. La cour de Rome ne faisait que des réponses dilatoires à celle de Vienne, tant sur les propositions de l'abbé Strickland, que sur toutes les choses qui pouvaient intéresser le roi[2].

Bientôt Saint-Saphorin, esprit en éveil, conçoit la crainte que l'abbé, dont il sait la passion effrénée, ne se dégoûte de patrons incapables de rien obtenir et ne recherche dans un autre camp des appuis plus efficaces : « Je serois très fâché si l'espérance qu'avoit conçue cette cour (de Vienne) de pouvoir procurer le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois échoue, veu que si elle avoit réussi, on l'auroit empêché de chercher ce chapeau par des voyes qui pourroient être dangereuses à la cause publique[3] ».

Il ne se trompait pas tout à fait, comme nous le verrons plus loin.

1. Lettre de L. Stair à Stanhope, citée ci-dessus.
2. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 31 mai, 3 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212.
3. Du même au même, Vienne, 7 juin 1719. En français. *Id.*, *ibid.*

Mais il n'abandonne pas la partie, loin de là. Il s'enflamme; il veut qu'on en vienne aux moyens de coercition. Il faut que le pape cède de gré ou de force. S'il reste obstinément réfractaire aux négociations, qu'on fasse appel aux armes. « Le pape, écrit-il à L. Stanhope (14 juin), s'est tellement démasqué dans toute sa conduite par rapport à la Sobieski[1], que ceux même des ministres de l'Empereur qui étoient les plus disposés à juger bien de lui sont obligés de convenir qu'il n'y a eu dans toute sa conduite qu'un tissu d'obliquités, et que l'on échouera toujours vers lui par la voie de la négociation, si elle n'est soutenue par la force et si l'on ne lui inspire de la crainte. » Et plus loin : « Je ne désespère pas tout à fait que, si l'on pousse bien la chose, l'on ne dispose cette cour à prendre un parti rigoureux contre le pape pour l'obliger à donner, malgré qu'il en ait, le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois[2] ».

Ainsi coaliser ensemble l'empereur et le roi d'Angleterre, le catholique et le protestant, pour s'en aller en guerre contre le pape, et pour ouvrir à coups de canon la brèche par laquelle l'abbé Dubois pénétrera dans le sacré-collège : quelle audacieuse, quelle burlesque imagination! Inutile de remarquer que Saint-Saphorin n'est pas catholique; à sa façon il rêve guerres de religion[3].

L. Stanhope sourit probablement de la politique enflammée qu'on lui soufflait de Vienne. Au même moment,

1. Le pape avait reçu dans ses États la princesse Clémentine Sobieski, future épouse du Prétendant.

2. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 14 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 212, et *The Stair Annals*, vol. II, p. 391, 392. Stair Papers, vol. XXI.

3. Peut-être est-il juste de rappeler que le Bernois Saint-Saphorin était sans doute tout chaud encore de la guerre civile entre les cantons catholiques et les cantons protestants, terminée par la paix d'Aarau en 1712, à l'avantage de ces derniers.

il écrivait de Hanovre à Saint-Saphorin (15 juin) une lettre très rassise. Fort éloigné de prendre les armes contre le pape tant qu'il n'y sera pas provoqué par quelque manifestation en faveur du Prétendant, il persiste à vouloir, au moyen de la cour impériale, le gagner par l'engagement de lui assurer ses revenus en Espagne que Philippe V, c'est-à-dire Alberoni, avait saisis. Le Souverain-Pontife a donc intérêt, et il y peut concourir très efficacement, à ce que Alberoni soit chassé d'Espagne, sans quoi pas de paix solide, la conduite de ce cardinal ayant dû lui apprendre que, s'il reste dans l'administration du royaume, les droits du Saint-Siège seront tout aussi peu à l'abri de ses attentats que la tranquillité publique. Cependant il n'y a guère lieu d'espérer que le pape, après l'accueil hospitalier qu'il a fait à la princesse Sobieski et au Prétendant, veuille désobliger ce dernier et entrer tout de bon dans des mesures contre la seule puissance qui le soutienne [1].

C'est ainsi que s'exprime Stanhope, sans aigreur, même sans humeur à l'égard du pape, en homme d'état aguerri à la philosophie des affaires.

A la fin de sa lettre, il recommande de presser à Vienne la promotion de Dubois et résume en quelques lignes très nettement ses motifs : « La cour impériale est plus intéressée que personne à procurer le chapeau de cardinal à M. l'abbé Dubois, et je ne doute point que quand nous en ferons l'ouverture au Régent, il ne concoure volontiers à mettre par là M. l'abbé à couvert, et en liberté de suivre ses vrays intérêts et ceux de ses alliez avec moins de circonspection [2]. »

1. Le Prétendant était alors en Espagne.
2. L. Stanhope à Saint-Saphorin, Hanovre, 15 juin 1719. En français. *Rec. Off., Germany*, vol. 212.

V

Voilà pour Vienne. Maintenant, Paris. Le Régent est d'un abord plus difficile que l'Empereur. Avec un prince d'esprit si affiné, la stratégie diplomatique est indispensable, tandis qu'auprès de l'Empereur, il suffit d'exploiter l'évasion de la princesse Sobieski et le concours de la flotte anglaise dans la Méditerranée. Le gouvernement français, on l'entreprend de deux côtés à la fois, de Londres et de Hanovre.

De Londres, le secrétaire Destouches vient annoncer à Dubois que le cabinet de Saint-James se propose d'agir vivement pour hâter son élévation au cardinalat [1]. De Hanovre, Stanhope, le lendemain de sa lettre à Saint-Saphorin, c'est-à-dire le 16 juin, écrit à L. Stair une dépêche combinée pour être mise sous les yeux du Régent, s'il y a lieu. Elle est en français [2]. La voici :

A Hanovre, ce 16 juin 1719 [3]. « My Lord, il y a déjà quelque tems que j'ay mandé confidemment à votre Excellence qu'il me sembloit qu'il seroit du service de Monseigneur le Régent que M. l'abbé du Bois [4] fût fait cardinal, laissant à votre discrétion d'en faire l'ouverture à S. A. R., laquelle, à ce qu'il me paroit, devroit tâcher de mettre par là solidement à couvert un Ministre qu'elle honore de sa principale confiance.

1. Sévelinges, t. I, p. 274.
2. Elle a déjà été donnée par Sévelinges, t. I, p. 275. Mais, vu son importance, nous ne croyons pas pouvoir l'omettre. D'ailleurs, le texte de Sévelinges n'est pas très exact.
3. Lémontey, Sévelinges et, d'après eux, M. de Seilhac, ont daté cette lettre du 27 juin, comme si la date du 16 était vieux style, à laquelle, en conséquence, il faudrait ajouter les onze jours de retard. Mais les documents authentiques portent la mention N. S., nouveau style.
4. Les Anglais font habituellement deux mots du nom de l'abbé.

« J'ay en même tems écrit à M. de Saphorin pour qu'il sondât la Cour Impériale, si elle voudroit concourir par des offices à Rome à faire avoir le chapeau de cardinal à M. l'abbé du Bois, si M. le Régent le désiroit. Il m'a répondu qu'elle y étoit assez disposée, et il tâche de l'entretenir dans ces dispositions comme vous le verrez par les copies cy-incluses de ses lettres. Mais comme présentement je crois la conjoncture favorable pour pousser cette affaire, et que vous ne m'avez jamais appris que vous vous en fussiez ouvert à S. A. R., je vous réitère ma prière de prendre votre temps pour l'en entretenir; et je vous répète pareillement d'empêcher avec soin que M. l'abbé du Bois n'en ait connaissance jusqu'à ce que la chose soit bien emmanchée. Car j'appréhenderois de sa délicatesse qu'à moins que S. A. R. ne le luy ordonnât bien expressément, il n'eût une répugnance invincible à permettre que l'on fît agir la maison d'Autriche pour ses intérests.

« Depuis que cette idée m'est venue, il est arrivé diverses choses qui m'y ont confirmé. Surtout, les bruits qui se répandent comme s'il y avoit quelque accommodement particulier sur pied entre l'Empereur et le Roy d'Espagne, et auxquels l'évasion de la princesse Sobiesky semble donner une nouvelle vogue, me font croire que M. le Régent dans le même tems qu'il doit être fort attentif et en garde sur la conduite de la cour de Vienne, devroit aussi tâcher de faire paroitre en public une plus grande harmonie que jamais entre tous les Alliez. Or rien ne seroit plus propre à faire éclater cette union et à donner de la réputation à notre Alliance que si l'Empereur et S. A. R. agissoient de concert pour élever au cardinalat celuy qui en a été le principal instrument, tandis qu'ils s'attacheroient à perdre Alberoni, à le chasser de l'Espagne et à le dégrader. Aussi me paroit-il naturel que l'époque de l'abaissement de l'un

et de l'élévation de l'autre doive être la même. Si Mgr. le Régent agréoit que nous tirassions là-dessus une parole positive de la Cour Impériale, j'espère qu'elle ne nous le refuseroit point à l'heure qu'il est, si nous le demandions comme une compensation des griefs dont nous pourrions nous plaindre; au lieu que si l'on tardoit un peu à se prévaloir de cette circonstance, je ne sais si nos instances conserveroient le même poids à Vienne, où notre crédit diminue de jour en jour avec celuy des ministres allemands [1]. C'est pourquoy je crois qu'il faut tirer parti d'eux le plutôt qu'on pourra [2]. »

Cette lettre n'était qu'une ruse de guerre. La recommandation d'empêcher avec soin que l'abbé n'eût connaissance de la démarche du ministère anglais en sa faveur, l'appréhension que sa délicatesse ne répugnât invinciblement à toute intervention de l'Autriche dans ses intérêts, alors que, dès les premiers jours d'avril, il avait été informé, transporté, consentant, tout cela n'avait d'autre but que d'endormir la défiance du duc d'Orléans, car, nous l'avons dit, elle n'avait été écrite que pour être mise sous les yeux du prince [3]. Témoin un billet du lendemain, 17 juin, où Stanhope s'en explique avec Stair.

« J'ay fort peu à ajouter aux deux lettres que je me donne l'honneur d'écrire à V. E. Je dois seulement vous avertir que celle qui concerne M. l'abbé du Bois est couchée exprès pour pouvoir être montrée au Régent, si vous

1. Il y avait la coterie de refugiés espagnols dont Charles VI s'était formé un Conseil d'Espagne qui poussait à une intervention dans la péninsule, malgré l'opposition des ministres allemands Stahremberg et Sinzendorf.

2. *Rec. Off., France*, vol. 353.

3. Tel historien moderne n'ayant connu que cette lettre, a cru qu'en effet Stanhope avait recommandé sérieusement à Stair de conduire l'affaire à l'insu de l'abbé, de manière à ne pas embarrasser sa modestie et sa délicatesse.

le trouviez à propos, et que M. l'abbé l'approuvât. Sinon, vous la supprimerez, et en ce cas il faudra aussi que vous ayez la bonté de faire recopier les deux lettres de Saint-Saphorin et d'en faire ôter ce qui regarde le cardinalat. Car notre principale intention doit être de ne point nuire à M. l'abbé du Bois en voulant le servir, et c'est de quoy il sera lui-même le meilleur juge. Je vous prie (de) luy bien faire mes compliments [1]. »

La lettre du 16 juin n'alla pas jusqu'au Régent. Dubois, après en avoir délibéré avec L. Stair, et pris du temps pour y penser, jugea qu'en raison du grand éloignement où il voyait le duc d'Orléans pour cette promotion, il ne fallait pas risquer de lui en parler de peur d'un refus total et absolu dont il serait difficile de le faire revenir [2].

Sage prudence. Mais au prix de quelles tortures intimes? L. Stair en augure que la conduite de l'abbé variera selon que les espérances lui viendront du côté des alliés ou de celui du pape [3]. « Je souhaite de tout mon cœur, écrit-il à Craggs, qu'il ait le chapeau de cardinal sur la tête. Mais j'en ai peur, le caractère de son maître est tel qu'on ne l'amènera jamais à y consentir [4] ». Cruelles étaient les agitations de l'abbé vers le milieu de cette année 1719. Car outre la dévorante fureur cardinalice et la perspective du gouffre dans lequel une disgrâce pouvait le perdre à

1. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 17 juin 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 353. Les historiens mentionnés ci-dessus n'ont pas connu ce billet.

2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 1er juillet 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol 354. Ainsi, on s'est trompé en supposant que le Régent reçut une lettre de Stanhope qui lui demandait son assentiment à une démarche que le roi d'Angleterre se proposait de faire près de l'Empereur. (Seilhac, t. II, p. 113.) Cette lettre, écrite, en effet, le 16 juin, à l'adresse de Stair et non du Régent, pour être éventuellement communiquée au Régent, n'était qu'une fausse carte.

3. *Id.*, *ibid.*

4. Lettre à Craggs, Paris, 8 juillet 1719. En anglais. *Hardwicke Papers* vol. II, p. 580.

l'improviste, il était rongé de soucis par la guerre d'Espagne, où le maréchal de Berwick commençait à peine le siège difficile de Saint-Sébastien, et par les plans d'insurrection dans la péninsule que les Anglais lui suggéraient à toute force, par la guerre de Sicile entre les Impériaux et les Espagnols, par les complications redoutables des affaires du Nord où, sous les auspices du Tsar, s'élaborait la ligue la plus dangereuse; et sur tous les points, L. Stair exigeant séance tenante des solutions fermes; à l'intérieur du royaume, la retentissante et inextinguible dispute des appelans et des acceptans, entre lesquels Dubois hésitait à se prononcer, incertain de quel côté serait la pourpre. L'angoisse de tant de sollicitudes, auxquelles le méprisant ambassadeur britannique se gardait de compatir, mettait à chaque instant le ministre français hors de lui. Mais ils se retrouvaient d'accord et de bonne amitié pour marcher vers la terre promise du sacré collège, la main dans la main, comme si jamais nuage n'avait terni la pureté de leur ciel; Stair, loyal instrument de son gouvernement, quel que fût le fond de sa pensée sur l'homme et la chose; Dubois, oublieux, dans sa joie naïve, de ses piqûres d'amour-propre, tout confiance et abandon en son chaleureux auxiliaire d'aujourd'hui, hier et demain le persécuteur, objet de ses terreurs et de ses colères.

Du moins l'intérêt que Stanhope y apporte ne se ralentit pas. En répondant à la lettre de L. Stair du 1er juillet, il s'afflige des difficultés que ce dernier appréhende de trouver à faire consentir le Régent au cardinalat de l'abbé : « Je souhaitte de tout mon cœur que les mesures que vous avez prises pour l'y disposer produisent leur effet. Outre l'intérêt que j'y prens, par rapport à M. l'abbé personnellement, je suis bien persuadé que nous ne saurions rendre un meilleur service à S. A. R. Je suis bien sûr aussy que

V. E. s'y emploiera de bien bon cœur ». Vient ensuite une recommandation fine et opportune à l'égard d'un ami nerveux et ombrageux : faire valoir devers lui l'attention que l'on a de ne jamais toucher ce sujet dans aucune des lettres qu'on lui écrit.

Et enfin : « Il faut présentement vous laisser agir suivant vos lumières et les siennes, et tout ce que nous pouvons faire de notre côté, c'est d'entretenir cependant la Cour impériale dans la disposition où nous l'avons mise[1] ».

Certes, en acceptant si délibérément le patronage de l'Autriche par les soins de l'Angleterre, l'abbé témoignait d'un manque fâcheux de dignité. Tous les saints lui étaient bons. Pourtant sa probité de ministre français n'en souffrait pas. Il se tenait strictement sur le terrain de la Quadruple-Alliance et n'en cédait pas un pouce à l'Autriche, qui ne dissimulait guère son mécontentement; elle pliait néanmoins, stimulée par l'Angleterre. Il n'était pas davantage l'homme-lige du cabinet britannique, mais plutôt son indispensable soutien sur le continent. L. Stanhope le comprenait. De là, l'appui sincère et sympathique qu'à son tour il lui prêtait, sans s'inquiéter des défauts de tempérament auxquels il estimait que L. Stair se montrait beaucoup trop sensible.

VI

Cependant, comme les Anglais n'obtenaient rien de décisif à Vienne et, à Paris, n'avaient pas l'oreille du Régent, l'abbé résolut de s'aider lui-même à Rome, selon le pressentiment de Saint-Saphorin. Il entama une utile

1. L. Stanhope à L. Stair, Hanovre, 15 juillet 1717. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

évolution vers les acceptants par une Déclaration du roi, 3 juin 1719, prescrivant de suspendre durant le cours d'une année toute discussion relative à la constitution *Unigenitus*. C'était un premier pas. Il y fut répondu par don Alexandre Albani, l'un des neveux du pape, qu'il n'y avait point de places vacantes dans le sacré collège, mais que si le Régent consentait à ce que le pape prononçât la décardinalisation du cardinal de Noailles, le chapeau rendu libre serait donné à l'abbé Dubois. Le pape le dit tout haut. Quelque maladive impatience qui travaillât l'abbé, il avait trop d'esprit pour ne pas saisir qu'une telle voie le conduirait sûrement à un déshonneur irréparable, probablement aussi à une déception finale, et au milieu de quelle risée! si l'appât présenté à sa convoitise venait à se dérober. Il ne donna donc point dans le panneau : il refusa sur un ton magnanime, selon sa rhétorique des grandes occasions[1].

Il avait renvoyé à Rome (juillet 1719), avec promesse de l'évêché de Sisteron, qu'il lui donna au mois de novembre suivant, Lafiteau, devenu son bras droit.

Il le destinait à succéder près le Saint-Siège au cardinal de la Trémoille, vaincu par l'âge et archevêque nommé de Cambrai[2]. Il lui fallait à la cour pontificale un homme jeune, actif, habile à se jouer dans l'intrigue et dans le commerce des influences de toute sorte. Mais, à Paris, Dubois avait un ennemi acharné, le nonce Bentivoglio, qui avait trempé dans la conspiration de Cellamare. Ce dangereux personnage s'était déterminé à tout noircir et à ne

1. Sévelinges, t. I, p. 273, 274. Mais Dubois s'en exprime familièrement dans une lettre du 19 septembre à Lafiteau : « Sa Sainteté, m'assure-t-on, a dit hautement que si l'abbé Dubois contribuait à faire dépouiller le cardinal de Noailles de sa dignité, il pourrait en profiter. Voilà un panneau dans lequel vous devez être bien persuadé qu'il ne donnera point; vous savez ses sentimens mieux que personne ». *Id.*, *ibid.*, p. 282.

2. Ce prélat n'alla pas prendre possession de son siège et mourut à Rome, le 10 janvier 1720.

rien changer au langage que son animosité contre le gouvernement de France lui avait inspiré[1]. L'abbé se flattait, du moins comme compensation, que le cardinal Annibal Albani, autre neveu du pape, mettrait devant les yeux de Sa Sainteté un tableau fidèle de ce qui se passait à Paris. « Si, au contraire, continuait-il, il laisse le pape dans l'ignorance du vrai, et s'il le laisse aller au torrent, il est inutile de travailler davantage; et autant que j'ai de courage pour des peines utiles, aussi peu en ai-je pour celles qui sont totalement superflues, et je serais insensé de m'épuiser pour un déshonneur certain[2]. »

Il serait difficile de nombrer combien de fois, dans sa poursuite, Dubois jura de tout abandonner, et combien de fois il ramassa la cognée qu'il ne jeta jamais qu'en parole. Aussi se ranima-t-il en apprenant de Lafiteau que Clément XI avait paru entendre avec plaisir quelles peines le Régent prenait pour la pacification de l'Église de France et pour la satisfaction du Saint-Siège. Cela le consolait d'avoir été traité de fourbe et de renard par le nonce parlant à M. de Mailly, archevêque de Reims, qui aspirait, lui aussi, à la pourpre et se poussait activement en secret. Dubois s'armait de longanimité, puisque, disait-il, le Régent, son maître, avait eu assez de patience et de crainte d'affliger le pape pour dissimuler les horreurs que ce cardinal Bentivoglio avait vomies contre lui[3]. Il se concentrait sur le point essentiel, c'est-à-dire accommoder l'affaire de la Constitution, d'une part, en faisant rédiger des

1. Lettre de Dubois au P. Lafiteau, 9 août 1719. Sévelinges, t. I, p. 277-288. Le nonce avait écrit un pamphlet dirigé contre le Régent, comme empoisonneur et méditant le meurtre du roi. Lémontey, t. I, p. 209.

2. *Id.*, *ibid.*

3. Dubois à Lafiteau, 15 août 1719. Sévelinges, t. I, p. 279, 280. Cardinal, Bentivoglio ne le fut qu'au mois de novembre suivant, terme de sa nonciature.

propositions conformes par les évêques restés neutres; d'autre part, en décidant le cardinal de Noailles à y adhérer. Si ce plan réussissait, il parvenait au chapeau sans la nomination de l'Empereur ni de la France, par sa propre force. Déjà il s'en croyait assuré [1].

Trompeuse présomption! Tandis qu'il s'exalte devant le séduisant mirage, survient une lettre de Rome qui dissipe ses rêves. Le P. Lafiteau lui mande que dans une promotion prochaine de cardinaux, il y aura deux prélats français, M. de Gèvres, archevêque de Bourges, et l'archevêque de Reims, M. de Mailly. Quant à lui, il est oublié. Alors, de nouveau, il parle de renoncer; autrement dit, il dérobe sa brigue sous un manteau de comédie. Ce n'est plus en son nom qu'il va écrire à Lafiteau; il s'abrite sous le nom d'une Mme de Gadagne, sa prétendue cousine, à laquelle il prête son appui dans un procès qu'elle est censée poursuivre en cour de Rome par devant le tribunal de la Rote [2].

En masquant les divers personnages de sa comédie, il entend par le président, le pape; par le rapporteur, le cardinal Annibal Albani. Mme de Gadagne, dit-il, a hâte d'en finir. Quand il apprend qu'il ne sera pas l'un des prochains cardinaux, il déclare que si le jugement est différé plus longtemps, cette dame retirera sûrement sa procuration (19 septembre), c'est-à-dire lui-même ne pensera plus au chapeau. Lafiteau répond (7 octobre) que les juges de la Rote ont à leur tour quelque affaire à Avignon (lisons Paris) où elle peut les servir; et qu'ils assurent que si elle leur fait le plaisir qu'ils en attendent, son procès finira certainement dès la séance, et qu'un des articles qu'elle

1. L. Stair à Craggs. Paris, 23 septembre 1719. En anglais. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 596.
2. Ce tribunal jugeait des matières bénéficiales, bénéfices ecclésiastiques.

souhaite sera formellement inséré dans l'arrêt; c'est-à-dire qu'il faut que l'abbé commence par imposer la Constitution aux réfractaires. Le chapeau est à ce prix. Le 8 novembre, pressantes instances de l'abbé, pour que le procès de sa cousine soit terminé définitivement à la première séance, parce que, autrement, elle est déterminée sans retour à ne plus poursuivre ce jugement à la Rote; elle offre de déposer par avance, entre les mains de l'intermédiaire, de quoi satisfaire sur-le-champ aux promesses que celui-ci pourrait avoir faites au rapporteur et aux autres membres du tribunal, outre les frais quelconques du procès. Le 14 novembre, l'abbé se couvre à tout hasard vis-à-vis du duc d'Orléans par une lettre à Lafiteau où il met au compte de celui-ci seul l'initiative de toutes ces démarches faites à l'insu du prince : « Si, dit-il, Mme de Gadagne gagnait son procès et que son jugement pût être publié, je crois que le solliciteur devrait écrire au vice-légat d'Avignon [1] pour lui demander excuse d'avoir poursuivi cette affaire sans avoir reçu ses ordres, et s'excuser sur ce que le juge lui-même [2] lui avait conseillé d'agir et de ne dire à personne que ce fût par son conseil ».

Or, cette lettre fut mise sous les yeux du Régent. M. de Torcy, grand-maître des postes, et maître du *secret* des postes, guettait Dubois. Frappé de ce style énigmatique, il en prévint le duc d'Orléans : le mystère se découvrit. « Mgr le Régent a su, je ne sais par où, écrit Dubois à Lafiteau (29 novembre 1719), que dans vos lettres il était parlé souvent d'une Mme de Gadagne, avec un jargon qui semblait inintelligible, et qui pourtant ne l'a pas été pour S. A. R. ». Certainement l'abbé n'ignorait pas par où ni par qui le Régent avait été informé. Aussi recommanda-

1. Le Régent.
2. Le pape.

t-il à son agent de lui laissser ignorer à l'avenir, plutôt que de les écrire par la poste, les circonstances dont il ne conviendrait pas que le prince fût informé, et d'attendre l'occasion de quelque exprès pour l'en instruire, sans jamais se relâcher sur cela.

Il lui répétait pour sa gouverne les rôles dont ils étaient convenus ensemble : c'était l'indiscipliné Lafiteau qui avait tout fait, de lui-même. Il devait s'en accuser : « J'espère que dans votre première vous renouvellerez vos excuses, de ce que vous êtes entré dans cette affaire par amitié pour moi sans en avoir la permission de S. A. R., et contre la défense expresse que je vous avais faite d'en parler ».

Dupe ou non de ce manège, le Régent ne fit pas mauvais visage à l'abbé. A tout le moins, on n'avait compromis à Rome ni son nom ni son autorité.

Et puis, les Anglais rentraient en scène. C'est là sans doute ce que Dubois voulait donner à entendre à son affidé, en finissant cette curieuse lettre du 29 novembre par les lignes suivantes : « Je persiste à penser qu'il faut que le procès de Mme de Gadagne soit jugé dans la première séance et l'arrêt prononcé publiquement, ou qu'elle renonce à tout jugement. Si elle ne peut obtenir ses sûretés d'un côté, il faut qu'elle les prenne de l'autre. Elle aimerait mieux sans difficulté celles qui peuvent venir du côté de Rome, que les plus grands établissements qu'on puisse lui procurer ici; mais en attendant inutilement ce qu'elle aimerait le mieux, il ne serait pas juste qu'elle perdît l'occasion de se mettre à l'abri de tous les événements dans ce pays-ci [1] ».

Se mettre à l'abri : voilà en quatre mots la pensée de fond chez l'abbé Dubois. Un moment il s'est bercé de l'idée

1. Voir cette correspondance dans Sévelinges, t. I, p. 277-291.

de vaincre à lui seul auprès du Vatican. Maintenant, désabusé, il pense que Mme de Gadagne devra prendre ses sûretés du côté où elle peut les obtenir, c'est-à-dire du côté du roi George et de l'Empereur.

VII

Le danger qu'il y avait à se risquer auprès du Régent retenait l'ardeur entreprenante de L. Stair et la fièvre de l'abbé; mais ils ne cessaient pas de ruminer des plans d'attaque. L. Stair à la fin imagina de faire donner le roi en personne. Le 10 octobre (1719), il écrit à Stanhope : que le chapeau tient au cœur à l'abbé de plus en plus désireux d'y parvenir; que l'abbé demande que L. Stanhope continue ses bons offices à Vienne; que tout au moins la cour impériale fasse savoir que de le faire cardinal, cela ne lui sera pas désagréable et qu'elle n'en prendrait pas occasion de quelque nouvelle et importune demande auprès du pape. Il croit, et Stair avec lui, que le pape serait heureux d'avoir un prétexte de lui donner le chapeau. — Si l'abbé parlait sincèrement, quel étonnant parti pris de fermer les yeux à l'évidence! — L. Stair poursuit : « Il y aurait un autre moyen de procurer le chapeau à l'abbé, et qui, à mon gré, serait le plus propre à réussir : je veux dire que si les choses tournent bien, comme probablement elles ne manqueront pas de le faire, conformément au système de la Quadruple-Alliance, ce serait que le roi prît cette occasion de recommander l'abbé au Régent pour la nomination de la France, comme une marque de sa faveur envers l'homme qui lui aurait rendu un service si éminent. Je me flatte que le Régent ne repoussera pas la requête du roi; et en même temps, je crois qu'il sera très difficile d'obtenir

son consentement par aucun autre moyen. V. S. est le meilleur juge de ce qu'il conviendra que le roi fasse ».

Un post-scriptum esquissait la tactique à suivre dans cette matière délicate. — Stair a vu, dit-il, l'abbé depuis qu'il a écrit ce qui précède. L'abbé approuve, et désire que le roi recommande à M. de Senneterre[1], quand il partira, de parler de sa part au Régent en sa faveur, et au seul Régent en prenant garde que l'abbé ne sait rien du bon office que le roi lui rend[2].

C'est ainsi qu'à Paris, comme à Vienne, les ambassadeurs britanniques s'ingéniaient à servir la brigue de l'abbé et travaillaient à l'envi, avec son aide ou sa complicité, à se jouer de la bonne foi du Régent par la plus savante comédie et la plus vaste. Étrange émulation des grands États à mystifier, au profit de son ministre, un des princes les plus spirituels et les plus clairvoyants qui aient jamais existé : et ils y réussissaient.

Le roi d'Angleterre ne s'épargne pas. Il commence par une lettre à l'Empereur.

Hanovre, 21 octobre 1719[3].

« Monsieur mon frère, ayant appris que le Pape est indisposé et que le mauvais état de sa santé pourroit avancer une promotion de cardinaux, je ne puis que communiquer confidemment à V. M. Imp. et Cath. une idée qui me paroit essentielle pour l'avancement de nos intérêts communs, afin que si V. M. la goûte, elle puisse sans perte de temps contribuer par ses offices à Rome à la faire réussir.

1. Ambassadeur de France à Londres au moment de passer sur le continent.
2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 20 octobre 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
3. V. S. 1er novembre N. S.

« Il est à présumer que le Régent de France recommandera l'abbé Dubois au cardinalat. Or cette dignité ayant enhardi Alberoni à entreprendre et pousser avec tant d'opiniâtreté ses desseins pernicieux, il me semble qu'il seroit juste et prudent d'en récompenser et soutenir le courage d'un autre ecclésiastique, dont le ministère a si fort contribué à l'Union formée par la Quadruple-Alliance, et par conséquent aux suites heureuses qui en ont résulté, tant pour la cause commune que pour les intérêts de V. M. Imp. et Cath. en particulier. Si elle pensoit là-dessus comme moy j'espère qu'elle fera témoigner au Pape que la promotion de l'abbé Dubois lui sera agréable. Je regarderai cette démonstration de V. M. Imp. et Cath. comme une nouvelle marque de son amitié pour moy et suis[1]... »

Stanhope, en faisant tenir cette lettre à Saint-Saphorin, l'accompagnait d'éclaircissements : comment on avait songé, déjà depuis quelque temps, à procurer à l'abbé le chapeau de cardinal pour des raisons qui intéressaient l'Empereur tout autant que le Roi; comment L. Stair ne pouvait pas se louer assez de l'abbé et croyait qu'on ne saurait rendre un plus grand service à la cause commune qu'en le faisant cardinal. Il en avait proposé deux moyens; le roi avait cru devoir se servir de l'un et de l'autre : écrire à l'Empereur pour le prier de faire savoir au Pape qu'il lui ferait plaisir de comprendre l'abbé Dubois dans la première promotion de cardinaux, et faire requérir le Régent par le comte de Senneterre de donner sa nomination à l'abbé Dubois, comme à l'instrument d'une union dont S. A. R. et la France ressentaient de si heureux effets.

Saint-Saphorin devait remettre la lettre en mains propres à l'Empereur et y ajouter de bouche les repré-

1. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 213. Est-il besoin de dire qu'elle est en français?

sentations nécessaires de manière qu'elle produisît un prompt effet : « S. M. Imp. se portera sans doute volontiers à obliger en ceci M. l'abbé du Bois, et à l'affermir par là dans la conduite qu'il tient, outre que par reconnaissance il en serait encore plus disposé à ce qui pourra faire plaisir à l'Empereur. M. l'abbé du Bois souhaite le cardinalat autant pour sa sûreté que par ambition; et l'Empereur doit mieux aimer l'y aider que de le réduire à le rechercher par un canal où les Alliés ont moins leur compte »[1].

Il fallait aussi faire bien comprendre à l'Empereur et à ses ministres que l'abbé Dubois n'avait aucune connaissance de cette démarche du roi en sa faveur et que S. M. ne la faisait que dans la vue du bien public.

On devait la cacher avec soin à Du Bourg, ministre de France à Vienne; et faire en sorte que la cour impériale ne perdît pas de temps à passer à Rome l'office qu'on lui demandait en faveur de l'abbé. Saint-Saphorin s'acquitta de son mandat avec un zèle consciencieux. Reçu en audience par l'Empereur (13 novembre), il tâcha de lui faire voir combien il lui serait avantageux que l'abbé lui eût l'obligation de ce chapeau de cardinal; et en cas qu'il n'y eût pas moyen de l'obtenir, il était du moins convenable qu'il sût qu'on avait fait pour lui tout le possible, et que le refus tombât uniquement sur l'obstination du pape. Il le pria de donner des ordres pour que le cardinal Del Giudice agît immédiatement à cet égard avec la plus grande vigueur.

Vinrent ensuite des insinuations menaçantes à l'adresse, non de l'Empereur, mais du Pape, et très compromettantes pour le premier, un prince essentiellement catholique,

1. L. Stanhope à Saint-Saphorin, Hanovre, 4 novembre 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 213.

exposé à se voir traîné à la remorque de son allié protestant dans une action contre le Saint-Père.

L'ambassadeur lui représenta que maintes fois jusque-là le Pape avait donné occasion au roi de se ressentir contre lui de toutes les machinations qu'il ne cessait de faire contre son repos et celui de la nation. Uniquement par égard pour S. M. Imp. et pour ne pas employer à d'autres usages qu'à ses intérêts sa flotte qui était dans la Méditerranée, il avait jusqu'à présent suspendu de donner au pape des témoignages éclatants de son juste ressentiment.

Parlant d'ordre de son gouvernement, Saint-Saphorin se donna la satisfaction de proférer, cette fois officiellement, de graves menaces si le pape tolérait le Prétendant à Rome, ou s'il faisait un cardinal à sa nomination. Il pria l'Empereur de lui faire de sérieuses remontrances pour l'empêcher de s'abandonner à tout ce que lui suggéreraient Alberoni et le Prétendant.

Comme la France et l'Angleterre soupçonnaient chez l'Autriche une tendance à traiter directement avec l'Espagne, ce langage était aussi un avertissement à l'adresse de l'empereur.

Et tout cela, à propos du chapeau rouge du petit abbé.

L'empereur répondit sans fierté qu'il voyait bien qu'il serait très bon de procurer le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois et qu'il ferait d'abord donner des ordres au cardinal Del Giudice de le demander avec vigueur. Cependant il réserva ses droits à deux chapeaux qu'il prétendait comme empereur et comme souverain d'une partie des États de la monarchie d'Espagne. Mais il espérait que tout cela pourrait se concilier. Il promit aussi son concours relativement au Prétendant[1].

1. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 16 novembre, 1719. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 213.

Le concours n'alla pas bien loin au sujet du Prétendant ni de Dubois. « La cour de Vienne, disait le même Saint-Saphorin, n'a pas la coutume de s'opiniâtrer pour autrui. » Ce n'en est pas moins une chose frappante de voir quelle énorme machine l'Angleterre mettait en mouvement pour servir l'abbé. Saint-Saphorin continua de veiller et d'aiguillonner la froide bonne volonté des Impériaux.

VIII

Les Anglais réussirent mieux à Paris.

L'abbé, mis au courant par L. Stair de la lettre du roi à l'Empereur, exprima une vive reconnaissance, mais fit observer que la grande difficulté gisait à Paris et qu'il s'agissait principalement de vaincre la répugnance du duc d'Orléans à avoir un cardinal dans le maniement des affaires. Il revint à son idée du mois précédent, une lettre du roi au Régent, apportée par M. de Senneterre et remise de la main à la main par L. Stair, qui l'appuierait de son mieux, seul moyen selon lui de déterminer le duc d'Orléans à promettre ce que le roi souhaitait. Si L. Stair sortait du cabinet sans avoir obtenu cette promesse, il n'y aurait nulle espérance de réussir par la suite. L'abbé appréhendait que si M. de Senneterre parlait le premier, cela ne mît le duc d'Orléans en garde et ne lui donnât occasion de consulter des gens qui pourraient traverser les bonnes intentions du roi à son égard. Il croyait aussi, ou feignait de croire, que ce serait assez de l'agrément du duc, sans qu'il y eût besoin de la nomination de la France, et que la moindre intimation suffirait pour déterminer le pape à lui donner le chapeau [1].

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 14 novembre 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354.

Le roi rentra de ses États de Hanovre à Londres, le 14 (25) novembre 1719; et sans perdre un instant, le jour même, il confia à M. de Senneterre retournant en France, la lettre suivante pour le Régent :

« Mon frère et cousin,

« M. de Senneterre vous rendra compte de la confidence que je lui ai faite d'une chose que je souhaite depuis longtems, et que je crois convenable à vous et aux alliés. Nous devons cette reconnaissance à la personne dont il s'agit, et cette mortification à nos ennemis. Ne pouvant pas le faire par moi-même, je ne veux plus différer de vous exhorter à nous acquitter. Si vous y pensez vous-même, je vous prie de n'avoir aucun égard à la modestie de la personne, mais aux services importants qu'il nous a rendus. En mon particulier, je vous en serai obligé, comme d'une marque d'amitié essentielle que je vous demande de tout mon cœur [1]. »

Avant d'aller plus loin, admirons ce style avisé, qui excelle à ne pas dire et à dire, ne compromet rien, quoique très formel au fond, dans la plus fine langue diplomatique. Quel étranger, si spirituel, si familier qu'il fût avec notre idiome, aurait été capable de courir d'un pas si léger sur les épis de France? Aussi bien, l'auteur de ce morceau exquis était-il un Français, le principal intéressé, ce fils d'apothicaire, qui menait à sa volonté le chœur des grandes puissances dûment apprivoisées et assouplies. L'abbé Dubois avait rédigé la lettre; Stair l'avait fait passer par delà la mer; le roi la retournait revêtue de son nom [2].

1. 14 (25) novembre 1719. Sévelinges, t. I, p. 287.
2. Le 14 novembre, dans sa dépêche déjà employée ci-dessus, Stair, après avoir parlé du désir de l'abbé que le roi écrivit, ajoutait : « Je vous dépêche ce courrier avec le projet inclus de lettre que l'abbé a dressé. Vous y ferez les changemens que vous trouverez convenables. »

Elle porta coup [1]. L. Stair, qui la présenta, tira parole du Régent, avant que de sortir de son cabinet, qu'il ferait toutes les démarches nécessaires pour faire réussir les prétentions de l'abbé au cardinalat. « Mons[r] le duc d'Orléans, écrit-il, ayant leu la lettre du Roy, m'a dit que je savois bien qu'il n'étoit pas fort amateur des cardinaux en France, mais qu'il n'y avait pas moyen de refuser quelque chose au Roy et qu'il étoit persuadé qu'il n'auroit pas lieu de se repentir de sa complaisance à cette occasion. » On comprend la joie de l'abbé. Il eut la sagesse de se contenir et de demander que l'on gardât le secret, afin que ses ennemis n'eussent pas lieu de contrecarrer sa promotion [2].

Au rapport de Destouches, qui gérait l'ambassade de France à Londres, cette nouvelle causa la plus vive satisfaction à L. Stanhope et à L. Sunderland, qui venaient d'apprendre aussi que l'empereur avait consenti de bonne grâce à solliciter à Rome en faveur de l'abbé. Ils en furent si transportés qu'ils s'empressèrent d'aller informer et féliciter l'agent français présent dans le moment à la Chambre des lords [3].

Ici, une observation se présente d'elle-même. On dépeint toujours Dubois comme le plat serviteur des Anglais. Croit-on que les Anglais du plus haut rang l'eussent traité alors avec tant de courtoisie et de cordialité? S'il y avait chez lui des défauts, des lacunes, ils lui reconnaissaient en même temps, avec l'intégrité, l'étoffe de l'homme d'État; et

1. Expression de L. Stair.
2. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 29 novembre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. Dubois ajoute qu'ils avaient déjà tenté de prévenir le duc d'Orléans, mais que leurs démarches lui avaient fait du bien : allusion probable à la correspondance de Mme de Gadagne décelée par M. de Torcy. Cette sorte de farce avait peut-être amusé le Régent, qui, sans doute, la regarda comme dénuée d'importance et ne fit qu'en rire.
3. Lettre du 3 décembre. Sévelinges, t. I, p. 293.

si l'intérêt politique avait été seul à les faire parler et agir, ne l'auraient-ils pas fait d'un tout autre style?

Le jour même où L. Stair rendait compte au roi de ce beau succès, c'est-à-dire le 29 novembre, le Régent acquittait galamment sa parole et demandait à Clément XI le chapeau de cardinal pour l'abbé Dubois. Il disait :

« Très-Saint-Père,

« Il y a longtemps que je diffère de demander à Votre Sainteté une nouvelle marque de bonté et d'amitié, qui me serait aussi sensible qu'aucune autre que j'aie reçue. Elle sait que l'abbé Dubois a ma principale confiance dans les mesures que je continue de prendre pour procurer le rétablissement de la paix de l'Église; que les dispositions prochaines et la tranquillité générale de l'Europe, qui sont le fruit des négociations que je lui ai confiées, me mettent en état d'avancer ce grand ouvrage, auquel il peut encore beaucoup contribuer, et qu'il a toujours agi avec toute l'application et le zèle possibles pour les avantages réciproques du Saint-Siège et du royaume aussi bien que pour la gloire de Votre Sainteté. La place qu'il a remplie auprès de moi, les ambassades dont il a été revêtu, et son élévation au ministère des affaires étrangères, sont, Très-Saint-Père, autant de progrès qui ont pu l'approcher de la dignité de cardinal, que je supplie très instamment Votre Sainteté de lui accorder dans la première promotion. »

Après ce panégyrique si complet dans sa brièveté des mérites de l'abbé Dubois, des services par lui rendus et à rendre, le Régent revenait sur ce que le Saint-Père lui donnerait ainsi de nouveaux moyens de dissiper ce qui pourrait encore entretenir le trouble dans l'Église. Enfin, il rappelait que le roi (c'est-à-dire la couronne de France) aurait des raisons de demander une compensation des

places qui avaient été accordées à d'autres puissances dans le collège des cardinaux. Mais il finissait par de douces paroles [1].

Le régent de France et le roi d'Angleterre s'étaient servis du même secrétaire. L'abbé Dubois avait tenu la plume pour l'un et pour l'autre. Sa dextérité à se louer lui-même, assez pour se mettre en valeur, pas assez pour donner ombrage aux patrons dont il est le porte-parole, son aisance à se mouvoir astucieusement sans faux pas dans les affaires les plus délicates, au besoin l'art de faire sentir la griffe sous le velours, autant de traits par lesquels se peint le renard en quête de la robe rouge où se terrer.

IX

Mais elle le fuit. En annonçant à l'évêque de Sisteron, le 29 novembre, la lettre du Régent au pape datée du même jour, il entonne un chant de guerre, comme à l'assaut du Capitole. Le Régent a permis au cardinal de la Trémoille, qui doit remettre la lettre au Saint-Père, de ne point dissimuler qu'un refus le piquerait infiniment. « Vous avez par là, poursuit-il, le champ libre pour agir de toutes vos forces, et mettre tout en usage pour venir à bout de ce que vous avez entrepris, sans souffrir aucun délai, ni aucun *in petto*. Faites donc tout ce que vous croirez de plus efficace; épuisez tous les pouvoirs et toutes les voies [2]. »

Tandis que chez Dubois la furie gauloise prend du champ pour courir à l'attaque, Clément XI, plus alerte, la devance et la déjoue. A cette date critique du 29 novembre,

1. Sévelinges, t. I, p. 291.
2. 29 novembre 1719. Sévelinges, t. I, p. 289.

alors qu'à Paris le Régent écrit sa lettre au Pape, et Dubois ses instructions militantes à Lafiteau; à Rome, ce même jour, le Pape procède à la promotion des dix cardinaux. Il y comprend les deux prélats français dont Lafiteau avait déjà révélé les noms, M. de Gèvres, archevêque de Bourges, et M. de Mailly, archevêque de Reims; celui-ci, au mépris de l'exclusion formelle que le duc d'Orléans lui avait donnée à titre de Régent du royaume. Comme pour mieux accentuer ce procédé désobligeant, la cour de Rome envoya directement au prélat l'avis de sa promotion et la calotte rouge. Ainsi bravé, le Régent interdit à M. de Mailly, sous peine d'exil, de prendre les titres et les insignes de sa dignité. Le nouveau promu se soumit. Mais il demeura cardinal au lieu et place de l'abbé. Dubois, nullement haineux et trop politique pour se mettre sur les bras une querelle personnelle avec le Saint-Père, apaisa le différend.

Il agit de même à l'égard du nonce Bentivoglio, lorsqu'il obtint du pape le rappel de ce dangereux personnage. Bentivoglio, en quittant Paris au mois de novembre 1719, fut comblé de présents. Le Pape l'avait compris dans cette promotion si pénible pour l'abbé, aussi bien qu'offensante pour le Régent. En cela, il suivait l'usage de décerner le chapeau cardinalice aux nonces parvenus au terme de leur légation. Dubois avait empêché le duc d'Orléans de punir les menées de Bentivoglio par un renvoi ignominieux qui, en brisant son temps de nonciature, l'aurait frustré de la récompense coutumière.

Le pas dont il n'y avait pas à revenir, c'est-à-dire la promotion, était donc fait, lorsque le cardinal de la Trémoille remit au pape la lettre du Régent. Clément XI, cantonné dans sa tactique dilatoire, argua des chapeaux qu'il devait aux cours de Vienne et de Madrid et donna seule-

ment l'expectative à Dubois, maigre dédommagement. Alors Lafiteau, stimulé par les instructions passionnées de son patron, se mit à la recherche de « tous les pouvoirs, de toutes les voies » susceptibles de le conduire au but. Après avoir tiré du pape une réponse moins évasive, alors, de lui-même ou à la suggestion du cardinal Gualterio, il imagina d'enrôler le Prétendant parmi la troupe bigarrée des auxiliaires de l'abbé, qui allait tenir ainsi l'Angleterre par ses deux pôles contraires, hanovrien et jacobite. Mais bornons-nous ici à cette simple mention. La suite appartient à la seconde campagne du chapeau, celle de 1720.

L'Angleterre hanovrienne, sans se douter de ce qui se machinait à Rome, poursuivait loyalement son œuvre. Stanhope, en considérant le peu de fonds qu'on pouvait faire sur l'Empereur, insistait par l'organe de Destouches pour que le Régent procurât au plus tôt la promotion de l'abbé, parce que plus elle l'élèverait et le mettrait hors d'atteinte, plus l'Angleterre redoublerait sa confiance dans le prince et dans son ministre; et plus aussi son ministère serait utile et efficace pour soutenir le système qui établissait incontestablement les droits du duc d'Orléans [1].

Ce message d'espoir et d'encouragement chaleureux parvint à un homme accablé d'affliction par les fâcheuses nouvelles arrivées en même temps de Rome. Dubois se surmonta malgré tout : avec un accent de gratitude et de tristesse profondes, il remercia le roi et le secrétaire d'État, affectant même un détachement que son style pénétré démentait. Il disait des bontés dont le roi l'avait honoré en dernier lieu et qui avaient passé par les mains de Stanhope : « Des grâces faites avec tant de générosité n'ont pas besoin de succès pour faire leur impression; mais j'avouerai à

1. Destouches à l'abbé Dubois, Londres, 7 décembre 1719. Sévelinges, t. I, p. 293.

V. Exc. que, sans être ingrat, la reconnaissance n'a pu rien ajouter à la vénération et au dévouement que j'ai toujours eus pour S. M. Britannique. Je vous supplie de me mettre à ses pieds pour lui rendre mes très humbles actions de grâces de la protection dont elle m'a honoré, et de l'assurer que je fais plus de cas de cette marque de bonté de sa part que de la dignité même qu'elle voulait me procurer. Le pape a disposé de tout ce qu'il pouvait me donner; mais le témoignage que j'ai reçu de la continuation de la bienveillance de S. M. Britannique pour moi me rend au centuple ce que je puis perdre, et m'est plus précieux que tout ce qu'on pouvait m'accorder. » Suivaient des paroles affectueuses pour Stanhope [1].

Ainsi se terminait, avec l'année 1719, par un amer désappointement, la première campagne du chapeau. La coalition de trois couronnes, Angleterre, Empire, France, et le plus retors génie d'intrigue avaient été impuissants contre la tranquille mauvaise volonté et l'imperturbable temporisation du Saint-Père. Et cette hostilité si opiniâtre, à quoi tenait-elle? A l'indignité du candidat? Mais cette indignité supposée n'empêcha pas le pape, quelques mois après, de le préconiser à l'archevêché de Cambrai. Ce qui est le plus certain c'est que Clément XI subordonnait la faveur du chapeau au triomphe définitif de la Constitution en France, outre plusieurs questions de territoire et de suzeraineté qu'il revendiquait en Italie et dont on ajournait la solution au congrès [2].

1. Sévelinges, t. I, p. 294.
2. Nous y reviendrons plus loin.

CHAPITRE XII

FIN DE LA GUERRE D'ESPAGNE
CHUTE D'ALBERONI

Nous avons dû laisser de côté la guerre d'Espagne pour suivre la brigue du chapeau par Dubois, brigue si étroitement enchevêtrée aux plus grandes affaires de l'Occident. Maintenant, il nous faut revenir aux événements qui, après la campagne de Berwick aux Pyrénées, achevèrent de réduire Philippe V à sacrifier à son intérêt son ministre et à souscrire à la paix.

I

Les événements importants de la campagne, décisifs contre Philippe V, s'étaient passés le long des Pyrénées, du Guipuzcoa à la Catalogne, de Saint-Sébastien à Roses. Mais restait le littoral océanique, région des monts Cantabres, où les ports de Santander, de la Corogne et de Vigo pouvaient servir de base à des expéditions maritimes contre l'Angleterre ou la France. C'est dans ces arsenaux que l'infatigable Alberoni rassemblait pour l'automne ses dernières ressources. Cette fois, son objectif était la France

qu'il rêvait de bouleverser au moyen d'une révolte partie de la Bretagne.

Le Régent avait lui-même semé le mécontentement dans cette province dès l'année 1717, par d'injustes atteintes à ses privilèges en matière fiscale, par des mesures répressives contre le parlement de Rennes, les États et la noblesse de Bretagne, le tout au mépris du Traité d'Union du duché à la couronne. Aux rigueurs du maréchal de Montesquiou, gouverneur de Bretagne, les nobles répondirent par un *acte d'association pour la défense des libertés de la province* (août 1718), et peu à peu par un complot pour organiser la résistance. Ils n'eurent d'abord aucune liaison avec l'Espagne, soit Cellamare ou Philippe V, bien que ce prince, dans sa prétendue *Requête des Trois États de France au roi catholique*, eût inscrit les griefs des États de Bretagne contre le Régent (fin de 1718). Ce fut seulement le 13 avril 1719 qu'un gentilhomme breton, M. de Lambilly, proposa aux mécontents réunis en conventicule de solliciter la protection de l'Espagne; et, sur leur refus de s'associer à une telle démarche, prit sur lui d'envoyer à Philippe V un messager, Mélac-Hervieux, lequel parla néanmoins au nom de la noblesse de Bretagne. Alberoni saisit avec joie la chance d'une formidable diversion qu'on lui apportait, juste au moment où Fontarabie succombait sous les armes du maréchal de Berwick. Le monarque, à son tour, accrédita de son camp de San-Estevan (22 juin 1719) le même Mélac-Hervieux auprès de ses mandants supposés. Il promit des troupes et donna de l'argent pour commencer la danse, comme écrivait le fourbe ministre au duc d'Ormond; après, disait-il, ce serait aux Bretons à payer les violons [1]. Plusieurs les payèrent en effet, très cher.

1. Baudrillart, t. II, p. 385.

Au retour de Mélac, les Bretons entrèrent dans ses vues et, sur son conseil, demandèrent le duc d'Ormond comme chef de l'expédition. Celle-ci se prépara dans le port de Santander; elle se renforça de l'escadre de la Corogne. Déjà, en imagination, Alberoni s'élançait de succès en succès, depuis le simple fait de débarquer deux bataillons sur la côte bretonne jusqu'à soulever Paris et changer la face de l'Europe, si Dieu bénissait l'*affaire*[1]. Il aurait fallu d'abord triompher de la lenteur espagnole, du dénuement de la marine, et ne pas se laisser gagner de vitesse par les Anglais. Ceux-ci mirent en mer une puissante escadre sous lord Cobham, avec mission d'attaquer la Corogne; mais, se détournant à l'ouest, elle prit terre à Vigo, emporta la ville, la citadelle (21 octobre), saisit ou détruisit des armes, des navires, restes de l'armement du duc d'Ormond si maltraité par la tempête dans les premiers mois de cette même année. Ensuite, on ne sait trop pourquoi, elle rentra en Angleterre. La mer étant rendue libre, c'était le moment pour la flottille de la Corogne de mettre à la voile. Mais le commandant don Blas de Loya refusa de partir et débarqua ses deux bataillons, sans que le duc d'Ormond tentât d'empêcher ni de punir une si scandaleuse insubordination[2].

Sans doute les Espagnols étaient découragés par tant de revers et rassasiés d'obéir à de funestes étrangers, un Italien à Madrid, un Irlandais à l'armée.

Cette circonstance extraordinaire déjoua les plans, si on peut appeler ainsi les folles visées de la cour d'Espagne, tandis qu'en France, les mesures vigoureuses du Régent et du maréchal de Montesquiou étouffaient la rébellion

1. Baudrillart, t. II, p. 388, 389.
2. Voir Baudrillart, t. II, chap. VII, où l'histoire du complot et de l'insurrection de Bretagne est pleinement élucidée.

armoricaine. Quatre des chefs furent condamnés et exécutés le 26 mars 1720. Trois semaines après, une sage amnistie (15 avril) rendit la sécurité et le calme à la province.

Il n'avait pas tenu aux Anglais que l'Espagne ne comptât un ennemi de plus, c'est-à-dire le Portugal. Ils pressèrent le duc d'Orléans de donner des instructions en conséquence au ministre français à Lisbonne, l'abbé de Mornay, pour agir de concert avec le ministre britannique. Le prince acquiesça sans difficulté aux instances plusieurs fois réitérées de L. Stair. Dubois, plus rétif, n'en fit rien. Il finit par répondre à Stair qu'il l'avait oublié, que cela ne pressait pas; et les choses en restèrent là. D'ailleurs, le Portugal n'avait nul désir de s'adjoindre à la Quadruple-Alliance[1].

II

Alberoni, les armes lui tombant des mains, tenta un dernier artifice de stratégie diplomatique. Il se flatta d'attirer les Anglais à une négociation séparée.

Le réfugié français, de Seyssan, retournant d'Espagne en Hollande par l'Angleterre, fut par lui pourvu d'une lettre pour L. Stanhope. Elle était datée de l'Escurial, 15 novembre 1719[2]. Le cardinal rappelait au ministre anglais comment, à leurs derniers adieux en ce lieu, ils s'étaient promis une confiance réciproque lorsqu'un temps

1. Craggs à Stair, 23 juillet (4 août) 1719, en anglais. *Stair Papers*, vol. XIX, B, *The Stair Annals*, vol. II, p. 402. L. Stair à Craggs, Paris, 4 (11) oct. 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. En français. *Stair Papers*, vol. XXIII. *The Stair Annals*, vol. II, p. 392. Et *Papiers de Gualterio*, *Brit. Mus. Addit. Mss*, n° 20425. Nous suivons de très près la rédaction d'Alberoni.

plus heureux pourrait leur fournir les moyens de mettre fin à cette guerre, et de réconcilier la paix et l'union entre les rois leurs maîtres, pour la félicité mutuelle des deux nations. Il profitait de l'occasion de M. de Seyssan, avec qui il s'était expliqué sur les moyens de terminer la guerre et d'ouvrir une porte au roi son maître, pour en sortir avec honneur. Il était charmé de fournir à Stanhope l'occasion d'avoir tout le mérite de la paix, qui certainement le fortifierait toujours dans les bonnes grâces du roi son maître et lui donnerait beaucoup de réputation dans son pays aussi bien qu'au dehors. Ce n'était pas sans de grands efforts que le cardinal avait obtenu de son maître qu'il fît cette demande; mais aussi, il n'y avait point d'extrémités auxquelles Sa Majesté ne se réduisît, si la présente démarche devenait inutile. Alberoni attendrait impatiemment que M. de Seyssan lui fît part du succès de sa négociation.

Suivaient les conditions par lui proposées, dont le détail est inutile ici, parce qu'elles furent sans effet. Il y joignait des séductions secrètes pour l'Angleterre, l'accès du Mexique; pour l'Autriche, le mariage du prince des Asturies avec une archiduchesse[1].

L. Stanhope, insensible à ce vain simulacre, aussi bien qu'à la garantie de belle réputation au dedans et au dehors dont le ministre de Philippe V lui tendait l'appât, n'eut garde de se prendre à une négociation séparée qui, pour premier résultat, l'aurait brouillé avec la France. Après une conversation courtoise avec M. de Seyssan, qui lui remit la lettre d'Alberoni, il coupa court et rembarqua d'autorité le malencontreux négociateur[2].

1. Lémontey, t. I, p. 278.
2. A. Falmouth. L. Stanhope à Dubois. Londres 18 (29) décembre 1719. *Stair Papers*, vol. XXIII. *The Stair Annals*, vol. II, p. 391.

Il prit pourtant la précaution de ne pas ménager les assurances et les offres les plus amicales pour la reine [1]. Quelle plus précieuse auxiliaire à conquérir? Ils avaient déjà eu quelque coquetterie réciproque à l'Escurial, l'année précédente.

Par une coïncidence digne de remarque, tandis que le cardinal méditait d'enlever le secrétaire d'État britannique à la Quadruple-Alliance, celui-ci s'attachait de plus en plus à l'alliance française. En réponse au soupçonneux Stair, déclarait qu'il ne croyait pas du tout que le Régent écoutât des propositions de paix séparée avec l'Espagne, qu'il se reposait entièrement sur sa sincérité et sa droiture, et qu'il souhaitait que l'Espagne s'adressât au Régent, lorsqu'elle aurait à faire des propositions de paix acceptables [2].

III

Les incidents fâcheux pour le ministre d'Espagne, en dérive, se multipliaient alors. Tandis qu'il jetait inutilement la sonde en Angleterre, il perdait pied en Hollande.

Le représentant de Philippe V à la Haye, Beretti Landi, avait manœuvré jusque-là auprès de la République, non sans succès, de manière à faire prolonger par des atermoiements successifs le délai de trois mois accordé au roi d'Espagne pour adhérer à la Quadruple-Alliance; et en même temps, à maintenir celle-ci en quelque sorte boiteuse, en empêchant les Hollandais d'y donner leur adhésion formelle. On sait qu'à la fois l'horreur de la guerre après les déceptions cuisantes de la guerre de la Succes-

1. Weber, p. 100.
2. Hanovre, 9 novembre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.

sion d'Espagne, et l'espoir de se substituer aux Anglais dans le commerce d'Espagne, rendaient ces républicains réfractaires à toute nouvelle prise d'armes.

Dubois n'avait pas été contraire à cette politique dilatoire. Mais enfin il fallait faire droit aux plaintes de l'Autriche contre tant de lenteurs et néanmoins amener celle-ci à consentir un nouveau délai de trois mois avant de prononcer la déchéance de l'Infant, « le seul moyen présent, écrivait Dubois à Stanhope, de ne pas rendre la paix impraticable ». Tel fut l'objet de la convention conclue à la Haye, le 18 novembre (1719), entre le roi de France, le roi de la Grande-Bretagne et l'Empereur, accordant au roi d'Espagne un dernier délai de trois mois à dater de ce jour, au terme duquel, si ce prince n'avait pas accédé aux conditions de la paix, les fils de la reine d'Espagne seraient tenus pour exclus des duchés *ipso facto*[1]. L'empereur avait cédé, non sans regret, aux instances pressantes de l'Angleterre.

Dès lors, aussi, les Hollandais se trouvaient dans la nécessité de prendre parti. Un mois après, ils donnèrent leur signature. Mais rien ne put les décider à entrer officiellement dans la Quadruple-Alliance. Tout ce qu'on put leur arracher fut l'injonction à Colster, leur envoyé en Espagne, de déclarer à Alberoni qu'à l'expiration de ce délai, les États se verraient forcés de déclarer aussi la guerre à l'Espagne. Ils en prirent même l'engagement secret avec la France et l'Angleterre : engagement qui, pour l'honneur des uns et des autres, ne fut pas mis à l'épreuve, Alberoni ayant été précipité du pouvoir auparavant[2].

1. Baudrillart, t. II, p. 396, 397.
2. Weber, p. 95.

IV

Le coup qui le renversa partit de sa partie italienne, et lui fut porté de la main de son premier souverain, le duc de Parme.

Partout la fortune s'était jouée de l'artificieux cardinal. Aussi bien l'entreprise était-elle déraisonnable parce qu'au lieu de génie, son auteur y apportait une fantaisie brouillonne; et parce que, de l'Espagne, sa base d'opérations, point d'appui de son levier, il lui était impossible de soulever l'Europe d'un bout à l'autre. Au xvi[e] siècle, Charles Quint et Philippe II avaient dû leur force effective à la situation politique et territoriale qu'ils possédaient hors de la péninsule, au centre du continent, Charles Quint, chef de l'Empire, de la maison d'Autriche et souverain des Pays-Bas. A Philippe II, il avait suffi des seuls Pays-Bas, semblables à un camp retranché, d'où il avait mis en péril la France et l'Angleterre. Encore l'un et l'autre prince, le fils après le père, s'y étaient-ils épuisés.

Philippe V et Alberoni, fascinés peut-être par un passé qu'ils ne comprenaient pas, agissaient dans le vide, à la merci de lointains événements sur lesquels ils n'avaient pas de prise, décevante pâture d'imagination.

Des causes prochaines, quelques-unes misérables, frappèrent le roi et la reine d'un brusque réveil. Par exemple, l'animosité de la nourrice de la reine quand elle s'aperçut que le cardinal voulait la renvoyer à Parme; une anxiété analogue chez le confesseur du roi, le P. Daubenton, à qui l'on veut aussi que Dubois ait fait entrevoir que son concours en Espagne servirait les intérêts de son ordre en France; la colère des grands d'Espagne bannis de la pré-

sence de leurs souverains par un fils de jardinier à qui leur orgueil ignorant ne pardonnait ni sa basse origine, ni ses facultés supérieures, ni sa prodigieuse élévation; le dédain de la reine elle-même, qui eut honte de ce parvenu lorsqu'il tomba manifestement au-dessous de ses pompeuses promesses; et qu'elle entrevit, pour elle et ses fils, la perte imminente de l'expectative des duchés italiens, — car déjà le Conseil privé à Vienne désignait d'autres titulaires [1]; — ces ferments divers attendaient qu'une main entreprenante les mît en action, et, les faisant converger vers le roi, le dégoûtât enfin d'un ministre qui, pour comble, comme un geôlier, le séquestrait en chartre privée au sein de sa cour, tandis qu'au lieu de gloire, il l'abreuvait d'humiliations.

Uniquement par la reine, on pouvait avoir accès auprès du roi, et par le duc de Parme, auprès de la reine, sa nièce. Les deux ouvriers de cette tâche délicate furent le marquis Annibal Scotti et le comte de Peterborough.

Nous avons vu que Scotti, ministre du duc de Parme à Madrid, chargé par Alberoni de porter en Hollande les propositions de Philippe V à débattre avec les alliés, avait été empêché par eux de dépasser Paris. Il s'y était laissé retenir sans résistance, indéfiniment. Persuadé que son compatriote, le cardinal, ne l'avait dépêché en Hollande que pour ne l'avoir pas à Madrid, il épiait l'occasion de s'en venger, et le moyen, par la voie de Parme, de lui faire à son tour vider Madrid [2]. Il entra donc dans les vues du Régent et de Dubois tendant au renversement du cardinal.

Toutefois le moteur faisait défaut : il s'offrit de lui-même; il fit plus, il s'imposa. Lord Peterborough, vaillant soldat,

1. Dans sa séance du 23 novembre 1719. Weber, p. 96.
2. L. Peterborough à L. Stanhope, Novi, 20 novembre 1719. En anglais. L. Mahon, vol. II, p. 378.

diplomate habile, impatient du repos, toujours en voyage, avide de se mêler, et qu'on a appelé le dernier des chevaliers errants après Don Quichotte, résolut spontanément de requérir l'aide du *Deus ex machina*, le duc de Parme, qu'il regardait judicieusement comme seul capable de trancher le nœud gordien d'Espagne. Dans cette vue, il avait décidé ce prince, il s'en vante du moins, à envoyer à Madrid le marquis Scotti qu'Alberoni, allant à la parade, déporta si dextrement au nord des Pyrénées. Le duc irrité contre l'insolent ministre, son sujet, et L. Peterborough piqué contre un joueur si retors, reprirent leur campagne en recherchant alors l'appui des gouvernements de France et d'Angleterre. Il semble que, d'abord, Dubois se souciât médiocrement d'un auxiliaire si fantasque, qui déclamait à Paris contre le système de Law, s'immisçait par l'Italie dans la guerre présente pour parvenir, disait-il, à la paix; et, de cette manière, d'une part garantir les droits éventuels du duc d'Orléans à la couronne de France; de l'autre, servir le gouvernement britannique exposé au mépris et à la ruine (excusez ce langage, écrit-il à Stanhope) par sa dette de soixante millions (sterl.). Dubois, scandalisé des allures de ce personnage, le dépeignait en liaison avec toutes sortes de gens, battant si fort la campagne qu'il était impossible qu'il ne rencontrât des mal intentionnés, capable de faire peu de bien et beaucoup plus de mal [1]. Parmi ses manèges, il s'était démené autour de Scotti dès l'arrivée de celui-ci à Paris, au mois d'août précédent. Toutefois ni le Régent ni les lords Sunderland et Stanhope, très désireux de la paix, ne dédaignèrent les bons offices d'un homme qui soutenait qu'on ne viendrait à bout du turbulent ministre qu'en l'attaquant avec une vigueur égale

1. Lettre à Stanhope, du 20 octobre.

à son obstination, et que le point d'attaque était à Parme. Le duc lui-même l'invita à se rendre tout près de ses Etats, à Novi en Piémont. Là se nouèrent des négociations que l'on ensevelit dans un si profond secret qu'elles furent ignorées même du secrétaire Craggs à Londres, et de L. Stair à Paris[1], à plus forte raison de l'Autriche[2]. Le défaut et l'habitude innée des princes italiens de se complaire dans les négociations sans parvenir à une issue pratique (ainsi parle L. Peterborough) cédèrent chez le duc à la nécessité de mettre un terme aux lourdes réquisitions des Autrichiens dans le Parmesan, qu'ils châtiaient à leur manière de la politique d'Elisabeth Farnèse; surtout à l'intérêt essentiel de conserver à sa nièce l'expectative des duchés que la cour de Vienne dévorait des yeux; enfin à la satisfaction de renverser le ministre qui s'était joué de lui et compromettait tout. Il résolut d'adresser aux rois catholiques les plus sérieuses représentations sur le mauvais usage que le cardinal faisait de leur confiance[3].

Pendant ces pourparlers et tandis que, dans ses allées et venues, L. Peterborough brûlait les chemins entre Paris et Novi, Scotti prolongeait paisiblement son séjour à Paris, jusqu'à réception des ordres définitifs de son maître. Ils lui arrivèrent en octobre, lui prescrivant dans les termes les plus forts de mettre fin à la guerre, pour prévenir la ruine

1. Craggs à L. Stair, 24 septembre (5 octobre), 19 (30) novembre 1719. En anglais. *Stair Papers*, vol. XIX. B. *The Stair Annals*, vol. II, p. 403. Il faut voir avec quelle candeur Craggs affirme à Stair que L. Peterborough n'a reçu mission ni du roi ni d'aucun des ministres d'agir auprès du duc de Parme; que ce qu'il en fait est de sa tête, sans avoir reçu le moindre pouvoir du gouvernement. — La vérité était qu'il n'avait pas de pouvoir officiel; mais il était l'intermédiaire officieux et accepté du roi et du Régent.

2. Weber, p. 100.

3. L. Peterborough à L. Stanhope, Novi, 20 novembre 1719. En anglais. L. Mahon, vol. II, p. 378. L. Peterborough au Régent, Novi, 20 nov. 1719. En français. *Stair Papers*, *The Stair Annals*, vol. II, p. 122.

des Etats du roi d'Espagne, des princes d'Italie, et de lui, duc de Parme, exposé à la colère de l'Autriche, à raison de sa parenté avec la reine. Au départ de Scotti pour Madrid, le Régent, afin de stimuler son zèle et sa fermeté, lui alloua « une douceur » de cinquante mille écus [1].

V

Cependant les fils de ce complot vaste et compliqué, mais concentrés dans un petit nombre de mains, avaient échappé aux regards d'Alberoni, peut-être aussi, de son côté, moins avisé et moins bien servi dans sa décroissante fortune. L'arrivée prochaine de Scotti en Espagne ne l'inquiète pas. A la nouvelle du retour imminent du marquis, le cardinal écrit avec candeur au comte Rocca (S. Lorenzo, 23 octobre 1719) : « Dieu veuille qu'au moins tant de peines qu'il s'est données ne soient pas entièrement inutiles ». Le 6 novembre : « Le marquis Annibal, après un voyage pénible, est arrivé ici (à l'Escurial) le 31 du mois dernier ». Le 20 novembre (toujours à l'Escurial), il mande que ce qu'il ne peut pas confier au papier, le seigneur marquis le lui dira; et alors, le comte lui rendra justice et reconnaîtra qu'il est bien vrai que celui-là se trompe le plus souvent qui ne voit les choses que de loin.

Croit-il donc que Scotti va partir pour Parme? La cour rentre à Madrid. Alors, comme s'il sentait peser sur lui quelque astre néfaste, il écrit mélancoliquement à Rocca dans deux billets du même jour (29 novembre), comme dans une sorte de testament, qu'il lui pardonne de même

1. L. Stair à Craggs, Paris, 21 octobre 1719. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. II, 354. *The Stair Annals*, vol. II, p. 403. Lémontey, t. II, p. 278.

qu'il a pardonné à tant d'autres qui l'ont cru ennemi de la paix. Plût à Dieu qu'il eût dépendu de lui de l'accepter! Elle se serait faite dès le mois d'août de l'autre année. Un ministre n'a pas d'autre droit que de faire des représentations; c'est ce qui le différencie de son patron qui est maître de faire ce qu'il veut.

S'est-il aperçu que son compatriote, au lieu de retourner à Parme, songerait à prendre racine en Espagne? Il aime à prévoir qu'il s'ennuiera certainement de ce pays, très dissemblable de n'importe quel autre[1]. Tandis qu'il s'amuse de la sorte à un vain jeu de paroles, la nourrice trompe sa vigilance, lui qui tenait sous le joug de sa continuelle présence les souverains. Elle introduit auprès d'eux Scotti; et celui-ci, selon les ordres du duc de Parme, leur représente avec force qu'Alberoni est le seul obstacle à une paix nécessaire; il leur montre des lettres du ministre rejetant la responsabilité de la guerre sur le roi (assertion plus imprudente que fausse, à vrai dire), le déracine de leur esprit, et le précipite dans la boue de sa basse origine, cette même lie du peuple dont, en France, on barbouillait Dubois. A ce prix, la reine espère obtenir de meilleures conditions de paix.

Le 4 décembre au soir, Alberoni travaille, comme de coutume, avec le roi, qui ne laisse apercevoir aucun changement dans ses manières. Puis, il a une longue conférence avec Scotti : le lendemain matin, il est chassé (5 décembre 1719).

Laissons parler Dubois.

L'abbé donne la primeur de ce coup de théâtre à L. Stanhope, le 18 décembre 1719, et lui en rapporte le mérite. « On ne peut pas apprendre ce dénouement sans

1. Emile Bourgeois, *Lettres intimes d'Alberoni*, p. 640 et suiv.

faire réflexion, mylord, sur la justice qu'on doit à Votre Excellence d'avoir proposé de si grands projets et des mesures aussi justes pour les conduire à leur fin et pour épargner par des soins et des dépenses médiocres et passagères les malheurs infinis qu'une guerre générale pouvait attirer[1] ».

Le jour suivant, il informe L. Stair[2] :

« Nous savons enfin, Mylord, que ce que l'on a murmuré hier et ce matin touchant l'expulsion du cardinal Alberoni est véritable. Le 5 de ce mois, le roi et la reine, avant que d'aller à la chasse au Pardo, ont mis entre les mains de don Miguel Durand[3] un décret écrit de la main du roi, portant défenses au cardinal Alberoni de s'immiscer davantage dans le ministère, de se présenter au palais ou ailleurs devant leurs majestés catholiques, ni devant aucun des princes de la maison royale; avec ordre de sortir de Madrid dans huit jours, et dans trois semaines des terres de la domination d'Espagne; et le roi a inséré dans le décret qu'il avait pris cette résolution pour ôter l'obstacle à la paix. Cet ordre lui a été signifié avant que le roi et la reine soient revenus de la chasse. Le cardinal se propose de passer en Italie... »

L. Stair aurait dû être charmé de la révolution de palais qui, en un clin d'œil, délivrait la Grande-Bretagne et la France d'un ennemi redoutable par la fertilité de ses combinaisons. Mais le Régent et Dubois ayant laissé passer quelques jours, peut-être pour être plus sûrs, avant de l'instruire de l'événement, il voit aussitôt le gouvernement français désertant aux jacobites, à la vieille cour et même à l'Espagne. A peine se rassure-t-il quand le Régent lui

1. Baudrillart, t. II, p. 399.
2. Lettre à L. Stair, Paris, 19 décembre 1719. *Rec. Off. France*, vol. 354.
3. Don Miguel Duran, secrétaire d'Etat.

dit qu'il ne faut rien relâcher des préparatifs de guerre, et presse effectivement l'augmentation des troupes dans l'éventualité d'une seconde campagne[1].

Quant au cardinal, renversé par cet éclat de foudre que rien ne lui avait fait pressentir, il ne démentit pas la vigueur de caractère qui le soutenait dans les crises : ni plaintes, ni gémissements. Il se domina au point d'adresser dès le 6 décembre, au comte Rocca, ce bref bulletin de la catastrophe : « Votre Seigneurie apprendra du marquis Annibal Scotti ce qui se passe. C'était le moindre sacrifice qui se pût faire pour donner la paix à l'Europe[2]. »

A sa demande d'un passe-port pour la France et l'Italie, Dubois, ayant toujours « oüy dire qu'il falloit faire un pont d'or à ses ennemis », le donne d'accord avec L. Stair. « Il me semble, dit-il, que nous ne pouvons procurer trop tôt la sortie de ce brouillon hors de l'Espagne. » Pentenriedter fit quelques difficultés pour l'Autriche; mais il céda.

Alberoni prit d'ordre du roi sa route par l'Aragon et la Catalogne. Attaqué, dépouillé près de Lerida et de Girone par des soldats envoyés à sa poursuite et par des miquelets, il s'écria en franchissant la frontière de France : « Grâce au ciel! me voilà sur une terre de chrétiens ». Le Régent avait délégué, pour l'escorter et le surveiller, le chevalier de Marcien, auquel il fit d'étranges confidences sur le couple royal. Marcien l'accompagna jusqu'à Antibes, d'où il gagna par mer l'État de Gênes; il s'abrita contre le ressentiment du pape à Sestri di Levante, janvier 1720.

Ainsi finit par une sorte de strangulation à l'orientale le fuligineux ministère d'Alberoni. Non pas que cet homme d'État ne fût doué de très belles qualités de gouvernement

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 27 décembre 1719. En français. *Stair Papers*, Oxenf. Castle, vol. III, B.
2. Emile Bourgeois, p. 643.

et d'administration. Mais il n'avait montré ni le calme bon sens ni la possession de soi-même, seuls capables de féconder les dons primesautiers. Une trop fougueuse imagination lui troublait et obscurcissait le cerveau. Il prenait la foule tumultueuse de ses idées pour une ébullition de fécondité, ses rêves pour la réalité saisissable. Jamais ministre ne s'escrima plus intrépidement dans le domaine de l'impossible. Et cependant, avec toutes ses erreurs, il mérite d'être coté en belle place parmi les aventuriers de marque.

CHAPITRE XIII

PHILIPPE V ADHÈRE A LA QUADRUPLE-ALLIANCE

I

L'année 1719 ouverte sur un grave péril pour le Régent, c'est-à-dire la guerre contre Philippe V, se fermait sur l'heureux ascendant de ses armes et de sa politique. La guerre était finie; si l'on n'avait pas encore la paix, elle était certaine néanmoins par l'impossibilité où se trouvait le roi d'Espagne de tenter davantage la fortune, quelle que fût son opiniâtreté à disputer sur Gibraltar et sur d'autres points encore. Cependant les négociations finales n'allaient pas laisser d'être laborieuses.

Le duc d'Orléans avait déclaré si haut qu'il faisait la guerre, non pas au roi d'Espagne, mais au ministre du roi d'Espagne, qu'en chassant son ministre, le monarque crut naïvement avoir accompli les desiderata des alliés et n'avoir plus qu'à dicter les conditions de la paix. Par ses agents, Claudio Ré à Londres, Beretti Landi à la Haye, l'abbé Landi à Paris, il fit savoir (commencement de janvier 1720) qu'il demandait la restitution des places et des vaisseaux qu'on lui avait pris, la réparation des dommages, la cession de Gibraltar, de Port-Mahon et de la Sardaigne; l'attribution à Don Carlos de Parme et de la

Toscane, à titre de souveraineté indépendante et non pas de fiefs impériaux, etc... L. Stanhope se trouvait alors à Paris où l'avait appelé beaucoup moins la guerre que la querelle de L. Stair avec Law, dont nous aurons à parler, et le dangereux ferment qu'elle tendait à introduire dans les rapports entre les deux gouvernements. Néanmoins, relativement à la guerre, il commençait à s'inquiéter de l'humeur mobile du Régent avec lequel rien ne semblait jamais acquis, lorsque l'étonnante énormité des prétentions de Philippe V qui, pour le dire en passant, atténue sensiblement la responsabilité historique d'Alberoni, lui vint en aide et ramena le duc d'Orléans du côté de la Quadruple-Alliance. Ce prince reprit les préparatifs militaires dont, un mois auparavant, il entretenait L. Stair. Faisant droit aux réclamations de l'ambassadeur impérial, Stanhope et Dubois signèrent avec celui-ci une déclaration par laquelle les alliés rejetaient les propositions de l'Espagne et maintenaient, sans y admettre aucun changement, les conditions posées par la Quadruple-Alliance (19 janvier 1720). La cour de Vienne, contre son habitude invétérée, se montra très coulante, charmée des exigences excessives de celui qu'elle persistait à ne connaître que sous le nom de duc d'Anjou; et convaincue qu'il laisserait expirer, sans en user, le dernier délai de trois mois à lui accordé le 16 novembre précédent, elle consentit volontiers à ne compter qu'à partir de l'adhésion des Hollandais donnée en décembre, et à proroger l'échéance du 16 février au 16 mars.

II

Vain calcul. La France et l'Angleterre voulaient sincèrement la paix. Stanhope chargea Seyssan retournant à

Madrid de dire au roi qu'une fois la base de la Quadruple-Alliance acceptée, il serait d'autant plus aisé de lui donner satisfaction à un congrès. Il dépêcha en Espagne Schaub, son secrétaire de confiance, muni d'un double de la déclaration rédigée à Paris le 19 janvier, sur laquelle il n'y avait pas à revenir. En ce moment, Scotti, successeur d'Alberoni, tentait malicieusement auprès de Dubois le même jeu qu'Alberoni, naguère, auprès de Stanhope, c'est-à-dire une négociation séparée et secrète pour un armistice aux Pyrénées. Pas plus que le ministre britannique, l'abbé ne se laissa leurrer; et, à la cour de Madrid, il sut se prévaloir contre ces manœuvres obliques de l'aide cachée du P. Daubenton. La cour, c'est-à-dire la reine, se rendant à l'évidence, comprit qu'elle n'avait plus qu'à suivre les conseils du ministère anglais sous peine de perdre irrévocablement pour l'infant et de livrer de ses propres mains Parme et la Toscane à l'Autriche. Elle se flattait aussi que dans les négociations à intervenir le faisceau des puissances se disjoindrait par des conflits de rivalités et offrirait à sa diplomatie quelque revanche de l'insuccès de ses armes. Sous son irrésistible impulsion, Philippe V se résigna à subir ce qu'il appelait naguère un affront inouï.

Le 26 janvier 1720, il annonça son adhésion à la Quadruple-Alliance, voulant, disait-il, rendre la paix à l'Europe, même au prix de ses droits et de ses États; et il envoya pleins pouvoirs à cet effet à Beretti Landi, en Hollande. L'été précédent, la querelle étant encore pendante, la France et l'Angleterre n'avaient pas permis à Scotti d'aller établir à la Haye le foyer de la lutte diplomatique, manœuvre qui tendait à investir les Etats généraux du rôle supérieur d'arbitres. Maintenant, le sort des armes ayant prononcé, les Etats ne pouvaient plus être que les

greffiers de la paix, et les deux puissances victorieuses étaient libres de contenter courtoisement l'amour-propre de la République et de l'Espagne. En conséquence, ce fut à la Haye que Beretti Landi signa, le 17 février, avec les plénipotentiaires de France, d'Angleterre et d'Autriche, que ceux de Hollande imitèrent bientôt, l'accession de l'Espagne à la Quadruple-Alliance. Une suite d'actes réglèrent les questions de suspension d'armes, d'évacuation des territoires occupés par les uns et les autres; et spécialement de la part de Philippe V, sa renonciation à la couronne de France et à ceux des États d'Italie qui étaient transférés à l'empereur (22 juin 1720).

Ainsi, par l'alliance de la France et de l'Angleterre, la guerre générale était conjurée; les armes tombaient des mains aux plus animés; une guerre de vingt ans entre Philippe V et l'Empereur prenait fin[1]. Restait néanmoins, après les questions de principe, des points particuliers, certains d'une grande importance : on les éluda en les ajournant à un futur congrès, espérance et consolation de l'orgueil chez le vaincu.

Plusieurs noms furent mis en avant à cet effet, Aix-la-Chapelle, Anvers, Gand, Nancy... On ne voulut pas de Paris que proposait Dubois. Mais le roi d'Angleterre étant d'opinion qu'on ne saurait refuser à la France de faire tenir le congrès dans quelque ville sous sa domination, le nom de Cambrai fut[2] mis en avant. Le Régent l'accepta (juillet 1720).

1. Weber, p. 100 et suiv. Baudrillart, t. II, l. II. L. Mahon, vol. I, chap. x.
2. L. Stanhope à L. Cadogan et Saint-Saphorin, Londres, 31 mai (11 juin) 1720. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 211.

CHAPITRE XIV

LORD STAIR ET JOHN LAW

I

Prestige militaire, prestige financier, tel avait été l'enviable lot de la Régence en 1719. Le système de Law, alors dans le plein essor de sa fabuleuse prospérité, avait pourvu amplement au nerf de la victoire.

On ne se propose pas ici de refaire, après les maîtres, l'histoire du système de Law, mais seulement d'en élucider, dans les limites de notre sujet, certaines parties demeurées jusqu'à présent inconnues malgré leur importance, ou mal comprises, c'est-à-dire le côté international, le rôle que les Anglais y jouèrent, disons mieux, la ligne de conduite que le gouvernement de George I[er] adopta à l'égard de Law. Il est de règle chez nous d'attribuer à nos alliés du moment une politique de jalouse et sournoise hostilité, travaillant sous le couvert de l'amitié à préparer, à précipiter la catastrophe, dans l'espoir d'y ruiner la France.

Écoutons d'abord nos historiens. Henri Martin, à propos des périls intrinsèques et des ennemis qui, en France, dès l'été de 1719, menacèrent le système, après avoir dit que M. d'Argenson épiait l'occasion de se venger de Law,

ajoute : « Un homme plus puissant sur l'esprit du Régent, le ministre Dubois, d'abord favorable à Law, avait reçu de l'Angleterre, à laquelle il était vendu, des instructions hostiles ; le cabinet de Londres voyait avec jalousie l'or britannique se dérober à la Compagnie de la Mer du Sud et à la Compagnie anglaise des Indes pour affluer à Paris ; il avait compris quel essor allaient prendre les colonies et la marine françaises sous une direction habile et hardie, et il ne rêvait que d'abattre l'auteur du système. Déjà l'arrogant ambassadeur Stairs avait eu avec son compatriote Law des altercations si violentes, que le ministre Stanhope, pensant qu'il fallait miner et non attaquer de front, jugea prudent de désavouer et de rappeler Stairs [1] ».

De toutes ces affirmations, une seule est exacte, c'est le rappel de Stair à cause de ses altercations avec Law. Encore y a-t-il erreur sur le vrai motif du rappel. On le verra plus loin.

Selon Michelet, le politique Stanhope veut la ruine du système dans l'intérêt de la compagnie anglaise de la Mer du Sud et de la marine britannique. Mais, loin de laisser soupçonner ses projets, il se montre favorable à Law, blâme la violence de Stair contre lui, promet même de le remplacer. De sa personne, il passe le détroit, vient s'arranger avec Dubois pour les affaires d'Espagne « et autre chose aussi, sans doute [2] ».

L'illustre historien s'est trompé, et sur les vues, et sur les prétendues machinations de Stanhope qui, au vrai, n'était rien moins qu'un machinateur.

C'est ce qui va résulter de l'étude des documents authentiques et des correspondances des hommes d'Etat britan-

1. T. XV, p. 54, 55.
2. *La Régence*, p. 273, 274, 288, 289.

niques entre eux, ministres, ambassadeur, L. James Stanhope, James Craggs, L. Stair [1].

Les Anglais se jetèrent avec emportement dans le système, éblouis par cette extraordinaire aventure financière. Après la paix, après l'alliance entre les deux royaumes succédant à de si longues inimitiés, le besoin d'activité, l'imagination les entraînaient dans la carrière si nouvelle que leur ouvrait un compatriote parmi les séductions de Paris. Mais il convient de distinguer chez eux les financiers spéculateurs et les pouvoirs publics. Quand les Anglais spéculent à Paris, ils agissent comme particuliers pour leur compte, à leurs risques et périls, et non pas comme instruments de leur gouvernement. De même les Français, quand ils spéculent à Londres, ne sont pas davantage les instruments du Palais-Royal. Tout au plus peut-on admettre chez les uns et chez les autres quelque ferment de la vieille rivalité nationale, mais les deux marchés sont autonomes. Le ministère anglais ne cherche ni à refréner ni à nuire. Il ne se retranche même pas dans une neutralité bienveillante. Favorable au système, il en témoigne par des actes. Il se garde de se mettre en travers de cet irrésistible mouvement qui eût bouleversé en se jouant et digues et mines, et dont il a d'ailleurs bonne opinion. Son attitude est loyalement amicale.

On sait que, dans le principe, l'ambassadeur de George Ier, L. Stair, avait fait bon accueil à John Law, Écossais comme lui, et que Stanhope, lors d'un voyage à Paris dans l'été de 1718, lui recommanda de travailler à mettre bien ensemble l'abbé Dubois et Law. En ce moment la banque générale, création de ce dernier, mais jusque-là entreprise

1. *Record Office, France*, vol. 354, 361. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, particulièrement vol. III. B. *The Stair Annals*, vol. II, *Hardwicke Papers*, vol. II, Lord Mahon, *History of England*, vol. I et II, édit. Tauchnitz.

particulière, s'annonçait très brillamment. Les ministres anglais, à l'approche de la guerre d'Espagne, se préoccupèrent d'aider le gouvernement français à se procurer les ressources financières dont il était dénué, et ce fut en partie sous leur influence, et pour ce motif, que la banque générale fut transformée en banque royale. L. Stair, témoin des débuts et de l'essor merveilleux de cette nouveauté, ne peut se tenir d'en éprouver du trouble et de la jalousie comme citoyen de la Grande-Bretagne, dévoué passionnément à la maison de Hanovre. Néanmoins il rend compte exactement à Londres, et il demeure correct à l'égard du Régent. Si grondeur, si ombrageux, si railleur qu'il soit, il fait son devoir. Il ne participe à aucune intrigue contre le système même, bien qu'il en arrive peu à peu à entreprendre, sans l'aveu de son gouvernement, de renverser l'auteur du système; mais alors, sans aucune manœuvre occulte de conspirateur, uniquement en agissant sur l'esprit et par les mains du duc d'Orléans. Et voilà ce qui causera sa disgrâce.

II

C'est seulement au cours de l'été de 1719, que le système prend place, et une place considérable, dans la correspondance de L. Stair avec L. Stanhope et le secrétaire Craggs[1].

Rappelons la situation telle qu'elle se développe des deux côtés du Canal.

A Paris, Law a été autorisé, par lettres patentes du

1. Quant à l'histoire proprement dite du système et aux incidents journaliers du marché, les vol. *France*, 355, 356, 358, contiennent de nombreuses correspondances qui ne rentrent pas dans notre sujet.

2 mai 1716, à établir pour son compte particulier, « à l'exemple de ce qui se passe dans les États voisins », une banque générale; et le duc d'Orléans « a cru qu'il n'était point indigne de son rang et de sa naissance d'en être déclaré le protecteur[1]. » La banque générale est érigée en banque royale, le 4 décembre 1718. Il y a déjà plus d'un an que, sur la proposition du conseil des finances, Law a créé, en août 1717, la Compagnie d'Occident pour la colonisation de la Louisiane, le prestigieux Missisipi.

Cette compagnie achète la Compagnie du Sénégal en décembre 1718. Au mois de mai 1719, elle y joint le privilège exclusif du commerce des Indes orientales et de la Chine et devient la Compagnie des Indes[2]. Le 27 août suivant, elle obtient le bail général des Fermes et s'engage à prêter au roi une somme de douze cents millions pour rembourser ses dettes, les rentes et les charges sur les Aides et Gabelles, les Tailles, les Fermes, les billets de l'État, etc.

Cette dernière opération, en frappant les imaginations, porte à son comble l'enthousiasme du public, fasciné par l'appareil fantastique de tant de richesse éclose à la baguette du magicien.

A Londres, la guerre contre Louis XIV pendant les règnes de Guillaume III et d'Anne, a élevé la dette publique à cinquante-deux millions de livres sterling portant un intérêt annuel de trois millions sterling[3], chiffre énorme dont la révélation, au lendemain de la paix, consterna le peuple anglais. Il y faut chercher du remède.

A cet effet, Robert Walpole, premier lord de la Tréso-

1. *Anciennes lois françaises*, t. XXI, p. 100.
2. La compagnie des Indes Orientales, dont Law rachetait le privilège, avait été créée par Louis XIV et Colbert en 1664.
3. L. Mahon, vol. I, p. 10, édit Tauchnitz.

rerie, présente le bill, dit de Rachat, destiné à atténuer le fardeau de la dette, première ébauche d'une caisse d'amortissement. Il quitte le pouvoir; mais le bill est voté sous les auspices de son successeur, Stanhope, 10 (21) avril 1717. Ce n'est encore qu'un prélude. Bientôt on s'engage d'un pas plus hardi dans la voie des grandes combinaisons financières, par les propositions simultanées de la Compagnie de la mer du Sud et de la Banque d'Angleterre, se disputant le mérite et le profit de concourir à la réduction de la dette publique, 20 (31) mai.

De ces deux sociétés rivales, la Banque avait été instituée sous Guillaume III en 1694; la Compagnie de la Mer du Sud, sous le règne d'Anne, en 1711. Cette Compagnie, quoiqu'elle fît miroiter devant le public l'or et les pierres précieuses dont cent ans auparavant l'inventif Walter Raleigh avait paré la Guyane ou l'Eldorado, ne pouvait offrir à ses actionnaires que le mince et honteux profit de l'Asiento, c'est-à-dire la Traite des Noirs, le privilège d'établir quelques factoreries dans la mer du Sud et le droit d'envoyer chaque année dans l'Amérique espagnole un vaisseau de cinq cents tonneaux, vaisseau dont les voyages, commencés seulement en 1717, furent aussitôt interrompus par la guerre avec l'Espagne[1]. La Compagnie du Sud, outre ces maigres ressources, avait des droits plus utiles à percevoir sur certaines denrées. Son titre n'était donc que le plus décevant des appâts, puisqu'elle ne possédait rien, ni territoire ni comptoir dans la mer du Sud. Au moins en France, la Compagnie d'Occident de Law possède effectivement la Louisiane, où elle fonde en ce moment même la Nouvelle-Orléans, humble commencement d'une illustre cité. Telle quelle, la Compagnie du Sud jouit d'une

1. Lord Mahon, vol. II, p. 4.

immense popularité à Londres; et lorsque le parlement est appelé à se prononcer entre les deux Sociétés, celle de la mer du Sud triomphe de la Banque par la splendeur de ses propositions qui sont adoptées le 5 (16) juin 1717. L'année suivante, elle ne croira pas amoindrir la dignité royale en offrant, ni le roi déroger en acceptant le titre de directeur, avec l'assentiment des deux Chambres [1].

Ainsi, les premières mesures prises en Angleterre pour transformer, soit la Banque, soit la Compagnie de commerce en un instrument financier de crédit et de réglement de la dette publique, précédèrent de dix-huit mois les mesures prises en France dans le même ordre de faits, c'est-à-dire l'érection de la banque de Law en banque royale et l'adjonction du concours de la Compagnie d'Occident. Tout à l'heure nous rappelions que le Régent, dans ses lettres patentes du 2 mai 1716 pour l'établissement de la banque générale, s'autorisait de l'exemple des États voisins. Il n'y a donc pas à parler sur ce point de jalousie britannique suscitée par l'initiative des Français, puisque ce furent les Anglais qui ouvrirent la voie et, en quelque sorte, la frayèrent aux Français, ceux-ci n'étant au vrai et de leur propre aveu que leurs disciples.

III

Il n'est pas plus exact de dénoncer l'astucieuse stratégie du ministère anglais pour protéger la Compagnie de la mer du Sud et la Compagnie anglaise des Indes contre l'essor qu'allaient prendre les colonies et la marine françaises sous l'impulsion de Law. Il y a ici une illusion

1. L. Mahon, vol. I, p. 275, 285-287, *Hansard's Parlementary History*, vol. VII, p. 424-470, 536.

d'optique. Attendu que les compagnies et les gouvernements des deux nations se disputèrent avec fureur, au milieu du XVIII[e] siècle, les colonies d'Amérique et l'empire de l'Inde, on est porté à croire que dès la régence existait, surtout chez les Anglais, un antagonisme haineux, bouillonnant, tout prêt à faire explosion; et l'on croit entendre déjà le bruit des armes. Il n'en était rien.

En Amérique, les Anglais s'étaient fait céder, avec l'Acadie, Terre-Neuve comme pêcherie, nullement comme base d'un futur empire. Les Français conservaient ce qu'on pourrait appeler leur empire dans cette partie du monde, la Lousiane, le Canada, sans trouble, sauf des incidents de limites avec les colons de la Nouvelle-Angleterre.

Aux Indes, on en était seulement à la période des comptoirs de commerce, surtout les Anglais. Le Grand-Mogol, Aureng-Zeyb, venait à peine d'expirer (1707); et son empire, bien que voué à une dissolution prochaine, n'était pas dans un état de défaillance à tenter déjà les Européens de s'y infiltrer par d'opportunes fissures. Les Anglais possédaient seulement Bombay, cession des Portugais à Charles II en 1661; Madras, fondé en 1639 sur la côte de Coromandel; Calcutta au Bengale en 1698. « Le territoire des Anglais dépassait à peine la portée du regard hors de leurs villes; leur organisation militaire n'avait pas d'autre objet que de n'être pas molestés dans leur commerce. Loin d'aspirer à conquérir et à s'agrandir, ils en étaient à trembler souvent pour leurs foyers. » Ce ne fut qu'en 1742 qu'ils creusèrent un fossé autour d'une partie de Calcutta. Deux compagnies de commerce anglaises existaient, aigrement hostiles l'une à l'autre. On ne parvint à les fondre en une seule, en 1708, qu'avec beaucoup de peine [1].

1. L. Mahon, vol. IV, chap. XXXIX.

Quant aux Français, ils possédaient Pondichéry, fondé en 1683 dans le Coromandel; Chandernagor au Bengale, occupé en 1688; au large, dans l'océan Indien, Bourbon, colonisée en 1646; et l'île de France, en 1710.

Ainsi, chez les deux nations, il n'y avait encore dans l'Inde ni empire colonial à créer ni compétition franchement déclarée ou seulement tortueuse rivalité. On touchait à l'époque héroïque des La Bourdonnais, des Dupleix, des Clive; et on ne le soupçonnait même pas.

Il y a plus : si, avant que se lève l'astre sanglant de cette lutte gigantesque, la Compagnie française rencontre parmi les Européens des jaloux, des ennemis ayant voué sa perte, ne regardez pas du côté des Anglais. Ce sont les Hollandais, dont personne pour ainsi dire chez nos historiens actuels ne prononce le nom. Altérés de vengeance contre Louis XIV, et peu satisfaits de posséder Ceylan avec les îles de la Sonde, ils prennent pied sur la terre ferme, enlèvent Pondichéry pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'agrandissent, la fortifient, pour être la future capitale d'un empire continental dans le Carnatic, de même que déjà Batavia règne sur leur empire insulaire. Mais la paix de Ryswick (1697) dissipe ce rêve en les obligeant à la restituer telle qu'ils l'ont embellie. François Martin, qui l'avait fondée quatorze ans auparavant, en reprend l'administration. C'est entre ses mains qu'elle deviendra le siège de l'empire français dans l'Inde.

On le voit, à l'époque de la Régence, les rivalités maritimes et coloniales entre Français et Anglais ne pesaient guère dans la balance; et ces derniers n'avaient pas de ce chef les mobiles d'hostilité qu'on leur prête contre le système de Law.

Ces rivalités coloniales, commerciales, financières, entre les deux Etats, si elles avaient existé telles qu'on se

plaît à les supposer, auraient eu assurément leur écho dans les débats du parlement, où la question de la dette et des voies et moyens de l'alléger préoccupaient à juste titre les esprits, sans distinction de partis. Nulle part la France n'est mise en cause [1]. Si un premier projet d'emprunt butte contre des obstacles, Robert Walpole, son auteur, dénonce simplement les manœuvres des agioteurs, 8 (19) mars 1717. Les offres concurrentes de la banque d'Angleterre et de la Compagnie de la Mer du Sud ne font aucune allusion directe ou indirecte à la France. Au cours de la délibération qui s'engage alors, un membre des communes parle de la France, seulement pour expliquer comment l'Angleterre a maintenu son crédit tandis que la France n'en a point. (Séance du 20 [31] mai 1717.) Plus tard, lorsque chez les lords, 23 janvier (3 février) 1718, Stanhope cherche les raisons de la rareté du métal argent dans le royaume, il l'attribue au luxe croissant de la vaisselle plate, à l'exportation de lingots et autre argenterie aux Indes Orientales, enfin au commerce clandestin d'exportation d'argent contre l'importation d'or avec la Hollande, l'Allemagne et autres endroits [2]. Le nom de la France ne vient pas sur ses lèvres.

Les lords, dans cette discussion, gardent leur sang-froid; malgré la pénurie des espèces, le débat se clôt par la décision qu'il ne sera rien changé au titre des monnaies d'or et d'argent, 25 janvier (5 février) 1718. Pas un mot non plus ni sur ni contre la France.

1. Voir *Hansard's Parliamentary History*, vol. VII.
2. *Hansard's Parliamentary History*, vol. VII, p. 533. H. Martin dit que le cabinet de Londres voyait avec jalousie l'or britannique affluer à Paris: et voilà que Stanhope dénonce comme fâcheuse l'importation clandestine d'or qui se pratique du continent en Angleterre au détriment de l'argent.

IV

Nous avons dit que c'est à partir de l'été de 1719 que le système prend place dans la correspondance de L. Stair [1]. En ce moment, les ennemis de Law en France, Duverney, Argenson, la compagnie des Fermiers généraux, ce qu'on appelait l'Anti-Système, viennent de tenter un grand coup de main en présentant à la banque une masse énorme de billets à échanger contre de l'or. Law déjoue la manœuvre, 25 juillet 1719 [2]. Mais le public est déconcerté. L'élan se ralentit.

Il y a aussi une autre cause de dépression. Les gros porteurs (les princes) agiotent : les 17 et 18 août, ils organisent une baisse subite [3]. Le 20, Stair rend compte du fait au secrétaire Craggs, sans prononcer aucun nom. Le Mississipi, dit-il, commence à faiblir; les actions baissent : plus d'acheteurs. Cela, par la faute de Law : il a fait monter les actions si haut qu'il faudrait plus de quarante millions rien que pour payer l'intérêt à quatre pour cent. Les Français, arrivés par degrés à faire ce calcul, se sont

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354, et *Hardwicke Papers*, vol. II, *The Stair Annals*, vol. II, chap. xv, xvi, *Stair Papers*, Oxenfoord Castle.

2. Michelet, *La Régence*, p. 218 et suiv. Il donne les Anglais et les Hollandais comme auxiliaires de l'Anti-Système. Forbonnais nomme parmi les étrangers qui trafiquaient du système, les Hollandais, les Genevois, les Allemands, t. VI, p. 311. D'ailleurs, il ne croit pas à ce complot d'une compagnie qu'il ne désigne pas autrement, sans doute celle des Fermiers généraux, *id.*, p. 291. Lémontey nomme les Lorrains, les Flamands, les Suisses, les Italiens, t. I, p. 310. N'est-il pas singulier que l'un et l'autre historien gardent le silence quant aux Anglais? Certainement les Anglais spéculèrent à Paris; mais il est probable qu'ils n'y exercèrent pas le rôle fulgurant que Michelet leur attribue. Beaucoup même furent englobés dans le désastre final. L'on voyait, dit Lémontey, Londres et Amsterdam contrefaire notre rue Quincampoix avec la grossièreté des plagiaires, t. I, p. 313. Une seule fois Lémontey mentionne les spéculations d'un rival, Blunt, directeur de la Compagnie du Sud, *id.*, p. 327.

3. Michelet, *La Régence*, p. 250.

trouvés dupés ; et maintenant c'est à qui vendra. Law, en poussant les actions trop haut, risque de mettre tout le système par terre. « Car les Français qui se lancent avec hardiesse et impétuosité pour commencer, se rejettent en arrière avec la même impétuosité en cas d'échec. »

Malicieux et jaloux, Stair décharge sa bile, en déclarant que ce qu'il voit dépasse certainement en extravagance et en ridicule ce qui s'est jamais fait dans aucun pays. « Je voudrais, conclut-il, pour votre amusement, pouvoir causer une heure avec vous[1]. »

Il ne songeait pas qu'un autre pays n'était pas loin de donner un spectacle semblable, sinon pire; et que ce pays était l'Angleterre. Mais il est si difficile de regarder chez soi; si commode, chez les autres.

Cependant lorsque, le 27 août, paraît l'arrêt du Conseil autorisant la Compagnie des Indes à prêter douze cents millions au roi pour payer ses dettes, arrêt qui imprime à la hausse un essor vertigineux, L. Stair, vaincu aussi par l'apparence, ne peut se retenir de faire une inquiétante comparaison avec le désarroi des finances britanniques. Il augure du gouvernement français, devenu démesurément riche, un changement de politique, le triomphe de M. de Torcy et de la vieille cour; et, dans la plupart de ses lettres à Craggs, il répète avec insistance le conseil de s'évertuer en Angleterre, sans perdre de temps, pour se débarrasser du fardeau terrible de la dette.

Dès lors, à ses yeux, Law est l'ennemi. Dubois, de son côté, soupçonne véhémentement Law de se liguer avec M. de Torcy contre lui. Sans être peut-être l'ennemi du système, il commence à entrer en grande défiance de son auteur. Il se trouve que l'un et l'autre, ministre et ambassadeur, ont affaire à forte cabale, chacun dans leur pays.

1. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 586. En anglais.

Stair, si pénétrant, se sent en sourde défaveur auprès de son gouvernement. Elle datait de ses inopportunes querelles avec l'abbé; et maintenant, d'autres le desservent propos du système[1]. Il comprend que son rappel est à l'horizon; en homme énergique, il va au-devant.

Dans une dépêche à Craggs, du 1er septembre 1719, où il avoue qu'il a beaucoup de défauts, il poursuit ainsi : « Mais en supposant que j'eusse des talents et que je fusse plus capable qu'un autre de vous servir à cette cour, vous serez obligé néanmoins de changer votre ministre. Comptez que cette cour, avec sa fortune, changera de politique; et elle voudra avoir ici un homme qu'elle puisse gagner ou duper. Considérez dorénavant Law comme premier ministre, lui, dont le langage de chaque jour est qu'il élèvera la France plus haut qu'elle ne fut jamais, sur les ruines de l'Angleterre et de la Hollande.

« Vous imaginerez aisément que je ne suis pas le ministre qu'il faut pour servir un tel dessein. Law est déjà très mécontent de moi, parce que je n'ai pas flatté sa vanité en me laissant prendre au Mississipi. Je ne pensai pas qu'il convînt à un ambassadeur du roi de donner ni son appui à une telle chose ni l'exemple à d'autres de retirer leurs effets d'Angleterre pour les mettre dans les fonds d'ici, ce qu'une foule de gens se seraient empressés d'imiter. Je me suis fait tort de trente à quarante mille livres[2], que j'aurais gagnées aisément, si je m'étais mis, comme d'autres, dans les mains de M. Law; mais je n'ai pas cru qu'il m'appartînt, dans ma situation, d'agir ainsi. »

Au même moment, l'abbé, ému des manœuvres de M. de Torcy, parlait à L. Stair de se démettre[3].

1. Il ne les désigne pas autrement dans sa correspondance. C'est peut-être le comte d'Islay, dont il sera parlé plus bas.
2. *Pounds*, sterling.
3. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 589. En anglais.

Huit jours après, 9 septembre, Stair qui, décidément, est aussi en chaude alarme, envoie à sa cour la plus véhémente dénonciation sur la duplicité de la France. Il drape Torcy et il revient à Law, que l'on doit considérer désormais comme premier ministre. Celui-ci annonce à tout venant qu'il mettra la France en état de donner la loi à toute l'Europe; qu'il n'y a en Europe qu'un grand royaume et une grande ville, la France et Paris; qu'il ruinera à son gré le commerce et le crédit de l'Angleterre et de la Hollande; qu'il brisera la banque d'Angleterre, s'il lui en prend envie; qu'il fera baisser les actions de la Compagnie des Indes Orientales. « Vous pouvez imaginer, ajoute Stair, ce que nous avons à craindre d'un pareil homme qui ne se fait pas scrupule de manifester de telles dispositions et qui aura tout pouvoir et tout crédit à cette cour. » Après cela revient sous sa plume le conseil de tout faire pour alléger, sans retard, le poids de la dette d'Angleterre, comme le plus sûr moyen de déjouer les plans de Law[1].

Ailleurs (23 septembre), il dépeint la furie pour le Missisipi, les gens de qualité attendant par centaines, à pied, à la porte de Law, place Vendôme; et celui-ci affirmant qu'il rendra la France si grande que toutes les nations de l'Europe enverront des ambassadeurs à Paris, tandis que le roi ne leur enverra que des courriers[2].

V

La jactance de Law exaspérait L. Stair. En fait, pouvait-il entendre sans s'émouvoir les sarcasmes, les menaces

L. Stair à Craggs, Paris, 9 septembre 1719. En anglais, *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 593. 594.
2. *Hardw. Pap.*, p. 597.

à sa patrie, lancées par un homme arbitre des finances de France? Qu'on renverse la situation et qu'on suppose à Londres un financier, Blunt si l'on veut, mais dans la haute situation de Premier Lord de la Trésorerie, fulminant à tous les carrefours contre l'industrie, le commerce, les colonies de la France, qu'il se targue de ruiner à volonté; et en face, l'ambassadeur français inerte, indifférent, transmettant ces propos à Paris comme de simples on-dit à dédaigner, sans portée? Que dirait-on de cette manière de veiller aux intérêts et à la sûreté de son pays? Serait-il réputé fidèle mandataire? Stair accomplissait donc son devoir et son métier lorsqu'il éclairait de si près l'auteur du système. S'il y apportait trop de son caractère incisif, n'est-ce pas excéder toute justice que de le peindre comme une sorte de bête fauve, *l'affreux dogue, Stairs et ses dents*, contre lequel Law recourt à la protection d'un *bouledogue qui valait l'autre pour la férocité*, c'est-à-dire M. le Duc [1].

L'inquiétude que ressentait L. Stair des plans financiers et des vues ultérieures de Law, se doublait de celle des plans politiques et de l'implacable campagne de M. de Torcy auprès du Régent; elle se renforçait encore des transes de l'abbé Dubois, lui-même l'inquiétude faite homme. Mais elle importunait Stanhope. Homme d'action, hardi, heureux dans sa politique étrangère, confiant dans le Régent

1. Michelet, *La Régence*, p. 223. — De même, après le coup de bourse prétendu et manqué des Anglais en juillet, ils *se découvrirent brutalement par leur ambassadeur, l'enragé Stairs, menacèrent le Régent* (p. 222). Stairs *montrait le poing: son compère Dubois minait et sapait* (p. 223). Stair *coquin patriote* (p. 246). Or, dans la correspondance de Stair avec les ministres britanniques, Stanhope et Craggs, ses complices supposés, il n'est pas fait allusion une seule fois à des menées de cette espèce; et tout ce qu'ils disent en est exclusif. Répétons aussi que les Anglais étaient des hommes policés, incapables de menacer le Régent et de lui montrer le poing (moralement s'entend); de même que le Régent qu'on se plait vraiment par trop à ravaler ne l'aurait jamais enduré.

et son ministre, Stanhope se fatiguait de la dissonance de l'ambassadeur dont chaque dépêche présageait l'avortement misérable de la Quadruple-Alliance, cette œuvre aussi utile qu'originale, juste objet de la complaisance de qui l'avait créée, c'est-à-dire de Stanhope. Peut-être aussi le premier ministre concevait-il quelque impatience des incursions réitérées de Stair dans le domaine de la politique intérieure et du gouvernement, ne fût-ce que par l'espèce de glas qu'il sonnait sur la dette publique. Il mit donc sur le compte du mauvais caractère du représentant de la Grande-Bretagne les pétulantes vanteries de Law comme des espièglerics du financier pour désoler le diplomate; et, quoiqu'on en dise, fort éloigné des ténébreuses noirceurs qu'on lui prête, il prit le parti du Régent, de l'abbé, de Law lui-même contre le hargneux Argus.

Le secrétaire Craggs, d'humeur calme, observait les faits en homme d'État, plus curieux qu'intimidé, pressentant une lutte prochaine entre les financiers des deux côtés du canal, au demeurant quelque peu affriandé par l'énorme machine à richesse construite à Paris et alors dans sa plus fascinante fécondité. Ces divers sentiments se lisent dans les lignes suivantes à Stair[1] :

« M. Law a porté très haut le crédit de la France. Il se pourrait qu'en vendant si publiquement nos fonds au-dessous du cours, il réunît contre lui plusieurs sociétés importantes et riches d'ici, lui qui se propose manifestement de faire baisser notre crédit. Je ne crois pas qu'il soit fort habile, alors que la bonne intelligence règne entre les deux nations, d'avoir de ces manières d'agir si patentes. Je vous avoue que la perspective est fort triste et qu'il nous faut penser à payer nos dettes; mais nous devons le faire *bride en*

1. Cockpit, 24 septembre (5 octobre) 1719. En Anglais. *Stair Annals*. vol. II, p. 404.

main[1], du consentement de chacun. Il n'y a pas chez nous un pouvoir absolu qui fasse tout en un jour, qui constitue tant d'avantages à une seule compagnie, de manière à élever son crédit si haut en si peu de temps. Nous n'aurons pas de ces bonds de crédit; mais, je l'espère, si nous sommes plus lents, nous serons plus sûrs. Bref, il n'y aurait de notre part ni convenance ni utilité à témoigner aucune publique envie dans la situation présente; mais je crois qu'il se formera quelque concert entre nos compagnies pour traverser les desseins d'un homme qui se déclare si ouvertement contre elles[2]. »

On remarquera que ce langage très mesuré par lequel le secrétaire d'État sépare si nettement le gouvernement et les financiers britanniques, exclut les menées haineuses qu'on attribue à ce gouvernement à l'égard du système.

Parmi les Anglais de marque accourus à Paris, Craggs nomme le comte d'Islay. C'était le chef de la cabale groupée autour du prince de Galles contre le ministère, même contre le roi. « Je voudrais savoir, dit Craggs avec ironie, quel complot peut exister entre Law et le comte d'Islay; je crois bien que c'est quelque chose de très profond et de très mystérieux. Mais je ne crains pas ces gens habiles. » Ce personnage avait prétexté pour son voyage à Paris des achats de livres, comme, en 1716, Dubois à la Haye. Ici, quelques mots caractéristiques dépeignent la terrible attraction du gouffre de Paris : « Je suppose qu'il veut gagner de l'argent; et à cette occasion, je ne peux pas m'empêcher de dire que votre scrupule à vous en mettre à l'origine me semble excessif. Je ne dis pas que je l'aurais fait si j'avais été en position, mais je vous avoue franchement

1. Ces trois mots sont en français dans le texte anglais; c'est-à-dire avec mesure et prudence.
2. Craggs fait allusion à la Compagnie de la Mer du Sud et à la Banque.

que j'aurais été retenu par la crainte et non par l'honneur; car si j'avais pu rêver d'un tel succès, j'aurais gagné un million... [1]. »

Six jours après (Cockpit, 1er [12] octobre), il met le doigt sur la chimère du système : « Je me rends très bien compte de l'inégalité de situation entre les deux royaumes quant à leur dette. Je pense qu'il y a quelque chose à faire (en Angleterre), mais je ne prendrai pas sur moi de dire quoi. A ma connaissance, nous ne pouvons pas frapper de ces coups comme on fait en France; trois milliards à cinq pour cent produisent cent cinquante millions d'intérêts. En admettant qu'ils soient payés régulièrement, que restera-t-il pour l'usage et le service du roi? Je suppose que, quand il aura de plus grands besoins, la compagnie fera faillite, et qu'alors capital et intérêt seront engloutis [2]. »

Voilà donc comment s'exprime sur le système le second secrétaire d'État. Sa modération est remarquable en présence des discours immodérés de Law. Il se tient correctement dans l'esprit de l'alliance entre les deux pays, tandis que les cris les plus discordants partent des bords de la Seine.

Au-dessus de lui, le principal secrétaire d'État, L. Stanhope, s'effraie-t-il de la réussite du système? au contraire, il la souhaite, il s'en félicite avec l'abbé.

Le 8 octobre 1719, il termine ainsi une dépêche à Dubois, relative aux grandes affaires qu'ils poursuivent en commun au Nord et au Midi : « Je ne puis finir. Monsieur, sans me réjouir avec V. Exc. de l'heureux état où se trouvent vos finances. Leur rétablissement si prompt et si surprenant fait l'admiration de toute l'Europe; et il m'affecte

1. Craggs fait allusion à la Compagnie de la Mer du Sud et à la Banque.
2. En anglais. *The Stair Annals*, vol. II, p. 407.

d'autant plus que l'on n'y pouvoit parvenir que par l'union de nos deux maîtres dont vous êtes l'auteur et le soutien. Tant qu'elle durera, rien n'ébranlera la prospérité de leurs peuples [1]. » On se souviendra que cet automne de 1719 voyait la splendeur énivrante du système. Les Anglais, comme les Français, croyaient à cette magie; Stair, pour se préoccuper de ce que le roi de France allait se trouver en mesure d'acquitter sa dette d'un seul coup, en possession d'un immense revenu et d'un crédit sans limites (20 octobre); Stanhope, pour solliciter du Régent des subsides destinés à rattacher le roi de Pologne (Auguste II) à la Prusse et à la Suède contre le tsar.

Alors, par un renversement singulier des rôles, c'est Dubois qui se croit obligé de rassurer Stanhope sur ses sentiments et son attitude à l'égard de Law. « My Lord Peterborough a dû estre désabusé que je fusse mal avec M. Law par le soin que celui-cy a pris de le mener chez moy, d'abord qu'il a esté à Paris. Je n'ai point connaissance que M. Law soit mécontent de moi, et je mérite le contraire. Le seul motif du service commun de S. A. R. suffiroit pour me lier avec lui en qui d'ailleurs je ne connois que des choses louables. Je ne scay point quel fondement a eu ce que My Lord Peterborough peut avoir dit sur ce sujet. » Après quelques traits sur l'humeur brouillonne que celui-ci promène par le continent, à quoi il prendra garde sans l'effaroucher, l'abbé continue : « Je rends très humbles grâces à V. Ex. de la bonté qu'elle a eue de m'avertir de ses indiscrétions. Si il estoit aussi attaché au Roy votre maître qu'il devroit l'estre, il penseroit comme V. Exc. et, bien loin d'estre faché des arrangements que S. A. R. fait dans les finances du royaume, il les regar-

1. Au Göhre (Hanovre). En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. Voir aussi Lémontey, t. I, p. 313, note.

deroit comme l'effet de l'union de nos deux maîtres et comme un avantage commun, puisque le principal usage que S. A. R. en fasse et souhaitte en faire, consiste à employer tout ce qu'elle a et peut avoir de forces et de crédit à leur deffense commune et au soutien de leurs intérêts qui sont inséparables [1]. »

VI

A ces derniers mois de 1719, où la fièvre tournée en délire poussait les actions de la Compagnie jusqu'à vingt mille livres, Law, effrayé, espéra tempérer cet emportement de hausse si dangereux en faisant tour à tour acheter et vendre dans la même journée par grandes quantités. Mais il ne pouvait pas empêcher que les plus habiles ne fissent réflexion sur l'impossibilité de conserver à l'action cette valeur excessive et ne se déterminassent à la convertir en billets de la Banque, et le billet en or et en argent. Ils commencèrent à réaliser [2] et dirigèrent, dans les premiers jours de décembre, une *attaque* contre la Banque.

Law accusa L. Stair près du Régent d'en avoir été l'instigateur. Stair, selon sa coutume, alla droit au nœud de la difficulté; il résolut de s'en éclaircir avec le prince lui-même. Dans une audience, au commencement de décembre (1719), il tourna la conversation de manière que le duc abordât le premier ce sujet délicat; on lui avait rapporté, dit-il, qu'il était cause de l'attaque sur la Banque.

« Je luy dis, Mgr, je sçais que M. Law vous a tenu tel discours et je suis bien aise d'avoir l'occasion de prouver à V. A. R. qu'il est absolument faux dans toutes les cir-

1. Paris, le 20 octobre 1719. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354.
2. Forbonnais, t. II, p. 306 et suiv.

constances. Il est très vray que les sujets du Roy mon maître ont un très grand poids d'argent dans ce païs cy, qu'il m'auroit été fort aisé de faire porter contre la Banque. Mais s'il est vray que ni moy ni aucun sujet du Roy ait porté des billets pour être changés à la banque; si nous n'avons pas porté les actions sur la place pour les faire baisser; s'il est vray que je n'ay eu nulle communication avec ceux qui ont couru sur la banque, V. A. R. doit être convaincue que le discours de M. Law est non seulement faux, mais que c'est la calomnie du monde la plus atroce et la plus indigne, laquelle ne tend pas seulement à tromper V. A. R. sur mon chapitre, qui suis son serviteur affidé de tout temps par reconnaissance et par affection, mais qui tend à brouiller V. A. R. avec le roi mon maître qui est votre meilleur ami et votre meilleur allié; car je scay que M. Law a dit en même temps que ce que je faisois à cet égard, je le faisois par ordre de ma Cour.

« Or, Mgr, si M. Law ne peut pas prouver à V. A. R. qu'il y ait un de ces trois faits vray, comme j'avance hardiment à V. A. R. qu'ils sont faux tous trois, il doit passer dans l'esprit de V. A. R. pour un calomniateur qui a dessein de la tromper dans les choses de la dernière conséquence.

« Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que je scay les bonnes intentions de M. Law pour sa patrie et les desseins qu'il a de mettre le Roy mal avec V. A. R. Vous pouvez juger, Mgr, de la bonté de ses intentions et en même temps de sa sagesse. »

Ensuite L. Stair cite les propos malavisés de Law, lequel semblait les tenir de préférence devant des Anglais de marque, par bravade : que l'Angleterre et la Hollande en étaient à la banqueroute; qu'il les défiait de trouver moyen de payer leurs dettes; que les Anglais n'avaient plus d'autre

ressource que de demeurer attachés à la France, sans quoi leur Etat serait renversé du soir au matin ; qu'il écrirait un livre pour convaincre toute la terre que la Grande-Bretagne était dans l'impossibilité de payer ses dettes; qu'il minerait son crédit et ferait baisser ses fonds au point qu'il lui plairait[1], etc. Il ne semblait même pas reculer devant l'éventualité d'une guerre, si on le fâchait, disait-il.

Le duc d'Orléans écoutait tout cela avec des « convulsions dans le visage. » Voilà véritablement, répondit-il, les discours d'un fou. « Mgr, affirma Stair, je ne dis rien à V. A. R. que je ne disse en présence de M. Law et que je ne prouve. Après cela, V. A. R. peut juger s'il auroit été étonnant si j'avois véritablement agi de la manière que M. Law a fait accroire à V. A. R. que j'avois agi. Mais je me suis gouverné par les égards que j'ai toujours eus pour les intérêts de V. A. R. et que j'auray toujours, et selon les intérêts du Roy mon maître, lesquels sont très éloignés de nuire à V. A. R.

« M. le duc d'Orléans me dit à la fin qu'il étoit très aise de ce que je venois de lui dire, qu'il m'avoit toujours regardé comme son ami et qu'il avoit eu de la peine à croire que j'eusse voulu nuire à ses opérations[2]. »

Autre grief de Stair : Law rassemblait autour de lui les jacobites écossais. Congédiés de France auparavant, ils

1. Law acheta des actions de la Compagnie du Sud à bas prix pour 1 600 000 livres sterling, et les revendit quand elles montèrent. H. Martin, t. XV, p. 55, note.

2. L. Stair à Craggs, Paris, 11 décembre 1719. En français. *Hardw. Pap.*, vol. II, p. 600. Plus complet dans les *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. III, B. En terminant Stair revient sur le conseil si peu agréable à son gouvernement d'arranger les dettes de l'Angleterre pour ne pas se trouver dans l'état où Law dit qu'elle sera. « Nous n'avons point de temps à perdre si nous voulons nous sauver, il faut chercher des remèdes tant que nous avons encore des forces : *Qui non vult sanus, curret hydropicus* ». Ce qui arriva à Londres justifia amplement cette prédiction, en moins d'un an.

rentraient avec audace et ne dissimulaient pas leurs espérances de restauration. Leur compatriote n'était-il pas l'arbitre des finances du royaume? Dubois reconnaissait que depuis quelque temps Law était perdu de vanité et de présomption[1].

Stair, à côté de l'indignation, se donnait le passe-temps de ricaner sur le contraste chez Law de la hardiesse du théoricien et de la poltronnerie de l'homme qui s'était fait donner une garde, croyant qu'on voulait l'assassiner (le Régent était le premier à en rire). On venait de lancer (21 décembre) l'arrêt qui interdisait de recevoir dans les paiements les espèces d'argent au-dessus de dix livres, et celles d'or au-dessus de trois cents livres. « Je vous envoie, écrit-il à Craggs, deux arrêts qui ont paru hier. Le premier vous paraîtra certainement curieux, puisqu'il abolit presque entièrement l'usage d'or et d'argent dans ce royaume icy, qui jusqu'à présent ont été la mesure de commerce depuis qu'il y a des hommes. Si M. Law n'a pas le courage de cœur, on ne lui refusera (pas) celui de l'esprit[2]. »

La susceptibilité du représentant de la dynastie de Hanovre en présence de la bruyante cohue dont s'entourait l'inventeur du système, était naturelle, bien qu'il y mît trop de son tempérament; et cela précisément lui nuisait près de sa cour. Impatientée de sa tendance à saisir de Paris les rênes du gouvernement, elle s'était montée à ne pas le croire. De plus en plus, elle ne voulait voir dans les propos de Law que des traits sans portée, dont il criblait malicieusement l'ambassadeur en se jouant; et des deux, c'est à son propre représentant qu'elle donnait tort.

1. Stair à Craggs, Paris, 20 décembre 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354.

2. Stair à Craggs, Paris, 23 décembre 1719. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354.

VII

La lettre suivante de L. Stanhope à l'abbé Dubois contient la clef de leur situation respective. Elle mérite d'être reproduite intégralement.

A Londres, ce 18 décembre, V. S., 1719[1].

« Rien ne pouvait nous arriver de plus affligeant que la malheureuse animosité qui s'est élevée entre Milord Stair et M. Law; nous en sommes d'autant plus en peine, que Milord Stair nous l'apprend lui-même, et s'en fait un mérite. Il attribue à M. Law beaucoup de mauvaise volonté contre nous; d'avoir fait à S. A. R. des rapports aussi contraires à la vérité qu'à notre amitié; et d'avoir tenu à beaucoup de gens des discours comme s'il était le maître de notre crédit, et résolu de le détruire.

« Je vous avoue, Monsieur, que je ne saurais m'imaginer que ce soient là les sentimens de M. Law; je sais combien il s'est intéressé au traité qui devait affermir notre union, et qu'il a regardé l'union des deux Couronnes comme la base de ses projets[2]. Les suites doivent l'avoir confirmé dans cette opinion : et s'il lui est échappé quelques paroles qui pouvaient faire croire qu'il commence à envisager les choses autrement, je suis persuadé que ce n'était que pour piquer Milord Stair personnellement, et à nul autre dessein; car s'il en avait réellement contre notre crédit, et qu'il fût en état de pouvoir lui nuire, sans nuire au sien propre, il n'y a pas d'apparence qu'il eût voulu nous en avertir.

« Mais vous, Monsieur, qui êtes sur les lieux, pourrez

1. 29 décembre, N. S.
2. Nous n'avons rien trouvé dans les correspondances relativement à cette politique première de Law. Elle n'est pourtant pas douteuse d'après ce rappel de Stanhope à Dubois.

mieux juger que nous sur ce différend. Et telle est notre confiance dans V. E., que le Roi ne balance point de vous en faire arbitre, et ne veut avoir recours qu'à vos soins, et à votre prudence pour y trouver le remède nécessaire, soit en rectifiant les idées de M. Law, si elles pouvaient tendre à notre préjudice, soit en retirant Milord Stair, si le mal ne vient que de ses défauts personnels, comme nous n'avons que trop sujet de le supposer.

« Que V. E. examine donc ce démêlé et ses sources; qu'elle songe aux moyens de le composer, ou de prévenir, du moins, qu'il n'ait de fâcheuses suites pour nos deux maîtres. Qu'elle en consulte S. A. R. Et si vous trouvez que le seul rappel de Milord Stair puisse y mettre fin, dites-le-nous franchement; et je vous promets que le Roi le lui fera expédier aussitôt que cette séance (session) de notre parlement sera finie[1]. »

Le même jour, le secrétaire Craggs notifiait à l'ambassadeur la désapprobation du cabinet pour son initiative batailleuse.

«... Vous me demandez de vous écrire où l'on en est par rapport à Law. Comme je n'ai pas d'instructions du roi sur ce chapitre, je n'ai certainement pas à vous en donner; mais si V. S. me demande mon opinion, j'aurais souhaité qu'après nous avoir dit si souvent que nous devions le considérer désormais comme Premier Ministre, vous vous fussiez abstenu de l'attaquer ouvertement sans l'ordre du roi à cet égard. Dans peu de mois nous verrons si nous devons avoir la paix ou la guerre et jusqu'à ce que nous sachions à quoi nous en tenir, je ne vois pas de raison pour prendre de nouvelles mesures[2] »

1. En français. L. Mahon, vol. II, p. 380. Il s'agit des vacances de Noël.
2. Craggs à L. Stair, Cockpit, 18 (29) décembre 1719. En anglais. *Stair Papers*, Oxenfoord C. *The Stair Annals*, vol. II, p. 124.

L'indomptable lord poursuit nonobstant son duel avec Law, comme en champ clos. Il ne se lasse pas, raconte-t-il à Stanhope, de faire remarquer au Régent le grand nombre de jacobites qu'il y a à Paris, le bon accueil que Law leur fait, les mauvais bruits par lui semés que les Anglais veulent l'assassiner, bruits calculés pour envenimer l'esprit des deux nations l'une contre l'autre. Le duc d'Orléans, qui comprend le danger, avoue que Law s'est laissé engouer de vanité et des sottes louanges qu'on lui a données, que depuis quelque temps il ne sait plus ce qu'il est ni ce qu'il fait. Mais il n'aura pas, dit le prince, la facilité qu'il croit de le gouverner et de se rendre maître des affaires; il ne dépendra pas de lui de rompre la bonne intelligence que, lui, Régent, maintiendra toujours avec le roi.

Stair, en rapportant à Stanhope ce discours rassurant, l'accompagne de commentaires qui le sont beaucoup moins : comment, depuis cette conversation, le crédit de Law a encore augmenté; comment le duc d'Orléans suit entièrement son système pour les finances; comment Law prêche l'union avec l'Espagne contre l'Empereur et l'Angleterre, ennemis héréditaires de la France; et comment, d'autre part, il s'est uni étroitement avec les partisans de la Constitution et de la vieille cour.

Incident significatif : Dubois lui-même a dû plier; il a travaillé sous les yeux du Régent avec Law et Torcy. Il ne vient donc plus qu'en troisième ordre; et l'alliance anglaise est en dépression. Ici L. Stair accepte avec une facilité peu digne de sa sagacité, mais trop conforme à son exaltation chagrine, les on-dit du monde jacobite, la paix séparée et l'alliance de la France avec l'Espagne, la réconciliation entre la Suède et le tsar, les mouvements prochains du Prétendant pour gagner de Rome les frontières de France; en attendant, on amusera Stair par de bonnes paroles et

le duc d'Orléans lui fera bonne contenance. Quant à l'Empereur, il n'a qu'à prendre garde à lui.

« L'avis, dit Stair, me vient de très bonne part, d'une personne autant à portée de sçavoir ce qui se passe, que qui ce soit en France [1] ».

Cette lettre du 27 décembre 1719, qui se croisa avec celle de Craggs du 29, exerça une influence décisive sur l'esprit de George Ier, mais précisément à l'inverse de ce que L. Stair en attendait.

VIII

Il faut avouer que le Régent était dans une position singulièrement embrouillée et contradictoire. Tout en affirmant à L. Stair qu'il maîtriserait le mauvais vouloir de Law contre l'Angleterre, il se voyait obligé d'élever le compromettant financier toujours plus haut. Celui-ci, naturalisé d'abord, mais exclu des fonctions publiques comme protestant, avait abjuré obscurément à Melun, le 17 septembre (1719), entre les mains de l'abbé de Tencin. Il assista solennellement à la messe pour la première fois, le 11 décembre, et se trouva dès lors de plain-pied sur le chemin du ministère. Le 5 janvier 1720, il était nommé contrôleur général.

Alors, pour le Régent, comment à la fois lancer et retenir un essor si audacieux? Au moment même de ce pas décisif, il juge plus sévèrement que personne l'homme qu'il vient de porter à cette hauteur : présomptueux, redit-il à Stair, insolent, à qui la vanité et l'ambition démesurée ont

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 27 décembre 1719. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 354. *Stair Papers*, Oxenfoord Castle, vol. II, p. 395 et suiv.

tourné la tête, que rien ne peut satisfaire que d'être le maître absolu; si méprisant pour tous les autres hommes, qu'il est impraticable. Le prince a essayé de le faire travailler avec tout ce qu'il y a d'habiles gens en France, sans qu'il pût s'accommoder deux jours de suite avec personne, impatient qu'il est de toute espèce de contrariété ou de contradiction [1]. Il lui a lavé la tête de ses discours insolents qui alarment tout le monde, de manière qu'il avait lieu de croire que Law se serait contenu; cependant il voit bien que nul frein ne le peut retenir. « Mais, poursuit il, croyez-moi, j'y mettrai si bien ordre, qu'il ne sera pas capable de me brouiller avec le roi, ni de me diviser de mes alliez. Il faut que je m'en serve dans mes finances; mais il ne sera (pas) écouté dans les affaires politiques; et je serai en garde contre les mauvais desseins qu'il peut avoir. »

Stair n'est qu'à demi persuadé et nullement rassuré. « Je veux bien croire, écrit-il, que le Régent dit ce qu'il pense et qu'il le pensoit véritablement dans le moment qu'il m'a parlé; mais avec tout cela, un grand trésorier tel que Law est premier ministre partout où il se trouve en place; et si le système de Law s'établit, nous sommes également perdus, un an plus tôt, un an plus tard. Et de plus, croyez-moi, nous devons connaître cette nation ici; nous ne pouvons jamais, avec raison, compter sur leur amitié, que tant que vous serés en état de leur être un ennemi dangereux... Mais nous nous mécompterons toutes les fois que nous nous fions sur eux en cas de besoin. »

Stair rappelle encore une fois qu'il faut payer la Dette publique. Ce sera alors la France qui fera la cour au roi;

1. Allusion à ce fait consigné par Stair dans sa dépêche du 27 décembre précédent, et rappelé ci-dessus, que le duc d'Orléans a fait travailler ensemble Dubois, Law et M. de Torcy. L'essai, parait-il, ne fut pas heureux.

et le roi tiendra la balance entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche.

Donc réprimandé si peu de jours auparavant par Craggs pour son hostilité déclarée contre Law, il ne rompt pas d'une semelle; il maintient tous ses dires avec une inflexibilité patriotique, dût-elle lui coûter le poste d'honneur où il s'escrime depuis cinq ans. Plutôt que de plier devant l'idole du jour, il aime mieux que son gouvernement le sacrifie, et il n'hésite pas à le dire. Sa fière dépêche à Craggs contient ces lignes à la fin : « Vous aurez receu un courier de M. l'abbé Dubois par lequel il vous aura dit que je luy ay dit, jeudi dernier, que je demanderois à être rappellé. Ce n'est (pas) par pique, mais je prévois par le train que les affaires prennent (que) je ne seray plus en état de pouvoir rendre aucun service au Roy dans cette cour [1] ».

L. Stair, dans ses soupçons, n'avait pas tout à fait tort. Les intrigues qu'il dénonçait s'agitaient en effet autour du Régent. Law ne mettait pas de limites à ses rêves d'omnipotence sur terre et sur mer. Chez lui le système tournait à l'aberration et à la provocation universelle contre tout ce qui était finances, industrie, commerce de l'étranger. Grand déclamateur, ennemi théorique de l'Angleterre et de la Hollande, il frayait avec la vieille cour, les amis de l'Espagne et les jacobites. Autant, plus même que le Régent, il se faisait l'arbitre de l'État. Car aussi longtemps que le système était debout, une disgrâce était impossible. Le prince pouvait-il assumer la responsabilité de la catastrophe qu'elle déchaînerait à coup sûr? Si le système était destiné à périr, sa chute devait s'accomplir d'elle-même, une fois sa vitalité épuisée, sa course fournie. Aussi le

1. L. Stair à Craggs, Paris, 7 janvier 1720. En français. *Stair Papers*, Oxenf. C., vol. III, B. Reproduite en partie dans les *Stair Annals*, vol. II, p. 141; et dans les *Hardwicke Pap.*, vol. II, p. 602.

Régent, après s'être livré entre les mains de l'enchanteur, se bornait-il à rabrouer le compromettant personnage, à lui *laver la tête*. Cela ne suffisait pas à L. Stair. Un long séjour à la cour de France ne lui avait-il pas montré le duc d'Orléans flottant, même après les résolutions les plus fortement arrêtées selon toutes les apparences, et toujours au moment de s'échapper par les voies de côté?

IX

Sa dépêche du 27 décembre sonna l'alarme à Londres. Mais, nous l'avons dit, l'effet alla tout au contraire de ce qu'il s'en promettait : on se lassa du prophète de malheur [1].

Prompte fut la décision du gouvernement. Cette lettre arrivait à Londres le matin du 1er janvier 1720. Le même jour, à midi, le roi profitant des vacances parlementaires de Noël, donnait ordre à Stanhope de se préparer à partir pour Paris. Ne pouvant pas appeler près de lui L. Stair dans une conjoncture si délicate, il lui adjoignait son ministre principal, le plus réputé de ses conseillers, avec mission de prendre gîte chez l'ambassadeur, de se guider d'après ses instructions dans ses rapports avec le Régent, l'abbé Dubois et Law. Ils auraient à se communiquer réciproquement, mot pour mot, ce qui se passerait à ces entrevues, afin que la comparaison leur permît de juger au mieux et de voir si, en leur parlant de façon différente

1. Les détails qui vont suivre sont tirés : 1° de deux lettres du secrétaire Craggs à L. Stair, Whitehall et Cockpit, l'une et l'autre du 22 décembre 1719 (2 janvier 1720). En anglais. 2° D'une lettre du même au même, Cockpit, 25 janvier (5 février) 1720. En anglais. *Stair Papers*, vol. XXIX, B, et vol. XXIV. *Stair Annals*, vol. II, p. 125, 127, 411. 3° De trois lettres de L. Stair à Craggs, des 18, 24 février, 12 mars 1720. En anglais. *Hardwicke Papers* vol. II, p. 604 et suiv.

à chacun séparément, on avait l'intention de les tromper. Stanhope devait étudier s'il s'agissait, moins de soutenir le nom, l'honneur, ou la dignité de la nation, que de savoir si l'on était à la veille de la ruine et de la destruction. Le roi ordonnait à son envoyé de s'aboucher avec Law et de tâcher de pénétrer ses desseins.

Stair éprouva ou feignit une vive satisfaction. Il répondit à Craggs, 7 janvier 1720 : « En ce moment, Chalk (le courrier) arrive et me porte une bonne nouvelle, que L. Stanhope est en chemin; je n'ay jamais senti une joye plus sensible, ne soyez pas en peine. Nous nous accorderons bien, et le Roy verra que je n'ayme que ma patrie et le bien de son service, et comptez que rien dans ma conduite ne vous donnera lieu de rougir de l'amitié que vous avez pour moy; vous verrez que le voyage de milord Stanhope aura tous les bons effets que vous en espérez [1] ».

Combien était-il loin, semblerait-il, de se douter que c'était lui-même qui allait recevoir les coups et faire office de victime expiatoire!

Le motif public du voyage était de s'entendre avec le duc d'Orléans sur les conditions de la paix d'Espagne que la récente disgrâce d'Alberoni rendait certaine.

L. Stanhope partit de Londres le 3 janvier 1720. A son arrivée à Paris qui coïncida par une rencontre purement fortuite avec la nomination de Law aux fonctions de contrôleur général [2], il mit de côté la partie quelque peu enfantine de ses instructions qui lui prescrivait de combiner minutieusement ses démarches et ses paroles avec l'ambassadeur ordinaire. Suivant l'impulsion de son tempérament, il alla droit trouver Law; et selon le sarcasme de

1. En français. *Stair Papers*, Oxenf. Castle, vol. III, B.
2. Ainsi c'est par erreur qu'on a cru voir dans cette nomination l'influence de Stanhope.

L. Stair, il jugea à propos de le reconnaître comme premier ministre et de le considérer comme un bien plus grand homme que n'avaient jamais été le cardinal Richelieu ou le cardinal Mazarin [1]. Il lui fit des avances, tâcha, non de le séduire, ses offres n'étaient pas d'un tentateur, mais de le rattacher par des procédés courtois personnellement, tels que de donner un régiment à son gendre, L. Wellingford; d'ouvrir l'accès de la Chambre des Lords au comte de Banbury, son beau-frère.

Par quel accueil Law répondit-il à cette bonne grâce? les documents sont muets. Il est permis de croire qu'il y parut sensible. Les récriminations de L. Stair dans sa correspondance ultérieure avec Craggs (12 mars), nous apprennent que L. Stanhope affirma au Régent que le roi était pleinement satisfait de Law et n'élevait aucune plainte contre lui; que Stair avait entièrement tiré de son propre cerveau tout ce qu'il lui avait dit, sans ordre et même contrairement à ses ordres; et qu'à raison de cette manière d'agir, il serait rappelé. D'après le témoignage irrité de L. Stair, dont l'affirmation est formelle, Stanhope en fit la promesse à Law lui-même [2].

Après cet éclatant désaveu de L. Stair, Stanhope reprit le chemin de Londres, persuadé qu'il avait fait, avec le créateur du système, non pas un traité de paix, il n'y avait pas eu guerre, mais un pacte de bon vouloir réciproque; que Law n'était pas l'ennemi de l'Angleterre hanovrienne, tout le mal n'étant que fumées de fantaisie, humeur atrabilaire et agitée chez L. Stair. Il se trompait. Sa fougue de confiance en lui-même faisait tort à sa clairvoyance.

1. Lett. à Craggs, 12 mars 1720. En anglais. *Hardwicke Pap.*, vol. II, p. 612.
2. L. Stair à Craggs, Paris, 20 février 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

Il résulte donc de l'étude des documents intimes du ministère anglais que ses membres ne tramaient nullement contre Law et le système le complot qu'on leur impute, et que si Stanhope se montrait favorable à Law dans ces commencements de 1720, et désireux de s'entendre avec lui, il était de bonne foi; il ne jouait point de comédie perfide.

X

Au reste, l'attitude de L. Stair dans les mêmes jours servirait de contre-épreuve, si l'on peut s'exprimer ainsi.

D'abord, comme suffoqué par la surprise et la colère, il se tait sur la lettre de Craggs du 22 décembre 1719 (2 janvier 1720), bien qu'à Londres on attende impatiemment sa réponse. Il s'abstient d'annoncer à Craggs, qui se plaint de son silence, l'arrivée de L. Stanhope à Paris [1].

Cependant, il se ressaisit, supporte bravement le coup qui l'immole à Law; et, quand il se décide à parler, s'il s'exprime en homme profondément blessé, c'est aussi en citoyen toujours prêt à se dévouer au service de l'État.

Le 20 janvier 1720, il mande enfin à Craggs : « Puisque milord Stanhope a jugé à propos de déclarer mon rappel aux ministres de cette cour, qui ont eu soin de le publier par toute la ville, j'espère que le Roy enverra au plus tôt quelqu'un de confiance à Paris où, si je ne me trompe fort, Sa Majesté aura bientôt besoin d'un ministre éclairé.

« Pour mes sentiments touchant les affaires publiques et les dispositions de cette cour, je me remets à ce que j'ay (eu) l'honneur de vous écrire immédiatement avant

1. Craggs à L. Stair, Whitehall, 28 décembre 1719 (8 janvier 1720). En anglais. *Stair Papers*, vol. XIX, B. *Stair Annals*, vol. II, p. 407.

l'arrivée de mylord Stanhope. Je suis trop bon serviteur du Roy et j'aime trop ma patrie pour ne pas vous redire, quand même cette vérité déplairait, que si nous ne prenons pas des arrangements pour le payement de nos dettes publiques, et cela sans perdre un moment de temps, nous nous trouverons, selon toutes les apparences humaines, dans l'état dans lequel M. Law dit que nous sommes déjà, savoir que la nation est banqueroutte et que nous n'avons d'autre parti à prendre que de dépendre de la France.

« Je souhaite autant que qui ce soit de voir continuer la bonne intelligence entre le Roy notre maître et le Régent. Mais si je ne me trompe fort, nous ne devons pas compter sur cette bonne intelligence qu'autant que le Roy sera en état d'être un ami utile ou un ennemi dangereux; il me paroit que les démarches que M. le Régent vient de faire ne doivent point nous endormir. »

Stair veut bien croire que les intentions du Régent sont sincères. Or, peut-il agir autrement dans la conjoncture présente? N'est-il pas clair qu'en cas de rupture avec l'empereur et avec le roi, tout le système de papier de M. Law tomberait par terre? Mais quand la France aura les cent vaisseaux de ligne qu'elle se promet pour l'année prochaine, et si le papier de Law s'établit, croit-on qu'elle parlera et agira, comme elle parle et fait semblant d'agir à présent? « Je vous l'avoue, je n'en crois rien. »

L'énorme exagération de ces cent vaisseaux disponibles l'année d'après, alors que Louis XIV avait laissé la marine à l'abandon, devait, dans l'état d'esprit des ministres britanniques, nuire davantage encore à celui qui prenait pour article de foi cette jactance de Law et de la vieille cour. Toutefois, à la fin de sa lettre, L. Stair s'exprimait d'une façon plus digne de son vigoureux caractère si fortement trempé.

« Par rapport à ce qui m'est arrivé, je ne dirois mot. J'ay toujours été prêt quand il s'agit du service public, de me compter pour rien. Je souhaitte très fort que l'on puisse se trouver bien des soumissions qu'on a jugé à propos de faire à M. Law; je vous avoue qu'elles m'ont paru un peu fortes, et je prévois que difficilement en tirerons-nous ou honneur ou utilité. Du reste, je n'ai nul regret d'être tiré d'un poste lequel allait devenir trop difficile et trop délicat pour moy. La manière n'a pas été trop gracieuse; mais cela ne change rien à mon dévouement immuable au service du Roy et de la Patrie [1]. »

Quoiqu'il en eût cependant, la colère qui fermentait dans son âme ulcérée jaillit par une lettre particulière à Craggs, adjointe à la précédente, et d'une telle violence contre L. Stanhope que Craggs la brûla et ensuite y répliqua sur le ton d'une gronderie amicale, catégorique et pittoresque.

« Entre amis, sur de telles affaires, dit-il, je ne sais pas faire de phrases. J'ai fréquemment donné à entendre à V. S. que j'aurais souhaité qu'elle ne s'engageât pas si souvent dans des animosités personnelles avec les ministres du Régent; mais je serais bien aise de savoir si, dans ces dernières circonstances, le roi et ses serviteurs pouvaient se tenir tranquilles après votre dernière lettre à L. Stanhope [2]. »

Ici Craggs rappelle la résolution immédiate du roi d'envoyer Stanhope pour se mettre en rapport avec Law; il se moque des pointilleries de L. Stair. Quand la question était de savoir si Hannibal était aux portes, fallait-il disputer sur des misères, par exemple, si Stanhope devait

1. L. Stair à Craggs. Paris, 28 janvier 1720. En français. *Stair Papers*, Oxenf. Castle, vol. III, B. *Hardwicke Pap.*, vol. II, p. 603, moins complet.
2. Celle du 27 décembre 1719.

aller chez Stair pour y recevoir la visite de Law; si, quand il y fut, il devait passer la quinzaine de son séjour à négocier comment il se rencontrerait avec le personnage qu'il avait ordre absolu du roi d'entretenir. Il fit bien d'aller à lui tout droit et de lui demander de s'expliquer sur les points nécessaires. Quant au régiment, Stanhope voulait voir, en l'offrant, si Law serait disposé à solliciter quelque faveur du roi. « Dites-moi, je vous prie, si vous pensez que cela ne valût pas la peine d'obliger le personnage. S'il n'est pas homme à se laisser obliger, s'il veut au contraire soutenir les jacobistes, s'il peut amener la France à rompre avec nous, sera-ce le régiment en question qui mettra le Prétendant sur le trône?

« Je suis entièrement de votre avis sur un point, à savoir qu'il se peut que Law arrange et établisse les finances de France de manière à rendre ce royaume plus formidable que jamais à ses voisins. Je pense que nous devons nous inquiéter, être circonspects et nous tenir sur nos gardes. Je pense avec vous que Law peut avoir la vanité, étant notre compatriote, de tenter un jour ou l'autre de nous donner un monarque; et cela doit nous rendre très vigilants; mais je n'admettrai jamais que le roi doive, à cause de ces appréhensions, rompre immédiatement avec le Régent, s'il ne congédie pas M. Law.

« Si telle est votre pensée, j'en diffère complètement. Voulez-vous que nous nous mettions en toute chose à contrarier et à irriter M. Law? Je me rappelle que vous avez été avec l'abbé Dubois tout à fait approchant de ce que vous êtes devenu ensuite avec Law. A présent, je vous vois en train de rompre chez nous avec L. Stanhope; et, je vous prie, qu'arrivera-t-il de tout cela? Dieu me garde, mais vous me remettez à l'esprit ce que je vous ai vu faire si souvent au jeu. Quand vous commenciez à perdre, vous

aviez coutume, fût-ce contre tous les filous et les spadassins de la caverne, de tenir tout quand même. Si un ami vous parlait ou vous tirait par la manche, que dis-je? Si une dame requérait vos services, — c'était tout un pour le comte de Stair — maîtresse, ami, fortune, *tout au diable*, plutôt que de céder [1]. Et alors, chacun de dire et de convenir : Cet homme a une vaste capacité; c'est un bon soldat, un habile homme d'État, un homme distingué, un lettré de très grand mérite, un agréable compagnon, *mais voicy qui gâte tout* [2]. De même en tout ceci : vous avez été jaloux des bons rapports entre L. Stanhope et l'abbé, ensuite piqué de la conduite de Law, et maintenant de ce que L. Stanhope n'est pas entré entièrement dans votre manière de voir sur ces affaires [3]. »

Retenons de cette lettre qu'au commencement de février 1720, le ministère anglais, s'il admet qu'il doive avoir l'œil ouvert sur le système et sur les plans politiques de Law, se cantonne néanmoins dans la simple observation. Loin de travailler au renversement du système, s'il réprouve quelqu'un, c'est son propre agent, lequel, après tout, s'attaque moins encore au système qu'à son auteur.

Les dards que Craggs lui décochait avec une gaieté quelque peu cruelle, injuste à plus d'un égard, provoquèrent de la part de celui qu'ils visaient une réplique de justification indignée, et pour nous très instructive (14 février 1720).

« J'ai reçu, dit Stair, votre lettre du 25 janvier (5 février). Je l'ai lue et relue avec l'esprit et la disposition où l'on doit être pour recevoir les avis et les reproches d'un ami. Je sais fort bien que j'ai des défauts; et je m'efforce de me

1. La lettre est en anglais; les mots *tout au diable*, en français.
2. Ces mots également en français.
3. Craggs à L. Stair, Cockpit, 25 janvier (5 février) 1720. En anglais. *Stair Papers*, Oxenf. C., vol XXIV. *Stair Annals*, vol. II, p. 411.

corriger de ceux que vous me reprochez. A mesure que je prends de l'âge, j'ai moins de vanité; et il n'est pas impossible que j'en sois moins dupe, en acquérant plus d'expérience. »

Cet exorde modeste n'est que le prélude de l'offensive. L'accusé se redresse et se défend du haut de son caractère, comme d'une citadelle.

« Mais vous m'imputez d'autres défauts, dont certainement je ne suis pas coupable. Jamais je n'ai été un homme fantasque en affaires; jamais je n'ai causé aucun accident par mes querelles particulières et mes animosités. J'ai toujours été l'ennemi franc et déclaré des cabales; jamais de la vie je ne suis entré dans une seule. Je me crois en droit de dire sans vanité que je me suis tenu dans la voie que je regardais comme la bonne, aussi fermement que qui que ce soit. De même, j'ai été inébranlable dans mes principes, fidèle à mes amis, s'il arrivait que la fortune fronçât le sourcil contre eux. En même temps, j'ai toujours vécu avec bienveillance, convenance, bon procédés à l'égard de ceux qui étaient du côté opposé [1].

« Je ne saurais dire de quelles actions de ma part vous avez conclu que je serais homme à sacrifier le bien public et le service du roi à mon humeur et à mes ressentiments personnels. Je souhaite de tout mon cœur que chacun de ceux qui ont l'honneur de servir le roi soit autant que moi au-dessus de cette petitesse d'esprit.

« Quoique je sois fort loin de croire qu'on en ait bien usé avec moi, cependant lorsqu'il s'agit du bien de mon pays et du service du roi, vous me verrez toujours tout prêt à soutenir les ministres du roi et à leur donner un aussi loyal concours que ceux qui ont la bonne fortune d'être le plus en faveur. »

1. Souvent il avait rendu des services à des amis devenus jacobites.

Mais Craggs n'est que le subordonné, l'instrument de Stanhope, chef du ministère; c'est à ce dernier que l'ambassadeur disgracié a affaire. Il le prend à partie, et avec lui, il va lutter de clairvoyance et de hauteur.

« Quant à L. Stanhope, je l'ai toujours tenu en très haute estime et opinion; et, en toute occasion, j'ai tâché de lui donner les preuves les plus sincères de mon amitié et de mon fidèle attachement à sa personne; et j'ose dire, en toute vérité, que je ne lui ai pas donné la plus légère raison de se plaindre de moi personnellement. Je suis peiné de n'avoir pas su mériter son estime; mais je suis sûr d'avoir mérité son amitié, ou du moins sa bienveillance.

« Ce qui vient d'arriver m'a, je vous l'avoue, piqué au vif, surtout la façon de faire; mais je crois que cela provenait de ses vues en tant que ministre; et là, je vous le déclare franchement, je pense qu'il s'est totalement trompé.

« Je vous accorderai volontiers que si Sa Seigneurie a gagné M. Law, si elle l'a décidé à renoncer à son mauvais vouloir et à ses mauvais desseins contre sa patrie, elle a eu grandement raison de lui faire toutes sortes d'avances, de donner un régiment à son fils[1], de s'engager à faire entrer L. Banbury à la Chambre des Lords, de lui sacrifier l'ambassadeur du roi. Si j'avais cru à la possibilité de gagner M. Law, j'aurais conseillé de bon cœur de faire tout cela, et beaucoup plus encore. Mais si S. S. n'a pas gagné M. Law, je crains que nous ne trouvions pas notre compte à ce que L. Stanhope l'ait soutenu quand il était au moment de tomber; à ce qu'il l'ait fait premier ministre[2];

1. Gendre.
2. Par l'appui moral qu'il lui donna et qui sanctionna en quelque sorte son élévation au contrôle général.

à ce qu'il ait détruit le crédit que j'avais auprès du Régent ; à ce qu'il me rappelle de cette cour, où mon long séjour me mettait à même de juger de leurs desseins et de leur manière d'y travailler, mieux probablement qu'un nouveau venu, fût-il de plus grande capacité. Un court espace de temps montrera qui aura le mieux jugé. »

Il souhaite de toute son âme que la suite prouve que l'erreur était de son côté ; mais, chaque jour, ce qu'il voit le confirme dans son opinion. Il se défend énergiquement contre un des reproches de Craggs :

« Vous me faites grandement tort quand vous dites que je conseillais de rompre avec le Régent, s'il ne consentait pas à se séparer de M. Law. Vous ne trouverez rien de pareil dans aucune de mes lettres. Vous y trouverez que je croyais utile d'ébranler son crédit auprès de son maître ; d'inspirer à celui-ci de la défiance de l'ambition de M. Law, de l'inquiétude sur les dangers où sa présomption pouvait aboutir et je croyais qu'il convenait de lui barrer le chemin le plus possible, de l'empêcher de gagner un pouvoir absolu sur l'esprit du Régent et de devenir premier ministre ; je pensais qu'il convenait de faire perdre à M. Law tout empire sur lui-même, de le faire agir par passion et rage. Je n'avais pas (encore) réussi dans toutes ces vues, lorsque L. Stanhope arriva et jugea à propos de me démolir d'un coup, moi et mon travail.... »

... « Mais vous me faites encore plus de tort quand vous dites que les représentations que j'ai faites sur les dangers où nous étions provenaient uniquement de mon ressentiment contre certaines personnes. » Stair proteste contre ces blessantes insinuations. Il méritait, dit-il, sous tous les rapports, d'être mieux traité. Si l'on continue, il sera obligé de parler pour se justifier. Quel procédé blessant que de divulguer ses lettres confidentielles ! A ce compte,

il sera difficile de trouver des ambassadeurs. Et, vraiment, après la manière dont on a agi envers moi, je ne m'étonne pas de voir si peu d'amis à nos ministres[1], puisqu'ils ont si peu d'égards et de ménagements pour ceux qui s'attachent à leur parti.

« Relativement à M. Law, je n'ai aucun mauvais vouloir contre lui; mais je le considère comme un dangereux ennemi de ma patrie...

« Quant à mon rappel, si, par hasard, j'avais conçu l'idée de séjourner dans ce pays-ci, vous l'avez rendue impraticable. Vous avez pris tous les moyens imaginables les plus efficaces pour détruire le crédit que j'avais personnellement auprès du Régent. Vous avez rendu évident à ses yeux que je n'ai pas de crédit auprès du roi, c'est-à-dire auprès de ses ministres. L. Stanhope a déclaré à M. Law que je serai rappelé. Ce n'est donc plus une question. Vous êtes dans la nécessité d'envoyer un autre ministre à cette cour.

« Quant à la façon de mon rappel, je n'ai nulle envie de faire la grimace[2] de le demander pour quelque motif supposé. Je vous déclare qu'à mon retour, je n'attends rien. Je ne crains rien. » Il réitère d'ailleurs qu'il sera toujours un fidèle serviteur du roi et qu'il se comportera en homme chez qui le patriotisme est au-dessus de toute autre considération[3]. »

Six jours après cette lettre, le 20 février, Stair demande formellement son rappel, « parce qu'on a jugé qu'il convenait aux intérêts du Roy que le ministre de S. M. à cette cour soit en étroite liaison et en amitié avec M. Law, et

1. Allusion aux luttes parlementaires.
2. *I do not care to make the grimace of...*
3. L. Stair à Craggs, Paris, 17 février 1720. En anglais. *Hardwicke Pap.*, vol. II, p. 604-607. *Stair Pap.*, Oxenf., vol. III, B.

que, pour complaire à M. Law, on a jugé à propos de lui promettre que je serois rappelé, et qu'on a détruit l'intérêt personnel[1] que j'avois auprès de M. le duc d'Orléans et qu'on a fait comprendre à S. A. R. que je n'avais plus de crédit à cette cour[2]. »

Mais aussi longtemps qu'il reste sur le théâtre de sa disgrâce, il combat. Tel un capitaine de vaisseau attaqué à bâbord et à tribord, plutôt que d'amener son pavillon, le cloue au grand mât et riposte des deux côtés, tel L. Stair réplique à ceux de Londres comme à ceux de Paris. Le 28 février, il reprend son thème, cette fois en français, par ce que, des mains de Craggs, sa dépêche est destinée à passer sous les yeux du roi.

« Admirez l'insolence de cet homme. Pendant que son système ébranlé le menace de l'écraser par sa chute à tout moment, il ose prétendre vous mener le bâton haut. Qu'en feroit-il, si son système étoit établi? Vous ne verrez que trop que j'ay bien connu cet homme, et ses mauvais desseins contre sa patrie, et le méchant usage qu'il méditoit de faire de son crédit contre son maître.

« Vous avez mal jugé, quand vous vous êtes imaginé que je me laissay emporter par picque et par humeur.

« Dieu sçait que je ne suivois que les mouvemens du zèle et d'attachement à mon Roy et à ma patrie. Je vous ai parlé vray en homme éclairé, pendant que vous m'avez traité en visionnaire, quoi que je puisse dire sans vanité, que vous aviez raison de vous fier à moy, et de vous défier de ceux à qui vous ajoutiez foy.

« Je ne parle pas de my Lord Stanhope. Je le reconnois pour très honnête homme, bon citoyen et bon serviteur du Roy. Je le respecte et je l'honore ; quoique j'ay raison de

1. Locution anglaise pour l'influence personnelle.
2. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

me plaindre de luy, je n'ay nul ressentiment contre luy. Il croioit servir l'Etat en me donnant des mortifications. Il s'est trompé, et tout homme peut se tromper. Je vous en réponds, si vous m'aviez laissé faire, Law serait perdu à l'heure qu'il est; et l'union entre le Roy et M. le duc d'Orléans seroit plus étroite que jamais. A l'heure qu'il est, il faut songer au plus tot, d'envoyer un autre ministre à cette cour. Pour l'amour de Dieu, envoyez-y un honete homme, avant toutes choses; et un habile homme, si vous le pouvez trouver[1].

XI

A la fin de février, Craggs informe L. Stair que le roi consent à le rappeler, que ses lettres de rappel vont être préparées; qu'en attendant le choix de son successeur, il ait à avertir le Régent de son prochain départ et à rester auprès de lui[2].

Stair reçut en effet ses lettres de rappel au commencement de mars. En remerciant le roi, il ajouta qu'il attendrait ses ordres pour en faire usage[3]. De cette manière, son ambassade à Paris se prolongea officieusement plusieurs mois encore.

Tel fut le dénouement de la querelle entre les deux antagonistes, le diplomate et le financier.

Voici ce qui nous paraît se dégager évidemment des rap-

1. L. Stair à Craggs, Paris, 28 février 1720. En français. *Hardwicke Pap.*, vol. II, p. 609. Le 12 mars suivant, il revient à la charge auprès de Craggs, par un plaidoyer, en anglais cette fois, plus développé et non moins vigoureux que la lettre ci-dessus. *Id.*, *ibid.*, p. 610-615.

2. Craggs à Stair, Whitehall, 18 (29) février 1720. En anglais. *Stair Annals*, vol. II, p. 144.

3. Lett. à Craggs, Paris, 11 mars 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

ports de Stair et du gouvernement britannique avec Law. Stair, irrité des propos et de l'attitude hostile de Law contre sa *patrie* et son *maître*, effrayé de la puissance énorme que la réussite du système mettrait dans les mains de cet ennemi, le dénonce à la fois à son gouvernement et au Régent comme le dissolvant de l'alliance et un danger public. Quoique le rétablissement des finances de l'Etat français au moyen du système lui semble une éventualité très redoutable en présence de la situation critique des finances d'Angleterre, il semble que l'essentiel pour lui soit de renverser l'auteur du système, à cause du mauvais usage qu'il ferait du succès. A la vérité, il est difficile de concevoir le renversement de l'inventeur sans le renversement de l'invention. Mais ce dernier objectif ne figure ni dans la correspondance régulière ni dans les récriminations de L. Stair avant ou après sa disgrâce.

Son gouvernement, c'est-à-dire le Roi, Stanhope et Craggs ne désirent ni surtout ne complotent la chute ni de l'homme ni de la chose. Ils regardent ce qui se passe entre les deux Ecossais comme une guerre de chicane, presque d'espièglerie, — et en cela ils se trompent, elle porte beaucoup plus haut et plus loin. — L'indomptable personnalité de Stair peu à peu les fatigue et les irrite. Stanhope, accoutumé à résoudre par sa présence et par un don naturel de persuasion les difficultés de la politique étrangère, croit qu'en allant sur place, à Paris, en désavouant l'ambassadeur, en usant de procédés gracieux envers Law, il satisfera celui-ci et substituera la bonne entente à de simples querelles de ménage désormais sans objet; et il agit en conséquence avec moins de discernemeut, disons-le, que de bonne foi.

Cette bonne foi ressort incontestablement des correspondances échangées entre les trois ministres, Stanhope,

Craggs, Stair. Si elles avaient été écrites pour le public, il serait loisible de les taxer de fourberie et de comédie. Mais elles portent la mention *confidentielle*[1]; et plus haut, nous avons vu L. Stair se plaindre amèrement qu'à Londres on ne gardât pas le secret sur ses confidences. On ne saurait dire qu'ils se fardent la vérité l'un à l'autre. N'est-ce pas assez des philippiques de Stair pour démontrer que la partie était très sérieuse entre eux et qu'il faisait les frais de la conciliation souhaitée et recherchée franchement par Stanhope auprès de Law[2]?

Craggs suit avec une curiosité qui n'est pas exempte d'anxiété le développement extraordinaire et les fluctuations énormes du système. Mais nulle part on ne surprend dans ses dépêches les pensées haineuses contre la France, les traits machiavéliques qui fourmilleraient certainement entre fauteurs du noir complot qu'on leur attribue. Bien plus, une de ses lettres citée plus haut nous apprend que volontiers il eût spéculé et qu'il n'était pas sans quelque regret de ne l'avoir pas osé.

Dans cet ordre d'idées il ne sera pas inutile d'emprunter encore à sa correspondance quelques extraits pris sur le vif, dans la sincérité de ses impressions, et avec des vues sur l'opinion du public anglais[3].

Il écrit à L. Stair : « En ce que Votre Excellence rapporte de M. Law, on ne s'étonnerait pas beaucoup ici que

1. *Private*.
2. Dubois écrit à Destouches, le 24 février 1720 : « Je croyais M. Law dans les termes de modération où il était resté avec milord Stanhope; mais j'ai appris depuis qu'il était fort altéré contre la cour de Londres ». Dubois insiste sur l'importance de rappeler L. Stair sans délai de peur d'un éclat qui serait irrémédiable. Il serait capital de calmer M. Law. La présence de L. Stair à Paris pouvant être une des principales sources de son animosité contre l'Angleterre, il serait très utile de les séparer. — Sévelinges, t. I, p. 311, 312.
3. *Rec. Off., France*, vol. 360, 361. *Hardwicke Papers*, vol. II. *Stair Papers* dans les *Stair Annals*, vol. II. *passim*.

son crédit vînt à baisser en raison de tant de moyens extraordinaires et contradictoires employés pour le soutenir. 10 (21) mars 1720 ». Le 14 (25) avril 1720 : « Je laisse à Arbuthnot à vous informer de ce que je pense de nos affaires d'argent, auxquelles nos gens de la cité ne craignent pas que M. Law puisse porter grand préjudice. J'ai le regret de vous dire que, s'il le peut, en effet, nous ne sommes pas en état de prendre des mesures pour nous y opposer; car il fait tout ce qu'il lui plaît par des édits et il est en possession de tout le numéraire de France; tandis que chez nous, il y a bien peu de cas où il nous soit permis de bouger sans un acte du parlement, difficile à obtenir, attendu qu'il y a toujours des intérêts particuliers ou quelque défaut de connaissance de ces matières à la chambre des communes. Au surplus, ce pays-ci et particulièrement les capitalistes[1], aussi bien que les sociétés, sont entrain de prendre en mépris les projets de ce personnage et de croire qu'un jour ou l'autre tout sautera en l'air. Nous marchons sur cette idée très simple qu'aussi longtemps que chez nous l'argent sera à meilleur taux et plus en sûreté que sur les autres places, on le laissera ici, et que l'intérêt des étrangers de bonne foi les portera à compenser et au delà par une circulation naturelle ce que la malice des autres aura pu retirer... Ce qu'on a fait en France équivaudrait, dans mon humble opinion, à fabriquer par acte du parlement plus de billets de l'Echiquier qu'il n'en faudrait pour payer nos dettes et à punir quiconque refuserait de les prendre. La nature de notre gouvernement n'admettrait pas de telles extrémités; et il nous faudra être battus par des armes de cette espèce, si toutefois il est loisible à ceux qui les forgent de les employer avec sûreté ».

1. *The moneyed men.*

En réponse (30 avril), Stair se réjouit que, dans la pensée de Craggs, Law ne puisse pas nuire aux fonds anglais. Cependant n'est-ce pas une chose dangereuse que des étrangers possèdent tant de fonds anglais? N'est-ce pas une arme terrible entre les mains d'un homme tel que Law? Et, — chose intéressante à noter, — L. Stair s'inquiète de ce que les Anglais négligent trop de penser aux plans de cet homme, leur ennemi déclaré. « Vous ne pouvez pas croire, dit-il, que son pouvoir soit peu de chose, si vous considérez l'autorité absolue qu'il a acquise sur le Régent ».

A propos de l'arrêt du 21 mai (1720) portant réduction de la valeur des actions et des billets de banque, Craggs mande tranquillement à Stair le 16 (27) mai : « J'ai reçu votre lettre avec l'arrêt extraordinaire qui vient de réduire la banque. Je ne me permettrai pas d'observations à ce sujet, les finances de France étant une matière sur laquelle nous ne saurions dans notre pays former aucun jugement. Mais je suis impatient de savoir quel effet cet édit aura produit sur le public ». (L'effet produit fut qu'on le révoqua, le 27 mai, six jours après la promulgation.)

Il convient donc, sur le témoignage des documents originaux les plus certains et les plus dignes de foi, de reléguer parmi les légendes que l'examen des textes dissipe, les prétendues menées sournoises et malfaisantes du gouvernement de George Ier contre le système.

A la vérité, un an plus tard, le 15 (26) janvier 1721, Schaub écrira à Dubois que milord Stanhope a été tenté plus d'une fois d'aller le féliciter du coup de maître par lequel il a fini l'année en se défaisant d'un concurrent également dangereux à l'un et à l'autre [1]. Ce langage s'explique

1. Lémontey, t. I, p. 335, note 2. Sévelinges, t. II, p. 2, donne la lettre en entier.

par la raison que, malgré la tentative de bon accord de Stanhope auprès de Law, celui-ci avait, plus bruyamment que jamais, affiché ses sentiments jacobites et, de concert avec certains ministres français, ennemis de Dubois, prôné la guerre contre l'Angleterre hanovrienne. Rien donc de plus rationnel ni de plus légitime que le changement qui s'était opéré chez le ministre anglais à l'égard de Law, du 1er janvier 1720 au 1er janvier 1721. Dubois, de son côté, ne fut pas l'auteur de la chute du système. Mais une fois le système renversé, après sa course vertigineuse, écrasé sous son propre poids, Dubois décida le Régent à renoncer à tout espoir de restaurer les finances par le génie de l'homme qui venait de les perdre.

Conclusion : le gouvernement britannique, à l'époque où l'on raconte qu'il conspirait contre Law, lui offrait loyalement un pacte d'amitié.

CHAPITRE XV

COMMENT L'ABBÉ DUBOIS DEVINT ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

I

Philippe V, vaincu dans la guerre dont son ministre Alberoni porta la peine, avait chassé celui-ci et s'était déclaré prêt à la paix. Or, il arriva qu'à la cour de France, par un parallélisme des plus imprévus, l'abbé Dubois, le triomphant, se trouva exposé à même infortune que le cardinal italien; et il ne l'eût peut-être pas évitée, si l'habile intervention des puissances alliées du Régent ne l'y avait soustrait en l'élevant à l'archevêché de Cambrai.

La nouvelle de la chute d'Alberoni causa en France et en Angleterre une joie d'abord mi-partie d'inquiétude par le soupçon d'une comédie destinée à duper les alliés; la paix faite, on rappellerait peut-être le boute-feu au pouvoir. Le départ du cardinal et la rudesse des procédés de ses maîtres en l'expulsant d'Espagne rassurèrent l'opinion. C'était un astre bien éteint.

Dubois et Stanhope, en une année, avaient accompli cet exploit. Une guerre heureuse, efficace, sans être poussée trop loin, avait atteint son but par le renversement du

ministre en qui elle s'était personnifiée, bien qu'il en fût moins l'auteur que l'éditeur responsable, si l'on peut parler ainsi. Mais, lui tombé, elle ne pouvait pas renaître. Les deux ministres, français et anglais, échangèrent entre eux de justes félicitations. On vit toutefois de l'un à l'autre cette singulière discordance de résultat que la position de Stanhope en fut glorieusement affermie à Londres, tandis qu'à Paris, celle de Dubois fut ébranlée, compromise. Il y eut, comme parfois dans l'orage, un choc en retour d'Alberoni à Dubois. Le ministre de Philippe V foudroyé, la cabale de la vieille cour voulut, par répercussion, renverser le ministre du duc d'Orléans. Elle entama une campagne à la fois contre l'abbé, devenu, disait-elle, inutile, et contre la Quadruple-Alliance, réputée désormais sans objet. Elle préconisait la paix immédiate et séparée avec l'Espagne, le rétablissement de l'alliance de famille entre les deux branches de la maison de Bourbon, la guerre contre l'Angleterre et une révolution jacobite. Tel était le plan de ce parti intraitable. Le duc d'Orléans n'était pas inaccessible à leurs suggestions parce que l'impopularité de la guerre contre le petit-fils de Louis XIV lui pesait, et que peut-être, jaloux comme il était de son autorité, il ne voulait pas que Dubois, ce prétendant au chapeau, fît un trop grand personnage dans l'État. Avec une attitude de maître et de victorieux, il le ramena dans le rang, comme un simple instrument de sa politique, et l'astreignit à travailler sous ses yeux, en compagnie des deux hommes qui lui voulaient mal de mort, Torcy et Law. « Notre ami l'abbé, écrit L. Stair à L. Stanhope, le 27 décembre 1719, s'est entièrement soumis à Law et s'est réconcilié à Torcy, et ces trois ont travaillé conjointement avec M. le duc d'Orléans. Ce fait est sûr [1]. »

1. En français. *Rec. Off., France*, vol. 354. Et *Stair Papers*, Oxenf. C., vol. III, B.

Voilà où en était l'artisan de la Triple et de la Quadruple-Alliance moins de dix jours après la nouvelle de la disgrâce d'Alberoni. Ainsi la victoire qu'il avait remportée, on la lui arrachait des mains; on l'employait à des fins tout opposées. Les vaincus l'ensevelissaient dans son triomphe.

Pour se défendre, qu'était-il par lui-même? Que pouvait-il? Sa *boue* première l'aspirait, surtout depuis le récent affront reçu en cour de Rome. Joué dans son ambition cardinalice par la stratégie du Saint-Père, il retombait à n'être plus que le petit abbé plébéien, sorte de valet à tout faire préposé par son maître aux affaires étrangères, bon à éconduire d'un signe de tête.

II

Alors que devenait le système politique de l'Occident, édifié et maintenu depuis trois ans au prix de tant de labeur et de hardiesse? Ce n'était pas que le Régent ne sentît le péril d'une volte-face qui lui coûterait le meilleur de son prestige et de sa force, mais il flottait par l'illusion de tenir les uns et les autres, vieille cour et homme nouveau, c'est-à-dire les incompatibles, ensemble, sous sa main.

Très vive était l'inquiétude à Londres et à Vienne. La sécurité conquise allait-elle être remise en question? N'existait-il aucun moyen de raffermir la situation du ministre français, de l'imposer à la haine de ses ennemis, comme à l'instabilité de ses amis?

Ce fut l'ambassadeur impérial, M. de Penterriedter, qui eut le mérite de trouver la solution. D'abord désigné pour la résidence de Londres, il venait de passer à celle de Paris, sur le désir de l'abbé, à cause de l'aménité de son caractère.

George Ier s'était prêté volontiers à ce changement. Pour payer sa bienvenue, l'ambassadeur eut l'inspiration de reprendre en sous-œuvre ce cardinal manqué, bafoué, et de l'ériger quand même en un grand personnage ecclésiastique, rien moins qu'en archevêque de Cambrai. Le titulaire de ce siège illustre, le cardinal de la Trémoille, venait de mourir à Rome, le 10 janvier 1720.

Aussitôt informé, M. de Penterriedter alla droit chez le Régent et lui demanda l'archevêché vacant pour l'abbé Dubois. Il motiva son intervention par ce fait que la plus grande partie du diocèse était située hors de France dans les pays de l'empereur, en Belgique. L'archevêché de Cambrai, dit-il, mettrait l'abbé dans l'indépendance et par là plus en état d'entretenir l'harmonie et la bonne intelligence entre les alliés.

Cette ouverture ayant été bien prise du duc d'Orléans, l'ambassadeur impérial courut en instruire son collègue Stair avec prière de demander au roi d'écrire au Régent à cet effet. Stair, à son tour, informa l'abbé qui manda au chargé d'affaires à Londres, Destouches, de requérir l'appui de L. Stanhope auprès du roi. Stanhope témoigna toute la vivacité souhaitable. Le ministre impérial à Londres, Hoffmann, ne voulut pas être en reste ni auprès de Stanhope ni auprès de George Ier. Il donna lecture au monarque d'une lettre de M. de Penterriedter, qui produisit le plein effet qu'on pouvait désirer [1]. George, non moins empressé que la cohorte des représentants des diverses nationalités, écrivit au duc d'Orléans :

1. L. Stair à Craggs, Paris, 25 janvier 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361. Destouches à Dubois, Londres, 29 et 30 janvier 1720. Sévelinges, t. I, p. 297. « En vérité, le maître et les ministres, dit Destouches, vous aiment de tout leur cœur, et ne sont jamais plus ravis que lorsqu'ils peuvent le témoigner ; mais il faut vous avouer que vous avez en milord Stanhope un ami, dont le zèle et l'attachement pour vous est sans bornes. »

« Le Sr de Penterriedter m'a fait savoir que vous aviez à disposer de l'archevêché de Cambrai, et m'a fait remarquer que dans l'incertitude d'obtenir un chapeau de cardinal pour M. l'abbé Dubois, ce bénéfice feroit le même effet et lui donneroit la considération et la seureté que tous vos aliez lui souhaitent par reconnaissance et pour le mettre en état de contribuer longtems au maintien de la bonne correspondance. D'ailleurs l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande ont un intérêt égal qu'il y ait à Cambrai un sujet prudent qui ait à cœur d'entretenir la bonne intelligence entre ces puissances et la France, de sorte que vous épargneriez beaucoup d'inquiétudes, et peut-être des inconvéniens si vous y placiez un homme dont nous connaissons tous les bonnes intentions et la sagesse. L'amitié avec laquelle vous avez receu ma lettre au sujet du chapeau de cardinal me fait espérer que vous n'aurez pas moins d'égard à celle-ci pour une grâce qui dépend entièrement de vous. Il s'agit de l'intérêt commun et de votre gloire, et je puis vous assurer que mon empressement dans cette occasion est l'effet de l'attachement sincère que j'ai pour vous[1]... »

Armé de cette lettre, L. Stair se présenta chez le Régent, le 4 février 1720. L'instant était propice. Précisément était arrivée la nouvelle de l'accession définitive de Philippe V à la Quadruple-Alliance après deux mois de violentes contestations. L'adroit diplomate dit au prince qu'il avait une requête à lui faire au nom du roi; il se flattait que S. A. R. ne la repousserait pas le jour où l'on apprenait l'adhésion du roi d'Espagne; et en même temps il lui remit la lettre. Le Régent répondit avec sa bonne grâce accoutumée que vraiment c'était un jour favorable, et qu'il était tout prêt à remplir le désir du roi et à donner l'archevêché de Cam-

1. Saint-James, 18 (29) janvier 1720. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

brai à l'abbé Dubois; il demandait seulement de ne pas le déclarer de quelques jours, parce qu'il pensait que l'accommodement très prochain de la Constitution lui en fournirait un motif public.

Du cabinet du Régent, Stair passa chez l'abbé qui exprima chaudement sa reconnaissance pour la bonté du roi et pour l'amitié de L. Stanhope [1].

Cette fine comédie, lestement enlevée (24 janvier-4 février 1720), eut pour dénouement de changer cet homme de rien, tant ravalé, en prince de l'Eglise, prince d'Empire, et de le porter sur les sommets au-dessus des caprices d'en bas.

Alors ses ennemis, changeant de tactique, travaillèrent à l'immobiliser et à l'enfermer dans cette haute dignité comme trop supérieure au métier de ministre. Law, contrôleur général, et Le Blanc, ministre de la guerre, se liguèrent pour l'exclure du maniement et même de la connaissance des affaires. On ne lui donnait l'archevêché de Cambrai, dit-il à Stair, que pour lui donner un successeur comme secrétaire d'État [2]. Il ne s'en mettait pas autrement en peine, continuait-il, si ce n'est qu'il voyait que ces MM. allaient embarquer le duc d'Orléans dans des mesures qui le perdraient et l'État en même temps; mais lui, l'abbé, était obligé de se contenir et de tout *avaler*, jusqu'à ce qu'il fût en possession de l'archevêché; alors il dirait librement son sentiment à M. le duc d'Orléans. Law et Le Blanc ne respiraient que la guerre, quoiqu'il fût évident à tout homme sensé que, dès le moment qu'il y aurait une guerre, le système de Law serait perdu et que le duc d'Orléans se trou-

1. L. Stair à L. Stanhope, Paris, 5 février 1720. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 361. Dubois à Destouches, Paris, 5 février 1720. Sévelinges, t. I. p. 299.

2. Dès le 20 janvier, Stair exprimait pour son compte cette inquiétude dans une lettre à Craggs. *Stair Papers*, vol. III, A.

verait sans amis et sans appui dans un royaume prêt à se révolter contre la tyrannie et les vexations de Law.

L'abbé tint le même langage à l'initiateur de cette transformation décisive de sa destinée, c'est-à-dire de Penterriedter[1]. Phénomène historique original que cette sorte de conjuration des puissances étrangères en faveur du ministre français, pour lui mettre tantôt sur la tête le chapeau rouge, tantôt dans la main la crosse archiépiscopale. Non pas que leur zèle implique, si peu que ce soit, le pacte d'asservissement du corrompu au corrupteur. Loin de là. Dubois garde son franc arbitre que l'on respecte. Il sait et ils savent que les puissances alliées ont même intérêt et qu'il est en France l'indispensable champion de la Quadruple-Alliance. Ils lui soutiennent les bras pendant la bataille, ne pouvant pas la gagner sans lui.

III

Ainsi, point de temps à perdre. Dès le 6 février, c'est-à-dire le surlendemain de son acquiescement à la lettre du roi, le Régent, en donnant à l'évêque de Sisteron (Lafiteau) la place de chargé des affaires du roi à Rome, que la mort du cardinal de la Trémoille laisse vacante, lui écrit de demander au pape l'indult pour la nomination de l'abbé Dubois à l'archevêché de Cambrai[2]. Mais il fallait se mettre au plus tôt en mesure de recevoir cet éclatant bienfait. L'abbé n'était pas dans les ordres. D'un élan de furie française, il emporte d'assaut, *per saltum* (du 24 février au 3 mars), les

1. L. Stair au secrétaire Craggs. Paris, 28 février 1720. En français. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 608.

2. Cambrai, conquis par Louis XIV en 1677, était resté soumis religieusement au Concordat du corps germanique: et il fallait un indult ou autorisation spéciale du pape au roi pour y nommer.

différents ordres de la prêtrise. Cela se passe dans le diocèse et avec l'autorisation de l'archevêque de Rouen, l'archevêque de Paris, M. de Noailles, ayant esquivé sous un prétexte cette fonction délicate. Immédiatement après, le Régent déclare la nomination du roi en faveur de l'abbé Dubois à l'archevêché de Cambrai[1]. Elle eut lieu officiellement le 14 avril 1720, après la réception de l'indult de Rome.

L'élévation de Dubois se liait intimement à la pacification religieuse. D'abord, plutôt favorable au cardinal de Noailles, il avait incliné ensuite du côté de Rome et du chapeau, comme aussi du côté de la sage modération chez l'homme d'État. — Il avait chargé Massillon de préparer un projet d'accommodement dont quatre-vingt-quinze archevêques et évêques signèrent l'acte d'approbation au mois de mars 1720.

Aussitôt de Londres partent des applaudissements. George Ier donne commission à L. Stair de complimenter l'archevêque de Cambrai sur la conclusion si heureuse de l'affaire de la Constitution, et sur sa promotion. « J'espère, dit pour sa part le secrétaire Craggs à Stair, avoir bientôt à le féliciter du chapeau de cardinal. Chacun ici se réjouit de ce qui peut lui arriver d'heureux[2] ».

N'est-ce pas dans le sentiment de cette grande et utile affaire ecclésiastique plutôt que dans la faiblesse de caractère, qu'on doit chercher la raison de la bonne volonté de Massillon, soit lorsqu'il consent à assister l'évêque de Nantes (Tressan), comme témoins l'un et l'autre dans l'information de vie et mœurs du candidat, dirigée par l'archevêque de Bourges, M. de Gesvres, le nouveau cardinal

1. Stair l'annonce à Craggs dans une lettre du 9 mars. Il se hâte de remercier le Régent au nom du roi, lett. du 11 mars.
2. Craggs à L. Stair, 10 (21) mars 1720. En anglais. *The Stair Annals*, vol. II, p. 418.

nommé récemment à l'exclusion de Dubois; soit lors du sacre célébré, le 9 juin 1720, par le cardinal de Rohan, au Val-de-Grâce, en présence du Régent et de la cour, avec une pompe extraordinaire? Là-bas, par delà les monts, le Saint-Père n'avait-il pas le premier donné l'exemple de dédaigner les motifs secondaires, fondés ou non, et de les subordonner à l'intérêt majeur de la pacification de l'église de France? Archevêque de Cambrai, Dubois ne s'émeut pas du déchaînement d'injures dont les grands, les appelants, les bourgeois, jaloux, fanatiques, frondeurs, saluent l'essor de sa fortune. Homme de bon sens, sorti enfin de son noviciat d'ambition si prolongé, il sait se posséder, ne s'éblouit pas, et, gaiement vulgaire, il écrit à un ami qu'il est bon cheval de trompette; le bruit ne l'épouvante pas[1]. Ailleurs, avec un autre, ce serait la moralité de la fable. Mais lui, il repart déjà en idée pour une autre étape.

Quoi qu'il en soit, lieu de relégation selon les uns, place de sûreté sous l'égide de la Quadruple-Alliance, selon Dubois et ses amis, Cambrai assurait à son titulaire le plus propice des abris dans le grand remous du naufrage d'Alberoni, et encore la joie magnifique de signer désormais ses lettres : *Larchevêque duc de Cambray.*

1. Voir plus haut, t. I, ch. xiv.

CHAPITRE XVI

GIBRALTAR

I

Lorsque, afin d'éviter la rupture, George Ier avait offert à Philippe V la restitution de Gibraltar, Philippe, dans l'ivresse de ses hautes visées, l'avait dédaignée. La guerre avait eu son cours. Elle avait prononcé contre lui; et néanmoins, après sa défaite, il prétendit comme un droit la restitution de cette même place dont il n'avait pas voulu entendre parler quand on la lui donnait de la main à la main, pour prix du maintien de la paix. La sincérité de George et de son premier secrétaire d'Etat, L. Stanhope, a été contestée. Mais elle est hors de doute : les documents historiques, aujourd'hui mis en lumière, en font foi.

Le Régent, à qui l'opinion imputait et impute encore le déshonneur de l'espèce de guerre civile entre les deux branches de la maison de Bourbon, alors que le véritable provocateur était son cousin d'Espagne, espéra se laver de ce reproche immérité en réparant l'atteinte que, non pas la dernière prise d'armes, mais la guerre de la Succession, avait portée à l'intégrité territoriale de la péninsule. Sa triomphante justification aurait été de rouvrir au petit-fils

de Louis XIV les portes de Gibraltar. Mais pas plus à Paris qu'à Madrid, on ne savait se rendre compte des temps ni de l'occasion: et par ce que, préalablement, pour conserver la paix, l'Angleterre avait parlé sérieusement d'évacuer sa conquête, on affecta dans les deux cours de la croire liée par cette offre, comme si le refus auquel elle s'était heurtée à l'heure critique n'avait pas dû la rendre caduque. Le duc d'Orléans se crut obligé et fondé à plaider la cause du roi d'Espagne.

Au cours de cette discussion ressort un fait caractéristique, c'est-à-dire la différence de génie entre les deux nations, entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre.

Chez les Anglais, le roi est seulement le dépositaire de la puissance publique, le gardien du territoire national. Qu'il y a ajoute de lui-même, si la fortune lui en amène l'heure propice, fort bien. Mais, à l'opposite, qu'il entreprenne d'en détacher une parcelle, la nation se dresse et lui oppose la barrière du parlement, la redoutable justice des deux Chambres contre les ministres de la couronne. Le ministère britannique a donc les mains liées étroitement par les traditions constitutionnelles. Il ne saurait rien aliéner du territoire, si ce n'est en vertu d'un vote des chambres. C'est là que gît la difficulté; et c'est ce qui rend les ministres de George Ier si prudents.

En France, la dernière chose dont, en pareil cas, les chefs de l'Etat se mettent en peine, c'est l'adhésion nationale. L'absolue souveraineté du roi ne connaît pas de limites ni de compagnons. Il n'y a pas de représentation légale de la nation à qui demander l'autorisation de céder telle ou telle portion du territoire. Si entière est la force de la maxime de la toute-puissance royale, colonne du vieil édifice, que nos hommes d'Etat l'étendent tout naturellement hors de

France. L'idée de ceux d'Angleterre qu'ils relèvent de la souveraineté nationale est hors de leur portée; et à voir ceux-ci tâtonner, louvoyer, chercher leur temps, ils suspectent leurs intentions; ils croient que d'enfler la voix sera le moyen de leur forcer la main.

Cette incompatibilité essentielle d'idées et d'éducation politique des deux côtés, on l'a saisie sur les lèvres de Dubois et de Stanhope dès leur première rencontre à la Haye, quand Dubois vante la force d'un gouvernement qui peut faire banqueroute à volonté; d'un souverain qui peut se regarder à bon droit comme le propriétaire du territoire entier de son royaume; et que Stanhope s'écrie : « Comment donc, l'abbé! auriez-vous fait votre cours de droit public en Turquie? » — et quand le Régent demande négligemment à L. Stair : « Au bout du compte, qu'est-ce que la nation? » et que Stair répond : « Je conviens que ce n'est pas grand'chose, tant qu'il n'y a pas un étendard levé ».

Un jour, et ce jour est-il si loin? l'étendard du droit souverain de la nation en opposition avec le droit absolu de la couronne se lèvera en France, comme il se leva en Angleterre en 1688.

II

Philippe V, en expédiant de Madrid (26 janvier 1720) son adhésion à la Quadruple-Alliance, y avait joint un mémoire de son nouveau secrétaire d'État, Grimaldo, touchant ses revendications. Le Régent témoigna hautement sa joie de la fin de leur querelle : « Je sçais, dit-il au Conseil d'État, que la France a vu avec peine la guerre que je faisois au Roy d'Espagne; mais après qu'il s'est déclaré pour la paix, et qu'il m'a confié ses intérêts, j'espère qu'il

n'y perdra rien, et que la France reconnaîtra que je n'ay pas oublié les soins que je dois à nos avantages réciproques[1] ». Et, en effet, il conforma ses actes à ses paroles, en oubliant qu'il allait disposer un peu trop librement de ce qui, en fait et en droit par traité[2], appartenait à l'Angleterre, c'est-à-dire de Gibraltar.

Philippe V avait beaucoup rabattu de ses prétentions premières : il se bornait à demander la restitution des places prises par les Français, la rétrocession de Gibraltar, l'occupation par des troupes espagnoles des duchés de Parme et de Toscane, qu'on rendrait désormais indépendants de l'Empire; le tout à régler avant la réunion ou par les délibérations du congrès. C'était encore trop. De ces divers points, l'Angleterre accepta la restitution des places et le principe des garnisons espagnoles dans les duchés; elle maintint les duchés sous la suzeraineté impériale et refusa de rendre Gibraltar. Elle laissa d'abord le soin de répandre le sens de sa réponse à M. de Penterriedter, à Paris, et aux Hollandais, à la Haye. Voulait-elle ménager le Régent en ne lui adressant pas directement le flagrant désaveu des promesses qu'il avait faites témérairement?

Qu'il fût sincère, cela résulte manifestement de sa surprise et de ses efforts pour amener les Anglais à remplir l'engagement qu'il avait contracté pour eux et sans eux. Là était le nœud de la difficulté.

Au fond, George et Stanhope étaient disposés à cette restitution. Sans doute, il en coûtait moins au roi de rendre Gibraltar aux Espagnols, qu'il ne lui eût coûté, dans son électorat de Hanovre, de rendre Brême ou Verden aux Suédois; et le ministre, en comparaison de Minorque, sa

1. Lettre de Penterriedter du 6 février 1720. Weber, p. 103.
2. Traité entre l'Espagne et l'Angleterre, à Utrecht, 13 juillet 1713.

conquête, acquisition complètement organisée, faisait peu de cas de Gibraltar où tout était à faire.

Même après la guerre qui finissait à peine et afin d'éteindre toute querelle, le roy y inclinait encore contre des avantages de commerce ou une compensation territoriale en Amérique. En dernier lieu, Stanhope, étant à Paris au mois de janvier, ne s'était pas dédit, mais pour tout homme d'Etat anglais, il allait de soi que rien ne valait sans le parlement. Le duc d'Orléans, au contraire, avons-nous dit, s'attendait que le roi déciderait spontanément cette restitution dans la plénitude de sa prérogative souveraine. D'une éventualité qu'on ne repoussait pas, il fit un engagement ferme. Fiévreusement il en assura le roi d'Espagne. Sans plus de réflexion, il ne craignit pas de s'en porter garant.

Tandis qu'il s'abandonnait à ces fallacieuses illusions, une dépêche de Destouches, du 12 février (1720), apportant la réponse négative de Londres au mémoire de Grimaldo, le bouleversa et le mit au désespoir. Il se regardait comme engagé, comme perdu d'honneur vis-à-vis le roi d'Espagne, à la face de l'Europe témoin de son affront, comme frappé d'un coup mortel en France. Agité au delà de ce que Dubois l'avait jamais vu, il déchargea sa colère sur ce dernier, lui reprochant d'avoir montré à L. Stair et à M. de Penterriedter l'acceptation du roi d'Espagne et les autres papiers, sans quoi il n'y aurait pas eu de difficulté sur la cession de Gibraltar. A un autre, ajoutait-il, il n'aurait jamais pardonné la faute qu'il avait faite; sans sa *bévue*, la reddition de Gibraltar était sûre. Affirmation gratuite, excessive. Les Anglais n'avaient-ils pas été informés directement par le mémoire de Grimaldo? Et Georges était-il maître de se comporter à la Louis XIV?

Autour du duc d'Orléans, la vieille cour inspirait des

conseils violents. Law, plus que jamais, se livrait à ses fumées d'imagination; il demandait la guerre en protestant avec une frénésie d'inventeur qu'elle mettrait en évidence la bonté de son système, quoiqu'il fût clair, disait à l'inverse Dubois, que son système de papier tomberait entièrement[1].

Et c'était au milieu et en dépit de ce conflit étourdissant où chacun contre lui enchérissait sur le maître, que l'abbé, poussé par les Anglais et les Autrichiens à l'archevêché de Cambrai, gardait sa présence d'esprit, et, comme un tacticien habile à opérer sur plusieurs échiquiers simultanément, combinait l'escalade des différents degrés du sacerdoce, sa sauvegarde!

Dubois, dans cette crise, recourut tout d'abord à L. Stanhope. Par une lettre très secrète, en date du 17 février (1720), il lui dépeignit le désespoir du duc d'Orléans, que lui, le ministre, ne pouvait ni soulager ni condamner, et qui les exposait tous à tant de dangers. « Je ne sais pourtant, ajoutait-il, ni ce que je puis espérer, ni ce que je puis faire pour détourner tout ce que je crains[2] ». Quelques jours après (24 février), il résumait à Destouches les traits de cette situation si troublée, Law qu'il avait cru dans les termes de modération où il était resté avec L. Stanhope, au contraire fort altéré contre la cour de Londres; Leblanc, ministre de la guerre, entré dans les vues de Law; tous deux l'attaquant comme favorisant l'Angleterre; le duc d'Orléans lui reprochant sa prétendue faute d'indiscrétion et envoyant une lettre vive par M. de Senneterre au roi de la Grande-Bretagne, la nécessité de rappeler L. Stair sans aucun délai de peur de quelque éclat qui serait sans remède, sa présence à Paris étant peut-être une des principales

1. L. Stair à Craggs, Paris, 22 février 1720. En français. *Hardw. Pap.*, vol. II, p. 607, 608.
2. Sévelinges, t. I, p. 309 et suiv.

sources de l'animosité de Law contre l'Angleterre; enfin, le souhait que L. Stanhope vînt à Paris[1].

Mais, en attendant qu'il fût possible à Stanhope de se manifester à Paris, Dubois alla au plus près. Il pria L. Stair de tâcher d'adoucir l'affaire, d'y porter quelque tempérament. L'ambassadeur qui, malgré ses mécontentements personnels vis-à-vis des deux cours, la sienne et celle de France, n'hésitait jamais à remplir au mieux sa fonction, se présenta chez le duc d'Orléans, le 20 février (1720).

La réception fut chaude. En entrant, le duc lui dit tout d'abord qu'il avait été surpris de la réponse de sa cour au mémoire du marquis de Grimaldo à l'égard de Gibraltar; qu'il avait la parole du roi que le roi céderait Gibraltar au roi d'Espagne, et qu'il se flattait que le roi lui tiendrait sa parole, et qu'il avait publié à toute la terre cette promesse, dans son manifeste au commencement de la guerre contre l'Espagne.

Stair répondit posément que, n'étant pas instruit autrement des intentions de sa cour, il prenait seulement la liberté de remarquer que cette promesse était antérieure à la guerre et que le roi d'Espagne n'avait pas trouvé à propos de l'accepter; qu'après les dépenses très considérables de la nation pour cette guerre, la situation était toute différente.

Le duc répliqua qu'en dernier lieu, il avait eu des raisons de croire que le roi n'avait pas changé de sentiment par rapport à Gibraltar; et que, sur cela, il avait de nouveau assuré le roi catholique que la Grande-Bretagne lui rendrait cette place. Il avait, dit-il, donné ordre à M. de Senneterre de passer incessamment en Angleterre pour savoir la résolution du roi[2].

1. Sévelinges, t. I, p. 311 et suiv.
2. L. Stair à Craggs, Paris, 22 février 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361. *Hardwicke Papers*, vol. II, p. 607, 608.

En effet, il munit son ambassadeur de la lettre suivante pour George, véritable épître comminatoire en date du 23 février (1720).

« Monseigneur, J'envoye en diligence le comte de Senectere auprès de Votre Majesté pour lui représenter la situation dangereuse où m'a jetté la réponse qui a été faite au nom de V. M. sur la restitution de Gibraltar. Depuis que l'abbé Dubois m'eut écrit d'Angleterre que V. M. lui avoit dit qu'elle me permettoit d'offrir cette condition au roy d'Espagne, je l'ay fait renouveller à ce Prince jusqu'à ce jour dans toutes les occasions qui se sont présentées, et même dans les manifestes que j'ai fait publier et répandre dans toute l'Europe.

« Ainsi je consentirois aussi tost à ma perte entière qu'au déshonneur de manquer à un engagement si public, et je suis persuadé que, sans cette condition, l'Espagne essuyeroit encore des extrémités et qu'inutilement nous nous flatterions de consommer incessamment votre grand ouvrage de la paix.

« V. M. sait mieux que personne le prix de la fidélité et de la bonne foi, puisqu'elle s'est toujours distinguée par ces grandes qualités. Mais elle juge bien que si on pouvoit m'accuser en France d'y manquer dans cette occasion, je perdrais toute ma considération et tout mon crédit dont j'ai tâché toujours de faire usage autant pour l'interest de l'Angleterre que pour le mien.

« Déjà sur ce qu'on a su de la réponse de vos ministres par M. de Penterriedter et par la Hollande, j'essuye ici des discours fâcheux, et j'ai des motifs très puissans de suplier instament V. M. de prendre les mesures que ses bontés pour moi et sa sagesse lui inspireront pour faire cesser cette importante difficulté et d'estre persuadée que je suis[1].... »

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

M. de Senneterre, en effet, partit sans retard, plutôt messager de Law, de Torcy, de Le Blanc, armé du javelot fatal à lancer sur le territoire étranger devenu l'ennemi, que ministre de la chancelante amitié du Régent. Toutefois les objurgations de l'abbé décidèrent le maître à tempérer par un courrier le ton que devait prendre l'ambassadeur. M. de Senneterre eut son audience du roi, le 6 mars. Elle n'offrit rien de particulier[1]. Ensuite l'ambassadeur se renfermant dans une stricte réserve, affecta de ne pas parler d'affaires : ce qui ne laissa pas que d'inquiéter les Anglais[2].

Du reste, huit jours avant de recevoir M. de Senneterre, le roi avait fait partir pour la France sa réponse au Régent.

Prudent et mesuré, il déclina le conflit direct auquel le Régent semblait le provoquer. Au lieu de se risquer sur la pente dangereuse des joutes personnelles, il s'en tint à la voie habituelle de communication, c'est-à-dire par l'intermédiaire des ministres. Sur son ordre, le secrétaire Craggs écrivit à L. Stair une lettre destinée à être mise sous les yeux du duc d'Orléans[3].

Stair devait prier ce prince de la part du roi d'ordonner qu'on y fît une réponse marginale, afin que le roi pût être en état de bien examiner le fait de la dispute qui survenait au sujet de Gibraltar.

« Il s'agit donc de voir si Son Altesse Royale a lieu de se plaindre de la réponse que Sa Majesté a faite à la demande de l'Espagne qu'on lui rende Gibraltar ».

1, Stair à Craggs, Paris, 29 février 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361. Craggs à Stair, Whitehall, 24 février (6 mars) 1720. En anglais. *Id.*, *ibid.*, vol. 360.

2. C'est un des griefs articulés par Craggs dans ses instructions à Sutton, Whitehall, 27 juin (8 juillet) 1720. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

3. Londres, 18 (29) février 1720. En français. « Je vous fais cette lettre en François, dit Craggs, pour vous épargner la peine d'une traduction, puisque le roi souhaite que Votre Excellence la communique à M. le Régent... » *Stair Annals*, vol. II, p. 413. *Stair Papers*, vol. XXIV.

Alors Craggs résumait rapidement la situation antérieure : l'agression de l'Espagne contre l'Empereur sous des prétextes qu'il qualifiait de fort minces; les menées d'Alberoni en France pour procurer au roi catholique la régence ou même la couronne; une disposition formidable dans presque tous les États de ce royaume à y contribuer; l'Autriche attaquée en Italie et obligée d'y employer la plus grande partie de ses forces, tandis que les ligues tramées dans le Nord feraient une diversion considérable en Allemagne; enfin l'Angleterre elle-même mise hors d'état de résister par une invasion du Prétendant; alors, comment dans cette situation, les princes formant la Quadruple-Alliance avaient concerté des mesures pour réconcilier l'Empereur et le roi d'Espagne, l'Empereur et le roi de Sardaigne, la France étant garante de ces traités. « L'Espagne se contentant des traités d'Utrecht ne pouvoit guère se plaindre de ces dispositions, mais afin qu'elle y trouvât encore plus son compte, et pour prévenir les sujets futurs de discorde qu'il étoit facile de prévoir en Italie, on lui procuroit les investitures de la Toscane, de Parme, etc., pour les fils de la reine, garanties par les puissances les plus capables de les y maintenir. Ces avantages, quoique fort considérables, étoient fort loin du compte de M. Alberoni. Il se proposait de venir imiter en France les cardinaux de Richelieu et de Mazarin.... Il avoit des Prétendants à nous donner ici, des conspirations prêtes à éclore en France, des ligues à faire avec le czar et le feu roi de Suède pour étendre sa domination. »

Dans ces circonstances, le roi, souhaitant « d'ailleurs d'éviter des dépenses et les conséquences d'une guerre, se joignit à S. A. R. pour tâcher par toutes sortes de voyes à porter S. M. Catholique à un accommodement; et le roi, pour lui complaire et pour témoigner son désir

sincère pour la paix, fit entendre que, pour prévenir cette guerre, et afin que l'Espagne n'eût point de prétexte raisonnable pour la soutenir, il rendroit de son pur mouvement, sans aucun engagement et à la considération spécialement de la situation de S. A. R., Gibraltar à l'Espagne. »

Craggs ajoute néanmoins qu'en échange de cette restitution on aurait demandé des avantages de commerce; et il poursuit : « *Cette offre n'eut point d'effet* [1]. Le roi d'Espagne persista à vouloir la guerre. Il nous en a coûté ici quelque sang et beaucoup d'argent; nous ne l'avons pas faite malheureusement; nous n'avons aucun engagement humain à rendre Gibraltar; nous ne demandons de l'Espagne aucune nouvelle acquisition, mais au contraire de remettre les choses *in statu quo.* »

Voilà pour l'Espagne. Voici pour la France :

« Et cependant sans que, dans tout cet intervalle, on nous l'ait proposé, sans que nous l'ayons jamais promis, la paix même ayant été refusée à laquelle le roi, de son pur mouvement, attachoit la cession de Gibraltar, sans nous offrir le moindre équivalent, sans nous permettre de négocier avec l'Espagne pour une chose qui dépend absolument de la volonté du roi, — la France, son alliée, son amie intime, le somme péremptoirement de rendre Gibraltar à leur ennemi commun! »

Venait alors une phrase très fine sur l'utilité que le duc d'Orléans avait tirée de l'amitié du roi et le retour qu'il lui devait, phrase où, comme de juste, le plateau britannique entraînait l'autre.

« Sa Majesté espère aussi que, lorsque S. A. R. réfléchira à la situation de ses affaires domestiques qui portè-

1. Phrase soulignée dans le texte.

rent S. M. à offrir Gibraltar pour les aider dans ce temps-là en tâchant d'éviter une guerre où il y avait tant à craindre pour elle, S. A. R. fera aussi quelque attention à l'indisposition où sont les peuples du roi contre une restitution de cette nature après une guerre dont il ne leur doit revenir d'autre fruit que la paix, à moins que M. le Régent ne fasse voir à Sa Majesté qu'il est en droit d'y insister. »

En résumé, les puissances continentales belligérantes gagnent chacune un avantage positif, territoire ou garantie; « mais la Grande-Bretagne n'aura que l'avantage de la paix, commune à tous ses voisins. »

« Le roi vous ordonne donc, Milord, de demander à S. A. R. s'il y a de la vérité ou de l'artifice dans l'établissement de ces faits, persuadé que si elle convient de la vérité des faits, elle ne trouvera plus étrange la réponse qui a été marginée au mémoire de M. le secrétaire Grimaldo; mais s'il y a quelque méprise dans ce que je vous allègue, S. A. R. aura la bonté d'y faire répondre puisque S. M., outre la bonne foi dont elle fait profession envers tout le monde, se pique de l'amitié la plus étroite et la plus chaude pour S. A. R. [1]. »

Malgré ce langage très compréhensible de la part d'un gouvernement qui ne veut pas se laisser forcer la main par un gouvernement étranger au profit d'une tierce puissance, George envisageait néanmoins sans répugnance la restitution éventuelle de Gibraltar à l'Espagne. Elle était

1. Dans cette même dépêche on lit que L. Stanhope affirme qu'à son dernier voyage, il n'a pas donné la moindre espérance, et qu'il ne s'est point du tout agi de rendre Gibraltar; et lorsque Seyssan était à Londres (retournant de Hollande en Espagne), on le lui refusa absolument. — Il est probable qu'à Paris, Stanhope avait parlé de Gibraltar avec un détachement dont on avait élargi le sens abusivement. Citoyen, ministre britannique, il n'était pas possible que, sur une question territoriale, il fit si bon marché de la prérogative parlementaire, laquelle n'était pas, il s'en fallait, un épouvantail chimérique.

entrée dans la mission de Schaub près de Philippe V, pour porter ce prince à adhérer à la Quadruple-Alliance. Ce dernier point étant acquis avant l'arrivée de Schaub à Madrid, l'envoyé de Stanhope s'employa avec une ardeur un peu brouillonne à l'épineuse question de Gibraltar. Il savait qu'un bill devait être proposé au parlement pour autoriser le roi à disposer de cette place selon l'intérêt de la nation. Confiant dans le succès, il en escomptait d'avance les heureux effets à cette cour; et il se flattait d'arriver à y balancer le crédit de la France [1]. Mais il ne s'observa pas assez; et quand les choses prirent à Londres une tournure contraire, sa position en Espagne devint intenable, quoiqu'il donnât au ministre Scotti, personnage « affamé d'argent », un portrait du roi d'Angleterre garni de riches diamants.

L'intention du roi avait rencontré, en effet, chez les Anglais, l'opposition la plus déclarée.

Vers le commencement de février, le ministère proposa chez les lords un bill tendant à autoriser le roi à disposer de Gibraltar pour l'avantage de ses sujets. Malgré le vague calculé des termes, la pensée était transparente. Il n'y eut qu'une voix chez tous les partis contre une cession jugée aussi ridicule, après les succès remportés, que fâcheuse pour le commerce anglais dans la Méditerranée. Telle fut l'émotion au parlement que les ministres durent prendre les membres des communes à part individuellement et leur affirmer qu'il n'était pas question de rien de pareil. Cette équivoque un peu hardie détourna l'orage, sans quoi, mandait Craggs à L. Stair, en moins d'une demi-heure, une adresse au roi aurait été proposée pour la conservation de

1. Schaub à L. Stair, Madrid, 7-8 mars 1720; à L. Stanhope, 11 mars. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

cette place; ce qu'il importait par-dessus tout d'empêcher[1].

Un mois après, Stanhope étant à Paris, où cette affaire l'appela, envoyait à Schaub, à Madrid, en date du 28 mars, une relation de l'espèce d'émeute qui accueillit la motion de mettre Gibraltar à la disposition du roi. « Vous ne vous faites pas d'idée du vacarme que la proposition a occasionné. Le public s'est indigné sur le simple soupçon qu'après une guerre heureuse et si injustement commencée par le cardinal Alberoni, nous irions céder cette forteresse. Une circonstance qui contribua beaucoup à exciter cette indignation générale, ce fut le bruit que l'opposition fit courir que le roi était entré dans un engagement formel pour restituer Gibraltar. Il y avait de quoi, disait-on, mettre le ministère en accusation. Des pamphlets ont été publiés pour alarmer la nation et l'exciter à continuer la guerre plutôt que de céder une place de cette importance. Par conséquent nous avons été forcés de suivre le torrent et de prendre le sage parti de retirer la motion, parce que, si nous avions insisté, cela aurait produit un effet contraire à celui que nous avions en vue; le résultat aurait été un bill qui eût lié les mains au roi pour toujours. Tel étant au vrai l'état de cette affaire, vous tâcherez de faire comprendre à la cour de Madrid que si le roi d'Espagne veut que nous traitions un jour de la cession de Gibraltar, le seul moyen de réussir serait de laisser tomber l'affaire pour le moment. »

1. Craggs à L. Stair, Whitehall, 18 (29) février 1720. En anglais. *Stair Annals*, vol. II, p. 145. — Thomas Brodrick au L. chancelier Middleton. 24 janvier (4 février) 1720. En anglais. Dans Coxe, *Memoirs of sir Robert Walpole*, vol. II, p. 183. Le monde spéculateur était moins susceptible à cet égard que le monde politique. Vers l'été de cette même année, la bourse de Londres salua par un mouvement de hausse le bruit que Stanhope avait reçu de la France des ouvertures tendant à échanger Port-Mahon et Gibraltar contre des places du Pérou pour la sûreté et le développement du commerce anglais dans la mer du Sud. *Hansard's Parliamentary History*, vol. VII, p. 652.

Stanhope ajoutait que l'intervention, l'extrême vivacité de la France à cette occasion avaient été très dommageables; que des lettres et des mémoires publiés à ce sujet avaient ressemblé à des menaces de rupture et fait craindre un changement de système sous prétexte de Gibraltar. Joint à cela le peu de bonne volonté de la France à évacuer les places [1], le profond silence par elle gardé sur sa négociation avec l'Espagne, le langage extraordinaire de quelques personnes en haute situation : voilà, concluait Stanhope, la cause de mon voyage à Paris [2].

Il ressort de cet ensemble de faits et de témoignages que George Ier avait l'intention effective de restituer Gibraltar sous des conditions acceptables, afin d'apaiser définitivement les ressentiments de l'Espagne; et que le ministère, s'il s'était buté quand même à l'impossible devant le parlement, aurait couru, les yeux ouverts, à une défaite irréparable et payé de son existence un entêtement malavisé.

C'est ce que l'on ne comprenait pas à Paris.

Lorsque L. Stair lui donna lecture de la dépêche de Craggs du 29 février, le duc d'Orléans retrouva l'émotion douloureuse de leur entretien du 20 février. Il s'était cru, répétait-il, autorisé à faire cette promesse [3].

Dubois répondit par un mémoire en date du 13 mars [4],

1. Fontarabie et autres.

2. L. Stanhope à Schaub, Paris, 28 mars 1790. La lettre originale était certainement en français, suivant l'habitude de Stanhope dans sa correspondance avec Schaub. Nous n'en avons que la traduction anglaise par Coxe, dans son *Histoire des Bourbons en Espagne*, vol. II, p. 260. L. Mahon l'a reproduite, vol. II, p. 135. Nous avons suivi de très près la traduction française du P. Baudrillart, t. II, p. 411. Remarquons seulement que, dans ce savant ouvrage, une faute d'impression date la lettre du 28 mai au lieu du 28 mars. Le ministre anglais écrivit de Paris, où il était, dans les derniers jours de mars et les premiers d'avril. En mai, il était à Londres auprès du roi. La date donnée par Coxe est le 28 mars.

3. L. Stair à Craggs, Paris, 11 mars 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

4. Envoyé le 20 mars à M. de Senneterre, à Londres.

où il s'efforçait de présenter la promesse du duc d'Orléans au roi d'Espagne comme l'exercice d'un droit acquis en raison des services qu'il avait rendus à George I[er] en épousant sa querelle contre Philippe V.

« Quoique les engagements pris par le Roi de la Grande-Bretagne avec l'Empereur par le traité conclu entre eux le 25 may 1716, eussent plus de part à l'envoy et aux hostilités de la flotte anglaise dans la Méditerranée que les mesures prises par la Quadruple-Alliance, le duc d'Orléans, pour ne pas laisser l'Angleterre dans le danger, a déclaré la guerre à l'Espagne ». Le mémoire rappelle les diverses circonstances où le duc s'est bien montré pour l'Angleterre, et aborde ensuite le chapitre de la récompense qu'il se croyait fondé à en attendre.

Le roi avait dit à Dubois, le 10 mai 1718, que le Régent pouvait offrir Gibraltar au roi d'Espagne, s'il voulait accepter la paix; et le Régent l'avait insinué à Alberoni, après permission du roi; il pensait ébranler l'obstination de ce ministre.

Cette offre, le Régent l'avait renouvelée; car, depuis, rien ne lui avait donné lieu de croire que le roi d'Angleterre eût changé de sentiment, surtout que la France avait le plus combattu et dépensé dans la guerre. Il était constant, affirmait Dubois, que la France n'avait été menacée d'une guerre civile qu'en haine des engagements pris avec le roi d'Angleterre pour la Quadruple-Alliance. Le Régent réclamait donc l'exécution de la promesse faite, comme à un prince ami entre les mains duquel il pouvait déposer sa gloire et son honneur [1].

Dubois, pour le besoin de sa cause, allait trop loin. Car à prendre son plaidoyer au pied de la lettre, le duc d'Or-

1. *Rec. Off., France*, vol. 361.

léans n'aurait pas eu d'autre mobile de conduite que de s'enchaîner à la politique et aux intérêts du roi d'Angleterre. A l'écouter, on perdrait de vue que l'animosité du roi d'Espagne contre son cousin, l'ambition illimitée de ce prince trop bien secondée d'Alberoni pour mettre à néant le traité d'Utrecht, ses machinations en France, tout cela tendant à allumer, avec la guerre civile, la guerre européenne, avaient, par une conséquence nécessaire, en face du commun danger, rapproché l'un de l'autre et lié ensemble George I[er] et le Régent. Seulement, s'ensuivait-il que le second fût en droit de disposer de telle ou telle possession du premier, et qu'il eût main-mise sur Gibraltar parce que George en avait fait l'offre à la condition d'une paix que Philippe avait repoussée? En préférant la guerre à la conciliation, le roi d'Espagne n'avait-il pas anéanti les pourparlers antérieurs? Comment faire accepter à l'opinion, britannique encore toute chaude de la victoire, que la plus brillante campagne dût se solder par le sacrifice d'un de ces postes de refuge et de protection dont une puissance commerçante et maritime est si friande? Et le roi d'Angleterre pouvait-il se tirer d'affaire avec son parlement, comme le roi de France avec le sien en l'exilant à Pontoise? C'était l'inverse, trente ans auparavant, qu'on avait vu à Londres, le parlement exilant le roi à Saint-Germain-en-Laye.

III

Le Régent s'était engagé si publiquement dans cette démarche inconsidérée, la cause de Philippe V était si populaire en France, l'ancienne cour avait saisi l'occasion si impétueusement, qu'il s'était coupé la retraite; et le moment approchait où, par le soin de son honneur, il se laisserait aller à la dérive, jouet de ses propres ennemis

affamés de revanche au nom de la vieille politique et de la vieille guerre.

La crise devint tellement aiguë et le danger tellement prochain, que Dubois ne vit de salut que dans la présence de Stanhope à Paris. Il l'invoqua comme la ressource suprême.

Stanhope partit de Londres le 22 mars, devancé par une lettre de Craggs à L. Stair (21 mars), explicative des sentiments du roi et de la vraie situation.

« Le roi prie V. Exc. d'informer le Régent en termes polis qu'il ne peut pas s'empêcher de regarder comme très extraordinaire l'argument de S. A. R. que nous devons restituer Gibraltar parce qu'elle vient d'en renouveler l'offre à l'Espagne. S. M. ne peut pas comprendre sur quels fondements ou quelle autorité une telle promesse aurait été renouvelée, et il lui est complètement impossible de s'expliquer que de nouvelles démarches aient été faites dans cette affaire sans son consentement, aussi bien que sans sa participation.

« A ce sujet, V. Exc. voudra bien faire observer à S. A. R. combien cette manière de procéder diffère de la conduite de S. M. qui n'a jamais pris aucune mesure soit pour les opérations de la guerre, soit dans l'intérêt de la paix, sans en donner communication à la France et à ses autres alliés. Ce qui rend encore plus surprenante l'intervention si particulière du Régent dans une question qui ne regarde que S. M. seule, et contrairement à ses sentiments, c'est que S. A. R. ne paraisse pas admettre que S. M. ni d'autres puissances aient le droit de se mêler des difficultés qui s'élèvent à propos de la restitution des places conquises, et qu'il veuille les régler lui-même avec le roi d'Espagne [1] ».

1. Craggs à L. Stair, Whitehall, 10 (21) mars 1720. En anglais. *Stair Annals*, vol. II, p. 417. *Stair Papers*, vol. XXIV.

De graves soucis de diverses sortes préoccupaient alors le duc d'Orléans. Devait-il au dehors rompre avec la politique qui, outre son intérêt personnel, servait l'intérêt national? Irait-il ressusciter la politique de Louis XIV où le royaume avait failli sombrer? Devait-il céder à l'aveuglement de la foule et, sur un trompeur espoir de popularité, tout subordonner à la satisfaction de Philippe V dont il se savait haï? Ainsi perplexe, il se débattait et s'égarait dans une pénible incohérence.

D'autre part, à l'intérieur, il était visible que le système, après son exaltation de 1719, s'alourdissait et que son crédit pliait sous l'énorme quantité de papier émis, actions de la Cie des Indes, billets de la banque, richesse décevante et fausse du moment qu'on lui donnait pour base le décri et la variabilité de valeur des métaux précieux; pour soutien, au lieu de la confiance publique, l'arbitraire et les vues changeantes du pouvoir. Le moment où nous sommes était celui de l'interdiction de porter des diamants, perles et pierres précieuses pour « empêcher la dissipation des biens de nos sujets » (4 février 1720); de faire une consommation prodigieuse de matières d'or et d'argent en vaisselle de toute sorte (18 février); de conserver chez soi en espèces plus de cinq cents livres à peine de confiscation du surplus (27 février). C'était le moment de l'arrêt du conseil (5 mars) permettant de convertir à volonté les actions de la Cie des Indes en billets de la banque et réciproquement, ce qui, par le prix trop élevé (neuf mille livres) fixé par l'action conduisait à multiplier encore le billet déjà frappé d'avilissement; de la déclaration du 11 mars, démonétisant l'or pour le 1er mai, l'argent pour le 31 décembre, sauf les petites monnaies, et ordonnant aux particuliers d'apporter leurs espèces à la monnaie, à peine de confiscation, dont moitié pour le dénonciateur; et

comme couronnement de cet étrange système de crédit qui s'édifiait sur la spoliation des citoyens, un fils dénonçant son père, le comte de Horn assassinant un agioteur (22 mars), révoltants épisodes de la furie de richesse devant laquelle l'abîme se creusait.

Avec ce double souci et ses soupers scandaleux, la santé du duc d'Orléans s'était fort dérangée. Au commencement de mars, il se trouva très mal; il fut pendant deux heures qu'il avait absolument perdu la mémoire. Il lui en resta quelque temps des insomnies et, lui si brave, des frayeurs nocturnes, qui inquiétèrent ses amis [1].

L. Stanhope, répondant au pressant appel de Dubois, arriva à Paris le 26 mars [2]. D'abord, il prit langue chez Dubois qui lui débita les mensonges obligés en niant tout concert secret avec la cour d'Espagne. Mais Stanhope savait qu'en penser.

La partie sérieuse se jouait chez le Régent. « Depuis quelques semaines, mandait le ministre britannique à Saint-Saphorin [3], nous avons été à deux doigts de notre perte. Cette cour icy s'est cru(e) assuré(e) de pouvoir disposer de l'Espagne comme elle voudroit. Cela posé, une cabale qui étoit la plus forte il y a quinze jours, et qui pourra le redevenir dans quinze autres, n'a point balancé de proposer à Mgr le duc d'Orléans de nous faire la guerre à l'empereur et à nous. M. l'abbé Dubois s'est cru perdu, a crié au secours et m'a fait venir icy. »

Stanhope eut audience du Régent le 27 mars. Il étala de son mieux, ce sont ses expressions, les motifs de se

1. L. Stair à Craggs, Paris, 11 mars 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 31.

2. Pour ce voyage, voir les lettres de L. Stanhope à Craggs, Paris, 27 mars 1720; à Saint-Saphorin, 1er avril. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 211; à Schaub, 28 mars 1720. En anglais. Coxe, vol. II, p. 260. L. Stair à Craggs, Paris, 27 mars 1720. En anglais. *Hardw. Pap.*, vol. II, p. 615.

3. Ambassadeur à Vienne.

plaindre de la vivacité que le prince et l'abbé Dubois avaient fait paraître sur Gibraltar, « une affaire, dit-il, qui de soy-même est de si peu d'importance. » — En effet, de peu d'importance à ses yeux, puisqu'il était prêt à en faire l'abandon; mais de haute importance pour des motifs opposés chez les diverses nations, et, par suite, insoluble, depuis que le principal intéressé avait laissé l'heure propice s'évanouir.

Au reste, la cour de Madrid, haineuse et malavisée, venait de faire ce qu'il fallait pour atténuer le conflit entre la France et l'Angleterre, et refroidir le duc d'Orléans à son égard. Lorsqu'en abordant les choses d'Espagne, Stanhope rejeta les torts sur la reine, tandis que le roi était un bon prince, assez porté de soi-même à vivre en repos, « Au contraire, dit le Régent, c'est lui qui me veut le plus de mal; et je le sais par la découverte que je viens de faire d'une trahison que le roi d'Espagne me fait actuellement. » Il ne s'expliqua pas autrement; mais le ministre anglais comprit qu'il avait l'avantage du terrain [1]. Poussant tout droit, il lui était revenu de bonne part, dit-il, que plusieurs de ses ministres lui avaient proposé un changement de système et même la guerre contre ses meilleurs alliés. Le prince ne nia pas; mais il l'assura très fortement qu'il n'avait qu'un seul ministre se mêlant des affaires étrangères, qui méritait d'avoir et avait toute sa confiance; on savait sa droiture et ses bonnes intentions pour l'Angleterre. Là-dessus, un éloge de l'abbé Dubois, avec des sentiments de bonté à son endroit, plus qu'il n'en avait jamais marqué par le passé. Et, en général, selon la remarque

1. Philippe V avait envoyé à Landi, à Paris, et au marquis de Lede, en Sicile, l'ordre patent de convenir de l'armistice et de l'évacuation de la Sicile, et l'ordre secret de n'en rien exécuter. Le Régent, informé par Penterriedter, se fâcha très fort contre ces « mauvaises finesses italiennes. » Weber, p. 109.

ironique de Stanhope, il parla « d'un style bien différent de celui qu'il avait tenu quelques jours auparavant, et en écrivant au roi, et en parlant à M. de Penterriedter. Il promet à présent tout ce que l'on peut exiger de lui. M. l'abbé Dubois a regagné, du moins en apparence, le dessus; et ce nuage qui paraissoit prêt à crever, a passé pour le présent. »

Un accord intervint entre les deux parties, qui sauvait les apparences. Stanhope écrirait au colonel W. Stanhope, son parent et le futur successeur de Schaub à Madrid, qu'il ne pourrait être question de Gibraltar avant le congrès; qu'au congrès le Régent serait libre d'employer ses bons offices en faveur de cette restitution à l'Espagne; mais que, s'il ne réussissait pas, il maintiendrait néanmoins dans tout le reste une parfaite union.

Le Régent répéta trois fois solennellement la promesse de ne pas faire de paix séparée avec l'Espagne.

C'était grand dommage que le Régent n'eût pas plus de stabilité dans les idées, et qu'il ne fût pas possible aux autres de joindre la confiance à la sympathie que sa courtoisie leur inspirait. Voici en quels termes Stanhope y rendait hommage :

« Au reste, M. le duc d'Orléans m'a fait un accueil plus gracieux, si faire se peut, qu'il n'avait jamais fait par le passé. Il a écouté avec patience et avec beaucoup de bonté plusieurs choses très fortes que je luy ai dites sur son propre état, sur celuy de la France, sur quelques-uns de ses ministres, et sur la nécessité où je croyais qu'il étoit de cultiver l'amitié de ses alliés, à moins que de vouloir s'exposer à une perte certaine. Il est convenu avec moy sur la plupart des choses que je lui ay dites et m'a parlé surtout avec grande ouverture et franchise, si bien que je crois qu'il a véritablement à présent les sentiments qu'il m'a exposés ».

A présent, on ne pouvait guère dire plus. Au reste, le Régent n'avait pas à se glorifier de cette campagne. La faute en était à son humeur inconséquente qui, entre deux plans de conduite contradictoires, n'avait pas su choisir. A la fois, il avait ébranlé l'alliance où il puisait sa force; et à ceux qui faisaient profession de le haïr, il avait témoigné une de ces bonnes volontés inutiles qui apportent un aliment de surcroît à l'inimitié, loin de l'apaiser.

IV

Stanhope rentra à Londres, le 12 avril (1720). Il avait ébauché une entente avec le duc d'Orléans pour renouer les relations régulières avec l'Espagne en montrant à celle-ci, dans une perspective reculée, l'appât de Gibraltar. Au fond, cependant, ils restaient en compétition; et c'était à qui, de Londres et de Paris, supplanterait l'autre à Madrid dans les bonnes grâces du roi et de la reine, jusqu'au moment où ils sentirent la nécessité de marcher d'accord sur ce terrain, comme dans le reste de leur politique générale qui leur avait si bien réussi jusque-là. Le duc d'Orléans, à sa diplomatie cachée, dont Stanhope et Stair avaient percé les ombres aisément, ajouta alors la diplomatie officielle. Il destina à cette mission délicate le marquis de Maulevrier, chargé en même temps de porter le cordon bleu (du Saint-Esprit) que le roi d'Espagne avait demandé pour don Philippe, son fils nouveau-né : choix bizarre d'un personnage que ne recommandaient ni le mérite ni le caractère [1]. Grande, il faut le dire, était en France la

1. L. Stair écrit à Stanhope, 12 avril 1720 : « Pour ce ministre, personne ne l'avoue. L'abbé Dubois dit que c'est un qui parle très peu, et qui, quand il parle, ne dit rien. » *Stair Papers*, vol. III, B. *Stair Annals*, vol. II,

disette d'hommes d'État, dont le despotisme royal avait à la longue tari la race. Le marquis arriva à Madrid à la fin de septembre.

Les choses se passaient différemment, de l'autre côté du Canal, par la fécondité du régime parlementaire. Le colonel W. Stanhope, qui joignit et releva Schaub en Espagne dès la fin de juin, avait déjà fait voir à Madrid des talents et une manière d'être qui l'y rendaient *persona grata*. Ses instructions lui prescrivirent de gagner de son mieux l'amitié de la reine en faveur de l'Angleterre; de promettre la régence à cette princesse en cas que le roi mourût avant la majorité de l'héritier du trône; une indemnité en argent si, par la mort de ses enfants, l'héritage de Parme et de la Toscane venait à se perdre; le concours de l'Angleterre au congrès pour la réalisation de ses désirs et de ceux de son oncle (le duc de Parme); quant à Gibraltar, il se pourrait qu'on le rendît contre une compensation [1].

On ne peut pas dire que ces instructions fussent dirigées contre la France; mais elles étaient conçues dans un entier détachement de la France; et l'on doit avouer que, de son côté, le Régent usait de même monnaie.

Le roi, la reine, le confesseur et les ministres accueillirent le colonel et Schaub à l'Escurial, avec les égards les plus flatteurs. Cependant, le colonel dut sentir aussitôt qu'il n'avait pas encore bataille gagnée. Dès la première minute, on lui redemanda formellement Gibraltar [2].

A la vérité, il était muni d'une lettre du roi, en date du 1er juin, portant promesse de satisfaire l'Espagne, dès que

p. 421. Maulevrier sut fort bien néanmoins parler beaucoup en Espagne pour déchirer à belles dents le Régent et l'abbé à la grande joie du couple royal. De cette façon, il y acquit un certain crédit.

1. Weber, p. 109.

2. Schaub et colonel Stanhope à L. Stanhope, à l'Escurial, 24 juin 1720. Deux lettres, l'une en français, l'autre en anglais, chiffrée. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

le parlement y aurait consenti. Mais ce n'était pas là le don de joyeux avènement dont la cour s'était flattée. Alors, comme moyen de pression, elle s'abstint de délivrer aux Anglais les autorisations nécessaires pour se prévaloir en Amérique du traité de l'*Asiento* [1]. Néanmoins, le colonel se maintint sur un pied honnête au milieu de ces contradictions.

En France, le Régent, tout en se prêtant avec Stanhope à ajourner la solution au Congrès, déclarait à Lawless, représentant de Philippe V, qu'il n'en démordrait pas. Il voulait, ajouta-t-il, finir toutes choses avant le congrès, afin que les deux couronnes se présentassent étroitement unies devant l'Europe assemblée [2]. Les négociations entre les deux couronnés se poursuivirent mystérieusement sur ce pied, avec défiance de la part de Laulès, une certaine bonne volonté chez le ministre Grimaldo à Madrid, et une loyale sincérité chez le Régent et Dubois. Si secrètes qu'elles fussent, L. Stair se tourmentait des rumeurs venues jusqu'à lui, de l'attitude de Law toujours aussi provoquant, aussi prodigue de menaces contre les Anglais. Les jacobites, expulsés de Paris au mois de mars, y rentraient par toutes les portes. Dubois gardait un silence inaccoutumé; et l'on disait que pour être conservé en place, il avait changé d'idée et promis de changer de conduite [3]. Tellement que George, inquiet de tous ces symptômes, prescrivit d'armer une escadre en prenant un prétexte afin de ne pas alarmer l'opinion [4].

A l'automne de 1720 et à l'approche supposée du con-

1. Weber, p. 111-112.
2. Juin 1720. Baudrillart, t. II, p. 410.
3. L. Stair à Craggs, Paris, 10 juin 1726. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.
4. Craggs à Sutton, Whitehall, 27 juin (8 juillet) 1720. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

grès de Cambrai, Stanhope adressa de Hanovre (1er octobre) au secrétaire Craggs une dépêche où il traitait la question de Gibraltar de manière à fixer les idées que les diplomates britanniques auraient à soutenir et le terrain où ils devraient se placer [1].

D'abord : les intérêts du roi et ceux de la nation exigeaient que ce qu'on pouvait avoir à régler avec l'Espagne. fût réglé avant le Congrès, ou de manière au moins que les demandes respectives entre l'Angleterre et l'Espagne n'y pussent pas être discutées. Rien de plus essentiel, à tous égards, que de ne laisser aucune prise sur l'Angleterre aux autres puissances assistant au Congrès.

La France, par jalousie de commerce, s'intriguerait à rendre difficiles les choses les plus claires, surtout si elle voyait jour à commettre l'Angleterre avec l'Espagne. « Nous avons contenu jusqu'à présent le Régent; mais il ne nous a ménagés qu'autant qu'il craignait pour lui-même : et au milieu des démarches publiques de bonne foi que nous lui extorquions, il n'a cessé de travailler sous main à détourner de dessus lui les vues du roi d'Espagne en lui présentant d'autres objets. »

Impossible de faire fonds sur l'Empereur, — ingrat, dissimulé, plutôt dans les intérêts du czar, prenant ombrage des liaisons de l'Angleterre avec les Puissances Protestantes, et prêt à la sacrifier pour se ménager à lui-même le moindre avantage ou éviter le moindre inconvénient.

« Non seulement traiterions-nous avec beaucoup de désavantage au Congrès de Cambray; mais nous y perdrions aussi tout notre poids, en ce que les autres Puissances traiteraient ensemble, s'il fallait que nous eussions recours à elles pour nos propres affaires. Nous dépendrions

1. En français. L. Mahon, vol. II, p. 387-392.

de tous en quelque manière, et nous leur serions inutiles à tous, puisque nous n'oserions appuyer sur rien avec dignité, ni vers la France, ni vers l'Espagne, ni vers l'Empereur, crainte de nous en ressentir; au lieu que si nous et l'Espagne n'avions plus rien à nous demander l'un à l'autre, nous aurions ensuite les mains libres pour obliger qui nous voudrions, et pour faire rechercher et respecter nos offices par tous les divers contractans ».

Mais le roi d'Espagne ne s'y prêtera pas si l'on ne fait rien pour lui. Dès qu'on lui proposera de traiter ensemble, il proposera la cession de Gibraltar.

Ici, Stanhope rappelle que Gibraltar a été offert au roi d'Espagne « pour éviter la rupture, les frais et les pertes qu'elle entraînerait. La rupture qui a suivi a annulé cette offre; et ensuite le roi d'Espagne a purement et simplement accepté le traité de la Quadruple-Alliance, duquel la cession de Gibraltar n'a jamais été une condition. A la vérité, le roi d'Espagne a prétendu l'en faire une, depuis son acceptation; et la France l'a hautement soutenu : deux motifs également forts pour que Sa Majesté s'opposât constamment à cette prétention. »

Mais s'il a été possible de convaincre le roi d'Espagne qu'il n'est point fondé à prétendre à Gibraltar, on n'a pas pu lui en ôter le désir. Il se pique du recouvrement de cette place par point d'honneur et par scrupule de conscience. Il a compté sur les assurances que le Régent lui a renouvelées à l'insu des Anglais. Il l'a annoncé aux Espagnols. Il est inquiet de voir une garnison protestante dans le continent de l'Espagne.

« Ces raisons ont induit sa Majesté à m'ordonner de faire considérer aux Seigneurs Justiciers [1], si l'on ne devrait

1. Les Lord's Justices constituant le Conseil de gouvernement à Londres pendant les séjours du roi à Hanovre. Nous avons déjà eu à en parler.

(pas) profiter de cette forte envie qu'a le roi d'Espagne de recouvrer Gibraltar, pour tâcher d'en obtenir un équivalent avantageux à notre commerce... En ce cas, il paraîtrait à sa Majesté que Gibraltar ne serait guère à regretter pour nous ».

Ici, la tentative du Régent pour se concilier l'Espagne en lui transférant une possession anglaise, amène le ministre britannique à considérer la cession qu'on en ferait par « complaisance », comme une arme contre la France et un moyen d'empêcher que, de longtemps, l'Espagne ne s'unît à elle pour faire la guerre à l'Angleterre; et il poursuit en ces termes :

« L'aversion qu'a le roi d'Espagne pour le Régent pourra nous aider à faire valoir avec succès la cession de Gibraltar pour l'une et l'autre de ces deux fins. Ni nos engagements ni nos intérêts ne sauraient nous permettre de conniver aux vues du roi d'Espagne contre le Régent ». On voit que Stanhope, persistant dans l'alliance en principe, circonscrit le terrain de mésintelligence éventuelle avec le gouvernement français; cependant, il doit prévoir aussi le cas où la vieille cour, après avoir été si près de l'emporter, réussirait mieux dans un nouvel assaut. « Mais ses vues pourront nous servir pour entretenir ces deux princes dans un éloignement salutaire. Notre sûreté et la tranquillité publique l'exigent.... Or il semble que ce serait agir contradictoirement à ce principe que de persister à refuser Gibraltar au roi d'Espagne contre un équivalent. Nous savons combien la restitution de cette place lui tient à cœur. S'il ne peut l'obtenir de notre bonne volonté, il aura de nouveau recours à l'assistance du Régent; celui-ci serait prêt à se faire un mérite auprès de lui en l'obligeant à nos dépens, et conséquemment en le commettant avec nous; et quand une fois ils seraient d'accord contre nous, il serait

fort à craindre que leur intelligence n'allât plus loin, et que nous ne serions plus à temps de l'arrêter. »

Il importe donc de ne pas décourager les bonnes dispositions du roi d'Espagne. Stanhope, récapitulant les actes d'hostilité et de contrainte exercés récemment sur ce prince et, nommément, la résolution de s'opposer à toute force à ses desseins sur la France, se demande ce qu'il pourrait espérer de l'Angleterre, si, en ce qu'il serait possible de lui accorder sans manquer à personne, on restait tout aussi inébranlable que dans la foi des traités (avec la France).

« Sa Majesté sait qu'il ne conviendrait ni à sa dignité ni au bien de ses affaires de céder Gibraltar aux instances de la France, à qui l'Espagne s'en croirait alors redevable. Sa Majesté sait aussi qu'il serait de dangereuse conséquence de céder Gibraltar au roi d'Espagne, tant qu'il le prétendrait de droit, puisque alors il ne nous en tiendrait nul compte... Mais Sa Majesté croit que ce serait nous exposer de gaieté de cœur à bien des embarras et des périls, que de refuser Gibraltar au roi d'Espagne, lorsqu'il ne le recherche plus que comme une faveur, et de nous immédiatement.... Nous tournerions toutes ses espérances vers nous, nous influerions même ses conseils, et pourrions par nos soins acquérir sur lui un ascendant que le Régent aurait ensuite peine à détruire. »

En conséquence, le roi demande aux Seigneurs Justiciers leur avis sur la question, « si en aucun cas on ne doit céder Gibraltar, ou si l'on pourrait en faire un meilleur usage que d'en retirer un équivalent. »

Conclusion : « Quelque favorables que nous soient les dispositions des Espagnols, il ne faut point se flatter que nous puissions nous emparer de leur confiance, tant que nous nous opiniâtrerions à garder Gibraltar; monument qui leur rappellerait toujours le souvenir des maux que

nous leur avons causés, et serait aux prêtres le motif le plus puissant pour inspirer contre les étrangers hérétiques une nation fière et bigote. Il s'agit aussi de savoir de quelle importance il est de garder Gibraltar comparativement aux frais qu'il faut pour son entretien ordinaire, et aux frais extraordinaires qu'il faudrait pour en faire une véritablement bonne place [1] ».

Ainsi, céder Gibraltar à l'Espagne au bénéfice de l'Angleterre et non de la France, telle était la très légitime préoccupation de Stanhope. Mais, en véritable politique, il limitait à ce seul point le dommage fait à l'alliance, et il se gardait de briser par mauvaise humeur l'œuvre commune des dernières années. Tout en se plaçant sur le terrain strictement britannique pour briguer l'amitié de Philippe V, et en se précautionnant d'autre part contre les vues particulières du Régent sur la cour de Madrid, il savait se maintenir envers ce prince dans les termes et l'esprit de la Quadruple-Alliance, qui l'obligeait à s'opposer à toute tentative éventuelle du roi d'Espagne en France.

Les seigneurs justiciers ne désapprouvèrent pas en principe la cession de Gibraltar. L. Townshend, longtemps le chef des whigs dissidents, réconcilié au commencement de cette même année 1720, s'y rangea sous la condition d'un équivalent, soit une partie d'Hispaniola, soit la Floride. Alors, pensait-il, on ne devrait pas balancer [2].

Mais, en Angleterre et en Espagne, deux empêchements irréductibles paralysèrent les intentions du ministère : d'un côté, chez les Anglais, l'opinion publique montée contre l'abandon de cette clef de la Méditerranée; de l'autre, chez les Espagnols, l'obstination du roi à la revendiquer pure-

1. Rappelons la date : Hanovre 1er octobre 1720.
2. Schaub au colonel W. Stanhope à Madrid, Londres 17 (28) nov. 1720. En français. L. Mahon, vol. II, p. 392.

ment et simplement, sans vouloir entendre parler de rachat au moyen d'un équivalent. Ainsi posée, la question était insoluble.

V

La diplomatie anglaise ayant marché droit devant elle, conformément au génie de L. Stanhope, se voyait donc arrêtée court. Elle comprit que mieux valait s'entendre avec la France.

Le Régent, de son côté, cheminant d'abord par de tout autres voies, arrivait à l'égard des Anglais à la même conclusion que les Anglais à l'égard de la France.

Au lieu d'attaquer de front, il avait opéré de savantes approches et tourné la position en se couvrant encore une fois du duc de Parme, par les mains duquel il avait naguère renversé Alberoni. Mais le prince italien pour qui toute la politique tenait dans le duché de Parme, traça un plan consistant à chasser les Autrichiens de l'Italie et, par conséquent, à renouveler la guerre générale, ainsi que le fit observer Dubois en déclinant ce métier de dupe (novembre 1720). Alors le Régent se rabattit sur des tentatives de négociation directe avec Philippe V pour une alliance entre les deux couronnes. Elles rencontrèrent chez le roi un accueil empressé, le vif désir d'un traité qui resterait secret; mais, de ce côté-là aussi, des exigences inacceptables, en ce qu'elles tendaient, comme celles du duc de Parme, à rallumer la guerre. Le Régent, sans se décourager, prit la peine de les discuter point par point. Quant à Gibraltar, éclairé enfin, il représenta au roi d'Espagne combien il importait de ne pas faire naître au parlement d'Angleterre des difficultés qu'il serait impossible de sur-

monter, quand même, disait-il finement, le roi de la Grande-Bretagne serait disposé à accorder au rétablissement de la bonne intelligence avec l'Espagne ce qu'il avait accordé au désir de prévenir la guerre[1].

En même temps, il insinua l'idée d'un traité entre les trois puissances, Espagne, France, Angleterre, et promit d'y concourir « avec force » (décembre 1720). Il désirait que le roi d'Angleterre intervînt comme garant, car il craignait quelque soudaine incartade de Philippe V, telle qu'un mariage du prince des Asturies avec une archiduchesse d'Autriche, dont, en effet, il avait été question[2]. De même, le gouvernement de George voulait à la fois ôter définitivement au Prétendant toute chance d'appui de l'Espagne à l'avenir; et de plus, par une entente avec cette dernière, empêcher l'Autriche de ranger finalement sous sa dictature l'Italie, où il l'avait rendue déjà trop puissante. Mais alors, instruit par l'inutilité de ses efforts séparés pour se concilier cette cour de Madrid, si récalcitrante, il comprit qu'il n'aboutirait à rien, à moins de combiner ses démarches avec celles de la France. Du reste, la situation de l'Angleterre à l'intérieur lui en faisait une nécessité : c'était le moment de la chute de la Compagnie de la Mer du Sud, scandale épouvantable, moralement pire encore que la chute du système en France; et aux communes, un déchaînement de fureurs inouïes que la forme du gouvernement rendait extrêmement dangereuses. Comment y parler de restituer Gibraltar? Au moins à Paris, le Régent, aux prises aussi avec sa crise financière, n'avait-il à craindre tout au plus que les passagères émotions de la rue.

Stanhope se décida à lui demander de lui faire crédit d'un délai sur le chapitre de Gibraltar et de l'aider à en

1. Baudrillart, t. II, p. 443.
2. Baudrillart, t. II, 436, 437, 445.

obtenir autant de l'Espagne. Il s'en ouvrit à Destouches, à Londres; et celui-ci transmit à Paris, 20 janvier 1721, le langage du principal secrétaire d'État britannique.

Stanhope proposait qu'avant l'ouverture du congrès, la France, l'Angleterre et l'Espagne se missent d'accord sur tous leurs intérêts, afin de forcer l'Empereur à tenir ses engagements en Italie. Mais comment, au congrès, s'opposer vivement aux desseins et aux chicanes de l'Empereur, si l'Espagne n'était point auparavant d'accord avec l'Angleterre sur tous ces points?

« Vous voyez bien, poursuit le ministre, que j'en veux venir à l'article de Gibraltar.

« Que le roi d'Espagne nous donne le temps de respirer et de nous tirer du bourbier où nous sommes par rapport à nos finances, et je lui garantis qu'avant qu'il soit un an, nous lui rendrons Gibraltar moyennant le plus faible équivalent, ou plutôt l'ombre d'un équivalent. Car je persiste toujours dans l'opinion où j'ai été de tout temps, c'est que non seulement cette place nous est inutile, mais même qu'elle nous est à charge. C'est la pensée du Roi mon maître comme la mienne, et je vous jure par tout ce qu'il y a de plus sacré que si la chose ne dépendait que de lui et de ses ministres, Gibraltar serait rendu à l'Espagne avant qu'il fût quinze jours. Mais présentement si j'y engage le Roi, je ne puis le faire sans le perdre et sans porter ma tête à un échafaud. Or, quelque envie que j'aie de faire plaisir et de rendre des services essentiels à S. M. C. et de lui procurer les moyens de triompher de l'Empereur au congrès, je ne le ferai assurément point à ce prix-là. Jamais nous ne serons d'accord tant qu'on exigera Gibraltar quant à présent.... »

Mais si l'Espagne se désiste de l'article de Gibraltar avant l'ouverture du congrès, « il n'y a point d'engage-

ments où nous ne soyons disposés d'entrer avec l'Espagne, conjointement avec la France ».

Dans cette vue, Stanhope exprimait le désir de se rendre à Paris pour entretenir personnellement le Régent[1]. C'était la plus sûre tactique ; car sa parole avait en quelques heures plus d'efficacité que de longues correspondances. Il comptait proposer au duc d'Orléans de former avec l'Espagne une alliance à trois, de se présenter ainsi en un groupe compact au congrès et de déjouer par leur étroite union les manœuvres de l'Autriche, c'est-à-dire l'empêcher 1° de refuser sous des prétextes l'investiture de Parme et de la Toscane à un prince de la maison de Bourbon ; 2° de s'attacher le roi de Sardaigne en lui faisant espérer cette investiture pour le prince de Piémont qu'on marierait à une archiduchesse d'Autriche, ce qui fermerait l'Italie à l'Espagne et à la France et la placerait sous l'hégémonie des maisons d'Autriche et de Savoie. Enfin, on obligerait l'Empereur à cesser de fouler peuples et princes de la péninsule par les continuels passages de ses troupes et leurs séjours en quartiers d'hiver.

Mais comment mener à bien une pareille tâche sans un accord préalable avec l'Espagne surtout, si cette puissance tenait le poignard sur la gorge aux ministres anglais en exigeant par préliminaire la restitution de Gibraltar[1] ?

Il ne fut pas donné à Stanhope de remporter ce triomphe diplomatique. Un mois après ses confidences à Destouches, accuellies du Régent avec la plus vive satisfaction, il mourait (février 1721). Ses successeurs adoptèrent ses vues sous l'impulsion du roi, vrai chef de la politique étrangère ; ils ne réussirent qu'avec beaucoup de peine à amortir la passion du roi d'Espagne et, disons-le tout de suite, ils

1. Destouches au Régent, Londres. 20 janvier 1721. Baudrillart, t. II, chap. II, p. 446-449, a pleinement élucidé cette négociation.

durent se rabattre à compter sur le temps, sur les circonstances pour parvenir, selon le mot de Schaub, à lui faire faire abstraction de Gibraltar[1]. De cette manière, ils obtinrent de Philippe V une accalmie de quelques années.

1. Schaub à Saint-Saphorin, Versailles, 8 novembre 1722. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.

CHAPITRE XVII

FIN DE L'AMBASSADE DE L. STAIR A PARIS

I

Stanhope, lors de son voyage de Paris au mois de janvier 1720, avait pris le parti de Law contre L. Stair. A un second voyage, trois mois après, sur la fin de mars, éclairé par les allures outrageusement hostiles du contrôleur général, il dut changer de sentiment. Il adopta la manière de voir de l'ambassadeur et s'entendit avec Dubois contre leur commun ennemi. L'abbé, au rapport de Stanhope, haïssait mortellement Law; il était résolu à travailler à le perdre dès qu'il entreverrait la moindre espérance d'y réussir; mais en homme prudent, il exhorta Stanhope à le ménager; et le ministre anglais promit de se conduire à l'égard de Law selon que l'abbé le dirigerait. Il commençait à douter du succès final du système. L'ambassadeur impérial, au contraire, en avait bonne opinion. Tant mieux, dit Stanhope, cela effraiera Vienne qui n'osera pas s'aliéner la Prusse[1].

1. Stanhope à Craggs, Paris, 27 mars, 2 avril 1720. En français, *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

A cette époque, en effet, Dubois, dans le fond de son cœur, devient l'ennemi de Law par raison de défense personnelle. A la fin d'avril, Stair explique que le nouvel archevêque de Cambrai fera à Law tout le mal qu'il pourra, parce qu'il est fermement persuadé que celui-ci a résolu de le renverser. La vérité, continue-t-il, est que Law le hait et le méprise à l'excès; et que, d'autre part, l'abbé a fort peu de crédit pour le moment auprès de son maître, quoique ce dernier affecte de dire le contraire. L'abbé, avec tout le désir qu'il a de se flatter, voit à travers le masque. En fait, pourtant, c'est Law qui tombera; c'est Dubois qui, après une longue patience, portera le coup décisif et gagnera la bataille, après toutefois que le créateur du système se sera perdu d'aberration en aberration.

A ce printemps de 1720, un des épouvantails favoris de Law contre l'Angleterre consistait à se vanter d'avoir tant d'argent dans la Compagnie de la Mer du Sud, qu'en le retirant subitement, il ruinerait le crédit de la Compagnie par la crainte inspirée aux étrangers et aux Anglais même qui y avaient des fonds[1].

Nous verrons tout à l'heure que les Anglais avaient réponse à ce menaçant pronostic.

Il n'appartenait guère non plus à l'inventeur du système d'agiter sur autrui le spectre de la ruine, alors que lui-même y marchait à grands pas.

Comme dans une mer où le flux et le reflux, confondus ensemble, battraient le rivage pêle-mêle, au hasard, ainsi les péripéties les plus désordonnées ballottaient le système dans une mer de contradictions et accomplissaient en France le naufrage du crédit (arrêt du 21 mai portant

1. L. Stair à Craggs. Paris, 12 avril 1720. *Rec. off.*, *France*, vol. 361. Du même au même, 12 juin. En anglais. *Hardw. Pap*, vol. II, p. 620, 621.

réduction de la valeur des actions de la C[ie] et du billet de banque; du 27 mai portant révocation du précédent; du 29 mai, rendant cours aux espèces d'or et d'argent que l'arrêt du 21 décembre précédent avait supprimées).

II

Coïncidence singulière, le même moment vit la fin de l'ambassade de L. Stair à Paris et la déchéance de Law, de sa charge de contrôleur général : les deux ennemis frappés simultanément.

Stair continuait l'intérim de l'ambassade prolongé par le mauvais état de santé et l'absence de son successeur, le chevalier Sutton. Ici, une dernière journée vint clore sa vie militante de France. Il ne veut pas s'en aller dans l'attitude et avec la tare de la défaite : au contraire, avec les honneurs de la guerre et la justification de son acharné combat contre Law. C'est devant le Régent qu'il porte ce litige suprême.

Le 31 mai 1720, il est reçu en audience par ce prince. Le lendemain, il en rend compte au secrétaire Craggs dans une lettre en français, commençant par ces mots : « Il y a des choses si curieuses dans l'entretien que j'eus hier avec M. le duc d'Orléans, que vous ne regretterez pas le temps que vous emploierez d'en lire le récit. »

En effet, c'est une sorte d'examen de conscience du duc d'Orléans fait sur le vif par le plus clairvoyant des juges qui, d'abord, le plus sûr des devins et méconnu alors, confond enfin l'incrédule et l'oblige à confesser son erreur.

Il avait vu avec un extrême déplaisir, dit-il au duc, l'éloignement qu'on lui avait inspiré à son égard et les fausses

impressions qu'on lui avait données, comme s'il était son ennemi ; et il lui rappela les bons sentiments qu'il avait toujours eus, qu'il conservait, quoi qu'on eût pu dire pour sa personne. Le duc l'interrompit pour lui dire qu'il ne se plaignait point de milord Stair par rapport au duc d'Orléans, qu'au contraire il savait qu'il avait lieu de s'en louer; mais qu'il croyait avoir raison de se plaindre de ce qu'il traversait le système et avait tâché de jeter de la défiance dans l'esprit des Français.

Sur ces mots, s'engagea un dialogue, éloquent et pittoresque tableau d'histoire.

« Je luy dis, Monseigneur, vous savez mieux que tout autre mes sentiments touchant le système. Je ne l'ay point décrié; au contraire, je le trouvois bon, mais je vous ay dit que de la manière que M. Law le conduisoit, il y avoit plus à craindre pour vous que pour les voisins de la France. J'ay fait justice aux talents de M. Law, que c'étoit un très bon instrument, mais qu'il fallait le conduire et ne pas se laisser conduire par luy.

« Je vous ay averti de son yvresse de vanité et d'ambition, de sa présomption, de son incompatibilité avec les autres hommes, de son insolence; et qu'à la fin, il ne se contenteroit pas qu'il (ne) fût votre maître. Je connoissois M. Law mieux que personne. Je vous ay averti de ses défauts, souvenez-vous-en. Faites-y réflexion. Agissois-je comme votre ennemi, ou comme votre serviteur? Et dites-moy à présent : méritay-je votre haine ou des remerciements? »

Le duc d'Orléans, tout ému, répondit :

« Il est vray, mylord, que vous m'avez averti de beaucoup de choses que je vois présentement; vous m'avez dit que notre fondement étoit trop faible pour le bastiment que nous y faisions. Je ne le trouve que trop vray. Vous

m'avez dit que Law alloit trop vite et que sa vanité et son ambition précipitaient les choses. Vous aviez raison ».

« — Souvenez-vous-en, Monseigneur. Je vous ay dit : ne confiez (pas) les rênes de votre char à ce Phaéton, il le versera et tâchera de mettre toute la terre en feu.

« — Il est très vray, mylord, reprit S. A. R., que vous l'avez dit, et il est vray aussi que je l'ay reconnu à mes dépens. Cet homme a l'imagination trop démesurée et il (n') est nullement propre à être ministre.

« — Monseigneur je vous ay prédit tout cela. Vous pouvez vous en souvenir. Je n'étois nullement ennemi de cet homme. Au contraire, j'étois son ami, vous le savez bien. Je ne luy voulois du mal dans le commencement que parce qu'il vous perdoit dans l'esprit des François par son insolence, son humeur despotique et par sa mauvaise conduite; et dans l'esprit de vos voisins, par sa mauvaise foi et par ses vues ambitieuses et par trop chimériques. Ensuite, Monseigneur, il a porté ses insolens discours si haut par rapport à mon maître et à ma Patrie, et il a tenu ces discours si publiquement que je n'avois point de prétexte de les ignorer. Je m'aurois cru indigne du caractère dont j'ay l'honneur d'être revêtu, si je les avois soufferts avec patience. J'en ay porté mes plaintes à V. A. R. Elle a tâché de les réprimer, mais inutilement.

« — Il est vray, dit M. le duc d'Orléans, cet homme a tenu beaucoup de mauvais propos à sa table et partout publiquement. Il en a tenu même à moy. J'ay tâché de le contenir; mais cet homme est difficile à gouverner. Je l'ai bien éprouvé ».

Le prince parla ensuite du dérangement présent des affaires, lequel, selon lui, ne venait que de ce que le peuple manquait de confiance, et il ne put s'empêcher d'ajouter que L. Stair avait tâché d'inspirer cette défiance aux Français.

« — Je luy dis : Monseigneur, il ne faut chercher ce manque de confiance que dans la conduite de M. Law. Du reste, Monseigneur, le Roy mon maître n'étoit point jaloux du bonheur de la France. Il étoit bien aise que vous arrangiez vos affaires. Pour moy, j'étois bien aise que cela arrivât pendant votre Régence. Vous pouvez fort bien vous souvenir de l'inquiétude que j'ay souvent fait paroître du dérangement des finances. Je souhaitais fort de les voir rétablir. Je ne considérois point du tout votre bonheur comme incompatible avec le nôtre.

« — Mon Dieu, dit le duc d'Orléans, le monde est assez grand pour tous, sans que nous cherchions à nous manger les uns les autres.

« — Ouy, Monseigneur, je pense comme cela, et je voudrois que M. Law eût pensé de même. Je vous en réponds, je n'aurois jamais marqué la moindre inquiétude de votre prospérité ni dit un seul mot pour contrecarrer ses opérations. Mais, Monseigneur, quand M. Law déclaroit en tous lieux que l'usage qu'il méditoit de faire du bonheur de la France étoit de détruire la Grande-Bretagne dans son commerce et dans son crédit, dans ses manufactures, et, en un mot, en tout ce qui faisoit fleurir notre royaume, et même de bouleverser notre Etat, et de nous donner le Prétendant pour roy, pouvois-je, étant ambassadeur en ce pays-icy, entendre tous ces discours insolens et n'en dire mot? Il est vray, Monseigneur, j'ay traitté Law en France d'un fol et d'un fanatique, et j'ay fait rapport de ses discours à mon maître. Pouvois-je faire autrement et agir en honnête homme? Ajoutez à cela le pouvoir qu'il s'étoit acquis sur votre esprit et les propositions que je sçavois qu'il avoit eu l(a) hardiesse de vous faire. Avois-je raison de me taire? »

Le duc d'Orléans répondit qu'effectivement Law lui avait

tenu des discours vains et ridicules, mais qu'il ne les avait point écoutés. Pourtant, il ne s'étonnait pas si Stair avait fait des rapports capables de donner de la jalousie.

Celui-ci protesta que du moment que le prince avait découvert les mauvaises intentions de cet homme et le danger qu'il y avait à se laisser conduire par lui, il se ferait le plus sensible plaisir de lui marquer son attachement dans toutes les occasions et de contribuer en tout ce qui dépendrait de lui à une union encore plus étroite, si c'était possible, avec le roi son maître.

« Je seray prêt même à prodiguer mon sang, s'écria-t-il, pour votre service. Et je suis si peu jaloux du bonheur de votre Régence et de la France même que si je pouvois contribuer[1] quelques lumières à vous aider à rétablir la confiance et le crédit, je le ferois avec plaisir ».

Ici, une transition pour asséner de nouveaux coups à Law.

« Je ne crois pas vos affaires désespérées. Je suis persuadé que vous les pourriez rétablir; mais je crois impossible que cela se puisse faire par les mains de M. Law. Il est tant haï en France que s'il étoit le plus honnête homme et le plus habile homme qu'il y eût, jamais V. A. R. ne pourroit plus s'en servir avec utilité. Le peuple est trop prévenu contre son esprit tyrannique et contre sa mauvaise foy. Et pour vous dire la vérité, je sçais qu'il n'est pas en meilleure odeur parmi nos voisins ».

Ce langage viril était d'une justesse irréfragable. Le Régent se sentait vaincu. Ses ressentiments désarmèrent.

« Il me dit, rapporte Stair, toutes les choses imaginables les plus flatteuses et les plus obligeantes. Il me marqua que je luy avois fait un sensible plaisir de m'éclaircir avec

1. Locution anglaise : concourir par...

luy; qu'il me rendoit toute son amitié et toute sa confiance. Il me prioit d'user avec luy comme j'avois fait autrefois avec la même franchise, et que je luy trouverois les mêmes sentiments.

« Il ajouta : Je me sens tout à fait à mon aise de m'être expliqué avec vous; en dernier lieu, mon cœur se soulevait d'être obligé de vous voir sur le pied que je vous voyois; j'en souffrois véritablement ».

Au reste, le duc affirma qu'il ne se servirait plus de Law comme ministre, ayant trop reconnu ses défauts pour se confier à lui de nouveau et l'ayant ôté de place. C'était, en effet, ce qu'il venait de faire. Néanmoins, Stair comprit que le Régent, quoi qu'il retirât à Law le contrôle général, avait toujours grande opinion de ses talents et croyait pouvoir s'en servir dans une fonction subalterne, le faire travailler sous lui-même, avec l'assistance des autres. « Mais cela, dit à part soi l'ambassadeur, j'appelle ne pas connaître M. Law. Il est incompatible avec le reste du genre humain ».

Ils parlèrent encore longtemps de la conjoncture présente, des arrangements à faire pour rétablir la confiance, et tout naturellement aussi de la situation critique vers laquelle s'acheminait la Bourse de Londres, où l'enivrement de la Compagnie de la Mer du Sud allait dépasser, de bien loin, la folie de la rue Quincampoix et de la Place Vendôme.

« My Lord, dit le duc d'Orléans, vous faites la même faute en Angleterre que nous avons faite icy. Vous laissez monter vos actions trop haut et vous vous mettez entre les mains des étrangers. Je sçay que les étrangers ont quinze millions de livres sterling dans vos fonds, et seurement si l'envie de retirer leur argent leur prenoit, vous seriez très embarrassez. »

L'opposition de génie et de maximes entre le deux Etats donne une valeur historique à la réponse de L. Stair.

« Monseigneur, je suis du sentiment que nos fonds ont trop augmenté; pourtant les choses sont sur un pied très différent en Angleterre. L'étranger croit son argent en sûreté en Angleterre, et effectivement il l'est tant qu'il y a un sol valant en Angleterre, de sorte qu'ils ne seront pas tentez de retirer leur argent de chez nous pour le mettre ailleurs, où leur bien dépend souvent du caprice du prince ou du caprice du ministre.

« My Lord, cela fait effectivement une très grande différence, mais pourtant il n'est pas bon de dépendre tout autant que vous le faites dans le cas présent de la bonne volonté des étrangers[1]. »

Cette réplique du Régent était faible en face de la solide efficacité du principe britannique.

Lord Stair avait donc reconquis l'amitié du Régent. Cette entrevue *in extremis* constitue, ce nous semble, une des pages mémorables et originales d'un régime dont la grande originalité au dehors est l'alliance anglo-française. Ces deux hommes, le duc d'Orléans et l'ambassadeur, avaient vécu côte à côte pendant cinq ans et demi, non pas dans une inaltérable union ; plus d'une fois, le bon accord s'était troublé par les trop fréquentes oscillations de l'un, la raideur soupçonneuse de l'autre. Mais ensemble, ils avaient maintenu la paix de l'Occident contre le tumulte et la ruse d'Alberoni et de ses maîtres. La coalition anti-française, parallèle aux quarante dernières années de Louis XIV, était mise à néant. L. Stair en s'éloignant allait transmettre à son successeur une situation acquise, étrangement mais utilement nouvelle chez l'un et l'autre État, l'alliance après tant de conflits.

1. L. Stair à Craggs, 1er juin 1720. En français, lettre destinée sans doute à passer sous les yeux du roi. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

III

En même temps, que devenait Law?

L'avant-veille de l'entretien de L. Stair avec le Régent, c'est-à-dire le 29 mai, Le Blanc, ministre de la guerre, était allé, par ordre, déclarer à Law que le Régent le déchargeait de son emploi de contrôleur général. L'administration des finances était divisée en cinq départements sous la direction, pour les principaux, de Lepelletier-Desforts et d'Argenson. Des gardes suisses occupèrent l'hôtel de Law, captivité ou protection éventuelle. Mais comme Stair quittait le duc d'Orléans, après l'audience que nous venons de raconter, le duc de Bourbon lui succéda, accouru de Chantilly, inquiet pour les actions dont il était nanti.

Il plaida la cause de Law si bien, qu'en quittant le Régent, il alla, le soir même (31 mai), annoncer à son protégé qu'il était nommé conseiller d'Etat d'épée, intendant général du commerce et directeur de la banque. Ces nominations, d'abord tenues secrètes, ce qui ne laissa pas d'inquiéter Law, furent rendues publiques lorsque la Compagnie eut fourni (3 juin) un bilan clair et triomphant du produit des Fermes, de ses affaires de commerce et de sa marine. La roue tourna encore une fois en faveur de Law. Argenson, son ennemi, fut sacrifié. Dubois eut charge d'aller lui redemander les sceaux (7 juin), dès que Law qui avait couru, muni d'une lettre du Régent, les offrir à d'Aguesseau dans sa retraite de Fresnes, fut revenu avec l'acceptation de l'illustre solitaire. Un retour éphémère de popularité salua cette fallacieuse révolution. Il aurait même dépendu de Law d'être réintégré au contrôle général, s'il n'en avait décliné le dangereux honneur que le Régent lui offrait. Le

prince aimait l'aventureux magicien : deux songe-creux ensemble, au dire des Anglais. Ainsi cette destinée, à laquelle peu de jours auparavant L. Stair avait cru donner le coup de grâce, rebondissait aussi haut que jamais : audace suprême d'un Phaéton, comme avait dit Stair, dernier défi à la force des choses.

IV

Cependant, amoindri et blessé dans ses intimes susceptibilités par le désaveu public de son gouvernement, L. Stair était impatient de quitter un théâtre témoin de sa récente déception, après le rôle superbe qu'il y avait rempli. Il fut autorisé de Londres à ne pas prendre congé solennellement, pourvu qu'à se dispenser de cette partie du cérémonial, il n'y eût pas apparence d'offense pour la cour de France, ni de mauvais procédés quant à lui, soit comme représentant du roi, soit personnellement. Il eut néanmoins son audience de congé de Louis XV, le 22 juin, en même temps que Sutton son audience d'arrivée. Confiant alors à ses amis le soin des effets qu'il laissait derrière lui à Paris, il regagna mélancoliquement l'Angleterre. Il y pressentait un autre déboire : serait-il reçu par le roi? « Je vois clairement, écrivait-il de Paris à Craggs, le 12 juin, que je ne serai pas admis en présence du roi en Angleterre. Il y a beau temps que M. Law a dit ici à ses amis qu'on ne m'accorderait pas l'honneur de voir le roi. Chose dure à digérer, je l'avoue, si, après avoir servi le roi fidèlement, avec le plus grand zèle et quelque succès, j'éprouvais la mortification de ne pas seulement avoir le bon accueil de mon maître. » Et, en effet, il n'apparaît pas qu'il ait reçu cette satisfaction, mais simplement parce que le roi était parti dès le 26 juin

pour son voyage annuel de Hanovre. L. Stair fut, de la part du monarque, l'objet de libéralités importantes [1]; car, à la façon magnifique dont il avait géré son ambassade, ses affaires privées s'étaient fort dérangées. La légende qu'en rentrant en Angleterre il était dans la disgrâce du roi et de son gouvernement, n'est pas fondée. Il fut victime des circonstances. Si, au mois de janvier de cette année 1720, il avait été effectivement en disgrâce, peu de mois après, il n'y était plus. Stanhope lui-même l'en avait relevé, ayant constaté de ses propres yeux, à Paris, au mois de mars suivant, que l'ambassadeur naguère par lui sacrifié à cause de sa querelle envenimée avec Law, ne s'était pas trompé en dénonçant l'implacable et dangereuse animosité du financier écossais contre la maison de Hanovre. Dès lors, il était revenu loyalement de ses préventions. N'ayant pas de fausse honte à se déjuger, il avait témoigné à L. Stair une pleine satisfaction de son attitude, de sorte qu'en se séparant, Stair lui avait dit que, quelque sujet de plainte qu'il eût pu avoir contre lui, il oubliait tout, comme s'il n'était jamais rien arrivé. « Et, dit-il à Craggs en lui rendant compte de ses adieux, je n'ai qu'une face pour mes amis, une seule manière de leur parler et d'en parler. » Cela était vrai.

Stanhope, revenu en Angleterre, confirma à un ami commun qu'ils s'étaient quittés en très bons termes et qu'il ne demandait pas mieux que de maintenir L. Stair à Paris, si cela était agréable au Régent; pourvu que ce prince voulût bien le donner à entendre par quelque moyen, cela écarterait la seule objection qu'il y eût à l'y conserver [2].

1. Craggs à L. Stair, Cockpit, 23 mai (3 juin); Whitehall 6 (17) juin 1720. *Stair Annals*, vol. II, p. 154, 155. L. Stair à Craggs, Paris, 12 juin 1720. *Hardw. Pap.*, vol. II, p. 620. En anglais. Stair n'ayant eu son audience de congé à Paris que le 22 juin, ne fut pas de retour à Londres avant le départ du roi.

2. L. Stair à Craggs, Paris, 2 juin 1720. En anglais. *Hardw. Pap.*, vol. II,

Mais il parlait trop tard. Ce qui était fait était fait, et ne déplaisait pas non plus au gouvernement français. Sir Robert Sutton prenait le chemin de la France. Les bonnes intentions de Stanhope n'eurent pas d'effet d'autre part à cause de sa longue absence à Hanovre à la suite du roi, puis à cause de la chute de la Compagnie de la Mer du Sud, de l'effroyable désordre qui s'ensuivit dans les affaires, et de la mort prématurée de Stanhope lui-même et de Craggs dans les premiers mois de l'année 1721. Alors le ministère, sans sortir des mains des whigs, passa à la fraction qui avait fait le fameux schisme de 1716. Les hommes politiques d'Angleterre ne pratiquaient pas l'oubli des offenses. Robert Walpole, en succédant à Stanhope, frappa réellement d'une disgrâce de parti L. Stair, coupable sans doute, selon lui, de s'être tenu à l'écart du schisme en le déplorant, et de n'avoir pas plié sous la cabale du prince de Galles, qui devint le roi George II en 1727. Pendant tout le temps que dura ce ministère, l'ancien ambassadeur en France fut laissé systématiquement sans emploi. Retiré dans ses terres d'Écosse, sauf l'hiver où il siégeait à la Chambre des lords à Londres, il s'adonna philosophiquement à cultiver son jardin, c'est-à-dire à améliorer son domaine, méthodes, récoltes, bétail. Sans jouer de rôle politique en évidence, il se rangea parmi les opposants, ce qui lui coûta sa dignité de vice-amiral d'Écosse et son régiment. Enfin, la chute de Walpole en février 1742, après vingt et un ans de pouvoir et d'inextinguible rancune, et l'avènement du ministère Carteret, valurent à L. Stair un brillant retour d'honneurs. L'Angleterre prenant parti en faveur de Marie-Thérèse dans la guerre de la Succession d'Autriche, Stair, âgé de soixante-dix ans, fut appelé au commandement des troupes anglaises

p. 619, 620. Le duc de Montrose à L. Stair, Londres, 29 mai (9 juin) 1720. En anglais. *Stair Papers*, vol. XXIV, *Stair Annals*, vol. II, p. 423.

en Allemagne. Il se signala par la bataille de Dettingen où il tira victorieusement des mains du duc de Noailles l'armée qu'il avait mise imprudemment en grand péril d'être enveloppée (1743). Toujours mal vu néanmoins de George II, qui préférait ses officiers hanovriens, il rentra en Angleterre où il reçut, plutôt à titre honorifique, le commandement des forces militaires dans le sud. Le déclin de sa santé le réduisit à l'inaction et, enfin, quittant Londres, il retourna mourir en Écosse, à Edimbourg, à l'âge de soixante-quatorze ans, en 1747.

L. Stair fut sans contredit l'un des plus remarquables parmi les hommes d'Etat de cette première moitié du XVIIIe siècle. Envoyé à Paris par George Ier pour nouer avec le duc d'Orléans une alliance à laquelle répugnaient les deux nations, quoiqu'elles y eussent intérêt l'une et l'autre, et alors mis aux prises avec une mission hérissée de difficultés, il déploya les qualités vigoureuses et fines les plus capables de surmonter ou de déjouer des obstacles sans cesse renaissants, comme aussi il lui arrivait de jeter à la traverse ses défauts de tempérament, hauteur, suspicion, pessimisme, qui, sans l'esprit plus pondéré et, disons-le, plus élevé du cabinet de Londres, auraient mis en péril les résultats acquis ; au reste, et ceci ressort avec évidence de toute sa correspondance, fidèle, probe, sincère vis-à-vis de son maître comme du Régent; passionnément attaché à la succession protestante, néanmoins sans haine contre les personnes chez les dissidents et rendant volontiers service à d'anciens amis, jacobites exilés. Il obtint de chaudes amitiés; il se heurta à des inimitiés que les mœurs politiques en Angleterre rendaient implacables. Elles lui fermèrent, dans la force de l'âge et de l'expérience, à quarante-sept ans, la carrière qu'il s'était ouverte avec tant d'éclat et de retentissement; de sorte que, malgré de très hauts

mérites, sa longue existence aurait été presque vide sans les cinq années de son séjour à Paris. Mais elles suffisent à le tirer hors de pair[1].

1. Inutile de rapporter la diatribe de Saint-Simon sur L. Stair, t. XVIII, p. 32. Quelle étrange invention chez l'auteur de *Mémoires*, que la supériorité que le roi d'Angleterre acquit sur la nation (anglaise) « moyennant les subsides immenses qu'il a tirés de nous, qui l'ont mis en état de se rendre le maître de ses parlements, et de n'y trouver plus de barrière à ses volontés, grâces à l'ambition de l'abbé Dubois, à l'aveuglement de Canillac, à la perfidie politique personnelle du duc de Noailles, et à l'entraînement de M. le duc d'Orléans. »

CHAPITRE XVIII

ROBERT SUTTON SUCCÈDE A L. STAIR
FIN DU SYSTÈME. LES OUVRIERS ANGLAIS EN FRANCE

I

Sir Robert Sutton vint relever L. Stair à Paris, le 16 juin 1720. Le 18, il vit l'archevêque de Cambrai qui protesta de la ferme résolution du duc d'Orléans de demeurer dans une parfaite union avec le roi.

Relativement à Law, Dubois lui conseilla de garder soigneusement les apparences de bien vivre avec lui, ajoutant que s'il se présentait une occasion pour l'entreprendre, il ne manquerait pas de l'avertir du temps le plus convenable. Il savait, dit-il, que Law avait tenté de le faire disgracier [1].

Le lendemain, admis en présence du Régent, il reçut de ce prince la déclaration qu'il persisterait inaltérablement dans les mesures et les engagements qu'il avait pris avec le roi d'Angleterre pour rétablir la paix et le repos de l'Europe, et pour le bien des deux royaumes; et s'il se

1. Le Régent écrivait alors à Stanhope qu'on avait répandu depuis peu des bruits ridicules et sans fondement qu'il avait disgracié l'archevêque de Cambrai.

rencontrait quelque difficulté, pour en venir à bout, elle s'aplanirait facilement [1].

Le 22 juin, le nouvel ambassadeur eut son audience de Louis XV.

Ses instructions lui prescrivaient de s'entretenir le plus souvent possible avec l'archevêque de Cambrai et avec le Régent, de faire les plus grandes démonstrations d'amitié pour la France, mais comme il convenait à l'ambassadeur du roi de la Grande-Bretagne, et en partant de ce fait que ce qu'il leur offrait leur était au moins aussi bon et aussi utile que l'amitié qu'il leur demandait [2]. Au reste, l'archevêque, écrivant à Destouches qui avait suivi George en Hanovre, réitérait les assurances de la résolution du Régent de cultiver de plus en plus la bonne amitié qui subsistait entre eux; les suggestions malicieuses que des gens malintentionnés pouvaient avoir faites au contraire, étaient, disait-il, sans aucun fondement [3].

Au lieu de prêter une oreille trop docile aux suspicions systématiques de L. Stair, Sutton prit le sage parti d'approfondir préalablement la situation. Stair avait dénoncé des mouvements de troupes en Bretagne sans réfléchir, tant il était ombrageux et entier dans ses idées, que la récente rébellion qu'on y avait tentée aurait suffi à justifier des mesures de précaution militaire. Son successeur constata bientôt qu'il n'en était rien et qu'il n'y avait d'armements ni sur terre ni sur mer; de même qu'on n'avait pas à craindre de ligue entre la France et l'Espagne, attendu que les deux cours étaient mal ensemble; enfin qu'en France, l'état

1. Sutton à Craggs, Paris, 21 juin 1720. En français. C'est la première dépêche de Sutton après sa prise de possession. *Rec. Off., France*, vol. 361.
2. Craggs à Sutton, Whitehall, 27 juin (8 juillet) 1720. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 361.
3. L. Stanhope à Sutton, Pyrmont 15 (26) juillet 1720. En français. *Rec. Off., France*, vol. 361.

des choses, par la chute imminente du système, devenait si critique que le Régent, quelle que fût sa mobilité d'esprit, était dans l'impossibilité de rien entreprendre contre la Grande-Bretagne. D'ailleurs, ses assurances et celles de ses ministres respiraient tellement la sincérité que Sutton se serait fait scrupule de leur supposer quelque mauvais dessein, sans en avoir découvert de meilleurs fondements[1].

Après trois mois de séjour et d'observation à Paris, il fera donc crédit à la bonne foi du Régent, pour une année tout au moins.

On ne doit lui témoigner ni jalousie ni appréhension sans en avoir occasion, écrit-il à Craggs. « Il m'a été impossible de découvrir la moindre raison de craindre qu'il songe à entreprendre de nous causer quelque trouble cette année. Sa situation, dont vous jugez très bien le péril, doit lui inspirer des idées très différentes; et si l'on peut s'en fier à lui et à ses ministres, particulièrement à l'archevêque de Cambrai, S. A. R. est résolue à cultiver l'amitié du roi. C'est ce qui me paraît le plus croyable, parce qu'évidemment elle n'est pas en bonne intelligence avec la cour d'Espagne; et quoique leurs rapports se soient améliorés, il est difficile de supposer que le Régent puisse faire fonds sur le roi d'Espagne jusqu'à risquer une brouille avec nous, alors qu'il connaît le mécontentement et la haine qui se sont élevés contre lui dans le royaume. Il faut avouer en même temps que sa conduite envers nous, spécialement, a été inconcevable d'étrangeté et d'inconstance, et qu'il y aurait peut-être aussi peu à compter sur ses dispositions d'esprit et de cœur que sur celles d'un prince quelconque, dès qu'il pourrait se flatter que ses affaires seraient en

1. Sutton à Craggs, Paris, 10 juillet 1720. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

bonne voie, ce à quoi il n'est que trop enclin, étant par nature amoureux de rêves et de spéculations[1] ».

Sur ces entrefaites comme gage de sincérité dans l'alliance, le cabinet britannique, tenant pour suspects des préparatifs qui se faisaient à Cadix, offrit à deux reprises le concours d'une escadre destinée à garantir la Bretagne. et il grossit considérablement sa flotte du Canal[2]. En réalité, l'armement de Philippe V visait Ceuta au Maroc.

II

Ce n'était pas au dehors, c'était au dedans que le Régent se trouvait aux prises avec de graves périls par l'effervescence du public et la fureur croissante du parlement contre le système. L'auteur du système, en dépit de son orgueilleux optimisme, s'en émut; et afin de diminuer le nombre de ses ennemis, il fit un pas vers les Anglais. Il protesta auprès de Sutton de ses bons sentiments pour l'Angleterre, et comment il était bien loin d'avoir jamais entrepris de porter le Régent à une rupture[3]. Il écrivit à Craggs deux lettres civiles. Sutton, en les transmettant, exprima l'avis que Craggs répondît de même : « car, disait-il, il n'y a pas de milieu entre la guerre déclarée contre lui et le soin d'entretenir les dispositions favorables dont il fait profession maintenant à notre

1. Sutton à Craggs, Paris. 16 septembre 1720. En anglais. *Rec. Off.*. *France*. vol. 362. Madame écrivait, 18 septembre 1720 : « Mon fils croit à la prédestination tout autant que s'il avait été, pendant dix-neuf ans, de la religion réformée, comme je l'ai été ». T. I, p. 467. On peut se rappeler aussi ses conjurations magiques dans les carrières de Vanves. Voir notre t. I, p. 52.

2. Septembre 1720. *Rec. Off.*. *France*. vol. 362.

3. Sutton a Craggs, Paris. 9 juillet 1720. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

égard[1] ». Mais s'il vint à résipiscence, son repentir ne fut pas de durée.

On voit que le ministère britannique se possédait, et, à l'égard de cet ennemi si pétulant naguère, gardait une paisible attitude d'observation.

Law avait assez à faire de se garantir, et du peuple de Paris qui, le 17 juillet, mit son carrosse en pièces, en cannelle, comme dit le premier Président de Mesme, et du Parlement qui se complaisait à discuter la question de le pendre, lui et les chefs de la Compagnie[2]. En présence de l'audace croissante des magistrats et des attaques qu'ils dirigeaient sans détour contre l'autorité même de la couronne, Dubois ne recula pas devant un coup d'État. Il se joignit à Law et prit le grand parti d'exiler le parlement à Pontoise (20 juillet). Contre l'éventualité d'un complot tendant à lui enlever la personne du roi, le Régent adopta la précaution de coucher aux Tuileries dans un appartement qu'il mit en communication, au moyen d'un escalier secret, avec la chambre à coucher du jeune prince[3].

Mais quelle précaution pouvait prévaloir contre la crise financière de jour en jour plus aiguë et plus dévorante? C'est merveille que la légèreté du Régent dans de telles conjonctures, comme si le système eût été un jouet à mettre

1. Lett. du 16 septembre 1720, Paris. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 362.

2. Michelet, *La Régence*, p. 291.

3. Certainement Michelet se trompe en supposant chez le duc d'Orléans de telles craintes personnelles qu'il veut se mettre sous la protection du petit roi, pour pouvoir à toute heure descendre au lieu inattaquable, la chambre à coucher de l'enfant. *La Régence*, p. 304. On dit qu'il y avait eu au Parlement un projet d'enlever le roi et de le proclamer majeur à Pontoise. W. Ayerst à Stanyan, Paris, 27 août 1720; à Tickell, 14 septembre 1720. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358. Le Régent coucha au Louvre (Tuileries), le 23 août (Barbier, I, 65), dans l'appartement de Mme la Duchesse; dans le sien propre, le 2 septembre (Sutton à Craggs, 4 septembre, vol. 362). Il s'y établit les 10 et 11 septembre, et assista au lever du roi les matins suivants (Lett. d'Ayerst).

en branle ou à rejeter indifféremment : « Je lui ai mis tout entre les mains, disait-il de Law, et je l'ai soutenu. Mais, pardieu, s'il ne fait pas fleurir le royaume, comme il l'a promis, je l'envoyerai au diable avec son système [1] ». Rien de plus aisé en ce qui était de l'homme; mais le système [2]?

Que servait-il de hausser ou d'abaisser par voie d'arrêts la valeur de l'or et de l'argent, de se jouer dans l'émission ou le retrait des actions et des billets, de supprimer le cours des billets de mille et de dix mille livres à partir du 1er octobre, de restreindre celui des billets de cent, de cinquante et de dix livres à partir du 1er novembre, d'opposer au progrès de la crise des arrangements qui se détruisaient les uns les autres et portaient le désespoir dans toutes les familles?

III

L'approche de la catastrophe, beaucoup plus visible du dehors qu'au dedans, où le tourbillon aveuglait et entraînait, inspira à Stanhope un conseil d'ami. Il le transmit, non pas au Régent, mais à l'archevêque de Cambrai; non pas directement, mais par la plume de Destouches qui, avons-nous dit, avait suivi George Ier à Hanovre. Dans sa lettre datée de Hanovre, 8 octobre 1720, Destouches, guidé

1. Nous ne voulons rien changer à ce propos si naïf. C'est Sutton qui le rapporte à Craggs (Paris, 26 juillet 1720). Dans la même lettre se trouve une plaisanterie du duc de Berwick, semi-sérieuse selon son tour d'esprit humoristique. En prenant congé du Régent pour retourner dans son gouvernement de Guyenne, il lui dit : « Monseigneur, je suis très dévoué à votre personne et je serai bien aise de vous trouver la régence entre les mains à mon retour, et que Law ne l'aura pas jouée et perdue à une partie de piquet. » *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

2. Le Régent, dit Sutton (27 août), toujours attaché au système, si conforme à son génie et à ses vues, ne sait quel parti prendre. Vol. 362.

par Stanhope, rapportait que Schaub, voyageant en France, avait trouvé les peuples si aliénés et si déchaînés contre M. Law qu'il y avait lieu de craindre un soulèvement prochain et général qui ne pourrait manquer de retomber sur S. A. R. Il n'était pas douteux que les parlements, surtout celui de Paris, irrité de sa translation à Pontoise, n'employassent tout leur crédit à fomenter la haine et l'animosité des peuples, ni que le roi d'Espagne ne profitât de ces dispositions, fût-ce même en y joignant la force des armes.

Pour calmer au plus tôt les esprits, Stanhope posait en principe qu'il était essentiellement nécessaire de renoncer au système, d'y substituer quelque projet qui, du moment qu'il paraîtrait le réformer considérablement, suffirait pour rappeler la confiance. Ce projet, l'archevêque de Cambrai l'établirait secrètement avec le concours des plus habiles gens à Paris pour les finances; il convaincrait le Régent de la nécessité absolue d'abandonner les arrangements de Law, le tout à l'insu de celui-ci, qui ne serait informé que par l'événement. De ce projet, il ferait confidence à quelques membres du parlement, ses amis, qui, à leur tour, l'introduiraient au parlement en feignant de l'avoir imaginé eux-mêmes pour le bien public.

Alors, sans doute, le parlement adopterait la résolution de le proposer au Régent comme un expédient que la Compagnie aurait imaginé pour le soulagement des peuples, et auquel elle supplierait S. A. R. de donner son agrément. Après quelques semblants de délibérations avec une députation des magistrats, le Régent publierait le tout sous forme de déclaration du roi. Alors, satisfaction du Parlement, joie des peuples, le Régent, tout d'un coup plus aimé, plus accrédité, plus affermi que jamais. En même temps, il y avait à faire deux choses essentielles : l'une, de rappeler le Parlement à Paris; l'autre, de faire sortir Law du

royaume, en lui permettant néanmoins d'emporter assez de bien pour jouir d'une retraite agréable.

Après un tel langage, comment parler davantage de la perfidie du ministère anglais? Manifestement le système était à bout, et sa chute devait inévitablement être la sentence d'exil de l'auteur du désastre. Encore celui-ci, à son départ, ne trouva-t-il pas chez le Régent les bons procédés que Stanhope avait désirés pour lui.

La fin de la lettre de Destouches jette une vive lumière sur les sentiments de George et de son secrétaire d'État :

« My Lord Stanhope se flatte que S. A. R. considérera que tant qu'on n'a alarmé le Roi de la Grande-Bretagne et ses Ministres que sur les vues que M. Law pouvait avoir au préjudice de l'Angleterre, ils se sont tenus en repos et n'ont fait nulle tentative pour le faire éloigner, comptant bien que S. A. R. elle-même saurait le contenir et l'empêcher de leur nuire. Mais à présent qu'ils sont persuadés qu'il s'agit de S. A. R. elle-même, dont la situation sera tous les jours plus violente tant que M. Law se mêlera de nos finances et restera dans le royaume, ils croiraient se rendre complices en quelque sorte de tous les malheurs dont Elle est menacée, s'ils ne lui donnaient pas les meilleurs conseils qu'ils puissent lui suggérer, pour la mettre en état de regagner promptement la confiance publique, et la déterminer à renvoyer M. Law[1]. »

IV

En effet, les derniers mois de l'année n'allaient plus présenter qu'une série de convulsions dont chacune avan-

1. Destouches à l'archevêque de Cambrai, 8 septembre 1720. L. Mahon, vol. II, p. 386.

çait l'heure désormais fatale. Lorsqu'enfin le Régent avoue, par l'arrêt du 10 octobre, qu'il a été fabriqué pour 3 milliards 71 millions de billets, alors que les arrêts du Conseil n'en avaient autorisé que pour 2 milliards 118 millions; lorsque le cours légal des billets est supprimé à partir du 1er novembre (1720), le système expire. Law est réduit à se démettre de ses fonctions le 9 décembre, quoiqu'il continue à promettre imperturbablement au Régent de lui trouver de l'argent, prétendant être encore le maître de tout l'argent de l'Europe [1]. Le Régent se sépare avec un pénible effort de son compagnon du grand-œuvre [2]. Néanmoins, sujet comme il était aux mouvements contradictoires, il eut la pensée de le faire arrêter. Dubois, nullement fâché de la chute de Law, l'en empêcha [3]. Il n'était pas, tant s'en fallait, un méchant homme; il pensa sans doute aussi, comme avec Alberoni, au pont d'or qu'il faut faire à l'ennemi qui se retire.

D'ailleurs, comment le garder à Paris, en butte à tant de haines et de vengeances? Comment affronter le scandale d'un immense procès [4]?

Law gagna la Belgique sous la protection et dans une voiture du duc de Bourbon, avec des passeports du duc d'Orléans. A Valenciennes, le marquis d'Argenson, intendant du Hainaut (français), eut la maladroite inspiration

1. Sutton à Stanhope, à Craggs, Paris, 9 novembre (21 décembre) 1720. En français. *Rec. Off.*. *France.* vol. 362.

2. Extraits des *Mémoires* du marquis d'Argenson, t. I : « Ami des nouveautés en tous genres, le Régent.... » p. 19. — « Le Régent fut toute sa vie la dupe des faiseurs de projets », p. 22. — « Le Régent, qui avoit bien de l'esprit et qui adoroit les nouveautés », p. 196. »

3. Crawford à Craggs, Paris, 21 décembre 1720. En français. *Rec. Off.*, *France,* vol, 356.

4. Law disait qu'il avait en main de quoi se justifier et que M. le duc Régent se garderait bien de le mettre en justice. Sutton à Craggs, Paris, 11 décembre 1720. En français. « Le désordre dans lequel il a laissé ses propres affaires, aussi bien que celles du public, passe l'imagination. » Paris, 18 janvier 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 362.

de l'arrêter; mais sur des ordres formels de la cour, Law put continuer son voyage. Il arriva à Bruxelles le 22 décembre (1720). Le duc d'Orléans omit de mettre en pratique le conseil généreux de Stanhope d'assurer au financier disgracié une « retraite agréable ». Law vécut dans la pauvreté. Il n'avait pas séparé sa fortune privée de la fortune publique. L'une périt avec l'autre.

Le parlement, réhabilité par la catastrophe qu'il avait toujours prédite, fut rappelé à Paris dès le 16 décembre. Qui sait s'il eût été possible de retenir le bras des magistrats, et de les empêcher d'inscrire un troisième nom à la suite d'Enguerrand de Marigny et de Samblançay sur la liste des surintendants des finances victimes des proscriptions judiciaires?

Pour le dire en passant, la cause essentielle du désastre, outre l'erreur de croire que le papier constitue par lui-même la richesse, n'est-elle pas d'avoir cru aussi qu'on peut créer et maintenir le crédit par voie autoritaire, et d'avoir ignoré la notion de la liberté? « Sa banque, dit Saint-Simon, était une chose excellente dans une république ou dans un pays comme l'Angleterre où la finance est en république [1]. » Chez Law, l'économiste ne fut pas à la hauteur du financier. Transplanté en France avec ses idées britanniques, il voulut les mettre en pratique à la mode française : entreprise contradictoire. Dès lors, il n'était plus que l'homme à système, le théoricien en possession de la formule du bonheur public et privé, c'est-à-dire de la déception universelle.

Le crédit se rétablit rapidement dans la finance républicaine d'Angleterre. En France, il fut laissé pour mort sous les décombres tout le temps que dura encore la monarchie

1. Mém., t. XVIII, p. 85.

de l'ancien régime; et même alors, le système légua l'assignat à la Révolution.

V

Avec le système financier, succombèrent les créations industrielles de Law. Il avait importé d'Angleterre en France certaines industries au moyen d'ouvriers anglais embauchés. Les maîtres, en Angleterre, avaient l'habitude de faire trop d'apprentis; ceux-ci, voulant prématurément devenir maîtres, s'établissaient sans capital, se ruinaient, émigraient, d'autant plus que leurs créanciers les traitaient avec trop de rigueur. Law les employa à créer de grandes manufactures d'horlogerie à Versailles, de lainage à Chaillot, de draps à Charleville, à Tancarville, de verrerie, de fer à Harfleur, à Saint-Germain; des chantiers de construction navale à Port-Louis.

Il est aisé de comprendre le dépit et la jalousie que ces multiples créations allumaient chez les Anglais, et comment ils cherchèrent les moyens de les désorganiser et d'anéantir une concurrence à leurs yeux quasi-criminelle. Cela ne fut pas difficile. Bon nombre d'émigrés, ne rencontrant pas en France la réalisation des rêves dont ils s'étaient bercés, se dégoûtèrent. Ils se plaignirent qu'on les payât en billets de banque dépréciés et demandèrent à être rapatriés. Retenus de force, ils réclamèrent la protection de l'ambassade. Stair et, après lui, Sutton s'interposèrent; ils obtinrent la mise en liberté d'un certain nombre d'entre eux qu'on avait arrêtés à Rouen et à Dieppe, et que Law avait rengagés d'autorité. Les fabriques « encore dans l'enfance » n'avaient pas eu le temps d'acquérir une consistance suffisante. Ces départs les exténuèrent. La chute du système

les acheva; et Sutton, en rapatriant à outrance le plus possible de ces ouvriers, se félicita que Law y eût perdu une dépense de sept à huit millions [1]. L'histoire impartiale doit remarquer que c'était la revanche de l'agression de Law contre l'industrie et le commerce britanniques et des menaces de ruine qu'il brandissait contre eux. D'ailleurs, telles étaient partout les mœurs commerciales.

Au reste, les Anglais observèrent certains ménagements à l'égard du Régent. Pour s'en convaincre, par comparaison, il suffirait de se rappeler avec quelle âpreté, unis aux Hollandais, ils poursuivirent en Belgique la suppression de la Compagnie des Indes-Orientales, simple concurrence commerciale, créée à Ostende par l'empereur Charles VI en 1722, et qu'il dut sacrifier à leur jalousie en 1731 [2].

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 360, 361, 362, *passim*. « Dans quinze jours, il ne restera pas un de nos ouvriers en laine qui soit capable de faire le moindre mal. » Sutton à Craggs, 21 décembre 1720, vol. 362.

2. Le cardinal promit de se joindre de grand cœur aux efforts du roi d'Angleterre contre l'établissement de cette compagnie. Il poussa l'entrain jusqu'à découvrir qu'elle était contraire à la paix de Westphalie. Schaub à L. Carteret, Paris, 5 mai 1723. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.

CHAPITRE XIX

MORT DE STANHOPE
L. TOWNSHEND LUI SUCCÈDE

I

Les premiers mois de l'année 1721 soumirent l'alliance franco-anglaise à une cruelle épreuve par la mort inopinée de celui qui, dans la Grande-Bretagne, en avait été l'auteur principal et semblait en être l'indispensable colonne, c'est-à-dire L. Stanhope.

Il tomba victime, sans l'avoir mérité, de la catastrophe de la Compagnie de la Mer du Sud. A l'imitation de la folie financière de France, la folie d'Angleterre avait parallèlement germé et fait explosion. Mais tandis qu'à Paris elle se portait seulement sur les billets et les actions de la banque et de la Compagnie des Indes, à Londres, elle créa, dans l'été de 1720, un inextricable chaos d'entreprises et d'inventions où la malhonnêteté le disputait à l'insanité, peste morale qui n'épargna, non plus qu'en France, aucune des classes de la société, depuis les gens de la première volée jusqu'aux plus bas-fonds du vulgaire. Cette frénésie ne prit fin qu'au mois de septembre (1720). A ce moment, des poursuites intentées par les directeurs de la Mer du

Sud contre quelques-unes de ces sociétés d'aventure en ayant démontré le vide, leur chute ouvrit les yeux au public sur la vanité des apparences dont il s'était ébloui jusque-là. La fièvre de réalisation et l'impossibilité de réaliser qui s'ensuivirent, en même temps le contre-coup de la chute du système de Law, enflammèrent les Anglais de désespoir et de fureur. Le roi, rappelé d'Allemagne par les courriers porteurs coup sur coup des plus tristes nouvelles, dut, à son retour, se borner à exhorter le Parlement, 8 (19) décembre, à chercher un remède au désastre. La discussion de l'adresse, calme chez les lords, retentit aux communes des noms de misérables, d'écume de la nation, d'ennemis de la patrie, appliqués aux directeurs de la Mer du Sud; il les fallait coudre dans un sac et jeter à la rivière, comme les parricides à Rome. Robert Walpole apaisa ces flots bouillonnants. Lui-même avait été assez avisé pour vendre ses actions au plus haut cours (1000 l. sterl.), toutefois sans prendre part aux honteux manèges de Blunt. La vengeance des communes s'exerça rigoureusement sur les personnages compromis[1]. Mais bientôt elle dévia. L'opposition s'en fit une arme politique contre le cabinet et dénonça perfidement Stanhope, non pas que le ministre eût trempé dans les scandales que l'on châtiait; on savait sa probité et que ses mains étaient pures de tout maniement d'argent. Mais, par un détour, le duc de Wharton, personnage honteusement dissolu, devenu pour la circonstance effronté panégyriste de la vertu, donna à entendre que Stanhope avait fomenté la mésintelligence entre le roi et le prince de Galles; il le mit en parallèle avec Séjan, ce méchant et trop puissant ministre qui semait la zizanie dans

1. On découvrit que plus de cinq cent mille actions fictives avaient été émises pour acheter des protecteurs et des protectrices. L. Mahon, vol. II, p. 20, 21.

la famille impériale et avait fait détester à Rome le règne de Tibère. Stanhope défendit sa conduite personnelle et son administration. Malheureusement, le feu de la colère et du tempérament l'emporta trop loin; soudain une congestion cérébrale le foudroya; il expira le lendemain, 5 (16) février 1721 [1], dans sa quarante-neuvième année.

Esprit largement ouvert, caractère droit, si, au début, il s'était montré doublement hostile à l'égard de la France, et comme Anglais et comme whig, en revanche, une fois converti à la politique contraire par son maître, il avait, sous les auspices de George Ier, pratiqué l'alliance franchement, loyalement, en homme au-dessus de la misère du préjugé. A l'ardeur du caractère il unissait la stabilité et la résolution pratique qui ne permet pas aux stériles suggestions du passé de dénaturer le présent ni d'obstruer la carrière, pour nouvelle qu'elle soit, où l'on s'engage de propos délibéré. Même, si, des deux parties contractantes, l'une parut parfois tentée de se dérober, ce fut le Régent qui en donna l'inquiétude; l'autre eut assez à faire de le retenir du côté où était, avec la paix de l'Occident, la sécurité des deux royaumes. Lord James Stanhope sut être à la fois un très bon Anglais et un sincère allié de la France. De ce côté-ci du Canal, on s'est mépris sur le caractère et le rôle de ce brillant et sympathique ministre; n'est-il pas juste, étant mieux connu, de lui rendre le témoignage qu'il mérite [2]?

La mort de L. Stanhope ne fut pas la seule perte en

1. L. Mahon, vol. I, chap. XI.
2. Nous avons amplement parlé de son caractère dans notre t. I, chap. V, p. 95 et suiv. Preuve très honorable de l'élévation de ses vues et de ses sentiments, il projeta de relever les catholiques des lois pénales portées contre eux. La catastrophe de la mer du Sud retarda, puis la mort emporta ce plan. La modération envers les catholiques romains fut un de ses principes essentiels de gouvernement. L. Mahon, vol. II, p. 42.

homme d'État qui affligea l'Angleterre. Le secrétaire James Craggs suivit son chef à dix jours de distance. Une épidémie de petite vérole, qui sévissait à Londres, l'enleva le 16/27 février 1721. Il avait été l'auxiliaire sensé, spirituel et fidèle de Stanhope[1] : heureux, s'il n'avait eu la faiblesse de se laisser tenter par les suggestions de Blunt. Sa faute fut dénoncée au parlement par la Commission d'Enquête, le jour même où il rendait le dernier soupir. Son père s'empoisonna quelques semaines plus tard.

La mort de Sunderland, gendre de Marlborough, survenue un an après (30 avril 1722), acheva de dissoudre le faisceau des whigs qui s'étaient rangés autour de Stanhope, et laissa en possession incontestée du terrain politique les whigs dissidents de 1716, L. Townshend avec les deux frères, Robert et Horace Walpole.

II

Le roi fit choix de L. Townshend pour succéder à L. Stanhope; et Sutton reçut l'ordre d'assurer le duc d'Orléans que le roi continuerait le même système de sincère amitié. Le nouveau secrétaire d'État confirma la pensée et les sentiments de son prédécesseur[2].

Dubois répondit avec émotion, non sans quelque rhétorique, selon son usage.

1. Homme studieux, il désira et accepta volontiers de Dubois la *Collection des Conciles* du P. Hardouin, 12 vol. in-fol., Paris, 1715. Dubois lui écrivait, 8 décembre 1719 : « On relie le recueil des Conciles du P. Hardouin que vous voulez bien me permettre de placer dans votre bibliothèque et qui sera accompagné d'un recueil de notes manuscrites que nul que vous n'aura dans l'Europe. » *France*, vol. 358.

2. On se rappellera qu'il avait déjà été secrétaire d'État, chef du premier ministère de George Ier, septembre 1714 — 15 décembre 1716.

Paris, 9 mars 1721.

« Mylord, personne n'a senty plus vivement et plus profondément que j'ay fait la perte de Mylord Stanhope, parce que personne ne connaissoit mieux que moy, ou n'estoit plus touché que je l'estois de ses grands talens, de son zèle pour son maître et pour sa patrie, de sa fermeté et de sa délicatesse pour ses amis.

« Si quelque chose a pu soulager ma douleur, c'est la promptitude avec laquelle V. E. m'a fait part du choix que le Roy a fait pour le remplacer, et des offres généreuses que V. E. m'a faites d'une parfaite correspondance et de l'honneur de son amitié.

« Les ministres de France et d'Angleterre doivent trouver une ressource dans l'amitié constante du Roy de la Grande-Bretagne et de Mgr. le Régent. Je sens l'étendüe et le prix des bontés dont S. M. Brit. m'a toujours honoré, mais j'oseray dire sans crainte de luy déplaire que l'espérance d'une union parfaite avec V. E. sert encore davantage à me consoler, parce que je sçay par expérience que l'estime et la confiance réciproque des ministres contribuent plus que tout autre moyen à la gloire du prince et des nations.

« L'union qui est entre les nôtres doit à V. E. ses premiers fondemens[1]. Il vous sera glorieux, Mylord, de pousser cet ouvrage jusqu'à sa perfection pour l'avantage de nos deux patries.

« S. A. R. connoist vos lumières, votre droiture et votre égalité par votre réputation et vous pouvez succéder à la confiance sans bornes qu'elle a eue en Mylord Stanhope.

1. L. Townshend y avait été favorable en principe dès l'origine. Voir notre t. I. p. 221-223, 335, 373.

« J'ambitionne la vôtre, Mylord, très sincèrement. Je vous conjure de vous hâter de connoistre et d'éprouver si je la puis mériter, et de ne pas perdre un moment à envoyer quelqu'un par qui vous puissiez estre instruit de l'attention que nous avons eüe dans le Nord et dans le Sud à la gloire et aux intérêts du Roy de la Bretagne, afin de mettre en usage dans les circonstances délicates et pressantes où nous nous trouvons, le désir ardent que j'ay de contribuer aux veues que vous croirez convenables pour entretenir l'harmonie la plus honnorable et la plus avantageuse aux deux gouvernements, et je vous supplie d'estre persuadé que j'iray au devant de tout ce qui pourra vous faire connoistre la vénération avec laquelle je suis....[1].

Continuité remarquable : L. Townshend reprit, si l'on peut dire, la suite des affaires avec le sécrétaire d'Etat de France au point et dans l'esprit où les avait laissées la disparition de L. Stanhope. Ni incertitude ni marchandage. Homme rude et difficile à vivre avec ses compatriotes, L. Townshend mit une sorte de coquetterie à marquer à Dubois une estime et une amitié qui ne se démentirent pas. Elles subsistaient encore dans toute leur force à la mort du ministre français.

Le successeur de Craggs à la secrétairerie d'Etat fut L. Carteret, dans la même voie. Bientôt même un disciple de prédilection, collaborateur attitré de Stanhope, dont il avait été le secrétaire, sir Luke Schaub fut adjoint à Sutton, en raison de l'étendue et de l'importance que les affaires allaient prendre à la cour de France par le congrès de Cambrai[2]. Sutton avait demandé à y représenter l'Angleterre. Schaub apportait à Paris un esprit et des disposi-

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.
2. L. Townshend à Sutton, Whitehall, 1er (12) mars 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 262.

tions de grande bonne volonté. Suisse de naissance, Anglais par naturalisation, il était exempt du vieux fonds de rivalité internationale, résidu des siècles, dont il était si difficile aux Anglais de race d'écarter les suggestions. Il se voua franchement au système de l'alliance française; sans morgue, sans raideur, et bien accueilli de Dubois, il devient bientôt un ami de la maison.

CHAPITRE XX

LES TRAITÉS DE MADRID

I

Dès la chute d'Alberoni, l'ambassadeur impérial à Paris, M. de Penterriedter, avait pressenti que cet événement allait modifier la situation au détriment de l'Autriche : autant les alliés, manda-t-il à sa cour, avaient été unis contre une Espagne leur ennemie, autant ils allaient maintenant se désunir; chacun, cédant aux suggestions de l'égoïsme politique, chercherait à gagner la nouvelle amie pour lui seul; on les verrait enchérir les uns sur les autres par des concessions dont l'Empereur ferait les frais[1].

On ne pouvait pas mieux dire. Les choses, en effet, tournèrent ainsi. Mais en fait d'égoïsme parmi les alliés, il n'appartenait guère au cabinet de Vienne d'adresser un reproche à personne.

L'essentiel pour la France et l'Angleterre était d'apaiser et de se concilier l'Espagne, plutôt que de s'asservir à l'ambition sans limites et à l'intraitable orgueil de l'Empereur Charles VI. L'Espagne hostile, c'était au regard de

1. Paris, 22 décembre 1719. Weber, p. 100.

l'une, un foyer de menées dangereuses avec la vieille cour; de l'autre, une base éventuelle d'opérations pour le Prétendant; ainsi, point de sécurité à Paris ni à Londres.

De là, l'empressement des deux gouvernements français et anglais à se supplanter l'un l'autre dans les bonnes grâces du roi et de la reine d'Espagne, avec Gibraltar pour enjeu de cette partie bizarre, le Régent offrant bruyamment à l'Espagne une place dont il n'avait ni le droit ni le moyen de disposer; le roi George, tout prêt à la restituer, mais à bon escient, pourvu qu'il en eût le mérite auprès de Philippe V, et qu'à cette complaisance il ne risquât pas, lui, son trône d'Angleterre, ses ministres, leur tête[1].

Mais enfin, mieux inspirées, les deux puissances rivales s'aperçurent qu'au lieu de se faire échec mutuellement, le plus sage était de s'entendre, de combiner leurs efforts pour parvenir à un traité d'alliance entre les trois Etats; et alors nécessairement on se présenterait en arbitres au congrès de Cambrai. Sous l'impulsion du P. Daubenton, Philippe V adhéra, en principe, à cette union. Le premier pas fut le traité de Madrid (27 mars 1721), entre les rois de France et d'Espagne, stipulant une alliance défensive avec garantie réciproque de leurs royaumes, provinces, états, les offices les plus « pressants » du roi de France pour la restitution de Gibraltar au roi d'Espagne et pour le réglement des affaires de Toscane, de Parme et Plaisance.

Un article séparé portait que, comme il convenait également aux intérêts de la France et de l'Espagne d'inviter le roi de la Grande-Bretagne à entrer dans leur union pour le maintien de la tranquillité publique, elles agiraient de concert pour porter ce prince à prendre conjointement avec

1. Chap. XVI.

elles les mêmes engagements pour leur sûreté commune, et qu'il serait fait un nouveau traité d'alliance défensive entre la France, l'Espagne et l'Angleterre[1].

Le duc d'Orléans se porta fort auprès de Philippe V, touchant la restitution de Gibraltar par George Ier. Telle était, en effet, la sincérité du roi de la Grande-Bretagne, qu'à la demande du colonel William Stanhope, il écrivit de sa main à Philippe V une lettre, 29 avril (10 mai) 1721, portant promesse de lui rendre Gibraltar, contre un équivalent, dès qu'il serait possible d'avoir le consentement du Parlement; et Philippe V ayant récriminé contre le mot d'équivalent, George eut la condescendance d'en écrire une autre, en date du 1er (12) juin, où il omit cette clause malsonnante, et parla seulement du commerce de ses sujets. Il réitérait sa promesse relative à Gibraltar; de plus, il avait, disait-il, ordonné à son ambassadeur, aussitôt terminée la négociation dont il était chargé, de lui proposer de nouvelles liaisons de concert et conjointement avec la France, convenables, dans les conjonctures présentes, non seulement à affermir leur union, mais à assurer le repos de l'Europe; il finissait sur des paroles cordiales[2].

Ainsi donc, il professait nettement le système de l'action commune avec la France et en Espagne et en Europe.

Cette lettre, le colonel la garda provisoirement par devers lui et ne la délivra qu'à l'issue conforme de la négociation, c'est-à-dire lors des ratifications.

II

Maulevrier, appelé naturellement, en sa qualité d'ambassadeur de France, au rôle de médiateur entre les Anglais

1. Baudrillart, t. II, p. 449-456. Dumont, *Corps diplom.*
2. Baudrillart, t. II, p. 460 et 461, p. 467. L. Mahon, vol. II, p. 137.

et les Espagnols, s'employa avec ardeur à faire accepter des uns et des autres, à titre d'équivalent, le rétablissement du traité de décembre 1715 et de la déclaration de 1717, œuvres d'Alberoni qui favorisaient le commerce anglais en haine de la France. Son zèle avait l'excuse d'un intérêt supérieur, par exemple d'empêcher un rapprochement entre l'Angleterre et l'Autriche. Mais où il passa les bornes, ce fut en insistant auprès du colonel Stanhope pour qu'il insérât dans le traité général d'alliance entre les trois Etats un article confirmant les conventions de commerce qui, primitivement, devaient figurer dans une pièce séparée sous la signature seulement du ministre Grimaldo et de Stanhope. Il apportait étourdiment la garantie de la France à des arrangements commerciaux dont les Anglais devaient profiter à l'exclusion des Français, alors qu'au traité du 27 mars, Philippe V, pour toute faveur aux Français, les avait rétablis simplement dans les privilèges dont ils jouissaient avant son avènement. Stanhope repoussa tout d'abord cette immixtion de la France dans la discussion des intérêts particuliers entre l'Angleterre et l'Espagne. De guerre lasse, il y consentit.

Enfin, le 13 juin 1721, les trois négociateurs, Maulevrier, Stanhope et Grimaldo, s'enfermèrent en grand mystère dans le palais du roi et procédèrent à la signature de la nouvelle triple-alliance. Les termes reproduisaient exactement ceux du traité du 27 mars entre la France et l'Espagne. Une déclaration signée seulement de Maulevrier et de Grimaldo portait que ce traité de mars entre la France et l'Espagne continuerait de subsister dans toute sa force[1].

L'ambassadeur français, en rentrant chez lui tout triomphant, trouva déposées sur son bureau des dépêches de

1. Baudrillart, t. II, p. 465.

Dubois, datées du 7 juin, où le ministre, tant au nom du Régent qu'en son propre nom, blâmait l'idée qu'il avait poursuivie auprès du colonel Stanhope d'incorporer au traité les arrangements commerciaux entre l'Espagne et l'Angleterre. « En sorte, disait Dubois, que comme ces conventions et ces traités ont été faits sans l'intervention de la France dans leur origine, il ne parût pas que S. M. y entrât dans une circonstance où rien dans l'affaire ni les intéressés ne l'invitent à le faire et lorsque, en effet, ce sont pour la plupart des stipulations qui donnent aux Anglais des privilèges et des avantages exclusifs, contraires aux intérêts des sujets du Roi, et dont S. A. R. aurait été bien éloignée de désirer le rétablissement et la confirmation, si des raisons beaucoup plus intéressantes pour la France et pour l'Espagne ne l'avaient engagée à vous prescrire de ne pas vous y opposer[1] ».

Ne pas s'opposer : le Régent ne voulait ni ne pouvait s'opposer à ce rétablissement des privilèges des Anglais; sans quoi, pas de traité, mais il entendait n'y pas travailler de ses mains au détriment du commerce français. C'est ce que l'ambassadeur, dans l'ivresse d'une si grande négociation, avait perdu de vue. Il courut demander à Stanhope d'annuler cet article : vaine requête. Celui-ci, réfractaire auparavant à l'idée d'introduire la garantie de la France dans des stipulations commerciales entre l'Angleterre et l'Espagne, avait fini par s'en rendre compte comme d'un avantage inespéré. Il refusa de rien changer; et Maulevrier en fut pour sa malencontreuse bonne volonté et sa fausse manœuvre.

Dubois blâma l'agent qui n'avait pas compris ses instructions sur ce point; cependant il ne le désavoua pas. Son

1. Baudrillart, t. II, p. 463.

attitude et son langage furent d'un homme d'Etat qui sait séparer le principal de l'accessoire. L'essentiel était d'empêcher la cour de Vienne d'engager de nouveau celle d'Angleterre dans ses intérêts. « Cette considération, écrit Dubois, l'a emporté dans l'esprit de S. A. R. sur la peine qu'elle a eue de voir que vous n'ayez pas compris les ordres qu'elle vous a fait donner le 7 de mai de n'entrer que par de simples offices dans la négociation des points qui ne regardent que les intérêts de l'Espagne et de l'Angleterre respectivement. Elle a été surprise et je l'ai été aussi que vous ayez fait les plus grands efforts pour y faire intervenir le Roi, quoi qu'elle vous eût fait expliquer jusqu'à quel point elle vouloit y entrer. Mais c'est une affaire finie et si cet accident peut avoir des inconvénients, la chose est si bonne et si avantageuse dans le tout qu'il faut se consoler de ce qui manque à sa perfection. »

En terminant, Dubois prescrivait à l'imprudent de garder un profond silence sur ce sujet, afin que l'incertitude du fait pour le public et le temps fissent tomber, s'il était possible, cet événement dans l'oubli [1].

Au mois de juillet, on échangea les ratifications des traités tels quels; et alors seulement le colonel Stanhope remit à Philippe V la lettre de George Ier, datée du 1er juin, dont nous avons fait mention plus haut. En dehors du traité proprement dit, les Français et les Anglais convinrent ensemble d'inviter les Hollandais à entrer dans ce nouveau système de quadruple alliance inverse de la Quadruple-Alliance initiale.

Comme gage de sincérité et d'amitié, et afin d'atténuer par un procédé délicat les fâcheux souvenirs de 1718, George, après l'échange des ratifications, ordonna aux auto-

1. Dubois à Maulevrier, 24 juin 1721. Baudrillart, t. II, p. 466.

rités de Mahon de rendre les vaisseaux pris sur les Espagnols à la bataille d'Agosta et ramenés dans ce port. Il en fit remettre la valeur, argent comptant, aux capteurs auxquels il les avait donnés après le combat, selon la coutume qui se pratiquait en Angleterre en de pareilles occasions[1].

Toutes ces négociations furent menées à l'insu de l'Autriche. Quand, au mois de juillet, alors que les ratifications s'échangeaient à Madrid, M. de Penterriedter témoigna quelque soupçon à Dubois, celui-ci, qui n'en avait pas encore la nouvelle, nia avec l'assurance dont il était coutumier au besoin[2].

La conclusion de ce traité était un événement considérable; car il déplaçait l'équilibre de l'Occident. L'Espagne sortait de son isolement, elle enlevait à l'Empereur ses alliés, et pouvait se flatter de voir modifier à son avantage les conditions que lui avait imposées la Quadruple-Alliance. Le Régent et Dubois s'affranchissaient de la cabale de la vieille cour en même temps qu'ils donnaient satisfaction à l'amour de la nation pour le sang de Louis XIV. L'Angleterre acquérait de grands avantages de commerce et réduisait le Prétendant à l'impuissance. Quant à l'Autriche, mise à l'improviste en face du faisceau des trois puissances, elle descendait au second plan, selon les prévisions mélancoliques de son ambassadeur à Paris.

1. Colonel Stanhope à Grimaldo. Madrid, 15 juin 1723. En français. Trait de la lenteur espagnole : la cour de Madrid laissa passer plus d'un an avant de se mettre en mesure d'aller chercher les vaisseaux; quand elle s'y décida, l'officier qui en avait l'entretien était absent. Cela fit un retard. Mais, dit Stanhope, l'Espagne a tort de croire qu'on ne veuille pas exécuter le traité. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.

2. Weber, p. 118.

III

Cette réconciliation naturelle et désirable des deux branches de la maison de Bourbon a été dénaturée et travestie, comme tout ce qui tient à la politique extérieure de la Régence.

Selon Lémontey, les Anglais ayant pénétré nos négociations avec Philippe V, il fallut laisser dans l'ombre le premier traité signé trois mois auparavant[1], et conclure de nouveaux traités entre les trois puissances, où tout fut sacrifié à l'intérêt de la Grande-Bretagne.

Nous venons de voir que les deux gouvernements de France et d'Angleterre, après avoir jouté l'un contre l'autre à Madrid, en étaient venus à s'accorder, et que le traité du 27 mars entre la France et l'Espagne prévoyait l'accession de l'Angleterre. Elle s'opéra, en effet, par le traité du 13 juin qui s'incorpora le précédent, loin de l'anéantir[2].

« L'art et le crédit de la France, continue Lémontey, servirent à cimenter le commerce de sa rivale dans les colonies espagnoles ». Or, en cette matière précisément, l'ambassadeur français avait contrevenu aux intentions et aux instructions du Régent et de Dubois.

« Maulevrier était trop bon Français pour ne pas gémir de cette fatale complaisance, et Dubois trop éclairé pour ne pas en rougir ». Ce fut Maulevrier qui tira de son propre fonds cette fatale complaisance et l'imposa pour ainsi dire au négociateur anglais; ce dont il fut justement blâmé par Dubois, qui subit cette erreur d'un homme irréfléchi comme une faute sur laquelle il n'y avait pas à

1. Celui du 27 mars 1721.
2. Baudrillart, t. II, p. 464, note.

revenir et qu'il importait, au contraire, de couvrir d'un voile épais. Et lorsque Maulevrier lui répond, le 10 juillet : « M. Robin[1] et moi sommes dans une tristesse qui nous ôte toute liberté d'esprit », il ne fait allusion à aucune responsabilité encourue par Dubois, mais à celle qu'il a encourue lui-même et que la dépêche de Dubois du 24 juin lui a mise sous les yeux.

Il n'est pas vrai davantage que « les traités furent envoyés de Paris tout rédigés », au moins dans la portion qui prête à la critique et qui fut l'œuvre personnelle, voulue, de Maulevrier.

De cette suite d'erreurs, Lémontey déduit, par voie de conséquence, que « on serait tenté de croire que ce prélat vendit son pays, s'il est vrai qu'il devint alors pensionnaire du roi George ». L'inanité démontrée des reproches que nous venons de discuter ne relègue-t-elle pas cette insinuation finale parmi les fables calomnieuses dont la légende a émaillé le ministère de Dubois[2]? L'imputation de vénalité n'est pas plus fondée en 1721 qu'en 1718[3].

Au cours de ces négociations, le gouvernement britannique, afin de plaire à la Hollande, de ménager l'Autriche et de prendre ses sûretés éventuelles, demanda au gouvernement français la promesse de ne jamais porter la guerre dans les Pays-Bas autrichiens ou hollandais, et même, en cas d'agression venant de ce côté, de se tenir autant que possible sur la défensive, idée étrange qu'il dut abandonner devant l'énergique résistance qu'elle rencontra au Palais-Royal[4].

1. Son auxiliaire.
2. Lémontey, t. II, p. 425. Baudrillart, t. II, p. 464 et suiv., étude approfondie et lumineuse de cette partie de la politique de la Régence, jusqu'à présent si peu connue.
3. Voir notre t. II, p. 220.
4. Weber, p. 116. Lettre de Schaub à L. Carteret. 3 et 21 mai 1721.

CHAPITRE XXI

LA PAIX DU NORD

I

L'été de 1721, où la réconciliation et l'amitié relièrent ensemble, par un traité, la France, l'Angleterre et l'Espagne, pour la plus grande sécurité de l'Occident, vit aussi la paix renaître dans le Nord.

Une suite d'heureuses négociations conduites par l'Angleterre et la France avaient réconcilié avec la Suède les États qui, pour la dépouiller, avaient épousé la cause de la Russie, c'est-à-dire le Hanovre, la Prusse, la Pologne, le Danemark. La Suède et la Russie restaient seules en face l'une de l'autre, duel inégal, où la première n'était même plus de force à se garer des atteintes que lui portait la savante férocité de son adversaire. Stanhope avait rêvé un coup de foudre sur la marine moscovite. L'amiral Norris, moins audacieux que Byng dans les mers de Sicile, ne parut dans la Baltique que pour tenir son pavillon loin du théâtre de la guerre. « Il paraît que les Anglais en firent trop s'ils n'étaient que médiateurs, et trop peu s'ils étaient ennemis[1]. » Stanhope avait renoncé dès lors à une

1. Voltaire, *Histoire de Russie*, chap. xv.

intervention armée, et s'était réduit à fournir des subsides à la Suède, en même temps qu'il en sollicitait aussi du Régent. Après lui, L. Townshend fit voter au parlement un subside de soixante-douze mille livres sterling. Le roi de Suède, Frédéric Ier, dénué de forces militaires, comprit alors la nécessité de la paix. Le tsar qui, lui-même, la désirait, refusa de recevoir la médiation de l'Angleterre; il accepta seulement celle de la France. M. de Campredon, ministre de France à Stockholm, se transporta à Saint-Pétersbourg. Il obtint qu'un congrès pour la paix se réunît à Nystadt, port de Finlande à moitié chemin des deux capitales. Le tsar, afin de hâter le dénouement, renouvela par sa flotte (été de 1721) une guerre de destruction le long du golfe de Botnie, presque sous les yeux de la flotte anglaise mouillée devant Stockholm. Alors, sous l'inexorable nécessité, Frédéric Ier se résigna. Par le traité de Nystadt, 30 août (10 septembre) 1721, il céda au tsar le vaste domaine que, dans son âge héroïque, la Suède avait conquis tout le long des deux rives du golfe de Finlande, Livonie, Estonie, Ingrie, Carélie, Viborg. Il ne sauvait du naufrage que le duché de Finlande, vieille possession suédoise depuis le XIIe siècle.

Il ne fut pas fait mention, dans le traité, de la médiation de la France; et si l'Angleterre y figura, ce fut par une allusion peu bienveillante. ART. XXI. De la part de S. M. le roi de Suède, on comprend aussi dans ce traité de paix S. M. le roi de la Grande-Bretagne, à la réserve des griefs qu'il y a entre S. M. czarienne et ledit roi, dont on traitera directement, et l'on tâchera de les terminer amiablement[1].

Les gouvernements de France et d'Angleterre s'étaient flattés d'être appelés, et s'étaient promis de ne pas parti-

1. Pufendorf, *Histoire de Suède*, t. III, 2e partie, p. 64. Continuation, Amsterdam, 1748.

ciper autrement que de concert à la garantie du traité. Mais le tsar, ne tolérant point d'immixtion étrangère officielle, coupa court par cet article XXI désobligeant pour les Anglais, « incongru », selon leur expression[1]. Ils proposèrent une autre rédaction que M. de Campredon présenta et soutint à Saint-Pétersbourg avec plus de bonne volonté que de succès. Le Régent aurait été bien aise de fixer le tsar afin, disait-il, qu'il ne fût pas toujours comme une pierre en l'air[2]. Mais la médiation par lui tentée pour réconcilier George et le tsar demeura infructueuse [3].

N'importe, la pacification du Nord était un fait accompli. Vingt et un ans de combats avaient fait surgir un âge nouveau; et l'avènement de la Russie complétait l'Europe des grandes puissances.

II

Dubois était tout disposé à nouer avec elle des relations plus étroites, c'est-à-dire une alliance entre la France, la Moscovie et la Suède, où l'on aurait admis ensuite la Prusse et le Danemark. Ses vues s'étaient donc singulièrement élargies depuis le temps où il avouait ingénument à L. Stair son incompétence dans les choses du Nord. Il s'en ouvrit à L. Carteret. Mais cela n'eut pas de suite. De même, il conçut la pensée d'un traité de commerce avec le tsar. D'où, par jalousie, grande alarme chez beaucoup de ministres étrangers. Schaub ne fut pas le moins ému.

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 18 octobre 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.
2. Schaub à L. Carteret, Paris, 4 septembre 172(1). *Rec. Off. France*, vol. 359.
3. L Townshend au comte Broglio, 27 juillet 1724. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358. Dubois, tout en s'employant à un accommodement, n'y croyait guère. Schaub, à L. Carteret, Paris 2 janvier 1723. *Id.*, *ibid.*, vol. 359.

Dubois lui assura qu'il n'en avait pas été question, quoiqu'en réalité on ne pourrait pas y avoir de justes objections si un traité de telle sorte suivait la réconciliation des Anglais avec le tsar. Mais, ajouta-t-il, les gens expérimentés étaient d'opinion que la France n'avait rien d'avantageux à faire de ce côté-là. En effet, le comte de Rotembourg, qui avait négocié en Prusse et connaissait le Nord, objectait que les Moscovites ne recevaient rien des manufactures de France et voulaient être payés en argent comptant. Il combattait aussi par l'énormité des frais le rêve de Dubois, legs du système, de créer un commerce de caravane avec l'Inde et la Perse par la Russie[1].

Le prince Kourakin vint à Paris en grand mystère. Sutton, qui suivait de très près ses mouvements, sut que Dubois l'avait reçu quatre fois de nuit, et que Kourakin n'était demeuré que sept jours à Paris, travaillant toujours. Quand il essaya de s'en informer auprès de Dubois, celui-ci lui répéta, comme auparavant, ne rien savoir de ce voyage. Sutton redit à son tour, déçu dans sa curiosité : « Ce ministre est si mystérieux et si secret qu'il est impossible de savoir ce qui s'est passé entre eux[2] ».

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363, *passim*. Dans un Mémoire sur ces questions, Rotembourg fait observer que les pelleteries du Canada étaient moins chères que celles de Russie, que les cuirs dits de Russie, pouvaient être tirés de Dantzig, que le commerce des vins et eaux-de-vie ne gagnerait pas sur ce qu'il était, que le commerce des soieries avec la Perse coûterait trop par le transport et les escortes, que l'on serait à la merci des puissances, maîtresses de fermer le Sund, et qu'après tout on ne savait ce qui arriverait en Russie après le tsar. — Inclus dans une dépêche de Schaub à L. Carteret, Paris, 4 décembre 1722. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364. — Il n'est pas inutile de remarquer qu'aujourd'hui encore, à la fin du XIX[e] siècle, les échanges entre la France et la Russie sont très restreints. — Rotembourg était donc dans le vrai. Mais il avait le tort de puiser des inspirations auprès de Schaub avec qui il discutait au préalable ces questions à l'insu de Dubois. Schaub à L. Carteret, Paris. 25 octobre 1721, vol. 363.

2. Robert Sutton à L. Carteret, Paris, 25 octobre 1721. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.

Probablement Kourakin avait mission de solliciter près du gouvernement français l'aveu du titre d'empereur pour son maître. Dubois le détourna de demander une audience formelle au roi T. C. pour cet effet. Il craignait que le tsar ne prétendît le rang d'empereur après en avoir obtenu le titre. Il fallait, disait-il, consulter les alliés de la France; ces sortes de condescendances n'avaient jamais été accordées qu'à l'occasion de quelque grand traité. Il parlait ainsi afin de ralentir les Moscovites sans leur ôter l'espérance[1]. Mais déjà le tsar avait gagné de vitesse cette prudente diplomatie. Le 22 octobre 1721, un peu plus d'un mois après la paix de Nystadt, le Sénat et le Saint-Synode lui décernèrent le titre de Père de la Patrie et d'Empereur. Les ministres de France, d'Allemagne, de Pologne, de Danemark et de Prusse le félicitèrent le même jour de ce titre, qu'il voulut emprunter à la langue latine comme sanction de son entrée dans la famille européenne.

1. Schaub à L. Carteret, Paris 17 décembre 1721. En français. *Rec. Off., France*, vol. 363.

CHAPITRE XXII

LE CHAPEAU DE L'ABBÉ DUBOIS. CAMPAGNES DE 1720 ET 1721

I

La première campagne de l'abbé Dubois pour la conquête du chapeau avait fini par un humiliant désastre en cour de Rome. Ni l'intervention personnelle du Régent ni le concours de l'Europe de ce temps-là n'avaient ému le Saint-Père, qui même, peu satisfait d'écarter le candidat du gouvernement de France, avait compris dans l'offensante promotion de novembre 1719 l'archevêque de Reims, au mépris de l'exclusion formelle que le duc d'Orléans avait donnée à ce prélat.

D'abord atterré et comme hors d'haleine après son grand coup diplomatique porté à faux, Dubois, sous l'aiguillon de la nécessité et l'impulsion de Lafiteau, son imperturbable lieutenant, se ranima. Une dépêche chiffrée de ce dernier, datée de Rome, 27 novembre 1719, deux jours avant la railleuse promotion des dix cardinaux, en lui faisant pressentir qu'il en serait exclu, lui annonçait qu'un patron inattendu et certes très puissant dans cette cour offrait ses bons offices : rien moins que celui qu'on n'y connaissait que sous le nom de roi d'Angleterre, le chevalier de Saint-

George, désigné dans la correspondance secrète qui s'engagea, sous le nom de la *personne principale*, ou simplement *la personne*.

Le cardinal Gualterio, précédemment nonce en France, où il s'était acquis beaucoup d'amis, et depuis protecteur attitré près le Saint-Siège des couronnes de France et d'Angleterre (l'Angleterre jacobite), faisait savoir à Dubois que s'il pouvait faire payer au chevalier de Saint-George la pension qui lui avait été promise par le Régent à sa sortie d'Avignon, le chevalier lui donnerait, comme roi d'Angleterre, sa nomination au cardinalat. L'abbé tressaillit de joie et d'anxiété.

Ce délicat problème se posait à l'improviste, au milieu des embarras de la guerre d'Espagne, au plein de l'alliance anglaise, à l'heure de la chute d'Alberoni et des négociations qui furent si difficiles avec Philippe V en vue de la paix. Dubois, absorbé par de tels soins, se pourpensa à loisir sur l'offre de Gualterio. Comment accepter? Comment refuser? Au bout de deux mois seulement, le 6 février 1720, il répondit à Lafiteau [1].

La part qu'il avait eue, disait-il, dans les alliances formées entre l'Empereur, le roi George, la France, la Hollande et le roi de Sicile, ne lui permettait pas de profiter publiquement des ouvertures faites par la personne désignée. Il perdrait l'appui des grandes puissances. Les engagements du duc d'Orléans ne lui permettaient pas davan-

1. Sa lettre, que nous analysons, a été donnée par M. de Seilhac, t. II, p. 230. Lémontey (t. II, p. 9) dit qu'elle « seroit digne des crayons de Molière. La première moitié de sa lettre était consacrée à des imprécations contre une telle impudence, et la seconde à adopter l'expédient, pourvu qu'on le déguisât sous des formes impénétrables. » Il n'y a ni imprécations ni impudence dans cette lettre imprimée par Seilhac et auparavant par Sévelinges, t. I, p. 302. Mais Lémontey ne sait pas voir chez Dubois autre chose que la caricature à la Juvénal. Il ne sourit jamais.

tage de faire actuellement ce qu'on désirait. Les liaisons que la personne avait eues avec l'Espagne dans le temps que cette dernière était le plus animée contre le duc d'Orléans, avaient refroidi chez ce prince le penchant qu'il avait de lui faire tous les plaisirs qui ne seraient pas contraires aux engagements qu'il avait pris. En aucun cas, il ne pourrait convenir au personnage que l'abbé avait fait dans les affaires de l'Europe, de paraître avoir concerté ses avantages particuliers par ce canal, quelque bonne volonté, quelque compassion et quelque zèle qu'il pût avoir dans le cœur en faveur de cette personne.

Il lui fallait donc ou abandonner cette idée ou la retourner de manière qu'elle fût entièrement déguisée et impénétrable. Seul, le cardinal Gualterio était capable de trouver les expédients qui conviendraient. Suivait une ébauche de combinaisons pour assurer à la personne principale un secours de trois cent mille livres, payées soit directement à elle-même, soit indirectement par le pape, qui les donnerait comme de sa bourse; en retour de quoi on pourrait procurer la nomination dont elle disposait[1] au neveu chéri que son oncle désirait avancer; et alors le Saint-Père destinerait à l'abbé le chapeau qu'il aurait gardé *in petto*.

Le même courrier, outre cette lettre de Dubois, portait à Lafiteau une lettre du Régent relative à la nomination qu'il venait de faire de l'abbé Dubois à l'archevêché de Cambrai, avec chaude recommandation de l'appuyer activement près le Saint-Siège. On se rappelle que la mort du cardinal de la Trémoille, survenue à Rome un mois auparavant, avait fait vaquer l'archevêché de Cambrai, que les ministres d'Autriche et d'Angleterre procurèrent à Dubois,

1. En qualité de roi d'Angleterre.

et en même temps les fonctions de chargé des affaires de France en cour de Rome qui furent dévolues à Lafiteau, déjà pourvu de l'évêché de Sisteron, vers la fin de l'année 1719. D'agent officieux de Dubois, il devenait l'agent officiel de la France et, semblait-il, en d'autant meilleure posture pour conquérir le chapeau.

II

Dès lors, les opérations furent reprises de ce côté avec vigueur. Mais la défense du côté du Saint-Siège fut digne de l'attaque.

D'abord, le cardinal Gualterio promit au nom de la France trois cent mille livres au chevalier de Saint-George s'il donnait secrètement sa nomination à l'abbé Dubois. Le chevalier, ayant pris conseil de la nuit, trouva, le lendemain, la somme trop au-dessous de ses désirs et déclara qu'il lui faisait présent de sa nomination, ne prétendant absolument rien, quoiqu'on le sollicitât de bien des endroits. Il écrivit à l'abbé, le 4 mars 1720, qu'il ne tiendrait pas à lui qu'il n'eût au plus tôt la grâce qui était si justement due à son mérite personnel. Il s'était déterminé sans peine à faire les démarches nécessaires, s'en rapportant, du reste, à ce que le bon cœur, le bon esprit de l'abbé et son bon amour pour la justice lui inspireraient dans la suite. « Les effets, disait-il, prouvent plus que les paroles le désir que j'ai de faire plaisir à votre maître et à vous-même, et je ne négligerai certainement rien pour me conserver l'amitié du premier, et pour mériter vos bons offices auprès de lui [1] ».

1. Sévelinges, t. I. p. 317.

Le premier de ces bons offices du ministre auprès du maître fut d'en obtenir pour l'exilé que le pape ne pouvait plus soulager, un don de cinquante mille écus romains[1]. Dubois, afin de contenter deux personnes à la fois, chargea Lafiteau (24 mars) de faire remarquer au pape ce que ce prompt service témoignait de soins à son égard.

Autre trait de son zèle à servir le pape, mais alors directement. Le Saint-Père voulait que la République de Gênes lui livrât Alberoni pour le juger à Rome. Le Sénat génois s'y refusait. L'abbé raconte à Lafiteau que cette opinion prit le dessus en France comme ailleurs; et quand il entreprit de sonder ceux du conseil du roi, il n'en trouva aucun qui ne rejetât avec mépris une telle proposition. Et cependant il avait, dit-il, si fort à cœur de combler la mesure et de marquer à Sa Sainteté l'attachement qu'il avait pour elle, qu'il avait obtenu du Régent la promesse de soutenir le pape par écrit, et la permission d'intimer au chargé d'affaires de Gênes en France que le roi s'intéressait à ce que Sa Sainteté avait demandé à la République, et de dépêcher un courrier à Gênes pour ordonner à l'envoyé du Roi de concourir avec les agents de Sa Sainteté dans tous les cas qui se présenteraient. Il concluait triomphalement : « Voilà tout ce que le pape pouvait désirer de S. A. R., dans un cas qui intéressait sa générosité, et dans une matière très délicate, accordée selon son désir et au-delà de ce qu'il y avait lieu d'espérer ». Puis, avec un soupir : « Les courriers qui vont de Paris à Rome ne s'en vont pas les mains vides comme ceux qui viennent de Rome à Paris[2] ».

Suivait la nomenclature des avis importants, des assu-

1. Lettre de Dubois à Lafiteau du 24 mars 1720. Sevelinges, t. I, p. 320. Seilhac, t. II, p. 243. L'écu romain valait 105 sous.
2. Dubois à Lafiteau, 24 mars 1720. Seilhac, t. II, p. 241-242, note XXIX.

rances relatives au congrès, de la grande nouvelle de l'accommodement, que, coup sur coup, ses courriers avaient portés à Rome; et encore le sacrifice que le Roi et le duc d'Orléans avaient fait au pape du ressentiment que méritait la promotion de l'archevêque de Reims au cardinalat, malgré l'opposition du roi; et les soins de l'abbé pour engager l'Empereur et le Roi Catholique à faire savoir aux Génois qu'ils déplairaient aux trois plus grandes puissances de l'Europe, s'ils ne satisfaisaient pas sa sainteté.

Vraiment, il fallait que l'abbé, maté et aveuglé par la maladie de l'ambition, eût perdu tout empire sur lui-même pour descendre à propos d'Alberoni et pour entraîner un maître trop facile à des complaisances qui, à peine murmurées, avaient révolté le sentiment public et la générosité nationale. Comment ne comprenait-il pas qu'à mettre ainsi à nu sa passion et sa faiblesse par des empressements serviles, il s'éloignait du but, et confirmait un arbitre déjà peu bienveillant dans la pensée de le jouer, de le pressurer, de concession en concession, en l'alléchant par le mirage d'une récompense insaisissable?

Par exemple, le Saint-Père lui demanda, comme preuve préalable de dévouement, la promesse écrite de prendre les intérêts du Saint-Siège contre l'Empereur et le roi d'Espagne, notamment contre l'article de la Quadruple-Alliance de 1718 par lequel avaient été transformés en fiefs de l'Empire les duchés de Parme et de Plaisance, qui depuis le milieu du XVI[e] siècle relevaient du pape. L'abbé raconta à Lafiteau (14 mars 1720) comment, à Londres, il s'y était opposé si vigoureusement qu'on avait transféré furtivement, dit-il, l'affaire à Paris, où on l'avait tranchée, lui absent. Il protestait du zèle qu'il apporterait au congrès pour rendre service au Saint-Siège. Néanmoins, tout en gémissant « du dégoût qu'un honnête homme doit trouver

à voir qu'on marchande toujours avec lui et qu'on ne lui fait aucune grâce qu'en lui imposant des conditions et en la lui voulant faire acheter », il conserva assez de prudence et recouvra assez de fermeté pour prescrire à son agent de n'accepter aucune condition, surtout sur les affaires qui se devaient traiter au congrès. Le pape riposta par des difficultés de forme sur l'indult de l'archevêché de Cambrai, pour lequel on était en instance auprès de lui[1].

L'abbé agita alors la question de savoir si les trois cent mille livres offertes au roi d'Angleterre, étant distribuées dans la famille du pape, ne pourraient pas faire conclure l'affaire plus facilement que par l'intervention du roi. En ce cas, « il serait inutile d'y mêler aucune autre intrigue ». Cette idée n'eut pas de suite.

III

Tandis que le pétulant abbé poussait dans tous les sens ses travaux d'approche, celui qu'il est permis d'appeler son adversaire se tenait paisiblement au centre de la position, comme dans une citadelle imprenable d'où il défiait les impuissantes manœuvres de l'assaillant et d'où il répliquait, soit par des échappatoires, soit par des exigences lourdes et multiples.

Si l'abbé s'érigeait presque en père de l'Église pour avoir dressé l'accommodement et apaisé ainsi les querelles religieuses dans le royaume, le pape ne lui savait pas bon gré, non plus qu'au Régent, d'avoir transigé, au lieu d'imposer d'autorité au clergé de France l'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. D'ailleurs, il gardait rancune

1. Lett. des 14 mars, 17 avril 1720. Seilhac, t. II, p. 128, 235, 237.

au duc d'Orléans d'avoir, au commencement de sa régence, penché ouvertement du côté des jansénistes. Au moyen des jésuites, il avait participé à la conspiration de Cellamare; depuis, il n'avait pas désarmé. Il arguait aussi contre la brigue de Dubois de ce qu'il y avait déjà tant de cardinaux ultramontains; on s'en plaignait en Italie. Et les compétitions des diverses couronnes! S'il accordait un chapeau à l'une, les autres s'en prévaudraient pour exiger la même faveur.

Dans son entourage, les familiers du palais lui inspiraient mille frayeurs par d'odieuses suggestions contre Dubois [1].

D'autre part, le Saint-Siège exerçait des revendications politiques et territoriales en Italie qui l'instituaient en conflit avec les grandes puissances, et pour lesquelles il réclamait l'appui de la France. C'était, comme nous l'avons dit, la suzeraineté du duché de Parme et Plaisance, dont le pape Paul III avait donné l'investiture à Pierre-Louis Farnèse en 1545, et qui, après avoir subi une interruption, avait été transférée à l'Empereur par la Quadruple-Alliance en 1718, malgré l'opposition de Dubois. C'étaient les salines et pêcheries de Comacchio, autre objet de litige avec l'Autriche. C'était le duché de Castro et Ronciglione que Odoart Farnèse, duc de Parme, avait engagé au mont-de-piété de Rome pour une somme qu'il n'avait pas pu rembourser, et que le pape Alexandre VII avait libéré et incorporé au domaine ecclésiastique en 1661. Le duc de Parme, appuyé par le roi et la reine d'Espagne, ses héritiers désignés, prétendait faire revivre les droits des Farnèse sur ce fief en remboursant l'hypothèque. Enfin, il y avait

1. Gualterio à Dubois, Rome, 4 avril 1720. *Brit. Mus. Id.*, *ibid.* On se rappellera les dénonciations calomnieuses que le nonce Bentivoglio avait écrites de Paris contre le Régent.

quelque ombrage du côté de la France à propos d'Avignon.

Le Saint-Père entendait que ces affaires fussent réglées à son avantage par Dubois avant le chapeau. Ses illusions sur la puissance du ministre français en Europe étaient grandes: et il faisait la sourde oreille lorsque celui-ci répondait qu'avec le chapeau, et alors seulement, il aurait l'autorité nécessaire pour soutenir utilement au congrès les droits du Saint-Siège. Ni d'un côté ni de l'autre, on n'avait foi dans la reconnaissance.

IV

Cependant, celui que dans ce commerce interlope on appelait couramment le roi d'Angleterre, et que, d'abord, l'abbé aurait souhaité mettre hors de son jeu, n'était pas d'humeur à perdre les occasions de libéralité de la part du gouvernement français. A la nouvelle de l'allocation des cinquante mille écus romains par le Régent, sur la demande de l'abbé, il pria le cardinal Gualterio de faire savoir à la personne en question (c.-à-d. Dubois) sa vive reconnaissance : il ne donnerait pas de repos au pape qu'il ne lui eût accordé ce qu'il ne cesserait pas de lui demander en sa faveur; il priait cette personne d'étaler à son principal (entendons le duc d'Orléans) des sentiments que les paroles ne pouvaient exprimer et qu'il n'appartenait qu'à un cœur comme le sien de comprendre[1]....

Déjà Dubois avait dominé ses premières hésitations. Dans l'ombre, son langage, ses allures, sont d'un conspirateur déterminé. Le 27 mars 1720, il affirme au cardinal

1. Inclus dans une lettre de Gualterio à Dubois, du 4 avril 1720. *Papiers de Gualterio, Brit. Mss., Additional man*ts, n° 20321, fol. 153.

Gualterio que le secours obtenu par ses soins, si petit qu'il soit, viendra régulièrement. Lui-même, dit-il, il va, par de profondes mesures, travailler à la *sape*. Point de confidents : « Je ne veux de correspondance avec personne, absolument sans exception ; je tenterai tout et ne m'engage à rien. Je ne veux d'autre récompense que celle de satisfaire les sentimens dont je suis pénétré. » Et quant à l'efficacité de ses profondes mesures, il rappelle que, sur la recommandation du pape, transmise par M. de Sisteron, il a fait obtenir les cinquante mille écus romains à la personne principale qui avait écrit inutilement à M. Law, au cardinal de Noailles et même au duc d'Orléans. Il suppliait Gualterio de diriger l'évêque de Sisteron dans les démarches nécessaires pour déterminer le pape. « Je sais que le naturel du pape est très opposé à la décision dans les moindres choses. Il veut tirer des avantages ultérieurs, et faire des marchés conditionnels... Il... voudrait s'assurer des services considérables de ma part dans le congrès : c'est au succès qu'il prétend attacher sa grâce. »

Là, en effet, était le système du Saint-Père. Dubois proteste de son aversion pour ces conditions qu'il juge serviles, déshonorantes ; elles le révoltent. Il espère donc que Son Eminence l'aidera à avoir cette décision et à se mettre, par un prompt succès ou un prompt refus, dans un état tranquille, qui donnera une liberté entière à sa conduite et ne l'exposera plus aux incertitudes, aux mortifications auxquelles il serait livré, s'il ne prenait pas la résolution et le parti qu'il prend[1].

Vain propos. Il ne le prenait qu'en parole, le parti du tout ou rien.

Lafiteau redoubla de sollicitations auprès du Souverain

1. 27 mars 1720. Sévelinges, t. I, p. 323-326.

Pontife. Un jour, quelle douce surprise! c'est le Saint-Père qui lui dit qu'il attend lui-même une grâce de l'abbé Dubois, savoir que son neveu Alexandre Albani, nonce à Vienne, soit invité à prendre part au futur congrès. L'évêque de Sisteron s'empresse de garantir la bonne volonté de son patron; et comme le pape, poussant son avantage, se plaint du fardeau de ses dépenses pour le chevalier de Saint-George, l'évêque déclare que si le pape se décide enfin à acquitter sa promesse du chapeau, on défraiera le chevalier par voies secrètes, et l'honneur continuera d'en appartenir à Sa Sainteté. Le pape, satisfait en apparence, promet de réfléchir mûrement. Lafiteau donne dans le panneau: il écrit à l'abbé qu'il tient le chapeau. Mais nouveau détour de stratégie diplomatique : au lieu du chapeau, Clément XI accorde seulement l'indult pour l'archevêché de Cambrai.

A Paris, déception et colère. Dubois répond indigné à Lafiteau (17 avril 1720) : « La cour où vous êtes est un labyrinthe, dont nous ne sortirons de longtemps, ni peut-être jamais. On y a honte d'accepter les services les plus essentiels; on y compte pour rien tous ceux qu'on a rendus; on ne promet que pour en tirer de nouveaux; on oblige à des garanties impossibles; on consume toute la vie des aspirans en espérances frivoles et en démarches indécentes : il n'est ni d'un homme sensé, ni d'un homme d'honneur de passer sa vie dans ce purgatoire[1]. » Sa bile épanchée, il envoie à Vienne (23 avril) un agent secret qui met Alexandre Albani dans ses intérêts en flattant son amour-propre. Il lui fait donner par le roi de France le titre de cousin.

Mais cet Albani, attendant de son admission au congrès le chapeau que son oncle lui réserve *in petto*, veut aussi

1. Sévelinges, t. I, p. 329.

gagner les Anglais. Il fait savoir par une tierce personne aux envoyés britanniques, Saint-Saphorin et L. Cadogan, que si le roi ne s'y oppose pas,son oncle, en échange, autant qu'il pourra le faire sans perdre le decorum de la papauté, en usera à l'égard du Prétendant de la manière dont le roi le souhaiterait, et il s'expliquait sur ce sujet comme si le pape était déjà fort las et dégoûté [1].

V

Le cardinal Albani, frère du nonce à Vienne, honnête homme et conciliant, selon le témoignage de Gualterio, conseilla au chevalier de Saint-George d'exposer au pape par écrit sa détresse, et de le prier d'y pourvoir. Le Saint-Père s'en émut et fit des promesses à l'accomplissement desquelles pourvut l'arrivée du subside de France. L'exilé qui, après les longs délais des envois d'argent à cette époque, venait de toucher les cinquante mille écus romains (mai 1720), adressa à Gualterio de nouvelles protestations d'amitié envers le principal, d'attachement à ses intérêts personnels et de zèle pour son ministre. Il se plaignait des procédés de la cour de Rome, de la bizarrerie de ceux qui devraient être la sagesse même. Sa patience n'avait jamais été plus exercée. Mais il n'aurait point de repos que cette affaire ne fût terminée [2].

En même temps, l'évêque de Sisteron serrait le pape de si près que le pontife finit par s'écrier : « Si vous prenez un peu de patience, je vous réponds que vous aurez ce chapeau pour M. l'abbé Dubois; mais si vous me pressez

1. Saint-Saphorin et L. Cadogan à L. Stanhope, Vienne, 26 juin 1720. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 215.
2. Lettre à Gualterio, mai 1720, Sévelinges, t. I, p. 332.

davantage, vous me ferez mourir de chagrin, et vous me mettrez par ma mort hors d'état de le lui donner[1]. » Simple ruse de guerre afin de se ménager quelque répit.

Le roi d'Angleterre, c'est-à-dire celui qu'on dénommait ainsi à Rome, conseilla à l'évêque et à Gualterio de ne pas se relâcher. Lui-même, se soumettant à faire ce qu'il appelait des bassesses (mais, disait-il, elles changent de nature quand elles servent à la reconnaissance) envoya, par un de ses gentilshommes, demander une audience au cardinal Albani; et, laissant de côté sa propre dignité, il alla le trouver dans son appartement. Le prélat protesta des bonnes intentions de son oncle, le Saint-Père. Seulement, il allégua les prétentions de l'Empereur, du roi d'Espagne, de la république de Venise : il fallait attendre une quatrième vacance pour contenter tout le monde. Le cardinal Gualterio pria le pape lui-même de lui permettre de l'entretenir, non pas à titre de ministre du roi d'Angleterre, ni de mandataire de la France, mais uniquement comme son serviteur et sa créature; le pape, excédé de se trouver en quelque sorte assiégé, déchargea brusquement sa bile. Il éclata en plaintes contre le roi d'Angleterre qui lui avait tant d'obligations, et qui, au lieu de reconnaissance, ne lui apportait que des ennuis. A la dernière audience, il lui avait parlé de cette affaire avec une ardeur et une insistance intolérables. Et, en présence des cardinaux et des autres membres du consistoire, stupéfaits de cette sortie, il manifesta le regret d'avoir fait trop de cardinaux pour la France; il se plaignit, à propos de l'accommodement, de l'archevêque de Reims (le même pourtant qu'il avait cardinalisé en manière de défi au Régent et qui, ensuite, pour recevoir sa calotte rouge des mains du roi, avait signé le

1. Sévelinges, t. I, p. 334.

corps de doctrine du cardinal de Noailles); il cria, tel est le terme du cardinal Gualterio, narrateur de cette scène, contre la lettre du cardinal de Noailles à ses curés sur le même sujet, et qui montrait bien ce que c'était que cet accommodement; enfin qu'il ne pouvait pas obliger les autres couronnes à s'ajourner[1].

On voit clairement que la mauvaise volonté de Clément XI à l'égard de Dubois, sans compter des motifs d'un autre ordre, tenait à la question de la bulle et aux ménagements que l'abbé avait cru devoir observer à l'égard du clergé français. Là était, en ce qui le concernait, le vice rédhibitoire.

Le nouvel archevêque, à peine sacré (9 juin 1720), reprit ses opérations de la grande guerre à la conquête du chapeau. Sur sa demande, le Régent revint à la charge par une seconde lettre au pape, 22 juin (rappelons que la première était du 29 novembre 1719) où, croyant toucher à la fois le chef de l'Eglise et le chef de famille, il vantait la pureté de ses intentions et les soins qu'il avait pris pour faire recevoir la constitution *Unigenitus* dans tout le royaume; et, d'autre part, promettait ses bons offices pour faire agréer Alexandre Albani, son neveu, au prochain congrès, à titre de ministre apostolique.

A la même date, Dubois informait l'évêque de Sisteron d'une indiscrétion commise à Vienne par Alexandre Albani, sur laquelle nous reviendrons; puis, avec une sensibilité dont il ne soupçonnait pas le côté comique, il dépeignait, sur le ton de la plus séduisante idylle, comment il se ferait une gloire et un plaisir d'agir à l'égard de Sa Sainteté et du cardinal Albani : « Soins, offices, gratifications, estampes,

1. Gualterio à l'abbé Dubois, Rome, 7 mai 1720. Par le courrier qui portait les bulles de l'archevêché de Cambrai. *Pap. de Gualterio, Brit. Mss.*

livres, bijoux, présents, toutes sortes de galanteries ; chaque jour on verra quelque chose de nouveau et d'imprévu pour plaire, et qui surprendra, lorsque je serai en droit de le faire par reconnaissance, et que je pourrai le faire avec honneur.

« C'est le fond de mon naturel.... C'est sur ce fondement que les plus grandes puissances de l'Europe, qui m'ont traité avec bonté, trouvent en moi une source inépuisable de moyens et de talens pour leur marquer mon attachement. » Et si Sa Sainteté le met dans ce point et dans cette situation, « il n'y aura aucun jour de sa vie qu'elle ne reçoive, par mon attention, quelque consolation et quelqu'amusement qui lui fera attendre avec impatience chaque poste ; et ses désirs n'iront pas si loin que mon industrie et mon application à les prévenir et à les satisfaire[1]... »

Si ces alléchantes promesses du tentateur parvinrent jusqu'au Saint-Père, elles manquèrent leur effet. Même le roi d'Angleterre étant allé dire au pape que s'il élevait l'archevêque de Cambrai au cardinalat, la récompense en serait partagée entre deux personnes, lui-même par une pension considérable, et le Saint-Père, à qui il ne demanderait plus rien au delà des douze mille écus romains qu'il lui avait assignés, cette perspective parut sourire au pape. A cette nouvelle, Dubois ne douta plus du succès. Mais il dut bientôt reconnaître qu'il n'en avait pas fini avec la politique dilatoire contre laquelle il s'usait désespérément. Alors, il tomba dans une de ces défaillances passagères dont il était coutumier.

« Puisque le pape, manda-t-il à Lafiteau (15 août 1720), ne peut accorder la grâce tant de fois sollicitée, dans le temps qu'elle lui serait utile, et que je n'en recueillerais

1. 22 juin 1720. Sévelinges, t, I, p. 341.

pas le principal fruit que j'en espérais[1], je ne dois plus ambitionner cet honneur. » Ainsi, ne plus parler de rien à Sa Sainteté ni à personne. Il prendra son temps pour préparer son Altesse Royale à cette résolution. « Elle trouvera bon, sans doute, que je cesse de compromettre son nom[2]. »

Tandis qu'il s'exprimait sur ce ton de renoncement, le premier commis des affaires étrangères, Pecquet, soit spontanément par la connaissance intime qu'il avait du caractère de son chef, soit à l'instigation de celui-ci, écrivait à Lafiteau : « Servons le ministre malgré lui-même ».

Le ministre poursuivait en France son œuvre d'apaisement des querelles théologiques, œuvre pourtant si peu appréciée à Rome. La Déclaration du 4 août 1720 érigea la bulle *Unigenitus* en loi de l'Etat. Elle fut enregistrée le 23 septembre suivant au grand-conseil, en attendant que le parlement, dûment assoupli dans son exil de Pontoise, consentît à l'enregistrement (4 décembre). Le lendemain de l'enregistrement au grand-conseil, Dubois célébra par une lettre à Lafiteau (24 septembre 1720), le zèle, l'autorité, les lumières du duc d'Orléans venu à bout d'une entreprise si combattue. On avait été étonné des connaissances qu'il avait fait paraître dans cette occasion.... Ceux qui étaient bien intentionnés pour la gloire du Saint-Siège et pour la paix de l'Eglise... seraient affligés mortellement si le pape ne lui donnait pas de promptes marques de sa reconnaissance[3].

Le Régent mis au rang des docteurs de l'Eglise, mais par un juge trop intéressé !

1. Toujours en vue du congrès. Le fruit eût été d'y servir d'autant plus efficacement les intérêts du pape.
2. Sévelinges, t. I, p. 346.
3. Sévelinges, t. I, p. 349.

Et tandis que l'archevêque de Cambrai revenait si vivement à la charge, l'évêque de Sisteron, aux termes de ses instructions du 15 août, déclarait à Clément XI que l'archevêque renonçait à ses instances avec défense de lui en parler davantage; et à la manière dont ses excuses, pour avoir outrepassé ses ordres en plaidant la cause avec cette chaleur, furent accueillies du Saint-Père, il conclut en ces termes :

« Croyez-moi, dans la première promotion, qui sera très prochaine, il n'y aura encore rien pour nous[1] ». Les secousses du système courant alors à sa ruine faisaient dire qu'il n'y avait plus d'argent en France et excitaient le mépris des Italiens.

Le Prétendant intervint auprès du pape. Il dit que la renonciation du ministre français ruinait ses espérances; que c'était la mortification la plus sensible qu'il eût éprouvée après la perte de sa couronne, puisque le seul exercice qui lui restât de ses prérogatives royales lui était interdit. Le Saint-Père répondit qu'il ne lui contestait pas son droit de nomination au cardinalat, mais que le pape avait toujours le droit de rejeter les sujets désignés, lorsqu'il avait contre eux quelque raison d'exclusion. Enfin, il n'était pas plus satisfait du Régent de France que de son ministre; le duc d'Orléans était peut-être le plus grand ennemi que l'Eglise et le Saint-Siège eussent alors[2]. Clément XI s'apprêtait donc, cela n'était pas douteux, à justifier le pronostic décourageant de l'évêque de Sisteron.

1. Lettre du 15 septembre 1720. Sévelinges, t. I, p. 350.
2. Sévelinges, t. I, p. 351, 352.

VI

Mais avant de pousser plus loin sur ce terrain orthodoxe de l'Eglise et des Stuarts catholiques, il convient de suivre ce qui s'était fait en même temps et avec les mêmes vues sur le terrain hérétique des Stuarts protestants.

Cette histoire singulière se développe sur deux lignes parallèles qui, par définition, ne sauraient se rencontrer, et que l'astucieux conducteur de l'intrigue s'ingénie à maintenir dans la juste voie.

Les Anglais, à la fois dans leur propre intérêt et par un sentiment réel d'amitié pour Dubois, après l'avoir porté à l'archevêché de Cambrai, étaient résolus à ne rien négliger pour le porter à la pourpre; le seul moyen à leur disposition était de peser sur l'Empereur et de l'obliger à prendre en main à Rome la cause du ministre français. L'automne de 1719 avait trompé leurs espérances et leur brigue. Ils y revinrent dès les premiers jours de l'année suivante. Mais, à Vienne, le terrain était ingrat. L'Empereur et ses ministres ne cultivaient que leur intérêt égoïste; et si on leur parlait du chapeau de Dubois, ils ne manquaient pas de réserver d'abord leur droit à l'un des premiers chapeaux vacants. Ils sentaient, écrit Saint-Saphorin à Stanhope (Vienne, 10 février 1720), de quelle importance il serait que Dubois eût en partie l'obligation à l'Empereur de son chapeau de cardinal. Cependant, n'ayant eu à la dernière promotion qu'un chapeau au lieu de deux qu'ils attendaient, ils persistaient à solliciter avant toute chose ce second chapeau. « Je ne puis les faire sortir de ce retranchement : il y a, disent-ils, cinq ou six vieux cardinaux qui sont à l'agonie; d'abord qu'il y aura une nouvelle place vacante, ce qui ne

peut pas tarder, nous agirons fortement vers la cour de Rome en faveur de M. l'abbé Dubois[1] » et encore : « Les ministres impériaux savent fort bien qu'ils doivent le bon état de leurs affaires au courage et au savoir faire de L. Stanhope. Mais dès le moment qu'on leur parle naturellement et que l'on ne veut pas s'en laisser imposer, soit par des hauteurs malentendues, soit par des prétentions insoutenables, il leur semble qu'on leur fait le plus grand tort du monde[2]. »

Et sur ce que M. de Penterriedter leur mandait de Paris que Law était entièrement dans les intérêts du Prétendant et travaillait à renverser le nouvel archevêque de Cambrai, ils s'imaginèrent que le roi d'Angleterre aurait besoin de rechercher l'Empereur; que le Régent, s'il y avait du tumulte en France à cause des violences faites dans les finances, serait obligé de le rechercher aussi; et ils étaient très fiers, sans faire attention au dénûment de leurs finances[3]. Ces illusions bizarres n'étaient pas pour avancer les affaires de Dubois à cette cour. Même à la cour de France, Dubois périclitait tellement que Stanhope était accouru de Londres à Paris pour lui prêter main-forte auprès du Régent et le raffermir dans sa situation ébranlée[4]. De cette espèce de champ de bataille, il répondit (Paris, 1er avril 1720) à Saint-Saphorin de tâcher d'obtenir de l'Empereur un appui efficace à Rome en faveur de l'abbé.

« Après vous avoir marqué, dit-il dans le commencement de cette lettre[5], combien il y a de connexion entre la faveur et le crédit de M. l'abbé Dubois, et notre union avec cette cour icy, vous concevrés aisément combien il

1. *Rec. Off., Germany*, vol. 214.
2. *Id. ibid.*
3. Du même au même, Vienne, 20 mars 1720. *Rec. Off., Germany*, vol. 214.
4. Voir plus haut, chap. XVI.
5. Nous en avons fait usage plus haut.

nous importe de l'authoriser et de lui procurer tout le plus de crédit que nous pourrons. Il est très sensible et très reconnaissant des bontez que l'Empereur a déjà eu pour luy. Il veut encore faire une tentative à Rome pour le chapeau de cardinal et déclare n'en vouloir faire que celle-cy. Il en a parlé à M. de Penterriedter, qui luy a promis d'écrire à Vienne pour que l'Empereur donne de tels ordres à son ministre à la cour de Rome, qui fassent sentir au pape que la promotion de M. l'abbé Dubois est une chose à laquelle la cour de Vienne non seulement n'est point contraire, mais que bien loin de là elle lui serait très agréable. Si vous y pouvez quelque chose, je crois que vous rendrez un service très réel au Roy et à l'Empereur en y coopérant[1]. » Ainsi toujours, les intérêts de plusieurs grandes monarchies sont liés à la fortune ecclésiastique d'un fils d'apothicaire.

Sur ces entrefaites, le nonce à Vienne, Alexandre Albani, divulgua étourdiment que le roi Jacques s'intéressait à Dubois. Ce dernier frémit; il en tira pratiquement la conclusion que Sa Sainteté devait lui faire sans retardement la grâce que le duc d'Orléans demandait pour lui, afin de détruire l'opinion qu'il acceptait les offices du roi Jacques pour avoir le chapeau, ce qui le priverait du crédit dont il avait besoin à la cour d'Angleterre pour le succès des affaires du pape au congrès[2].

Selon une autre version, celle de Saint-Saphorin[3], le bruit serait venu de Rome à Vienne chez l'envoyé de Florence que l'archevêque de Cambrai sollicitait le Prétendant de le nommer au cardinalat. Un certain abbé Strickland,

1. Paris 1er avril 1720. En français. *Rec. Off., France*, vol. 361. *Germany* vol. 211.
2. Lettre à l'évêque de Sisteron, 22 juin 1720. Sévelinges, t. I, p. 339.
3. Dans une lettre à L. Stanhope, Vienne, 22 janvier 1721. *Rec. Off., Germany*, vol. 217.

qui pratiquait dans les deux camps, l'aurait répété chez Albani, qui en informa l'archevêque. Celui-ci jeta feu et flamme contre l'ingénu nouvelliste et le traita d'insigne imposteur. Saint-Saphorin, sachant que Vienne n'aimait pas la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre, en parla à l'ambassadeur français, le comte du Bourg, qui, à son tour, s'informa auprès du nonce. Albani s'écria que rien n'était plus faux; et il donna à entendre que le cardinal d'Altheim[1], ministre impérial à Rome, pouvait l'avoir écrit pour causer des brouilleries.

Les Anglais dédaignèrent ces propos. Dubois se sauvait par une restriction mentale : car s'il était vrai qu'il n'avait pas sollicité le patronage du Prétendant, il était vrai aussi qu'il en avait accepté l'offre et les services avec joie. Le pape, de son côté, fit la sourde oreille au raisonnement entortillé de l'aspirant cardinal. Et, néanmoins, imperturbable dans son désir de plaire, Dubois obtint de L. Stanhope et de George Ier l'admission d'Alexandre Albani au congrès, en qualité de nonce, quoiqu'ils y fussent peu disposés[2]. Ils mirent pour condition que le roi ne donnerait qu'un consentement verbal et non écrit, et que les ministres britanniques n'auraient aucune relation directe avec le nonce. Dubois aurait pu borner ses soins à ouvrir l'accès du congrès au neveu de Clément XI. Il fit plus : il lui offrit l'hospitalité dans son palais archiépiscopal.

Les Anglais approuvaient qu'il prétendît recevoir le chapeau ou y renoncer avant le congrès, et ils pressaient toujours la cour impériale d'agir auprès du pape. Ils avaient mis dans ses intérêts le comte de Stahremberg, l'un des principaux ministres de Charles VI[3]. Le comte de

1. Ou d'Altham.
2. L. Stanhope à Saint-Saphorin, Pirmont, 26 juillet 1720. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 215.
3. Schaub à Dubois, Hanovre, 8 septembre 1720. Sévelinges, t. I, p. 317.

Sinzendorf, autre ministre impérial, leur annonça enfin que non seulement on donnerait ordre au cardinal d'Altheim de déclarer au pape que l'Empereur ne prétendait point de chapeau de cardinal pour équivalent de celui qui serait donné à l'archevêque de Cambrai, mais qu'encore il le presserait d'accorder à cet archevêque ledit chapeau; qu'on ferait la même démarche auprès d'Albani, à Vienne; et que M. de Penterriedter, à Paris, aurait ordre de communiquer le tout au Régent et à l'archevêque de Cambrai, afin qu'il pût prendre en conformité ses mesures à la cour de Rome[1]. Mais les Anglais apprirent ensuite que ni à Vienne ni à Rome, auprès d'Albani et du pape, les Impériaux ne remplissaient loyalement leur promesse. Ils se dérobèrent par une équivoque. Saint-Saphorin eut alors une explication très vive avec Sinzendorf; et il écrivit à Stanhope :

« Je ne lui donneray aucun relâche sur cette affaire. J'ignore de qui vient cette explication si puérile qu'ils ont donnée à l'engagement qu'ils avoyent pris, et si peut-estre ils avoyent tous cru qu'ils pourroyent esquiver ledit engagement par ce faux-fuyant; mais j'espère que veu la manière dont nous leur serrerons le bouton, ils ne nous échapperont plus »[2].

Si la bonne foi ne brillait pas chez les Impériaux, elle était pleine et entière chez les Anglais. Sincèrement, ils trouvaient le temps long.

Impossible, mande Sutton à Craggs (Paris, 13 octobre 1720), de parler d'affaires à l'archevêque de Cambrai. On se flattait qu'après l'enregistrement de la déclaration du roi touchant la Constitution au grand-conseil, il pour-

1. Saint-Saphorin et L. Cadogan à L. Stanhope, Vienne, 25 sept. 1720. En français, *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 215.
2. Vienne, 6 novembre 1720. *Id.*, *ibid.*

rait donner quelques moments aux affaires de son département. Mais l'archevêque de Paris, refusant toujours de donner son mandement, « l'archevêque de Cambrai néglige totalement toute autre affaire qui ne sert pas ses vues sur le chapeau pour lequel il se meurt de désir. Il a eu l'heureuse chance d'obtenir, grâce à l'appui de S. M., la recommandation de l'Empereur à la cour de Rome. Mais d'après certains avis, le pape aurait l'intention de le tenir dans l'attente et sous sa dépendance, et il l'exclurait de la promotion qu'il va faire très prochainement. Je voudrais que ce procédé pût le guérir de son feu d'ambition ; mais il y a plutôt lieu de craindre que l'appât de la pourpre ne le maintienne dans la dépendance du pape[1]. »

VII

Ainsi, à la fin de l'été de 1720, d'une part, l'agent de Dubois à Rome, d'autre part, ses amis d'Angleterre, auguraient une nouvelle déception. En effet, dans les derniers jours de septembre, Clément XI promut trois cardinaux, parmi lesquels l'archevêque de Cambrai ne figura point. Tout était à recommencer après cette seconde campagne, aussi malheureuse que la première.

Déçu en novembre 1719, Dubois en était demeuré quelques mois comme désemparé. Déçu encore en septembre 1720, il essaie de se raidir et prétend être très mortifié que contre ses intentions et ses prières (exprimées dans sa lettre du 15 août), on (c'est-à-dire Lafiteau) ait fait mention encore de la grâce demandée pour lui par le duc d'Orléans[2]. Mais bientôt il prend un ton militant. Le car-

1. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 362.
2. Lettre à Lafiteau, 15 octobre 1720. Sévelinges, t. I, 352.

dinal de Noailles vient de publier (17 novembre 1720) son mandement d'acceptation de la Constitution. « Voilà donc, écrit Dubois, la fin des travaux que S. A. R. avait entrepris, dont le parfait succès dépend de la manière dont cet ouvrage sera reçu à Rome. Si Sa Sainteté prend le parti le plus sage, comme il n'en faut pas douter, elle verra bientôt l'autorité du Saint-Siège rétablie dans le royaume avec une obéissance générale.... Si, tout au contraire, on fait à Rome quelque démarche qui excite de nouveaux mouvemens, on pourra rebuter l'ardeur du zèle de S. A. R. qui est nécessaire pour l'exécution de ce qu'elle a procuré, et on verra des éclats qui ne formeront plus une division de dispute, mais infailliblement un schisme[1]. » Et encore, à un autre personnage : « Le Saint-Siège a couru risque de perdre la France, et la voilà plus que jamais sous ses lois et sous son autorité[2]. »

L'évêque de Sisteron, à qui le pape passait volontiers ses importunités en faveur de l'agrément de son esprit et de ses manières, harcela le Saint-Père pour lui arracher, sinon une nomination immédiate, du moins une promesse écrite[3]. Le cardinal Albani lui servait discrètement de second, indiquant les heures propices. Le roi d'Angleterre donna en personne. Le 17 décembre, il emporta la promesse formelle du pape d'élever au cardinalat l'archevêque, mais sans l'amener à se déterminer sur le temps précis; et toujours avec la condition que ni l'Empereur ni le roi d'Espagne ne prétendraient une compensation.

1. Lettre à Lafiteau, 26 novembre 1720. Sévelinges, t. I, p. 357.
2. Sévelinges, t. I, p. 359.
3. Il n'avait pas de pitié. « Le pape, écrivait-il, malade et souffrant, est devenu tellement inaccessible par sa mauvaise humeur, que personne n'ose plus l'aborder. En vérité, je crains qu'il ne meure en désespéré... Il n'est plus homme, lui qui était si affable, et son chagrin le transporte tellement, qu'il éclate jour et nuit en invectives contre ceux qui le servent dans sa maladie. » 26 novembre 1720. Sévelinges, t. I, p. 361. Clément XI n'était plus qu'à trois mois et demi de son heure dernière.

C'était à quoi l'autre roi d'Angleterre, George Ier, pourvoyait alors. Sous sa pression infatigable, l'Empereur en faisait faire la déclaration à Rome par le cardinal d'Altheim. Mais le comte de Sinzendorf ne laissa pas ignorer à Saint-Saphorin que le Prétendant demandait aussi le chapeau pour le même archevêque à qui il reconnaissait avoir les plus grandes obligations[1]. Quoi qu'il en soit, Charles VI, non seulement donna les instructions voulues au cardinal d'Altheim à Rome, mais il en informa M. de Penterriedter à Paris par une lettre conçue dans les termes les plus flatteurs pour Dubois, avec ordre de la communiquer et au Régent et à son ministre (janvier 1721).

Quant au roi d'Espagne, Dubois avait prise sur lui par le P. Daubenton, qui appréciait plus équitablement que le Saint-Père son rôle dans l'affaire de la Constitution, et par le duc de Parme et la reine elle-même, qui avaient besoin de la France en Italie. Mais Philippe V était fantasque, presque insaisissable. Il fallut beaucoup de diplomatie pour fixer son humeur et l'amener à l'attitude de désintéressement de l'Empereur.

Combien plus difficile à conquérir était l'arbitre auquel aboutissaient tant de menées et d'embuscades! A travers les défaillances d'une santé qui dépérissait rapidement, le vieillard que les poursuivants traquaient avec un barbare acharnement conservait son sang-froid, rendait guerre pour guerre, stratagème pour stratagème, et déjouait les plus savantes manœuvres, les plus séduisantes tentations. Il ne voulait donner la promesse écrite du chapeau que Lafiteau cherchait à lui extorquer qu'à la condition d'y insérer que la France n'agirait pas en faveur du duc de Parme dans ses réclamations sur le duché de Castro et Ronciglione;

1. Saint-Saphorin à L. Stanhope, Vienne, 22 janvier 1721. En français. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 217.

sans quoi sa promesse serait nulle. « Sa Sainteté m'a déclaré, écrit Lafiteau, que si la France lui faisait perdre Castro et Ronciglione, elle dégageait par avance sa parole, pour ne pas en ce cas-là récompenser ses ennemis. Mais elle m'a ajouté en même temps qu'en avançant les intérêts du Saint-Siège de ce côté-là, Votre Excellence avait beau jeu pour avancer aussi le tems de sa promotion[1]. »

Les motifs dilatoires de Clément XI à l'égard de Dubois n'étaient donc pas d'ordre canonique. La partie se jouait sur l'échiquier politique. Si, enfin, au dernier moment, le pape donna sa promesse écrite, il sut la mettre sous la forme la plus décevante ; c'est-à-dire qu'il en fit l'objet d'une lettre adressée au chevalier de Saint-George (14 janvier 1721). Le désir qu'il avait, disait-il, de lui donner les plus grandes preuves de la prédilection paternelle et singulière qu'il lui portait, était si vif et si ardent, qu'il aurait bien voulu pouvoir lui complaire en créant cardinal immédiatement l'archevêque de Cambrai qu'il lui avait recommandé si souvent et avec des instances si pressantes. Mais, dans le moment, la chose était impraticable, parce qu'après avoir fait un si grand nombre de cardinaux étrangers, il lui fallait d'abord rendre quelque justice à tant de prélats italiens qui, malgré de longs et fidèles services, avaient eu la mortification de voir les étrangers préférés à eux dans les dernières promotions.

Puis, il posait ses conditions dans des termes enveloppés, mais compréhensibles : le prince lui ferait avoir préalablement par écrit les assurances que tant de fois il lui avait demandées comme un préliminaire indispensable, ces assurances étant exprimées clairement, sans équivoque, sans aucune condition, et signées de personnes dûment

1. Lettre à Dubois, 14 janvier 1721. Sévelinges, t. I, p. 419, 420.

autorisées. Alors, il ne ferait pas difficulté de comprendre l'archevêque de Cambrai dans la première promotion pleine[1] qui aurait lieu. Mais ici, une restriction finale : « Bien entendu qu'alors Votre Majesté persévère dans les mêmes dispositions favorables où elle est pour M. l'archevêque de Cambrai, et non autrement[2]. »

En d'autres termes, le Saint-Père ne connaissait qu'une seule recommandation, celle de Jacques Stuart; et il voulait qu'avant tout on promît authentiquement de satisfaire à ses revendications politiques et territoriales. On a beaucoup dit comment Dubois marchanda le chapeau; mais n'avait-il pas affaire aussi à forte et marchande partie?

Le Prétendant fut un peu troublé par cette lettre, qu'il aurait souhaitée plus précise et moins limitée. « Mais, écrivit-il à l'archevêque (15 janvier 1721), il a fallu accepter ce qu'on a pu obtenir pour le présent. » De fait, ils étaient tous joués par un moribond.

A travers ses souffrances, le Saint-Père se divertissait. Dubois avait demandé à Lafiteau le catalogue des livres qu'il croirait pouvoir être agréables à Sa Sainteté, et les petits ouvrages pour son usage journalier, les reliures, les estampes en France, en Angleterre, en Hollande. « Depuis que vous m'avez marqué qu'elle a quelque idée de mon attachement à sa personne, et qu'on ne lui a jeté aucun soupçon sur mon sujet, je ne veux rien négliger de ce qui peut lui faire plaisir et l'amuser dans les intervalles de ses grandes occupations et dans les langueurs de sa convalescence[3]. » Lafiteau répondait : « Ne pensez point... que le Saint-Père ait contre vous le plus léger motif de mécontentement particulier. Loin de là, il me répétait

1. C'est-à-dire portant sur plusieurs noms.
2. Sévelinges, t. I, p. 422.
3. 20 janvier 1721. Sévelinges, t. I, p. 395.

encore, hier même, qu'il vous aimait véritablement, qu'il vous estimait, que vous le méritiez, qu'il voulait reconnaître les plaisirs qu'il reçoit de vous, et qu'avec un peu plus de patience, il couronnerait sûrement tout à la fois votre mérite et ses propres sentiments[1]. » Mais ces plaisirs, qui lui agréaient de la main de l'archevêque de Cambrai, ne diminuaient en rien ses exigences envers le ministre, ni n'ébranlaient sa résolution d'ajourner la récompense jusqu'après le service rendu au congrès ; il le payait de bagatelles, c'est-à-dire de bonnes paroles, de promesses creuses qui transportaient ou désespéraient le solliciteur éperdu ; tel, selon la mode italienne du temps, on voyait dans la société le *patito*, c'est-à-dire l'ami exercé au métier de souffre-douleur.

Dubois n'osa pas communiquer à son maître la lettre de Clément XI au Prétendant. D'un coup d'œil, il perça les inconvénients et les dangers de cette faveur empoisonnée : inconvénients infinis, dit-il, à ce qu'il paraisse que le chevalier de Saint-George ait part à cette promotion ; injure pour le Régent, si elle paraît se faire à la sollicitation d'un autre prince que lui ; hostilité des Anglais au congrès contre la cour pontificale, et violences de leur part sur les côtes des Etats ecclésiastiques ; préjudice également pour le chevalier de Saint-George, la connaissance de cette collusion devant porter l'Angleterre et les alliés à exiger du Régent des déclarations et une conduite sujettes à de grands maux ; préjudice pour le pape lui-même s'il croit que d'éloigner la promotion de l'archevêque sera le moyen d'obtenir de lui qu'il fasse de tels efforts auprès des puissances, qu'il les amène à reconnaître au Saint-Siège la suzeraineté de Parme et la souveraineté de Castro ; car alors M. de Cam-

1. 4 février 1721, Sévelinges, t. II, p. 7.

brai, ayant montré son système et ses vues, n'aurait vis-à-vis les puissances ni liberté ni sûreté.... [1].

Un de ses grands soucis, on le conçoit, était la crainte que cette intrigue ne parvînt aux oreilles des Anglais; car, à Rome, on ne savait pas se taire. Ils furent informés, en effet, par le bruit public et par la malicieuse insinuation des ministres impériaux. Mais, confiance extrordinaire, ils ne s'en émurent pas. Ils connaissaient et pardonnaient les défauts de Dubois, sur qui, après tout, reposait l'alliance. Ils l'avaient adopté. Il a eu, écrit Sutton à L. Stanhope (Paris, 7 février 1721), la recommandation du Prétendant près le pape pour un chapeau, et il l'aurait eu sans la demande que le cardinal Acquaviva[2] fit d'un autre chapeau pour un sujet d'Espagne « en cas que le pape en voulût conférer un à *notre* archevêque. » Ce qu'il y a de fâcheux, ajoute-t-il, c'est que la poursuite du chapeau l'oblige à des complaisances trop grandes pour ceux qui peuvent l'aider ou le traverser[3]. Et les Anglais ne cessaient pas de talonner, comme ils disaient, la cour de Vienne pour qu'elle agît fortement à Rome dans l'intérêt de leur ami. Moins de dix jours après cette dépêche de Sutton, L. Stanhope mourait. Mais sa politique lui survécut. L. Townshend, son successeur au ministère, pratiqua les mêmes maximes.

De Paris à Rome, Dubois renoua le fil de la trame rompue par la tactique de Clément XI. Le cardinal Albani, longtemps l'un des membres affidés de la faction impériale, puis offensé de quelques procédés de cette cour, changea de camp, et offrit (4 février 1721) ses services à

1. *Mémoire* remis au cardinal de Rohan, février 1721. Sévelinges, t. II, p. 22. Le 29 mars suivant, Dubois écrivait à Lafiteau : « Si la Discorde elle-même avait formé un écrit, elle ne pouvait pas en inventer un plus propre à embarrasser et à faire du mal à tous ceux qui pourraient y avoir quelque rapport. » *Id.*, *ibid.*, p. 42.
2. Représentant de Philippe V.
3. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 362.

l'archevêque contre une somme de trente mille écus romains dont il avait un pressant besoin. « Il est sûr, dit Lafiteau, qu'il est résolu de finir l'affaire du chapeau, et il me disait encore hier au soir qu'il y perdrait plutôt le sien[1]. » La joie fut égale des deux côtés, l'un d'acquérir à si bon compte un tel appui, l'autre de recevoir le secours aussitôt qu'invoqué.

Cependant, le Régent pensa qu'il serait utile d'envoyer à Rome un personnage de marque, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, soit pour hâter la promotion de son ministre, soit en vue de la fin prochaine du pape et du conclave qui s'ensuivrait. Il choisit le cardinal de Rohan, qu'il supposait devoir agréer au pape, ayant été l'un des plus ardents constitutionnaires. Il le munit d'une lettre (20 février 1721) pour le Saint-Père, la troisième depuis le commencement de cette instance[2], sorte de plaidoyer pathétique en l'honneur de l'archevêque de Cambrai, lequel assurément avait tenu la plume. Le cardinal de Rohan voyagea lentement; il prit par l'Allemagne à cause de la peste de Marseille.

Clément XI se mourait, entre Lafiteau, obstiné à lui arracher la promotion avant son dernier souffle, et le cardinal Albani, qui, malgré la douleur de voir souffrir son oncle, l'obsédait tout le temps pour chercher le moment d'en obtenir cette grâce; mais Sa Sainteté était toujours dans le délire[3]. La mort seule mit fin à ces tristes scènes, 19 mars 1721.

Lafiteau, en annonçant cette nouvelle, prend position sur-le-champ. « L'essentiel est de faire une bonne capitulation avec le pape qu'on va faire, et de lui demander ce chapeau pour première condition. »

1. Sévelinges, t. II, p. 13.
2. Déjà 29 novembre 1719; 22 juin 1720.
3. Lafiteau à Dubois, Sévelinges, t. II, p. 37.

VIII

Le cardinal de Rohan arriva à Rome le 31 mars, le jour même où les cardinaux étaient entrés en conclave. Il avait pour auxiliaires Lafiteau et l'abbé de Tencin, conclaviste du cardinal de Bissy. Il se mit à la tête de la faction française, soutenu par les cardinaux Gualterio, Albani et Acquaviva. Ce dernier avait reçu de Philippe V, alors au moment de signer avec la France un traité d'amitié, l'ordre de soutenir Dubois et l'intérêt français[1]. Après un premier vote en faveur du cardinal Paulucci, à qui le cardinal d'Altheim donna l'exclusion au nom de l'Empereur, le sacré-collège, sous l'influence de la France, reporta ses voix sur le cardinal Conti, qui fut élu le 8 mai 1721 sous le nom d'Innocent XIII. Préalablement, le cardinal avait pris l'engagement écrit en forme authentique, de surseoir à l'affaire de la Constitution jusqu'à la majorité du roi, et de tenir la promesse du défunt pape de faire cardinal l'archevêque de Cambrai, Sa Sainteté ayant été guidée par trois motifs qui subsistaient toujours : la défense des intérêts territoriaux du Saint-Siège au congrès de Cambrai; la déclaration du chevalier de Saint-George qu'il se tiendrait pour satisfait de cette promotion, comme si elle avait été faite à sa nomination; enfin, le paiement des pensions qu'on lui avait fait espérer à sa sortie d'Avignon. On terminait cet écrit, en constatant le consentement désintéressé qu'on avait eu de l'Empereur et du roi d'Espagne; « de sorte que le pape, au commencement de son pontificat, pourra gratifier trois grands princes avec un seul chapeau[2]. »

1. Dubois écrivit une lettre de remerciements à Philippe V. Le duc d'Orléans fit de même, avril 1721. Sévelinges, t. II, p. 54.
2. Le Régent, l'Empereur et le roi d'Espagne. Sévelinges, t. II, p. 80 et suiv.

Après l'élection survinrent de la part d'Innocent XIII les mêmes difficultés qu'avait soulevées Clément XI, par le même désir de recevoir le prix du chapeau avant de le donner, c'est-à-dire d'obtenir des garanties immédiates sur les trois points précités. Mais, répondait Dubois (26 mai 1721) : « lorsqu'on croira que je n'ai d'autre intérêt en vue que celui d'être cardinal, comment serai-je écouté au congrès et en France sur les droits du pape? » Quoiqu'il eût accepté sans les avoir recherchés les bons offices du Prétendant, et quelque disposé qu'il fût à les payer, il s'opposait absolument à ce que ce roi d'Angleterre fût mentionné dans les pièces émanées de la chancellerie romaine. Il avait deux motifs : l'un de politique internationale, étant donnée l'intime alliance avec George I[er]; l'autre, d'indispensable gratitude envers le duc d'Orléans; ce prince ayant demandé cette grâce en sa faveur, il ne pouvait plus la tenir que de lui, ni l'obtenir que par lui. Il serait trop mortifiant pour S. A. R. « d'avouer qu'elle a eu besoin d'un secours étranger pour obtenir une grâce qu'elle a méritée du Saint-Siège, et qu'elle n'aurait que prêté son nom à celui qui l'aurait obtenue. En mon particulier, je serais au désespoir si la connaissance d'une démarche qui me procurerait un si grand bienfait devenait préjudiciable, comme il est très possible, à celui-là même qui me l'aurait procurée[1]. »

Déjà aussi, il avait dit, et il n'y a pas de juste raison de suspecter sa parole : « Nulle considération qui regarde mon intérêt ne peut me détourner un moment des devoirs de mon ministère et des intérêts de l'État, qui sont tous déterminés par le cours général des affaires de l'Europe; mais il ne faut pas s'attendre que le public me rende cette

1. Dubois au cardinal de Rohan, 10 mai 1721. Sévelinges, t. II, p. 69.

justice. » Et ce durant, il demeurait, selon son expression pittoresque, « sous le feu de la mousqueterie du genre humain[1] »; — il y est encore. — Dans sa lettre du 10 mai au cardinal de Rohan : « Lorsqu'on croira que je n'ai d'autre intérêt en vue que celui d'être cardinal, comment serai-je écouté au congrès et en France sur les droits du pape? Pourrai-je soutenir aussi hautement et aussi vigoureusement qu'il sera nécessaire ses intérêts contre ceux de l'Empereur et du roi d'Espagne tant que je serai dans leur dépendance? C'est un écueil certain, et si je m'y exposais, je me perdrais en même tems avec le Saint-Siège, que je servirais mal, avec les couronnes que je combattrais vainement, et en France, où tous mes soins et mes mouvemens seraient traités de prévarications.

« Il vaudrait mieux, comme V. Em. l'a fait remarquer à l'abbé Scaglione[2], que je renonçasse au chapeau que de faire des équipées infructueuses, sans autorité, sans droit, sans mission et sans défense; au lieu que si j'étais revêtu d'une dignité qui me mettrait en droit et dans l'obligation de défendre les intérêts de l'Église, je combattrais *pro aris et focis*, et je ferais un progrès que je ne puis pas espérer sans cela. »

Ce langage, si évidemment fondé en raison, n'avait pas d'écho en cour de Rome, où régnait la politique d'atermoiement. Des intrigues dont le foyer était en France travaillaient aussi à éloigner la coupe des lèvres du patient. La vieille cour, M. de Torcy embusqué dans la surintendance des postes[3], le maréchal d'Huxelles, outré contre le ministre

1. Lettre à Lafiteau, 20 janvier 1721. Sévelinges, t. I, p. 402. Lettre au cardinal de Rohan, 10 mai 1721. *Id.*, t. II, p. 74.

2. L'abbé Scaglione avait servi de conclaviste au nouveau pape.

3. Voir dans notre t. I, p. 262, le portrait que traçait M. de Torcy dans une lettre au cardinal Gualterio, 4 mars 1720. Mais Gualterio n'en était pas moins l'auxiliaire zélé de Dubois dans cette campagne du chapeau.

et la politique qui l'avaient dépossédé des affaires étrangères, le maréchal de Villeroi, ennemi du Régent et du ministre, le chancelier d'Aguesseau, le cardinal de Noailles et les jansénistes, dont le bras, qui l'aurait cru? s'allongeait jusqu'à Rome contre l'auteur de l'accommodement, des coteries de toute sorte, tout un monde rivalisa d'intrigue contre lui[1]. Le duc d'Orléans écrivait au cardinal de Rohan : « On me rapporta, ces jours passés, que des hommes et des femmes s'étaient ameutés pour vous écrire que vous ne deviez pas travailler si vivement pour l'archevêque de Cambrai[2]... »

Simultanément, le Régent et l'archevêque s'adressèrent au pape (26 mai 1721). L'archevêque félicitait le pape d'une exaltation dont son illustre naissance et ses grandes qualités le rendaient digne. Quant à lui, il était du nombre des pasteurs qui avaient un droit particulier à l'amour paternel de Sa Sainteté, et il était encore honoré d'un ministère qui lui donnait de fréquents accès auprès d'elle, et des occasions fréquentes et très précieuses de lui marquer le zèle ardent et le profond respect avec lequel, etc., etc.[3], — c'est-à-dire, non sans quelque raideur, ses titres : l'accommodement et le congrès.

Le Régent sollicitait du Saint-Père la grâce que le feu pape lui avait accordée en faveur de l'archevêque de Cambrai, et dont sa mort seule avait empêché l'exécution. Il parlait de ses bonnes intentions pour la paix de l'Église et pour l'autorité du Saint-Siège, du zèle de l'archevêque de Cambrai dans l'exécution de ses ordres pour la gloire et les intérêts du pontificat de Sa Sainteté.

1. Lettres de Dubois toujours si bien informé. Lettres au cardinal de Rohan, 10 juin 1721, et 13 juin : « La fureur des jansénistes est si grande, et tant de gens principaux qui ont des vues détournées se mêlent avec eux qu'on serait ravi de faire échouer cette affaire. »
2. Sévelinges, t. II, p. 130.
3. Sévelinges, t. II, p. III.

La négociation, cependant, demeurait entravée parce que le pape voulait avant tout qu'on libérât la Chambre apostolique des pensions extraordinaires qu'elle était obligée de payer au chevalier de Saint-George (la pension ordinaire qu'elle lui faisait était de douze mille écus romains). Mais les Français voulaient aussi leurs sûretés et ajournaient après le chapeau. Le chevalier leva la difficulté, ou, selon le style diplomatique de l'évêque de Sisteron, le personnage se désista de bonne grâce des sûretés qu'on exigeait pour sa subsistance.

Le moment décisif semblait approcher à grands pas. Dubois fit partir un courrier (10 juin) porteur de la confirmation et de l'exécution de l'engagement pris en faveur du prince. D'autre part, le cabinet de Vienne, toujours sous l'aiguillon des Anglais, déclarait à deux reprises, soit par le cardinal d'Altheim à Rome, soit à Vienne par le comte de Sinzendorf, que l'Empereur verrait sans aucun déplaisir la promotion de l'archevêque de Cambrai[1]. L'abbé Scaglione, qu'il était question de gratifier de mille pistoles, s'il était « effectif », donnait à espérer qu'Innocent XIII, qui avait l'intention de promouvoir son propre frère, l'évêque de Terracine, lui adjoindrait l'archevêque de Cambrai. Le chevalier l'avait mandé à ses amis en Angleterre, et le cardinal de Rohan ne doutait pas que ces affaires ne finissent dans le cours du mois de juin, déjà fort avancé. Le Régent ordonnait à Dubois, à quelque heure que le courrier de M. de Rohan arrivât, de l'éveiller et de ne pas différer d'un moment à lui donner une si agréable nouvelle. Dubois, tant humilié jusque-là, se redresse, donne de la voix : par allusion à l'attitude amicale de l'Autriche dont

1. Lettre de remerciement de Dubois à Sinzendorf, 23 juin 1721. Sevelinges, t. II, p. 138. Saint-Saphorin à L. Townshend, Vienne, 5 juillet 1721. *Rec. Off.*, *Germany*, vol. 218.

Rome lui a si souvent opposé l'exigeante jalousie, il dit au cardinal de Rohan : « Le pape ne peut donc courir aucun risque d'aller son chemin. Ce n'est plus le tems de me promener, de m'amuser et de me berner, comme on trouva plaisant de le faire sous Clément XI. Qu'on daigne y réfléchir[1]. »

De ses ennemis : « Je ne sais pas ce qu'ils peuvent faire, mais je suis persuadé qu'il n'y a rien qu'ils ne tentent, et je reconnais que le point essentiel contre leurs intrigues et contre tous les hasards qui peuvent favoriser leur mauvaise volonté, c'est d'attacher mon sort à celui de M. l'évêque de Terracine[2]. »

IX

Lorsqu'il traçait ces lignes, il y avait déjà neuf jours que son sort était détaché de celui de l'évêque de Terracine. Ce dernier avait été nommé cardinal, le 16 juin, et nul autre n'était associé à sa promotion, exclusivement fraternelle.

Le cardinal de Rohan éclata en plaintes auprès du pape. Il alla jusqu'à le menacer de reprendre le chemin de la France. Il donna à entendre à l'abbé Scaglione qu'il pourrait rendre public l'engagement écrit que le cardinal Conti avait contracté au conclave. A Paris, Dubois sut dominer sa surprise et sa colère; il laissa la parole à son maître le Régent, atteint lui aussi dans sa dignité, et piqué au vif par cette tactique décevante, alors que le royaume et les cours étrangères étaient imbus, disait-il, des démarches qu'il avait faites. Jugeant que sa gloire ne lui permettait pas de suivre

1. Lettre au cardinal de Rohan, 25 juin 1721. Sévelinges, t. II, p. 140, 142.
2. Même lettre du 25 juin.

davantage cette affaire, après avoir essuyé un dégoût si public, il prescrivit au cardinal de Rohan de renouveler au pape très respectueusement, mais avec force, les représentations qu'il lui avait faites; et que, s'il n'en recevait pas une réponse précise à donner par le retour du courrier, il déclarât à Sa Sainteté qu'elle ne serait plus importunée de cette grâce et qu'il prenait congé d'elle dans cette même audience[1].

Le cardinal n'eut pas à faire usage de cet ultimatum. Le pape, informé de l'alliance défensive signée à Madrid le 13 juin entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, craignit que l'Espagne n'y trouvât un appui pour revendiquer Castro et Ronciglione au nom du duc de Parme. Ce prétexte qu'on avait mis dans sa bouche pour le faire paraître effarouché du traité de Madrid était, selon Dubois (23 juillet), un piège envoyé tout dressé de Paris à Rome. On parlait aussi d'un mouvement prochain en Angleterre. Certains voulaient ajourner Dubois au succès de l'entreprise et au concours qu'il y aurait apporté. Mais le Prétendant, pressé de sa pension, pria instamment le pape de se hâter. Avant de reconquérir son royaume, il lui fallait vivre.

Innocent XIII se décida. Au consistoire du 16 juillet 1721, il proclama cardinaux Guillaume Dubois, archevêque de Cambrai, et Alexandre Albani, neveu du dernier pape Clément XI.

Ainsi se terminait presque à l'improviste, par le triomphe du fils d'apothicaire, cette lutte épique où l'homme de rien avait mobilisé à son service les grandes puissances de l'Occident contre un vieillard politique, rancunier, dont le caractère sacré et le sang-froid raffiné les avaient tenues toutes

1. Lettre du 29 juin 1721. Sévelinges, t. II, p. 149. Le Régent, malgré sa paresse habituelle, écrivit de sa main cette lettre au cardinal de Rohan. Elle est d'une brièveté nerveuse qu'il ne faudrait pas attendre de Dubois.

en échec. Entamée à l'automne de 1718, elle s'était prolongée pendant trois mortelles campagnes; la première close le 29 novembre 1719 par une promotion de dix cardinaux, dont deux français, l'abbé exclu; la seconde, dénouée en septembre 1720, par un nouvel affront au candidat de l'Europe; la troisième enfin, au mois de juillet 1721, couronnée de succès, la mort ayant fait disparaître l'exigeant auteur de la bulle *Unigenitus*, et suscité, à sa place, sur le trône pontifical, un élu qui n'avait pas d'œuvre personnelle à soutenir.

Et quels avaient été les motifs dirigeants de Clément XI? La répulsion à lui inspirée par l'immoralité flagrante de l'homme? Il n'y en a pas trace dans les documents. Mais ce qui est partout, comme nous l'avons marqué plus d'une fois, c'est : dans l'ordre spirituel, le mécontentement du pontife que Dubois eût substitué l'accommodement à l'exécution pure et simple de la bulle; dans l'ordre temporel, le désir d'obtenir pour le Prétendant une pension capable de rassurer le trésor apostolique; et pour le Saint-Siège, des garanties contre l'Autriche et l'Espagne dans leurs compétitions réciproques de suzeraineté et d'état territorial en Italie. De tout cela, Clément XI voulait le règlement au congrès avant le chapeau, décerné alors comme la récompense du service rendu. Mais selon la thèse plus rationnelle de Dubois, redisons-le, cette situation d'expectative aurait ruiné son crédit auprès des puissances. Plus éclairé, moins libre aussi de ses résolutions, Innocent XIII lui accorda terme et délai.

Tandis que le courrier du cardinal de Rohan porteur de l'heureuse nouvelle du 16 juillet brûlait la route de Rome à Paris, le courrier de Dubois courait de Paris à Rome porteur de lettres du 23 juillet pour le cardinal de Rohan et l'abbé de Tencin, lettres gonflées de colère et de douleur.

Avec le cardinal, il flétrissait ce « mélange si monstrueux de malignité et d'intérêt, de grands et de petits projets, de ressorts, d'acteurs... » Et, s'armant d'une assurance bien singulière dont il ne pouvait être ni croire le cardinal dupe, faisant aux autres le plus inattendu des procès : « Je suis au désespoir qu'on n'ait jamais pensé à moi, et que la prétention d'une distinction dont je pouvais bien me passer devienne la source, ou l'occasion, ou le signal de grands maux ». « Mais le sort en est jeté », déclare-t-il. Quelques lignes plus bas, il renonce. « Du reste, certainement, il ne sera plus question de moi. Je mettrai tous mes soins à calmer le ressentiement de Son Altesse Royale. J'aurai le même zèle pour les intérêts de la religion [1]. »

Moins retenu vis-à-vis de l'abbé de Tencin, il le prenait sur un ton presque approchant de la foire : « Vos lettres du 8 et du 10 m'ont mis dans une telle détresse, que je ne puis plus me souffrir moi-même; et il n'y a point de coiffure qui me paraisse aujourd'hui plus extravagante qu'un chapeau de cardinal[2] ».

Deux jours après cette imprécation suprême, l'arrivée du message du cardinal du Rohan (25 juillet) rectifiait ses idées.

X

Rentré aussitôt en possession de lui-même, il reçut la dépêche, s'asbtint de l'ouvrir, entendit la messe et se rendit chez le duc d'Orléans. Ce prince, transporté de joie, le

1. Sévelinges, t. II, p. 175, 176.
2. *Ibid.*, p. 181. Il lui fait part aussi de ses embarras d'argent, des emprunts qu'il a dû contracter personnellement (300 000 liv.) à cause de l'état d'épuisement du trésor (suite de la chute du système). — Lemontey, t. II, p. 45.

mena sur-le-champ chez le roi. De même encore le lendemain, cette fois en cérémonie (27 juillet), à l'audience du roi, quand le courrier pontifical, devancé d'un jour par celui du cardinal de Rohan, eut apporté la calotte que le nouveau cardinal devait recevoir des mains du monarque.

Mais la grande fête se célébra deux mois après, le 21 septembre, lorsque l'abbé Passarini, camérier du pape, apporta la barrette, ainsi qu'un bref de félicitations et d'encouragement adressé par Innocent XIII au Régent[1].

C'est un ministre britannique qui va nous retracer les traits principaux du triomphe en si grande partie l'ouvrage des Anglais. L'ambassadeur Schaub écrit à L. Carteret[2] :

« *Notre* cardinal vient de passer une semaine bien glorieuse. Il a reçu sa barrette du Roy et fait ses visites de cérémonie à Madame et au Régent et à Mme la duchesse d'Orléans. Tous les beaux esprits de la vieille cour, encore plus animée contre lui par le mariage avec l'infante[3] que par la guerre qu'il a faite à l'Espagne (s')étoient mis aux écoutes pour ridiculiser ses harangues. Surtout celle qu'il devoit faire au roy, étoit difficile, et ils s'attendoient ou qu'il loueroit et remercieroit fadement S. M. T. C., ou qu'il loueroit le Régent en homme payé et qui luy doit plus qu'au Roy, ou qu'il se loueroit soi-même des actions que la nation lui reproche, ou qu'il feroit une espèce d'amende honorable en promettant de mieux faire.

« Mais il a trouvé moien d'éviter tous ces écueils. Il a parlé avec humilité et avec dignité, mais si bien et si judicieusement que ses plus malins auditeurs ont été réduits à l'applaudir.

« Madame a aussy été surprise par le discours qu'il luy

1. En date du 31 juillet 1721. Sévelinges, t. II, p. 198.
2. Paris, 28 septembre 1721. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.
3. Nous en parlerons dans un des chapitres suivants.

a tenu. Elle ne l'aime point et n'auroit peut-être pas été fâchée de le luy faire sentir à cette occasion. Car me trouvant avec elle, avant qu'il entrât, elle me témoigna de la curiosité de l'entendre, en me disant : « Il connoit Saint-Cloud et il y est connu ». — Mais dez qu'il eut débuté ainsy : « Si la pourpre romaine dont je suis revêtu pouvoit faire oublier à Madame les premiers temps où elle a daigné jetter icy les yeux sur moy, je serois le premier à lui en rappeler le souvenir pour... » Madame me fit un signe d'approbation et la harangue étant finie, elle avoua n'avoir jamais rien entendu de plus beau.

« Mais celle qu'il a faite au Régent était de beaucoup la plus touchante... S'étant assis et couvert devant le Régent, il dit : « Je rougirois de confusion de paraître ainsy devant V. A. R., si ce que je suis n'étoit votre propre ouvrage ». Dans la suite, il lui dit : « Vous avez donné en moy la preuve la plus éclatante de l'étendue de votre pouvoir et de votre bonté en m'élevant du plus bas ordre de vos sujets au plus haut degré où un sujet ecclésiastique puisse monter ». Et voicy comme il commença son remercîment : « Je vous parlerois de ma reconnaissance si les soins qui m'ont attaché à votre personne dez votre plus tendre enfance ne m'animoient pour vous de sentiments infiniment plus vifs que tous les bienfaits ne sauroient faire naître... »

« Le Régent, après avoir marqué au cardinal la joye qu'il ressent de son élévation, ajouta : « J'aurois manqué au Roy et à moi-même si j'avois omis de récompenser dignement les importans services que vous avez rendus à l'État depuis que le soin m'en est confié; et quant à l'amitié, nous savons tous les deux à quoy nous en tenir[1]. »

1. Rappelons que l'impression de Saint-Simon concorde avec le récit de Schaub. *Mém.*, t. XVIII, p. 176.

De Londres, le secrétaire d'État, lord Carteret, envoya, au nom du roi et du cabinet, de chaleureuses félicitations au cardinal, regardant, disait-il, la bonne cause comme fortifiée par l'avancement d'un ministre qui n'avait cessé de travailler au bien de l'Europe à travers des difficultés à peine connues dans d'autres temps et que rien moins que sa sagesse et sa fermeté n'aurait pu surmonter. Il ne restait plus rien à souhaiter à lui et à eux, pour rendre complet le lustre de son ministère, que de voir ce qui était à la veille d'arriver, les grandes puissances de l'Europe en paix, jouissant des fruits qu'il leur en aurait procurés [1].

Entre les deux rois d'Angleterre, de fait et de droit, que la question du chapeau avait mis en mouvement (avec quel zèle et quelle efficacité, chacun dans sa sphère!) le cardinal partageait ses bons sentiments. Devers Rome, il fait parvenir par Gualterio au roi d'Angleterre en grand secret, une lettre de profond respect et de vive reconnaissance. S. Em. « sait quels sont les engagemens du ministère dont je suis chargé, et je me flatte que si elle jugeait nécessaire de suppléer les expressions dont je ne puis me servir, elle voudra bien le faire en assurant Sa Majesté Britannique que je n'oublierai rien dans le cours de ma vie pour lui marquer mon parfait et très respectueux attachement, toutes les fois que je pourrai concilier sa satisfaction avec le service du roi, et qu'en attendant que les décrets de la Providence en développent les occasions, j'aurai toute l'attention dont je suis capable à tout ce qui pourra lui être agréable et qui dépendra de mes soins et de mon application [2] ». Cependant, trois mois plus tard, (7 novembre 1721), par prudence, il prescrivit que toute relation quelconque entretenue jusqu'à ce jour par le car-

1. Sévelinges, t. II, p. 203.
2. 7 août 1721. Sévelinges, t. II, p. 197.

dinal Gualterio (protecteur de la couronne de France), au nom du Prétendant, cessât sur l'heure. Mais c'est toujours une consolation pour un roi en exil qu'on lui ouvre la perspective des décrets de la Providence.

Devers Londres, il semble que Dubois ressentît quelque embarras entre les deux branches des Stuarts. Abondant jusqu'à la prolixité dans sa correspondance d'Italie, il se tait plus de trois mois avec le roi George, auquel il était si redevable, depuis la lettre initiale par laquelle ce prince avait surmonté la répugnance du Régent à l'égard des ministres cardinaux. Le 6 novembre seulement (1721) il lui écrit :

« Je ne puis plus me contenter des voyes détournées dont je me suis servi jusqu'à présent pour marquer à V. M. ce que je lui dois sur ma promotion au cardinalat. Quand je n'aurois pour moi dans cette affaire que les souhaits de V. M. et la manière dont Elle a bien voulu s'en expliquer, j'en aurois une très vive reconnaissance: mais j'ai eu de plus ses puissans offices accompagnés d'une bonté particulière, et c'est avec une grâce dont le souvenir demeurera toujours au fond de mon cœur. J'ai même un sentiment de gloire infiniment flat(t)eur d'avoir pu m'attirer à ce point la bienveillance d'un monarque si auguste et si respecté de toute l'Europe. J'apporterai une attention continuelle à me conserver un bien dont je connois il y a longtems tout le prix et je chercherai avec ardeur les occasions de faire connoître l'attachement respectueux avec lequel je suis, Sire [1] ... »

Un dernier trait :

Joseph Dubois, frère de la nouvelle éminence, rapporte dans une lettre du 25 juillet, c'est-à-dire du jour même de

1. De V. M. le très humble et très obéissant, le cardinal Dubois. — La signature seule est autographe. *Rec. Off., France*, vol. 357. . . . . .

l'arrivée du courrier, qu'il n'y a pas de personne marquée à la cour qui ne soit venue (les féliciter). « Je ne me flatte pas qu'il (M. l'archevêque) ait beaucoup d'amis, bien loin de là ; je suis assuré qu'il n'en a presque point de véritables ; néanmoins c'est le train des hommes ; chacun fait des protestations et des soumissions comme s'il était véritablement ravi de l'événement et je ne doute pas que la plupart n'en soient désolés. Une dame m'a échappé ce matin qu'on disait à Paris qu'il fallait que M. l'Archevêque fût un diable pour avoir pu monter si haut dans les circonstances du temps, et que s'il lui prenait en gré d'être roi ou pape, il le deviendrait. Quoi qu'il en soit, il est vrai que tout plie sous lui et qu'il semble que rien ne lui est impossible [1]. »

De fait, si haut qu'elle se fût élevée déjà, sa fortune en France avait encore de la marge.

1. Seilhac, t. II, p. 146

CHAPITRE XXIII

LES MARIAGES ESPAGNOLS

I

Tandis que la passion du chapeau torturait Dubois jour et nuit, et semblait, au jugement de chacun, ne plus laisser de place pour les intérêts de l'Etat parmi ses préoccupations égoïstes, il entreprenait, avec une surprenante maîtrise de lui-même, l'affaire la plus épineuse et la plus brillante si le succès la couronnait : rien moins qu'une réconciliation sanctionnée par des mariages entre les Bourbons de France et les Bourbons d'Espagne. Un avis venu de Vienne l'avait informé que Philippe V songeait à une archiduchesse d'Autriche pour son fils aîné, le prince des Asturies.

Il en avait coûté beaucoup au duc d'Orléans de diriger contre l'Espagne la guerre que l'animosité et l'ambition du couple royal, Philippe V et Élisabeth Farnèse, avaient rendue inévitable. Le petit-fils de Louis XIV était très populaire en France. Aussi, dès que l'adhésion du roi d'Espagne aux conditions de la Quadruple-Alliance eut permis de poser les armes, le Régent employa-t-il son industrie à calmer, à endormir les ressentiments de son parent. Il soutint les réclamations de celui-ci sur Gibraltar, au risque d'une rupture avec l'Angleterre. Stanhope n'apaisa l'un et l'autre

qu'en leur persuadant de s'en remettre au futur congrès. Alors Philippe V signa une alliance défensive avec la France (traité de Madrid, 27 mars 1721), et il se prêta, après mainte incartade, à faciliter à Rome la brigue de Dubois. Dubois lui écrivit une lettre de gratitude en ce qui concernait son espoir de la pourpre (22 avril); qui plus est, il obtint du Régent qu'il écrivît à Philippe V :

« La joie que j'ai eue de la conclusion de notre grande affaire ne me fait pas oublier la grâce que Votre Majesté a faite à l'archevêque de Cambrai, dont il est aussi touché que si elle l'avait fait pape[1]... » Si l'archevêque n'osa pas se permettre d'écrire directement à la reine, il se loua dans une lettre à Scotti, l'envoyé de Parme (25 avril), des bontés de cette princesse, de la protection qu'elle lui avait accordée à Rome; il parla de la vivacité avec laquelle elle avait concouru à l'union des deux couronnes, la suppliant de disposer de lui comme de sa créature très respectueuse et très reconnaissante[2].

A ce premier pas de la réconciliation diplomatique succéda une démarche d'une plus haute portée, tendant à la fusion des intérêts dans la polique étrangère de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, c'est-à-dire la triple alliance de Madrid (13 juin 1721), afin de se présenter ensemble avec d'autant de poids et d'autorité au congrès de Cambrai.

Mais Dubois souhaitait plus encore. Il visait à une réconcilation de famille en mariant le roi de France avec une fille de Philippe V, et les fils de Philippe V avec des filles

1. Sévelinges, t. II, p. 54. Baudrillart, t. II, p. 458. Dubois aimait à prendre des arrhes sur l'avenir. Déjà, en 1717, après la signature de la Triple-Alliance à la Haye, il avait écrit au Régent qu'il lui était plus redevable de lui avoir donné cette marque de sa confiance (par la mission dont il l'avait chargé), que s'il l'avait fait cardinal. Voir notre t. I, p. 447.

2. Sévelinges, t. II, p. 55.

du duc d'Orléans. Il conduisit cette affaire si délicate avec le mystère, l'art profond, le savoir-faire qu'on attendrait à peine d'un conspirateur émérite. « Le secret en fut si entier qu'aucune puissance ni aucun particulier ne s'en douta[1] ».

Le moment venu, Dubois prescrivit à l'ambassadeur Maulevrier de présenter des observations à la cour de Madrid au sujet des projets de mariage avec la famille impériale. L'ambassadeur, très perplexe, s'en ouvrit d'abord au confesseur du roi, le P. Daubenton, qui le rassura et, sans se découvrir davantage, affirma en un langage sibyllin qu'il savait même des choses qui satisferaient et consoleraient entièrement le duc d'Orléans. Le même soir (25 juillet), le roi, auquel l'envoyé français voulait remettre ses observations écrites, les refusa en disant : « Il n'y a plus de réflexions là où il n'y a plus de sujets. » Très étonné d'avoir si bien réussi (selon son expression), Maulevrier le fut bien davantage le lendemain 26, lorsque le ministre Grimaldo vint lui annoncer officiellement que le roi, pour donner au Régent des preuves indubitables de son amitié... et de l'éternelle et bonne intelligence qu'il désirait entretenir avec le Roi, avec sa propre famille et avec le Régent, demandait à ce prince Mlle de Montpensier, sa fille, en mariage pour le prince des Asturies, et proposait de marier l'infante d'Espagne, sa fille, avec le Roi.

D'où venait cette résolution en contraste si flagrant avec l'inimitié que le roi d'Espagne avait manifestée jusque-là contre le duc d'Orléans? Était-ce, comme l'ont pensé plusieurs historiens, un mouvement spontané auquel les époux royaux se déterminèrent d'eux-mêmes, malgré la jeunesse de l'infante[2] et la haine qu'ils portaient au duc d'Orléans

1. Saint-Simon, *Mém.*, t. XVIII, p. 162.
2. Née le 31 mars 1718.

Dubois s'en attribua-t-il, par une hypocrite habileté, tout l'honneur devant le duc d'Orléans, son maître[1]?

Toujours est-il que le duc d'Orléans le regardait comme le véritable auteur de cette heureuse révolution de famille. « Il me dit, rapporte Saint-Simon, que tout cela s'étoit fait en un tourne-main, que l'abbé Dubois avoit le diable au corps pour les choses qu'il vouloit absolument; que le roi d'Espagne avoit été transporté que le roi son neveu demandât l'infante; et que le mariage du prince des Asturies avoit été la condition *sine qua non* du mariage de l'infante qui avoit fait sauter le bâton au roi d'Espagne ». Et Saint-Simon ne peut pas s'empêcher d'admirer « ce chef-d'œuvre de l'audace et d'un bonheur sans pareil ». Il ajoute que le détail de la négociation n'est jamais venu à sa connaissance[2]. Si ces mariages avaient été l'œuvre spontanée du roi d'Espagne, Saint-Simon très probablement aurait été mis au courant du détail lors de son ambassade à Madrid; et s'il n'en apprit rien, c'est que le procédé adopté pour la négociation avait dû être enseveli dans un impénétrable secret d'État, le secret de Dubois.

Assuré de la confiance de son maître par d'importants services, l'archevêque avait résolu, selon la forte expression d'un moderne, de conquérir, comme alliée, cette cour qu'il avait déconcertée comme intrigante, et vaincue comme ennemie[3].

1. Telle est l'opinion de Sévelinges, t. II, p. 200; de Baudrillart, t. II, p. 471 et suiv., dont le récit abonde en détails d'un vif intérêt. On y trouve aussi une explication très complète et très fortement déduite des motifs qui durent guider Philippe V. Mais cela n'entre pas dans notre sujet; et il n'y aurait pas lieu non plus de refaire ce qui a été si bien fait.

2. Si ce n'est que le duc d'Orléans lui dit que le mariage de sa fille avait été la condition absolue de celui du roi, et que le roi d'Espagne était si intimement et si parfaitement français qu'il n'avait fait de difficulté à rien moyennant le mariage de sa fille. *Mém.*, t. XVIII, p. 163, 224 et suiv.

3. Lémontey, t. I, p. 421.

Il essaya tout d'abord du duc de Parme, François Farnèse, par les mains duquel il avait renversé Alberoni. Mais le prince italien, comme s'il eût été l'arbitre de l'Occident, commença par demander soixante mille hommes pour chasser les Autrichiens de la péninsule. Alors, Dubois chercha sous la robe d'un religieux un conciliateur moins turbulent[1]; il le trouva chez le jésuite Daubenton, confesseur de Philippe V, homme doux et modeste, attaché à la France, sa patrie, heureux de la servir dès que son gouvernement faisait prévaloir dans le royaume la bulle *Unigenitus* et donnait un confesseur jésuite au jeune Louis XV. Maître de la conscience du timoré Philippe V, il sut l'amener aux mariages qui allaient unir les trois branches de la maison de Bourbon; et le langage énigmatique qu'il tint un beau jour à Maulevrier très surpris, fut l'indice, non pas d'une situation se dénouant d'elle-même dans l'esprit de Philippe V, mais d'une négociation occulte menée auprès de ce prince en dehors de l'ambassadeur, et parvenue à sa maturité après le plus silencieux labeur.

II

A ce sujet, il existe une source de renseignements très abondante et d'autant plus précieuse qu'elle émane d'hommes qui, sans avoir été mêlés à la négociation qu'on leur dissimula comme à tous autres, reçurent, dès qu'elle eut abouti, les confidences quotidiennes du grand meneur, c'est-à-dire les ambassadeurs anglais, Sutton et Schaub. A leur tour, ils relatent à leur gouvernement leurs entretiens avec Dubois; et c'est de leur récit que nous tirerons le nôtre.

1. *Id.*, *ibid.*

D'abord, rappelons la suite des faits.

1721, *9 juillet.* Dubois avertit Maulevrier des vues de Philippe V sur la famille impériale.

25 juillet. Le P. Daubenton rassure Maulevrier. Le roi confirme les paroles de son confesseur. L'ambassadeur est surpris très agréablement.

26 juillet. Grimaldo lui propose officiellement le double mariage.

4 août. Le Régent accepte par lettre autographe l'offre du roi d'Espagne.

12 août. Maulevrier remet cette lettre au roi en présence de la reine.

On règle les formes à observer, le tout dans le plus profond secret.

26 août. Le Régent prie le roi d'écrire trois lettres : 1° au roi de France; 2° au Régent, dans des termes d'affection pour la France, afin d'enlever les suffrages au conseil de régence; 3° au maréchal de Villeroy, dont autrement l'opposition pourrait tout perdre.

2 septembre. A l'Escurial. Le roi est tellement heureux qu'en lisant à haute voix la lettre du Régent, il peut à peine prononcer les mots; la reine sent ses jambes se dérober.

4 septembre. De joie, elle en perd le sommeil.

14 septembre. A Paris, aux Tuileries. Dans la matinée, le duc d'Orléans, en présence du cardinal Dubois, du duc de Bourbon, du maréchal de Villeroy, de Fleury, évêque de Fréjus et précepteur du roi, expose au roi la convention de son mariage. L'enfant qui, depuis... mais alors, il répond par des larmes; et ce n'est pas sans peine que l'évêque de Fréjus obtient qu'il profère le mot « oui ».

Au conseil de régence, tenu aussitôt après, sans perdre un moment, le Régent, autorisé par un « oui » sec et très

bas du jeune prince, déclare le mariage du roi avec Anne-Marie-Victoire, fille de Philippe V. Les ennemis du duc d'Orléans, comme foudroyés par cette révolution de famille, dont nul indice n'avait percé au dehors, ne peuvent pas se dispenser d'approuver unanimement, malgré leur fureur intime.

21 septembre. Leurs Majestés Catholiques reçoivent à Balsaïn la nouvelle de cette journée décisive; Philippe V écrit à la future épouse une lettre commençant par ces mots : « Je ne veux pas que vous appreniez par un autre que par moi-même, ma très chère fille, que vous êtes reine de France... »

A Paris. Le duc d'Orléans avait pris la sage précaution de ne pas mettre sa maison sur le même plan que la royauté et de se borner à déclarer uniquement le mariage du roi. Il jugea qu'il ferait mieux, pour une dizaine de jours, de laisser la cabale ronger son frein sous ces triomphants coups de théâtre, avant de lui asséner l'audacieux mariage de sa fille avec le prince des Asturies. Philippe V adresse de Balsaïn, 21 septembre, la demande en mariage pour son fils avec Mlle de Montpensier. Alors le duc d'Orléans demande au roi et obtient sur-le-champ la permission d'accepter l'honneur que le roi d'Espagne veut lui faire. Le lendemain, il en fait la déclaration au conseil de régence, le roi présent, et recueille les compliments d'hommes dont aucun ne s'était défié que le roi d'Espagne pût être réconcilié avec le duc d'Orléans; combien moins qu'il pût être capable d'accepter une de ses filles pour lui faire porter sa couronne après lui! Ils se mettent à détester l'Espagne, et à la même mesure qu'ils s'y étaient attachés [1].

Octobre. Les contrats du double mariage sont signés à

1. Saint-Simon *Mém.*, t. XVIII, chap. XI, p. 225, 226.

Balsaïn par Maulevrier et Grimaldo, le 5 octobre; ratifiés à Paris par le roi de France, le 20.

Le duc d'Ossone, chargé de faire la demande solennelle au nom de Philippe V, arrive à Paris le 29 octobre.

Le duc de Saint-Simon, chargé de même mission près le roi d'Espagne, part de Paris le 23 octobre, et arrive à Madrid le 22 novembre 1721.

16 novembre. On signe à Paris le contrat de la future princesse des Asturies.

9 janvier 1722. On procède à l'échange des deux princesses, l'infante et Mlle de Montpensier, dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa.

30 janvier. Le mariage du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier est célébré à Lerme (Vieille-Castille).

2 *mars 1722.* L'infante arrive à Paris.

III

Maintenant, l'explication de ces événements d'après les documents britanniques.

Lorsqu'au milieu de septembre la nouvelle du mariage du roi fit explosion, les Anglais ne furent pas moins étonnés que les membres du conseil de régence; mais ils le prirent plus galamment. Un peu troublés de cette espèce de trame ourdie à leur insu entre deux puissances, leurs alliées intimes, ils se rassérénèrent promptement et accueillirent avec une bonne humeur incrédule les tentatives du cardinal pour leur faire prendre le change.

Schaub rapporte (16 septembre) que le Régent et le cardinal prétendirent que cela avait été une nouveauté pour eux. Le Régent déclara, dans le cercle des ministres étran-

gers, qu'il n'avait d'autre mérite que d'avoir sur-le-champ et sans balancer accordé la demande du roi d'Espagne.

Schaub n'en fut pas la dupe. « Me trouvant hier (le 15), dit-il, avec le cardinal, au lieu de commencer par me plaindre du mystère qu'il nous en avait fait, je me mis à le louer de ce nouvel échantillon de son habileté, en imaginant un mariage si bien adapté au goût des François et à l'intérêt du Régent. » Le cardinal répondit : « Nous n'avons pas l'honneur de l'invention ; c'est le roi d'Espagne qui s'en est avisé lui-même en envoyant trois lettres : l'une au jeune roi, qu'il ne pourroit mieux commencer sa correspondance avec lui qu'en lui offrant sa fille ; une deuxième au Régent, que ce prince ayant souvent promis qu'il est prêt à cimenter l'union des deux couronnes, le roi espère qu'il le lui prouvera dans cette occasion ; la troisième lettre au maréchal de Villeroy, qu'il verra sans doute avec plaisir le succès d'un mariage qu'il doit croire le plus conforme à l'intention de son défunt maître.

Quelques-uns, ajoutait Dubois, conseillaient au Régent de supprimer ces lettres et de donner au roi Mlle de Beaujolais, sa fille ; mais, sans rien écouter, il les avait portées au conseil de régence et avait opiné le premier pour l'affirmative.

Aussitôt la décision du conseil, il avait renvoyé en Espagne l'exprès de Maulevrier, et envoyé un exprès à Destouches pour communiquer la nouvelle au roi George.

A ce premier moment, Schaub n'en est encore qu'aux conjectures relativement au mariage de Mlle de Montpensier avec le prince des Asturies. « En ce cas, je ne sais ce que nous pourrions faire de mieux que d'applaudir évidemment à ce qui convient au Régent et que nous ne pourrions pas empêcher. Si nous travaillions pour substituer

l'infante de Portugal à Mlle de Montpensier, nous serions incertains de réussir, et le Régent en serait certainement informé, tout comme il l'a été que nous tâchions de finir avec l'Espagne à son insu[1]. »

L. Carteret, au lieu de dépit, témoigna beaucoup de bonne grâce lors de la communication de Destouches[2].

Rassuré, touché peut-être de cette courtoisie, Dubois se départit par degrés de sa fable diplomatique. Cette fois c'est Sutton qui écrit (25 septembre) : « Le cardinal s'est découvert à nous, en avouant que les trois lettres du roi d'Espagne avaient été concertées avec cette cour (de France) et que ce party est le propre ouvrage de ses mains. Il est bien aise de le faire valoir. » Il le représente comme le meilleur moyen d'apaiser le ressentiment de Philippe V pour la destruction de sa flotte, et de le « rapatrier » avec l'Angleterre et la France. « Vous voyez, Milord, par la date de ces circonstances, que M. le cardinal ne soutient plus que ce mariage est une chose nouvelle. »

Relativement au secret gardé envers le roi George, Dubois s'excusait sur ce que les choses s'ouvriraient si bien dans quinze jours que le roi aurait sujet de se sentir obligé au Régent de lui avoir tenu cachée une chose de nature à n'être pas communiquée pendant qu'elle était en négociation[3].

Dans sa dépêche du 28 septembre, où il célèbre la glorieuse semaine que « notre cardinal » vient de passer, Schaub rapporte aussi les explications de ce dernier, comment il était essentiel de conduire ce mariage de manière

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 16 septembre 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363. Schaub fait allusion aux négociations qui avaient produit le traité de Madrid. Le 25 septembre le mariage de Mlle de Montpensier n'était pas encore déclaré.

2. Du même au même, Paris, 24 septembre. *Id.*, *ibid.*

3. Sutton à L. Carteret, Paris, 25 septembre 1721. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.

qu'il fût bien *bâclé* avant que ceux de la vieille cour en eussent le moindre vent, afin de leur ôter par là tout prétexte de s'en arroger le mérite, afin de leur faire sentir et à tout le royaume qu'ils ne possèdent plus exclusivement la confiance du roi d'Espagne. Il se raille de Villeroy qui ne sait plus quelle contenance tenir, après avoir cherché d'abord un prétexte de joie dans la ressemblance de cette aventure avec celle du feu roi. Mais il n'a pas pu longtemps cacher sa consternation. Ses clients se récrient déjà contre un mariage qui ne peut avoir pour but que de prolonger l'autorité et l'espérance du Régent. Ils disent qu'à la majorité, le roi pourra chercher une reine plus proportionnée à son âge. « Vous jugez, Mylord, que ces menaces n'effraient guère le Régent. La reine d'Espagne, au premier déplaisir que le roi son époux causerait à S. A. R., seroit exposée à la honte de se voir renvoyer sa fille. »

Devant la bonne humeur du représentant de l'Angleterre, Dubois projette quelque lumière sur le mystère d'Espagne. « Le cardinal m'a fait la lecture des lettres que le roi d'Espagne a écrites au jeune Roy, au Régent et au Maréchal, et quand je luy ai demandé si c'étoit luy qui les avoit dictées ou composées, il ne me l'a pas trop nié [1]. » C'était un aveu.

Le lendemain (29 septembre), le cardinal lui communiquait le mariage arrêté entre le prince des Asturies et Mlle de Montpensier, ainsi que la lettre de demande de Philippe V. « Il faut avouer, dit Schaub, que rien n'a été mené plus adroitement, et que si jamais mystère a été pardonnable, c'est celui que le cardinal nous a fait dans cette rencontre. Car, sans le plus profond secret, il n'aurait pas été possible de faire agir ainsi le roy d'Espagne comme

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 28 septembre 1721. *Rec. Off., France*, vol. 363.

de son pur mouvement. Maulevrier même n'a pas été dans le secret; et toute sa part a été de porter les lettres du cardinal au confesseur[1]. »

Le cardinal voulait avoir travaillé pour l'Angleterre aussi bien qeu pour la France, ces mêmes mariages devant être, selon lui, une source de repos et de prospérité au profit de l'une et de l'autre. Le Régent réitérait les témoignages de son affection pour le roi. Quant aux mariages, le premier, disait-il, conduisait au second : « Vous sentez assez combien cela me convient, et comment je m'y suis pris. Et comme S. M. connaît mon cœur, je ne puis que me flatter que ce qui fortifie mon bras ne sauroit lui être indifférent. » — « Il m'a demandé ensuite, continue Schaub, si j'avois jamais vu des gens aussy penauds que le sont MM. de la vieille cour. Et il m'a fallu convenir avec S. A. R. qu'il manqueroit quelque chose à ma joie, si leur capoterie étoit moins complète. » L'envoyé britannique considère ces mariages comme une garantie de paix par l'affermissement du Régent après la majorité[2].

IV

Voyons, d'après ces correspondances britanniques si bien informées, comment le roi d'Espagne fut amené à se surmonter lui-même et à contracter une alliance si étroite avec le duc d'Orléans[3]?

1. Du même au même, 30 septembre 1721. *Id.*, *ibid.*
2. Shaub à L. Carteret, Paris, 4 octobre 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.
3. Nous nous servons des nombreuses lettres écrites journellement par les représentants de la Grande-Bretagne pendant cet automne de 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363. Elles ont été corroborées par une lettre de l'un d'eux, le principal Schaub, à Saint-Saphorin, le 8 novembre 1722, c'est-à-dire plus d'un an après les événements, en pleine connaissance de cause. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.

Maulevrier, ambassadeur officiel de France, arrivé à la fin de septembre 1720 à Madrid, avait la mission de réconcilier la France et l'Espagne; et quoique diplomate étourdi et malhabile, il y était parvenu par les traités de Madrid du 27 mars et du 13 juin 1721, l'Angleterre intervenant comme tierce partie dans ce dernier. Mais Dubois avait par devers lui un plan profond pour mettre la dernière main à la réconciliation des Bourbons ensemble par des mariages entre les trois branches de la famille. Là étaient les difficultés les plus graves et les plus aiguës, en ce qu'il s'agissait de vaincre et de désarmer des passions personnelles chez le roi et la reine d'Espagne. Pour plaider ce procès scabreux, Dubois fit choix de l'abbé de Mornay, ambassadeur en Portugal depuis la paix d'Utrecht et qui, archevêque nommé de Besançon, prenait le chemin du retour par Madrid. Son arrivée en cette ville, au commencement d'octobre (1720), suivit de très près celle de Maulevrier. Dès lors, s'engagea, enveloppée des plus épaisses ténèbres, la négociation des mariages. Elle fut concentrée entre Mornay, le P. Daubenton, le ministre Grimaldo et la reine Elisabeth Farnèse, le roi étant laissé soigneusement en dehors jusqu'au moment où le complot, conduit à sa perfection, s'imposerait à ses rancunes; Maulevrier était borné, comme nous l'avons dit, à porter au confesseur les lettres de Dubois, dont il ignorait le contenu. A plus forte raison, se cachèrent-ils du résident anglais, le colonel Stanhope.

Pourquoi le concours de Daubenton? Si nous en croyons Schaub, bien placé pour voir et savoir, le confesseur de Philippe V avait été l'ennemi le plus animé du Régent, alors que ce prince se déclarait pour les jansénistes et persécutait les jésuites. D'abord, en l'intimidant, le Régent aurait tempéré son ardeur. Ce prince, plaçant sa confiance

dans les puissances protestantes, comme Henri IV, aurait osé menacer le pape, si ses dévoués le poussaient à bout, de chercher une ressource dans le rappel des huguenots, dans un schisme même; et les jésuites, de les exterminer de la France. « Ayant retenu par là les actes ouverts de leur malveillance, il a ensuite marchandé avec eux pour des actes apparens de conciliation. De là sont venues les démarches en faveur des constitutionnaires et cette grande collation de bénéfices aux gens de leur party [1]. » Ces lignes expliqueraient, d'une part, le concours du P. Daubenton, outre ses sentiments de bon Français; d'autre part, la tenace animosité de Clément XI contre le duc d'Orléans, animosité si visible dans l'affaire du chapeau.

D'ailleurs, le confesseur était tenu par la reine. Elle avait été « étrangement tentée d'être reine de France ». Puis, déçue dans son espoir de renverser le Régent, voyant s'affermir la santé du jeune roi, si souvent menacée, elle avait substitué à ce désir celui de voir sa fille reine de France. Elle voulait aussi se ménager une retraite en cas que Philippe V vînt à succomber à quelqu'une des graves maladies auxquelles il était sujet. Il lui fallait donc l'appui du Régent. Elle l'acheta en s'engageant à pousser le mariage de Mlle de Montpensier avec le prince des Asturies.

Elle-même n'avait pas moins besoin du Régent, pour, en temps et lieu, mettre son premier-né (1716), don Carlos, en possession des duchés de Parme et de Toscane, que la Quadruple-Alliance lui avait garantis.

Le temps pressait. Le roi, atteint de mélancolie, hanté du dégoût du trône, avait fait vœu, dès le 27 juillet 1720, d'abdiquer avant le 1er novembre 1723. La reine avait dû

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 4 octobre 1721. *Rec. Off., France*, vol. 363.

se lier par le même serment, qu'ils mirent par écrit[1]. Elle devait donc, sans retard, au moyen d'une étroite alliance de famille, attacher le duc d'Orléans à ses intérêts, et comme mère de don Carlos, et comme veuve, le cas échéant.

Le difficile était de décider Philippe V. On lui fit croire que le duc d'Orléans, loin de penser à ces mariages, songeait au contraire à marier le roi avec sa fille, Mlle de Beaujolais, qu'il fallait se hâter d'y obvier par l'offre de l'infante, et surtout n'en rien dire à la vieille cour. Le roi céda; on le tint dans l'incertitude sur le succès. De là sa joie immodérée en recevant la réponse de France. Il prit pour un sacrifice généreux de la part du Régent qu'il destinât l'infante au roi au lieu d'introniser sa propre fille[2]. L'innocent fut la dupe de ce machiavélisme rare.

Treize mois après, Schaub, qui vivait dans une intime familiarité avec le Régent et le cardinal, confirmait ses premiers dires dans une lettre à Saint-Saphorin, ambassadeur britannique à Vienne (8 novembre 1722), lettre qui mérite d'être insérée ici : comment leur gouvernement (celui d'Angleterre) avait pris soin « d'amadouer » le roi d'Espagne par beaucoup d'apparence de bonne volonté; comment ce qui l'avait flatté davantage dans leur alliance particulière, c'est qu'elle était secrète, et qu'il tenait aux deux couronnes (Angleterre et France) par des liens ignorés de l'Empereur. « Cette satisfaction du roi d'Espagne alloit tous les jours en augmentant par le chagrin, les plaintes et les reproches que les ministres impériaux faisoient partout éclater contre nous; et c'est par de pareils chatouillements bien adroitement ménagés par la

1. Voir dans Baudrillart, t. II, p. 415, 472, 558 et suiv.
2. Schaub, lettre du 4 octobre 1721. Il dit tenir ces renseignements du Régent et de Dubois.

reine, le P. Daubenton et le marquis de Grimaldo, que le cardinal a insensiblement poussé la confiance du Roi Catholique jusqu'aux mariages, auxquels il avoit une si extrême répugnance.

« Véritablement, il y est aussi entré un peu de peur que, vers la majorité, le Régent ne mariât le jeune roi avec Mlle de Beaujolais, pour qui on lui supposoit du penchant. C'est ce qui animoit tant la reine d'Espagne, qui s'étoit mis en tête de voir sa fille reine de France, ne pouvant l'être elle-même; et c'est par ce motif qu'elle hâta l'offre de l'infante à l'insu du parti espagnol d'ici, crainte qu'en le lui communiquant auparavant, le Régent n'en eût vent, et n'en pût mieux le parer[1]. Sûr est-il que le roy d'Espagne a bonnement cru surprendre le Régent par cette proposition; et c'est ce qui exigeoit le secret avec lequel le cardinal y travailloit[2].

« Or ce qu'il y a de plus habile et de plus salutaire dans la conduite de ces mariages, c'étoit sans contredit : 1° de les faire proposer et rechercher par le roy d'Espagne même, puisque de cette manière il ne pouvoit les conditionner à rien de préjudiciable aux autres alliés du Régent, comme il l'auroit pu, si c'eût été le Régent qui en eût formé la demande. Et 2° de faire apparaître ces mariages tout à coup, sans que les partisans de la vieille cour et de l'Espagne s'y attendissent, ni pussent être censés y avoir eu la moindre part, ce qui leur a ôté tout poids, tout appui et toute ressource.

« D'ailleurs, le Régent prolongeoit ses espérances de dix ou douze ans, sans que le public pût s'en prendre à lui,

1. C'est-à-dire empêcher un mariage qui, dans ces conditions, serait devenu une machine de guerre dirigée contre lui.

2. Schaub ajoute : « et dont Penterriedter s'est tant offensé. » On n'avait garde de mettre la cour impériale au courant, surtout après que Philippe V avait pensé à une archiduchesse pour son fils.

puisqu'il ne faisoit que complaire au roi d'Espagne, l'idole de la nation. Et de plus, il est sûr de tenir la Reine Catholique dans l'assujettissement jusqu'à la consommation du mariage de sa fille, crainte de la faire renvoyer, au lieu que celui de Mlle de Montpensier est consommé actuellement. Si le Régent ne s'étoit assuré ainsi de la continuation de son autorité, aussi bien que de son espérance, il auroit bien pu se trouver réduit à la nécessité de faire une guerre à l'Empereur conjointement avec l'Espagne pour se rendre nécessaire et agréable à la France, comme quelques brouillons l'avoient projeté. Mais présentement, il faudroit qu'il fût insensé pour vouloir de gayeté de cœur perdre ses alliances, dont il auroit toujours si grand besoin quand le jeune roy, ou l'infante d'Espagne viendroient à mourir : supposé même qu'il pût s'en passer dans ces tems-ci, où il lui convient si fort d'être respecté en France et de la garder tranquille pour y rétablir l'ordre et le crédit, et de primer sur l'Espagne pour n'en être pas dominé. Il est incontestable que, comme vous le dites aux ministres impériaux, ce n'est pas l'Espagne qui, par ces mariages, a gagné de l'influence sur le Régent, mais le Régent qui en a gagné sur l'Espagne[1]. »

V

Telle fut, d'après des témoins si bien placés pour être informés exactement, la négociation des mariages espagnols, merveille de savoir-faire chez Dubois, décision et détour, infatigable énergie, surtout le secret. Jamais

1. Schaub en cite une preuve qui n'importe pas ici. *Rec. Off., France*, vol. 364.

homme plus adroit à cacher son secret, comme à pénétrer celui d'autrui [1].

Quelques jours avant la signature du contrat de sa fille, le duc d'Orléans en avait écrit à George Ier (6 novembre 1721). Il lui rappelait qu'il lui avait fait rendre compte des premières propositions du roi d'Espagne pour le mariage du roi avec l'infante, et du prince des Asturies avec Mlle de Montpensier. Il l'informait que les articles du mariage de sa fille allaient être réglés sous peu de jours. Il ne perdrait pas un moment pour lui en donner part. Il apporterait tous ses soins pour entretenir la bonne correspondance et les liaisons déjà si heureusement établies qui assuraient également le bonheur et les avantages des sujets du roi et le repos de toute l'Europe [2].

Une lettre de Louis XV, du 7 novembre, faisait part au roi de la Grande-Bretagne du double mariage convenu, du départ du duc de Saint-Simon pour l'Espagne, de l'arrivée du duc d'Ossone à Paris, de l'échange prochain des princesses à la frontière. « Je connois si parfaitement vos sentimens à mon esgard, disait-il (ou plutôt disait celui qui avait déjà prêté sa plume pour la lettre ci-dessus), que je ne puis douter que vous ne vous intéressiés à la satisfaction que je ressens de ces deux événements, qui en m'unissant encore plus étroitement avec un prince votre allié, et qui est aussi uni avec vous par les liens de l'affection que par ceux des traités et de vos intérêts communs, me donneront de nouveaux moyens de contribuer à entretenir et à fortifier l'heureuse intelligence qui convient si parfaitement à l'une et à l'autre couronne et à la tranquillité

1. Pourtant il en avait transpiré quelque chose en Italie. Mais le comte de Spittemberg en Italie, et le nonce à Paris, traitèrent cela de vision et n'en parlèrent seulement pas. Sutton à L. Carteret, Paris, 25 sept. 1721. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

publique. Comme elle a esté l'objet principal de notre union, elle sera toujours aussi celui de mes desseins[1]... »

Un troisième mariage (ou convention de mariage) acheva de lier ensemble le faisceau des intérêts de Madrid et de Paris. Il s'agissait pour la reine de garantir par ce moyen, le plus sûrement possible, Parme et la Toscane à son fils aîné don Carlos. Le duc de Parme en ouvrit l'idée (mars 1722); le Régent s'empressa d'y entrer, le P. Daubenton la fit encore agréer à Philippe V, qui, sans en rien dire à ses ministres ni à l'ambassadeur français, demanda directement pour don Carlos la main de Mlle de Beaujolais, cinquième fille du duc d'Orléans. Le Régent informa George Ier (Versailles, 12 août 1722), par une lettre caressante, de cet événement, dit-il, si avantageux pour sa maison, et qui lui donnerait de nouveaux moyens de contribuer avec plus de facilité aux grands desseins que le roi de la Grande-Bretagne avait formés pour le bien public, et qu'il avait jusque-là conduits avec tant de sagesse[2].

La jeune princesse était née en 1714; son fiancé en 1716. Elle partit de Paris, le 1er décembre 1722, pour l'Espagne, où elle devait être élevée.

Ce pacte, consommant en fait et en droit la réconciliation des Bourbons de France et d'Espagne, exaspéra la vieille cour, qui s'attira, par ses mauvais propos, de nouvelles disgrâces. Que pouvait leur vaine coterie contre les succès politiques et militaires de la régence? Le duc d'Orléans, à la fois, avait affermi son autorité dans le présent, et l'avait assurée dans l'avenir à titre d'indispensable patron des enfants d'Élisabeth Farnèse et d'intime allié du roi d'Angleterre.

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357. Avec cette missive et la precédente était jointe la lettre de remerciements de Dubois au roi pour le chapeau.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

VI

Dubois, artisan essentiel de ce qu'il appelait avec complaisance son grand ouvrage, était aussi mieux établi que jamais à la tête du gouvernement par le fait des mariages espagnols. Et ici, n'est-il pas juste de mettre en regard des misères tumultueuses de sa poursuite du chapeau, le sang-froid, l'énergie, la dextérité qu'il déploya simultanément dans la conduite des affaires si complexes d'Espagne, sans parler de la préparation du Congrès de Cambrai?

Au cours de ces négociations, Dubois reçut du Régent l'abbaye de Cercamp (juillet 1721). Élevé à la pourpre au même moment, il avait atteint au faîte des dignités ecclésiastiques. Mais ses ennemis à la cour de Rome se mirent à intriguer pour qu'on déclarât la charge de secrétaire d'État au-dessous d'un cardinal. Comme il s'en plaignait à Schaub, celui-ci reprit en souriant : « Je leur pardonnerais si, par là, ils réduisaient S. A. R. à la nécessité de vous déclarer premier ministre. » En attendant, restait à ses côtés M. de Torcy, surintendant-général des postes et relais, l'ennemi le plus vigilant et le plus acerbe, en possession avec lui de tous les secrets, ainsi que Dubois l'avait éprouvé à son dam lors de ses manœuvres quelque peu effrontées avec Lafiteau à Rome. Maintenant, un mois après le *oui* du jeune roi, le ministre obtint du Régent qu'il demandât à M. de Torcy sa démission (octobre 1721). Sa charge fut conférée au cardinal. Mais il reçut de beaux dédommagements. Schaub écrivit à L. Carteret : « Je crois que cette nomination est la plus agréable nouvelle que vous puissiez apprendre après celle des mariages. » Cela fit grand bruit. Certains seulement s'étonnaient que le

Régent fût resté si longtemps sans prendre cette détermination[1]. Nous avons rapporté précédemment que L. Stair en avait déjà risqué le conseil, et que le Régent en avait ajourné l'exécution aux approches de la majorité du roi. Ainsi, le cardinal rassemblait dans ses mains tout le mouvement des affaires étrangères. Au mois de janvier 1722, il reçut un brevet de grandes entrées chez le roi[2]. Le 22 février, conduit par le duc d'Orléans, et à la faveur d'un précédent par lui créé exprès pour le cardinal de Rohan, il prit rang au conseil de régence au-dessus des ducs, des maréchaux et du chancelier, à titre de cardinal. Ils désertèrent en protestant[3], et le conseil demeura le docile instrument de ce plébéien qui, dans son isolement, n'en parut que plus haut personnage aux yeux de la foule. « M. le cardinal Dubois, écrit Barbier (avril 1722), s'appelle tout court le cardinal, comme nos deux anciens grands ministres. »

Il lui restait maintenant à réaliser la prévision de son ami Schaub, et à rassembler dans ses mains toutes les rênes de l'État.

1. Schaub à Carteret, Paris, 15 octobre 1721. — Crawford à L. Carteret, même date. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.
2. A toute heure, pendant les plus secrètes affaires.
3. Le chancelier d'Aguesseau fut destitué le 28 février et relégué à nouveau dans sa terre de Fresnes.

CHAPITRE XXIV

LE CONGRÈS DE CAMBRAI

I

L'idée d'un congrès pour résoudre par un accord définitif les questions européennes seulement tranchées par les armes de la Quadruple-Alliance, avait décidé Philippe V à la paix, ensuite à l'alliance du 28 mars 1721 avec la France, et à celle du 13 juin suivant avec la France et l'Angleterre. Dubois en avait conduit les négociations préparatoires que rendaient particulièrement difficiles les prétentions excessives et contradictoires de l'Espagne et de l'Autriche. On ne pouvait s'exposer au congrès, ni à une lutte directe entre ces deux puissances, mises comme en champ-clos, front contre front; ni à quelque renversement de la situation, par une soudaine entente entre elles, comme Philippe V en avait tenté l'ébauche, et cela, en face de la France et de l'Angleterre, jouées, objets de risée; ni enfin aux manœuvres et complots des petites puissances. Dubois voulait, d'accord avec L. Stanhope, ensuite avec L. Carteret, que les puissances occidentales s'entendissent d'abord ensemble pour déblayer le terrain, pour aplanir un point, puis un autre; et ainsi, sans sup-

primer le congrès brusquement, le réduire à la simple signature du traité final, ou à moins encore : « Nous verrons, écrivait-il, le congrès de Cambrai employer la moitié de sa durée à régler son cérémonial, l'autre moitié à ne rien faire, jusqu'à ce que des incidents inattendus le fassent dissoudre[1]. »

Nous avons rapporté que, par égard pour le Régent, George Ier, entre plusieurs villes proposées pour le congrès, avait donné la préférence à une ville située sur le territoire français, Cambrai, siège archiépiscopal de Dubois, et que le Régent y avait acquiescé, juillet 1720. La date de l'ouverture en fut fixée au 15 octobre de la même année. En réalité, il ne s'ouvrit que quatre ans après. Mais, dès le mois d'octobre 1720, les ministres des diverses puissances commencèrent d'arriver. Ils occupèrent, par des fêtes et de vaines conférences, le temps que la France et l'Angleterre employaient à se rapprocher de l'Espagne, et à réduire par des négociations directes l'antagonisme entre Espagnols et Impériaux.

II

Si, par le traité de Londres en 1718, l'empereur Charles VI avait renoncé à toute prétention sur la couronne d'Espagne, et Philippe V aux anciennes possessions de la monarchie espagnole en Italie et aux Pays-Bas, certaines prétentions subsistantes semblaient démentir les stipulations écrites; quelques droits demeuraient en litige. Charles VI se parait quand même du titre de roi d'Espagne; il créait des grands (d'Espagne), des chevaliers de

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 4 octobre, 6 novembre 1721. *Rec. Off., France*, vol. 363. — Seilhac, t. II, p. 162. Sévelinges, t. II, p. 398.

la Toison d'or, en alléguant que l'ordre avait été institué dans les provinces belges à lui dévolues par le traité d'Utrecht. S'ingérant jusque dans l'exercice des droits régaliens en Espagne, il demandait, outre une amnistie en faveur de la Catalogne et de l'Aragon, le rétablissement des Fueros de ces deux provinces; enfin la confirmation par les Cortès de la renonciation de Philippe V à ses anciennes provinces d'Italie et des Pays-Bas. Philippe V rejetait bien loin cette exigence comme attentatoire à ses droits de souveraineté, à moins, disait-il avec malice, que, de son côté, l'Empereur ne fît sanctionner sa renonciation par toutes les diètes autrichiennes. L'expectative de Parme et de la Toscane, devenus fiefs impériaux, maintenant garantie à l'infant don Carlos, fournissait également matière à contestation.

Il ne fallait pas moins que la subtilité, la justesse de vues et la ténacité du cardinal pour conduire parmi les écueils, sans s'y briser, la barque montée par un équipage si disparate. Car c'était lui le pilote chef. Mais il serait oiseux de s'attacher aux vicissitudes d'une entreprise qui n'aboutit pas, du moins du vivant du Régent et de son ministre. Bornons-nous à telle scène qui montre Dubois aux prises avec le danger du naufrage.

L'Empereur, sans s'inquiéter de la tempête qu'il risque de déchaîner, s'est donné la provocante satisfaction de créer des grands d'Epagne. « Le cardinal, raconte Sutton[1], s'emporta contre la mauvaise foy de l'Empereur, appelant cette démarche impertinente et insolente, et jurant et répétant plusieurs fois que puisque ce prince vouloit se ruiner, il auroit inévitablement six cent mille hommes sur les bras dans trois mois. Il dit à M. d'Acunha (ambassadeur

1. Robert Sutton à L. Carteret, Paris, 26 octobre 1721. En français. *Rec. Off.*, *France*, vol. 363.

de Portugal), parlant de la même chose, que le Czar aussy bien que la France et l'Espagne se jetteroient sur l'Empereur. » Son indignation exhalée, l'indifférence succède, l'une et l'autre calculées; quelques jours après, il accepte bénignement les explications « adoucissantes » de M. de Penterriedter. Il avait toujours regardé, lui dit-il, cette affaire comme une chose de si peu de conséquence qu'on ne devrait pas s'en formaliser. Il en avait écrit sur ce pied en Espagne... selon lui, les Anglais en avaient fait un si grand bruit et l'avaient si fort pressé de porter des plaintes à l'Empereur conjointement avec eux, qu'il n'avait pu s'y refuser. Mais, rapporte Sutton, « il ne se passa pourtant rien de pareil dans les conversations où je me suis trouvé avec luy. Tout ce qu'on luy dit fut qu'il en falloit attendre des éclaircissements... « Il y a longtemps que je me suis apperçu que cette cour désiroit de mettre de la mésintelligence entre le Roy et l'Empereur, et de nous charger de toutes les affaires odieuses auprès de sa Majesté Impériale. » — Et encore : « Il est trop visible qu'il y a lieu de se défier des manèges secrets de cette cour en ce qui regarde les intérêts du Roy et de ses États. On se tromperoit, à mon avis, si on croyoit qu'elle marche droit à notre égard. Elle me paroist bien aise de nous mettre dans les embarras, dont elle tâchera de profiter pour ses vues particulières. » Il y avait, on le voit, une grande différence de criterium entre Sutton et Schaub, l'un Anglais de la vieille roche, avec ses préventions à peine endormies; l'autre, Anglais d'adoption, mais avec assez d'esprit pour être libre encore. Sans s'arrêter cependant à l'humeur aiguë de Sutton, le cabinet britannique ne négligeait rien pour assouplir la raideur de celui de Vienne et pour contenter ses alliés de Madrid et de Paris.

Par l'influence du cardinal, le roi d'Espagne ordonna

de faire sans plus long délai l'échange des actes de renonciation, sans un seul mot de la création de grands d'Espagne à Vienne. Ensuite Saint-Saphorin travailla toute une année (1722) à arracher aux Impériaux l'inféodation ou investiture et l'expectative des duchés italiens en faveur de l'infant don Carlos avant l'ouverture du congrès (3 janvier 1723).

III

Au cours de cette négociation, il y eut des retards par le fait et par un singulier travers de Dubois. Lui, dont la plume, parfois négligée, courait leste et rapide[1], à de certains moments, se pique d'honneur; amoureux du bien dire, il peine, s'applique, pèse les mots, comme le plus scrupuleux des rhéteurs, laisse couler les jours à poursuivre la perfection, tandis qu'il tient la diplomatie et les affaires en suspens.

Schaub (Versailles, 8 novembre 1722) complimente Saint-Saphorin des belles dépêches qu'il lui a envoyées de Vienne, « des compositions si bien circonstanciées et si bien adaptées aux gens qui devoient les voir ».

Elles ont eu une répercussion inattendue.

« Leur beauté n'a pas laissé de faire ici quelque mal. Elle a réveillé l'émulation du cardinal, très engoué de belles dépêches; et il s'est piqué de vous en rendre une de sa propre façon. Or, comme il met beaucoup de temps à composer lorsqu'il a envie de briller, et qu'il lui reste extrêmement peu dans la journée pour cette sorte de travail par le nombre d'autres affaires dont il est accablé, il

1. « Il écrit de la langue nouvelle et si agile qu'on peut dire celle de Voltaire. » Michelet, *La Régence*, p. 55.

lui arrive de faire les expéditions trop tard, pour vouloir les faire trop bien. »

Schaub s'efforce de persuader au ministre de découper, dans la dépêche venue de Vienne sur l'investiture, certaines parties, et de les retourner à leur auteur comme réponse pertinente. Mais le cardinal en a commencé une, « ce qui nous a menés jusqu'à aujourd'hui; encore ne sais-je si, aujourd'hui, elle lui paraîtra assez belle pour tomber sous vos yeux, et s'il ne prendra (pas) encore quelques jours pour la polir. Je m'applique tant que je puis à guérir de ces petitesses un homme qui a d'ailleurs de grandes qualités et certainement de bonnes intentions[1]. »

IV

Les Anglais, en somme favorables aux Espagnols, tenaient la balance entre ceux-ci et les Autrichiens. « S'il n'y a pas de mal à donner quelque peur à la Cour impériale, il n'y a pas de mal aussi par rapport à l'Espagne de faire passer l'Empereur pour un peu plus redoutable qu'il n'est, pourvu seulement qu'on empêche qu'elle ne le croye tout-puissant et irrésistible ».

La dépêche de Saint-Saphorin, que Schaub a lue au Régent et au cardinal et qui a tant ravi ce dernier en émulation, a fait, dit-il, un effet merveilleux. « Car, quoiqu'ils n'ayent nulle envie de se brouiller, ni de nous brouiller avec l'Empereur, ils sont toujours excessivement jaloux de notre ancien faible pour lui (comme ils l'appellent); et rien ne les charme tant, que quand ils voyent que les ministres impériaux nous honorent de leurs soupçons et de leurs

1. *Rec. Off., France*, vol. 364.

reproches, et que nous le prenons avec eux sur un ton à bien réprimer la morgue autrichienne. Moyennant ce tempérament, nous mènerons toujours le Régent et le cardinal à tout ce qui sera raisonnable et convenable même à l'Empereur, autant que la sûreté publique nous intéressera à lui [1] ».

Ces deux questions des renonciations réciproques du roi d'Espagne et de l'Empereur, et de l'investiture impériale de Parme et de la Toscane à l'infant don Carlos, servirent donc de prolégomènes pendant deux ans au congrès de Cambrai.

V

Les ministres plénipotentiaires des diverses puissances avaient commencé d'arriver à Cambrai au printemps de 1722. L. Polwarth, pour l'Angleterre, le 25 mars, et L. Whitworth le 15 octobre; successivement Penterriedter et le comte de Windischgrætz, pour l'Autriche; M. de Saint-Contest et M. de Morville pour la France; le comte d'Estevan et Beretti Landi, pour l'Espagne; le comte de Provana, pour la Sardaigne; le comte Ottavio San Severino d'Aragona pour Parme; le marquis Corsini pour la Toscane.

Il y eut des fêtes, des réceptions, des conférences, tandis que les vrais pourparlers se passaient entre les cabinets des puissances principales. Parmi les nombreuses correspondances échangées sans beaucoup de fruit, notons que les ministres anglais sont satisfaits d'apprendre la décision du mariage de Mlle de Beaujolais avec don Carlos. L. Polwarth en félicite Saint-Contest. Cela, dit-il, facilitera l'œuvre du congrès en montrant l'union des puissances, et

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.

contribuera au repos de l'Europe; les Anglais ne demandent pas autre chose (18 août 1722), tandis que Penterriedter, sur la même nouvelle, réplique à Beretti Landi : « Eh bien! vive la guerre! » (31 août.) Lorsque le cardinal est déclaré principal ministre, L. Polwarth écrit à L. Whitworth et à Schaub, Cambrai 7 septembre 1722 : « Je ne trouverai pas chez les ministres impériaux autant de joie que j'aurais cru de la promotion du cardinal. Mais la vraie raison est peut-être que j'en avais tant moi-même que celle qu'ils témoignèrent me parut trop peu de chose ». C'était aussi que la diplomatie du cardinal ne favorisait guère leurs intérêts égoïstes, ni leur raideur à prétendre les imposer. Il était moins difficile de faire entendre raison à Philippe V qu'à Charles VI.

L. Whitworth étant à Paris, apprécie en ces termes le cardinal (19 septembre 1722) : « Le cardinal est certainement très bien intentionné; et partant nous avons un sérieux intérêt à sa promotion. Le grand point à présent est d'établir son autorité au dedans et de gagner la confiance et l'approbation du public. Mais, retenu comme il est, par les flatteries d'un côté, et les suspicions de l'autre, ce n'est pas une tâche aisée que de le faire marcher avec fermeté. Nous y travaillons selon l'occasion; comme il est pleinement persuadé que réellement nous lui voulons du bien, et que notre intérêt y est engagé, il nous permet de lui parler très librement sur ces sujets et d'entrer dans des discussions qui proprement ne regardent pas des ministres étrangers... Il n'est pas seulement d'un caractère facile et ouvert, mais sa tête est si bien organisée pour les affaires; il est si zélé pour l'honneur et le service de Sa Majesté et pour les vrais intérêts de l'Angleterre, qu'il ne serait pas possible à un honnête homme de vivre autrement avec lui [1] ».

1 En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 366.

N'oublions pas qu'au congrès les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient intimement liés.

Les Anglais ne voulaient pourtant pas sacrifier l'Autriche systématiquement, témoin ces lignes de Polwarth et Whitworth à L. Carteret (Cambrai, 25 octobre 1722) : « Les ministres espagnols sont contents des Anglais et ils se tiendront d'accord avec les Français. D'un autre côté, nous espérons ne pas donner aux Impériaux des motifs de se plaindre de partialité de notre part. En agissant avec loyauté et fermeté, nous nous flattons qu'ils s'apercevront par degrés non seulement que nous agissons conformément aux anciennes maximes d'amitié entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, mais que l'attitude et les bons offices de Sa Majesté leur sont utiles en toute circonstance et méritent beaucoup plus de reconnaissance qu'il ne plaît à certaines personnes de Vienne d'en témoigner [1] ».

Les Impériaux éternisaient les débats préliminaires. L. Whitworth constatait le 3 juin 1723 que le mois d'août serait sans doute très avancé avant que les lettres d'investiture éventuelle des duchés italiens fussent remises au congrès. Or, à ce même mois d'août, la mort presque inopinée de Dubois, l'âme du congrès, suivie bientôt de celle du duc d'Orléans, mit à néant cette savante construction diplomatique, mais sans entraîner avec elle l'alliance anglo-française.

1. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 365.

CHAPITRE XXV

LE VISA, AFFAIRES RELIGIEUSES

Le bon accord grâce auquel les deux gouvernements accomplissaient la pacification de l'Europe était traversé, néanmoins, par de certaines contradictions sur des choses d'intérêts ou de religion, soit les conséquences du système de Law et de sa chute, soit la persécution contre les dissidents, de part et d'autre, en matière de foi.

I

Après la catastrophe de Law, les quatre frères Pâris, chargés de reviser la fortune des détenteurs d'effets relatifs au système (26 janvier 1721), établirent des catégories où l'on perdait du sixième aux dix-neuf vingtièmes des fortunes. Ce travail de classement fut sanctionné définitivement par arrêt du Conseil d'État du 23 novembre 1721. Nombre d'Anglais avaient spéculé à Paris et partagé le commun désastre. A la liquidation, ils sollicitaient un traitement de faveur. Mais le cardinal déclina les instances de Schaub. La règle, dit-il, était dure pour un nombre de gens; mais elle était inévitable, il n'y avait pas possibilité de la mieux adoucir. Elle était générale. Les étrangers

avaient risqué de gagner, de perdre, comme les gens du pays. Ils auraient eu à se plaindre s'ils avaient été moins favorisés que ceux-ci ; mais ils « prétendroient à tort de l'être de force majeure qui y pourra obliger le Régent; que si on lui déclaroit la guerre il attendroit l'événement plutôt que de rien changer à ses présents arrangements [1] ». Cette défaite, pour être péremptoire, n'était pas très sérieuse. Les Anglais ne se découragèrent pas. Le 23 septembre 1722, Crawford mande à L. Carteret qu'il a travaillé toute la semaine avec Pâris Duverney, relativement à ceux des sujets du roi dont les effets ont été annulés au *Visa* ou mis aux dix-neuf vingtièmes de perte [2]. Il a obtenu que leur liquidation se fît sur le pied des sujets du R. T. C., c'est-à-dire réduction des actions à trois dixièmes du total; des sommes en banque à trois dixièmes du total. Il se plaint de la mauvaise volonté de la France, qui n'est nullement en détresse, ni dans l'impuissance de faire justice à tout le monde. « Il faut espérer que ceux qui la gouvernent continueront longtemps en amitié avec le Roy. Car leur situation par les manœuvres qui ont été faites, va en fort peu de temps les rendre très redoutables. On va brûler cette semaine tous les registres de la banque et du *Visa*, afin qu'il ne reste aucun titre pour les malheureux souffrans » [3].

Schaub, comme Crawford, accusa le gouvernement français de très grande injustice envers les étrangers. « J'ay

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 13 décembre 1721. *Rec. Off.*, *France* vol. 363.
2. On lit dans Barbier, à la date de juin 1722 : « On presse fort l'opération au visa. On coupe bras et jambes aux étrangers. On met presque toutes leurs déclarations au néant; on n'épargne pas beaucoup les François. » Exactement comme Schaub à L. Carteret, 11 juillet 1722 : « On a coupé bras et jambes à tout le monde. » Vol. 364. C'était sans doute la locution courante.
3. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.

même eu là-dessus avec le cardinal les scènes les plus vives. Et je l'ay poussé jusqu'à me déclarer qu'il n'y aurait qu'une force majeure qui pût les contraindre à accorder ce que je demandais. » Dubois concéda seulement quelques faveurs spéciales ne devant pas tirer à conséquence [1]. Le 5 février 1723, Crawford présenta au cardinal, à l'appui de ses réclamations, un mémoire où il évaluait à 900 000 livres sterling ce que les Anglais avaient envoyé en espèces ou en bonnes lettres de change pour acheter des actions, alors très chères. Le cardinal répondit comme à Schaub par une grande colère, que le dernier Anglais avait été mieux traité que les princes du sang, que tout ce qu'il lui revenait de cela, était des reproches de sa patrie. Crawford pense que sans laisser tomber l'affaire, il ne faut pas non plus l'importuner [2].

Il semble que cette escarmouche ait clos le débat. Il disparaît dès lors des correspondances.

II

En France, on persécute les protestants; en Angleterre, les catholiques. Chacun des deux gouvernements s'intéresse chez l'autre à ses coreligionnaires, et sollicite des mesures de grâce et de tolérance qu'ils n'accordent l'un et l'autre qu'à leur corps défendant, après de longs délais et détours. Des deux côtés, ils s'agit de catégories hors la loi. Mais en France, c'est seulement affaire de confession religieuse; en Angleterre, c'est de plus une question de subversion politique et dynastique.

1. Schaub à L. Carteret, Paris, janvier 1723. *Rec. Off., France*, vol. 359.
2. Crawford à L. Carteret, Paris, 5 et 6 février 1723. En anglais, sauf les paroles de Dubois rapportées en français. *Rec. Off., France*, vol. 368.

Cette réciprocité d'intervention commence dès l'année 1718; et, qui le croirait? c'est en Amérique, dans la Nouvelle-Angleterre, qu'habitent les premiers clients de l'abbé Dubois. L'abbé, à peine de retour à Paris, après avoir négocié à Londres la Quadruple-Alliance, recommande à Craggs les catholiques du Maryland. Le secrétaire britannique répond qu'il s'en occupera de son mieux; mais c'est difficile parce que le Maryland, étant sous le gouvernement d'un propriétaire, n'est pas soumis à l'action immédiate de la couronne, et il explique les droits du propriétaire[1].

La clientèle confessionnelle de l'Angleterre en France se composait des réformés des Cévennes, les Camisards des derniers temps de Louis XIV. Depuis la paix d'Utrecht, mais surtout depuis la Triple-Alliance, ils avaient invoqué la protection du souverain britannique, d'abord la reine Anne, ensuite George Ier. Nous avons vu que, lors de la guerre d'Espagne, George leur avait enjoint d'avoir à s'abstenir de toute agitation. Le Régent ne leur était pas hostile; et volontiers, il les eût tolérés. Mais il était impuissant contre le sentiment public, prononcé très violemment. Constitutionnaires et anti-constitutionnaires les haïssaient au même degré. Dubois, hostile au fond, avait de plus ses raisons d'archevêque et de candidat à la pourpre pour défendre avec d'autant plus de raideur l'orthodoxie romaine. L'intervention britannique embarrassait le duc d'Orléans; elle dépitait le ministre.

Par exemple, une lettre de Nîmes, datée du 22 mai 1720, sans nom, informe le secrétaire Craggs que les protestants arrêtés dans une assemblée pour prier, sont condamnés aux galères, et leurs biens vendus à l'encan, ce qui ne s'était jamais fait : prière de les protéger. Craggs

1. Craggs à Destouches, secrétaire de M. l'abbé Dubois, Hampton Court, 19 (30) septembre 1718. *Rec. Off.*, *France*, vol. 343 B.

recommande à Sutton de tâcher de secourir la détresse de ces pauvres protestants. Souvent Destouches et Chammorel, en Angleterre, se sont intéressés à des papistes, et l'on y a eu égard. Mais, au premier mot de Sutton, l'archevêque de Cambrai, très prévenu contre les Protestants, s'emporte : le roi est maître chez lui; le roi d'Angleterre peut en user avec les papistes comme il lui plaît, sans qu'eux (du gouvernement français) aient à s'en mêler. Le Régent, plus accessible aux sentiments d'humanité et dégagé de tout fanatisme, promet la liberté des captifs. Seulement, on les relâchera sans bruit, de peur des gens zélés. Il faudra conseiller aux protestants du Languedoc d'éviter de donner prise sur eux par la transgression des édits. Tout ce qu'ils peuvent attendre de la connivence et de la douceur du gouvernement actuel, c'est la liberté de culte dans leurs maisons, sans être forcés d'aller à la messe, ni d'envoyer leurs enfants aux écoles catholiques (août 1720)[1].

Cependant, la mauvaise volonté des subordonnés paralyse les bonnes intentions du prince. Les promesses se multiplient, tandis qu'on resserre les malheureux dans la Rochelle. Sutton espère (septembre) que leur délivrance est prochaine. Il se jure à lui-même de poursuivre sans relâche l'accomplissement des promesses du Régent, et de ne pas laisser une pierre sans la retourner pour hâter la libération de ces pauvres prisonniers. Cependant, le temps se passe, l'archevêque cherche tous les prétextes pour éluder les promesses faites. Sutton le poursuit obstinément. « J'y ai insisté au moins trente fois, écrit-il, et je continuerai malgré l'impatience et le malaise de l'archevêque, lorsque je lui rappelle cette affaire (13 octobre 1720). » Il se trou-

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 361.

vait alors que dans l'état fâcheux où la chute imminente du système mettait le royaume, le pouvoir se croyait obligé de ménager le parti de Rome et du vieux ministère, c'est-à-dire de traiter rigoureusement et les anti-constitutionnaires et les réformés (19 octobre).

Enfin, le 29 novembre 1720, le Régent donne l'ordre formel de mettre les prisonniers de la Rochelle en liberté [1].

Après cette laborieuse campagne, on continue de s'observer, comme deux troupes adverses couchent sur leurs positions. En 1722, L. Carteret envoie à Schaub une liste de galériens protestants dont il devra solliciter la liberté. Dubois riposte qu'il ne demanderait pas mieux, mais qu'il ne peut pas parce que 1° les Huguenots se remuent en Languedoc, et 2°, dans ce même temps, on va persécuter les catholiques en Angleterre.

Ceci se rattache à une haute comédie de politique internationale que le cardinal-archevêque ne dédaigna pas de jouer de compte à demi avec le ministre britannique.

III

Au moment où le congrès allait s'ouvrir, le Prétendant saisit l'occasion de rappeler à l'Angleterre et à l'Europe son existence et ses droits. Il lança de Lucques, en date du 10 septembre 1722 et de la vingtième année de son règne, un manifeste par lequel, afin de contribuer à la paix publique et de n'être responsable d'aucun des maux futurs, il déclarait que, pourvu que l'Electeur de Hanovre le remît tranquillement en possession de son royaume, il ne ferait

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 362.
2. *Rec. Off*, *France*, vol. 364.

aucune recherche du passé; il le reconnaîtrait roi de ses états héréditaires et s'efforcerait de l'établir lui et sa famille en prospérité et royale grandeur. Il l'exhortait à comparer un règne paisible sur des sujets héréditaires avec la possession inquiète et toujours troublée d'un usurpateur en pays étranger, où il ne peut se soutenir que par le sang, la violence et la rapine... sans oublier que la justice divine ne manque jamais de châtier l'oppresseur. Il conjurait tous les princes et les États chrétiens de l'aider dans sa juste et bienveillante proposition qui devait, sans effusion de sang et sans trouble, faire justice à un prince lésé et contenter un ambitieux... [1].

L'ingénuité de ce document suffirait à désarmer la critique. Mais chez l'Angleterre de la révolution de 1688, il provoqua un transport de fureur inouïe, d'autant plus qu'il coïncidait avec la découverte d'un complot jacobite, découverte à laquelle Dubois n'avait pas été étranger. Car il en avait donné les premiers avertissements au roi, à condition toutefois qu'il n'en coûterait la vie à personne [2]. Parmi de nombreuses arrestations, celle d'Atterbury, évêque de Rochester, attentat à la dignité épiscopale dans l'Eglise établie, qu'on avait vu pour la première fois sous le règne si mal famé de Jacques II, causa un scandale énorme, accru encore par la rudesse de la captivité de l'évêque à la Cour. Ce coup hardi déconcerta les jacobites. Dubois approuva : « Voilà, dit-il à L. Whitworth, ce qu'il méritait depuis plusieurs années ». Dès l'ouverture du Parlement, 9 (20) octobre, les Communes suspendirent l'*Habeas corpus* pour un an. Le 15 (26), le chancelier donna lecture d'un message du roi dénonçant la conspiration en faveur

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 365.
2. Schaub à L. Carteret, Paris, 30 septembre 1722. *Id.*, *ibid.*, vol. 364. L. Mahon, vol. II, 37.

d'un prétendant papiste et, par suite, les grandes dépenses qu'avait imposées le soin de la sûreté de l'Etat. Les Chambres répondirent, le lendemain, par une adresse passionnée de dévouement au roi. Le cardinal chargea Schaub de féliciter L. Carteret des résolutions vigoureuses qui se suivaient dans les deux Chambres avec tant de rapidité, et qui ne pouvaient qu'achever d'abattre le courage des ennemis du roi et d'affermir le poids de son gouvernement, tant au dehors qu'au dedans[1]. Un mois s'était écoulé dans cette effervescence, lorsque le roi transmit en double aux lords la déclaration du Prétendant; l'une en original, écrite de la main et signée de ce prince; l'autre imprimée, 16 (27) novembre. Les lords invitèrent les communes à une conférence, où l'on décida que l'exemplaire imprimé serait brûlé publiquement par la main du bourreau. Enfin, le 26 novembre (7 décembre) 1722, Robert Walpole, alléguant les grandes dépenses causées par les rébellions et désordres, fit voter un bill portant prélèvement d'une taxe extraordinaire de cent mille livres sterling sur les biens de tous les papistes[2].

On était bien près encore par le temps, deux ans à peine, mais à quelle distance morale! du moment où le généreux Stanhope méditait de supprimer les lois pénales édictées contre les catholiques.

La menace de cette inique confiscation, pressentie dès la fin d'octobre, avait ému vivement les alliés catholiques de l'Angleterre, de l'Autriche et de l'Espagne; et ils se demandaient ce qu'allait faire la France régie par un cardinal. Tous les yeux étaient fixés sur elle, écrivait Destouches, 12 novembre. Ici, le haut dignitaire ecclésiastique

1. Versailles, 18 novembre 1722. *Rec. Off., France*, vol. 364.
2. Il y eut de la résistance. Car les Communes se partagèrent presque par moitié, 172 voix contre 188.

céda prestement la main au ministre politique. Le cardinal fit décider au conseil, sur la lettre de Destouches, qu'un courrier porterait au chargé d'affaires de France l'ordre d'employer les représentations les plus énergiques auprès de George I[er]. Le ministre politique joignit à la dépêche officielle une dépêche confidentielle qui la désavouait (19 novembre 1722).

Il posait d'abord en principe la nécessité, en face des cours étrangères, de rendre aux catholiques d'Angleterre des offices par tous les moyens que pouvaient donner les liaisons d'amitié qui subsistaient si heureusement entre les deux royaumes. Le duc d'Orléans était également très persuadé de la solidité des raisons qu'il prescrivait d'employer.

Venait alors la contre-partie. « Mais il ne nous appartient pas de juger si absolument de ce qui convient au bien des affaires du roi de la Grande-Bretagne, et c'est à ce prince à examiner lui-même ce qui peut intéresser sa justice et sa gloire, aussi bien que les conséquences et les suites de ses résolutions. » Ainsi, quoique les ordres soient très sérieux, Destouches devra les communiquer à L. Townshend et à L. Carteret, avant que d'en rien confier à personne; et il se réglera sur ce qu'ils jugeront le plus convenable pour le temps et la manière d'en faire usage. « Notre principale attention, en cette occasion, est de ne rien faire qui puisse causer de l'embarras ni de la peine au roi de la Grande-Bretagne ni à ses ministres. Ce doit être aussi la règle de votre conduite. Vous confierez à milord Townshend et à milord Carteret ce que je vous mande à cet égard, et vous me renverrez ce billet en original par le même exprès qui vous le portera. »

Destouches a raconté (25 novembre 1722) l'alarme des deux ministres à la lecture de la première dépêche, capable,

s'ils y avaient égard, à la fois de les décréditer dans l'esprit du souverain et de leur ôter la confiance du Parlement et du peuple, comme entachés de papisme; leur joie, à la lecture du papier secret. Ils conduisent Destouches chez le roi, qui lit, à son tour, les deux dépêches, et le charge de témoigner au Régent et au cardinal combien il est sensible à cette nouvelle preuve de leur vive amitié[1].

D'ailleurs, Dubois s'en expliqua avec Schaub librement et sans ambages, dans le laisser-aller du personnage principal avec son familier; et Schaub écrit à L. Carteret (4 décembre 1722) :

« Le cardinal m'a dit que comme toutes les autres cours catholiques interposaient des offices en leur faveur, il n'avait pu se dispenser d'en faire autant; mais qu'en écrivant là-dessus à Destouches une lettre ostensible et très sérieuse en apparence, il lui a en même tems ordonné de vous dire en particulier que ces instances ne se faisoient que par manière d'acquit, et sans qu'on s'attende que vous y fassiés autrement attention. Véritablement, le Cardinal paroissoit souhaitter d'abord que les innocens pussent être séparez des coupables, croyant que cela seroit du service de Sa Majesté; mais il s'est rendu sur-le-champ aux raisons si bien déduites dans la dépêche de V. Exc. du 10 novembre, v. s. (21). — Et il les a tellement goûtées qu'il m'a prié de lui en donner le précis par écrit pour en faire usage vers le roy d'Espagne, bien persuadé que S. M. Catholique même en sera satisfaite. »

Le 5 décembre (1722), Schaub accuse réception d'une nouvelle dépêche de L. Carteret du 14 (25) novembre, qui achèvera de mettre le cardinal en état d'ôter tout scrupule au Roy d'Espagne sur la taxe additionnelle que le par-

1. Sévelinges, t. II, p. 313-317.

lement va imposer aux catholiques. Il n'était plus besoin, dit-il, ni pour le Régent ni pour le Cardinal, d'aucun éclaircissement ultérieur; mais ils seront bien aises d'avoir tant de solides arguments à alléguer au Roi Catholique pour empêcher que cette taxe ne cause aucune altération dans son esprit[1].

Deux jours après (7 décembre) avait lieu au parlement le vote final mentionné ci-dessus.

Dans ces termes, on le comprendra, les choses de religion n'ont plus qu'à disparaître des correspondances entre les deux gouvernements. On cesse, en effet, de les y rencontrer.

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.

CHAPITRE XXVI

DUBOIS MINISTRE PRINCIPAL

I

L'année 1722 présente le point culminant de la fortune de Dubois, mais au prix de quelles angoisses! Et que deviendrait-il sans le vigoureux, l'infatigable appui du gouvernement britannique auquel il le rend bien?

Cette année s'était ouverte pour lui par un triomphe qui l'avait rendu l'arbitre du conseil de régence et le laissait plus libre de mettre à exécution certaines mesures propres à rehausser la majesté royale et à éloigner de la cour tels ou tels personnages fâcheux.

Le roi approchant de sa majorité, le cardinal voulut le replacer dans le cadre de la grande monarchie, c'est-à-dire au palais de Versailles, déserté depuis la mort de Louis XIV. Il se proposait d'écarter de la cour certaines personnes de qualité hostiles au duc d'Orléans, et une foule de gentilshommes sans biens que le séjour de Paris attirait; de soustraire le roi à la juridiction de l'archevêque de Paris, grâce au voisinage de Saint-Cyr, qui relevait du diocèse de Chartres; et enfin de retirer le duc lui-même de sa vie désor-

donnée du Palais-Royal, dont on pouvait se servir pour le perdre dans l'esprit encore neuf du jeune monarque [1].

Le retour de la royauté à Versailles s'effectua le 15 juin 1722.

II

Outre ses vues d'utilité publique, le cardinal avait ses vues particulières. Versailles était un théâtre beaucoup mieux approprié que Paris à la suprême évolution de sa grandeur, c'est-à-dire à sa promotion de premier ministre, et de même aux coups d'autorité frappés au-dessus et bien loin des émotions de la foule. Il y était pour ainsi dire en tête-à-tête permanent avec le Régent. Un double exil le débarrassa dès le 15 juin du duc de Noailles et de Canillac, l'un pour avoir présagé que le mariage du roi avec l'infante aurait le même sort que le succès de M. Law et finirait certainement par une catastrophe [2]; pour avoir fomenté l'opposition du cardinal de Noailles, son oncle, et s'être retiré du conseil de régence en même temps que la cabale; l'autre, pour être un des roués les plus éhontés du Palais-Royal. Mais le coup le plus retentissant fut frappé sur le maréchal de Villeroy.

Gouverneur du roi, il exerçait sa charge en acteur tragique, faisant profession publique de protéger la vie de son jeune maître contre les machinations du duc d'Orléans, et d'écraser de ses mépris dans la personne de Dubois l'homme de rien, complice de ces desseins scélérats. On ne pouvait rien à Paris contre ce nouveau roi des Halles, dont les allures théâtrales, la jactance, les soixante-dix-

1. Lémontey, Seilhac.
2. Baudrillart, t. II, p. 525.

neuf ans séduisaient le peuple, attaché d'ailleurs passionnément à l'enfant royal; à Versailles, ce ne fut qu'un jeu de l'arrêter (10 août 1722) après une dernière impertinence de sa part envers le Régent, et de le consigner dans sa terre de Villeroy, de là, dans son gouvernement de Lyon. Il y finit sa vie obscurément en 1730.

Si d'abord le roi versa quelques larmes, elles se tarirent bientôt. La tendresse que lui portait son gouverneur avait été aussi par trop tyrannique[1].

Le public ou, comme dit Barbier, les honnêtes gens, saisis d'abord de ce qu'il qualifie de coup hardi contre les lois[2], trouvèrent bientôt qu'il s'était fait prendre trop naïvement et se mirent à rire.

« Le pauvre maréchal, écrit Schaub, avoit son bon; et au sens commun près, rien ne sembloit manquer à sa probité. Une autre qualité dont il s'est toujours picqué, c'est la fermeté pour ses amis. Et il s'est acquis la réputation et le mérite de ces deux vertus par la parade constante qu'il en a faite. Mais quelque gré qu'on lui ait sceu de son envie démesurée de passer pour vertueux et patriote, son caractère prédominant de courtisan et de fastueux a prévalu, et jamais homme n'a porté si loin que lui ni la force de l'ignorance et des préjugés ni l'incapacité de juger et de se conduire. Les étrangers l'attribuoient à son grand âge; mais les gens du païs assurent que si l'on ne peut disconvenir qu'il n'ait radoté dans ces derniers

1. Le maréchal reparut à Versailles le 26 juin 1724; le lendemain il fut admis à saluer le roi, qui ne lui dit pas un mot (c'était sa coutume) et ne le retint pas (Barbier).

2. On ne doit point, dit-il, ôter le gouverneur du roi. Voilà un des premiers fruits du voyage de Versailles. Cela, continue-t-il, aurait été plus risquable à Paris, où tout le peuple aime et respecte le maréchal, t. I, p. 232. Nous ne parlons pas ici des petites manœuvres de l'évêque de Fréjus, comment il s'éclipsa et reparut spontanément, parce qu'elles n'entrent pas dans notre sujet.

temps, l'on doit convenir aussi qu'il a radoté toute sa vie[1]. »

Et encore : « Villeroy n'étoit propre à inspirer au jeune roi que du vent et de la morgue, avec une haine et une défiance outrée pour tous ceux qui n'admiroient pas aveuglément son bisaïeul[2] ».

III

L'ascendant de sa victoire devait conduire le cardinal au but de ses désirs. Schaub le soutenait de tout le crédit de son gouvernement et répétait au duc d'Orléans qu'il fallait, à l'instant de la majorité, un premier ministre qui lui appartînt, pour éviter toute secousse, et lui assurer à lui-même la continuation de son pouvoir. Le prince, quoique très jaloux de son autorité, délibérait. Dubois, dévoré d'anxiétés, redoutait de plus l'opposition de M. le Duc. Mais les Anglais nous apprennent qu'il le dompta en gagnant Mme de Prie : celle-ci lui expédia un courrier à Versailles pour lui dire que M. le Duc ne s'y opposait plus et qu'il pouvait se faire déclarer, ce qui eut lieu le soir même, contre l'usage[3].

En effet, le soir du 22 août (1722), le Régent, décidé enfin, les lettres patentes de principal ministre étant expédiées, présenta le cardinal en cette qualité à Louis XV. Il se réserva seulement la présidence des conseils et les états et ordonnances de fonds. On vit le gouvernement, dit

1. Dans Barbier : « Cependant, comme à Versailles tout est un peu de mode, on dit à présent qu'on a bien fait, et qu'il radotoit. »
2. Schaub à L. Carteret, Paris, 12 août 1722. A L. Towshend même date. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364.
3. Crawford à L. Carteret, Paris, 2 septembre 1722. *Rec. Off.*, *France*, vol. 364. Schaub, cela est assez curieux, annonce à L. Carteret cette nomination à laquelle il a si puissamment contribué, sans aucun commentaire.

Lémontey, s'enfermer dans une sorte de trinité royale et indivise, où Louis XV eut le titre, le duc d'Orléans la puissance le cardinal Dubois l'action et la volonté.

« Pour le coup, s'écrie Barbier, voilà une belle fortune. On dit aussi que cet homme-là est d'une politique infinie pour son ambition. Il ne fait aussi que cela, car il a soixante-huit ans; il ne boit pas, il ne voit aucune femme ni ne joue. Cela ne fait que rêver creux et travailler. »

Ce rêve-creux eut une belle fin d'année : un rôle approprié à son rang, lors du sacre de Louis XV à Reims, le 25 octobre 1722; son élection à l'Académie française, le 19 novembre, à la place vacante par la mort de Dacier, la seule dignité qui pouvait être ajoutée à sa fortune, selon son expression. Peu de jours après, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses rangs. Il se piquait de s'entendre au style lapidaire[1].

IV

Le 8 décembre (1722) mourut à Saint-Cloud Madame, mère du Régent. Ce prince en ressentit une cruelle douleur[2], et il l'exprima ainsi au roi George, dont elle était cousine germaine :

« Accablé de la plus vive affliction que je puisse jamais éprouver par la mort de madame ma très honorée mère, arrivée le 8 de ce mois, après une maladie de plusieurs semaines où elle a fait paraître la plus grande piété et la plus parfaite résignation à la volonté de Dieu, j'espère que Vostre

1. Lors des mariages espagnols, il refit les devises de l'Académie, qu'il ne trouva pas assez adaptées au sujet.
2. Schaub à L. Carteret. Paris, 10 décembre 1722 : « Le cardinal ne quitte pas le duc d'Orléans, qui est inconsolable de la mort de Madame. » *Rec. Off., France*, vol. 364.

Majesté contribuera à ma consolation par une nouvelle preuve de ses bontés pour moi en prenant quelque part à ma juste douleur et que la sensibilité de Vostre Majesté à ce triste événement ne sera pas seulement l'effet de l'estime et de l'amitié qu'elle avait pour cette princesse, mais encore celui de la considération de l'extrême perte que je fais[1]. »

Mais avant d'aller plus loin, il importe de remarquer que si Dubois ne pouvait pas se passer des Anglais, les Anglais non plus ne pouvaient pas se passer de Dubois. Il y avait entre eux partie liée, non pas de corrupteurs à corrompu, mais par la communauté d'intérêts politiques de premier ordre, c'est-à-dire la conservation de l'alliance qui avait élevé si haut le Régent et son ministre contre le mauvais vouloir et les embûches de la vieille cour adossée au roi d'Espagne; d'autre part, mis le trône de George Ier à l'abri des machinations jacobites, et permis aux deux gouvernements réunis de restaurer la paix de l'Europe après de si longs combats. Mais, à tout moment, la versatilité apparente du duc d'Orléans semblait menacer l'édifice d'un renversement soudain. Alors, les ministres britanniques, à l'appel du ministre français, venaient à la rescousse pour sauver la commune maison.

V

Il était dit que le cardinal ne connaîtrait jamais que des joies empoisonnées. A peine délivré de l'encombrant Villeroy, il rencontrait un ennemi plus acerbe, plus dangereux, en quelque sorte domestique, dans la personne du fils de son maître, Louis, duc de Chartres. Il aurait

1. *Rec. Off., France*, vol. 367.

peut-être succombé si le gouvernement britannique, descendu dans l'arène comme le *Deus ex machinâ*, n'avait combattu pour lui de toute la force de ses conseils et de son influence. Ce n'est pas l'un des moins curieux dans les rapports du Régent et de l'abbé Dubois avec les Anglais.

Le Régent, nous l'avons vu, avait de très bonne heure introduit son fils encore adolescent au conseil de régence pour l'initier aux affaires, début qui n'avait pas été heureux. Néanmoins, à l'instigation du maréchal de Villeroy qui, si nous en croyons Saint-Simon, agissait par malice pour lui nuire dans l'opinion par quelque démarche scandaleuse, il rétablit au profit de ce jeune homme, âgé tout au plus de dix-huit ans [1], l'office de colonel général de l'infanterie, mai 1721. Puis, l'année suivante, il le fit entrer au conseil royal, juillet 1722 [2]. Le cardinal, lorsqu'il fut déclaré ministre principal, émit la prétention très rationnelle que les autres ministres vinssent travailler avec lui. Il ne doit y avoir, disait-il, aucune partie du gouvernement qui ne se rattache uniformément au premier ministre. En même temps, il remontrait combien il importait au Régent, pour l'époque de la majorité, que nul autre ne fût en situation de travailler immédiatement avec le roi. « Tout ce qui sera obligé de passer nécessairement par le premier ministre, ne peut échapper à S. A. R. et restera nécessairement dans ses mains. » Il proposait que le Régent reçût les secrétaires d'État et autres chefs de service à certains jours de la semaine; à d'autres jours, ils se rendraient chez le premier ministre, soit pour lui

1. Né en 1703.
2. Composé du Roi, du Régent, du duc de Chartres, de M. le Duc, du cardinal Dubois, et de M. d'Armenonville, chancelier, en remplacement de Daguesseau.

rendre compte, soit pour recevoir par son canal les ordres de S. A. R.[1].

Or, le duc de Chartres manifestait l'animosité la plus violente contre un homme qu'il avait vu si petit personnage dans sa maison. Il disait que l'action de sa vie qui lui avait le plus coûté était celle de lui faire son compliment: et si son père l'obligeait à travailler avec le cardinal, il n'irait que pour l'insulter.

La déclaration de guerre était formelle.

La célébration du sacre de Louis XV et l'agitation en Angleterre contre les catholiques remplirent les derniers mois de l'année 1722. A la fin seulement, le gouvernement anglais, redevenu libre de ses mouvements, prit la situation au sérieux et identifia le maintien de Dubois avec le maintien de l'alliance.

D'abord, nous voyons le cardinal inquiet à l'excès des dispositions où les Anglais peuvent être à son égard et à l'égard de l'alliance, sans laquelle il n'est plus rien. Il se tient aux écoutes, recueillant avec anxiété les moindres propos susceptibles de marquer chez eux quelque penchant pour l'Autriche. Car les négociations préalables avec cette puissance étaient la pierre d'achoppement du congrès. Schaub lui fait honte de paraître alarmé par des nouvelles si frivoles, en l'assurant à nouveau que le roi demeurera ferme dans ses liaisons avec la France, tant que lui, cardinal, sera en place et y maintiendra ses principes. Une autrefois, il lui communique une lettre de L. Townshend à Saint-Saphorin, ambassadeur à Vienne. Elle est si rassurante que Dubois, transporté, le conduit « chaudement » chez le Régent pour la lui lire aussi, et il s'exprime dans les termes les plus forts tant sur la manière solide et sou-

1. Mémoire au Régent, 14 octobre 1722. Sévelinges, t. II, p. 300.

tenue avec laquelle L. Townshend parle des déclarations offertes par la cour impériale en dernier lieu, que sur le témoignage franc et cordial qu'il y rend à la candeur du Régent et du cardinal[1].

Mais l'accalmie est de courte durée. Par bonheur survient une lettre de L. Carteret, datée du 28 décembre 1722, v. s. — 8 janvier 1723, n. s.[2].

Schaub répond, 20 janvier 1723.

« Elle est venue justement dans le temps que l'inquiétude du cardinal était montée au plus haut point. Et quand je lui appris que vous veniez de me mettre en état de la détruire radicalement, il ne peut le croire, et me dit en secouant la tête d'un air soucieux, que la chose devenoit très sérieuse. Mais je savois bien que votre lettre couchée avec tant de dextérité, de solidité et d'ingénuité, ne pouvoit manquer d'emporter conviction entière. »

Il la lui lit d'un bout à l'autre, en l'avertissant qu'elle est écrite, qu'il la lui communique dans la plus grande confidence. Chaque syllabe produit son effet. La lecture achevée, le cardinal veut se convaincre par ses propres yeux. L'ayant lue bien attentivement : « C'est, dit-il, parler en homme et en amy ». Et il ajoute que la liaison avec la France fait de George Ier l'arbitre du dehors et le rend inébranlable au dedans. Elle le rend aussi plus respecté à la cour impériale. D'ailleurs, la vraie figure d'un roi de la Grande-Bretagne, c'est d'être chef du protestantisme.

Et pour lui-même?

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 2 janvier 1723. Très secrète. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359. Ces déclarations de la cour de Vienne clochaient toujours par quelques phrases captieuses.

2. Elle ne figure pas au *Record office*, mais la substance s'en retrouve dans la réponse de Schaub, Versailles, 20 janvier 1723. Très secrete. *Id.*, *ibid.*

« Votre lettre, mylord, et les réflexions qu'elle fit faire au cardinal n'ont pas seulement remonté parfaitement sa tête : mais votre conclusion luy fit un plaisir singulier, en ce qu'elle fait dépendre de ses principes et de son maintien la durée de nos liaisons avec la France. Il a des ennemis qui ne s'endorment point; les uns luy sont communs avec le Régent, et les autres s'attachent à lui aliéner ce prince, en quoy ils ne pourroient mieux réussir qu'en luy faisant regarder comme chancelante l'amitié du Roy, c'est-à-dire la base de toute la fortune du cardinal. Rien aussy n'est plus propre à décréditer leurs affaires étrangères dont le bon aspect, dû à l'union avec S. M., a fait jusqu'à présent la principale force tant du maître que du ministre. »

Schaub s'aperçut bien que le cardinal devait avoir essuyé quelque attaque là-dessus, à la vivacité avec laquelle il l'entraîna chez le duc d'Orléans pour lui montrer la lettre de L. Townshend à Saint-Saphorin, dont il a été parlé plus haut. De même pour la lettre de lord Carteret du 28 décembre, v. s., en appuyant sur la conclusion pour faire sentir combien le cardinal est nécessaire, et combien il est essentiel que le Régent se hâte de lui déférer avant la majorité tout ce qui constitue un premier ministre, seule forme de gouvernement qui puisse assurer la durée de l'autorité du duc d'Orléans, tandis qu'elle aura un effet tout contraire s'il la laisse imparfaite.

Mais le duc de Chartres!

« Je vois bien que ce qui tient le plus à cœur au cardinal, c'est que le duc de Chartres vienne aussy travailler chez luy, et donne l'exemple au comte de Toulouse et à quelques autres grands qui travaillent encore directement avec le Régent, et voudront par conséquent le pratiquer aussy avec le Roy quand il sera majeur. Or, le duc de

Chartres est étrangement animé contre le cardinal, auquel il ne se soumettra que par les ordres les plus sévères de son père; et le cardinal, qui n'ose en solliciter S. A. R., ne voit que moy seul qui puisse l'entreprendre. » Mais c'est un point si délicat que Schaub n'en parlera que quand il pourra espérer de convaincre le Régent, et cela de manière que S. A. R. elle-même lui en sache gré.

La journée décisive arrive enfin. Le 23 janvier 1723, le duc de Chartres met le feu aux poudres. En présence de son père, de La Vrillière et de Le Blanc, il dit au cardinal : « Je suis mécontent de vous, sachant que vous détournez mon père d'une chose qu'il m'avait déjà accordée ». Mais le cardinal n'est pas homme à se déconcerter. Il répond avec la mesure d'un tacticien :

« Je n'ay jamais parlé à Monsieur votre père de ce qui vous concerne qu'en votre présence; et j'ay parlé pour ce que j'ay cru être le mieux pour vous-même. Si vos intérêts pouvoient être contraires à ceux de votre père, je serois pour les siens contre les vôtres; mais ils sont inséparables, et ce seroit vous couper la gorge à tous les deux que de vous accorder ce que vous demandez. Je ne puis pas vous trahir pour vous complaire, tant que votre père se sert de mes conseils. Toute ma complaisance ne peut aller qu'à vous épargner ma vue; et je sacrifieray volontiers le plaisir que j'ay à vous servir à la satisfaction que vous auriez de mon éloignement. Mais sachez que cette satisfaction vous seroit commune avec tous les ennemis de votre père. »

Le duc d'Orléans désapprouva son fils autant qu'il approuva le cardinal, mais pas avec assez de vigueur au gré de ce dernier. « Comment voulez-vous, dit-il ensuite à Schaub, que je me tue à servir un prince qui donne champ libre à tous ceux qui luy parlent mal de moy et qui excitent contre moy et sa femme et son fils? Je suis las

de lutter contre sa famille, et j'irois plutôt me cacher au bout du monde que d'y rester assujetti davantage. » Il s'apaise pourtant à condition que Schaub ira sur-le-champ en faire de vives représentations au Régent.

Le représentant britannique s'empresse d'obtempérer. D'abord, il remet au Régent les lettres de condoléance du roi sur la mort de Madame. Ensuite, abordant la question de fond, il dit au prince qu'il approche d'un temps qui va donner lieu à des appréhensions; des malintentionnés répandent que l'Angleterre n'attend que ce moment pour abandonner ses liaisons avec la France. Il était revenu au cardinal des paroles imputées à L. Cadogan[1]. Sur l'inquiétude que le cardinal en avait ressentie, L. Carteret avait répondu de manière à détruire toute impression de changement de la part du roi. « Je serai bien aise de le voir, dit le Régent, car je vous avoue que moi-même je n'ay pas été dans une peine médiocre et qu'il me tardoit fort de vous en parler. »

Schaub lui donna lecture de cette lettre du 28 décembre, v. s., dont, rapporte-t-il, tous les traits portèrent coup. Le Régent, très satisfait, déclara qu'il resterait inébranlable dans son intimité avec le roi et dans le système établi pour la tranquillité générale.

Après avoir ainsi préparé le terrain, c'était pour Schaub le moment d'en venir au véritable objet de sa démarche. On avait de l'inquiétude, dit-il au prince, non sur ses sentiments, mais sur sa situation. L'élévation du cardinal au premier ministère, moyen le plus propre de passer sans risque de la minorité à la majorité, paraissait rester à moitié chemin; ce que le public ne pouvait attribuer qu'à méfiance ou mésintelligence entre S. A. R. et le cardinal.

1. Il aurait dit à Vienne que son maître ne faisait aucun fond sur la régence et qu'il regardait l'Empereur seul comme son solide ami.

Bien des gens cherchaient, disait-on, à lui donner de la jalousie contre le cardinal. « Je sais, interrompit le Régent, que l'on ne manque pas de bonne volonté pour nous désunir; mais il faudrait que j'eusse perdu le sens pour devenir jaloux du cardinal. Après tout, je pourrois encore me soutenir sans luy, mais il ne sauroit se soutenir sans moy. Je sais que je puis compter sur luy; mais je sais aussy qu'il ne sauroit me manquer sans se déshonorer et sans se perdre. » — « C'est par cette même certitude, luy dis-je, que nous sommes toujours si soigneux de la conservation du cardinal, étant convaincus par notre propre expérience et par la vôtre, qu'il est votre seul instrument auquel vous et nous puissions avoir une entière confiance. Mais votre persuasion ne suffit point. Il ne faut pas que le public la puisse mettre en doute; et on sait que l'on excite contre lui Mme la duchesse d'Orléans et M. le duc de Chartres. » — « Je ne puis pas, dit le duc d'Orléans, répondre de ma femme qui a toujours ses frères en tête; mais ce n'est qu'une femme, dont les importunités ne me séduiront point; et mon fils n'est qu'un enfant que je morigéneray bien. Il est vrai que mon fils s'entête sottement du travail direct avec le roi, et qu'il ne sait ce qu'il veut; mais je luy feray entendre raison là-dessus d'une façon ou d'une autre; vous pouvez y compter. Mais aussy le cardinal Dubois se tourmente plus qu'il n'est nécessaire de ces traits de jeunesse, dont il devoit bien croire que je viendrois à bout avec un peu de tems et de peine. »

Après quoi le Régent assura de nouveau son interlocuteur qu'il ne lui laisserait rien à désirer par rapport au cardinal, de tout ce qui pourrait intéresser sa place, qu'il regardait comme la principale défense de sa propre autorité. « Le cardinal, ajouta-t-il, a plus d'esprit que moy, mais j'ay plus de courage que luy; et étant bien unis

ensemble, il ne pourra guère nous arriver de mésaventure, pour peu que nous soyons attentifs. »

Dubois persista dans sa défiance. « Ses discours sont bons, dit-il à Schaub, mais ce qui s'ensuit ne l'est pas toujours. » Même, il se serait abstenu d'aller au Conseil des Dépêches, qui se tenait à cette heure-là, si Schaub ne l'avait conjuré de ne pas prendre un air boudeur devant son maître, « vu, ajoute-t-il, que je pensois avoir déjà suffisamment lassé sa patience.

« Je ne l'ay point revu depuis, et rien ne presse aussy de luy apprendre les ordres que vous me donnez de faire tout ce qu'il me suggéreroit pour son soutien. Car, jusqu'à présent, il a plus besoin d'être bien conseillé que d'être servi par d'autres démarches[1]. »

C'est ainsi que le représentant de la Grande-Bretagne menait une chaleureuse et fructueuse campagne au profit du cardinal son ami, et tout à fait au gré du roi. Mais il n'en était pas de même auprès des ministres anglais. Leur orgueil de race était froissé qu'un étranger à peine naturalisé occupât à Paris un poste si élevé; et ils n'attendaient que le moment de le reconquérir au profit des natifs.

1. Schaub à L. Carteret. Paris, 26 janvier 1723. Très secrète. *Rec. Off.*. *France*, vol. 359.

CHAPITRE XXVII

LA MAJORITÉ. DERNIERS TEMPS DE DUBOIS

I

La crise à date fixe vers laquelle on marchait alors à grand pas, objet de tant de compétitions, de passions et d'intrigues, c'est-à-dire la majorité du roi, s'accomplit le 16 février 1723. Le lit de justice tenu le 22 par Louis XV au Parlement de Paris confirma le gouvernement sur la base où l'avaient assis le Régent et les Anglais. « Mon oncle, dit le roi, je désire que vous présidiez après moi à tous mes conseils et je confirme le choix que j'ai déjà fait, par votre avis, de M. le cardinal Dubois pour premier ministre de mon État[1] ». La régence prenant donc fin, le duc d'Orléans reçut par acte royal du 16 février, outre le pouvoir de présider après le roi à tous les conseils, le pouvoir de continuer à signer les états et ordonnances des fonds. Les séances des divers conseils furent réglées de manière à faire passer toutes les affaires par le canal du premier ministre et du duc d'Orléans.

Ce prince demeurait donc le véritable chef du gouvernement. Il put dire à Schaub qu'il n'y aurait nul autre

1. Ministre principal, août 1722, pendant la minorité et la régence; premier ministre à la majorité.

changement, hors qu'à la place du conseil de Régence, il y aurait un Conseil Royal composé de lui, du duc de Chartres, de M. le duc, du cardinal Dubois et de l'évêque de Fréjus. « Nous y mettons ce dernier pour plaire au roi ; mais vous voyez bien que nous ne laisserons pas pour cela d'être les plus forts ». Et Robert Walpole réitère à Schaub de cultiver par-dessus tout la bonne correspondance avec le duc d'Orléans, de ménager le caractère instable du prince et même de ne pas s'opposer au rappel de Law, dont quelques-uns parlaient [1].

Les exilés, d'Aguesseau, Villeroy, Noailles, furent, par un *Bon* du roi, maintenus dans leur disgrâce et leur éloignement.

Le duc de Chartres, admis dans plusieurs conseils, ne fut plus inquiétant, quoique toujours rétif [2]. Il dut résigner ses attributions de colonel général de l'infanterie. Le conseil de marine, seul conseil encore subsistant, fût supprimé et retiré au comte de Toulouse, autour duquel se rangeait la vieille cour ; Morville le remplaça avec le titre de secrétaire d'État de la marine. Le cardinal réunit ainsi toute la puissance publique dans sa main. Une sage mesure d'apaisement à l'égard des légitimés donna au duc du Maine ainsi qu'au comte de Toulouse le rang au parlement au-dessus des ducs et pairs (avril 1723).

Enfin, une dernière gloire couronna, non sans quelque ironie du sort, la carrière ecclésiastique du cardinal. L'assemblée générale du clergé, ouvrant sa session aux Grands

1. Schaub à L. Carteret, Paris, 24 février 1723. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359. R. Walpole à Schaub, Whitehall, 19 (30) avril 1723. Coxe, *Walpole*, vol. II, p. 252.

2. Barbier rapporte (mars 1723) que le jeune homme ayant menacé son père de quelque frasque, celui-ci alla chez Mme d'Orléans et lui dit : « Madame, je ne sais à qui en a votre fils, il a aussi peu d'esprit que M. le Duc, il est aussi brutal que M. le comte de Charolois, et aussi fou que M. le prince de Conti. »

Augustins de Paris, lui décerna la présidence, 4 juin 1723. Point culminant, sommet extrême d'une vie près de s'éteindre.

II

La nature l'avertissait par des symptômes redoutables. La maladie de vessie dont il souffrait depuis longtemps le rongeait avec une acuité qu'exaspéraient encore le tempérament nerveux de l'homme, le sentiment des haines qui l'enveloppaient, la jalousie de ne pouvoir tout concentrer dans ses mains. Les divers ministres s'étaient entendus malicieusement pour lui renvoyer toutes les affaires, même les plus menues, afin de le démoraliser, de le noyer, impuissant, désespéré, dans l'infini détail. A chaque contrariété, à partir du printemps de 1723, la fièvre le terrasse. Dissimulant son mal aux autres et à lui-même, il se cramponne à l'omnipotence; sa gloire est sa planche de salut.

Étrange aberration : comme entraîné par un accès du délire des grandeurs, il se flatte d'imposer au public, au moyen d'un spectacle extraordinaire, en affichant le rôle de chef de la force militaire. Monté à cheval, il passe en revue la maison du roi (fin d'avril). Mais ses contorsions, sous l'aiguillon de la douleur physique, provoquent, dans les rangs de la troupe, la risée qui retentit encore aujourd'hui autour de son nom, tandis que ce malencontreux exploit cause la blessure intérieure qui, bientôt, mettra fin à sa vie.

Les correspondances britanniques deviennent pour ainsi dire le journal de sa santé, empreint d'amitié pour lui, d'inquiétude sur les relations entre les deux États, quand

celui qui en est le créateur, le lien vivant, viendra à disparaître.

S'il parvient à l'accommodement des légitimés (avril 1723), il le paie d'une atteinte de fièvre continue et de deux saignées. Dans les réunions privées, les ministres étrangers s'étudient à le ménager « sur le manger, sur le parler », à ne lui rien dire qui puisse lui coûter de l'application. A la moindre éclaircie, ils reconnaissent, à travers sa faiblesse, un fond de gaieté qui semble promettre le prompt retour de ses forces. Mais il ne peut endurer l'inaction. Or, dès qu'il se lève pour travailler, le frisson et la fièvre le ressaisissent. Aussi bien qu'à travailler il tient à se montrer en public, à faire son personnage de représentation. Le 25 juin, à Meudon, il reçoit à dîner la duchesse de Montague avec la famille du duc de Berwick [1]. La chère est magnifique, mais il ne déplie pas sa serviette. Les hommes d'État d'Angleterre l'étudient d'un œil anxieux.

Le cardinal, écrivait Crawford (26 mai), est remis de son accident de cheval à la revue. Mais il a tant d'infirmités qu'on ne doit pas compter qu'il supporte longtemps la fatigue des affaires. Il faudrait préparer près du duc d'Orléans un choix qui exclurait M. de Torcy, « notre ennemi mortel ». Crawford ne songe pas que le duc a un choix tout prêt qui n'est autre que lui-même. Cependant Schaub, que son amitié pour Dubois rend peut-être moins clairvoyant, rassure Robert Walpole (10 juillet 1723) : « La santé de M. le cardinal continue à se soutenir sans aucun accident de fièvre. Je sais, Monsieur, que c'est ce dont vous êtes le plus curieux. Aussy est-ce tout ce que j'ai à vous

1. Schaub nous apprend que le duc de Berwick aurait désiré être ambassadeur près de Philippe V, mais que ce prince lui donna une exclusion absolue et péremptoire. Le cardinal ne sait qui trouver pour l'Espagne. « La disette de sujets est extrême en France », remarque Schaub (26 mai).

mander aujourd'huy ». Le cardinal venait de destituer et d'exiler pour malversations Le Blanc, secrétaire d'Etat de la guerre. Cette grande résolution à prendre l'avait agité cruellement[1]. Au dehors, il surveillait de très près la cour de Vienne, qui manœuvrait pour se lier le moins possible dans la forme à donner par elle aux expectatives des duchés italiens. Il discute avec une clarté supérieure le projet impérial, et l'examen qu'il en a fait avec le duc d'Orléans. Mais « ils le soumettent entièrement, dit-il, aux lumières supérieures du Roy », lequel, du reste, partageait leur manière de voir, c'est-à-dire que ces papiers étaient captieux et à rejeter. Il y insiste en termes très lucides. L'esprit ne paraît pas affaibli par la maladie. Le moral, au contraire, est comme détrempé; et le premier ministre de France s'abandonne trop, au moins en paroles, à la discrétion d'une puissance étrangère, si amie qu'elle soit. « Le cardinal, écrit Schaub à L. Carteret (Paris, 12 juillet 1723), attend votre décision et promet de la recevoir avec docilité quand elle seroit diamétralement opposée à la sienne. Car vous ne pouvez avoir que de bonnes raisons. — Il ne m'a jamais paru plus confiant en S. M. ni plus résolu de vivre et de mourir dans la plus intime union avec elle. Je ne saurois assez vous représenter l'effusion avec laquelle il m'en a parlé depuis quelques semaines. Il étoit déjà très disposé à revenir de toutes les frayeurs que Destouches vouloit lui communiquer[2]. Mais d'un côté la conduite de

1. D'après Crawford à Robert Walpole, 7 juillet, et à L. Carteret, 10 juillet, il se crut empoisonné par Le Blanc, et prit deux vomitifs dans la même après-midi. *Rec. Off.*, *France*, vol. 368. Robert Walpole, Whitehall, 18 (29) juillet 1723, donne mission à Schaub de féliciter le cardinal de la victoire qu'il a remportée sur ses ennemis. Il fait des vœux pour lui. Coxe, *Walpole*, vol. II, p. 253.

2. Destouches, chargé d'affaires de France à Londres, s'était laissé circonvenir par les jacobites et envoyait à Paris les renseignements les plus inquiétants pour la solidité du trône de George Ier.

M. de Saint-Saphorin (à Vienne), et d'autre côté la douleur où il vous savoit être de son indisposition, ont entièrement achevé de remonter sa tête. Et il s'en est plus d'une fois expectoré avec moy, jusqu'à verser des larmes de tendresse[1]. »

III

Au cours de l'été, tandis que George Ier séjournait en Hanovre, Chavigni fut envoyé en résidence auprès de lui. Les lettres de créance qu'il reçut du duc d'Orléans (Meudon, 1er août 1723) respirent une exaltation presque lyrique. Sans doute, comme de coutume, elles émanaient de la plume de Dubois, « Monseigneur, les succès ont justifié, graces à Dieu, mon application à affermir l'union qui est entre le Roi et Vostre Majesté ; j'y ai raporté tous mes soins et toutes mes veües, ils n'ont tendu dans tout le temps et dans toutes les occasions qu'à la rendre plus étroite et plus glorieuse à Vostre Majesté, et ils font aujourd'hui le fondement de la prédilection du Roi et de ses maximes. Convaincu autant que je le suis moi-même de toute la confiance que mérite Vostre Majesté, il ne me reste qu'à fortifier par mes conseils des dispositions qui remplisent tous mes désirs ; j'espère que M. de Chavigni... ne laissera échapper aucune occasion de faire remarquer à Vostre Majesté la persévérance de mes sentiments pour elle, la continuation de la confiance sans bornes que j'ay dans ses bontés[2].... »

Le cardinal intervint aussi pour accréditer M. de Chavigni auprès de L. Townshend à Hanovre; Meudon, 3 août 1723.

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

« Si, dit-il, mes sentiments pour Votre Excellance avoient besoin que quelqu'un vous les expliquât, je n'aurois pu les confier à personne de plus capable de vous les rendre que M. de Chavigni. Il sait de quelle estime je suis pénétré pour vous depuis lontemps, et à quel point je porte l'idée de vos talents et de votre droiture. La preuve la plus forte qu'il puisse vous en donner, Milord, est de vous exposer fidèlement l'attention que j'aurai toujours à faire usage de vos lumières, et à vous communiquer ce que je croirai le plus propre à serrer les liens des deux couronnes. C'est un bien que j'envisage toujours comme notre objet principal; mais ce qui me touche personnellement dans ce concert, c'est qu'il m'unit étroitement à vos sentiments et qu'avec l'honneur du succès je puis encore partager votre amitié. J'en connois trop le prix pour ne pas la reconnoistre par l'attachement le plus inviollable et le plus respectueux pour Votre Excellence.

« LE CARDINAL DUBOIS [1]. »

La minute de la réponse préparée par L. Townshend a été conservée. Elle est en français, sans date, avec la simple mention : à Hannover. Le ministre britannique ne le cède pas au cardinal en courtoisie sur l'honneur, la vénération, sur l'éloge de M. de Chavigni, et il termine : « Vous trouverés toujours en moy une droiture invariable et un empressement très sincère à contribuer de tout mon pouvoir à une parfaite union entre les deux couronnes et à

1. Dans ce document, suprême expression de la politique de la Régence, dernier souffle du ministre en qui elle s'était incarnée, la signature seulement est autographe. Elle est intéressante à observer. Le mot *Le* est écrit avec la ferme élégance habituelle chez Dubois; le mot *Cardinal*, un peu long à tracer, est d'une main moins sûre; *Dubois* est tremblé. L'élan n'a pas dépassé les deux premières lettres. Le reste porte la griffe de la maladie, le signe d'une ardeur qui s'éteint. L'homme est expirant. *Rec. Off.*, *France*, vol. 358.

soutenir dans ma sphère ce grand système pour la tranquillité de l'Europe que Votre Eminance a formé avec tant de sagesse, et qui fera honneur à sa mémoire jusque dans la dernière postérité. J'en donnerai des preuves à M. de Chavigni de tems en tems par la conduite que je tiendrai avec luy. Je m'ouvrirai toujours avec la plus grande franchise et je lui ferai voir en même tems l'attachement très respectueux avec lequel je suis... »

Cette lettre ne fut pas envoyée à cause de la nouvelle survenue de la mort du cardinal [1]. Ainsi la mort surprend, révèle à l'improviste la cordiale intimité des rapports entre les deux gouvernements. C'est une scène sincère de leur vie quotidienne qui se place naïvement sous nos yeux et sert en même temps de tableau final.

IV

Dans ces dernières journées, la maladie s'envenima. Le cardinal se raidissait, se faisait illusion et ne voulait pas entendre parler d'opération [2]. A la fin, seule voie de salut, le chirurgien appelé d'autorité par le duc d'Orléans put bien mettre à découvert et déterminer la nature du mal au col de la vessie; il demeura impuissant contre la gangrène. Le lendemain de l'opération, Dubois expirait, 10 août 1723, à Versailles, âgé de soixante-sept ans.

Il y a peu d'exemples d'une fortune politique commencée si tard dans la vie, à soixante et un ans, et portée si haut en si peu de temps. Partir de la modeste fonction de précepteur d'un prince né dans la ligne collatérale, et, dans

1. On lit à la marge : *Card. dyed 10 Aug. before this was sent. Rec. Off., France*, vol 358.

2. Son principal remède était l'eau minérale de Bristol dont, au premier mot, le roi d'Angleterre lui avait envoyé 400 bouteilles.

l'espace de six ans, devenir secrétaire d'État, cardinal, premier ministre, plus encore, chef de la politique européenne, c'est là un rare phénomène historique. Ne suppose-t-il pas nécessairement chez celui qui le réalisa de rares talents, de grandes qualités?

Telle fut l'impression de l'étranger.

Schaub, en mandant la nouvelle à Robert Walpole (Paris, 11 août 1723), disait : « Je suis affligé jusque dans le fond de mon cœur... outre que j'y perds un amy, je sais que le Roy perd un homme qui lui étoit véritablement attaché par inclination et reconnaissance, qui était ferme dans ses principes quoique ses manières fussent quelquefois inquiétantes, qui abhorroit le trouble et la guerre, et qui se picquoit de la gloire d'être de meilleure foy dans ses traittez que jamais ministre de France ne l'ait été avant luy[1] ».

« J'ai reçu hier, répond Robert Walpole (Whitehall, 5 [16] août), la triste nouvelle de la mort du cardinal. La perte d'un ministre de si grande capacité et de si bonne disposition ne peut manquer d'affecter sensiblement tous ceux qui veulent du bien à la cause commune. Je peux vous assurer que je prends ma juste part de ce malheur public; et, en ce qui vous concerne particulièrement, la perte d'un ami si bon et si puissant doit vous être une affliction presque inconsolable; je vous adresse mes condoléances[2] ».

Au congrès, L. Whitworth (Spa 12 [23] août 1723) à Tilson (à Paris) : « La mort du cardinal a été un coup très malheureux ; et quoique je ne doute pas des bonnes intentions de M. de Morville[3] ni de son dévouement au duc d'Or-

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.
2. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359. En anglais.
3. Le nouveau secrétaire d'État.

léans, cependant nous aurons de la peine à trouver la même supériorité de génie, ou bien le crédit et l'énergie parfois nécessaires pour maintenir son maître dans la fermeté de ses résolutions contre les dangereuses manœuvres des intrigants[1]. »

Ainsi les étrangers rendaient hommage à l'homme d'État qui avait su réaliser la pacification de l'Europe par l'alliance de la France et de l'Angleterre. Ils faisaient bon marché des imperfections de caractère et de tempérament, indignes de les occuper dès qu'elles n'avaient pas empêché le grand œuvre de s'accomplir en commun.

A Paris, l'opinion désorientée suivit la marche inverse. Elle ne voyait que les défauts du personnage, défauts choquants, il faut l'avouer : Haut, vilain et emporté. (Malade), il crie quelquefois comme un diable, et, par conséquent, il jure beaucoup puisqu'il jure bien sans crier. Mais il y a un correctif. « En tout cas, continue Barbier (c'est lui que nous citons), ce seroit une perte; car c'est *un*[2] homme de beaucoup d'esprit et qui paroît se présenter de bonne grâce pour faire punir les coquins de tous états. En bonne politique, à mon avis, il est nécessaire ici d'un premier ministre, homme supérieur à tous les autres, pour contenir tous les ministres, secrétaires d'État, intendants des finances et de provinces dans leur devoir, sans quoi ils se soutiennent les uns les autres dans leurs friponneries sans que personne soit en état de les attaquer. »

Dubois n'eut pas le temps d'exercer cette police gouvernementale. Lui-même était probe. Il faut laisser au compte de Saint-Simon, malgré la précision de ses chiffres, la fable des 960000 livres de la pension d'Angleterre. Nous avons déjà eu occasion de dire qu'il n'en existe aucune trace, ni

1. *Rec. Off., France*, vol. 366. En anglais.
2. C'est Barbier qui souligne.

dans la correspondance de Dubois avec les Anglais ni dans celle des ministres anglais entre eux; et que le ton dont ils lui parlent et dont ils parlent de lui est exclusif de tout marché honteux. De même, la manière accorte et franchement amicale dont George I[er] en use constamment à son égard ne saurait se confondre avec les séductions savantes d'un pacte d'infamie. Cette légende n'a pas d'autre fondement que la malveillance.

Dépourvu de grandeur d'âme et d'élévation dans l'esprit, il possédait en revanche un solide bon sens très affiné, servi par une volonté forte et suivie qu'il savait imposer. Il orienta la politique française dans une voie, non seulement nouvelle, mais contraire aux maximes de jadis, parce qu'indépendamment de l'espoir de se créer dans cette voie une carrière brillante, il comprit que la politique agressive de Louis XIV avait pris fin avec ce monarque, qu'il était d'intérêt majeur de dissoudre la coalition européenne et de transformer en amis et en alliés les États sous le glaive desquels le royaume avait été si près naguère de périr. Dans cette entreprise, il eut contre lui la vieille cour, les hommes du passé que l'on ne convertit pas, l'intraitable préjugé national enté sur quatre siècles d'hostilité. Il se trouva seul aux côtés du Régent, la nation en masse étant de cœur avec Philippe V dont l'alliance lui aurait apporté le funeste cadeau de la guerre générale. A peine si un bourgeois parfois avisé ose-t-il penser que « peut-être a-t-il fait bien du bien par ses négociations en pays étrangers pour éviter les guerres[1] ».

Mais quoi! Il avait fait disgracier, exiler le maréchal de Villeroy, cher aux Parisiens par sa prestance et ses airs avantageux. Chose surprenante, il meurt un an après, jour

1. Barbier, t. I, p. 293.

pour jour, tandis que le maréchal, qui est bien vieux, vit encore. « Il semble que ce soit là une punition bien marquée », ajoute gravement le chroniqueur[1].

Le reproche dont Dubois ne se lavera non plus jamais, c'est d'avoir été le fils de ses œuvres; ou, pour reprendre une des locutions de l'inépuisable Saint-Simon, d'avoir jusqu'au bout senti la vile coque dont il sortait[2]. D'ailleurs, il ne laissa ni fondation, ni famille élevée, selon la remarque de Barbier, ni clientèle intéressée ou obligée à le défendre. Entouré d'ennemis, et sans méchanceté, quoi qu'on en ait dit, il n'était pas de caractère à se faire des amis. « Sa renommée, remarque Lémontey, resta en proie à ses nombreux ennemis, qui tous lui survécurent. » Et, docilement, l'histoire a sanctionné leurs dires en bloc, sans chercher à dégager l'homme d'État de sa gangue de parvenu.

1. Barbier, t. I, p. 297.
2. T. XIX, p. 345. Et surtout, sans aucune capacité. L'auteur des *Mémoires* ne se lasse pas de le dire et de le redire, t. XX.

CHAPITRE XXVIII

MINISTÈRE ET MORT DU DUC D'ORLÉANS

I

Le duc d'Orléans ramassa le pouvoir aussitôt tombé des mains du cardinal. En apprenant cette mort au roi, il se proposa pour remplir la place de premier ministre. Le jeune Louis XV, à qui plaisaient la bonne grâce et l'esprit de son parent, l'agréa; et le jour suivant le duc prêta serment entre ses mains (10-11 août 1723).

En se réservant la surintendance des postes, il nomma Morville secrétaire d'État des affaires étrangères; Morville, dit Crawford, remarquablement probe et juste, parfaitement bien disposé à maintenir la paix et l'amitié établies entre les deux nations.

Telle était aussi la résolution du nouveau ministre. Deux lettres en date du 17 août 1723, à Versailles, l'une de Louis XV, l'autre du duc d'Orléans, émanées certainement de la même plume, le certifièrent à George I[er]. La plus intéressante, comme la plus significative, était celle du prince qui avait noué l'alliance. Par la force des choses, il s'était attaché de plus en plus à son œuvre. Il s'en porte garant dans des termes d'autant plus décidés, à ce qu'il

semble, que l'artisan de l'alliance ayant disparu, il importe d'ôter toute inquiétude à l'autre partie.

« Je ne doute point que dans les dispositions qui viennent d'estre faites pour l'administration générale des affaires du royaume, Votre Majesté ne reconnoisse de la part du Roy et de la mienne une résolution invariable de ne point s'écarter des maximes et des principes suivis si constamment depuis le commencement du règne de Sa Majesté, cependant je ne sçaurois m'empêcher d'en donner à Votre Majesté les plus fortes asseurances; je luy demande de vouloir juger de ce qui fera mon principal et mon plus cher objet dans l'administration dont le Roy a voulu que je me chargeasse, par ceux [1] au succez desquels elle m'a veu employer l'autorité que j'exerçois pendant ma Régence, et je me flatte que par là Votre Majesté demeurera convaincue, ainsy que je le désire ardemment, que je ne cesseray point de faire consister ma satisfaction et ma gloire à fortifier et à rendre indissoluble l'union déjà si étroite entre le Roy et Votre Majesté, et à faire éclater de plus la sincérité et la solidité du respect et de l'attachement avec lesquels je suis... [2].

« C'est sans doute, mande, à cette occasion, Schaub à Robert Walpole (18 août 1723), ce qui pouvoit arriver de plus consolant après la mort de M. le cardinal Dubois que le peu de nouveautez qu'elle entraîne [3] ».

De son côté, M. de Morville avait pris les devants et prié Schaub d'assurer L. Carteret que, dans toutes les affaires, il tâcherait de mériter la prédilection que le roi et ses ministres venaient de lui marquer.

1. C'est-à-dire les principes suivis.... Phrase entortillée. Ce n'est plus Dubois qui rédige. Dans cette lettre il n'y a d'autographe que la signature.
2. *Rec. Off., France*, vol. 357.
3. *Id.*, *ibid.*, vol. 359.

Et encore, Schaub à Robert Walpole : « A l'intérieur, le duc d'Orléans se comporte avec une fermeté à laquelle on ne s'attendait pas de lui. Au dehors, il est au moins aussi déterminé que l'a été son défunt ministre à faire de son union avec S. M. Brit. la base de sa conduite » (5 septembre).

Ainsi, la politique étrangère va subsister intégralement. S'il survient quelque mauvais esprit pour déranger ces principes, il est à espérer que l'expérience du passé aura rendu le duc d'Orléans plus avisé sur l'avenir. Car il a tenté de tout, et il ne lui reste plus d'essai à faire (*Id.*).

Aussi bien, le duc n'en avait-il nulle envie. Et en aurait-il eu le temps? Ses jours, à lui aussi, étaient comptés.

II

D'abord, comme un esclave à l'instant de l'émancipation, il respira. Il avait dû sacrifier à l'humeur de plus en plus chagrine de Dubois, Nocé, l'un de ses plus joyeux compagnons de table, et l'exiler. A peine le cardinal eut-il exhalé son dernier souffle que le duc expédie à son favori une lettre de rappel où figurait, citation peu honorable, le dicton italien : *Morta la bestia, morto il veneno.* Dès le 12 août, il recevait Nocé avec des embrassements et des larmes. Ils soupaient ensemble au Palais-Royal. On nous dit qu'il l'aimait comme un fils. Homme de plaisir, ennemi du travail, il n'inquiétait pas les Anglais.

Ils étaient moins rassurés quant au duc de Noailles, dont l'exil prit fin au mois de novembre. Le duc d'Orléans le reçut avec ces mots d'une meilleure inspiration que les précédents : *Laus Deo, pax vivis, requies defunctis.* Schaub, qui s'en défie, le dépeint avec des traits que l'on croirait

dérobés à Saint-Simon, comme un homme de peu de sens et de conduite, mais de beaucoup de feu et d'imagination; fort apparenté, fort remuant, fort hardi et très peu scrupuleux. Capitaine des gardes du corps et devant entrer en quartier le 1er janvier, ce qui l'approchera journellement du roi pendant trois mois, s'il est d'une cabale contraire au duc d'Orléans, il lui sera plus dangereux que personne. Mais ayant été en intime liaison avec ce prince, dont il a su tous les secrets avant la mort du feu roi et au commencement de la Régence, et le jeune roi étant trop enfant pour qu'on puisse faire fonds sur lui, il est à croire que M. de Noailles aimera mieux reprendre ses anciens errements avec le duc d'Orléans que de s'exposer à être exilé de rechef[1].

Quelques-uns proposaient de rappeler Law. Mais tout en parlant de lui d'une manière civile, le prince ne les encouragea pas. Les Anglais l'auraient préféré au duc de Noailles; car depuis la chute du financier, ils avaient désarmé à son égard. Ils se tinrent sur la réserve de crainte de le rendre suspect au duc, méfiant de sa nature. Ils ne s'alarmèrent pas quand le prince nomma capitaine des gardes de la porte M. de Torcy; ils pensèrent que, par bon naturel, alors qu'il s'attribuait la surintendance des Postes, il avait voulu lui accorder quelque compensation. Le temps n'était plus où ils avaient tout à redouter de son influence.

Il n'y eut donc pas de changement dans la politique et la marche du gouvernement, si ce n'est que le duc d'Orléans devint pour le moment un tout autre homme. Lui qui était réputé pour se charger le moins possible du détail des affaires, eut honte de l'état de tutelle et d'effacement

1. Schaub à Robert Walpole, Versailles, 20 octobre 1723. *Rec. Off.*, *France*, vol. 359.

où l'avaient relégué sa paresse et le génie envahissant de Dubois.

De ce ministre, après tout, il n'avait eu nulle trahison à craindre ; en serait-il de même avec d'autres? Il se ressaisit. « Depuis la mort du cardinal, écrit Schaub, le duc d'Orléans est devenu plus âpre et plus jaloux de l'autorité qu'il ne l'a jamais été, au point que dans cet instant, il n'y a personne qui puisse se vanter d'avoir de l'ascendant sur luy [1]. »

Dans sa fonction nouvelle de premier ministre, qu'il prit donc fort à cœur, on nous apprend qu'il avait aussi fort à faire. Le cardinal avait peu d'ordre ; presque personne autour de lui, excepté pour les affaires étrangères. Vainement avait-il, sur le papier, distribué son temps entre les différents services par jours, par heures, dans l'ordre le plus savamment méthodique [2]; il ne put jamais arriver à remplir son programme. Rarement il avait le loisir de finir une chose, n'allant qu'au plus pressé, toujours en hâte à cause de la grande multiplicité des affaires qui s'accumulaient sur lui, dans un pays comme celui-ci, dit Crawford, puisqu'on savait que, pour réussir, c'était à lui qu'il fallait s'adresser [3]. La jalousie du pouvoir s'exaspérait en lui à mesure qu'il sentait davantage le déclin de ses forces, tandis que ses subordonnés, par jeu d'inimitié, lui déversaient sans relâche le flot montant du détail.

Le malheureux était devenu à charge à son maître.

« J'ai appris de la meilleure part, écrit Horace Walpole à L. Townshend, que si nécessaire que le cardinal pût être au duc d'Orléans, particulièrement pour la conduite

1. Lettre à Robert Walpole, Versailles, 20 octobre 1723. *Rec. Off., France*, vol. 359.
2. Sévelinges a reproduit le *Journal de Son Eminence*, à la fin de son second volume.
3. Crawford à Robert Walpole, Paris 11 août 1723. En anglais. *Rec. Off., France*, vol. 368.

des affaires étrangères, en raison de son heureuse négociation entre l'Angleterre et la France, néanmoins sa mort n'a pas été regardée par le duc lui-même comme une grande perte, et quoique le cardinal remportât toujours la victoire sur ceux qui n'étaient pas ses amis (lesquels étaient presque tous les amis particuliers de S. A. R.), cependant sa manière altière et arrogante, ses retards et son désordre dans l'expédition des affaires, trop lourdes ou pour son état de santé ou pour sa capacité, comme on le pense généralement ici, l'avaient rendu quelque temps avant sa mort, très fatigant et incommode au duc d'Orléans [1] ».

En présence de cette sorte de chaos, le prince s'arma d'une résolution virile; il s'enferma, se plongea dans les papiers de Dubois pour les débrouiller, se mettre au courant des affaires, travaillant d'une force à se tuer, selon l'expression de Crawford (18, 20, 28 août, 13 octobre), sans permettre à personne de l'influencer; et, paraît-il, ce labeur opiniâtre autant qu'inusité ne fut pas étranger au coup foudroyant qui bientôt termina sa vie.

III

La mort du cardinal Dubois eut pour conséquence à Paris une intrigue assez singulière parmi les ministres britanniques. Elle fut dirigée contre Schaub, comme nous l'avons fait pressentir. L. James Stanhope, qui aimait à distinguer le mérite, avait attaché au service de l'Angleterre deux Suisses, Schaub et Saint-Saphorin, l'un et l'autre naturalisés anglais. Saint-Saphorin était ambassadeur à Vienne. Schaub, secrétaire de Stanhope et par lui anobli,

1. 30 octobre 1723. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 369.

créé sir Luke Schaub, employé dans des missions en Espagne et en France, avait été adjoint, après la mort de Stanhope, par L. Townshend à Robert Sutton à Paris[1]; et bientôt Sutton ayant demandé à être délégué au congrès de Cambrai, Schaub était demeuré seul représentant officiel de sa nouvelle patrie près la cour de France. La haute situation diplomatique occupée par des étrangers, anciens clients de Stanhope, vieux Anglais, en particulier des whigs du schisme de 1716, toujours frères ennemis, excita à la longue la jalousie des maîtres du terrain politique depuis la mort prématurée de leurs rivaux en 1721.

L'amitié de Dubois soutint Schaub contre leurs rancunes. Dubois mort, ils se mirent à décrier et à dénoncer son ami, tellement que le roi, ne sachant plus que penser, dépêcha Horace Walpole à Paris, sous un prétexte, en réalité pour doubler Schaub, le surveiller et bientôt le remplacer. Le nouveau venu dont les Anglais ont dit que son principal mérite était d'être le frère de Robert, à peine arrivé, adressa à son frère à Londres et à L. Townshend à Hanovre, une violente diatribe contre Schaub[2]; comment, admis dans l'intimité du cardinal, outre son concours pour les affaires publiques, il était entré dans ses différends, ses piques de cour; comment il avait, par Mme de Tencin, contribué à la disgrâce de Nocé. On le regardait comme l'espion du cardinal. Il avait peu de crédit auprès du duc d'Orléans. Et puis, on trouvait ridicule qu'il fût chargé des affaires d'Angleterre, non qu'il ne se connût en affaires; mais comme ministre, il paraissait à peine avoir le sens commun. Son intimité avec le cardinal, qui était plus absolu que Richelieu ou Mazarin, et l'orgueil d'être le ministre de la Grande-Bretagne lui avaient tourné la tête, etc. Et encore, ce qui

1. 1er (12) mars 1721.
2. Paris, 30 octobre 1723. En anglais. *Rec. Off.*, *France*, vol. 369.

était sous-entendu, il avait le tort d'être le protégé de L. Carteret, qui s'était rangé aux côtés de L. Stanhope dans leurs querelles, et que Walpole se préparait à évincer du ministère.

Cette âpre compétition de jalousie et de parti visait, non pas à changer la politique extérieure, mais seulement les personnes qui la représentaient, et à substituer des Anglais de race à des Anglais de fraîche date. Il ne paraît pas que le duc d'Orléans y ait été mêlé; Schaub fut rappelé quelques mois après[1]. Horace Walpole lui succéda.

IV

Le duc d'Orléans exerça pendant quatre mois seulement la fonction de premier ministre. La mort, que malgré les avertissements de son médecin Chirac, il avait pris plaisir à braver et à provoquer par le désordre voulu de ses mœurs et, circonstance atténuante, par sa vaillance au travail depuis que Dubois avait quitté cette vie, la mort le surprit le soir du 2 décembre 1723, n'ayant près de lui que Mme de Falari, et au moment où il allait monter chez le roi pour le travail accoutumé. Il succomba en une demi-heure, à l'âge de quarante-neuf ans.

Abandonnons à la sévérité traditionnelle de l'histoire l'immoralité de l'homme et de l'époque; à une juste critique la folie du système, bien qu'il faille tenir compte des erreurs inévitables dans une conception si nouvelle et si extraordinaire en France. Mais réservons la politique étrangère sur laquelle nous aurons à conclure tout à l'heure.

1. Il eut son audience de congé de Louis XV, le 31 mai 1724. Saint-Saphorin quitta son ambassade de Vienne dans des conditions semblables.

Le duc de Bourbon, présent à Versailles au moment de cette mort, courut aussitôt chez le roi. Demander et obtenir la place de premier ministre fut l'affaire d'un instant; et le soin le plus pressant du nouveau ministre fut de s'approprier, avec la fonction, la politique de son devancier. Dès le lendemain, le 3 décembre 1723, il en informa les Anglais par la lettre suivante adressée à George I[er] au nom de Louis XV :

« Monsieur mon frère et cousin, aussitôt après l'événement imprévu de la mort de mon oncle le Duc d'Orléans, arrivée hier, je n'ay pas voulu différer de vous faire part de la disposition que j'ay faite en remettant entre les mains du Duc de Bourbon l'administration générale des affaires de mon Royaume dont le Duc d'Orléans était chargé; je ne pouvois choisir personne qui me fût recommandable par plus d'endroits, et le Duc de Bourbon étant instruit de mes sentiments aussi bien que des maximes qui ont depuis le commencement de mon règne réglé mes démarches, je ne pouvois faire un choix plus conforme au bien de mes affaires, et particulièrement à la résolution où je suis de suivre constamment les maximes qui ont si heureusement établi l'union qui règne entre nous; vous remarquerez aussi en toute occasion que la perte que je viens de faire n'apportant aucun changement au maintien de ces dispositions, tout concourra à fortifier le concert qui a jusqu'à présent produit de si heureux effets pour la conservation de la tranquilité publique.

« A Versailles le 3 décembre 1723 [1]. »

Il n'y avait pas, et il ne pouvait pas y avoir dans le ton de cette pièce la cordialité ni la chaleur dont s'était imprégné le style du Régent et de son ministre, en raison

1. *Rec. Off.*, *France*, vol. 357.

de la proche parenté du duc d'Orléans avec George Ier et de leur fraternité d'armes politique et militaire. Mais on continuait franchement les maximes et le concert dont on reconnaissait les heureux effets ; et il ne venait à la pensée ni des uns ni des autres que l'on pût agir différemment. La Régence avait donc fondé un système d'alliance assez solide et assez conforme aux circonstances pour subsister par lui-même et pour survivre naturellement, sans efforts, à ceux qui l'avaient créé.

Il nous reste à conclure.

CONCLUSION

En définitive, sous quel caractère la politique étrangère pratiquée par la Régence se présente-elle devant le tribunal de la postérité? Elle a été honnie par les contemporains. Le Régent et l'abbé Dubois furent taxés de honteux asservissement à l'Angleterre, l'un par lâcheté, l'autre par vénalité, tous deux par calcul d'ambition personnelle. L'opinion en masse resta cantonnée dans l'animosité nationale de la seconde partie du règne de Louis XIV contre les Anglais. D'une génération à l'autre, on s'est transmis la sentence; et la politique de la Régence demeure flétrie au nom de l'honneur français.

Cependant, en principe, si l'on y regarde de sang-froid, elle se défend d'elle-même. N'était-il pas raisonnable, au début du règne d'un enfant de cinq ans, dans un royaume épuisé par treize années de guerre et sauvé à grand'peine, de chercher à consolider la paix? Et chez tout autre peuple, l'histoire n'applaudirait-elle pas ces hommes d'État qui, trouvant leur pays en butte à la haine d'une puissante coalition de quarante années, sauraient transformer ses ennemis les plus acharnés en alliés sincères, et les amener à garantir sa sûreté par un pacte solennel? Plus encore, à

l'accepter au moins pour moitié dans l'hégémonie européenne?

Le Régent eut quelque peine d'abord à fixer ses idées entre la politique de la vieille cour, qui restait par routine celle de l'opinion publique, et l'étrange nouveauté de l'alliance avec des adversaires invétérés. Quand il fit son choix, il se trouva, en réalité, seul contre tous. On ne voulut voir, parmi ses mobiles, que l'article du traité d'Utrecht qui lui ouvrait le chemin du trône à l'exclusion de Philippe V, comme si l'accession de Philippe V n'eût pas nécessairement donné le signal d'une guerre de la succession de France, bien autrement redoutable que la guerre de la succession d'Espagne, et au profit de quel roi, de quelle reine! L'intérêt français se confondait manifestement avec l'intérêt du duc d'Orléans.

Mais on reproche au duc d'Orléans d'avoir pratiqué l'alliance avec les Anglais, non pas sur le pied d'égalité, loin de là, et d'avoir subi leur orgueil superbe et tyrannique. Il leur suffit d'intimer leurs ordres pour qu'il s'incline avec une servile bassesse. Ce furent, dans le temps, propos de cour, dires de ville. La malignité des grands et des particuliers les répéta : ils ont fait loi d'autant plus sûrement que tout était mystère dans les délibérations et les correspondances des gouvernements. Aujourd'hui enfin il a été donné à un Français, pour la première fois, de fouiller les papiers d'État britanniques, d'apporter à la lumière ceux mêmes qui sont étiquetés les plus secrets, et il en résulte que le duc d'Orléans sut maintenir sa juste fierté, que les Anglais la respectaient, que dans les plus vives discussions il ne s'écartèrent en aucun cas de la courtoisie d'hommes bien appris, et qu'ils s'efforçaient de persuader, sans s'arroger jamais l'attitude intolérable du commandement. Pour n'en rappeler qu'un exemple, que n'a-t-on pas dit de la

façon impérative dont le colonel W. Stanhope menait le maréchal de Berwick lors de la campagne des Pyrénées en 1719? Ses propres lettres démontrent que, de ces deux hommes, c'était le maréchal qui menait l'autre. En somme, à l'occasion, le duc d'Orléans se rendait aux raisons. Il ne capitulait pas.

L'abbé a surtout porté la peine de son humble origine, dont il garda toujours plus ou moins les stigmates. Il fut raillé des grands qu'il élimina des conseils, comme aussi de la bonne bourgeoisie, et encore du public actuel. Il est de règle de traiter le petit abbé très légèrement, quand on veut bien lui faire grâce de l'indignation qu'il est censé avoir encourue pour sa pension d'Angleterre. De cette pension, il n'existe pas un seul indice dans les documents britanniques; d'autre part, la considération affectueuse et toujours croissante que lui témoignent de Londres roi et ministres, hommes d'un rare mérite, n'est certes pas une monnaie à l'usage des vendus.

Mais si cette calomnie séculaire doit disparaître de l'histoire, la politique de l'abbé, pour cesser d'être criminelle, en a-t-elle été moins fâcheuse? Nous le disions tout à l'heure : comment condamner une politique qui, de la France isolée et haïe, fait une France entourée d'alliés, ses ennemis de la veille? Cette France, de concert avec l'Angleterre très déférante à ses avis, parvient à éteindre les conflits, fléaux de l'Europe depuis maintes années. Le duc d'Orléans devient peu à peu, à côté de George I[er], l'arbitre pacificateur du continent. Sans doute, il y a une ombre au tableau, c'est-à-dire la servitude de Dunkerque. Seulement, entrait-il dans la fonction du Régent de déchirer le traité consenti par Louis XIV? Et la situation acquise par la France en Europe n'en est-elle pas une appréciable compensation? Il faut croire que l'alliance anglaise était réellement oppor-

tune ; car à la mort de ceux qui l'ont créée, ceux qui leur succèdent au pouvoir ne conçoivent pas qu'il y ait rien de mieux à faire que de la continuer sans hésitation.

De fait, peut-on oublier que cette alliance procura le bienfait d'une paix européenne de vingt-cinq ans, de 1717 à 1742? Si, dans cet intervalle, la guerre de la succession de Pologne (1733-1735), entre la France et l'Autriche, demeura une guerre particulière bientôt terminée à l'avantage de la France, si elle ne dégénéra point en une mêlée générale, n'est-ce pas à cause de la fidélité de Robert Walpole à l'alliance française, outre que par nature il aimait la paix? Par suite, sera-ce forcer les choses que d'attribuer une part d'influence à la politique du duc d'Orléans et de Dubois dans les stipulations de Vienne en 1735, par lesquelles la reversibilité des duchés de Lorraine et de Bar fut assurée à la France? Telle une graine, déposée dans le sol, germe et donne son fruit en son temps. Robert Walpole s'était borné à offrir sa médiation aux belligérants. L'orgueil national chez les Anglais en souffrit, en même temps qu'ils se lassèrent du trop long règne du ministre. Une réaction s'opéra où les opposants prirent pour thème que l'équilibre de l'Europe était détruit, que la France était maîtresse absolue de tout[1]. Ils s'intitulèrent les patriotes et renversèrent Walpole en février 1742. Alors expira l'alliance. La jalousie traditionnelle des deux nations, interrompue un quart de siècle, reprenant son cours, les mit aux prises de nouveau dans la guerre de la succession d'Autriche. L'issue de plus en plus désastreuse de la guerre maritime, spécialement la guerre anglaise, forme un contraste douloureux entre ces deux parties du règne de Louis XV, celle de la paix et celle des armes. La rupture à la longue était sans

1. Lettre de L. Chesterfield à L. Stair, Londres, 6 mars 1741. *The Stair Annals*, vol. II, p. 270.

doute inévitable, à cause des questions qu'on ne pouvait pas empêcher de surgir en Europe. Mais, pour sa part, le Régent avait eu l'adresse et le bonheur de régler ou d'assoupir, uni à l'Angleterre, celles qui, après la mort de Louis XIV, menaçaient de rallumer des feux qui fumaient encore. L'étude approfondie des documents originaux si longtemps méconnus prouve qu'il n'en coûta rien à sa dignité ni à son patriotisme, et que la France recouvra, par lui et son auxiliaire, une situation sûre et imposante où, de tous côtés, l'on recherchait son amitié.

Telle est la vérité sur la politique étrangère de la Régence, sur les rapports du Régent et de l'abbé Dubois avec les Anglais. Les vices de l'un, la basse naissance et les ridicules de l'autre, ont arrêté à la surface des choses l'opinion mal informée : sans autre examen, le préjugé a fulminé contre le duc d'Orléans et l'abbé Dubois une condamnation infamante, dont, sur un plus ample informé, il est juste de les relever. Osons le dire : leur gouvernement fut, au dehors, honorable et utile. Cessons de nous reprocher ce chapitre de notre histoire nationale.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

LE NORD

CHAPITRE V

LUTTE DIPLOMATIQUE EN HOLLANDE

CHAPITRE VI

LA MISSION DE SCOTTI

CHAPITRE VII

LE TRAITÉ DE BERLIN

CHAPITRE VIII

AUTOUR DU RÉGENT. LUTTES D'INFLUENCE.

CHAPITRE IX

L'AUTRICHE. — LA PACIFICATION DU NORD, 1719-1720

CHAPITRE X

DUNKERQUE. LA MER

CHAPITRE XI

LE CHAPEAU DE L'ABBÉ DUBOIS. — 1re CAMPAGNE, 1719

CHAPITRE XII

FIN DE LA GUERRE D'ESPAGNE. CHUTE D'ALBERONI

CHAPITRE XIII

PHILIPPE V ADHÈRE A LA QUADRUPLE-ALLIANCE

CHAPITRE XIV

LORD STAIR ET JOHN LAW

CHAPITRE XV

COMMENT L'ABBÉ DUBOIS DEVINT ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

CHAPITRE XVI

GIBRALTAR

CHAPITRE XVII

FIN DE L'AMBASSADE DE L. STAIR A PARIS

CHAPITRE XVIII

ROBERT SUTTON SUCCÈDE A L. STAIR. FIN DU SYSTÈME. LES OUVRIERS ANGLAIS EN FRANCE

CHAPITRE XIX

MORT DE STANHOPE. MINISTÈRE DE L. TOWNSHEND

CHAPITRE XX

LES TRAITÉS DE MADRID

CHAPITRE XXI

LA PAIX DU NORD

CHAPITRE XXII

LE CHAPEAU DE L'ABBÉ DUBOIS. CAMPAGNES DE 1720 et 1721

CHAPITRE XXIII

LES MARIAGES ESPAGNOLS

CHAPITRE XXIV

CONGRÈS DE CAMBRAI

CHAPITRE XXV

LE VISA. LA RELIGION

CHAPITRE XXVI

DUBOIS MINISTRE PRINCIPAL

CHAPITRE XXVII

LA MAJORITÉ. DERNIERS TEMPS DE DUBOIS

